DC611
.N5D9
v.1

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

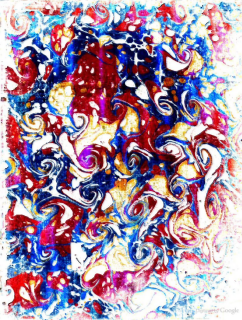

15me Recueil

Cet Ouvrage auroit dû être intitulé Description du Diocèse de Rouen, puisque l'Auteur n'y parle point des pays limitrophes qui appartiennent à la haute Normandie. C'est ce qu'observe dom Tassin Pag. 757 de son Histoire Littéraire de la Congrégat. de St Maur, à l'article de dom Toussaint Chrétien du Plessis qui en est Auteur, et qui est mort en May 1764, après avoir donné plusieurs autres Ouvrages; l'Histoire de l'Eglise de Meaux en 2 vol. in 4° l'Histoire de Coucy &c. &c. Voy. Tassin, Pag. 755 et suiv.

bbl.
Evol

Digitized by Google

DESCRIPTION
GEOGRAPHIQUE
ET HISTORIQUE
DE LA HAUTE
NORMANDIE.
TOME I.

Digitized by Google

Digitized by Google

Michel T. C. Duplessis

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA HAUTE NORMANDIE,

DIVISÉE EN DEUX PARTIES.

LA PREMIERE COMPREND

LE PAIS DE CAUX;

ET LA SECONDE

Ex Libris Congregationis Sancti Mauri.

LE VEXIN.

On y a joint un Dictionnaire Geographique complet, & les Cartes Geographiques de ces deux Provinces.

V. I

A PARIS,

Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, ruë S. Jacques, à Sainte Thereſe.

M. DCC. XL.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

GEM

Digitized by Google

& l'on ne peut douter qu'il ne travaillât ſur les actes originaux. Il en parle toujours comme les aiant entre les mains: tantôt il les tranſcrit en entier, tantôt il ſe contente d'en donner de longs extraits. Mais je n'ai pû les conſulter, faute de ſçavoir en quel depôt on les conſerve.

SOMMAIRES

Digitized by Google

SOMMAIRES DU DISCOURS.

I. Etendue, & anciens Habitans du Païs de Caux. II. Etymologie du nom de Caux.

PREMIER AGE,

SOUS LES GAULOIS.

III. Cette province a fait d'abord partie de la Belgique. IV. L'Ilebonne, *ancienne Capitale du Païs de Caux.* Calet, *Ville imaginaire.* V. *Reflexion ſur l'Itineraire d'Antonin.* VI. *Reflexion ſur la Carte de Peutinger, & ſur la Geographie de Ptolemée.* VII. *Etymologie du nom de l'Ilebonne.* VIII. Séparation de l'ancien Païs de Caux, & du Vexin. Riviere de Caudebec. IX. Caudebec. *Gouvernement civil & militaire de cette Ville.* X. *L'Egliſe Paroiſſiale.* XI. *Autres Egliſes de cette Ville.* XII. *Les Capucins.* XIII. *Les Filles de la Congregation.* XIV. *L'Hôpital.* XV. Harfleur. *Conjecture ſur l'antiquité de cette Ville.* XVI. *Les Capucins, ancien Couvent de Billettes.* XVII. Le Treport. XVIII. *Etymologie du nom de Treport.* XIX. *Ancien etat de ce Bourg.* XX. *Sa decadence.* XXI. *Cauſes de la decadence du Treport.* XXII. *Etat preſent de ce Bourg. Ancienne Maiſon des Templiers.* XXIII. *Abbaïe du Treport.* XXIV. Gournai. XXV. *Anciens Seigneurs de Gournai. Ancienne Citadelle de la Ville. Conquêts de Gournai.* XXVI. *Nouveau Château, & nouveaux Seigneurs de Gournai.* XXVII. *Juſtices de Gournai. Armoiries de la Ville.* XXVIII. *La Collegiale de S. Hildevert. Ancienne Collegiale de Braimoutier.* XXIX. *Ancien nom de la Collegiale de Gournai. Ancien Monaſtere de Braimoutier.* XXX. *Bâtimens de la Collegiale de Gournai.* XXXI. *Cure de S. Hildevert.* XXXII. *Cure de N. D.* XXXIII. *Les Cordelieres. Ancien Hôtel-Dieu. Ancienne Chapelle de S. Julien.* XXXIV. *Les Filles de Saint Joſeph, ou de la Congregation.* XXXV. *Les Urſulines.* XXXVI. *Les Capucins.* XXXVII. *L'Hôpital-General. Ancienne Maladerie.* XXXVIII. *Le College.* XXXIX. Autres habitations Celtiques du Païs de Caux.

SECOND AGE,

SOUS LES ROMAINS,

XL. Le Païs de Caux annexé d'abord à la Celtique, puis à la ſeconde Lionnoiſe. XLI. Doutes ſur l'âge des lieux dont le nom eſt tiré de la langue latine

TROISIEME AGE,

SOUS LES FRANÇOIS,

XLII. Le Païs de Caux eſt compris dans la Neuſtrie, puis dans la

Digitized by Google

SOMMAIRES, &c.

TREIZIEME SIECLE.

CLXXI. Le Prieuré de S. Aubin-ſur Gournai. CLXXII. La Collégiale de Sauqueville. CLXXIII. Ouville-l'Abbaïe. CLXXIV. Le Prieuré de Grâville. CLXXV. Bellencombre. *Prieuré de Touſſaints, ou de S. Martin. Ancienne Léproſerie.*

QUATORZIEME SIECLE.

CLXXVI. Criquier. *Anciennes Coutumes locales de ce Village. Etymologie de ſon nom.* CLXXVII. Yvetot, *Royaume fabuleux & chimérique.* CLXXVIII. *Priviléges réels & effectifs de la terre d'Yvetot.* CLXXIX. *Conjectures ſur l'origine de la fable d'Yvetot.* CLXXX. *Egliſe Collégiale d'Yvetot. Prieuré de Bernardines.* CLXXXI. Grainville-la Teinturiere. *Ancienne Léproſerie, & nouvel Hôpital de ce lieui.*

QUINZIEME SIECLE.

CLXXXII. La Collegiale de Charles-Menil.

SEIZIEME SIECLE.

CLXXXIII. Le Havre-de Grace. *Nouvelles terres à l'embouchure de la Seine.* CLXXXIV. Leure. CLXXXV. Le Hoc. CLXXXVI. *Le Port du Havre.* CLXXXVII. *Ses Tours, ſes Jettées.* CLXXXVIII. *Avantage & ſingularité de ce Port. Ses Rades.* CLXXXIX. *Le Port marchand. Commerce du Havre.* CXC. *Le Baſſin. Le Chantier.* CXCI. *Le Pont.* CXCII. *L'Arſenal, & la Corderie.* CXCIII. *La Ville.* CXCIV. *Ses Ruës, ſes Fontaines, ſes Portes.* CXCV. *La Citadelle. Canal de communication entre le Havre & Harfleur.* CXCVI. *Gouvernement Militaire, Eccleſiaſtique & Civil du Havre-de Grace.* CXCVII. *Egliſes du Havre.* CXCVIII. *Les Egliſes de N. D. & de Saint François.* CXCIX. *Ancien Seminaire.* CC. *Les Urſulines. Ancienne Communauté de Benedictines.* CCI. *Les Capucins.* CCII. *Ecoles du Havre.* CCIII. *Les Penitens.* CCIV. *L'Hôpital-General.* CCV. *Chapelle de Saint Roch.* CCVI. *Notre-Dame des Neges. Couvent de Capucins.*

DIX-SEPTIEME SIECLE.

CCVII. La Collégiale de Mauteville-l'Eneval. CCVIII. Forges. *Ses Eaux minerales. Couvent de Capucins.*

ETAT PRESENT DU PAÏS DE CAUX.

CCIX. Gouvernement Eccleſiaſtique. CCX. Gouvernement Civil. CCXI. Gouvernement Militaire. CCXII. Pairies, & Duchez. CCXIII. Marquiſats. CCXIV. Comtez. CCXV. Baronnies ou Fiefs titrez. CCXVI. Autres Baronnies. CCXVII. Châtellenies. CCXVIII. Simples Fiefs.

Digitized by Google

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA HAUTE NORMANDIE.

PARTIE I.

LE PAIS DE CAUX.

A L'EXTREMITE' ſeptentrionale de la partie la plus orientale de la Normandie, entre la petite riviere de Brêle, qui ſepare cette Province de la Picardie vers l'orient, & l'embouchure de la Seine vers l'occident, etoient anciennement ſituez les peuples de la Gaule, que Ceſar nomme *Caleti* ou *Caletes*. L'eſpace de terrain que ces Peuples occupoient, porte aujourd'hui le nom de *Pais de Caux*; & nous donnons à ſes habitans le nom de *Cauchois*, d'où les noms de *Porte Cauchoiſe*, & de *Fauxbourg de Cauchoiſe*, c'eſt-à-dire *de la Porte Cauchoiſe*, ont eté donnez à une des Portes & à un

I. Etendue, & anciens Habitans du Païs de Caux.

les Geographes l'ont priſe pour *l'Ilebonne* ; & on ne peut diſconvenir qu'ils ne ſoient appuiez ſur de fortes raiſons. 1°. La tradition du païs dépoſe en leur faveur. 2°. Le mot françois l'*Ilebonne* repreſente ſi bien le mot latin *Juliobona*, que c'eſt pour ainſi dire le même nom ; d'où il eſt naturel de conclure que c'eſt auſſi la même ville. 3°. L'Ilebonne a du être anciennement une ville grande & peuplée : on découvre encore tous les jours aux environs de cette ville des ſous-terrains, des caves, des chaînes de murs, des tombeaux, des lampes ſepulchrales ; & parmi ces ruines, d'anciennes Monnoies Romaines : il n'y a pas longtems qu'on en deterra quelques-unes, dont les plus recentes étoient de l'Empereur Philippe. Tout cela ſuppoſe une ville ancienne, & qui devoit tenir un rang conſiderable dans la Province. L'Ilebonne eſt peut-être le ſeul endroit remarquable du Païs de Caux, qui ait des preuves de cette nature pour ſoutenir ſon antiquité.

Valeſ. Notit. Gall. Juliobona.

Cluver. Introd. Geogr. lib. 2. c. 12.

Cependant Adrien de Valois a combattu ce ſentiment. Il ſoutient après Philippe Cluvier, que *Juliobona* eſt *Dieppe*. Selon l'Itineraire d'Antonin, dit-il, il y a dix mille pas de *Juliobona* à *Corocotinum*, c'eſt-à-dire, ſelon lui au Crotoi ; & du même lieu appellé *Juliobona*, juſqu'à Rouen il y a trente mille pas. (Les bonnes editions n'en mettent que vingt-huit.) Selon le même Itineraire, ajoute-t-il, il y a trente-quatre mille pas de *Juliobona* à Evreux ; & de Dreux à *Juliobona*, en paſſant par Liſieux & le Pont-Audemer, il y en a ſoixante-huit. Or, conclut-il, ces diſtances ne peuvent s'appliquer à l'Ilebonne.

J'en conviens en partie. Mais s'appliquent-elles mieux à Dieppe ? calculons, & abregeons ce detail, qui ne peut être que fort ennuieux. Deux milles de l'Itineraire ne font pas tout-à-fait une de nos lieuës communes de France ; en voici la preuve : Selon l'Itineraire il y a de Rouen à Paris, en paſſant par Evreux & par Dreux, 76 ou 77 milles ; & en ſuivant ce même chemin nous n'avons que 35 ou 36 lieuës ordinaires : donc les 10 milles que cet Itineraire compte de *Juliobona* au Crotoi ne doivent pas faire cinq lieuës. Or nous avouons qu'il y en a plus de 25 de l'Ilebonne au Crotoi ; mais il faut avouer auſſi que de Dieppe au Crotoi il y en a plus de 12, ce qui eſt toujours bien éloigné de 5 : & delà il s'enſuit néceſſairement, ſi l'Itineraire n'eſt

point

point fautif, ou que *Juliobona* n'eſt ni l'Ilebonne, ni Dieppe, ou que *Corocotinum* n'eſt pas le Crotoi.

Les 28 milles que l'Itineraire met entre *Juliobona* & Rouen doivent ſe reduire à 12 lieuës ou environ ; & c'eſt en effet la diſtance qu'il y a de Rouen à Dieppe. L'Ilebonne eſt un peu plus près de Rouen : mais entre ces deux villes il n'y a pas moins de dix lieuës ; la difference n'eſt pas conſiderable.

A l'egard des 34 milles, c'eſt-à-dire 16 lieuës ou environ, que l'Itineraire met entre *Juliobona* & Evreux, c'eſt à peu-près la diſtance qu'il y a de cette ville à l'Ilebonne. Mais ſi *Juliobona* ſignifie Dieppe, il y a de cette ville à Evreux 22 lieuës au moins ; & on voit combien ce calcul s'eloigne de celui de l'Itineraire.

Enfin pour ce qui eſt des 68 milles, c'eſt-à-dire 32 ou 33 lieuës que cet Itineraire compte entre *Juliobona* & Dreux, j'avoue que je n'y comprens rien, ſi *Juliobona* ſignifie Dieppe. En effet de Dreux à Liſieux nous comptons 25 lieuës ; nous en comptons encore 7 de Liſieux au Pont-Audemer : & voila deja les 32 ou 33 lieuës de l'Itineraire bien remplies. Mais du Pont-Audemer à Dieppe, il faut encore en ajouter 16 ou 17, ce qui eſt exorbitant ; au lieu que du Pont-Audemer à l'Ilebonne, il n'y en a que quatre, ce qui ne merite peut-être pas d'être compté ſur le total.

V. Reflexion ſur l'Itineraire d'Antonin.

De tout cela il reſulte, ſi je ne me trompe, que l'Itineraire d'Antonin, ou favoriſe ceux qui tiennent pour l'Ilebonne plûtôt que pour Dieppe, ou combat egalement les uns & les autres. Mais d'habiles gens ont deja remarqué que cet ouvrage, tel que nous l'avons, eſt extrêmement defectueux. Les copiſtes y ont alteré en tant d'endroits, non ſeulement les noms propres des lieux, mais encore leurs diſtances ; qu'il eſt ſouvent plus propre à augmenter les difficultez, ou à en faire naître de nouvelles, qu'à les concilier ou à les lever. En ce cas-là il n'y a point d'autre parti à prendre, que de le rectifier, ſi on le peut, ou de l'abandonner totalement. Que nous nous determinions pour l'Ilebonne ou pour Dieppe, l'Itineraire ne peut donc nous être que d'un trop foible ſecours pour nous y arrêter ; & cette autorité une fois miſe de côté, les preuves que nous avons apportées en faveur de l'Ilebonne paroiſſent ne plus ſouffrir de difficulté. Ajoutons neanmoins pour leur donner encore plus de poids, que Dieppe eſt une

Bergier, Gr. Chem. de l'Emp. l. 3. c. 9.

Digitized by Google

Ci-dessous, nomb. 134.

ville recente : elle n'a commencé à se former, comme nous le verrons dans la suite de ce discours, que sous la troisieme Race de nos Rois ; & par conséquent elle ne peut être la *Juliobona* des Anciens.

VI. Reflexion sur la Carte de Peutinger, & sur la Geographie de Ptolemée.

Quelqu'un nous demandera peut-être pourquoi la Carte de Peutinger met la ville de *Juliobona* sur la rive gauche de la Seine ? si c'est là sa veritable situation, ce ne peut être que Honfleur ou Quillebeuf, plûtôt que l'Ilebonne. A cela je n'ai rien à repondre, sinon que l'Auteur de cette Carte paroît avoir suivi trop aveuglément la Geographie de Ptolemée. Je demande à mon tour pourquoi Ptolemée s'est avisé de mettre le Païs de Caux à la gauche de la Seine ? changerons-nous pour cela nos Cartes ? Du temps de Ptolemée le Païs de Caux ne faisoit plus partie de la Belgique ; il étoit compris sous la Lionnoise : mais comme la Belgique s'etendoit anciennement jusqu'à la droite de la Seine, le Geographe qui n'a rien voulu diminuer de l'etendue de ce terrain, a transporté sans fondement les Cauchois de l'autre côté de la riviere, afin qu'ils ne fussent plus confondus avec les Belges.

VII. Etymologie du nom de l'Ilebonne.

C'est ici maintenant que je puis, sans trop risquer, faire usage d'une conjecture que j'ai formée sur le nom même de *l'Ilebonne*. Ce nom que Ptolemée nous represente sous les deux mots *Julio* & *bona*, pourroit bien être purement Celtique. *Ile*, comme nous le verrons plus bas, signifie un *courant d'eau*, & est devenu commun à plusieurs rivieres ; & *Bonn*, ou *Bonne*, signifie une *borne*, un *terme*, ou la *fin* de quelque chose. Selon un habile Geographe la ville de *Bonne* sur le Rhin n'a été ainsi nommée, que parce qu'elle étoit sur la frontiere des Ubiens ; & celle de *Libourne* tire son nom de ces deux-ci *Ella Bonna*, parce que c'est en cet endroit que la Ile termine son cours en mêlant ses eaux avec celles de la Dordogne. Or voila precisement où nous en sommes au sujet de *l'Ilebonne*. Ce sera le même nom que *Libourne*, parce que ce sera la même origine : la petite riviere du Païs de Caux qui se jette dans celle de Bolbec, aura été nommée *l'Ile* : le lieu où elle termine son cours aura été nommé *la borne de l'Ile* : là se sera formée une ville qui aura retenu le nom de *l'Ilebonne*. Cette ancienne ville n'est plus aujourd'hui, & même depuis plusieurs siecles, qu'une assez mechante Bourgade, decorée neanmoins du titre de Comté. Il y a deux Paroisses. Le marché s'y tient deux fois la semaine, le Mercredi & le Vendredi.

Ci-dessous, nomb. 54.

Vales. Notit. Gall. Bonna.

Ibid. Ella.

Digitized by Google

Le Château qui eſt ſitué à l'orient du Bourg du côté de Rouen, eſt fort ancien & fort negligé. Il s'eſt tenu un Concile dans cette ville en 1080. Parmi les ſouſcriptions d'un autre Concile tenu à Challon-ſur Saône ſous le regne de Clovis II, on trouve celle d'un *Betto Epiſcopus Eccleſiæ de Juliobona*. C'eſt un point de critique ſur lequel nous attendons les lumieres ou des Auteurs du *Gallia Chriſtiana*, ou des nouveaux Editeurs des Conciles des Gaules.

Concil. Labbe, tom. 10, p. 391.

Ibid. tom. 6. p. 492.

VIII. Separation de l'ancien Païs de Caux, & du Vexin. Riviere de Caudebec.

Outre la ville de *l'Ilebonne*, l'Itineraire d'Antonin fait encore mention de deux autres lieux, nommez *Lotum*, & *Latomagus*, qui ſe trouvoient ſur le chemin de *Juliobona* à Rouen, & qui par conſequent devoient être dans le Païs de Caux, ou au moins dans le Vexin; car les bornes qui ſeparoient ces deux contrées, ne nous ſont pas exactement connuës. *Lotum* etoit à ſix milles de *Juliobona*, & à treize milles de *Latomagus*. C'eſt à peu-près la ſituation de *Caudebec* & des *Vieux*. On peut donc croire que vers le lieu où s'eſt formée depuis la ville de Caudebec, ſur le grand chemin de l'Ilebonne à Rouen, étoit anciennement un gîte, nommé *Lotum*. Ce lieu ſe ſera accru par ſucceſſion de tems, & aura pris inſenſiblement le nom de *Caudebec* du nom du ruiſſeau qui ſe jette là dans la Seine. Nos Cartes donnent à ce ruiſſeau le nom d'*Ambion*: mais ce nom eſt recent; du moins ne l'ai-je trouvé dans aucun titre, ni dans aucun ancien monument. Guillaume le Conquerant confirmant à l'Abbaïe de Jumiege la poſſeſſion de pluſieurs biens, qui lui avoient eté reſtituez, y comprend un Moulin ſitué ſur ce ruiſſeau, & s'exprime ainſi: *Molendinum unum in fluvio, qui dicitur Caldebech*. Or *Caldebec*, ou *Caudebec*, veut dire *le ruiſſeau de Caux*; & pluſieurs titres fort anciens ne l'appellent point autrement que *Beccum Caletenſium*. Ainſi l'on pourroit croire que ce ruiſſeau faiſoit l'ancienne ſéparation des peuples de Caux & du Vexin. En ce cas-là *Latomagus* devoit appartenir à ceux-ci. C'etoit un marché, comme l'indique la terminaiſon *magus*; & ce Marché ne devoit pas être loin de l'endroit où eſt aujourd'hui le village des *Vieux*, nom qui pourroit venir, ſelon M. Huet, ou de *Vetera caſtra*, ou de cet autre mot latin *vadum*, qui ſignifie un *gué*. Les Vieux ſont en effet ſur la petite riviere d'Ene, qu'on pouvoit paſſer à gué en cet endroit-là, au lieu que nous la paſſons aujourd'hui ſur un Pont.

Ci-diſſous à nomb. 91.

Arch. de l'Abb. de Jumiege.

Huet. Orig. de Caën, c. 23.

Digitized by Google

CAUDEBEC.

IX. Gouvernement civil & militaire de cette ville.

Caudebec, dont nous venons de parler, eſt une petite ville aſſiſe ſur la rive droite de la Seine, à ſept lieuës ou environ au-deſſous de Rouen. C'eſt le chef-lieu du grand Bailliage de Caux; & le Preſidial s'y tient pour toute l'etendue de ce Bailliage qui renferme les anciennes Vicomtez de Caudebec, Montivillier, Arques, & Neufchatel; auſquelles il faut joindre Cani, Longueville & le Havre-de-Grace. Il y a outre cela Election ſous la Generalité de Rouen, Amirauté, Maréchauſſée, Grenier à Sel de vente volontaire, Maitriſe particuliere des Eaux & Forêts, & des Officiers de Ville: & pour le gouvernement militaire, un Gouverneur, un Lieutenant-de Roi, & une Compagnie appellée, comme à Rouen, *la Cinquantaine*. Cette ville etoit, il n'y a pas encore longtems, fort renommée pour ſes Chapeaux de feutre; mais les Ouvriers preſque tous Calviniſtes, ont paſſé en Terre etrangere depuis la Revocation de l'Edit de Nantes, & la Manufacture eſt entierement tombée. Cependant le nom de la Ville eſt demeuré à ces ſortes de Chapeaux, & nous appellons aujourd'hui *un Caudebec*, ſans diſtinction, tout Chapeau de feutre, quelque part qu'il ait été fabriqué.

X. L'Egliſe paroiſſiale.

L'Egliſe paroiſſiale de cette Ville merite quelque attention. Comme elle n'a point de croiſée, Henri IV en la conſiderant, dit un jour, ſelon la tradition du Païs: *Voila la plus belle Chapelle que j'aie encore veuë.* C'eſt en effet un fort beau vaiſſeau, quoique les ſous-aîles n'en ſoient pas egalement larges; les dehors ſurtout ſont travaillez avec beaucoup de propreté & de delicateſſe. La Tour, ou le gros Clocher, qui tient à un des collateraux, eſt terminée en Thiare. La nef fut commencée en 1416; mais l'Architecte qui l'a finie n'eſt mort qu'en 1484. Le Rond-point, ou plûtôt l'extremité du Chœur, au lieu de decrire une portion de cercle, eſt terminé abſolument en pointe: ce ſont deux lignes droites qui forment un angle, & rien de plus. La Baluſtrade du Jubé, ſi pourtant on peut lui donner ce nom, eſt taillée dans la pierre qui en fait le mur d'appui; on y lit ces paroles de l'Ange Gabriel à la Sainte Vierge: *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum.* On a exprimé de même dans une galerie à claire-voie qui regne autour de l'Egliſe ſur l'entablement, une partie du *Salve Regina*, du *Tota pulchra es*, &c; & toutes les lettres

Mem. de Caud.

de ces Antiennes, qui n'ont pas moins de trois pieds de hauteur, etoient dorées anciennement; car il ſemble que l'on n'a voulu rien epargner ni audehors ni audedans pour la decoration de ce bel edifice. Du haut du Jubé, immediatement au deſſus de la Porte du Chœur, s'eleve un Crucifix ſingulier, & peut-être unique en ſon eſpece. Ce n'eſt ni la Sainte Vierge, ni S. Jean l'Evangeliſte, ni la Madelene, qui ſe tiennent au pied de la Croix, comme dans preſque toutes nos autres Egliſes. C'eſt notre premier Pere Adam qui en embraſſe le pied, un genouil en terre, ſans autres vêtemens qu'une ceinture de feüilles d'arbre, & tenant de la main droite un calice, ou une coupe, pour recevoir le ſang qui coule des plaies du Sauveur. Contre un pilier, près du grand-Autel, du côté de l'Evangile, eſt appuiée une pyramide de ſculpture, haute de 20 pieds ou environ, & d'un travail achevé: c'étoit le lieu où l'on reſervoit autrefois le S. Sacrement; & ſur la porte du Tabernacle, qui étoit deſtiné à cet uſage, on lit encore le vers ſuivant, ecrit en lettres d'or:

Flecte genu, lapis hic venerabilis hoſpite Chriſto.

Sur les Fonts-baptiſmaux, il y a une autre pyramide en menuiſerie, de la hauteur de ſept ou huit pieds, qui leur ſert de couvercle: c'eſt une machine aſſez peſante, ornée de bas-reliefs, qui repreſentent diverſes hiſtoires, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament. Lorſqu'il eſt neceſſaire d'ouvrir les Fonts, on la rejette contre un pilier voiſin en maniere de Pont-tournant. La voute de la Chapelle de la Vierge, qui à la verité eſt fort petite, n'a qu'une clef; mais cette clef, qui paroît être d'une ſeule pierre, pend en cul de lampe juſqu'à la longueur de près de ſix pieds; & j'y ai compté ſur differentes faces une douzaine d'ecuſſons ou d'armoiries de la hauteur d'un pied ou environ. On eſtime encore beaucoup la plate-bande de mâçonnerie qui ſoutient les Orgues, & que rien à l'exterieur ne paroît ſoutenir. Enfin il n'y a point de Chapelle dont les ornemens de ſculpture n'aient eté travaillez avec ſoin & à grand frais; on les a pour ainſi dire prodiguez: mais tout cela n'eſt que du quinzieme ſiecle.

Il n'y a dans cette Egliſe aucune ſepulture digne de remarque, ſi ce n'eſt peut-être celle de Guillaume le Tellier, natif de Fontaine-le Pin, près de Falaiſe, mort le premier Septembre 1484. Son epitaphe porte que c'eſt lui qui a achevé *l'Oo*,

Arch. de l'Abb. de Montivill. eux-mêmes avoient ruiné la chauſſée qui s'etendoit entre cette ville & Montivillier ; & ſes murailles ont été abbatues par ordre du Roi en 1621.

XVI. *Les Capucins. Ancien Couvent de Billettes.* On voit dans cette Ville outre l'Egliſe paroiſſiale, qui eſt demeurée imparfaite, & dont l'Evêque de Bangor a beni les Autels en 1411, un Couvent de *Capucins*. Il y avoit au commencement du qtatorzieme ſiecle un Hôpital deſſervi par des Freres de la *Charité-Notre-Dame*, autrement nommez *Billettes*. Ces Religieux qui n'etoient plus en 1630 qu'au nombre de trente ou environ dans tout le Roiaume, & qui avoient obtenu permiſſion de paſſer dans tel Ordre qu'ils jugeroient à propos, parurent vouloir embraſſer celui des Auguſtins Reformez ; & l'Abbeſſe de Montivillier, de qui la ville depend pour le ſpirituel, le leur permit au mois de Septembre de la même année. Cependant en 1641 ils abandonnerent la place aux Capucins avec l'agrement de la Ville ; mais le Pape & le Roi n'y conſentirent qu'en 1645, & les Lettres Patentes des Capucins ne furent enregiſtrées qu'au mois de Mars 1655. Alors le revenu du Couvent des Billettes, qui étoit fort peu de choſe, fut annexé à l'Egliſe paroiſſiale du lieu. Le Pere Jean-Marie de Vernon, Auteur d'une Hiſtoire du Tiers-Ordre de Saint François, a confondu mal-à-propos le Couvent des Billettes de Harfleur avec le Prieuré de *Notre-Dame des Bois* ſur la Paroiſſe de Gonfreville-l'Orcher.

Arch. de l'Abb. de Montivill.

Arch. du Parl. de Rouen.

Mem. des Cap. de Harfl.

Hiſt. du Tiers-Ordre de Saint François, tom. 3. p. 375.

LE TREPORT.

XVII. *Ceſar de Bell. Gall. l. 4.* Ceſar fait mention d'un Port ſitué ſur la Manche, qu'il appelle *Ulterior Portus* ; & il y a peu de Geographes modernes qui n'aient confondu ce lieu avec notre Bourg du *Treport*. Au contraire un Ecrivain de nos jours s'eſt perſuadé que ce Bourg n'eſt point different du *Geſſoriacum navale* de Ptolemée : mais au lieu de *Geſſoriacum*, il veut qu'on liſe *Eſſuoriacum* ; & cette correction eſt une ſuite du ſyſtême qu'il s'étoit formé ſur les *Eſſui* de Ceſar, qu'il a pris mal-à propos, comme nous le verrons plus bas, pour les Peuples du Païs d'Eu. Enfin il n'y a peut-être perſone aujourd'hui qui ne croie devoir traduire en latin le nom du *Treport* par celui d'*Ulterior Portus* ; & Adrien de Valois qui ne met aucune difference entre l'un & l'autre, croit avoir trouvé la raiſon de ce nom. Le Treport, dit-il, a eté appellé *Port d'audelà*, ou *Port plus avancé*, pour diſtinguer ſon Port de celui de la Ville d'Eu, lequel

Capperon, Merc. de Fr. Juillet 1730. p. 1545.

Ptolem. Geogr. l. 2. c. 9.

Ci deſſous, nomb. 72.

Valeſ. Notit. Gall. Ulter. Port.

Digitized by Google

lequel eſt plus avant dans les terres, & qui par conſequent eſt *en deça* de l'autre. Suppoſé l'exiſtence des deux Ports ; ſuppoſé encore que celui du Treport ait eu un nom latin avant que d'en avoir un François ; ſuppoſé enfin, ce qui eſt abſolument eſſentiel ici, que le Treport ne ſoit point different de l'*Ulterior Portus* de Ceſar, cette conjecture n'auroit rien que de fort plauſible. Mais le Port dont parle Ceſar devoit être à la pointe de terre de la Belgique, qui avance le plus vers la Grande-Bretagne, au lieu que le Treport eſt à l'embouchure de la riviere de Brêle.

XVIII. Etymologie du nom du Treport.

J'ai cependant peine à me perſuader que le Treport, ou du moins le village de *Mers*, qui n'en eſt gueres ſeparé que par l'eau de la Brêle, n'ait pas exiſté du tems des Gaulois ; & ce pourroit bien avoir eté un *Portus citerior*, dont à la verité les Anciens ne font point mention ſous ce nom, mais qu'il faut ſuppoſer neceſſairement, dès qu'il y en avoit un autre nommé *ulterior*. Ce ne ſera ni de *citerior*, ni même d'*ulterior*, que le Treport aura tiré la premiere partie de ſon nom ; (car je ne m'arrête ni à *Vetus Portus*, ni encore moins à *Ultris-Portus*, que quelques-uns lui ont donné ;) mais du Celtique *Traez*, *trais*, *treiz*, ou *treaz*, uſité encore aujourd'hui en Baſſe-Bretagne, & qui ſignifie *le ſable*, *la greve*, *le rivage qui ſe decouvre quand la mer ſe retire*. On dit encore *Treiz* ou *treis*, pour un *Paſſage de bras de mer*, ou *de riviere vers ſon embouchure*. Et de maniere ou d'autre, rien ne convient mieux à la ſituation du Bourg du Treport. On lui a donné auſſi le nom de *Port*, parce que, en effet, c'en eſt un, mais ſans rien retrancher de ſon premier nom ; & par cette raiſon nos Peres qui ecrivoient *Tresport* au lieu de *Treport*, approchoient plus que nous de la veritable origine de ce nom.

Guib. Nogent. de vita ſua l. 2. c. 5. p. 473, & 631.

XIX. Ancien Etat de ce Bourg.

Il ne paroît pas que le Treport ait eté fort conſiderable ni ſous le gouvernement des Gaulois, ni ſous celui des Romains. Il a fait un peu plus de figure depuis le douzieme ſiecle, & le commerce a du en être cauſe. On y a veû anciennement d'aſſez belles ruës bien bâties, grand nombre d'habitans, & dans le Port juſqu'à cent navires, tant Pêcheurs que Marchands. Sa rade eſt une des meilleures de toute la côte, & les Vaiſſeaux qui ne tirent que deux braſſes d'eau, y peuvent ancrer en toute ſeûreté. En 1101 Henri I, Comte d'Eu, detourna le cours de la Brêle, qui râſoit alors le village de Mers, il la fit couler le long du Treport vers l'occident ; &

Archives de l'Abb. du Trep.

ce fut là ſans doute une des premieres cauſes qui mirent les habitans de ce Bourg en etat de faire fleurir leur commerce. En 1475, Charles d'Artois, un des ſucceſſeurs de Henri I, aiant conçu le deſſein de conduire le flux de la mer dans la ville d'Eu, entreprit un canal depuis l'embouchure de la riviere juſqu'à cette ville : ce canal fut coupé juſqu'au Prieuré de Sainte Croix ; mais les travaux en ſont demeurez-là : on l'appelle *le Canal d'Artois*. Le Roi François I, après une deſcente furieuſe que les Anglois avoient faite au Treport, pour défendre ſes habitans contre de nouvelles inſultes, fit elever la tour que l'on voit aujourd'hui ſur l'entrée du Port. En 1554 Henri, Duc de Guiſe, & Comte d'Eu, fit creuſer au pied de cette tour, un baſſin capable de contenir des Vaiſſeaux de deux & de trois cens tonneaux ; il fit faire en même-tems une jettée de bois, & une forte paliſſade pour maintenir le cours de la riviere, & ſoutenir la jettée contre l'impetuoſité des vagues & du galet. Ces travaux ont couté des ſommes immenſes ; mais rien n'a pu tenir contre la mauvaiſe fortune des Habitans.

Ci deſſous, nomb. 81.

XX. Sa decadence. *Mem. du Trep.*

La jettée du Duc de Guiſe ne ſubſiſte plus : tout eſt enſeveli ſous le galet & ſous l'eau de la riviere, à laquelle on a eté obligé de faire prendre un nouveau cours vers le Nord ; celle qu'un Particulier, nommé Charles Myreſſe lui a ſubſtituée eſt fort peu de choſe, & auroit beſoin d'être recommencée à neuf. Pluſieurs rues ſont fondues dans la mer : les maiſons qui tombent ne ſe relevent point : on ne voit pas vingt Navires dans le Port : quantité de caves, de celliers, de fours, & d'autres commoditez pour les uſages de la vie, dont le Bourg abonde encore, ſervent, d'aſile aux hiboux & aux chauve-ſouris : les Habitans ſont en petit nombre & pauvres : cependant ils s'occupent les uns à faire des filets, les autres à chercher des vers de mer, à mettre l'amorce aux hameçons, à porter le Poiſſon, à le laver, à en acheter quelque lot pour l'aller vendre à la ville d'Eu.

XXI. Cauſes de la decadence du Treport.

Pluſieurs cauſes ont contribué à la ruine de ce lieu. Premierement, il n'a ni fortifications ni defenſes ; car la Tour de François I, qui auroit elle-même beſoin d'être defendue par quelqu'autre ouvrage, n'eſt pas même entretenue aujourd'hui. Il n'y a du Treport à Douvres que vingt quatre lieuës ; on peut y aborder en une marée : auſſi ce Bourg a-t-il toujours été en butte aux Anglois, qui y ſont deſcendus, & l'ont ruiné à di-

Digitized by

verſes repriſes. En 1339 ils y aborderent avec cent vingt voiles, & y mirent tout à feu & à ſang. L'année ſuivante ils y retournerent dans le même deſſein. En 1413 ils paſſerent tout au fil de l'epée, & mirent encore le feu non ſeulement dans le Bourg, mais à pluſieurs lieux des environs. Je ne compte point les ravages que les mêmes Anglois & les Huguenots y ont faits pendant les fureurs du Calviniſme, mais ſurtout en 1545 & 1572. Une ſeconde cauſe du deperiſſement du Treport eſt le voiſinage de Dieppe & de Saint Valeri-en Caux. Ce voiſinage a entraîné la deſertion de ſes habitans, qui ſe ſont tranſportez à la ville d'Eu. La principale, & celle qui a donné lieu à la ruine preſque totale de ce Bourg, c'eſt la repriſe de Calais ſur l'Angleterre en 1558. Pendant que Calais appartenoit aux Anglois, les François faiſoient cuire au Treport tout le biſcuit neceſſaire pour leurs embarquemens; on y déchargeoit la pêche du Hareng; on y apprêtoit le Hareng ſor. Mais depuis que Calais eſt repaſſée ſous la domination Françoiſe, cette ville a paru plus ſeûre & plus propre pour la mer; & comme elle eſt auſſi plus voiſine du lieu où ſe fait la meilleure pêche du Hareng, tout le commerce du Treport y a eté tranſporté.

Arch. de l'Abb. du Trep.

XXII. Etat preſent de ce Bourg. Ancienne Maiſon des Templiers. *Ibid.*

Cependant malgré leur decadence ſes habitans conſervent toujours quelques traces de leur ancien etat. Le Treport a Vicomté & Amirauté; la Vicomté n'y eſt point une Juſtice, ce n'eſt qu'un droit utile uni au domaine des Comtes d'Eu. Il avoit des Echevins dès le treizieme ſiecle; & le Bourg ſe gouverne encore aujourd'hui par un Maire & cinq Echevins. Pour l'election de cet Officier municipal, le Maire & les Echevins de la ville d'Eu ſe rendent au Treport, ils y reçoivent les ſuffrages; mais ils ne ſont que depoſitaires des voix & temoins de l'election. Au contraire les Echevins du Treport aſſiſtent à l'election du Maire d'Eu, & y ont droit de ſuffrage. Il eſt pourtant vrai que celui-ci ne regarde le Maire du Treport que comme ſon Lieutenant; quoiqu'il y ait, dit-on, des Lettres de François I, qui donnent abſolument à celui du Treport le nom de *Maire*. Il n'y a dans ce Bourg qu'une ſeule paroiſſe, bâtie vers l'an 1370, & c'eſt bien aſſez pour le petit nombre d'habitations qu'il renferme. En 1141 ſes habitans reçurent dans leur enceinte une des premieres Colonies de l'Ordre des *Templiers*: Ces Religieux furent logez entre l'Abbaïe dont nous allons parler, & un *Hôpital* qui ne ſubſiſte

Digitized by Google

plus ; on montre encore quelques mechantes ruines de leurs bâtimens. Il y avoit auſſi anciennement près de la ville une *Maladerie*, qui a eté unie à l'Hôtel-Dieu de Criel. Enfin en 1666 Mademoiſelle, Comteſſe d'Eu, y fonda des *Sœurs de la Charité*, dont l'etabliſſement n'a point eu de ſuites.

Ci-deſſous nomb. 71.

XXIII. Abbaïe du Treport. *Ibid.*

Ce qui rend le Treport encore un peu recommandable, c'eſt un Monaſtere de Benedictins ſous le nom de *Saint Michel*, dont les fondemens furent jettez vers le milieu du onzieme ſiecle, mais qui paroît n'avoir eté erigé, du moins ſolidement, en titre d'Abbaïe que cent ans ou environs après. Les guerres du quatorzieme ſiecle avoient mis cette Abbaïe dans un etat deplorable. En 1384 l'Abbé & les Religieux preſenterent requête au Roi Charles VI, ſur ce que le Receveur des Decimes les preſſoit de païer 56 livres à quoi ils avoient eté taxez malgré l'impuiſſance totale où ils etoient de trouver cette ſomme : *Cette Abbaïe*, diſoient-ils, *etant frontiere de l'Anglois, n'aïant ni Château ni defenſe, a eté arſe & miſe en un ſi chetif point, qu'il y a peu de lieux où nous puiſſions habiter, ſi ce n'eſt ès demeurans des anciens edifices, & ès vieilles maſures . . . . . Notre grande Egliſe eſt arſe depuis trente ans, & une autre petite Egliſe qu'avions depuis refaite, à grand meſchief eſt ruinée & chue juſqu'en terre, avec la cloſture & tout le dortoir ars, enſemble nos biens & nos lits . . . . même y a quinze ans que nous n'avons moutier . . . . De plus ſommes endettez en Cour de Rome pour les finances des Abbez qu'avons eus en brief temps ; & devons encore à pluſieurs perſones de groſſes ſommes de deniers que n'avons pu, & ne pouvons encore acquitter ; dont c'eſt pitié . . . . finalement pour païer 10 livres ſur les 56 livres demandées par le Receveur, avons engagé nos Calices ſans les pouvoir retirer.* Sur cet expoſé le Roi touché de compaſſion ordonna que l'Abbé & les Religieux ſeroient dechargez du reſte de la taxe. Cependant ce Monaſtere fut reparé au quinzieme ſiecle par l'Abbé Jean I, & par l'un de ſes deux ſucceſſeurs, qui ont porté le nom de Richard de Longue-mort : mais la nef de l'Egliſe qui avoit eté jettée par terre, n'a pu encore être retablie. De cet ancien edifice, bâti vers l'an 1240, il ne reſte que le Chœur ; encore n'eſt-il plus vouté. On dit que les Stalles de ce Chœur furent achetées en 1348 pour la ſomme de 50 livres des Religieuſes de Bival ; & il eſt vrai que l'on y voit en ſculpture pluſieurs figures de Religieuſes. Robert, Comte d'Eu, Fondateur du Monaſtere, mort vers l'an 1090, y eſt enterré avec la Princeſſe Béatrix ſa femme.

GOURNAI.

XXIV. *Hirtius de Bello Gall. l. 8.*

Dans les Commentaires de la Guerre des Gaules, qui nous ont donné lieu de parler ici du Bourg du Treport, il eſt fait mention d'un dernier effort que les peuples de Caux & du Vexin, unis avec ceux du Beauvaiſis, firent contre les armes Romaines, pour venger en commun la liberté de la Nation Gauloiſe; & on peut rapporter à cette confederation l'origine de la ville de *Gournai*. Cette place eſt ſituée ſur la frontiere des deux Peuples de Caux & de Beauvaiſis. Comme l'humidité de ſon terrain cauſée par l'epanchement des deux rivieres d'Epte & de Saint Aubin qui en arroſent les murs, ſuffiſoit preſque pour en rendre l'accés extrêmement difficile: on commença vraiſemblablement par conſtruire un Pont en cet endroit-là ſur la riviere d'Epte, pour la communication des deux Peuples, & on l'accompagna d'une chauſſée. Peu à peu cette chauſſée ſe trouva bordée de maiſons à droite & à gauche, & inſenſiblement la ville s'eſt accrue au point où nous la voïons aujourd'hui. La chauſſée s'appelle depuis pluſieurs ſiecles *la Chauſſée de Ferrieres*, parce qu'elle conduit à la Paroiſſe voiſine de Ferrieres, & eſt ſituée partie ſur le Dioceſe de Rouen, partie ſur celui de Beauvais. Anciennement aux approches de cette Ville l'Epte formoit une eſpece de demi-cercle du Nord à l'Eſt, & de l'Eſt au Midi; elle traverſoit alors la chauſſée: dans la ſuite des tems on a abregé ſon cours pour lui faire prendre celui qu'elle a aujourd'hui en ligne droite du Nord au Midi; enſorte qu'elle coule preciſement à la tête de la chauſſée entre la chauſſée & la Ville. Il en a été de même de la petite riviere de Saint Aubin: elle coule à preſent d'abord au nord de la ville, enſuite à l'orient de l'Egliſe de Saint Hildevert, & ſe joint enfin au nouveau lit de la riviere d'Epte immediatement au deſſus ou au nord de la chauſſée, au lieu qu'anciennement elle couloit à l'occident de l'Egliſe de Saint Hildevert, & n'entroit dans l'Epte qu'au deſſous ou au midi de la chauſſée, & de la ville. Or ce terrain compris entre les premiers lits de ces deux rivieres, etoit preciſement ce qui formoit l'ancienne ville de Gournai; & l'on voit la raiſon pourquoi le Dioceſe de Rouen s'etend aujourd'hui de ce côté-là, juſques ſur quelques maiſons ſituées à la gauche de la riviere d'Epte. La ville s'eſt conſiderablement augmentée à l'occi-

Digitized by Google

mandi, Grand Bailli de Rouen. On donne communement le nom de *Comtes* aux Seigneurs de Gournai ; mais on ne le trouve ni dans les anciens titres, ni dans l'Hiſtoire.

XXVII. Juſtices de Gournai. Armoiries de la ville. *Ibid.*

De la connoiſſance de ce detail, ſuit naturellement celle des changemens qui ſont arrivez dans cette ville, & dans toute l'etendue de ſon domaine, par rapport à l'adminiſtration de la Juſtice. Lorſque la Normandie fut partagée en ſept Bailliages ſous Philippe-Auguſte, Gournai fut compris ſous le Bailliage de Caux, & uni ſous le titre de Châtellenie à la Vicomté d'Arques : la Reine Blanche d'Evreux y etablit un Bailli pour y rendre la Juſtice en ſon nom. Après ſa mort le Bailli ceſſa, & Gournai repaſſa ſous la Vicomté d'Arques. Le 17 Novembre 1408 Charles VI demembra de la Vicomté d'Arques les Chatellenies de Gournai & de la Ferté en Brai, pour leur donner le titre de Vicomté en chef, comme à celles d'Arques, de Neuf-chatel, & autres : de-là les cauſes jugées à Gournai, ne furent plus portées par appel au Tribunal d'Arques, mais immediatement au Bailliage de Caux, & de là à l'Echiquier. La Reine Catherine de France, qui avoit en douaire Giſors, Gournai, & Neufchatel, etablit en ſon nom un Bailli pour ces trois villes ; & ce Bailli eut un Lieutenant à Gournai. En 1438. le ſiege de Gournai fut encore reuni à la Juriſdiction du Grand Bailli de Caux, qui y etablit un Lieutenant general. En 1462 ce ne fut plus qu'un Siege particulier de Juſtice Seigneuriale, detaché de tout autre, & tenu par un Bailli, un Lieutenant general, & quelques autres Officiers, dont l'appel reſſortiſſoit immediatement à l'Echiquier. En 1505 Longueville aiant eté erigé en Duché, le nouveau Duc annexa le ſiege de Gournai au Bailliage qu'il etablit à Longueville, & commit à Gournai un Lieutenant general. Enfin en 1707 ce ſiege a eté ſeparé de celui de Longueville, & retabli en titre de Bailliage particulier, d'où il y a appel au Parlement de Normandie.

Il y a encore à Gournai, outre ce Bailliage une Juriſdiction des Eaux & Forêts, dont les Officiers ſont pareillement à la nomination du Seigneur. Enfin il y a un Grenier à Sel de vente volontaire, & un Corps de Ville. On y fabrique des ſerges en aſſez grande quantité ; ſon marché qui ſe tient toutes les ſemaines, le Mardi, eſt un des plus conſiderables de la Province. Philippe-Auguſte donna dans cette ville l'Ordre de Chevalerie à Artus, Duc de Bretagne ; & ſelon la tradition du

Digitized by Google

du Païs, c'eſt à cette occaſion qu'elle a pris pour ſes armes l'ecu de ſable au Chevalier d'argent armé.

XXVIII. La Collegiale de S. Hildevert. Ancienne Collegiale de Braimoutier.

L'Egliſe principale de Gournai eſt en même tems Collegiale & Paroiſſiale. Le Chapitre, qui a eté declaré Curé-primitif de toute la ville par un Arrêt du Parlement du 22 Août 1565, & reconnu en cette qualité par un Acte de l'Archevêque de Rouen en 1668, eſt compoſé d'un Doien, qui en eſt aujourd'hui la ſeule Dignité, & de huit autres Chanoines, y compris le Curé, & le Principal du College. Anciennement deux de ces Chanoines portoient les titres, l'un de *Treſorier*, l'autre de *Sainturier*; & l'on pretend que c'etoit là encore deux autres Dignitez: mais la Treſorerie n'eſt plus qu'un ſimple titre d'Office; & la prebende du Sainturier, dont l'office principal etoit d'expoſer les ſaintes reliques à la veneration des fideles, a eté unie à la Cure en 1724. Toutes ces prebendes ſont à la collation pleine du Seigneur de Gournai; & à la reſerve du Curé, ceux qui en ſont pourvûs s'en mettent en poſſeſſion ſans prendre de proviſions à l'Archevêché. Neanmoins comme le Doien eſt Curé-né de tous ceux qui compoſent le Chapitre, il prend auſſi l'inſtitution de l'Archevêque pour la cure des ames. Nos Rois avoient annexé à l'Abbaïe de Belloſane, une de ces Prebendes qui devoit être deſſervie par un Religieux de l'Abbaïe: mais ce droit, qui etoit encore en vigueur en 1399, ne ſubſiſte plus.

Arch. de l'Arch. de Rouen.

Arch. de la Collegiale de Gourn.

Arch. de l'Abbe de Belloſan.

Il n'eſt pas aiſé de remonter juſqu'à l'origine de cette Collegiale, ni de decider bien ſeûrement quel a eté ſon premier nom. La tradition porte qu'elle fut d'abord fondée à *Braimoutier* près de l'Abbaïe de Belloſane, & que de Braimoutier elle a eté transferée à Gournai par les premiers Seigneurs de cette ville. On ne peut nier qu'il n'y ait eu en effet dans le onzieme ſiecle au plus tard un College de Chanoines à Braimoutier: Hugues II en confirmant en 1112 les donations que ſes aieux Hugues I & Baſilie, & enſuite Girard ſon pere, avoient faites à l'Abbaïe du Bec, remarque expreſſement qu'ils avoient donné à cette Abbaïe l'Egliſe & la dîme de Braimoutier avec tous les droits & les privileges qu'y poſſedoient auparavant les Clercs ou *Chanoines* qui la deſſervoient. Avant cette donation il y avoit donc des Chanoines à Braimoutier. Un autre titre de Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, de l'an 1141, confirme à la même Abbaïe du Bec la poſſeſſion de la même Egliſe de Braimoutier avec celle du

Arch. de l'Abbe du Bec.

Ibid.

tiers de la dîme, *les deux autres tiers etant poſſedez par les Chanoines de Gournai*; d'où il s'enſuit auſſi que l'Abbaïe du Bec, ou n'a point eu d'abord toute la dîme de Braimoutier, ou que ſi elle l'a euë entiere, elle en a dans la ſuite relâché la plus grande partie en faveur des Chanoines de Gournai. Pourquoi en faveur de ceux-ci, puiſqu'elle appartenoit originairement aux Chanoines de Brai-moutier, ſi ce n'eſt parce que les uns ne devoient pas être diſtinguez des autres, & que cette ancienne Collegiale n'avoit fait que changer de domicile, ſans ceſſer pour cela d'être la même? Joignez à cela que de tout tems le gros de la Prebende du Treſorier de Gournai eſt ſitué à Braimoutier; & nous aurons tout lieu de conclure que les Chanoines qui etoient à Gournai en 1141 ſont preciſement ceux qui etoient auparavant à Braimoutier. Ce ſera donc vraiſemblablement Hugues I, qui les aura transferez à Gournai vers la fin du onzieme ſiecle pour orner le lieu de ſa reſidence. En 1198, Hugues III retira des mains des Religieux du Bec l'Egliſe & la partie des dîmes de Braimoutier dont ils jouiſſoient, pour en faire don à l'Abbaïe de Belloſane, & leur donna en recompenſe d'autres biens en Angleterre.

Ibid.

XXIX. Ancien nom de la Collegiale de Gournai. Ancien Monaſtere de Braimoutier.

Mais ſous quel nom a eté fondée d'abord l'Egliſe Collegiale de Gournai? On a avancé dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux que *Saint Guitmar*, Abbé de Saint Riquier & de Jumiege, mort en 750, y avoit eté enterré; que peu de tems après, elle en prit le nom; & qu'elle ne l'a quitté que vers la fin du onzieme ſiecle, pour prendre celui de *Saint Hildevert*, lorſqu'on y apporta le corps de ce ſaint Evêque. Il paroît que l'Auteur de cette Hiſtoire n'etoit point aſſez inſtruit de celle de la ville de Gournai, faute d'avoir ſous les yeux les pieces ou les monumens, ſur leſquels ſeuls il auroit pu ſe determiner plus ſeûrement. Nous venons de voir que la Collegiale de Gournai n'a eté fondée que ſur la fin du onzieme ſiecle: le corps de Saint Guitmar n'a donc pu être enterré dans cette Collegiale vers le milieu du huitieme. Peut-être dira-t-on, pour ôter toute equivoque, qu'à la verité le ſaint Abbé ne fut point enterré dans la Collegiale proprement dite, puiſque cette Collegiale n'exiſtoit pas encore; mais qu'il a pu l'être dans l'Egliſe que l'on a erigée depuis en Collegiale. Cela ſe peut à la rigueur. Mais la tradition conſtante de la ville, eſt que cette Egliſe portoit anciennement le nom de *Saint Etienne*; & l'on n'y a jamais ouï dire qu'elle ait eté appellée dans

Hiſt. de l'Egl. de Meaux. tom. 1. p. 64.

aucun tems du nom de Saint Guitmar. D'ailleurs quelle raiſon auroit-on eu d'enterrer S. Guitmar à Gournai ? D'un autre côté il eſt difficile de compter pour rien une autre tradition de l'Abbaïe de Saint Riquier, qui porte qu'un des premiers Abbez de ce Monaſtere, a eté Titulaire de l'Egliſe de Gournai. Pour concilier toutes ces difficultez, voici une conjecture que je ſoumets à la deciſion des Sçavans. Saint Guitmar, Abbé de Saint Riquier, etoit peut-être auſſi Abbé de Jumiege; ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans cette diſcuſſion. Braimoutier etoit un Monaſtere fondé ſous la dependance de l'une ou de l'autre de ces deux Abbaïes. S. Guitmar y eſt mort, & y a eté enterré. Bientôt après, il en a eté regardé comme le Patron, ſans pouvoir neanmoins faire diſparoitre totalement le nom de *Saint Martin*, qui en etoit le premier Titulaire, & qui eſt redevenu le ſeul. Ce Monaſtere a eté ruiné comme une infinité d'autres pendant la deſolation generale du Roiaume cauſée par les courſes des Normans. Sur ſes ruines s'eſt elevée une Collegiale qui y a perpetué pendant quelques années le culte de Saint Guitmar. Avant la fin du onzieme ſiecle, le corps de Saint Hildevert, Evêque de Meaux, que l'on promenoit de bourgades en bourgades, s'arreta enfin à Gournai : il fut depoſé dans l'Egliſe de la ville, qui portoit le nom de Saint Etienne : Hugues I l'y retint; & pour illuſtrer davantage cette ville, ainſi que le culte du nouveau Saint, il y appella les Chanoines de Braimoutier. De-là le nom de *Saint Hildevert* que l'Egliſe de Gournai a ſubſtitué inſenſiblement à celui de *Saint Etienne*; delà enfin l'oubli total du nom de *Saint Guitmar*, non à Gournai, où il n'avoit aucun culte, & où il n'y avoit jamais eu de raiſons de lui en decerner; mais à Braimoutier où à la faveur d'abord de l'expulſion des Moines, enſuite de la tranſlation des Chanoines, le nom de *Saint Martin* a repris le deſſus, & eſt enfin demeuré le ſeul.

Ibid. pag. 690.

Dès que la ville de Gournai ſe vit honorée d'une Collegiale, les Chanoines qui y furent transferez penſerent à ſe bâtir une nouvelle Egliſe; ſoit que l'ancienne menaçât ruine, ſoit qu'elle parût trop petite pour l'affluence du peuple qui venoit prier devant le corps de Saint Hildevert. Cette Egliſe, qui eſt encore ſur pied, ne fut pas ſitôt conduite à ſa perfection. Hilbert ou Hubert, Archevêque de Cantorberi, fit la tranſlation des reliques du Saint Evêque dans une nouvelle

XXX. Bâtimens de la Collegiale de Gournai.

Digitized by Google

Ibid. pag. 64 châſſe, non en 1201, comme l'a dit l'hiſtorien de l'Egliſe de Meaux, mais en 1202, le jeudi avant le quatrieme Dimanche de Carême, qui étoit la fête de Saint Benoît. Or par l'acte de cette tranſlation, le prelat accorda 40 jours d'indulgence à chacun de ceux qui contribueroient aux bâtimens de l'Egliſe; & en 1278, Guillaume de Flavacourt, Archevêque de Rouen, en accorda autant: d'où il s'enſuit que cette Egliſe commencée ſur la fin du onzieme ſiecle, fut à peine achevée vers la fin du treizieme. Elle a eté dediée par Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen; & le cœur de la Reine Blanche d'Evreux y eſt enterré dans le chœur, au pied du Sanctuaire.

Arch. de la Colleg. de Gourn.

XXXI. Cure de S. Hildevert.

Nous avons deja obſervé qu'il y a une Cure dans l'Egliſe de Saint Hildevert, qu'une des prebendes de la Collegiale y a eté unie, & que le Chapitre en eſt Curé primitif. Dans les premiers tems cette paroiſſe n'avoit point d'autre Autel que le grand Autel du Chapitre, mais par Sentence arbitrale de l'Archevêque Eudes Rigaud en 1269 entre l'Archidiacre du Vexin-Normand, & les Curez de Saint Hildevert, les Chanoines aſſignerent au Curé un Autel hors du chœur, qui eſt l'Autel de la Vierge, afin que l'Archidiacre pût y exercer ſes droits de viſite ſans bleſſer les droits du Chapitre. Depuis ce tems-là le Curé a toujours fait ſes fonctions à cette Chapelle, qui eſt dans la croiſée; mais il n'a pas droit d'y celebrer la Meſſe-haute, ni de chanter aucun office, parceque le Chapitre s'eſt reſervé l'exercice de ces fonctions, auſſi-bien que celui des principales ceremonies, comme l'expoſition du Saint Sacrement, les benedictions des Cierges, des Cendres, des Rameaux, des Fonts Baptiſmaux &c. leſquelles ſe font par le Doien & les Chanoines en preſence du Curé qui y aſſiſte avec les Chapelains. Autrefois même le Curé ne beniſſoit point l'eau avant la Meſſe de paroiſſe, mais il fut reglé par l'Archevêque de Rouen en 1668, que dorenavant il feroit l'eau benite à voix baſſe.

Ibid.

Mem. de Gourn.

XXXII. Cure de N. D.

Il y a dans la ville une autre paroiſſe qui comprend tout le terrain dont cette ville a eté augmentée dès le treizieme ſiecle depuis l'ancien lit de la riviere de Saint Aubin. Le lieu où cette ſeconde Egliſe paroiſſiale a eté bâtie etoit anciennement le cimetiere de Saint Hildevert & de toute la ville. Là on avoit erigé ſous l'invocation de *la Sainte Vierge* une petite Chapelle qui fut l'origine de la nouvelle paroiſſe: il a fallu y

Ibid.

Digitized by Google

bâtir une Egliſe plus ſpatieuſe. Vers l'an 1230 elle fut conſtruite des deniers publics, ſur la Chapelle même, qui lui ſert maintenant de porche. Un Bourgeois de la Ville, nommé Barthelemi de Hevecourt, eſt celui qui a le plus contribué à la conſtruction de ce bâtiment, dont le clocher eſt très-beau, & dont la fleche eſt couverte de plomb. Quelques-uns ſe ſont perſuadez que les deux tombeaux de pierre avec les repreſentations d'un homme & d'une femme, que l'on y voit dans la Chapelle de Saint Jacques, ſont ceux de Hevecourt & de ſa femme; mais il eſt mort à Paris après l'an 1270, & il ne paroît gueres probable que ſon corps ait eté rapporté à Gournai. Je pancherois donc plûtôt à croire que ce ſont les tombeaux de Hugues II, & de Meliſende de Vermandois ſa femme, qui ont eté inhumez dans l'ancienne Chapelle du cimetiere, & que l'on a depuis enclavez dans le mur de la Chapelle de Saint Jacques, en bâtiſſant la nouvelle Egliſe. Au reſte la Cure de Notre-Dame, ſuccurſale d'abord de celle de Saint Hildevert, n'eſt depuis ſon erection en titre de benefice, auſſi-bien que celle-ci, qu'une Vicairie perpetuelle. Le Chapitre en conſequence du droit d'Egliſe matrice, & de Curé primitif, s'eſt reſervé les Fonts Baptiſmaux, & le droit de conferer le Baptême, ſans permettre qu'on puiſſe baptiſer à N. D. Les Chanoines vont auſſi officier les jours de l'Aſſomption & de la Nativité de la Sainte Vierge, dans cette Egliſe ſuccurſale, où le Curé eſt obligé de ſe trouver avec ſon Clergé, auſſi-bien qu'à toutes les ceremonies publiques, comme *Te Deum*, proceſſions generales, expoſition du Saint Sacrement dans les occaſions preſſantes, &c. Enfin il eſt encore tenu de ſe faire recevoir au Chapitre en qualité de Chapelain, d'y prêter ſerment de fidelité, & d'y comparoître tous les ans pendant la tenue du Chapitre general. Paſſons aux Communautez de la ville.

Ci-deſſous nomb. 164.

XXXIII. Les Cordelieres. Ancien Hôtel-Dieu. Ancienne chapelle de S. Julien.

Les *Cordelieres* du Tiers-Ordre de Saint François, furent appellées à Gournai pour avoir ſoin des pauvres & des malades. Il y avoit dans cette ville dès l'an 1128 au plus tard, un *Hôtel-Dieu*, auquel Saint Louis donna en 1269 vint-cinq cordes de bois à prendre tous les ans ſur ſon domaine. Il étoit ſitué près de l'endroit où eſt maintenant l'Egliſe de N.D. Cette Egliſe qui n'étoit encore qu'un ſimple oratoire de devotion, ſervit de chapelle pour les malades; & une partie du cimetiere commun de la ville, où elle étoit placée, leur fut

Arch. de l'Hôpital de Gourn.

Digitized by Google

par l'acquiſition de pluſieurs maiſons contiguës à leur Monaſtere. En 1661 on leur envoia des Religieuſes Urſulines du Monaſtere de Sainte Avoie de Paris, pour les former à la regle. En 1684 elles eleverent une nouvelle Chapelle plus grande & d'un meilleur goût que la premiere. En 1716 elles conçurent le deſſein d'etablir à Verſailles dans le Parc aux Cerfs une maiſon de leur Ordre : elles obtinrent pour cela des Lettres Patentes ; mais on leur ſuſcita des traverſes ; les Lettres Patentes furent revoquées, & le projet echoua. La Superieure de la maiſon de Gournai qui etoit dans Verſailles même, à la pourſuite de cette affaire, & qui ſe donnoit de grands mouvemens pour la faire reuſſir, y mourut avec le chagrin de n'avoir pû en venir à bout.

XXXVI. Les Capucins. *Mem. des Capucins de Gourn.*

Les *Capucins* ne ſe ſont etablis à Gournai qu'en 1642. Ils ſe logerent d'abord dans trois ou quatre petites maiſons du faubourg, vis-à-vis des Cordelieres, ſur la paroiſſe de Notre-Dame. Ils y ajuſterent une petite Chapelle, devant laquelle ils planterent une croix de bois, qu'ils avoient fait benir ſolennellement dans l'Egliſe Collegiale. Cependant ils ſongeoient à ſe menager un meilleur etabliſſement, & ils en trouverent le moien par le ſecours d'une Dame de pieté du lieu, nommée Marie Aviſſe, veuve d'Alexandre des Prez, Sieur de Saint Ymés, & de leurs enfans, dont ils obtinrent un herbage dit *de la Motte* contigu aux foſſez de la ville. Les habitans contribuerent à les bâtir. Ils ſe firent en 1660 une Egliſe ſous le nom de *Sainte Catherine* ; mais ils en ont elevé une autre en 1670, & la premiere leur ſert aujourd'hui de Refectoire.

XXXVII. L'Hôpital general. Ancienne Maladerie. *Arch. du Parlem. de Rouen.*

L'Hôpital, autrement dit *le Bureau des pauvres renfermez*, a eté etabli par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1665 ſur les debris de l'ancien Hôtel-Dieu, & d'une ancienne Maladerie de la ville. Lorſque les Cordelieres ſe refugierent dans la ville en 1592, le ſoin des pauvres qui etoit deja partagé depuis quelques années entr'elles & un adminiſtrateur laïc, retomba tout entier à la charge des habitans. On commença donc par dreſſer quelques ſtatuts pour l'adminiſtration de cet Hôpital. Au mois de Mars 1665 il fut reglé dans une aſſemblée de ville que le Bureau ſeroit compoſé de deux Chanoines de Saint Hildevert, de deux officiers de Juſtice, & de deux Echevins, tous elus chaque année dans une aſſemblée generale à la pluralité des voix, & de l'un des deux Curez alternativement.

Digitized by Google

tivement. On conſtruiſit auſſi ſur la paroiſſe de Notre-Dame une Chapelle ſous le nom de *Saint Nicolas*, laquelle fut benie par M. François de Harlai, ſecond du nom, Archevêque de Rouen, le 7 Avril 1667. Enſuite on travailla aux bâtimens qui ne furent achevez que le 31 Decembre 1686. Mais comme la Chapelle avoit eté bâtie à la hâte, peu ſolidement, & qu'elle n'etoit couverte qne de chaume; un homme de bien, nommé Nicolas Malheue, en a fait bâtir une autre, qui fut benie le 7 Octobre 1688, & a laiſſé des fonds pour l'honoraire d'un prêtre qui y diroit tous les jours la Meſſe, qui inſtruiroit les enfans, & auroit ſoin du ſpirituel de la maiſon. Ce prêtre eſt nommé par les Directeurs en charge: cependant il n'eſt point Titulaire, il prend ſeulement une commiſſion de l'Archevêque. *Arch. de l'Hôpit. gen. de Gourn.*

La Maladerie, fondée ſous le nom de *la Madeleine* avant l'an 1128 ſur la même paroiſſe de Notre-Dame, après avoir eté adminiſtrée pendant le treizieme ſiecle par des Freres & par un Chapelain qui y avoit les droits curiaux, fut poſſedée par divers Titulaires, nommez tantôt par le Grand-Maître de l'Ordre de Saint Lazare, tantôt par le Grand-Aumonier de France. Le Roi par ſes Lettres de l'an 1665 en unit les revenus, avec ceux de l'ancien Hôtel-Dieu, à l'Hôpital general; & par autres Lettres de l'an 1695, il y joignit la Leproſerie du Neuf-Marché.

Hôpital des Paſſans. *Mem. de Gourn.*

Il y a encore ſur la paroiſſe de Saint Hildevert, du côté de Picardie, un autre petit Hôpital fondé par la ville en 1634 pour recevoir uniquement *les paſſans* & *les etrangers*. Au reſte il ne faut pas confondre ici ces Hôpitaux ou ces Maladeries avec leurs Chapelles; car malgré la reunion de ces divers etabliſſemens, leurs Chapelles pour la plûpart ſubſiſtent toujours en titre. La Chapelle de *Saint Julien* eſt detruite; la maiſon du Chapelain a eté donnée aux Doiens de la Collegiale qui l'occupent aujourd'hui: mais le titre du benefice a eté transferé dans l'Egliſe de Saint Hildevert. Dans l'ancien Hôtel-Dieu, occupé par les Cordelieres, il y a une Chapelle de *Saint Antoine* en titre. Enfin il en eſt de même de celle de *la Madeleine* de l'ancienne Leproſerie.

XXXVIII. Le College. *Mem. de Gourn. Duchesne, hiſt. Franc. t. 4. p. 445.*

Le College, par où je finirai cet article, pour ne rien omettre de ce qui regarde la deſcription de cette ville, n'a eté fondé qu'au commencement du ſiecle paſſé. Le Chapitre de Gournai a pourvû de tems immemorial du conſentement du Seigneur

aux ecoles de la ville ; & le Maître, ou Precepteur, qui étoit in-
Mem. de Gourn. ſtitué par les Chanoines, ſe preſentoit tous les ans au Chapitre pour être continué dans ſon emploi ſi on le jugeoit à propos. Ceux-ci pour etablir un College en forme, penſerent en 1600 à y annexer une prebende canoniale : Marien de Martinbos, Conſeiller au Parlement de Rouen, Chanoine, Chancelier, & Grand-Vicaire du Cardinal de Bourbon, & Chanoine de Gournai dont il etoit natif, ſe demit pour cela de la ſienne. La Princeſſe Marie de Bourbon, veuve de Leonor d'Orleans Duc de Longueville, & tutrice de Henri I, auſſi Duc de Longueville, & Seigneur de Gournai, y aiant donné ſon conſentement, elle nomma, ſur la preſentation des Chanoines & des habitans le premier Principal de ce nouveau College par acte du 29 Mars 1600. Marien Marcadé, Elu de la ville, acheta pour cet etabliſſement une maiſon qu'il donna liberalement à la ville ; & c'eſt dans cette maiſon-là même que le College eſt etabli. Nicolas Malheue, autre Elu a augmenté depuis le revenu de la prebende preceptoriale de 150 livres, à condition que le Principal ſeroit gradué, ou au moins Maître ès arts en quelque Univerſité du Roiaume.

XXXIX. Autres habitations Celtiques du Païs de Caux.

L'ancienne Geographie ne nous fournit preſque rien de plus, touchant le païs de Caux. Cependant il n'eſt pas poſſible de reduire à ce petit nombre de villes ou de bourgades toutes les habitations qui ſubſiſtoient du tems des Gaulois dans cette contrée : elles etoient ſans doute en bien plus grand nombre. Mais les Romains, & après eux les Francs, les Saxons, les Normans, en ont detruit pluſieurs, & ont changé les noms de la plus grande partie des autres ; enſorte qu'il ſeroit inutile aujourd'hui de vouloir remonter à l'origine de la plûpart d'entr'elles. Il eſt pourtant vrai qu'au milieu de toutes ces revolutions quelques noms Celtiques ont percé, & ſe ſont maintenus juſqu'à nos jours. Mais il ne s'enſuit pas de-là que les bourgs ou les villages qui les portent doivent être neceſſairement comptez entre les plus anciens. *Brai*, par exemple, etoit un mot uſité parmi les Gaulois pour ſignifier *de la boue* ; & ce mot ſe trouve dans les noms des villages de *Breauté*, *Braimoutier*, &c. Cependant comme la langue Françoiſe s'eſt approprié ce même mot, & qu'il n'y a pas encore long-tems qu'il étoit en uſage parmi nous dans le même ſens, il eſt plus que probable que ces villages, dont les noms portent d'ailleurs d'autres marques de nouveauté, ne ſe ſont elevez que de-

Huet. orig. de Caen, c. 21. 22.

Marca, apud Concil. Labbe. tom. 10. p. 542.

Ci-deſſous, nomb. 60.

Digitized by Google

puis l'etabliſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules. On en voit un autre exemple bien ſenſible dans le nom du *Havre* de Grace. *Aber* ſignifioit un *Port* dans la langue Celtique ; & de ce mot s'eſt formé celui de *Havre* dont nous nous ſervons pour ſignifier la même choſe. Or le Havre de Grace loin de remonter juſqu'au tems des Gaulois, n'a eté bâti que ſous le regne de François I. Ainſi le nom eſt ancien à la verité ; mais c'eſt un ancien nom appliqué à une ville très-recente.

Huet, Orig. de Caen. c. 22.

Ci-deſſous, nomb. 183, & 186.

Il n'en eſt pas de même de quelques autres dont nous allons faire mention, & qui n'aiant paſſé ni dans la langue des Romains, ni dans celle des peuples qui ſont venus après eux habiter les Gaules, nous portent à croire que les lieux qui les ont conſervez etoient veritablement ſur pied du tems des Gaulois.

Ang par exemple dans la langue Celtique, ſignifie un lieu *reſſerré* & *etroit* ; les Latins en ont formé *Angulus*, *Anguſtus* ; & *Ien* dans la même langue ſignifie *froid*. De là ſemble être venu le nom du village d'*Angiens*, ou plûtot *Angien*, comme on le trouve ecrit ſur les plus anciens titres.

Balan ſignifie un *genêt*, ſorte d'arbuſte ; & *Balanec* ſignifie un *lieu planté de genêts*. C'eſt peut-être la ſeule veritable origine du nom de *Beaunai* ; & en ce cas-là il faudroit ecrire *Baunai*.

Bali ſignifie une *avenue d'arbres*. C'eſt-là ſans doute l'origine des noms de *Bailli*, *Bailleul*, & *Baillolet*.

Baran ſignifie *tanniere*, *clapier*, & ſelon quelques autres *force*, *protection*, *ſecours* ; ce qui metaphoriquement pris, revient au même : car un clapier eſt le fort d'un lapin. Peut-être ne ſçauroit-on tirer d'ailleurs notre mot de *garenne*, qui eſt auſſi devenu le nom propre de quantité de noms de lieux tant en Normandie, que dans les autres provinces du Roiaume. Enfin les noms de *Guernes*, & de *Guerni*, paroiſſent encore derivez de *Baran* ou *Varan* ; à moins qu'ils n'aient la même origine que *Vernon*, dont nous parlerons dans la Deſcription Geographique & Hiſtorique du Vexin, au Tome II de cet Ouvrage.

Deſcript. du Vexin. nomb. 153.

Beiz veut dire une *tache* ; & *Breizel* veut dire un *Maquereau* ou une *Truite*, mot à mot une *tache d'eau*, parceque ces ſortes de poiſſons ſont tachetez. Le nom de la riviere de *Brêle*, en latin *Briſela*, ſemble être derivé de-là. Cette ri-

Digitized by Google

viere en effet abonde en Truites, ſurtout du côté d'Aumale.

Brac, *Bric*, *Broc*, *Bruc*, &c. ſont differentes manieres de prononcer le même mot, qui ſignifie un *Pont*, & qui paroît avoir eté adopté en ce ſens-là par les nations Teutoniques. L'hiſtorien de l'Egliſe de Meaux a obſervé que c'eſt-là vraiſemblablement l'origine non-ſeulement du nom d'*Eboriacus* que l'Abbaïe de Faremoutier a porté avant que de prendre celui de ſa Sainte Fondatrice; mais encore de celui de la Brie même. Et à l'egard du Païs de Caux, les noms de *Brachi*, *Braquemont*, &c. doivent auſſi en avoir eté tirez.

Hiſt. de l'Egl. de Meaux tom. 1. p. 638, 639.

Canien eſt un mot uſité en baſſe Cornouaille, pour dire un *vallon par où paſſe un ruiſſeau qui rend le terrain froid & humide*; & c'eſt-là preciſement la deſcription du village de *Cani*. Il paroît que le nom du bourg & du village de *Fecan*, en latin *Fiſcannum*, part auſſi de la même ſource.

Crech veut dire *montée*, *hauteur à monter*. C'eſt à ce qu'il ſemble l'origine du nom de *Creci*, ou *Creſſi*.

Cun ſignifie une *vallée*; & je crois que de ce mot s'eſt formé la derniere ſyllabe d'un aſſez grand nombre de noms de lieux terminez en *ançon*, comme *Alençon*, *Bezançon*, &c. & dans le païs de Caux *Gravançon*, & *Rençon*, qui eſt appellé dans les anciens titres *Rezençon*. Ces deux derniers mots ſignifieroient à la lettre *gravier de la vallée*, & *ruiſſeau de la vallée*.

Dan, *Don*, & *Dun*, ſont des dialectes differens d'un même mot, qui ſignifie *bas*, *profond*, *inferieur*. La riviere de *Duredent* & le village de *Muchedent* paroiſſent en avoir tiré leur nom; mais en ce cas-là on auroit ecrit d'abord *Durdan*, & *Muchedan*. Les anciens titres donnent à la riviere le nom de *Durdon*, ou *Dourdon*, en latin *Durdo*, ce qui revient au même. La petite riviere de *Dun*, & celle d'*Eaune*, en latin *Eldona*, paroiſſent auſſi avoir tiré leur nom de là. Au reſte la ſignification que nous donnons ici au mot de *Dun*, après un auteur qui a attaqué la diſſertation d'un ſçavant ſur le Soiſſonnois, doit paſſer pour inconteſtable, s'il eſt vrai que le Breton-Armorique de nos jours, & l'ancien Celtique, ſoient la même langue. On veut bien reconnoître avec cet auteur que *Dun* en bas-Breton ſignifie *bas*, & *profond*: mais qui nous aſſurera, que ce ne ſoit pas-là une alteration cauſée par le commerce de quelque langue etrangere? Il eſt facile de repondre que ce ſont toutes ces langues-là mêmes qui nous en

Merc. de fr. Decemb. 1735 vol. 1. pag. 2646. Mars 1736. pag. 436. Juin vol. 1. pag. 1050.

Mem. de Trev. Fevr. 1737. art. 16.

Digitized by Google

assurent. Dans la langue Teutonique *Dun* signifie *montagne*: dans aucune *Dun* ne signifie *profond* ou *bas*, si ce n'est peut-être dans la langue Greque, laquelle n'a pû influer sur la Celtique que plusieurs siecles avant Jules-Cesar. Donc le bas-Breton n'a emprunté ce sens-là d'aucune autre langue, ou elle ne l'a emprunté que de la Greque longtems avant Jules-Cesar; & parconsequent ou *Dun* n'a jamais signifié autre chose dans la langue Celtique, ou du moins c'est ce qu'il signifioit incontestablement du tems de Cesar.

Dour veut dire de l'*eau*, ou un *courant d'eau*, un *ruisseau*, une *riviere*. Ce mot est entré dans la composition des noms de *Douvrend*, de *Duclair*, & de *Duredent*.

Equutotitium est un mot Celtique latinisé au commencement de l'Itineraire d'Antonin: mais je n'en sçais pas la signification. Ce mot paroît s'être conservé dans les noms d'*Ecquetot* & d'*Equetot*; à moins que ceux-ci ne soient formez de celui de *Tot*, dont nous parlerons plus bas.

Fer veut dire *amer*, *acre*; & on en peut tirer le nom du village de *Frêles*, qui seroit pour *Fer-el*, c'est-à-dire *eau amere*. *Ci dessous*, nomb. 61.

Ker veut dire une *maison*; & je crois que le nom du bourg de *Criel* en est derivé. Ce lieu est appellé *Crisolium* dans les plus anciens titres: or *Crisolium* paroît être formé de *Ker*, d'*is*, qui signifie *bas*, & peut-être encore d'*el*, qui signifie de l'*eau*; en sorte que ce nom voudroit dire *Maison de la basse eau*; à moins qu'*ol* ne fût ici pour *euil* ou *oeil*, terminaison usitée dans plusieurs autres noms de lieux, comme *Breuil*, *Nanteuil*, &c. & qui peut-être ne marque qu'un diminutif. Nous verrons plus bas que c'est peut-être à *Criel* qu'il faut appliquer le *Curborius*, ou *Curbolius*, d'un Diplome de Pepin-le Bref. *Ci-dessous*, nomb. 71.

Lenn veut dire un *Etang*, une *Mare*; & je suis fort tenté de croire que le nom du village de *Linemare* en vient. Il me semble qu'on a joint ici les deux noms ensemble, comme pour se servir mutuellement d'interpretes l'un à l'autre.

Leur veut dire une *aire*, une *court*, une *place applanie pour y battre le bled*; & le nom du village de *Leure* paroît n'avoir point d'autre origine. Il y a pareillement en Franche-Comté une Abbaïe sous le nom de *Lure*.

Log ne se dit presentement que pour une petite *loge*, ou *cabane*. On l'emploioit anciennement pour les Eglises; & il y a en Bretagne beaucoup de vestiges de cet usage-là: *Log-Christ*, *Log-Mazé*, *Log-Maria*, *Log-Geldas*, &c. Sous la premiere

Race de nos Rois il y avoit près de l'Abbaïe de Saint Vandrille, un Monaſtere nommé *Loge*, dont nous parlerons plus bas. Dans la ſuite des tems *Loge* pris dans le ſens de *Cabane* a donné ſon nom au village des *Loges*, & à pluſieurs autres lieux, ſurtout dans les bois. Un ſçavant Antiquaire de nos jours pretend qu'une partie de la forêt d'Orleans, que l'on appelloit anciennement la forêt des *Loges*, a communiqué ce même nom à quelques villages qui y ſont ſituez, comme à *Fai-aux Loges*, *Vitri-aux Loges*, &c. & il donne à ce mot pour le canton d'Orleans ſeulement, une interpretation particuliere, à laquelle il ſeroit difficile de ne pas ſouſcrire. Dans le ſens où nous le prenons ici on pourroit croire que *Log* & *Lug*, dont les Anciens ont formé *Lugdunum*, *Lutetia*, & d'autres noms ſemblables, ſont preciſement la même choſe. *Lug* ſelon d'habiles etymologiſtes, ſignifie une *Tour* : ce ſeroit dans la premiere ſimplicité tout *lieu ceint de murailles*, tout *edifice* ou *clôture propre à garder ou à être gardée.*

Ci-deſſous, nomb. 93.

Polluche, remarq. ſur la Deſcription de la ville & des environs d'Orl. p. 75.

Maën ſignifie *pierre*, & *Ars* ſignifie *obſtacle*, *defenſe*, *borne.* Ces deux mots forment naturellement le nom de *Menars* ; & celui du village de *Mainieres*, s'il ne vient pas du latin *mancre*, ne paroît pas devoir en être diſtingué. Dans les Memoires de Trevoux on parle d'une Medaille Gauloiſe, qui porte ſur ſon revers une eſpece de *Terme*, dit-on, avec ce mot *Arus* ; & on ne trouve dans ce même mot que l'article Celtique *Ar*, qui revient à notre *le*, *la*, *les*. Mais c'eſt une inſcription bien ſinguliere que le ſimple article. Ne vaut-il pas mieux recourir à l'autre mot Celtique *Ars* ou *Hars* ? L'article ne pouvoit ſe traduire que par *hic*, *hæc*, *hoc*, au lieu qu'*Ars* doit neceſſairement faire *Arus*, ſi on veut le latiniſer. Or on ſçait que les Gaulois rempliſſoient les chemins de ſimulacres & de pierres qu'ils conſacroient à Mercure : *Deum maxime Mercurium colunt*, dit Ceſar ; *hujus ſunt plurima ſimulacra ; hunc viarum atque itinerum ducem arbitrantur.* Ces mêmes pierres etoient appellées *Termes*, & ſervoient auſſi de bornes pour fixer ou pour diviſer les heritages des Particuliers. *Menars* ou *Mainieres* ſignifie donc à la lettre *lapis terminalis.* Le nom du village de *Maintru* paroît encore avoir la même origine. *Treu* veut dire *au travers*, *de part en part.* Ainſi *Maintru* ſeroit une *roche* qui auroit *traverſé* le chemin. Peut-être ce même mot viendroit-il plûtôt de *Tref*, ou *Trevv*, qui ſignifie un *Hameau*, ou un *village de la dependance d'un autre village* ; & en ce ſens-

Mem. de Trev. Novemb. 1706. art. 162.

Cæſar. de Bell. Gall. l. 6.

Digitized by Google

là *Maintru* voudroit dire *le village de la Pierre.*

Mouez ſignifie *puanteur*, ou *mauvaiſe odeur*; & *Mous* ſignifie du *fumier.* Il ſemble que le nom de *Muchedent* eſt tiré de-là.

Pen ſignifie en general *bout*, *ſommet*, *extremité*: il ſe prend en particulier pour la *tête*, & pour le *ſommet d'une montagne*, enfin pour une *montagne* même; & ce mot paroît avoir ſervi à former celui de *Penli.*

Je me ſuis un peu etendu ſur toutes ces etymologies, non pas que je pretende les donner pour autant de demonſtrations. Je ſçais combien il eſt facile de s'egarer ſur cette route, où nous n'avons pour guides que d'habiles gens à la verité, mais qui n'avoient point de bouſſole parfaite, ou qui n'ont fait que de foibles efforts pour nous fraier le veritable chemin. Peut-être ont-ils eu peur de s'egarer eux-mêmes, & de commettre leur reputation. Aiant moins à perdre qu'eux, nous nous permettrons un peu plus de hardieſſe, ſans avoir pour cela plus de confiance en nos lumieres. Nous eſperons d'ailleurs que cet eſſai qui tient naturellement à notre ſujet, pourra n'être pas inutile aux amateurs de ces ſortes de recherches.

SECOND AGE,

Sous les Romains.

XL. Le Païs de Caux annexé d'abord à la Celtique, puis à la ſeconde Lionnoiſe.

Je comprens ſous ce titre tout le tems qui s'eſt ecoulé depuis la conquête des Gaules par Jules-Ceſar juſqu'à l'etabliſſement fixe de la Nation Françoiſe ſur les bords de la Seine. On ne voit pas que pendant cet eſpace de tems, qui eſt d'environ cinq cens ans, les Romains aient fait de grands changemens ſurtout dans cette partie de leur nouvelle conquête, qui eſt l'objet de ce Diſcours. Le Conquerant la laiſſa dans l'état où il l'avoit trouvée, c'eſt-à-dire qu'à ſa mort, elle etoit encore compriſe dans *la Belgique.* Mais Auguſte ſon ſucceſſeur l'en detacha pour l'unir à *la Celtique* qu'il diminua d'un côté en l'aggrandiſſant de l'autre. La Celtique perdit même alors ſon ancien nom pour prendre ceux de *Lionnoiſe premiere*, & *Lionnoiſe ſeconde*, qui ſont les deux parties dont l'Empereur la compoſa; & le païs de Caux fut renfermé en même tems dans la ſeconde, dont il a toujours fait partie juſqu'au tems où il a paſſé ſous la domination Françoiſe.

Digitized by Google

XLI. Doutes ſur l'âge des lieux dont le nom eſt tiré de la Langue Latine.

On conçoit bien que la puiſſance du Vainqueur ſoutenue par une poſſeſſion de cinq cens ans a du s'etendre autant ſur la langue des vaincus, que ſur leurs loix & ſur la forme de leur gouvernement. En effet le Latin devint bientôt la langue commune des Gaules; & l'ancien Celtique s'eſt à peine maintenu dans un ſeul coin de l'Armorique, c'eſt-à-dire de notre Bretagne, où il ſubſiſte encore à la verité, mais où il n'eſt pas poſſible que depuis tant de ſiecles il n'ait rien perdu du ſien, ni rien emprunté d'ailleurs. La Langue Latine s'eſt ſurtout emparée d'une infinité de noms de lieux, ſoit que ce fuſſent de nouvelles habitations, ſoit que les anciennes aient perdu inſenſiblement leurs premiers noms pour en prendre de nouveaux.

Ci-deſſus, nombr. 39.

Il faut encore appliquer ici ce que nous avons obſervé plus haut à l'occaſion des mots purement Celtiques, c'eſt-à-dire que ſi nous trouvons une ville ou un village, dont le nom ſoit manifeſtement tiré du latin, il ne s'enſuit pas pour cela que cette ville ou ce village doive ſa naiſſance au tems même des Ceſars. La langue Romaine a ſurvêcu à l'Empire Romain non ſeulement dans les Gaules, mais encore dans toutes les autres parties de l'Univers qui lui avoient eté ſoumiſes. Apreſent même que le nom Romain eſt abſolument eteint parmi nous, & qu'il l'eſt depuis plus de douze cens ans, le Latin eſt pourtant encore la ſeule langue uſitée de nos monnoies, de nos medailles, de la plus grande partie de nos inſcriptions; & il ne faut pas douter qu'il n'en ait eté de même pendant les premiers ſiecles au moins de la Monarchie Françoiſe pour un grand nombre de villes, de villages, de bourgades, & de hameaux. Ainſi tous les lieux, dont le nom ſe termine en *ville*, comme *Longueville*, *Belleville*, &c. l'ont viſiblement emprunté du mot latin *Villa*, qui ſignifie une *Ferme*, une *Metairie*; mais les uns peuvent être du tems des Gaulois mêmes, & avoir enſuite changé de nom ſous la domination Romaine; d'autres peuvent avoir eté bâtis par les Romains; d'autres enfin ne devront leur origine qu'aux François, aux Saxons, ou aux Normans, qui leur auront donné des noms latins en tout ou en partie, parce que le Latin etoit toujours en uſage dans le Roiaume.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait au moins une legere diſtinction à faire ſur ces ſortes de noms. Quoique la langue Latine ſe ſoit conſervée de ſiecle en ſiecle juſqu'à celui-ci; elle ne s'eſt

pas

pas toujours maintenue dans toute ſa pureté. *Manſionile* par exemple, *cortile*, *firmitas*, *plexiacum*, *villare*, & d'autres encore, ne ſont tirez que de ce que nous appellons la Baſſe-latinité. Ainſi les villages qui portent le nom du *Menil*, *de la Ferté*, *du Pleſſis*, *de Villier*, & ceux qui ſe terminent en *court*, comme *Dancourt*, *Hericourt*, &c. ou n'exiſtoient pas encore du tems des premiers Empereurs, ou s'ils etoient alors ſur pied, ils n'ont pris ces nouveaux noms que bien plus tard. Par une raiſon contraire, il eſt quelques mots latins, qui pris dans un certain ſens, n'ont pas eu cours au delà du ſiecle des bons Auteurs; & s'ils forment des noms de lieux, on en peut conclure que ces lieux exiſtoient avant la décadence ou la corruption de la Langue Latine. *Stabulum* par exemple pour dire une *Hotellerie*, eſt une expreſſion très-pure; mais on ne préſume pas qu'elle ait été en uſage, ni peut-être même fort connuë en ce ſens-là de ceux qui ſe ſont mêlez d'ecrire en latin vers le quatrieme ou le cinquieme ſiecle de J. C. Si donc on a voulu dans ces tems-là deſigner quelque lieu de paſſage par les Hotelleries qui s'y etoient etablies, on l'aura ſans doute appellé *Hoſtellaria*, ou *Oſtalaria*, & point autrement. Cependant nous avons dans le Païs de Caux un village qui porte le nom d'*Etables*, en latin *ſtabula*; & ſi ce ſont en effet des *Hotelleries*, qui lui ont donné ce nom, comme au celebre Monaſtere de *Stavelo* dans le Dioceſe de Liege, plutôt que de vraies etables ou des ecuries, on ne pourra diſconvenir que ce village n'ait eté ſur pied pendant que les Romains etoient encore maîtres des Gaules.

Il ſemble qu'on peut auſſi rapporter aux dernieres années de ce ſecond âge la fondation de quelques bourgs ou villages qui portent ſoit des noms de Saints, ſoit ſimplement celui d'*Egliſe*, de la *Chapelle*, des *Autels*, ou des *Autieux*: mais il doit y en avoir peu de ce genre, & peut-être encore n'eſt-il pas poſſible de les indiquer bien ſeûrement. La vraie Religion n'a commencé à penetrer dans le Païs de Caux que vers le quatrieme ſiecle de l'Ere chretienne; & ſes progrés n'ont pas eté aſſez rapides pour lui permettre d'elever en peu de tems au milieu d'un peuple tout idolâtre un grand nombre d'Egliſes ou d'Autels publics. Cependant ce n'eſt que de ces Egliſes que tous ces villages ont emprunté ces ſortes de noms; & comme rien n'empêche d'un côté qu'une partie d'entre eux n'ait exiſté longtems avant que ceux qui les habitoient ſe fuſſent conver-

tis à la foi de J. C. il eſt ſeûr d'un autre côté que les Gaules etoient deja toutes chretiennes, & qu'elles obéiſſoient même aux François long-tems avant que l'autre partie eût pris des noms de cette nature. Ainſi quelques villages du nom de *la Sainte Trinité*, de *Saint Sauveur*, de *Sainte Croix*, de *la Sainte Vierge*, de *Saint Pierre*, de *Saint Etienne*, de *S. Martin*, de *S. Denys*, ont bien pu exiſter, & prendre ces differens noms du tems même des Romains : mais ceux qui portent les noms de *S. Aubin*, de *S. Ouen*, de *S. Leger*, & d'autres Saints encore de memoire plus recente, n'exiſtent peut-être que depuis la fondation de la Monarchie Françoiſe ; ou s'ils ſont plus anciens, ce qu'on avouera facilement de quelques-uns, ces nouveaux noms ne leur auront eté donnez que dans des tems poſterieurs. Le bourg de *S. Romain* par exemple n'a pas toujours porté le nom de ce ſaint Archevêque : nous ſçavons que les premiers François lui avoient donné celui de *Colboſc*. Souvent même nous joignons les deux noms enſemble, & nous l'appellons *S. Romain de Colboſc* : mais *Colboſc* lui-même pourroit bien n'être que le ſecond ou le troiſieme nom de ce bourg, & avoir eté ſubſtitué à un autre nom latin qui ſe ſera enfin perdu, après avoir fait diſparoître à ſon tour le plus ancien de tous, tiré de la langue Celtique.

Nous ne connoiſſons dans le Païs de Caux aucun lieu conſiderable, dont on puiſſe avec certitude rapporter l'origine au tems des Romains. Paſſons au troiſieme âge, c'eſt-à-dire à celui qui a commencé avec l'etabliſſement de notre Monarchie.

TROISIEME AGE,

SOUS LES FRANÇOIS.

XLII. Le Païs de Caux eſt compris dans la Neuſtrie, puis dans la Normandie.

La ſeconde Lionnoiſe, où le païs de Caux etoit renfermé, ne paſſa ſous la domination des Francs, qu'au commencement de l'an 497, lors qu'après le Batême de Clovis les provinces Armoriques des Gaules, dont celle-ci faiſoit partie, ſe ſoumirent de plein gré à l'autorité de ce Prince. Mais nous ne voions pas que cette ſeconde Lionnoiſe ait alors changé de nom. Les François ne tarderent pas neanmoins à diſtinguer par de nouvelles appellations les differentes parties qui compoſoient leur nouvel Empire. Pendant que l'*Aquitaine* retint ſon ancien nom, & que la *Bourgogne* conſerva celui qu'elle venoit d'acquerir depuis aſſez peu de tems ; le

Digitized by Google

reſte des terres qui obeiſſoient aux François prit les deux noms d'*Auſtraſie* & de *Neuſtrie*. On apella *Auſtrie* ou *Auſtraſie* toutes celles qui etoient repandues en-deça & au-delà du Rhin juſqu'à la Meuſe ; & *Neuſtrie* toutes celles qui ſe trouvoient renfermées entre la Meuſe & la Loire. Ainſi le païs de Caux fut compris dans la *Neuſtrie* ; & ce nom ſubſiſta à ſon egard depuis le regne des quatre fils de Clovis juſqu'à celui de Charles le ſimple. Alors les Normans aiant ſçû ſe fixer dans une partie conſiderable de cette contrée, toutes les terres que les François furent obligez de leur abandonner, prirent le nom de *Normandie* : le païs de Caux en fit partie ; & juſqu'à nos jours ce dernier nom n'a point changé.

XLIII. Sechereſſe du Païs de Caux. Ses rivieres.

Les monumens qui nous reſtent de la premiere Race de nos Rois ne nous donnent encore qu'une connoiſſance très-imparfaite du detail geographique de cette ancienne province ; mais cette connoiſſance ſe developpe de plus en plus à meſure que nous avançons dans la ſeconde Race. Le païs de Caux eſt coupé par divers petites rivieres, qui n'empêchent pas que dans les ſechereſſes communes de l'eté ſes habitans, & le laboureur ſurtout, ne ſouffrent beaucoup de la diſette des bonnes eaux. Ces rivieres ſont aſſez eloignées les unes des autres : elles n'arroſent que les vallées ; enſorte que les plaines, faute de puits, n'ont d'autre reſſource que des mares, qui ſe deſſechent facilement. Deux de ces rivieres, ſans compter celle de Caudebec, dont j'ai deja parlé, prennent leur cours du nord au midi, & ſe jettent dans la Seine : toutes les autres coulent du midi au nord, ou du ſud-eſt au nord-oueſt, & ſe dechargent dans l'ocean.

Ci deſſus, nomb. 8.

XLIV. La Lezarde.

Les deux premieres ſont peu conſiderables. La plus occidentale des deux, c'eſt-à-dire la plus voiſine de l'embouchure de la Seine, s'appelle *la Lezarde*, nom qui paroît aſſez recent ; mais je ne lui en connois pas de plus ancien. Elle prend ſa ſource au pied du village de Saint Martin du Bec-Crepin, traverſe Montivillier & Harfleur, & ſe joint à la Seine au ſortir des murs de cette derniere ville. C'eſt ſans doute par alluſion au nom de cette riviere que l'Abbaïe de Montivillier porte un Lezard dans ſes armes.

XLV. La riviere de Bolbec.

La ſeconde ſort de terre auprès du Château de Fontaine-Martel ſur la paroiſſe de Bolbec, traverſe enſuite le bourg de ce nom, lave le pied des murs de l'Abbaïe du Valaſſe, deſcend à l'Ilebonne, & va ſe jetter à une petite lieuë de cette ville

Digitized by Google

dans la Seine, vis-à-vis du bourg de Quillebeuf. Elle n'a point aujourd'hui d'autre nom que celui de *Bolbec*, mot Teutonique, composé de *Bos* ou *Bosc*, qui signifie un *Bois*, ou peut-être de *Botl*, qui veut dire *maison*, *manoir*, *domicile*, & de *Bec*, qui signifie un *courant d'eau* : mais ce nom est celui du bourg même qu'elle a emprunté. A l'Ilebonne un petit ruisseau, qu'on appelle *le Bequet*, se jette dans cette riviere ; & delà il est tout naturel de conclure, qu'elle même s'appelloit anciennement *le Bec* ; mais ces deux mots sont de la langue Teutonique. Nous avons observé plus haut que du tems des Gaulois *le Bequet* portoit vraisemblablement le nom d'*Ile*, & nous n'avons rien de plus à ajouter ici sur ces deux rivieres ; car le plus ancien nom, c'est-à-dire le nom Celtique de celle qui descend de Bolbec à l'Ilebonne, ne nous est plus connu.

Ci dessus, nomb. 7.

La riviere de Gravançon.

Celle-ci avant que d'entrer dans la Seine, reçoit encore presque à son embouchure un autre ruisseau nommé *Gravançon* ; & le nom de *Gravançon* est commun tant à ce ruisseau, qu'à deux Paroisses voisines, l'une dite *Notre Dame de Gravançon*, l'autre *S. Georges de Gravançon*. Il paroît même que c'est originairement le nom de la vallée que ce ruisseau arrose : *Grav* n'est autre chose que *gravia*, c'est-à-dire *la greve*, ou le sable dont elle est couverte ; ensorte que suivant l'explication que nous avons deja donnée de cet autre mot Celtique *çon*, *Gravançon* signifie à la lettre *sable de la vallée*, ou *la vallée de sable*. Je doute qu'il faille chercher ailleurs l'etymologie de la plûpart des noms de lieux qui ont cette terminaison.

Ci dessus, nomb. 39.

XLVI. La riviere de Fécan.

Pour ce qui est des rivieres qui se jettent dans l'Ocean, elles sont un peu plus considerables, & en plus grand nombre. La premiere en commençant à l'Occident, prend sa source un peu au-dessus de l'Abbaïe de Valmont, & se jette dans la Mer à deux lieuës delà, au sortir de la ville ou du bourg de Fécan, après avoir reçu à un quart de lieuë au-dessus le ruisseau de *Ganseville*. Les Cartes donnent aujourd'hui à cette riviere le nom de *Valmont*, on ne sçait pas sur quelle autorité. Son vrai nom est *Fécan* ; & c'est d'elle que l'Abbaïe de Fécan a tiré le sien. Le Roi Charles le Simple dans l'enumeration de quelques biens dont il confirme la possession à l'Eglise Cathedrale de Rouen, fait mention d'un lieu nommé *Fontanæ super fluvium Fiscannum*. Or *Fiscannum* est composé en partie de *can*, ou *canien*, que nous avons deja expliqué.

Arch. de la Cathedr. de Rouen.

Ci dessus, nomb. 39.

XLVII. Le Durdan.

La seconde porte le nom de *Duredent*, ou plûtôt *Durdan*,

Digitized by Google

& en latin ſelon les plus anciens titres *Durdo*, *Durdonis*. Elle prend ſa ſource auprès du village de Hericourt, paſſe à Grainville-la Teinturiere, Cani, Vitefleur, & ſe jette dans la mer à trois quarts de lieuës delà. Orderic Vital, & après lui Adrien de Valois, lui donnent le nom de *Guiteſleda*, c'eſt-à-dire *Viteſleur*; mais on ſent bien que ce dernier mot eſt Saxon ou Teutonique, & par conſequent poſterieur au Celtique *Durdan*, ou *Durdon*, qui ſignifie *eau baſſe*, *eau profonde*, ou *eau inferieure*.

Orde. Vital. l. 12. p. 864. Valeſ. Notit. Gall. Amficat.

La troiſieme s'appelle *le Dun*. Elle prend ſa ſource au village de Saint Pierre-le Petit audeſſous du bourg de Fontaines ſur Dun, paſſe au Bourg-Dun, ancienne Abbaïe, dont nous dirons un mot dans le Dictionnaire qui ſuivra immediatement ce diſcours, & ſe joint à l'Ocean au-deſſous du village de S. Aubin-ſur la mer. Selon Orderic Vital, elle portoit anciennement le nom de *Tale*, en latin *Tala*; mais nous verrons bientôt qu'Orderic Vital a bien pu ſe tromper.

XLVIII. Le Dun.

Order. ſup. ibid. *Ci deſſous, nomb.* 56.

La quatrieme s'appelle *la Sâne*, en latin *Sedana*. Son cours eſt aſſez long; mais elle n'arroſe aucun lieu conſiderable, ſi ce n'eſt Anglêqueville, le bourg de Sâne, & Brachi. Elle prend ſa ſource un peu au-deſſous du village de Bourdinville, & entre dans la mer aſſez près de celui de Sainte Marguerite de Caprimont.

XLIX. La Sâne.

La cinquieme ſe joint à la Sâne au-deſſous du village de Gueures après avoir arroſé le bourg de Bâqueville en Caux. On l'appelle aujourd'hui *la Vienne*. Orderic Vital lui donne le nom de *Beaunai*, en latin *Belnaium*; & en effet elle prend ſa ſource au-deſſous d'un village de même nom, dont la famille du Tot-Beaunai a tiré le ſien.

L. La Vienne, ou la riviere de Beaunai.

Order. ſup. ibid.

La ſixieme ſe nomme *la Sie*, en latin *Seda*; & il ſemble qu'entre ce mot & celui de *Sedana* il n'y a de difference que du plus au moins, c'eſt-à-dire que l'un eſt le diminutif ou l'augmentatif de l'autre. La Sie paroît avoir deux ſources differentes, l'une auprès du village d'Eteinpui, l'autre à un endroit nommé le Verd-buiſſon au-deſſus de l'Egliſe de Saint Maclou de Foleville, & à deux pas d'un Prieuré qui en a retenu le nom de Saint Thomas *ſur Sie*: mais celle-ci doit être regardée comme la veritable; l'autre ne produit qu'un petit ruiſſeau nommé vulgairement *Cache-fetu*, c'eſt-à-dire *Chaſſe-fetu*, ſelon la prononciation Normande, ou *couvre-fetu*, ſelon le vrai ſens du mot François *cacher*; & elle coule rarement,

LI. La Sie.

Digitized by Google

on l'a vûe quelquefois tarie pendant des cinq & ſix années de ſuite. La Sie après avoir paſſé à Aufai, & à Longueville, ſe jette à trois lieuës delà dans la mer auprès du village de Pourville.

LII. Les rivieres d'Arques ; de Neuf-chatel, ou de Dieppe ; & d'Eaune.

Ancien Monaſtere de Varenne.

Les trois ſuivantes demandent un peu plus de detail. Elles ſe joignent enſemble auprès de la ville d'Arques, & là elles n'en forment plus qu'une ſeule pendant une lieuë ou environ d'etenduë, juſqu'à la ville de Dieppe, où elle ſe joint à l'Ocean. La plus occidentale des trois, que je nomme ici la ſeptieme pour ſuivre l'ordre que je me ſuis preſcrit, prend ſa ſource au-deſſus du village d'Omonville, au hameau de Fontenai, paſſe aux bourgs de S. Saëns, de Bellencombre, du grand Torci, & ſe rend enſuite à *Arques*, dont elle prend aujourd'hui aſſez communement le nom depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure, quoique quelques-uns lui donnent auſſi le nom de *S. Saëns*, & d'autres celui de *Torci*.

La huitieme prend ſa ſource au bourg de Gaille-fontaine, & arroſe Neuf-chatel & Bures avant que de ſe joindre à la riviere d'Arques : elle porte d'abord le nom de *Betune*, pendant une lieuë ou environ, mais elle prend enſuite le nom de *Neuf-chatel*.

La neuvieme ſort de terre un peu au-deſſous du village de Saint Martin, & paſſe aux bourgs de Londinieres & d'Envermeu. On l'appelle la riviere d'*Eaune*, en latin *Eldona*, c'eſt-à-dire *baſſe riviere*, ou *riviere profonde*, des deux mots Celtiques *El* & *Don*.

Mais celle-ci eſt la ſeule qui ait conſervé ſon veritable nom. La ſeptieme, c'eſt-à-dire celle qu'on appelle aujourd'hui la riviere d'Arques, portoit anciennement le nom de *Varenne*, en latin *Guarenna* ou *Varenna* ; & c'eſt ainſi qu'elle eſt appellée dans les titres du onzieme ſiecle ; car *Viſrona* que l'on trouve en un ſeul endroit de la chronique de Saint Vandrille, paroît être une faute de Copiſte. *Varenne* etoit autrefois un Fief conſiderable, & decoré même du titre de Comté ; maintenant ce n'eſt plus qu'un hameau de la paroiſſe de Saint Aubin-le Cauf. Il eſt ſitué ſur la riviere dont nous parlons, & lui a donné ſon nom, ou en a tiré le ſien. Elle l'avoit egalement communiqué, ſans doute à cauſe de ſon voiſinage à un ancien Monaſtere de filles, où le corps de Saint Ribert avoit eté enterré, *quod vocatur vulgo Varenna*, dit l'Auteur de la vie de Saint Leufroi, & qui etoit uni dès le neuvieme ſiecle à l'Egliſe Cathedrale de

Valeſ. Notit. Gall. Caleti.

Chron. Fontanell. c. 12.

Ibid. c. 9.

Act. S. Bened. Sec. 3. *Part.* 1. *p.* 585.

Valeſ. Notit. Gall. Tellau.

Digitized by Google

Rouen. Mais il n'eſt pas aiſé de deviner en quel endroit preciſement devoit être ſitué cet ancien Monaſtere. On connoît ſur la riviere d'Arques les Prieurez de Touſſaints & de Saint Martin-ſur Bellencombre, & la nouvelle Abbaïe de S. Saëns: mais l'antiquité des deux Prieurez, ſi c'en ſont deux en effet, ne doit pas remonter bien haut; l'Abbaïe appartient à des Religieuſes de l'Ordre de Citeaux bien poſterieures au neuvieme ſiecle; enfin les titres de ces trois maiſons ſubſiſtent encore aujourd'hui, ou du moins ſubſiſtoient il n'y a pas encore long-tems. Je ne parle point de l'ancienne Abbaïe de Saint Saëns, à laquelle a ſuccedé un Prieuré de même nom; c'etoit ainſi que les deux autres, un Monaſtere d'hommes; d'ailleurs il n'eſt pas poſſible de le confondre avec le Monaſtere de Varenne. Seroit-ce donc *Monterolier*, qui porte dans les plus anciens titres le nom de *Monaſterium Hooleri*, qui eſt ſitué en effet ſur la riviere d'Arques, & qui depuis pluſieurs ſiecles n'eſt plus qu'une ſimple Egliſe paroiſſiale?

Ci deſſous, nomb. 175.

Ci deſſous, nomb. 108.

Ci deſſous, nomb. 107.

Ci deſſous, nomb. 106.

Archives de l'Abb. de S. Vandr.

Pour ce qui eſt de la riviere qui porte aujourd'hui le nom de *Neuf-chatel*, elle s'appelloit *la Dieppe* du tems des premiers Ducs de Normandie: c'eſt le nom que lui donne Guillaume Longue-epée dans un titre où il confirme à l'Egliſe Cathedrale de Rouen la poſſeſſion de ſes biens: elle porte le même nom dans une infinité de titres poſterieurs; & la ville de *Neuf-chatel* même eſt aſſiſe ſelon ces titres ſur la riviere de *Dieppe*. Mais peut-être n'eſt-ce pas là encore ſon premier nom. Nous venons de citer Orderic Vital qui applique à la riviere de Dun le nom de *Tala*; & nous allons bientôt voir qu'on peut douter, ſi ce n'eſt pas plûtôt à celle-ci qu'il devoit l'appliquer. Achevons auparavant ce qui nous reſte à dire des deux dernieres rivieres du Païs de Caux.

Arch. de la Cathedr. de Rouen.

Ci deſſous, nomb. 56.

LIII. L'Yere.

La dixieme eſt la riviere d'*Yere*, en latin *Eara*, laquelle prend ſa ſource un peu audeſſous du village d'Obert-Menil: elle arroſe Foucarmont, Grancourt, & Criel; & ſe jette dans la mer à un quart de lieuë environ audeſſous de ce dernier bourg.

LIV. La Brêle. Etymologie de ce nom.

La onzieme & la derniere s'appelle *la Brêle*. C'eſt elle qui ſepare la Picardie de la Normandie. Trois ſources differentes concourent à la former: la premiere auprès du village de Fretencourt, dioceſe de Rouen; la ſeconde auprès de celui de Blergies, dioceſe de Beauvais; & la troiſieme auprès du

Château du Menillet, paroiſſe du Val de la Haie, dioceſe de Rouen. Mais l'honneur de lui donner la naiſſance paroît être demeuré à cette derniere. La Brêle paſſe à Aumale, dioceſe de Rouen; à Senerpont, dioceſe d'Amiens; à Blangi, dioceſe de Rouen; à l'Abbaïe du Lieu-Dieu, dioceſe d'Amiens; à la ville d'Eu, dioceſe de Rouen; & enfin au Treport, où elle ſe jette dans la mer. Le nom de *Brêle* eſt exprimé en latin par celui de *Briſula* ou *Briſela*; & Adrien de Valois conjecture que cette riviere a eté ainſi appellée *a briſando*, expreſſion de la baſſe-Latinité, parce qu'elle *briſe*, c'eſt-à-dire parce qu'elle diviſe la Normandie d'avec la Picardie. C'eſt qu'il ſuppoſe que le mot Latin eſt plus ancien que le mot François; & cela poſé on peut mettre cette etymologie avec celle de la riviere de Seine, en Latin *Sequana*, ou *Secana*, du verbe *Secare*, couper, diſent quelques-uns, *quia ſecat terras*; l'une n'eſt pas moins vraiſemblable que l'autre.

Valeſ. Notit. Gall. Caleti.

Cependant je doute fort que le nom de *Brêle* ne ſoit pas plus ancien dans les Gaules que la langue Romaine. *Ile*, ou *Ele*, ſont deux manieres differentes de prononcer le même mot Celtique; & ce mot doit ſignifier un *ruiſſeau*, une *petite riviere*, un *courant d'eau*. C'eſt ce qu'on voit dans le nom de l'*Ill*, qui paſſe à Straſbourg; de la *Ile*, qui ſe joint à la Dordogne près de Libourne; dans ceux de l'*Iſſel*, riviere des Païs-Bas; de la *Deule* qui paſſe à l'*Ile* en Flandre, ville dont le nom Flamand eſt *Riiſſel*; de l'*Elz*, qui ſe jette dans la Moſelle; de l'*Elette*, en Latin *Aquila*, ſelon Guibert de Nogent, petite riviere, qui arroſe le pied de la montagne de Couci en Picardie, & dont le nom Latin ne peut être *Aquila*, qu'en prenant ce mot pour un diminutif d'*Aqua*; de l'*Ila* en Ecoſſe; peut-être même de la fameuſe ville *Ilium* des anciens Troiens. Suivant cette analogie ce n'eſt pas ſans fondement que j'ai conjecturé plus haut que le ruiſſeau qui ſe jette à l'Ilebonne dans la riviere de Bolbec portoit originairement le nom d'*Ile*, & que c'eſt lui qui a donné ſon nom à la ville ou au bourg de l'Ilebonne. A l'egard de la premiere partie du nom de la Brêle, nous avons deja remarqué plus haut ce qu'elle peut ſignifier, dans le denombrement que nous avons fait de pluſieurs noms Celtiques, au mot *Breiz*.

Guib. Nogent de Vitaſua lib. 2. cap. 1.

Ci deſſus, nomb. 7.

Ci deſſus, nomb. 39.

Au reſte il n'a pas tenu aux François que cette riviere n'ait changé de nom, ſuivant l'uſage que les nations Barbares des Gaules

Gaules s'etoient formé de ſubſtituer des noms tirez de leur langue aux anciens noms Celtiques des lieux qu'ils habitoient. Ils donnerent à cette riviere le nom d'*Ou*, *Au*, ou *Eu*, qui ſont autant de prononciations differentes d'un même mot Teutonique, lequel ſignifie *pré*, ou *prairie*. On ne voit en effet que des prez ſur les deux rives de la Brêle, & tout ce qu'il y a aujourd'hui d'habiles gens conviennent que ce ſont ces prez qui ont donné à la riviere ce nouveau nom, & que la riviere l'a enſuite donné à la ville d'*Eu*. Dans les actes publics ou particuliers qui nous reſtent de la ſeconde Race de nos Rois nous ne voions jamais la ville ou la riviere appellée autrement qu'*Aucia*, *Auga*, *Augus*, ou *Augum*: mais malgré cela le nom ancien de *Brêle* s'eſt maintenu parmi le peuple, & a repris enfin le deſſus; de maniere neanmoins qu'on ne le donne qu'à la riviere, & qu'on a conſervé à la ville le nom d'*Eu*. Rapporterai-je ici la mepriſe d'un ſçavant Grammairien, qui dans un Dictionnaire François-Latin appelle *Buſine*, & en Latin *Buxina*, la riviere d'Aumale & d'Eu? Voici apparemment ce qui l'a trompé: à la ville d'Eu on appelle *Buſine* l'eau qui paſſe au faubourg de la porte Mouillette, parce qu'elle eſt aſſez bruiante en cet endroit; & que dans la même ville on donne le nom de *Buſins* à ceux qui criaillent, qui font du bruit, qui etourdiſſent. Mais cette eau ne vient point de la Brêle; ce n'eſt que l'egoût des prairies voiſines. Un auteur recent donne mal-à-propos à cette riviere le nom de *Mêle*. Enfin ſur quelques pieces d'un âge très-recent on l'appelle *la Sarte*, ou *la Sartre*; & c'eſt encore une autre mepriſe.

Il eſt vrai qu'un ecrivain de nos jours n'a pû ſe perſuader que les prairies de la Brêle aient jamais pû donner leur nom ni a cette riviere, ni à la ville d'Eu. Il a recours à *Eſus*, divinité favorite des Gaulois: il pretend que ceux d'entre ces peuples qui s'attacherent ſingulierement au culte d'Eſus furent appellez de ſon nom *Eſui*, ou *Eſſui*; qu'il y a eu en effet un peuple de ce nom cité dans les Commentaires de Ceſar; qu'il ne faut point chercher ce peuple ailleurs qu'aux environs de la riviere de Brêle & dans le voiſinage des Cauchois; qu'enfin ce fut du nom de ces peuples que leur ville capitale fut d'abord appellée *Eſia*, ou *Eſſua*; & que ſi elle a pris dans la ſuite les noms d'*Aucia*, *Auga*, *Augum*, *Aucum*, *Ou*, & *Eu*, ce n'a eté que par corruption de langage.

Huet, Orig. de Caen. chap. 22.

Ibid. chap. 21. & Valeſ. Notit. Gall. Auga.

Pajot, Dictionn. Franç. Lat. in 8°. Paris 1669.

Boulainvill. Etat de la Fr. Tom. 2. p. 2.

Baſnage, Cout. de Norm. tom. 2. Procès-Verb. des Cout. de Caux. p. 34.

Capperon, Mem. de Trevoux, Mai 1716. p. 999.

Ceſar, de Bello Gall. lib. 5.

Digitized by Google

M. Capperon, qui eſt celui dont je parle ici n'eſt pas le ſeul qui ait confondu les *Eſſui* de Ceſar avec les peuples qui habitoient ce que nous appellons aujourd'hui la ville & le comté d'Eu. Il cite lui-même pour ſes garans un auteur Flamand, un Chanoine Hollandois, & enfin le celebre M. de Thou. Mais M. des Thuilleries, auteur très-connu par quelques diſſertations ſur notre hiſtoire egalement ſçavantes & judicieuſes, lui a prouvé après Sanſon que les *Eſſui* de Ceſar etoient aſſez eloignez du païs d'Eu, quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de determiner leur ſituation préciſe : qu'ainſi il falloit s'en tenir à l'etymologie reçuë, & renoncer à celle qu'il pretendoit tirer du nom d'*Eſſus*. M. Capperon a repliqué ; mais on ne voit pas pour cela qu'il ait repondu. Ce détail des rivieres du païs de Caux nous a paru propre à repandre plus de jour ſur ce que nous allons dire.

Memoires de Trevoux, Sept. 1716. pag. 1737.

Sanſon, Remarq. ſur la Carte de l'Anc. Gaule : Seſuvii.

Capper. Merc. de Fr. Mai 1722. pag. 73. & Aout 1722. p. 67.

LV. Nouvelle face du Païs de Caux. Diviſion de cette Province en deux ou trois Comtez.

Le Comté, ou Gouvernement de Caux.

Lorſque la Nation Françoiſe put enfin ſe flater d'avoir un etabliſſement fixe & permanent dans les Gaules, elle ne jugea pas à propos de s'aſſujettir à la diviſion des Provinces ou des Gouvernemens, qu'elle avoit trouvée établie dans cette contrée ſoit par les Gaulois, ſoit par les Romains. Nous avons deja dit que ces nouveaux venus changerent ou altererent dans toute l'etendue de leur domination les noms d'une infinité de villes & de villages : ils ont auſſi changé les Gouvernemens & les comtez, quelque fois en leur impoſant de nouveaux noms, preſque toujours en les partageant, ou en retreciſſant leurs limites ; & le païs de Caux ne fut pas exempt de la loi generale. A la verité ſon nom ſe conſerva, & s'eſt maintenu juſqu'à nos jours ; mais il ne ſignifia plus à beaucoup près la même etendue de païs. Il fut diviſé en deux Comtez principaux, ſçavoir *le Caux*, & *le Talou* ; & il y a lieu de preſumer que le Comté ou Gouvernement de *Beauvais* en enleva encore une partie conſiderable du côté d'Aumale & de Gournai. *Le Caux* renfermoit Fecan, Colboſc, Harfleur, & apparemment toute la partie occidentale de l'ancienne Province de ce nom. Il n'eſt pas aiſé de parvenir à une connoiſſance plus preciſe de ſes veritables bornes. On en jugera par les obſervations que nous avons à faire ſur le Talou, & ſur la ligne qui devoit ſeparer l'un & l'autre de l'ancien Vexin.

Ci-deſſous, nomb. 60.

LVI. Le Comté ou Gouverne-

Nos premiers François donnoient au *Talou* le nom de *Tellau*, ou *Tellao*, comme il ſe voit dans un Diplome du Roi

Pepin, dans les Capitulaires de Charles le Chauve, & dans d'autres monumens de la ſeconde Race de nos Rois. Mais les ecrivains poſterieurs, c'eſt-à-dire ceux du commencement de la troiſieme, l'appellent communement *Talou*, & *Talogium*, ou *Talogienſis Pagus*. C'etoit dans ſon origine un Gouvernement amovible comme tous les autres; mais dans la ſuite ce fut un Comté hereditaire, & Arques en fut comme la capitale. En effet les premiers Seigneurs qui ont poſſedé certe partie du domaine à titre de fief, ſont appellez indifferemment *Comtes d'Arques*, ou *Comtes de Talou*. Cependant le Roman de Vace diſtingue les peuples du Talou de ceux du Comté d'Arques.

ment du Talou.

Valeſ. Notit. Gall. Tellau; & *Felib. Hiſt. de S. Denys. Preuves, p. 23.*

Ceux du Comté d'Ou, dit-il, *& ceux du Taloois*,

Et ceux du Comté d'Arche, enſemble o les Cauchois.

Et c'eſt une preuve qu'Arques & le Talou n'ont pas toujours eté unis enſemble, ou que le Comté d'Arques ne s'eſt etendu pendant quelque tems que ſur une partie du Talou.

Mais quelles etoient anciennement les bornes du Talou? Les titres les plus reculez attribuent à cette contrée les lieux ſuivans, ſi les copiſtes ont bien lû: *Archas*, *Deppam*, *Piſtas*, *Macerias*, *Vernum*, *Atiliacum*, *Aguſtam*, *Greſſus*, *Taunacum*, *Offiniacas*, *Bettonis-curtem*, *Virtlaïcum*, *Balliolum*, *Ulmirum*, *Fiſcera*, *Potio*, *Boldacha*, *Brittenevallis*, *Rauſedo*, *Criſonarias*, *Guariaco*, *Varinnam*, &c. tous noms qui pour la plûpart ont eté effacez par d'autres noms plus recens. On connoît *Arques* & *Dieppe*: *Greſſus* pourroit être la paroiſſe de *Greges* à une petite lieuë de l'un & de l'autre: *Bettonis-curtis* doit être à ce qu'on croit le hameau de Betencourt ſur la riviere d'Yere entre Saint Remi-en riviere & Pierrepont: *Balliolum* ſera *Bailleul* ſur la gauche & aſſez près de la riviere d'Eaune. *Boldacha* eſt peut-être *Boële*: *Brittenevallis* eſt *Berneval*: *Rauſedo* eſt *Roſai* ſur Bellencombre: *Guariaco* eſt peut-être pour *Guarniaco*; & ce ſeroit *Greni*: enfin *Varinna* eſt le hameau de *Varenne*, dont nous avons deja parlé. Tous ces lieux ſont renfermez entre les deux rivieres d'Arques & d'Yere: Betencourt même eſt ſur la droite de celle-ci; enſorte que de ce côté-là le Talou pourroit bien n'avoir eté borné que par la riviere de Brêle. Il paroît en effet qu'il s'etendoit juſques vers les extremitez du dioceſe de Rouen: du moins etoit-il contigu au Vimeu, car de tous les Comtez dont les anciens monu-

Chronic. Fontanell. paſſim: & Valeſ. Notit. Gall. Tellau.

Ci-deſſus, nomb. 52.

Digitized by Google

mens font mention, il ne s'en trouve point que l'on puiſſe placer entre l'un & l'autre. Or le Vimeu eſt une petite contrée du dioceſe d'Amiens, qui n'eſt aujourd'hui ſeparée de celui de Rouen que par la Brêle. Peut-être le Comté de ce nom anticipoit-il un peu ſur le dioceſe de Rouen; car les anciens hiſtoriens paroiſſent placer le hameau de Betencourt dont nous venons de parler, tantôt dans le Talou, & tantôt dans le Vimeu. Peut-être le Talou anticipoit-il de ſon côté juſques ſur la rive droite de la Brêle dans le dioceſe d'Amiens. Mais de maniere ou d'autre il s'enſuit toujoursdelà que le Talou & le Vimeu etoient limitrophes.

Chronic. Fontanell. cap. 4. & cap. 9.

J'ai quelquefois ſoupçonné que le nom d'*Eu*, ou d'*Ou*, que la Brêle a porté long-tems, entroit pour quelque choſe dans ceux du *Talou* & du *Vimeu*; & cela fondé ſur ce qu'elle etoit commune à ces deux Cantons, ou ce qui revient au même, ſur ce qu'elle faiſoit la ſeparation de l'un & de l'autre. Il y a en Picardie une petite riviere dont l'ancien nom etoit *Vim*, en latin *Vimina*; & d'habiles gens ne doutent point que ce ne ſoit cette riviere qui ait donné ſon nom au Vimeu. Nous avons obſervé plus haut qu'il y a dans le païs de Caux une autre petite riviere, dont l'ancien nom etoit *Tale*, ou *Tele*, en latin *Tala*, ou *Tella*; & l'on eſt pareillement tenté de croire qne celle-ci a donné ſon nom au *Talou*. Voici ce que je croiois pouvoir ajouter à leur decouverte: le nom de la riviere d'*Eu* entre egalement dans les deux noms du *Vimeu* & du *Talou*; d'où il ſeroit naturel de conjecturer que le *Vimeu* comprenoit toute l'etendue du terrain qui ſe trouve renfermé entre les deux rivieres de *Vim* & d'*Eu*; & le *Talou*, tout celui qui eſt repandu entre la même riviere d'*Eu*, & celle de *Tale*.

Ibid. cap. 12.

Ci-deſſus, nomb. 48.

Il s'agiroit donc de determiner quelle eſt cette riviere de *Tale*. Adrien de Valois pretend que c'eſt celle d'Yere, & la raiſon ſur laquelle il s'apuie n'eſt pas recevable. Il y a, dit-il, ſur la riviere d'Yere un village nommé *Tilli*; & ce nom repreſente ſi bien celui du *Tal* ou *Tel*, qu'il ne peut venir que delà. Le *Til* en Brai, ajoute-t-il, autre village entre Forges & Gaillefontaine, conſerve pareillement l'ancien nom du *Tellau* ou du *Talou*; & il ne faut point recourir aux *Tilleuls* dont on pourroit croire que ces lieux ont eté anciennement plantez. Mais pourquoi les *Tilleuls* n'auroient-ils point donné leur nom au *Til* & à *Tilli*? Lee *Frênes* ont bien donné le leur dans tous les

Valeſ. Notit. Gall. Caleti. & Tellau.

Digitized by Goog

païs où l'on parle François à la *Frenaie*, les *Chênes* au *Quenoi*, les *Houx* à la *Houſſaie*, les *Noiers* à *Noiers*, les *Coudriers* au *Coudrai*, les *Saules* à la *Saußaie*, les *Bouleaux* à *Boulai*, les *Epines* à *Epinai?* &c. Il n'y a rien de ſi ordinaire. Cependant je ne vois point ſur quelle carte M. de Valois a vû un village du nom de *Tilli* ſur la riviere d'Yere : ſes yeux l'ont trompé aſſûrement ; je ne vois que celui de *Villi* qui ait pu donner lieu à l'erreur, & il n'y a rien de commun entre le nom de *Villi* & celui de la riviere de *Tal*.

Nous en tiendrons-nous donc à ce que nous apprend Orderic Vital, que nous avons cité plus haut en parlant de la riviere de Dun ? Selon cet auteur *Dun* & *Tal* ſont deux noms differens de la même riviere : *Tala*, dit-il, *quæ* Dun *modo dicitur*. Il eſt vrai qu'Orderic Vital n'eſt pas ici fort exact dans le denombrement qu'il fait des rivieres du païs de Caux ; il omet l'Eaune, & celle de Fécan. Cependant on peut ſe tromper ſur une choſe, & ne ſe pas tromper ſur une autre. Si notre conjecture a lieu, & que la *Tale* ne ſoit point differente du *Dun*, le Talou aura eté renfermé entre la Brêle à l'orient, & le Dun au couchant. J'ai cherché ſur cette derniere riviere le hameau d'*Ulmirus* qui devoit y être ſelon la chronique de Saint Vandrille. *Ulmirum & Varinnam, fiſcos duos qui ſunt in pago Tellau, juxta fluvios Tellas & Varinnam* ; & je ne l'y ai pas trouvé. Mais *Ulmir* a pu changer de nom, ou peut-être ne ſubſiſte plus.

Ci-deſſus, nomb. 48.

Chronic. Fontanell. cap. 9.

Il ne faut pourtant pas diſſimuler que cet *Ulmir* paroît ſe retrouver dans le nom d'*Omai* ou *Omoi*, village ſitué ſur la rive droite de la riviere de Dieppe ou de Neuf-chatel, aſſez près de Bures. *Omoi* eſt pour *Ormoi* ; & *Ormoi* ne ſignifie en François que ce qu'*Ulmir* ſignifie en Latin, c'eſt-à-dire un lieu planté d'*Ormes*. Or ſi l'*Ulmirus* de la chronique de Fontenelle eſt l'*Omoi* dont nous parlons, il s'enſuivra neceſſairement contre Orderic Vital, que c'eſt, non la riviere de Dun, mais celle de Dieppe, qui aura porté anciennement le nom de *Telle* ou de *Tala* ; car il y a bien de l'apparence que c'eſt le même nom ecrit un peu differemment, & par conſequent la même riviere. Alors le *Talou* aura eté ainſi appellé du nom de cette riviere ſimplement, ſans qu'il ſoit neceſſaire de recourir encore à celui de la riviere d'*Eu* ; c'eſt-à-dire que le *Talou* ne ſera plus l'eſpace du terrain renfermé entre les deux rivieres de *Tale* & d'*Eu*, mais indéterminement le terrain qui

Digitized by Google

eſt repandu à la droite & à la gauche de la *Tale*. Ce terrain ſera neanmoins borné à l'Orient par la riviere de Brêle, parce qu'il etoit contigu au Vimeu qui s'etendoit juſques ſur cette riviere. Mais du côté de l'Occident il ne ſera plus neceſſaire de le pouſſer juſqu'au Dun; peut-être n'avançoit-il que juſqu'à la Sie; & c'eſt auſſi le ſentiment de quelques Geographes.

Fournier, Nouv. Orbis. lib. 6. cap. 11.

VII. Etymologie du nom de la riviere & de la ville de Dieppe.

De toutes ces conjectures, car je n'oſe pas leur donner un autre nom, il en reſulte une autre, qui n'a rien encore que d'aſſez plauſible. *Diep* dans la langue Danoiſe, branche de la Teutonique ſignifie un *Canal*. Ce ſera le nom que les Normans auront donné à ce Canal qui reunit les trois rivieres d'Arques, de Neuf-chatel, & d'Eaune, & qui n'a qu'une lieue ou environ d'etendue depuis Arques juſqu'à Dieppe ou à la mer. La ville, qui s'eſt formée à l'embouchure de ce Canal ſous la troiſieme Race de nos Rois en aura pris le nom de *Dieppe*; & comme cette ville eſt devenue conſiderable, ce même nom ſe ſera communiqué enſuite à la riviere de Neuf-chatel, & aura fait diſparoître inſenſiblement celui de *Tale* qu'elle portoit dans les premiers tems.

Ci-deſſous, nomb. 119.

LVIII. Anciennes bornes du Païs de Caux & du Vexin.

Il faudroit maintenant fixer la ligne qui terminoit le Talou vers le midi. Nous avons deja obſervé qu'il eſt difficile de bien diſtinguer les frontieres qui etoient communes aux anciens peuples du païs de Caux & à ceux du Vexin: cependant à peu de choſe près nous pouvons y parvenir. Les deux Provinces que ces peuples occupoient demeurerent vraiſemblablement diſtinctes & ſeparées l'une de l'autre ſous Jules-Ceſar, & ſous les Empereurs qui lui ont ſuccedé juſqu'à l'extinction totale de la domination Romaine dans les Gaules, comme elles l'etoient du tems des Gaulois mêmes; & l'on convient aſſez generalement que l'Egliſe dans ſes diviſions a ſuivi celles de l'Empire: du moins s'en eſt-elle peu ecartée. Ainſi les deux peuples du Païs de Caux & du Vexin, qui pouvoient former deux Dioceſes differens, ont cependant fait le partage du Dioceſe de Rouen ſeul: mais auſſi ce furent là ſes bornes, & il ne s'etendit pas plus loin. Le terrain etoit vaſte: il fut partagé en pluſieurs Archidiaconnez; & quoique ces Archidiaconnez aient varié ſelon les tems pour le nombre & pour l'etendue, il ne paroît pas que ceux qui furent etablis dans le Vexin, aient enjambé, du moins conſiderablement ſur le Païs de Caux, ni reciproquement ceux du Païs de Caux ſur le Vexin.

Ci deſſous, nomb. 209.

Digitized by Google

Or ces Archidiaconnez ſont depuis long-tems reduits à ſix, trois pour chacune des deux Provinces; ſçavoir dans le Païs de Caux, celui du grand-Caux, celui du petit-Caux, & celui d'Eu; & dans le Vexin, le grand Archidiaconné, celui du Vexin-Normand, & celui du Vexin-François. Tout ce qui compoſe les trois premiers, doit donc être attribué à l'ancien Païs de Caux; & tout ce qui entre dans les trois autres, ſemble par la même raiſon devoir faire partie du Vexin. Mais il faut faire attention que ces deux lots ne ſont pas ſi exactement diſtribuez, qu'il n'y ait abſolument rien à ajouter, ni à retrancher de part ou d'autre. *S. Victor-en Caux* par exemple, & *Caudebec*, appartenoient ſelon toutes les apparences au Païs de Caux, comme l'*Ilebonne* lui a certainement appartenu: neanmoins on les a renfermez tous les trois dans le grand Archidiaconné. *Gournai*, faiſoit encore partie de cette ancienne Province, quoiqu'on l'ait attribué à l'Archidiaconné du Vexin-Normand. Au contraire *Bapaume* près de Rouen ſur le chemin de S. Georges a du faire partie de l'ancien Vexin: cependant ſi l'on s'en rapporte à un titre de l'an 1366, qui ſe conſerve, dit-on, dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Rouen, il etoit alors renfermé dans le Païs de Caux, à moins que par cette expreſſion on n'ait voulu dire ſimplement qu'il etoit ſujet à la Coutume de Caux.

Comme il faut ici ſe determiner, & qu'il n'eſt peut-être pas poſſible d'eviter l'excés ou le defaut, nous aimons encore mieux etendre les bornes de cette ancienne Province, que d'en rien retrancher. Nous ne nous bornerons donc pas dans ce Diſcours aux trois Archidiaconnez du grand-Caux, du petit-Caux, & d'Eu; nous y ferons encore entrer 1°. l'Abbaïe de S. Victor-*en Caux*, quoiqu'elle ne ſoit d'aucun de ces trois Archidiaconnez, ni même du Bailliage de Caux, parce que le Lecteur doit preſumer que c'eſt ici ſa place naturelle: 2°. Le Doienné rural de Brai entier, quoiqu'il faſſe partie de l'Archidiaconné du Vexin-Normand: 3°. Enfin les Paroiſſes des Doiennez ruraux de S. Georges, de Cailli, & de Pavilli, qui ſont partie du Bailliage de Caux, quoiqu'elles ſoient compriſes dans le grand Archidiaconné.

LIX. Les Plains.

Nous n'avons rien dit encore de quelques cantons particuliers du Païs de Caux, dont les noms ſont connus & en uſage; mais qui n'ont jamais formé ni Duché, ni Comté, ni Gouvernement, ni aucune autre dignité ſemblable. Il y a entre

Digitized by Google

les deux rivieres de Dun & de Duredent, un petit canton nommé *les Plains*, non pas comme l'ont cru quelques-uns parce que ce n'eſt qu'une plaine, ou un païs-plat; car il n'y en en a peut-être pas dans tout le Païs de Caux, qui ſoit plus coupé de montagnes & de vallées que celui-là; mais parce qu'au lieu d'une epaiſſe forêt qui le couvroit anciennement, on n'y voit plus depuis qu'elle a eté defrichée par les travaux; comme je le crois, des Moines de Fécan, qu'un terrain ſinon uni, du moins entierement decouvert, & propre au labour. Le nom du village de *Plaine-ſeve*, en latin *Plana-ſilva*, qui y eſt ſitué, en conſerve encore les marques; & c'eſt à cette ancienne forêt qui ne ſubſiſte plus, qu'il faut rapporter l'origine des noms de Manneville *ès Plains*, de Gueuteville *ès Plains*, de Saint Riquier *ès Plains*, & de quelques-autres ſemblables.

Il n'eſt point extraordinaire que des bois defrichez, abbatus, ou eſſartez, aient donné lieu à de pareilles denominations. Une infinité de villages & de hameaux ont eté appellez par cette raiſon *les Eſſarts*; il y en a pluſieurs dans le Païs de Caux: & dans cette même contrée il y en a un autre du nom de *Bellencombre*, qui ne ſignifie encore que la même choſe; car *combre* ou *encombre*, en latin *combri*, veut dire un *Abbatis de bois*. Le Païs de Caux n'etoit anciennement, du moins à l'orient qu'une vaſte forêt; & quoiqu'il ſoit à preſent bien eclairci, on y voit cependant encore les grandes forêts d'Eu, d'Eaui, d'Arques, de Maulevrier, & du Trait. Telle eſt en general la nature du terrain: chaque heritage y eſt environné de foſſez elevez, ſur leſquels les arbres que l'on plante deviennent fort hauts & fort droits; ce qui fait que les villages y paroiſſent comme autant de boſquets. Enfin les maiſons Seigneuriales y ſont encore accompagnées pour la plûpart de belles futaies de hêtres & de ſapins.

Du Cange, Gloſſ. Lat. Combri.

LX. Le Brai. La forêt de Brai.

Le *Brai* eſt encore une petite contrée dont le nom eſt fort connu & fort uſité; mais elle n'a jamais eté erigée en Comté ou en Gouvernement. Elle eſt renfermée à peu-près dans ce que nous appellons les Doiennez ruraux de Brai, & de Neufchatel, c'eſt-à-dire qu'elle entre dans l'Archidiaconné du Vexin-Normand, & dans celui d'Eu; elle s'etend même du côté de Gournai juſques dans le Dioceſe de Beauvais, où elle donne auſſi bien que dans celui de Rouen le nom à un Doienné rural, & même au premier des trois Archidiaconnez dont ce Dioceſe eſt compoſé: d'où vient que l'on diſtingue ſouvent entre

Digitized by Google

entre *Brai Normand*, & *Brai Picard*. Je ne ſçai ſur quel fondement Adrien de Valois a dit que la riviere d'Epte prend ſa ſource dans le Beauvaiſis, *dicitur oriri in Bellovacis*. Si par ce nom il entend le Dioceſe de Beauvais, il s'eſt trompé ſans doute, puiſque l'Epte ſort de terre auprès du village de Forges au Dioceſe de Rouen, & dans la partie même de ce Dioceſe qui eſt compriſe dans l'Archidiaconné d'Eu, ce qui ſuppoſe neceſſairement l'ancien Païs de Caux. Si au contraire il entend le Comté ou Gouvernement de Beauvais, cela pourroit être vrai; & alors le Beauvaiſis ſe ſera etendu, comme nous l'avons ſoupçonné plus haut, dans les terres meridionales du Païs de Caux, c'eſt-à-dire que de ce côté-là il aura ſervi de bornes au Talou.

Valeſ. Notit. Gall. Itta.

Ci-deſſus, nomb. 55.

Au reſte *Brai* eſt un nom Celtique, que la nature du terroir a fait donner à toute cette contrée. Ce nom qui ſignifie *de la bouë*, s'eſt même perpetué aſſez long-tems dans la langue Françoiſe, comme nous l'avons deja obſervé. Monſtrelet parlant de la ville de Troies en Champagne, dit qu'il y avoit là *eauës & ſources moult Brayeuſes*, c'eſt-à-dire, *bourbeuſes* ou *fangeuſes*. Le Païs de Brai eſt très-marecageux dans le bas par l'abondance des eaux qui y coulent du ſommet des montagnes; le terrain produit en abondance des herbes propres à l'engrais des beſtiaux: il eſt mêlé de terres labourables; mais ce ſont ou des ſables, ou des terres fortes, & le bon froment y eſt rare; le ſegle & les menus grains y viennent mieux. Les herbages y ſont preſque generalement plantez d'arbres fruitiers: chaque piece de terre y eſt environnée de haies fort hautes & fort epaiſſes; ce qui rend le Païs extrêmement couvert, & les chemins impraticables. La forêt de Lions, qui etoit renfermée preſque entierement dans l'ancien Vexin, s'etendoit autrefois juſques dans le Brai: le bois de l'Abbaïe de Belloſane en faiſoit partie; mais là on l'appelloit *la forêt de Brai*. On pretend qu'il ne ſeroit pas difficile d'y trouver des mines de fer, & il eſt ſeûr qu'il y a eu autrefois des forges; le village de *Forges* ſi celebre par ſes eaux minerales, en conſerve encore le nom. Il y a eû auſſi des vignes comme dans preſque tout le reſte de la Normandie.

Ci deſſus, nomb. 39. Monſtrel. vol. 1. ch. 221.

Brito, Philippid. 6. 227.

Ce ſont-là en gros les changemens conſiderables qui ſe ſont faits dans le Païs de Caux depuis l'etabliſſement de la Nation Françoiſe ſur les bords de la Seine juſques aſſez avant dans la troiſieme Race de nos Rois. Il y en a d'autres, dont l'anti-

LXI. Changemens arrivez ſous le troiſieme âge, dans les noms de lieux.

quité peut bien remonter juſqu'à la ſeconde Race ; mais nous les avons reſervez pour la deſcription de l'Etat preſent de cette Province, par où nous finirons ce Diſcours, & où ce detail trouvera mieux ſa place. Avant que d'entrer plus avant dans celle de ce troiſieme âge, examinons une autre eſpece de changement que les langues du Nord ont apporté juſques aux noms des lieux dont elles ont innové ou alteré la plus grande partie. J'en ai deja donné quelques exemples, & je les ai rapportez à la langue *Teutonique*. C'eſt une expreſſion generale dont j'ai cru devoir me ſervir pour deſigner ſoit la langue des Francs, ſoit celle des Saxons, ſoit enfin celle des Danois ou des Normans, qui ſont les trois Peuples dont la langue a eu le plus de part à ces dernieres innovations, parce que s'il eſt vrai de dire à la rigueur que ces trois peuples ne parloient pas abſolument la même langue, c'etoit neanmoins la même dans ſon origine, c'eſt-à-dire celle que nous appellons Tudeſque, ou Teutonique. Il en etoit de même de la langue des Anciens Gaulois. Ceſar obſerve que les trois peuples qui compoſoient cette Nation, Belges, Celtes, & Aquitains, avoient chacun leur langue particuliere. Cependant on n'heſite point à croire aujourd'hui ſur le temoignage de Strabon, que c'etoit moins trois langues differentes, que trois dialectes d'une même langue ; & il eſt d'uſage parmi les Sçavans de donner à cette langue le nom de *Celtique*, comme il eſt egalement d'uſage de donner indifferemment à ces trois Peuples celui de *Celtes*, qui neanmoins ne convient proprement qu'à l'un des trois. C'eſt auſſi le nom dont je me ſuis ſervi le plus communement dans ce Diſcours, quoique les peuples de Caux dont j'avois à parler fiſſent anciennement partie des Belges. Or pour revenir à la langue Teutonique, un ſçavant Evêque du ſiecle paſſé a deja fait voir combien elle a influé ſur les noms des bourgs, des villages, & des hameaux, dans toute l'etendue de la Normandie : je ne ferai qu'appliquer ſes obſervations au Païs de Caux ; & ſi par occaſion j'en ajoute de nouvelles, c'eſt uniquement pour faire ſentir que la matiere n'eſt pas epuiſée, & qu'il reſte encore un champ aſſez vaſte pour ceux qui ſeroient tentez de travailler ſur le même plan.

Ci-deſſous, nomb. 209, & ſuiv.

Ceſar de Bello Gall. lib. 1.

Strabo, Geogr. lib. 4. p. 176.

Huet. Orig. de Caën, c. 20. 21.

Alg, *Au*, *Eu*, & *Ou*, ſont autant de prononciations differentes d'un même mot, qui ſignifie *Pré* ou *Prairie*. Les noms de la ville d'*Eu*, des villages d'*Alge*, d'*Aubeuf*, d'*Oudale*, & peut-être celui de la Ville d'*Aumale* en ſont tirez.

Ci-deſſus, nomb. 54.

Ci-deſſous, nomb. 63.

Digitized by Google

Barne ſignifie une *grange* ou un *grenier*. Delà peuvent venir les noms de *Bennetot*, & *Berneval*, s'ils ne ſont pas d'origine Celtique.

Bieu veut dire un *courant d'eau*, & a pu donner ſon nom à *Bival*, & à *Biville*, comme il l'a donné aux *Buëries*, & aux *Buandiers*.

Boſc, ou *Bos* ſignifie un *Bois*; ce mot eſt entré dans la compoſition de quantité de noms de villages, comme *Bos-Affle*, *Bos-Geoffroi*, *Bos-Himon*, *Bos-Melet*, *Bos-Rocoul*, *Baudri-boſc*, *Colboſc*, *Oſeboſc*, &c.

Botle, ou *Butle*, ſignifie une *maiſon*; delà peuvent être venus les noms de *Bolbec*, & de *Bouteilles*.

Bu, ou *Beuf*, ſignifie un *village*. Les noms de *Butot*, *Aubeuf*, *Criquebeuf*, *Elbeuf*, en ont eté tirez.

Bulles ſignifie des *arbres naiſſans dans des lieux humides*. Le nom de *Bulli* en eſt formé, auſſi bien que celui de *Boële*.

Col veut dire *frais*; & de ce nom ont eté tirez ceux de *Colboſc*, *Colemare*, *Coleville*, *Colmenil*, &c.

Croſt, ſignifie un *eſpace de terre cultivé autour d'une maiſon de campagne*. Ce mot a ſervi à former les noms de *Cretot*, *Crodale*, *Cropus*, *Croville*.

Dale, ou *Darne*, ſignifie une *portion de terre*. De là viennent les noms de *Crodale*, & *Dieppedale*.

Dieppe, ſignifie *canal*, & *profondeur*. Il a donné ſon nom à la riviere & à la ville de *Dieppe*, & à *Dieppedale*. *Ci-deſſus, nomb. 57.*

Eteland eſt pour *Eſt-land*, c'eſt-à-dire *terre Orientale*, ou *du côté du Levant*.

Etran, ou *Etrehan*, eſt pour *Oiſtre-ham*, ou *VVeſter-ham*, c'eſt-à-dire *maiſons*, ou *hameau à l'occident*; & *Etre* en ce ſens-là entre encore dans la compoſition du nom d'*Etretat*.

Fleur ſignifie *flot*, & a donné ſon nom à *Harfleur*, & à *Viteſleur*.

Groen veut dire *verd*; & delà ſont formez les noms de *Grainville*, & de *Graincourt*, ſi ce ne ſont point des ſyncopes pour *Guerinville*, & *Guerincourt*.

Hague ſignifie une *haie*, ou un *boſquet*. Les noms de *Haquelon*, & *Iquelon*, en ont eté tirez; peut-être encore celui d'*Equetot*, à moins que ce dernier ne ſoit Celtique. *Ci-deſſus, nomb. 59.*

Hauſſ veut dire une *maiſon*. Delà s'eſt formé le nom de *la Heuſe*.

Hoc veut dire une *Colline*, ou un *lieu elevé*. Ce nom ſe retrouve dans *le Hoc*, & *Hoqueville*.

Kerch veut dire une *Egliſe*. Les noms de *la Crique*, *Criquetot*, *Criquebeuf*, *Crequier*, ou *Criquier*, *Yvecrique*, &c. peuvent en être tirez en ce tems-là. Mais *Crique* a quelquefois une autre ſignification : les matelots appellent ainſi un Port ſans art, où les petits vaiſſeaux peuvent ſe retirer.

Land ſignifie *terre*, *païs*, & a donné ſon nom à tous les villages ou hameaux du nom de *la Lande*, ou *la Londe*, auſſibien qu'à ceux qui en ſont derivez, comme *Londinieres*. Je ne ſçais ſi la derniere ſyllabe de quantité de noms de lieux terminez en *lon* n'auroit pas la même origine. Dans cette ſuppoſition *Haquelon* par exemple ſignifieroit un *petit païs* rempli de haies ou de boſquets.

Mol, ou *Mul* ſignifie du *ſable*. Delà s'eſt formé le nom du village de *Meulers*.

Torp, ou *Dorp*, veut dire un *village*; & ce nom eſt demeuré à quelques villages & hameaux du païs de Caux.

Tot ſignifie la place où eſt un bâtiment, ou ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *maſure*. Pluſieurs villages, hameaux & châteaux, en ont retenu le nom; & c'eſt delà qu'ont eté formez ceux de *Cretot*, *Yvetot*, *Raffetot*.

VVend veut dire une *grande etendue de terre*; d'où s'eſt formé le nom des *Ventes d'Eaui*.

VVaël ſignifie un *puits*, ou une *fontaine*; & ce nom eſt demeuré aux villages de *Veules*, & de *Véli*. C'étoit auſſi le ſurnom du Fondateur des deux Abbaïes de Préaux, qu'Orderic-Vital, & d'autres hiſtoriens mal inſtruits de la ſignification des mots, ont appellé *Hunfridus de Vetulis*. Les hiſtoriens François qui ſont venus après eux, trompez par cette mauvaiſe interpretation, ont appellé ce Seigneur *Honfroi des Vieilles* ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient. Son vrai nom etoit *Honfroi de Veules*, & devoit être traduit en Latin, ſi pourtant il falloit traduire, par *Hunfridus de Puteis*, ou *Hunfridus de Fontibus*.

Orderic. Vital. lib. 3. p. 460. Guillelmus Gemet, lib. 8. cap. 37. p. 312.

Vi, ou *VVit*, ſignifie *blanc*; & delà ont eté tirez les noms de *Vibeuf*, & de *Vitefleur*. *Vi* paroît être emploié quelquefois pour *Vic*, en Latin *Vicus*.

LXII. Diviſion de la ſuite de ce diſcours.

Entrons maintenant dans la deſcription des villes, des bourgades, & des lieux les plus remarquables du Païs de Caux, qui paroiſſent ne s'être elevez, ou dumoins n'avoir

Digitized by Google

acquis un nom celebre, que depuis la fondation de notre Monarchie. Nous allons les parcourir de ſiecle en ſiecle les uns après les autres. Comme il y en a quelques-uns dont l'antiquité ſans pouvoir être fixée à un ſiecle plûtôt qu'à un autre, remonte peut-être plus haut encore que l'etabliſſement de la nation Françoiſe dans les Gaules, c'eſt par ceux-là qu'il eſt à propos de commencer. Nous les renfermerons tous ſous le cinquieme ou ſixieme ſiecle de J. C. & nous ſuivrons à leur egard l'ordre alphabetique.

CINQUIEME ET SIXIEME SIECLES,

AUMALE.

LXIII. Etymologie de ce nom, & de celui de l'Abbaïe d'Auxi.

Aumale eſt appellée communement en Latin *Alba-Marla*, c'eſt-à-dire *Marne blanche*; & l'on pretend que c'eſt en effet de cette eſpece de terre qui abonde dans ſon territoire qu'elle a tiré ſon nom. Mais il faudroit prouver qu'elle a eu un nom Latin avant que d'en avoir eu un François; car *au* n'a jamais ſignifié *blanc* dans notre langue : & ſi l'on veut que cette ſyllabe ne ſoit que la traduction d'*Albus*, on auroit dit *Aube*, & non *Au*, comme dans *Aubevoie*, *Aubépine*, *Aubeterre*, &c. Je ſçais que les Anglois qui ont pris beaucoup de nos noms, & chez qui celui-ci a paſſé, ecrivent & prononcent *Albemarle*, ou *Albermale*; mais lorſqu'ils l'ont emprunté de nous, il etoit deja latiniſé tant bien que mal; & c'eſt le latin *Albamarla*, plûtôt que le François *Aumale*, qui leur a ſervi de modele, & qu'ils ont ſuivi. Il me ſemble donc que le nom d'*Aumale* eſt purement François ou Teutonique. Nous avons obſervé que le mot *Au* ou *Aug* ſignifie dans la langue Teutone une *prairie* : celui de *Malle* etoit uſité ſous la premiere Race de nos Rois pour ſignifier une eſpece d'*aſſiſe*, ou de *cour ambulante pour l'adminiſtrarion de la Juſtice*. Aumale a pu être en effet dans ces premiers tems un lieu deſtiné à cet uſage; & elle en aura tiré ſon nom. Celui de l'Abbaïe d'*Auxi*, ancien fief, dont le chef-lieu eſt contigu à la même ville d'Aumale, ne viendroit-il pas delà encore? *Aug-ci*, *Auxi*, ou *Auchi*, ne diſent que la même choſe; & le petit mot *ci*, qui doit être de la langue Teutonique, entre dans la compoſition d'une infinité de noms de lieux, comme *Paci*, *Perci*, *Anneci*, *Clameci*, &c.

Ci-deſſus, *nomb.* 61. *Du Bos, Hiſt. Crit. de la Mon. Franç. liv. 6. ch. 5.*

LXIV. Juſtices d'Aumale.

Les Seigneurs d'Aumale qui portoient anciennement le

V. & VI. siecles.

titre de Comtes, ne nous ſont connus que depuis le commencement du onzieme ſiecle. Guerinfroi, le premier d'entr'eux dont nous aions connoiſſance, y conſtruiſit un Château, qui a eté renouvellé & bâti à la moderne dans ces derniers tems. La ville fut detruite en 1196 par Philippe-Auguſte. Un titre de l'Abbaïe de Foucarmont finit ainſi : *Facta eſt donatio iſta anno Verbi Incarnati MCXCVI, eo ſcilicet anno, quo Philippus Rex Franciæ Albam-Marlam ſubvertit*; & un autre titre de la même Abbaïe porte encore, *facta eſt conceſſio iſta anno ab Incarnatione Domini MCXCVI, eo tempore quo Alba-Marla à Philippo Rege Francorum longa obſidione ſubverſa eſt.* Depuis ce tems-là elle s'eſt relevée de ſes ruines; mais on l'a très-mal bâtie. Cependant elle eſt devenue conſiderable par une manufacture de Serges, à laquelle le Roi donna des ſtatuts en 1666. Il y a auſſi tous les ſamedis de l'année un marché-franc, qui eſt très frequenté. Elle eſt ſituée ſur la Brêle à trois quarts de lieuë ou environ de la ſource de cette riviere. Le château, & l'Abbaïe d'Auxi, la bornent aujourd'hui, celle-ci au midi, & celui-là au nord.

Arch. de la Cie. des C. de Rouen.

Mais ce qui la diſtingue le plus des villes du commun, c'eſt le titre & la dignité de Duché-Pairie, à laquelle elle a eté elevée par Lettres Patentes du mois de Mars 1547, en faveur de François de Lorraine, Duc de Guiſe, & de ſes enfans ou heritiers en ligne maſculine. Le Parlement de Rouen enregiſtra ces Lettres le 21 du même mois avec cette clauſe, que celui de Paris ne connoîtroit des cauſes du Duché qu'en ce qui toucheroit immediatement les droits de Pairie; enſorte que toutes les autres ſont encore aujourd'hui, comme elles l'ont toujours eté, du reſſort du Parlement de Normandie. Cette pairie a eté renouvellée par autres Lettres Patentes du mois de Juin 1695, en faveur de Louis-Auguſte de Bourbon, Prince legitimé, Duc du Maine, & de ſes enfans ou heritiers, mâles ou femelles. Le Duc pour l'exercice de la Juſtice a dans la ville d'Aumale un *Bailliage* demembré de la Vicomté de Neuf-chatel; une *Vicomté*, laquelle après avoir eté ſupprimée, fut retablie en 1572; & une *Maitriſe* particuliere *des Eaux & Forêts.* Des Sentences du Vicomte, & de celles du Maitre particulier il y a appel devant le Bailli, & de celui-ci pour la Maitriſe à la Chambre des Reformations à Rouen par Arrêt du Parlement de Rouen du 22 Juin 1673, à la diſſe-

Ci-deſſous, nomb. 212.

Archives de la Cie. des C. de Rouen.

Archives du Parlement de Rouen.

Archives du Chât. d'Aum.

Digitized by Google

rence de preſque toutes les autres Maitriſes du Roiaume, dont les appellations ſont portées immediatement à la Table de Marbre. Il y avoit auſſi à Aumale dès l'an 1200 un *Corps de Ville*, compoſé d'un Maire, & de pluſieurs Echevins ſous le nom de Pairs, leſquels ont eté reduits à deux par Arrêt du Conſeil du mois de Novembre 1679: ces deux Officiers ſont elus tous les deux ans à la pluralité des voix: à la place des deux anciens qui ſortent, on en elit deux nouveaux, que le Duc confirme. Outre ces deux Echevins il y a un Procureur-Syndic, qui eſt en même tems Receveur comptable des deniers patrimoniaux, & qui doit rendre compte tous les ans devant le Bailli, ſuivant le même Arrêt de l'an 1679. Enfin il y a encore un *Grenier à Sel*. Mais il eſt de la Generalité d'Amiens quoique la ville appartienne à la Normandie. Et pour ce qui eſt du Gouvernement Eccleſiaſtique, Aumale eſt le chef-lieu d'un *Doienné rural*.

V. & VI. ſiecles.

Cette Abbaïe, dont l'ancien nom qui n'eſt preſque plus connu, a fait place à celui d'*Abbaïe d'Aumale*, etoit renfermée dans la ville avant la malheureuſe journée de Creci, qui obligea tontes les villes de la Normandie à elever des murailles pour leur defenſe. En formant cette nouvelle enceinte, la ville d'Aumale fut reſſerrée dans des bornes plus etroites, & l'Abbaïe en eſt eloignée aujourd'hui de 200 pas communs. Ce monaſtere eſt la Cure primitive, & c'etoit anciennement la ſeule Cure de la ville. Dans la ſuite, ſur la fin du XII. ſiecle au plûtôt, on en a erigé une autre ſous le nom de *S. Pierre*; mais le Curé, ou Vicaire perpetuel de cette nouvelle paroiſſe etoit obligé le jour des Rameaux d'aller prendre les Palmes des mains de l'Abbé, ou en ſon abſence, du Prieur, pour les diſtribuer à ſon peuple. Le jour de S. Pierre, & aux autres Fêtes ſolennelles de l'année, il quittoit ſa place de Curé, & cedoit au Prieur les fonctions curiales. Il faiſoit à l'Abbaïe des proceſſions de ſoumiſſion, d'*obedience* & de *filiation* (ce ſont les termes des anciens actes.) Il n'avoit pas encore dans ſon Egliſe de fonts baptiſmaux en 1600; & quoiqu'on lui en eût accordé quelque tems après, on portoit encore à l'Abbaïe en 1640 les enfans nez pendant la quinzaine de Pâques pour y recevoir le baptême, Mais tous ces droits ſont aujourd'hui bien modifiez, ou preſque aneantis. Au reſte la Cure Abbatiale s'eſt toujours maintenue: le ſervice s'en fait aujourd'hui dans une petite Egliſe voiſine du monaſtere, qui porte le nom de *Sainte*

LXV. Abbaïe d'Auxi, ou d'Aumale. Cures de S. Pierre, & de Sainte Marguerite.

Archives de l'Abb. d'Aum.

Digitized by Google

V. & VI. Siecles.

Marguerite. Elle s'etend ſur pluſieurs maiſons du faubourg, & de la campagne:

Pour ce qui eſt de l'Abbaïe, c'etoit dans ſon origine une Collegiale de ſix Chanoines, fondée ſous le nom de *Saint Martin* par le Comte Guerinfroi vers l'an 1000 ; & ce Seigneur ordonna en même tems que la chapelle de ſon château ſeroit toujours deſſervie par un d'entr'eux. Cinquante ans ou environ après, la Princeſſe Adeliſe, ſœur de Guillaume le Conquerant, fit dedier cette Egliſe par l'Archevêque Maurille, & la retira au bout de quelques années des mains des Chanoines, pour la donner aux Moines de Saint Lucien de Beauvais. Mais vers l'an 1120 le Comte Etienne ſon fils obtint qu'elle ſeroit erigée en Abbaïe ; & Girold Abbé de Saint Lucien y conſentit avec toute ſa Communauté ſous ces deux conditions qui furent ratifiées en 1130 par l'Archevêque de Rouen : la premiere, que le premier Abbé de Saint Martin d'Auchi ſeroit tiré du monaſtere de Saint Lucien ; & que dans la ſuite, s'il ne ſe trouvoit point à Auchi de Religieux qui meritât d'être elu, l'Abbé ſeroit encore choiſi parmi ceux de la même Communauté de Saint Lucien : la ſeconde, que tous les ans à perpetuité le Comte d'Aumale feroit à l'Abbaïe de Saint Lucien une rente de deux marcs d'argent. Dans la ſuite des tems cette ſomme a eté reduite à 9 livres.

Cette Abbaïe a ſouffert de tems en tems de violentes ſecouſſes. En 1393 elle etoit tellement ruinée, qu'à peine y pouvoit-on celebrer le ſervice divin. Cinquante ans après, ce n'etoit preſque plus qu'un monceau de pierres ; le Pape Nicolas V accorda le 1 Octobre 1448 de grandes indulgences à ceux qui contribueroient par leurs liberalitez à la relever de ſes ruines. Elle fut remiſe ſur pied par les aumônes des fideles, & par le zele de l'Abbé Pierre Rouſſel, qui conſtruiſit une nouvelle Egliſe ſous le regne de Louis XII. Guillaume le Roux de Tilli, qui a eu le premier cette Abbaïe en commende avant le milieu du ſeizieme ſiecle, y fit elever encore entre autres bâtimens la grande porte du monaſtere, & le logis Abbatial flanqué de quatre tours, dont la ſeule qui eſt demeurée ſur pied, porte encore ſes armes. Cependant il s'en falloit beaucoup que tout fut reparé ; & la negligence de quelques Abbez ſuivans, a penſé entraîner la ruine totale de cette ancienne maiſon. Charles de Lorraine, Duc d'Aumale, s'etant plaint qu'un de ces Abbez non ſeulement laiſſoit depe-

Arch. du Parl. de Rouen.

rir

rir les bâtimens, mais même qu'il les demoliſſoit, & qu'il y cauſoit de grands degâts, le Parlement de Rouen par Arrêt du 19 Septembre 1605 ordonna que deux Conſeillers de la Cour ſe tranſporteroient ſur les lieux pour dreſſer un procés-verbal des degradations, & que les revenus de l'Abbaïe ſeroient ſaiſis pour fournir aux reparations : mais les reparations ne furent point faites ; & le mal qui n'etoit deja que trop grand, empira de plus en plus. V. & VI. ſiecles.

Lorſque M. de Chaulieu fut nommé à cette Abbaïe ſur la fin du ſiecle dernier, il n'y trouva que des ruines ; une Egliſe renverſée, les lieux reguliers couchez par terre ; deux ou trois pans de mur qui avoient tenu bon juſques-là, prêts à crouler, & toute la place couverte de ronces & d'epines. Auſſi-tôt il conçut le deſſein de ſeculariſer cette maiſon : pour cela il obtint d'abord le 23 Fevrier 1690 un Arrêt du Parlement, qui donna commiſſion au ſieur du Tot-Ferrare, Conſeiller, & au Subſtitut du Procureur General, pour juger des reparations qu'il y avoit à faire. Ceux-ci après s'être tranſportez ſur les lieux dreſſerent leur procés-verbal, & atteſterent que la ruine des bâtimens & de l'Egliſe etoit arrivée par le defaut des fondemens, & par le mauvais choix des materiaux ; qu'inutilement travailleroit-on à les reparer ; que ſi on en vouloit faire de neufs, la depenſe monteroit à plus de 80000 livres, & qu'en vingt ans les revenus de l'Abbaïe ne pourroient y ſatisfaire. En conſequence de ce procés-verbal on conclut de changer ce monaſtere en Abbaïe ſeculiere, c'eſt-à-dire de laiſſer les revenus de l'Abbé dans toute leur integrité, mais de transferer ceux de la menſe Conventuelle à la paroiſſe de Saint Pierre, pour y eriger ſur le plan de l'ancienne fondation une Collegiale compoſée de ſix Chanoines, dont trois ſeroient à la nomination du Duc d'Aumale, & trois à celle de l'Abbé : Le Roi donna les mains à ce projet par brevet du 2 Juin 1691 ; l'Abbé ſe chargea du brevet, & l'envoia à Rome : cependant ni lui, ni ſon ſucceſſeur ne purent obtenir du Pape la ſeculariſation. Deux ou trois Moines dont la Communauté etoit compoſée, mais qui reſidoient ailleurs, pendant que deux Eccleſiaſtiques ſeculiers aux gages de l'Abbé acquittoient ſur les lieux quelques fondations, y avoient d'abord conſenti : mais peu de tems après, un d'entr'eux nommé Michel de la Porte qui avoit paſſé de l'ordre des Cordeliers dans celui de Saint Benoît, ſoit par zele, ſoit par d'autres motifs, *Archives de l'Abb. d'Aum.*

Digitized by Google

V. & VI. ſiecles.

dont nous ne ſommes pas inſtruits, revoqua le conſentement qu'il avoit donné à la ſecularisation ; & l'oppoſition qu'il y forma en Cour de Rome, fit echouer cette affaire.

L'Abbé Pierre de l'Epine, qui avoit ſuccedé à M. de Chaulieu, ne pouvant non plus que lui venir à bout de ce qu'ils avoient deſiré l'un & l'autre, tourna ſes veuës d'un autre côté, il prit des arrangemens avec l'Abbé de Foucarmont de l'Ordre de Citeaux, pour introduire dans ſon monaſtere les Religieux de cette derniere Abbaïe. Pendant que les deux Abbez projettoient cette nouvelle forme de gouvernement, l'Abbaïe de S. Lucien, dont nous avons vû que celle d'Aumale etoit fille, s'y oppoſa, & preſenta Requête au Conſeil du Roi pour en empêcher l'effet. Arrêté par ce nouvel obſtacle, l'Abbé d'Aumale traita enfin avec les Superieurs-majeurs de la Congregation de Saint Maur, à laquelle l'Abbaïe de Saint Lucien etoit unie ; le Concordat fut paſſé entre eux & lui le 13 Decembre 1703 ; le Roi le ratifia par Lettres Patentes du même mois ; les Benedictins reformez prirent poſſeſſion du monaſtere le 29 Janvier de l'année ſuivante ; & auſſitôt ils travaillerent avec ardeur à en reparer les ruines. Dès la même année ils commencerent à relever les lieux reguliers, ou plûtôt ils les firent à neuf depuis les fondemens. La premiere pierre du dortoir fut poſée le 23 Avril 1705 par le ſieur de Riveri, Gouverneur du Château, au nom du Duc du Maine. L'Egliſe ne put être ſitôt remiſe ſur pied : il eut été difficile de la retablir dans ſa premiere magnificence. Celle que l'Archevêque Maurille avoit dediée etoit une des plus belles de la province ; il y en avoit même deux l'une ſur l'autre, & celle d'en haut avoit, dit-on, doubles collateraux. La ſeconde, qui fut bâtie par l'Abbé Rouſſel, etoit moins ſomptueuſe : cependant elle avoit encore 120 pieds de long. La nouvelle Communauté n'etoit point en etat de faire de pareilles depenſes : cependant elle en a commencé une troiſieme, qui doit occuper toute la croiſée de la ſeconde ; & c'eſt ſur les fondemens mêmes de celle-ci, qui malgré le procés-verbal de l'an 1690 ſe ſont trouvez très-ſolides, que l'on a jugé à propos de la bâtir. La premiere pierre en fut poſée le 25 Août 1729 au nom du Duc du Maine par le ſieur de Marci, Gouverneur du Château. Sous cette Egliſe, dans un caveau, ſont enterrez les Seigneurs de Guiſe & de Nemours, au nombre de treize ou quatorze. Au reſte les Religieux de l'Abbaïe d'Aumale ſe

Digitized by Google

vantent d'avoir les plus anciennes cloches de toute la Normandie. Ils en ont deux qui furent fondues en 1379 ; & l'une de celles-ci porte qu'elle fut *levée* par Blanche de Ponthieu, Comteſſe d'Harcourt & d'Aumale. V. & VI. ſiecles.

Il y a dans Aumale deux autres Couvens, l'un de *Religieuſes du Tiers-Ordre de Saint Dominique* ; l'autre de Penitens, ou du Tiers-Ordre de Saint François. Les premieres etoient etablies à Etaples, petite ville qui eſt aujourd'hui du dioceſe de Boulogne, lorſque les fureurs de la guerre les obligerent de chercher un aſile ailleurs. Madame Antoinette de Lorraine, Ducheſſe d'Aumale, leur tendit les bras, & elles ſe fixerent dans cette ville au nombre de douze au mois d'Août 1549. Les habitans qui n'approuvoient pas leur etabliſſement, leur ſuſciterent bien des traverſes : cependant après de longues procedures elles obtinrent enfin contre eux deux Arrêts du Parlement, l'un du 20 Août 1572, l'autre du 12 Janvier 1573. Leur Egliſe a eté benie ſous le nom de *Saint Pierre Martyr* & de *Sainte Catherine de Sienne* ; elles ont depuis fondé un Couvent de leur Ordre dans la ville de Rouen.

LXVI. Les Dominicaines.

Arch.e des Dominic. d'Aum.

Les *Penitens* furent reçus à Aumale en 1642 par les ſoins & à la ſollicitation du ſieur Louis Callon, ancien Curé de la ville : ils obtinrent des Lettres Patentes au mois de Juillet de la même année. Le Duc d'Aumale pour contribuer à leur etabliſſement leur donna les demolitions du vieux-Château ; & ils ſe ſont bâti une Egliſe ſous le titre de *Notre-Dame des Anges*, dont la Ducheſſe ſon epouſe poſa la premiere pierre le 9 Decembre 1658 accompagnée des Princeſſes ſes filles, qui devinrent enſuite l'une Ducheſſe de Savoie, l'autre Reine de Portugal.

LXVII. Les Penitens.

Jean-Marie de Vernon, Hiſt. du Tiers-Ord. de Saint Franç. tom. 3. p. 332.

Il y avoit encore à Aumale un *Hôpital* fondé ſous le nom de *Saint Nicolas* pour quatre malades : il etoit deſſervi par des Freres ſur la fin du douzieme ſiecle ; & l'Archevêque de Rouen y etablit par decret du mois de Mai 1632 une ſocieté de Filles devotes pour le ſoin & le ſoulagement des pauvres. M. le Duc du Maine l'a fait rebâtir à neuf ſur la fin du ſiecle dernier, & y a mis en 1690 trois *Sœurs de la Charité*. Sa fondation s'eſt etenduë encore plus loin ; il y a retiré trente pauvres petites filles ſous les yeux d'une quatrieme Sœur chargée de les inſtruire, de veiller ſur leur conduite, & de les mettre en etat de gagner leur vie. Le temporel de l'Hôpital eſt entre

LXVIII. L'Hôpital. Ancienne Maladerie. Ancien Hermitage.

Archives de l'Abb. d'Aum.

Archives de l'Hôp. d'Aum.

V. & VI. siecles.

les mains d'un Adminiſtrateur ſeculier, Bourgeois de la ville, que l'on change de trois ans en trois ans : mais ce ſont les Sœurs elles-mêmes qui prennent ſoin du temporel des petites filles. Il y a de plus une Chapelle en titre de Benefice, ſous le nom de *Saint Nicolas*.

Près de la ville, ſur le chemin de Paris, on voit les reſtes d'une ancienne Maladerie dont la Chapelle porte le nom de *Saint Lazare*, & qui etoit gouvernée en 1239, par un Maître & des Freres. Les Religieux de l'Abbaïe leur permirent en ce tems-là d'avoir un cimetiere, à condition qu'on n'y enterreroit que les Freres, & ceux qui garderoient les ſtatuts de la Maiſon. Les revenus en ont eté affectez pendant quelque tems au College de la ville dont nous allons parler; mais ils ont eté enfin uuis à l'Hôpital par Arrêt du Conſeil du 15 Fevrier 1697.

Arch.ᵉ de l'Abb. d'Aum.

Archives de la Ch. des C. de Rouen.

Dans le bois de la Quintaine, voiſin de la ville, il y a un Hermitage & une petite Chapelle, qui paroiſſent avoir dependu anciennement de l'Abbaïe; car par un titre de ce monaſtere du douzieme ſiecle, Robert Connetable de Guillaume Comte d'Aumale, donna une maiſon ſituée ſur le Fief d'Auchi à un Religieux de cette Abbaïe qui vouloit y vivre en reclus, & ordonna qu'après la mort de ce reclus elle appartiendroit au Monaſtere. Cependant les Ducs d'Aumale ont eté long-tems les Maîtres de l'Hermitage, & ils l'ont donné à l'Hôpital en 1732.

LXIX. Le College.

Le *College*, dont il nous reſte à parler; a eté fondé en 1595 par Charles de Lorraine, Duc d'Aumale. Ce prince donna 100 livres de rente pour commencer cet etabliſſement, & la fondation fut acceptée par le Curé de la Ville pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, parce qu'il fut reglé en même tems que le Curé en ſeroit toujours le Principal-né. C'etoit alors un ſaint Prêtre, nommé Jacques Gallemant, dont la vie a eté imprimée. En 1600, Louis Callon, qui lui ſucceda dans la ſuite, & qui n'etoit alors que ſous-diacre, donna pour la même fondation ſa maiſon paternelle; & d'autres particuliers ajouterent à ces premiers fonds quelques ſommes de deniers pour l'entretien de trois Regens. Il y en eut quatre d'abord; mais on les a reduits à deux, dont le premier eſt appellé *Principal*, c'eſt-à-dire premier Regent. Les anciennes Ecoles de la ville etoient en la pleine diſpoſition de l'Abbé d'Auchi, qui en inſtituoit ſeul le Precepteur : mais par l'erection du Collego

Mem. de la ville d'Aum.

Arch. de l'Abb. d'Aum.

ce droit-là fut anéanti. Les Echevins ont eté d'abord en poſſeſſion de nommer les Regens, & le Duc les confirmoit : aujourd'hui le Duc les nomme ſeul de plein droit. Il y a dans ce College une Chapelle ſans titre ſous le nom de *S. Julien.* V. & VI. ſiecles.

La Ville a encore fondé un Maître-d'Ecole, & deux *Sœurs de la Providence*, pour apprendre gratuitement l'un aux petits garçons, & les deux autres aux petites filles, à lire & à ecrire ; cette fondation qui a eté priſe ſur les deniers patrimoniaux de la Ville, a eté confirmée par Arrêt du Conſeil du 18 Fevrier 1687. Petites Ecoles. *Arch. de la ville d'Aum.*

BLANGI.

Blangi, eſt un Bourg ſitué ſur la Brêle, cinq lieuës au-deſſus de la Ville d'Eu. Il a eu autrefois le nom & les prerogatives de ville : il etoit environné de toutes parts de murailles de brique, & l'on y entroit par trois portes : il etoit gouverné en 1227, & peut-être long-tems auparavant par un Maire & des Echevins. Enfin cette eſpece de corps municipal ſubſiſte toujours dans le lieu ; on y compte deux cens cinquante feux : une manufacture de Tanneurs qui y font un aſſez gros commerce ; un marché franc, qui s'y tient tous les mois ; & un marché ordinaire qui eſt ouvert trois fois la ſemaine, le diſtinguent encore des autres bourgs du commun. L'Egliſe paroiſſiale, reguliere dans ſon origine, etoit anciennement un petit Prieuré dependant de l'Abbaïe d'Eu ; mais depuis long-tems la communauté y eſt eteinte, & la Cure n'eſt plus adminiſtrée que par un Curé ſeculier à la preſentation de la même Abbaïe. Outre cette Egliſe, qui eſt conſacrée ſous l'invocation de *la Sainte Vierge*, il y en a une ſeconde ſous le nom de *Saint Denys* dans le bourg même, laquelle ſert de ſuccurſale à la premiere. Dans *l'Hôpital* du lieu, fondé par Mademoiſelle de Mont-penſier, il y a douze lits pour des malades, & une manufacture de dentelles pour trente-trois petites filles conduites par quatre *Sœurs de la Charité*, dont l'une tient *l'Ecole* pour les filles du bourg. Le Roi a uni à cet Hôpital les Maladeries de Foucarmont & de Grand-court par Lettres Patentes de l'an 1695. Enfin au faubourg, dit de Boutencourt, il y a un petit Couvent de Cordeliers : mais ce faubourg eſt de l'autre côté de la Brêle en Picardie. LXX. *Arch. de l'Abb. de Foucarm.* *Mem. de Blangi.* *Arch. du Chât. d'Eu.*

Digitized by Google

V. & VI. siecles.

CRIEL.

LXXI. *Criel* eſt un autre bourg de la Vicomté d'Eu auſſi bien que Blangi, & qui pourroit bien être du tems des Gaulois, comme nous l'avons inſinué plus haut. On y a veu autrefois deux Cures en titre, ſans compter une troiſieme Egliſe de *Saint Thomas*, c'eſt-à-dire S. Thomas *de Cantorberi*, laquelle etoit deſſervie au treizieme ſiecle par deux Religieux de l'Abbaïe d'Eu. Les deux Cures etoient *Saint Aubin*, qui ſubſiſte toujours, & *Saint Leonard du Bel*, qui après avoir eté Cure reguliere, eſt devenuë ſuccurſale de Saint Aubin. *Bel* eſt ici un nom *Teutonique* qui ſignifie une *cloche*; & de là eſt venu le nom de *Befroi* pour *Belfroi*, ou *Belfrid*, qui doit ſignifier *cloche de la liberté.* Il y avoit à Arques en 1433 un fief, dont le Seigneur etoit tenu de garder en tems de guerre, pendant quarante jours, la premiere porte du *Bel*, c'eſt-à-dire de la Cloche ou du Befroi. Il y avoit auſſi à Fecan en 1495 & 1499 une Porte nommée la Porte du *Bel*, que le Seigneur de Thiboutot, Fief aſſis ſur la Paroiſſe de Maniquerville, devoit garder lorſque le Roi venoit dans ce bourg. Enfin *le Bel* de la vieille Tour à Rouen eſt une maiſon ſituée à la vieille Tour, où etoit anciennement le Befroi de la ville. Il y avoit donc auſſi à Criel un Befroi, ou une Cloche de la Commune, & l'Egliſe de Saint Leonard qui en etoit voiſine, en avoit pris le nom de Saint Leonard *du Bel*; & de là il s'enſuit qu'on l'a mal appellée quelquefois Saint Leonard du *Bellai*, comme on l'a fait ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1495: il s'enſuit auſſi qu'on ne doit point chercher ailleurs l'Egliſe nommée *Pulcherium*, dont Henri II, Comte d'Eu, a confirmé la poſſeſſion à l'Abbaïe de cette ville; car il eſt viſible qu'on a confondu ici entre *Bel* qui ſignifie une *Cloche* ou un *Befroi*, & *Bel* ou *Beau*, qui eſt la traduction du latin *pulcher*.

Ci deſſus, nomb. 39

Pouillé d'Eu. des Rig.

Arch. de la Ch. des C. de Paris.

Ibid.

Arch. de l'Abb. d'Eu.

Ibid. Dans ce bourg, un particulier, nommé Nicolas Drye, natif du lieu même, fonda des *Ecoles* pour les petites filles par acte du 31 Juillet 1649; & Mademoiſelle y fonda en 1685 un *Hôpital* pour trente-ſix Orphelines & pour les malades du lieu, auquel elle unit en même tems la fondation des Ecoles. On fit venir pour cet etabliſſement quatre *Sœurs de la Charité*, & on les logea à l'extremité du bourg dans un

Mem. de l'Hôpital de Criel.

ancien Château nommé *Briançon*, où on leur a bâti une Chapelle ſous le nom de *S. Louis*. Elles y ont huit lits, quatre pour hommes, & quatre pour femmes. Le Roi a uni à cet Hôpital, par Arrêt du Conſeil du 22 Decembre 1694, une ancienne Maladerie du lieu, & celle de S. Claude de Guilmecourt; & par Lettres Patentes du mois de Septembre 1695 la Maladerie du Treport. V. & VI. ſiecles.

Dom Mabillon nous a conſervé dans ſa Diplomatique une Charte de Pepin le Bref de l'an 751, par laquelle ce Prince avant que de monter ſur le trône, confirma à l'Abbaïe de S. Denys-en France la jouiſſance d'un village du Talou nommé *Curborius*, contre les pretentions de Reine ou *Ragana*, Abbeſſe de *Sept-meules*. C'eſt tout ce que nous ſçavons de cette ancienne Abbaïe, qui peut avoir été fondée pendant le ſeptieme ſiecle, & qui ſelon toutes les apparences a eté detruite par les Normans. Pour ce qui eſt de *Curborius*, il y a au deſſous de Sept-meules ſur la riviere d'Yere le village de *Cuverville*: mais ce village paroît n'avoir jamais porté d'autre nom que celui de *Cuthberti-villa*. Si *Curborius* etoit ici pour *Curbolius* ou *Cribolius*, ce nom approcheroit un peu plus de celui de *Criel*. Ancienne Abbaïe de Sept-meules. *Diplomat. p.* 490.

E U.

La ville d'*Eu* ne le cederoit preſque à aucune autre pour l'antiquité, s'il etoit vrai que ce fut la ville capitale des peuples nommez *Eſſui* dans les Commentaires de Ceſar, comme un Ecrivain de nos jours l'a pretendu: mais nous avons deja obſervé qu'il n'y avoit pas moien de ſouſcrire à ſon opinion. Le même auteur a ſoutenu en 1722 que l'on voioit encore à *Eu*, rue de la Chauſſée, un ancien Temple des Gaulois, dans ſon entier; d'où il s'enſuivroit egalement que cette ville ſeroit une des plus anciennes du païs de Caux. Mais outre que les Gaulois n'avoient point de Temples dans le ſens où nous prenons aujourd'hui ce mot, & que leur langue même ne fourniſſoit point de terme propre pour exprimer cette eſpece d'edifice, le Temple pretendu de la ruë de la Chauſſée eſt une chimere qui ne s'eſt juſqu'ici rendue viſible qu'au ſeul Ecrivain dont je viens de parler. Le premier auteur connu qui faſſe mention de la ville d'Eu eſt Flodoard: ſelon le texte de cet Hiſtorien elle etoit deja ſur pied en 925: mais elle remon- LXXII. *Ci deſſus, nomb.* 54. *Merc. de Fr. Mai* 1722. p. 81. *Ducheſne, hiſt. Franc. t.* 2. *p.* 596.

Digitized by Google

V. & VI. ſiecles.

toit ſans doute encore plus haut que le dixieme ſiecle ; & comme ſon nom qui ſignifie une *prairie*, eſt purement Teutonique, ce que nous pouvions faire de mieux en ſa faveur, etoit de lui donner rang parmi les plus anciennes de celles qui ſe ſont elevées ſous la domination Françoiſe. Cette ville fut entierement ruinée ſous le regne de Louis XI. Le Roi d'Angleterre, pour tromper ce Prince, fit courir le bruit qu'il devoit faire une deſcente en Normandie, s'emparer de la ville d'Eu, & y paſſer l'hiver. Louis XI pour le prevenir donna ordre de reduire la ville en cendres : en execution de cet ordre, le Marechal de Gamaches ſe tranſporta ſur les lieux avec quatre cens lances le 18 Juillet 1475 ; le feu aiant eté mis par-tout à neuf heures du matin, le Château fut conſumé & la ville entiere perit, à l'exception des Egliſes que l'on conſerva, & de quelques maiſons qui furent negligées. Les villes de Dieppe, de Saint Valeri, & d'Abbeville, profiterent du malheur de celle-ci, qui n'a jamais pu s'en relever, non plus que ſon Port ; quoique pour la retablir, nos Rois lui aient accordé depuis des foires & des privileges.

Ci deſſus, nomb. 61.

Mem. de la ville d'Eu.

LXXIII. Eu erigé en Pairie. Gouvernement Civil, Eccleſiaſtique, & Militaire de cette ville.

La plus grande partie de la ville d'Eu eſt du dioceſe de Rouen ; mais le quartier ou le faubourg qu'on nomme de *la Chauſſée*, & qui eſt ſur la rive droite de la Brêle, eſt de celui d'Amiens. Cependant la Chauſſée eſt un Fief membre du Comté d'Eu, & de la province de Normandie. Là etoit anciennement un Château qui ne ſubſiſte plus, dont les Seigneurs etoient Vicomtes hereditaires du Comté d'Eu. Guillaume d'Eu, fils aîné d'Euſtache d'Eu & d'Alix de Pequigni, qui fut tué en 1396 à la bataille de Nicopoli, etoit un de ces Vicomtes, Seigneurs de la Chauſſée. De l'autre côté de la ville, ſur le chemin du Treport, etoit un autre Château ſitué dans un boſquet qu'on nomme *le Bois du Parc* ; & auquel le Duc de Guiſe, Seigneur de la ville, en a ſubſtitué un autre en 1583. Ces Seigneurs après avoir porté depuis l'an 1002 le nom de *Comtes*, furent elevez en 1458 à la dignité de Comtes & *Pairs*. Ils ont erigé à Eu pour rendre la Juſtice aux vaſſaux de leur Comté ſuivant la Coutume generale de Normandie, un Bailliage, dont il y a appel depuis l'an 1458 au Parlement de Paris ; & ce Bailliage, compoſé d'un grand nombre de paroiſſes, eſt partagé en cinq Vicomtez : celle d'*Eu* qui eſt reunie au Bailliage ; celle de *Mainieres* ; celle de *Roumare-ſous Envermeu* ; celle de *Roumare-ſous Rouen* ; & celle d'*Ourville*.

Capperon, Merc. de Fr. Mai 1731. p. 2057.

Mem. de la Ville d'Eu.

Ci deſſous, nomb. 212. Froland, Mem. concernant le Comté d'Eu. p. 25. 277. & 332.

ville. Il y a auſſi une *Maîtriſe particuliere des Eaux & Forêts*, dont les appels ſont portez immediatement au même Parlement ; des Officiers des *Traites-foraines* ; une *Election* ſous la Generalité de Rouen ; un *Grenier à Sel* d'impôt, lequel eſt commun à cette ville & au Treport ; & un *Corps de Ville*, compoſé d'un Maire & de quatre Echevins. Dès l'an 1151 Jean Comte d'Eu avoit etabli la Commune de cette ville ſur le modele de celle de S. Quentin en Vermandois, & il y avoit admis les habitans de la Chauſſée à leur priere : cependant le Maire & les Echevins d'Eu ne paroiſſent pour la premiere fois ſur les titres qu'en 1272. Il fut reglé vers le même tems que *cheli qui eſt Maire, ſera Eſquevin l'an enſuivant.* Dans la ſuite des tems on lui a donné le nom de *Lieutenant* pour le diſtinguer des autres Echevins. Au Treport on trouve des Echevins dès l'an 1285, & un Maire dès l'an 1288. Mais ce bourg auſſi-bien que le village de Pont etoit compris au quinzieme ſiecle dans le gouvernement municipal de la ville d'Eu ; enſorte qu'Eu, la Chauſſée, le Treport, & Pont, ne faiſoient alors enſemble qu'un ſeul & même Corps de Ville. Voici les termes d'une deliberation de Ville qui fut priſe en 1489 : *Il fu accordé par Maire & par Eſquevins, & par tout le Concel de la ville d'Eu & du Treport, le Samedi devant la Purification N. D. Vierge, l'an de Grace 1488, que Guillaume Leclerc ne ſeroit jamais Maire ne Eſquevin d'Eu* &c. Cependant nous avons obſervé que le Treport s'eſt maintenu dans le droit d'avoir ſon Maire & ſes Echevins à part, & que quoique le Maire d'Eu ne regarde celui-ci que comme ſon Lieutenant, cependant il n'a point droit de ſuffrage à ſon election, au lieu que les Echevins du Treport conçourent auſſi-bien que ceux de la ville d'Eu à la ſienne. Ils eliſent tous enſemble trois ſujets ; entre leſquels le Comte en choiſit un pour être etabli Maire de la ville.

V. & VI. ſiecles.

Arch. de la ville d'Eu ; Livre rouge.

Ci deſſus, nomb. 22.

A l'egard du Gouvernement Eccleſiaſtique, Eu a donné ſon nom à un Doienné rural, & à un des ſix Archidiaconnez du dioceſe de Rouen : l'Archevêque y commet l'Official de Pontoiſe à cauſe du reſſort du Parlement de Paris. Enfin, pour ce qui eſt du Militaire, le Comté d'Eu eſt Gouverneur & Lieutenant general-né pour le Roi dans toute l'etendue de ce Comté : il y nomme cependant un Gouverneur ; mais cet Officier n'eſt à proprement parler que ſon Lieutenant ; & le Lieutenant general de la Haute-Normandie n'y exerce pas moins toute ſon autorité.

Decret du Comté d'Eu.

Froland. ſup. pag. 7. & 24.

Digitized by Google

V. & VI. ſiecles.

LXXIV. Abbaie de S. Laurent de Dublin.

Il y a dans la ville d'Eu une Abbaie conſiderable de Chanoines reguliers. Ce n'etoit dans ſon origine qu'une ſimple Collegiale ſeculiere, fondée, dit-on, au commencement du onzieme ſiecle ſous le nom de *la Sainte Vierge* par le Comte Guillaume I, fils naturel du Duc Richard ſans peur. Ces Chanoines qui tendoient à un genre de vie plus parfait, s'adreſſerent au Comte Henri I, arriere-petit-fils du Fondateur, & à l'Archevêque Geoffroi, qui leur permirent en 1119 de vivre en communauté. Alors la Collegiale prit le nom d'Abbaïe, & Robert, qui en etoit le Doien, en fut auſſi le premier Abbé. Cependant Hugues d'Amiens ſucceſſeur immediat de Geoffroi, les preſſa de ſe donner à la Congregation d'Aroaiſe, monaſtere d'Artois alors fort celebre, & ils s'y ſoumirent avec l'agrement du Comte Jean I, fils de Henri I. Mais quelque tems après, ce même Prince ſe laiſſa perſuader de renvoier les Chanoines reguliers d'Aroaiſe chez eux, & de leur ſubſtituer ceux de Saint Victor de Paris. Ce changement qui ne plut à perſonne, indiſpoſa contre lui le Clergé & la Nobleſſe, comme il s'en plaint lui-même dans une lettre qu'il ecrivit à Gilduin, Abbé de Saint Victor : *Graviter & aſpere*, dit-il, *& quaſi infeſtanter Barones mei in me inſurgentes, totuſque clerus meus, multæ quoque religioſiſſimæ perſonæ, me affligentes inceſſanter vituperant.* On le preſſoit en effet ſi vivement, que les excommunications ne furent pas epargnées : *Nolo amplius ferre ſententiam excommunicationis quæ proinde ſuper me ſingulis Dominicis diebus datur.* Dans cette fâcheuſe ſituation il ſomme l'Abbé de Saint Victor de donner ordre à ſon Abbé Roger, & aux autres Religieux qu'il lui avoit envoiez à Eu, ou de reprendre les uſages d'Aroaiſe, ou de ſe retirer. Le Prince ajoute que s'ils s'opiniâtrent à ne vouloir ni l'un ni l'autre, non ſeulement il ne les protegera plus, mais qu'il emploiera tout ſon pouvoir pour les detruire. *Quod ſi hoc non feceritis, veraciter dico quia nunquam amplius eos dilexero, ſed deſtruam in quibus potero.* Ce trait hiſtorique fait voir d'abord en quelle eſtime etoient alors les Chanoines reguliers d'Aroaiſe. Il nous apprend auſſi que les deux Congregations d'Aroaiſe & de Saint Victor avoient des uſages bien differens, puiſque le public s'y intereſſoit, & qu'il prenoit parti pour les uns dans certains cantons, ſans vouloir y ſouffrir les autres. On ne comprend pas trop comment Gilduin etoit entré dans le deſſein d'introduire

Mem. de l'Abb. d'Eu.

Neuſtria pia, p. 696.

Digitized by Google

les ſiens à Eu pour en chaſſer ceux d'Aroaiſe à qui il ne paroît pas que l'on ait jamais rien reproché : car qu'importe pourvû que le bien ſe faſſe ? & lorſqu'il ſe fait, peut-on y apporter le moindre trouble ſans reſiſter au Saint Eſprit ? Nous ne ſçavons point comment cette affaire s'appaiſa. Ce qui eſt certain, c'eſt que ceux de Saint Victor demeurerent en poſſeſſion de la place ; car on voit dans la ſuite que les Abbez d'Eu ont aſſiſté aux Chapitres generaux de Saint Victor, & y ont ſouſcrit. Ce demêlé paroît être arrivé vers l'an 1150. V. & VI. ſiecles. *Arch. de l'Abbé d'Eu.*

Trente ans ou environ après, en 1181, *Saint Laurent* Archevêque de Dublin paſſa en France pour remettre la bonne intelligence entre le Roi d'Irlande ſon frere, & le Roi d'Angleterre. Comme il approchoit de la ville d'Eu par la Picardie, il apperçut du haut de la côte qui domine ſur cette ville l'Egliſe des Chanoines reguliers, & demanda à ceux qui l'accompagnoient ce que c'etoit : on lui repondit que c'etoit une Abbaïe de l'inſtitut de Saint Victor ; alors il s'ecria, *Hæc requies mea in ſeculum ſeculi, hic habitabo quoniam elegi eam.* Le Saint Prelat etoit alors fort malade : il deſcendit dans l'Abbaïe, & y mourut le 14 Novembre de la même année avec la conſolation d'avoir pu reconcilier les deux Rois. La devotion du peuple qui vint prier à ſon tombeau rendit bientôt cette Maiſon plus celebre qu'elle n'etoit. Le Saint fut levé de terre le 17 Avril 1186 ; & ſon corps fut trouvé entier & ſans corruption. L'Abbé Gui I ſe donna de grands mouvemens pour le faire mettre au nombre des Saints ; il alla exprès à Rome pour ce ſujet, & n'en partit pour revenir en France qu'après avoir obtenu la Bulle de canoniſation datée du 11 Decembre 1218. La tranſlation du Saint Evêque ſe fit ſolennellement le 10 Mai 1226 ; & depuis ce tems-là l'Abbaïe a pris inſenſiblement ſon nom. Le ſçavant Juriſconſulte, qui nous donna il y a quelques années des memoires ſur le Comté-Pairie d'Eu, & d'autres auteurs encore, ſe ſont trompez ſur quelques-unes de ces dates, entre autres ſur celle de la Bulle de canoniſation, qui eſt expreſſement du 3 des Ides de Decembre, & de la troiſieme année du Pontificat d'Honorius III. Enfin la devotion envers Saint Laurent de Dublin ne s'eſt point encore rallentie dans cette Abbaïe : on y voioit anciennement une eſpece de coupe d'argent nommée *le Hanap de Saint Laurent*, au pied de laquelle etoient renfermées quelques reliques ; & où l'on faiſoit boire les gens atta- *Mem. de l'Abb. d'Eu.* *Froland, ſup. pag. 8.* *Capperon, Merc. de Fr. Septemb. 1730. pag. 1953.* *Arch. de l'Abbé d'Eu.* *Mem. de l'Abb. d'Eu.*

V. & VI. ſiecles.

quez de la Fievre. Cette coupe fut volée en 1408 : on la reſtitua quelque tems après, mais elle fut encore volée par les Huguenots de Dieppe le 7 Decembre 1570. Dans les tems de calamité les Religieux portent en proceſſion par la ville le corps du Saint Prelat.

L'affluence des Fideles, qui alloient prier devant ce Saint Corps, procura aux Chanoines reguliers les moiens de ſe bâtir une nouvelle Egliſe : ils en jetterent les fondemens en 1186 ; mais elle fut conſumée par le feu du Ciel en 1426. Les Abbez Jean Vallier, Jean Glace, & Honoré Villon, l'ont fait reparer en tout ou en partie depuis l'an 1460 ou environ juſqu'au commencement du ſeizieme ſiecle ; ils l'ont couverte de plomb, & c'eſt une des plus belles Egliſes de la province. Là ſont inhumez Jean d'Artois, Comte d'Eu, fils de Robert d'Artois, Comte de Beaumont le Roger, & de Jeanne de Valois, mort le 6 Avril 1386 : Iſabelle de Melun, ſon epouſe : Iſabelle d'Artois, leur fille, dans la chapelle de Saint Denys, ſous une belle table de marbre noir, qui ſert de table d'autel : Charles d'Artois, Comte d'Eu, ſous l'autel de la chapelle de Saint Laurent : Jeanne de Saveuſe, ſa premiere femme : Helene de Melun, ſa ſeconde femme, dans la chapelle de Saint Antoine, dite aujourd'hui de Saint Crepin : le Cœur de Catherine de Cleves, Comteſſe d'Eu, au bas du Sanctuaire, ſous une magnifique colonne de marbre noir : N... de Bourbon, dit le Duc d'Aumale, fils de Louis-Auguſte de Bourbon, legitimé de France, Duc du Maine, mort le 3 Septembre 1708 : enfin Philippe d'Artois, Comte d'Eu, & Connetable de France, mort ſelon ſon epitaphe à *Micalice* en Turquie, c'eſt-à-dire Nicopoli, le 16 Juin 1397. Le Mauſolée de celui-ci, qui eſt de marbre, eſt enfermé dans une eſpece de Cage de fer, dont les barreaux n'empêchent point qu'on ne puiſſe en approcher & y porter la main. Le Prince y eſt repreſenté armé, mais ſans caſque & ſans gantelets, pour marquer, dit-on, qu'il eſt mort à la guerre, mais non dans le combat : il a deux petits chiens à ſes pieds, pour ſignifier, ajoute-t-on, qu'il eſt mort dans ſon lit : enfin la grille qui l'environne repreſente, dit-on encore, qu'il eſt mort en priſon Le monument ſelon l'Ecrivain de qui j'emprunte ces conjectures, n'a coûté que 100 livres.

Capperon, Merc. de Fr. Septemb. 1730. pag. 1957.

LXXV. Cure de N. D. d'Eu.

L'Egliſe de S. Laurent eſt en même tems l'Egliſe de l'Abbaïe, & l'Egliſe de la premiere Paroiſſe de la Ville ; mais cet-

Paroiſſe a retenu le nom de *Notre-Dame*. Anciennement il y avoit un gros mur de ſeparation entre le chœur des Religieux, & la nef que l'on avoit deſtinée au ſervice paroiſſial. Les Religieux le firent abbattre avant l'an 1475. Cependant la grande porte du chœur, ou plûtôt la place où devroit être cette porte eſt condamnée; & il fut arrêté entre les Parties en 1475 que l'on n'y feroit aucune ouverture. C'eſt là preciſement où l'on a placé l'Autel paroiſſial.

V. & VI. ſiecles.

Arch. de la ville d'Eu.

Il y avoit encore au commencement du ſiecle dernier quatre autres Paroiſſes dans la ville d'Eu, *Saint Jacques*, *S. Jean*, *S. Pierre*, & *la Sainte Trinité*. Les deux premieres ſubſiſtent toujours. La troiſieme aiant eté ſupprimée par Decret de l'Archevêque le 29 Juin 1622, les revenus furent tranſportez à celle de S. Jacques le 9 Juillet ſuivant; & les Paroiſſiens partagez entre les deux Cures de S. Jacques, & de Notre-Dame; en même tems l'Egliſe donnée aux Capucins. Enfin celle de la Trinité a ſuccedé à une autre plus ancienne qui portoit le nom de *S. Riquier de Gland*, du nom d'une des portes de la Ville, nommée anciennement la Porte *de Gland*. C'eſt la Paroiſſe de la Chauſſée, & elle eſt du Dioceſe d'Amiens. Il s'eleva au treiſieme ſiecle un different entre l'Abbaïe d'Eu & celle de S. Lucien de Beauvais, d'où dependoit cette derniere Cure, pour la diviſion, les bornes, & les limites des deux Paroiſſes de Notre-Dame & de la Trinité. Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, partagea entre les deux Abbez ce qu'il y avoit de contentieux; & pour le bien de la paix il diminua ſon Dioceſe pour augmenter celui de l'Evêque d'Amiens. L'Acte eſt, dit-on, de l'an 1138.

LXXVI. Autres Cures de la ville.

Mem. de l'Abb. d'Eu.

Arch. de la Ville, & du Chât. d'Eu.

Mem. de l'Abb. du Treport.

Il y a dans la ville d'Eu quatre autres Couvens; un de *Jeſuites*, qui tiennent le College, un d'Urſulines, un de Capucins, & un de Chanoineſſes regulieres: celles-ci gouvernent l'Hôtel Dieu. Nous allons parler de tous ces etabliſſemens les uns après les autres. Dès le douzieme ſiecle il y avoit des Ecoles à Eu, & elles appartenoient à l'Abbaïe: elles furent interrompues en 1563 à l'occaſion des troubles du Calviniſme, & remiſes ſur pied en 1573; mais c'etoit peu de choſe. Henri, Duc de Guiſe, dit *le Balafré*, & Catherine de Cleves ſon epouſe, leur ſubſtituerent par contrat du 9 Janvier 1582 un College en forme, & en confierent l'adminiſtration aux Jeſuites, dont ils bâtirent le Couvent. Ce College qui eſt ſitué dans l'etendue de la Paroiſſe de

LXXVII. Les Jeſuites. Le College.

Arch. de la ville d'Eu.

Digitized by Google

V. & VI. ſiecles.

N. D. fut fondé ſur la place d'un ancien Hôpital, appellé *l'Hôpital Normand*; & le Pape y unit par Bulles du 1 Juillet 1584 le Prieuré de S. Martin-au Boſc de la dependance de l'Abbaïe du Bec ſur la Paroiſſe d'Hinſeville. Lorſque les Jeſuites furent bannis du Roiaume, un Particulier tenta de faire revivre en ſa faveur le titre du Prieuré : mais ces Religieux furent retablis à Eu dans leur College par Lettres Patentes du 3 Mai 1607, & maintenus dans la jouiſſance du benefice par Arrêt du Conſeil du 22 Septembre 1608. Quelques années après, ils commencerent le bâtiment de leur Egliſe, qui fut dediée en 1631 ſous le nom de *S. Ignace* par M. Henri Boivin, Evêque de Tarſe, Coadjuteur d'Avranches, Vicaire general de l'Archevêque de Rouen. Les deux Fondateurs y ſont enterrez dans un caveau, à l'exception du cœur de Catherine de Cleves, qui repoſe, comme nous l'avons dit, dans l'Egliſe de l'Abbaïe. Cette Princeſſe avoit fait faire à Genes deux Mauſolées de marbre deſtinez l'un pour le Prince ſon epoux, l'autre pour elle : elle les fit placer dans l'Egliſe du College, & les Maîtres de l'art les regardent comme deux chefs-d'œuvre en ce genre. Si le Sculpteur avoit emploié pour le Prince le bloc de marbre dont il s'eſt ſervi pour la Princeſſe, la nature & l'art auroient egalement concouru à faire de cette belle piece une des raretez de l'Univers. Sur ce marbre qui eſt d'ailleurs d'une blancheur merveilleuſe, il s'eſt trouvé une tache noire qui defigure un peu le viſage de la Princeſſe ; & qui eût repreſenté parfaitement la balafre du Prince.

Ci deſſous, nomb. 80. Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Mem. de la ville d'Eu.

LXXVIII. Les Urſulines.

La même Princeſſe a fondé les *Urſulines* ſur la Paroiſſe de Notre-Dame, par contrat du 23 Juin 1616 ; & a bâti tout leur monaſtere, à la reſerve de l'Egliſe, que la mort dont elle fut prevenue l'empêcha d'entreprendre. On a uni à ce Couvent en 1620 la chapelle de Saint Thomas du Bourg-d'Au. Les Urſulines d'Eu qui avoient eté tirées du Couvent du fauxbourg Saint Jacques à Paris, ont coucouru en 1624 & 1626, à former des etabliſſemens de leur Ordre à Dieppe & à Saint Omer. Leur chapelle porte le nom de *la Sainte Vierge* ; & elles ont en grande veneration la memoire d'une de leurs Religieuſes, nommée Marie Cantel, morte en 1622 pendant ſon Noviciat. Elles mirent le corps de cette fille dans un cercueil de plomb, parce qu'elles n'avoient point encore de cimetiere. Le 24 Janvier 1640 on ouvrit ce cercueil, où le

Mem. des Urſul. d'Eu.

Arch. du Chât. d'Eu.

Mem. des Urſul. d'Eu.

Digitized by Google

corps ſe trouva entier, flexible, & maniable. Cependant Marie Cantel etoit morte de fievre peſtilentielle, & l'on avoit rempli ſon tombeau de chaux & d'etoupes, pour conſommer les chairs plus promptement. V. & VI. ſiecles.

LXXIX. Les Capucins.

Les *Capucins* furent reçus à Eu le 25 Octobre 1621 ; & l'année ſuivante, après avoir eteint le titre de la Cure de Saint Pierre, on leur en donna l'Egliſe. Leur Couvent eſt renfermé aujourd'hui dans l'enceinte de la Paroiſſe de Notre-Dame. Le ſieur de Lannoi, Gouverneur de la ville pour le Comte d'Eu, poſa la premiere pierre de leur dortoir le 27 Juillet 1623, au nom de la Ducheſſe de Guiſe, qui ſe declara leur Fondatrice.

Ci deſſus, nomb. 76.

Arch. des Capuc. d'Eu.

LXXX. Les Chanoineſſes regulieres. L'Hôtel-Dieu. Anciens Hôpitaux.

Les *Chanoineſſes Regulieres* ont eté etablies dans la même ville ſur les fonds de deux anciens Hôpitaux, l'un appellé *l'Hôpital Picard*, parce qu'il etoit ſitué ſur le dioceſe d'Amiens ; l'autre, *l'Hôpital Normand*, parce qu'il etoit du dioceſe de Rouen : & elles ont obtenu des Lettres Patentes au mois de Mars 1702. L'Hôpital Normand ſubſiſtoit avant la fin du quinzieme ſiecle : il fut reglé en 1486 dans une aſſemblée de ville que l'on y entretiendroit *deux Sœurs honnêtes* ; & nous venons d'obſerver que les Jeſuites & le College en occupent maintenant la place. L'autre Hôpital portoit encore comme l'ancienne paroiſſe de Saint Riquier le nom *de Gland*, ou *du Val de Gland*, ou *de la Chauſſée* : il etoit gouverné par un Maître en 1276 ; dans la ſuite le Maire & les Echevins en prirent l'adminiſtration, & on y unit les revenus de l'Hôpital Normand lorſque celui-ci fut donné aux Jeſuites. En 1631 Catherine de Cleves, Comteſſe d'Eu, avoit deſtiné de nouveaux fonds pour l'augmentation de cet Hôpital, ou plûtôt pour la fondation d'un Hôtel-Dieu, auquel on devoit l'unir. Huit ou neuf ans après, les Religieuſes Hoſpitalieres de Dieppe demanderent à le deſſervir & la ville le leur accorda en 1640. Cependant comme les fonds manquerent, l'etabliſſement fut differé. Independamment de cet obſtacle les Hoſpitalieres aiant perſiſté dans le deſſein de s'etablir à Eu, Henriette-Catherine de Joieuſe, veuve de Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, & Comte d'Eu, le leur permit par Lettres Patentes du 7 Janvier 1655. Elles y ont fondé une Communauté nombreuſe ſous le nom de *la Miſericorde de Jeſus*, & y ont actuellement treize ou quatorze lits pour les

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Arch. de la ville d'Eu.

Ci deſſus, nomb. 77.

Ci deſſus, nomb. 76.

Arch. de la ville d'Eu.

Arch. du Châs. d'Eu.

Arch. de l'Hôt. D. d'Eu.

Digitized by Google

V. & VI. ſiecles.

malades de l'un & de l'autre Sexe, tant de la ville d'Eü, que du Treport, & de Monceaux.

Quelque tems après leur etabliſſement elles ont echangé la place de l'Hôpital Picard, qu'on leur avoit donné, contre le terrain qu'elles occupent aujourd'hui, où elles ont elevé une belle Chapelle ſous le nom de *Saint Charles Borromée & Sainte Catherine.* Mais cette nouvelle enceinte ſe trouvant ſituée en partie ſur le dioceſe de Rouen, & en partie ſur celui d'Amiens, il a eté reglé entre les deux Prelats par tranſaction du 14 Fevrier 1671, que quoique la Chapelle ſoit uniquement ſur le dioceſe de Rouen, ils auroient l'un & l'autre egalement droit de viſite tant ſur cette Chapelle que ſur les lieux clauſtraux.

Le revenu de la Communauté des Religieuſes eſt ſeparé de celui des pauvres. Une des Religieuſes, comme depoſitaire du bien de ceux-ci, en fait la recette, & rend ſes comptes d'année en année alternativement devant les Officiers du Bailliage, & devant les Maire & Echevins.

Il ne nous reſte plus pour achever la deſcription de cette ville, que de parler de deux ou trois autres etabliſſemens de pieté qui ſe ſont formez aux environs.

LXXXI. Autres etabliſſemens de pieté aux environs de la ville.

Ancien Prieuré de S. Nicolas & Sainte Madelene du bois du Parc. *Arch. de l'Abb. d'Eu.*

Dans le bois du Parc dont nous avons parlé, Raoul d'Iſſoudun, Comte d'Eu, fonda une Chapelle & une Leproſerie pour des femmes, ſous le nom de *Saint Nicolas & Sainte Madelene*; mais cette fondation n'eut pas lieu. Lorſque ce Seigneur ſe fut reconcilié avec Jean-ſans-terre, Philippe-Auguſte qui diſpoſa du Comté d'Eu, la declara nulle, & donna la Chapelle à l'Abbé d'Eu, à condition que celui-ci y etabliroit ſix de ſes Chanoines reguliers. Neanmoins il ne fut pas poſſible pour lors à ces Religieux d'y fixer leur demeure, parce que Raoul d'Iſſoudun s'y oppoſa toujours. Enfin la mort de ce Prince fit ceſſer toute cette diſſenſion. Alix ſa veuve donna la Chapelle à la même Abbaïe par acte du mois de Fevrier 1222 ſans obligation d'y etablir aucune Communauté. Il y en avoit pourtant une en 1223: mais elle n'y a pas ſubſiſté long-tems; on l'a reunie au chef-lieu.

Prieuré, ou Chapelle de Sainte Croix. *Mem. de l'Abb. du Treport.*

Près de la ville, ſur le chemin & ſur la Paroiſſe du Treport, il y a un petit Prieuré, ou plûtôt une ancienne Chapelle reguliere ſous le nom de *Sainte Croix*, qu'on a appellée auſſi *Sainte Croix de Flamengueville*; & que l'on pretend être de la fondation du Comte Robert. L'Abbaïe du Treport, dont elle

elle depend, y a presenté plusieurs fois pendant le seizieme siecle; ce qui prouve qu'elle ne passoit alors que pour une simple Chapelle: car si on l'eût regardée comme un Prieuré, il l'auroit conferé de plein droit. Cependant sur les Registres de l'Archevêché de l'an 1606 on lui donne le nom de Prieuré. Dans un aveu du 29 Decembre 1683 on met parmi les dependances de cette Abbaïe un Prieuré de *Sainte Croix*, & une Chapelle de *Flamengueville*; conformement à cet aveu le Pouillé de Rouen de l'an 1738 distingue deux Prieurez de *Sainte Croix* dependans de l'Abbaïe du Treport, l'un au Treport, diocese de Rouen, l'autre prés de la ville d'Eu au diocese d'Amiens: c'est assurement un double emploi.

V. & VI. siecles.

Arch. de l'Arch. de Rouen.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

VEULES.

Veules est un petit bourg situé sur le bord de la mer entre la ville de Saint Valeri-en Caux & l'embouchure de la riviere de Dun; il n'a rien de remarquable qu'une petite riviere, qui prend sa source à l'embouchure du bourg même, dont l'eau est très claire, & très bonne à boire; mais qui n'a pas un quart de lieuë de cours: aussi dans le païs compare-t-on à cette riviere ceux qu'on dit n'être bons que pour eux-mêmes. Nous avons donné plus haut l'etymologie de son nom; & nous n'en parlons ici que parce qu'il y a un Couvent de Penitens. Ces Religieux y furent reçus en 1617: on leur donna le cimetiere de la paroisse de *Saint Martin*, avec la Chapelle de ce cimetiere, qui portoit le nom de *Saint Vandrille*; & le Roi confirma leur etablissement par Lettres Patentes du mois de Mars 1647, à condition qu'ils chanteroient à perpetuité tous les Dimanches après Vêpres, le Pseaume *Exaudiat* avec l'oraison propre pour le Roi. La paroisse de Saint Martin, dont nous venons de parler, fait partie de l'Exemption de Fecan, & il y a deux portions de Cure. En 1104 elle etoit compriſe aussi bien que celle de Manneville-ès Plains dans l'etendue de celle de Saint Valeri-en Caux: en 1144 elle etoit detachée de S. Valeri; mais unie encore en une seule Cure avec Manneville: enfin en 1174 elle formoit une Cure distincte de Manneville, qui en formoit une autre. Outre cette Cure de S. Martin, il y en a une autre dans le bourg sous le nom de *S. Nicolas*, laquelle est soumise à l'Ordinaire, & qui n'etoit en 1015 qu'une Chapelle dependante de la paroisse de

LXXXII.

Ci dessus, nomb. 61.

Jean-Marie de Vernon, Hist. du Tiers-Ord. de Saint Franç. tom. 3. p. 296.

Arch. du Parlem. de Rouen.

Archives de l'Abb. de Fecan

Arch. de la Colleg. de S. Quentin en Vermandois.

Digitized by Google

V. & VI. ſiecles.

Soteville-ſur la mer. Dans l'etendue de la Paroiſſe de Saint Martin il y avoit en 1435 un Hopital ſous le nom de *S. André*, deſſervi par un Religieux de Fecan, & qui en 1500 & 1710 paſſoit pour un Prieuré ſimple. Enfin ſur la Paroiſſe de S. Nicolas etoit en 1410 une Maladerie ſous le nom de *Notre Dame-du Val*, dont les biens ont eté annexez par Arrêt du Conſeil du 24 Decembre 1695 à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere, mais dont la Chapelle ſubſiſte toujours en titre. Le Marché ſe tient à Veules deux fois la ſemaine, le Mercredi & le Samedi.

Arch. del' Arch. de Rouen.
Arch. de l' Abb. de Fecan.
Arch. de l' Archev. de Rouen.
Ci deſſous, nomb. 181.
Arch. de l'Hôpital de Grainville-la Teintur.

SEPTIEME SIECLE.

SAINT VANDRILLE.

LXXXIII. Anciennes Egliſes de S. Pierre, de S. Laurent, & de S. Pancrace.

Saint Vandrille eſt une Abbaïe conſiderable de Benedictins, ſituée aſſez près de la rive droite de la Seine, à ſix ou ſept petites lieuës au deſſous de Rouen, & à trois quarts de lieuë au deſſus de Caudebec, dans un lieu du bois ou du deſert de Jumiege, qui portoit anciennement le nom de *Botmar*, ou *Botmari*. Elle fut fondée en 654, la onzieme année du regne de Clovis II ſous le titre de *S. Pierre* par le ſaint Abbé dont elle porte aujourd'hui le nom. Outre l'Egliſe de Saint Pierre, qui etoit la principale, & qui avoit 290 pieds de long ſur 37 de large, Saint Vandrille en conſtruiſit une ſeconde ſous le nom de *S. Laurent*, & une troiſieme ſous celui de *Saint Pancrace*, dans leſquelles il mit des reliques de ces ſaints Martyrs qu'on lui avoit apportées de Rome. Dans les plus anciens monumens qui nous reſtent de ces tems-là l'Abbaïe eſt quelquefois appellée du nom de ces deux Saints: mais on lui donnoit plus communement celui de *Fontenelle*, à cauſe d'un petit ruiſſeau ſur lequel elle eſt aſſiſe, & qui prend ſa ſource à cinq cens pas du Monaſtere près d'une Chapelle dite *de Caillouville*, dont nous parlerons bien-tôt. Ce ne fut que ſous le gouvernement de l'Abbé S. Gradulfe, avant le milieu du onzieme ſiecle qu'elle quitta ce dernier nom. L'Egliſe Abbatiale après avoir eté reduite en cendres une premiere fois en 756, & une ſeconde fois par les Normans en 862, ne fut rebâtie ou entierement remiſe ſur pied qu'au commencement du XI ſiecle par l'Abbé S. Gerard; & S. Gradulfe qui lui ſucceda immediatement, la fit dedier en 1033 par Robert I, Archevêque de Rouen. La ceremonie ſe

Chronic. Fontanell. cap. 1. pag. 190, 192.
Valeſ. Notit. Gall. Fontanella.
Chronic. Fontanell. ſup. ubid.
Ibid. cap. 4. p. 226. & append. cap. 2. pag. 251.
Ibid. c. 8. pag. 266.

Digitized by Google

fit avec une grande ſolennité : Herbert, Evêque de Liſieux, Robert Evêque de Coutances, & un grand nombre d'Abbez voiſins y aſſiſterent : on benit en cette occaſion Iſambert, Moine du même Monaſtere, pour premier Abbé de la Sainte Trinité, ou de Sainte Catherine de Rouen ; enfin on donna à la nouvelle Egliſe avec le nom de *S. Pierre* qu'elle avoit toujours porté juſques-là celui de *S. Vandrille*, qui a enfin prévalu, & ſous lequel ſeul elle eſt connue aujourd'hui. Pour ce qui eſt des deux Egliſes de S. Laurent & de S. Pancrace, elles ſont maintenant demolies. On voit encore quelques veſtiges de la premiere dans l'enceinte du logis Abbatial ; & quelques reſtes de la ſeconde, proche de cette enceinte du côté de Caillouville.

VII. ſiecle.

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

Ces trois Egliſes n'etoient pas les ſeules que la pieté des premiers Religieux de S. Vandrille leur avoit fait eriger dans l'enceinte ou prés des murs de leur monaſtere : ils en avoient bâti encore cinq autres, qui ſont encore ſur pied ; ſçavoir *S. Paul*, *S. Amant de Gôville*, *S. Saturnin*, *S. Michel*, & *Notre Dame de Caillouville.*

LXXXIV. Chapelle de S. Paul.

Celle de *S. Paul* etoit en grande veneration parmi eux. Elle avoit eté bâtie par S. Vandrille lui-même ; le corps du ſaint Fondateur y avoit eté enterré, auſſi-bien que celui de S. Anſbert, le ſecond de ſes ſucceſſeurs, depuis Archevêque de Rouen ; & ceux de S. Vulfran & de S. Erembert, qui de ſimples Religieux de l'Abbaïe avoient eté elevez à la dignité l'un d'Archevêque de Sens, l'autre d'Evêque de Toulouſe. Saint Bain, cinquieme Abbé de ce Monaſtere, & Evêque de Terouanne, transfera les trois premiers en 704 dans l'Egliſe Abbatiale, & mit celui de S. Erembert à la place de celui de S. Vandrille. Saint Hardouin, dont nous parlerons bientôt, & quantité d'autres Religieux du même Monaſtere ont eu dans la ſuite la devotion de ſe faire enterrer auprès de leurs tombeaux ; & c'eſt encore aujourd'hui un lieu de prieres très-frequenté. Les Abbez Geoffroi de Hotot, & Jean de Rochois ſon ſucceſſeur, l'ont fait rebâtir à neuf ſur la fin du quatorzieme ſiecle.

Chronic. Fontanell. cap. 2. p. 197. & append. c. 1. pag. 250.

Ibid. p. 198.

Ci-deſſous, nomb. 86.

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

L'Egliſe de *Gôville* eſt ſituée à une petite demie lieuë au-deſſus du Monaſtere, & porte le nom de *S. Amant* Evêque de Rhodéz, dont S. Vandrille y depoſa les reliques qu'un de ſes Moines lui avoit apportées. Près de là etoit une cellule où S. Ouen Archevêque de Rouen, S. Filibert premier

LXXXV. Chapelle de S. Amant de Gôville.

Chronic. Fontanell. c. 1. p. 193.

Digitized by Google

VII. ſiecle. Abbé de Jumiege, & S. Vandrille, s'entretenoient ſouvent des grandes veritez du ſalut. On y voioit encore pluſieurs années après leur mort les ſieges dont ils ſe ſervoient dans leurs ſaintes conferences, & les lits où ils prenoient un peu de repos. Il y avoit là en 1142 une chapelle en titre, dont les revenus qui etoient fondez ſur la dîme d'Etran auprès de Dieppe furent unis & incorporez quelque tems après aux autres biens du Monaſtere; mais elle en fut encore detachée vers le milieu du treizieme ſiecle; & l'Abbé Pierre Mauviel, qui ne ſe fit aucun ſcrupule d'enrichir ſa famille aux depens de ſon Abbaïe, la donna à un de ſes parens. En 1432, le 11 Septembre, un autre Pierre Mauviel Avocat, de la même famille, reſtitua cette dîme à la Chapelle de Gòville: mais ce fut en y fondant un titre de Chapelain, dont lui & ſes deſcendans auroient la preſentation; & l'Archevêque, qui à leur defaut devoit le conferer de plein droit, ratifia la fondation par Acte du 16 Octobre ſuivant. Selon cette diſpoſition il ſemble que ce patronnage devoit être perſonnel. Cependant un Blaiſe de Mauviel preſenta à la Chapelle en 1620, à cauſe diſoit-il de ſon fief de *la Tourelle*; & en 1639 le Seigneur du même fief y a encore preſenté. Dans un aveu du 29 Juillet 1698 on donne à cette Chapelle le nom de *Gonville*, & on la met ſur la Paroiſſe d'Etran. C'eſt une faute: elle eſt ſur la Paroiſſe de S. Vandrille, c'eſt-à-dire ſur la Paroiſſe de S. Michel, qui eſt celle du village de S. Vandrille.

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

Arch. de l'Arch. de Rouen.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

LXXXVI. Chapelle de S. Saturnin. L'Egliſe de *S. Saturnin*, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un ſimple Oratoire de devotion, eſt ſituée ſur le haut de la côte qui commande au Monaſtere du côté du Nord. Saint Vandrille y mit des reliques du ſaint Martyr qu'on lui avoit apportées de Toulouſe; S. Ouen la dedia, comme il avoit dedié celles de S. Pierre, de S. Laurent, de S. Pancrace, de S. Paul, & de S. Amant, dont nous venons de parler; & en 1510 Dom Guillaume Lavieille, Sous-Prieur du Monaſtere, & Prieur de Marcouſſis, la fit entierement reparer, & l'orna fort proprement. En 1680 un Curé de Gueuteville, qui s'etoit retiré dans l'Abbaïe à l'âge de 82 ans pour y finir ſaintement ſes jours, fit enfermer cette côte & la Chapelle dans l'enceinte du Monaſtere, qui aujourd'hui par cette augmentation n'a gueres moins de 1200 toiſes. Il donna pour cela 6000 livres, & poſa lui-même la premiere pierre des nouvelles murailles. Cette Chapelle eſt encore aujourd'hui en

Mem. de l'Abbaie de S. Vandril.

grande veneration dans l'Abbaïe par le long ſejour qu'y fit ſous le regne de Charlemagne un ſaint Religieux de cette Maiſon, nommé Hardouin, qui s'y etoit retiré pour vaquer plus librement à la vie contemplative, & qui y tranſcrivit un grand nombre de volumes dont il enrichit la Bibliotheque du Monaſtere. VII. ſiecle. *Chronic. Fontanell. cap. 15. p. 230.*

La Chapelle de *Notre-Dame de Caillouville* preſque auſſi ancienne que toutes celles dont nous venons de parler, fut detruite par les Normans en 862, puis rebâtie; & elle etoit tombée de vetuſté, lorſqu'en 1331 le ſacriſtain de l'Abbaïe, aidé des oblations des Fideles, la fit relever. La voute du chœur tomba encore en 1631, & on ne lui a ſubſtitué qu'un ſimple plat-fonds de charpente & de menuiſerie. Elle eſt ſituée à la ſource du ruiſſeau qui a donné à l'Abbaïe ſon ancien nom; & il y a là un bain où on lave les enfans par devotion. Ce lieu a eté en effet de tout tems, & eſt encore aujourd'hui extrêmement frequenté; on y va en pelerinage de pluſieurs lieuës à la ronde. Le jour du Vendredi-Saint ſur tout, il y avoit un concours extraordinaire de peuple de toutes les paroiſſes des environs qui s'y aſſembloit pour entendre le Sermon: mais le Curé de Caudebec en ayant conçu de la jalouſie, ſollicita vivement avec ſes paroiſſiens & obtint en 1413 des grands Vicaires de Rouen, un mandement par lequel il etoit defendu de prêcher ce jour-là dans aucune Chapelle ou Egliſe, qui ne fût point paroiſſiale, juſqu'à une certaine diſtance de la ville de Caudebec: la Chapelle de Caillouville etoit compriſe dans l'eſpace marqué: enſorte que cette année là, au grand ſcandale du peuple nombreux qui etoit venu ſuivant l'uſage, il n'y eut point de Sermon. L'Abbé & les Religieux ſe plaignirent de ce procedé à l'Archevêque Louis de Harcourt, qui par un autre mandement du 4 Avril de l'année ſuivante defendit au Curé & aux Habitans de Caudebec d'attenter jamais rien de pareil à l'avenir. Il leur repreſenta que c'etoit ſe ſoulever contre leurs Seigneurs & contre leur Egliſe-mere, puiſqu'ils dependoient de l'Abbaïe de Saint Vandrille tant pour le ſpirituel que pour le temporel. En effet cette Abbaïe poſſede la Seigneurie de toute la ville de Caudebec, à l'exception de douze ou treize maiſons ſeulement qui dependent de la terre de Maulevrier; elle y a un Pretoire avec moienne & baſſe-Juſtice exercée en ſon nom par un Senechal, elle y a encore les halles, & des moulins à grain & LXXXVII. Chapelle de N. D. de Caillouville. *Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 14. pag. 420.* *Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*

VII. ſiecle.

à tan, où les habitans ſont obligez de moudre; droit de marché, droit de foire, droit de port, paſſage, travers, &c. elle y a outre cela haute-Juſtice le jour de Saint Mathieu, & pendant toute la ſemaine de la mi-carême à cauſe d'une foire qui ſe tenoit à Saint Vandrille même, & qui y a eté transferée. Tous ces droits lui ont eté confirmez par divers Arrêts du Parlement de Rouen, quoiqu'il y en ait un de ceux-là du 22 Mars 1520, qui defend aux Religieux de prendre le titre de *Barons de Caudebec*, parce qu'en effet Caudebec loin d'être une Baronnie à part, fait ſimplement partie de la Baronnie de Saint Vandrille. L'Archevêque Louis de Harcourt confirma en même tems à l'Abbé & aux Religieux le droit & la poſſeſſion où ils etoient de prêcher ou de faire prêcher dans la Chapelle de Caillouville & dans toutes les autres Chapelles de leur dependance non ſeulement le jour du Vendredi-Saint, mais encore le jour de Pâques, & tous les autres jours de l'année où ils le jugeroient à propos pour l'edification du peuple: enfin il declara qu'il donnoit ſes pouvoirs à quiconque dans la ſuite des tems auroit reçu commiſſion de l'Abbé pour prêcher dans ces ſortes de circonſtances.

Le Sacriſtain du Monaſtere en remettant ſur pied cet ancien edifice, acheta pour y faire célebrer quelques Meſſes une acre de terre, dont le Roi Jean lui remit les droits d'amortiſſement & d'indemnité en 1350. Ce Prince ordonna que les Religieux de l'Abbaïe y diroient tous les ans une Meſſe pour la proſperité de la famille Roiale; & Louis XI en accordant à ces Religieux le droit de poids dans la ville de Caudebec en 1474, les chargea d'y acquitter une autre Meſſe tous les Samedis à la même intention; enſorte qu'elle eſt regardée aujourd'hui comme Chapelle Roiale.

Mais elle a beaucoup ſouffert de l'injure du tems. Sa longueur eſt de 104 pieds en dedans, 50 pour le chœur qui eſt aſſez beau, & 54 pour la nef qui eſt d'un ouvrage fort commun. Le chœur eſt eclairé de dix vitraux, larges chacun de 7 pieds, & hauts de 15. Une corniche de pierre, qui regne en dedans tout le long de l'edifice à la hauteur de ſix pieds ou environ, porte quantité de groupes qui repreſentent toute l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt: on y a joint un ſi grand nombre d'images ou de ſtatuës, ſans compter les peintures dont le lambris de la nef a eté orné, que l'on dit communement parmi le peuple, que tous les Saints du Paradis s'y trouvent.

Digitized by Google

On y voit entr'autres, dans le mauvais goût du tems, une image de la Crêche, où la Sainte Vierge couchée etend un bras hors du lit, & tient l'Enfant Jesus sous l'haleine du Bœuf & de l'Ane pour le rechauffer. VII. siecle.

LXXXVIII. Eglise paroissiale de S. Michel.

L'Eglise de *Saint Michel*, moins ancienne que toutes celles dons nous venons de parler, n'a eté bâtie que vers l'an 735 sous le gouvernement de l'Abbé Teutsind : elle est située à cinquante pas au couchant de l'Eglise Abbatiale ; l'Abbé S. Gervold les fit couvrir l'une & l'autre de plomb ; ce qui prouve qu'elle etoit au moins sur pied avant le milieu du huitieme siecle. Elle est devenue paroissiale dans la suite des tems, & c'est aujourd'hui la Paroisse de tout le village de S. Vandrille. *Chronic. Fontanell. cap. 9. pag. 213. Ibid. cap. 15. pag. 230.*

LXXXIX. Bâtimens de l'Eglise Abbatiale & du reste du Monastere. Bibliotheque. *Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*

Pour revenir à l'Eglise Abbatiale, nous avons dit que les Abbez Saint Gerard & Saint Gradulfe l'avoient relevée de ses ruines à la fin du dixieme siecle, & au commencement du onzieme : elle perit encore dans un nouvel incendie vers l'an 1250. Les Abbez Pierre Mauviel, & Geoffroi de Noitot son successeur ne perdirent pas de tems pour la retablir ; mais la peste, & ensuite les calamitez publiques qui ont desolé le Roiaume sous le regne des Valois n'ont pas permis de l'achever. Il y avoit à Quitri dans le Vexin-Normand un Prieuré de la dependance de l'Abbaïe : les Religieux pour se mettre en etat de continuer le bâtiment, obtinrent vers l'an 1385 de Clement VII Pape d'Avignon, à la priere du Roi Charles VI la reunion de ce benefice à leur monastere : c'etoit-là un foible secours ; aussi la nef est-elle demeurée imparfaite. Une belle tour qui s'elevoit sur la croisée, & qui avoit eté bâtie en 1331, tomba le 21 Decembre 1631 vers les quatre heures du matin, faute de quelques reparations que l'Abbé avoit negligé d'y faire, & emporta dans sa chute les deux tiers du chœur, tout ce qu'il y avoit de fait de la nef, le côté meridional de la croisée, & la Chapelle de la Vierge. De six cloches que cette tour renfermoit, & qui tomberent toutes, cinq furent entierement brisées. Ce triste accident qui ne pouvoit manquer de jetter l'Abbé dans de grandes depenses, lui donna lieu d'introduire à Saint Vandrille la Congregation de Saint Maur ; & les nouveaux reformez sont heureusement venus à bout de reparer tout le dommage.

Non seulement ils ont retabli l'Eglise dans son premier etat, mais ils ont encore meublé la Sacristie, & relevé presque

Digitized by Google

VII. ſiecles. de fond en comble tous les lieux reguliers, dont la plûpart tomboient en ruine. L'Abbé Saint Anſgiſe, qui avoit orné au neuvieme ſiecle la tour de l'Egliſe d'une pyramide de charpente, haute de 35 pieds, & couverte où il etoit neceſſaire partie en plomb, partie en etain ou en cuivre doré, avoit auſſi fait conſtruire un dortoir long de 208 pieds, large de 27, & haut de 64, avec un refectoire, & pluſieurs autres edifices. Tout cela fut jetté par terre, lorſque les Normans ravagerent la Normandie en 862. Au commencement du onzieme ſiecle, pendant que l'Abbé Saint Gerard travailloit à elever un nouveau clocher à la place d'un autre plus ancien, que le tonnnere avoit preſque renverſé en 1012, une Dame de pieté nommée Herleve, delivrée d'une couche dangereuſe par l'interceſſion de Saint Vulfran, fit bâtir à ſes frais vers l'an 1014 un grand dortoir; & une autre Dame nommée Emme y ajouta quelques années après un très-beau refectoire. Ces nouveaux bâtimens ont encore eu beſoin dans la ſuite des tems d'être recommencez à neuf, & ceux qui leur ont eté ſubſtituez n'ont pas moins ſouffert du relâchement de la diſcipline monaſtique, que des guerres civiles ou etrangeres. Le même Saint Anſgiſe avoit enrichi ſon monaſtere d'une Bibliotheque nombreuſe : de ſon tems les etudes qu'il y avoit trouvé oublies depuis le regne de Charlemagne y etoient en grande reputation. Ce n'etoit plus à beaucoup près la même choſe pendant les troubles du Calviniſme & de la Ligue : une ignorance profonde & le libertinage des mœurs y avoient ſuccedé à la ſcience & à la pieté. Le Sacriſtain de l'Abbaïe abandonna ſon cloître vers l'an 1580, & emporta avec lui les plus beaux manuſcrits du monaſtere qu'il vendit à très bas prix. La plus grande partie de ces livres rares & pretieux eſt tombée dans la ſuite entre les mains de MM. Bigot & Ducheſne, qui ont ſi bien ſçu s'en ſervir pour l'avantage de la republique des lettres. Les reformez de Saint Maur après avoir achevé en 1693 un dortoir de la longueur de 278 pieds ſous un tres-beau ſalon vouté, ont auſſi pratiqué à l'extremité de ce ſalon une nouvelle Bibliotheque qu'ils augmentent tous les jours, & qui doit paſſer pour une des meilleures de la Province.

Chronic. Fontanell. cap. 16. pag. 239.

Ibid. pag. 238.

Ibid. append. cap. 7. p. 262.

Ibid. Chronic. cap. 16. p. 237.

XC. Sainteté des anciens Religieux de Saint Vandrille.

Deux choſes ont peut-être frappé le lecteur dans la deſcription que nous venons de faire de cet ancien monaſtere : le grand nombre d'Egliſes ou de Chapelles qu'on y a conſtruites; & le nom de *Saint* que nous avons donné à la plûpart de ceux

ceux de ſes Abbez ou de ſes Religieux que nous avons nommez. Mais quant au premier point, il eſt bon de remarquer que la Communauté de Saint Vandrille qui eſt reduite aujourd'hui à une vingtaine de Religieux tout au plus, etoit autrefois extrêmement nombreuſe, que du tems de ſon Fondateur on y comptoit juſqu'à trois & quatre cens Moines, & qu'il y en avoit encore ſoixante & dix-ſept en 1331. Quant au ſecond, pour juſtifier l'idée que nous donnons de cette Abbaïe comme d'un veritable Sanctuaire, il ſuffit d'avertir que dix-huit de ſes Abbez, & dix ou douze de ſes Religieux ont eu anciennement un culte public dans l'Egliſe, avec des Temples conſacrez en leur honneur; culte que l'on rend encore à la plûpart d'entr'eux.

VII. ſiecle.

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 13. p. 402.

L'ILE DE BELCINAC.

XCI. Ancien Monaſtere.

Parmi les biens conſiderables dont nos Rois avoient comblé ces Saints Solitaires, il y avoit au milieu de la Seine, un peu au deſſus de Caudebec une île nommée *Belcinac*, que le Roi Thierri, fils de Clovis II, donna à Saint Condede l'un d'entr'eux, qui y fonda un monaſtere avec trois Egliſes, la premiere ſous le nom de *la Sainte Vierge*, la ſeconde ſous le nom de *Saint Pierre*, & la troiſieme ſous le nom de *Saint Valeri*. Mais le Saint Fondateur donna le monaſtere & l'île en 675 à l'Abbaïe de Saint Vandrille, & cette donation fut confirmée en même tems par le même Roi Thierri, puis en 1319 par Philippe le long, & enfin en 1349 par le Roi Jean, qui n'etoit alors que Duc de Normandie. Cette île avoit au ſeptieme ſiecle 3000 pas de long ſur 1500 de large: ſouvent la riviere en a couvert une partie, & quelquefois elle a paru pendant une longue ſuite d'années l'abſorber toute entiere. Comme elle eſt appellée *Lutum* dans la charte de donation du Roi Thierri, Dom Mabillon a cru que ce nom qui ſignifie en Latin *de la boue*, lui avoit eté donné à cauſe de la vaſe que les eaux y laiſſoient en ſe retirant. Pour moi je pancherois plûtôt à croire que *Lutum* eſt ici une corruption de nom pour *Lotum*, ou *Lotus*. Nous avons obſervé au commencement de ce Diſcours, que *Lotus* etoit une habitarion Celtique, ſur laquelle, ou près de laquelle s'eſt elevée dans la ſuite des tems la ville de Caudebec. L'île de Belcinac, qui en etoit voiſine, en aura auſſi emprunté le nom, & on l'aura appellée dans les

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

Act. SS. Bened. tom. 2. p. 863. not. b.

Annal. Benedict. tom. 1. lib. 16 p. 525.

Ci deſſus, nomb. 8.

Digitized by Google

premiers tems l'île de *Lot*. Quoiqu'il en ſoit il y avoit aſſez près delà ſur la rive droite de la Seine un ancien Port, nommé le Port de Saint Vulfran, dont nous parlerons bientôt, & ſur la rive gauche quelques prairies que les eaux repouſſées avec impetuoſité de ce côté-là par la reſiſtance du quai de Saint Vulfran inondoient frequemment. Les Seigneurs de ces prairies chercherent à ſe dedommager de cette perte. D'abord ils ont eu le credit de faire demolir le quai; & des materiaux qu'ils en ont tirez, ils ont bâti le nouveau château de la Mailleraie; enſuite ils ſe ſont mis par degrez en poſſeſſion de l'île. Les Religieux qui depuis douze ou quinze ans ſe voioient enlever un bien qu'ils croioient leur appartenir legitimement, attaquerent en juſtice reglée en 1658 le ſieur Louis de Grimonville, Seigneur de la Mailleraie, & obtinrent la même année aux Requêtes du Palais à Rouen une Sentence favorable à leurs pretentions; mais le procés ne fut pas terminé pour cela. La Dame Angelique Faber, epouſe de M. le Marquis de Beuvron, qui acheta la terre de la Mailleraie, le continua avec chaleur, & le gagna avec depens par Arrêt contradictoire vers l'an 1690. Cette île, qui avoit reparu en 1641, eſt aujourd'hui entierement ſubmergée; on n'en voit pas les moindres veſtiges.

VII. ſiecle.

Ci-deſſous nomb. 93.

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

BRAI-MOUTIER-*ſur Neuf-chatel.*

XCII. Ancien Monaſtere de Vintlane.

L'auteur de la Chronique de Fontenelle, & celui de la vie de Saint Vandrille font mention d'une autre terre, nommée *Vintlana*, qui fut donnée vers la fin du ſeptieme ſiecle à Saint Vandrille par Varaton, Maire du Palais. Cette terre etoit ſituée ſur une riviere ou ſur un ruiſſeau nommé pareillement *Vintlana*; & Saint Vandrille y avoit conſtruit un Oratoire ſous le nom de *Saint Pierre*, auquel il avoit donné le nom de *Monaſteriolum*. Dom Mabillon qui l'appelle *Monaſteriolum ſub Fontanella*, nous laiſſe à douter ſi par cette expreſſion equivoque il veut dire que ſa ſituation n'etoit pas eloignée de l'Abbaïe, ou que ce fût ſimplement une de ſes dependances; & comme on ne connoît dans le voiſinage de l'Abbaïe de Saint Vandrille, ni même à pluſieurs lieues à la ronde aucune riviere du nom de *Vintlana*, il n'eſt pas aiſé non plus de determiner en quel lieu preciſement le monaſtere de *Vintlana* etoit ſitué. Je ſoupçonne neanmoins qu'il ne devoit pas être eloigné de Neuf-chatel. L'Abbaïe de

Chronic. Fontanell. cap. 8. pag. 207. & cap. 12. p. 220.

Act. SS. Bened. tom. 2. p. 543.

Annal. Bened. tom. 1. Index peculi. Monaſt.

Saint Vandrille jouit encore en ce quartier-là d'un peu de bien, & de quelques Egliſes : Eclavelles, & Brai-moutier, ſont de toute antiquité dans ſon patronnage ; le nom de *Brai-moutier* ſur tout nous porte naturellement à croire que cette derniere Egliſe etoit anciennement un Monaſtere ; l'Oratoire, ou la Chapelle de Vintlane portoit le nom de *Saint Pierre*, & Saint Pierre eſt encore aujourd'hui le nom de l'Egliſe de Brai-moutier ; enfin dans un ancien denombrement des benefices dependans de Saint Vandrille, il eſt fait mention d'un Prieuré de *Saint Pierre de la Butlane*, nom qui a bien du rapport avec celui de *Vintlane*. A l'egard de la riviere de *Vintlana*, rien n'empêche que ce ne ſoit le ruiſſeau qui paſſe près de cette Egliſe, & qui n'a plus de nom aujourd'hui, du moins ſur nos cartes. Si ce nom etoit *Vintlava*, ou *Vinclava*, plûtôt que *Vintlana*, je ne douterois plus qu'*Eclavelle*, à quelque legere alteration près, n'en fût le diminutif ; & notre conjecture ſur l'Egliſe de Brai-moutier n'en deviendroit que plus plauſible. VII. ſiecle.

Dom Mabillon a fait encore uſage dans ſes Annales Benedictines d'un titre de l'Abbaïe de Saint Denys en France, dont il rapporte la date à l'an 700 ou environ, & qui fait mention d'un autre monaſtere inconnu, dont les Religieux avoient bâti à Chauſſi une Egliſe ſous le nom de Saint Martin ; & le ſçavant Annaliſte, qui s'etoit perſuadé que cet ancien Monaſteae etoit ſitué dans le Vexin, a cru que ce pourroit bien être Artie ou Chaumont. Il eſt vrai que ſelon la teneur de cet acte, le Monaſtere dont il s'agit, & le Seigneur qui diſpoſe de quelques biens en ſa faveur, jouiſſoient de pluſieurs terres dans le Vexin : mais cette raiſon qui a ſeule determiné Dom Mabillon ne paroît pas ſuffiſante pour fixer dans ce canton-là preciſement la ſituation de ce Monaſtere. Il eſt vrai encore qu'il y avoit pluſieurs Egliſes dans l'Abbaïe de Chaumont, comme il y en avoit pluſieurs dans cette autre Abbaïe inconnuë : mais dans quels Monaſteres un peu conſiderables n'y en avoit-il donc qu'une dans les premiers tems ? Nous croions être mieux fondez à ſoupçonner qu'il ne s'agit ici ni de Chaumont, ni d'Artie, mais de Saint Vandrille même, ou du Monaſtere de Brai-moutier, dont nous venons de parler. Chauſſi devoit appartenir aux Religieux de l'Abbaïe dont nous cherchons le nom & la ſituation, puiſqu'ils y avoient bâti une Egliſe. Or Chauſſi etoit *Ibid. p. 623 & 706.*

VII. ſiecle. un bien de l'Abbaïe de S. Vandrille non ſeulement en 854 du tems de Charles le Chauve, qui lui en confirma la poſſeſſion, mais même avant la fin du ſeptieme ſiecle du tems de l'Abbé Saint Anſbert qui y etoit né, & qui lui en avoit fait don. Actuellement encore le patronnage de Chauſſi depend de cette Abbaïe; & de-là il s'enſuit que ce Monaſtere ne peut être que Saint Vandrille même, ou au moins quelqu'une de ſes dependances; & ſi l'on veut abſolument recourir à celles-ci plûtôt qu'au chef-lieu, il faut laiſſer-là Chaumont & Artie, qui n'en ont jamais dependu, & s'en tenir à Braimoutier.

Arch. de l'Abb. de S. Vandril.

CAUDEBEQUET.

XCIII. Ancien Monaſtere de Loge à Caudebequet. Port & quai de S. Vulfran.

Nous ne rejetterons pas plus loin un autre Monaſtere du Païs de Caux, qui a appartenu à la même Abbaïe, quoiqu'il paroiſſe n'avoir eté fondé que ſur la fin de ce ſeptieme ſiecle. Comme il a eu le ſort de celui de Brai-moutier, & qu'il ne ſubſiſte plus, nous pouvons interrompre pour un moment l'ordre chronologique que nous nous ſommes preſcrit, pour ne point ſeparer la fille de la mere. Le Monaſtere dont nous parlons etoit deſtiné pour des filles, & s'appelloit *Loge*, mot que nous avons expliqué plus haut. Il etoit ſitué à l'endroit où le ruiſſeau de Fontenelle ſe jette dans la Seine, & où s'eſt formé dans la ſuite le hameau de *Caudebequet*, qui a tiré ſon nom de celui de la ville voiſine de Caudebec. Là etoit auſſi le Port & le Quai de S. Vulfran, dont j'ai deja parlé, & qui doit avoir eté appellé ainſi, ou parce que le ſaint Prelat l'avoit fait conſtruire, ou parce qu'il s'etoit retiré en ce lieu-là pendant quelque tems pour y mener la vie eremitique, ou enfin parce que ſes ſaintes reliques y avoient eté portées dans quelque occaſion ou dans quelque ſolennité particuliere. La Reine Sainte Bathilde fit quelques liberalitez au Monaſtere de *Loge*; & c'eſt là la premiere fois qu'il en eſt fait mention dans l'Hiſtoire; d'où il s'enſuit qu'il étoit ſur pied avant la fin du ſeptieme ſiecle. Une Dame chretienne nommée Wiſle, mere de S. Milon, Religieux de S. Vandrille, en fut faite Abbeſſe quelque tems après; & il ſubſiſtoit encore avant le milieu du neuvieme ſiecle, puiſque l'Abbé Saint Anſgiſe lui legua une livre d'argent par teſtament. Mais les Normans qui ne tarderent pas à mettre tout à feu & à ſang ſur leur paſſage, l'ont apparemment detruit de fond en comble, puiſqu'il n'en reſte

Ci-deſſus, nombr. 39.

Ci deſſus, nomb. 91.

Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 14. p. 439.

Chronic. Fontanell. cap. 4. pag. 200.

Ibid. cap. 16. pag. 242.

Digitized by Google

rien aujourd'hui. A deux pas de là ſur une de ces roches eſcarpées qui bordent la riviere de Seine, Saint Milon s'etoit pratiqué une cellule, ou plûtôt une eſpece d'hermitage capable de loger une vingtaine d'Anachoretes: il avoit bâti au même lieu une petite Egliſe: il y avoit planté des arbres & de la vigne: on donnoit à cet hermitage le nom de *Grote de Milon.* Tout cela a eté encore ravagé par les Normans.

VII. ſiecle. *Ibid. cap. 4. pag. 200.*

FECAN.

XCIV. Anciens Châteaux de Fecan. Gouvernement Militaire, Civil & Eccleſiaſtique de cette ville. *Ci deſſus, nomb. 46. Arch. de l'Abb. de Fecan.*

Fecan, à quatorze ou quinze lieuës au Nord-Oueſt de Rouen, eſt une ville maritime, qui tire ſon nom de celui de la riviere ſur laquelle elle eſt aſſiſe: cette riviere forme à ſon embouchure un petit port peu frequenté, & d'un foible commerce, que Henri II, Roi d'Angleterre donna à une Abbaïe celebre fondée dans le même lieu, mais qui depuis l'an 1650 ou environ eſt rentré dans le domaine de la Couronne. La Ville autrefois plus conſiderable qu'elle n'eſt aujourd'hui, paroît avoir eté le ſiege principal du Comté ou Gouvernement de Caux ſous la premiere & ſous la ſeconde Race de nos Rois: les Comtes de cette Province y avoient un Château où ils faiſoient leur reſidence. Guillaume Longue-epée, Duc de Normandie, le rebâtit avec plus de magnificence; il ſe plaiſoit dans ce lieu, & ſes premiers ſucceſſeurs y ont ſejourné long-tems auſſi bien que lui: mais cet ancien Palais ne ſubſiſte plus: la place qu'il occupoit eſt renfermée dans l'enceinte de l'Abbaïe, & il ne reſte de tout cet edifice qu'une tour quarrée, à laquelle les Religieux ont donné le nom de *Babylone*, peut-être parce qu'on l'avoit trop exhauſſée, peut-être parce qu'elle n'a jamais eté finie, peut-être auſſi pour quelque autre raiſon inconnue. Sur la Falaiſe qui termine là le continent, entre la mer & la rive droite de la riviere, les habitans qui s'etoient declarez pour la Ligue contre Henri IV, avoient bâti une fortereſſe ſous le nom de *Fort-Baudouin*, qui a eté demolie en 1595. Cependant il y a toujours dans la ville un Gouverneur particulier pour le Roi; & à l'egard du Gouvernement Civil, Fecan eſt du Bailliage de Caux, ſous la Vicomté & ſous l'Election de Montivillier: mais l'Abbaïe jouit dans toute l'etendue de la ville d'une haute-Juſtice exercée par un Senechal, dont il y a appel immediatement au Parlement de Rouen; car telle eſt la preroga-

VII. ſiecle.

tive de toutes les terres qu'elle poſſede : ce ſont autant de Baronnies du premier Ordre ; & les Sentences des Baillis ou des Senechaux qu'elle y commet pour rendre la Juſtice à ſes vaſſaux ne peuvent être reformées que par le Parlement de la Province. Il y a auſſi à Fecan un ſiege d'Amirauté, & un Grenier à ſel d'impôt. Je ne parle point ici du Gouvernement Eccleſiaſtique ; il depend tout entier de l'Abbaïe, qui non ſeulement eſt exempte de l'Ordinaire, mais qui exerce encore ſur les habitans de la Ville & ſur ceux de pluſieurs autres Paroiſſes tant du Dioceſe de Rouen que de quelques autres Dioceſes voiſins, une Juriſdiction preſque epiſcopale : nous parlons du fait ; car la queſtion de droit ne nous regarde pas.

XCV. Ancienne Abbaïe de Fecan. *Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 17. p. 446.*

L'Abbaïe, dont ce lieu tire preſque uniquement aujourd'hui tout ce qui le rend un peu recommandable, fut fondée en 664 pour des Religieuſes par le Comte Waning, Gouverneur du Païs de Caux, qui avoit deja contribué à la fondation de celle de Saint Vandrille, & qui a merité par ſes grandes vertus d'être mis au nombre des Saints. Son corps eſt aujourd'hui dans l'Abbaïe de N. D. de Ham en Picardie ſur la riviere de Somme. Le ſaint Fondateur fit venir de Bordeaux pour le gouvernement de cette maiſon une Abbeſſe remplie de l'eſprit de Dieu, nommée Hildemarque, qui a auſſi un culte public parmi les Fideles. Saint Ouen, Archevêque de Rouen, fit la dedicace de l'Egliſe & du Monaſtere en preſence du Roi Clotaire III ; & l'on y vit preſque dès ſa naiſſance juſqu'à trois cens Religieuſes & plus. Mais en 841 les Normans ſous la conduite de Haſting y mirent tout à feu & à ſang ; la plûpart des Religieuſes prirent la fuite ; celles qui tomberent entre les mains de ces Barbares, inſpirées de ſe couper le nez & les levres pour leur faire horreur, & eviter par là la honte & l'infamie dont elles etoient menacées, furent toutes maſſacrées inhumainement ; & depuis cette ſanglante tragedie juſqu'au tems du Duc Richard I, l'Abbaïe n'a preſque plus eté qu'un monceau de pierres.

XCVI. Nouvelle Abbaïe. Ancienne Collegiale. *Ibid. tom. 4. lib. 50. p. 62. & lib. 52. p. 252.*

Ce Prince la releva de ſes ruines. La nouvelle Egliſe fut dedice en 990 ſous le nom de *la Sainte Trinité* par Robert ſon fils, Archevêque de Rouen en preſence de quatorze Evêques ; & il y mit des Chanoines. Mais la vie licentieuſe de ceux-ci ne lui permit pas de les y laiſſer long-tems. Il penſa à leur ſubſtituer des Moines, & il en demanda à Saint Maieul Abbé de Cluni. Le ſaint Abbé qui avoit apparemment de puiſſantes

Digitized by Google

raiſons, ſoit pour refuſer le Prince, ſoit pour retarder l'execution de ſon projet, exigea de lui avant toutes choſes l'exemption du droit de Pânage pour ſes Religieux, c'eſt-à-dire la liberté de faire paître leurs porcs dans ſes forêts ſans paier aucun droit. Le Prince ne voulut point l'accorder; & ſur cette difficulté l'affaire manqua. Cependant elle ne fut que differée. Richard II ſon fils & ſon ſucceſſeur s'addreſſa au B. Guillaume Abbé de Saint Benigne de Dijon; & celui-ci qui d'abord avoit encore rejetté aſſez loin les propoſitions du jeune Duc, s'etant enfin rendu à force d'inſtances & de ſollicitations, prit poſſeſſion de l'Abbaïe en 1001. Il y mourut en odeur de ſainteté trente ans après. Son corps fut enterré d'abord dans la Chapelle de Saint Taurin, & tranſporté depuis dans celle de la Madelene, d'où l'on a tiré enfin en 1638 quâtre de ſes oſſemens qui reſtoient ſeuls de ſa depouille mortelle, pour les renfermer dans le threſor de la Sacriſtie, où on les conſerve avec reſpect. Guillaume eſt le premier Abbé de ce Monaſtere, qui depuis lui s'eſt maintenu juſqu'à nos jours dans une grande ſplendeur, & qui a veû dès le commencement du douzieme ſiecle trois autres Abbaïes ſous ſa dependance, N. D. de Bernai, Saint Taurin d'Evreux, & Sainte Berte de Blangi au Dioceſe de Boulogne, d'où ſont venues ſans doute les trois Mitres qu'il porte dans ſes armes. Mais entrons dans le detail.

VII. ſiecle.

Mem. de l'Abbé de Fecan.

Arch. de l'Abbé de Fecan.

XCVII. Ancienne Egliſe des Vierges dans l'enceinte de la nouvelle Abbaïe. Bâtiment de la nouvelle Egliſe. *Ibid.*

L'ancienne Egliſe des Religieuſes n'avoit pas eté tellement ruinée, qu'il n'en demeurât encore quelque choſe ſur pied, lorſque Richard I entreprit de la retablir. Ce qui en reſtoit alors fut enfermé en partie dans le rond-point de la nouvelle Egliſe du côté du Nord, & forme aujourd'hui les deux Chapelles de Saint Nicolas, & de Saint Pierre. L'autre partie, que l'on jugea auſſi à propos de conſerver, mais qui ne put entrer dans le corps de cet edifice, fut reſervé pour en faire un autre lieu de prieres, que l'on appella *la Chapelle des Vierges*, ſans doute pour conſacrer la memoire des ſaintes filles, qui avoient chanté autrefois dans le même lieu les louanges du Seigneur; car c'eſt par erreur que quelques-uns lui ont donné dans la ſuite des tems le nom des *onze mille Vierges*. Cette Chapelle, qui n'etoit eloignée de l'Egliſe principale que de 60 ou 70 pieds, fut abbatuë entierement en 1682, ou plûtôt, comme elle tomboit en ruine depuis long-tems, on acheva de la detruire. Pour ce qui eſt de l'Egliſe Abbatiale, elle

VII. siecle. n'a eté achevée qu'à diverſes repriſes. Guillaume de Ros, troiſieme Abbé du Monaſtere, en renouvella d'abord toute la partie ſuperieure dans un meilleur goût, & en fit faire une nouvelle dedicace le 15 Juin 1106 par Guillaume Bonne-Ame, Archevêque de Rouen, aſſiſté de quatre autres Evêques. Ce Prelat conſacra lui-même la table de pierre du grand Autel; on y lit encore ces mots, † *VVillelmus Archiepiſcopus Rothomagenſis hoc altare ſacravit in honore Sanctæ & individuæ Trinitatis*; & Serlon Evêque de Séez fut un des quatre Evêques qui aſſiſterent à la ceremonie, ſuivant cette autre inſcription du même tems qui ſe lit ſur la table d'Autel de la Chapelle de Saint Pierre, † *Serlo Epiſcopus Sagii hoc altare ſacravit in honore Apoſtolorum Petri & Pauli.* Mais le grand Autel eſt double aujourd'hui, c'eſt-à-dire qu'il y a deux tables, comme dans pluſieurs autres anciennes Egliſes; l'une dans le fond du Sanctuaire, & l'autre un peu plus avancée vers le Chœur; c'eſt celle du fond qui fut conſacrée en 1106: on lui donne aujourd'hui le nom d'Autel de *Saint Sauveur*, parce que l'autre qui a plus d'apparence, & qui eſt devenu ſeul ce qu'on appelle par tout le grand Autel, a pris le nom de *la Trinité*, qui eſt celui de l'Egliſe.

Order. Vit. lib. 11. pag. 832.

Ibid. L'Abbé Guillaume de Ros fit auſſi quelque augmentation à la nef. Mais ce vaiſſeau n'a eté achevé que vers l'an 1200 ſous le gouvernement de l'Abbé Raoul d'Argences, qui en fit faire les dernieres arcades & le portail; & vers l'an 1300 Thomas de Saint Benoît, un de ſes ſucceſſeurs, travailla beaucoup pour perfectionner les Chapelles qui font le tour du chœur. Cette Egliſe a 400 pieds de long en dehors, 376 en dedans, & 70 de haut depuis le pavé juſqu'à la clef de la voute. La croiſée a de longueur en dehors 134 pieds, & en dedans, y compris la Chapelle de Saint Thomas, dite aujourd'hui *du Pretieux Sang*, 121 pieds. Enfin la Tour à 200 pieds d'elevation depuis le pavé juſqu'au coq. En 1460 un accident de feu imprevû conſuma une partie de ce grand edifice, les cloches mêmes furent fonduës; mais peu de tems après, tout fut heureuſement reparé. Vers l'an 1500 un Religieux de l'Abbaïe, nommé Robert Chardon, fit commencer le Jubé; qui n'a eté achevé qu'après ſa mort par l'Abbé Antoine Bohier. Le même Robert Chardon a fait faire encore la Chapelle *du Trepas de la Vierge*, que l'on regarde comme un chef-d'œuvre en ce genre: c'eſt un ouvrage de

Mem. de l'Abb. de Fecam.

ſculpture

Digitized by Google

ſculpture qui repreſente la Sainte Vierge expirante au milieu des Apôtres. Le deſſein de ce trepas a eté imité quelque tems après ſur un des vitraux de la Chapelle de la Vierge dans l'Abbaïe de Valmont. L'Abbé Bohier, dont nous venons de parler, a fait de grandes depenſes non ſeulement pour orner ſon Egliſe & ſon Abbaïe, mais encore pour embellir les Egliſes paroiſſiales de Sainte Croix, Saint Etienne, Saint Leonard, & Saint Nicolas, dans la ville: c'eſt lui qui a fait faire dans l'Egliſe Abbatiale le grand Autel de marbre blanc, avec les deux figures de Saint Taurin, & de Sainte Suſanne, qui l'accompagnent, & le mauſolée ou la châſſe de marbre qui eſt placée au milieu de ces deux figures. Saint Taurin Evêque d'Evreux, & Sainte Suſanne, ſont en grande veneration à Fecan: ils ſont regardez comme les Patrons de la ville, quoique leur fête n'y ſoit pas de precepte; & l'on croit avoir dans l'Abbaïe le corps de l'un, & le chef de l'autre. Antoine Bohier a fait faire encore le reliquaire de vermeil du pretieux Sang. Il a fait incruſter de marbre blanc le petit Sanctuaire où on le conſerve. Il a donné l'Aigle du chœur, les tapiſſeries communes, & celles que l'on ne tend qu'aux fêtes ſolennelles. Il a fait fermer le chœur & les Chapelles de baluſtrades de pierre fort propres. Il a fait paver tout le bas de la nef de grandes pierres de ſix & ſept pieds de long. Enfin il avoit fait elever une maiſon Abbatiale ſur les ruines de l'ancien Palais des Ducs; mais on l'a entierement abbatue à la fin du ſiecle dernier, & au commencement de celui-ci.

VII. ſiecle.

Order. Vit. libr. 5. p. 553.

Mem. de l'Abb. de Fecan.

XCVIII. Le Pretieux Sang.

Le pretieux Sang, dont nous venons de faire mention, & à l'occaſion duquel quelques lecteurs pourroient être arrêtez, eſt à ce qu'on croit un peu de terre teinte du Sang qui coula des plaies du Sauveur pendant ſa Paſſion. Cette terre remplit deux tuiaux de plomb de la groſſeur d'un pouce, enchâſſez dans deux autres tuiaux d'argent; & poſez au fond d'une boëte de vermeil; la boëte eſt renfermée dans le beau reliquaire travaillé en forme de tour ou de pyramide, que l'Abbé Bohier a donné. Pour la conſervation de ce pretieux depôt on a pratiqué dans le Sanctuaire contre le ſecond pilier du rond-point, du côté de l'Evangile, une eſpece de tabernacle fermé d'un treillis de cuivre; & c'eſt-là qu'il eſt expoſé à la veneration des Fideles. De ſçavoir maintenant en quel tems, & de quelle maniere, cette reſpectable portion de terre a eté donnée à l'Abbaïe de Fecan, c'eſt ſur quoi nous

Digitized by Google

VII. ſiecle.

ne manquons pas d'hiſtoires fabuleuſes ; mais la verité ne s'eſt pas encore montrée dans tout ſon jour. Nicodeme, a-t-on dit, en enſeveliſſant Jeſus-Chriſt eut ſoin de recueillir le Sang de ſes plaies, dans une phiole qu'il laiſſa en mourant à ſon neveu Iſaac ; celui-ci fit un voiage dans les Gaules ; il paſſa par le Païs de Caux ; & enterra ſon threſor au pied d'un figuier, &c. le reſte ſe devine aiſement ; & l'on voit auſſi pourquoi il a fallu choiſir un figuier plûtôt qu'un chêne ou un orme : cet arbre s'appelle en Latin *ficus* ; le champ où il etoit planté devoit s'appeller *fici campus*, & de-là venoit tout naturellement le nom de *Fiſcampus*, d'où celui de *Feſcan* a eté formé. Pour ne point abuſer de la patience du lecteur nous omettrons pareillement & le cerf blanc qui indiqua au Duc Anſgiſe où l'Egliſe de Fecan devoit être bâtie ; & le toît qui vint par mer du dioceſe de Coutances ſe placer de lui-même ſur l'entablement ; & le couteau qu'un Ange mit ſur l'Autel pour marquer par l'inſcription *In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis*, qui y etoit empreinte, qu'il falloit dedier l'Egliſe ſous le nom de la Sainte Trinité ; & d'autres traits pareils, veritablement dignes du celebre Metaphraſte, mais qu'un ecrivain qui cherche de bonne foi la verité ne ſçauroit admettre. Le pretieux Sang avoit eté, dit-on, depoſé à Fecan par le Duc Richard I ; mais depuis une longue ſuite d'années on ne ſçavoit plus ce qu'il etoit devenu, lorſqu'enfin on le decouvrit le 19 Juillet 1171 près de l'Autel de Saint Sauveur dans l'epaiſſeur du mur, c'eſt-à-dire dans une colonne de pierre que ce mur couvroit de toutes parts. Ce ſont-là les deux ſeules circonſtances de cette hiſtoire, que la fable paroît n'avoir point alterées ; & peut-être encore ne doit-on compter bien ſûrement que ſur la derniere. Au reſte je ne m'arrête point ici à refuter ceux qui ont ecrit pour infirmer le culte du pretieux Sang : il paroît qu'on leur a repondu ſolidement, puiſqu'il fut decidé le 28 Mai 1448 par la faculté de Theologie de Paris que ce culte etoit très legitime : *Non repugnat pietati fidelium credere*, diſent les Docteurs, *quod aliquid de Sanguine Chriſti effuſo tempore Paſſionis, remanſerit in terris.*

Neuſtria pia, p. 256. Mem. de l'Abb. de Fecan.

Neuſtria pia, ibid. p. 196, 203, 204.

Ibid. p. 258.

D'Argentré, Collect. Judicior. de novis errorib. tom. 1. p. 250.

XCIX. La Muſique.

Une Abbaïe qui jouit comme celle-ci des droits & des pretentions les plus diſtinguées, reſſemble preſque à une Cathedrale. Auſſi voit-on à Fecan un Grand-Prieur, qui y fait les fonctions de Vicaire general & d'Archidiacre ; il y a

Digitized by Google

un Official, dont l'appel ſelon les pretentions des Religieux ne doit être porté qu'à Rome, & un Penitencier. La Muſique même s'y eſt introduite : mais depuis la reforme on ne l'admet plus qu'aux fêtes ſolennelles. Dès le douzieme ſiecle au plus tard les Religieux de ce Monaſtere avoient un Orgue, inſtrument aſſez rare en ce tems-là. Pluſieurs les en blâmoient ; & Baudri Evêque de Dol prit hautement leur defenſe. Ce n'etoit point encore là une muſique en forme ; les Religieux s'en tenoient au plain-chant, ou au chant Gregorien, & l'Orgue n'etoit en uſage parmi eux que comme il l'eſt aujourd'hui dans la plûpart de nos Egliſes ; on ne l'emploioit qu'en certains jours de fêtes pour donner plus de pompe exterieure à la ſolennité du jour, ou pour ſoulager les voix par intervalle pendant la longueur de l'Office divin. Cependant ils avoient chez eux une ecole de chant. Le Bienheureux Guillaume, leur premier Abbé, avoit etabli pour ce ſujet dans ſon Monaſtere une eſpece de bas-chœur compoſé d'un certain nombre de Clercs, dont les uns au nombre de douze attachez plus etroitement que les autres au ſervice de l'Egliſe, etoient appellez *Prebendez*, parce qu'ils etoient logez, nourris, & entretenus aux depens de l'Abbaïe. Inſenſiblement les Prebendez ſe trouverent chargez de tout le poids de l'Office ; ils furent cependant reduits à ſix vers le commencement du treizieme ſiecle ; mais on leur joignit des enfans pour les aider : & lorſque la veritable Muſique, c'eſt-à-dire un chant à pluſieurs parties, s'empara du chœur des Cathedrales, elle penetra auſſi juſques dans celui de l'Abbaïe de Fecan, où elle s'eſt maintenue juſqu'à nos jours. Ce fut l'Abbé Etout d'Etouteville qui y fit cet etabliſſement vers l'an 1410, à peu près dans le tems où la Cathedrale de Rouen lui en donna peut-être l'exemple. Pour cela on ſupprima les Prebendez, & on leur ſubſtitua des Muſiciens à gage, pour l'entretien ou pour les appointemens deſquels on deſtina quelques fonds. Il y avoit entr'autres pluſieurs Chapelles en titre de Benefice dans l'Egliſe Abbatiale : ces titres furent eteints, & on en appliqua les revenus à la Muſique. En voilà aſſez ſur ce ſujet. Nous ne nous arrêterons ni ſur le cloître, dont la premiere pierre a eté poſée le 9 Juillet 1712, ni ſur les autres bâtimens nouveaux du Monaſtere, quoique commodes, & d'un aſſez bon goût. Mais nous avons un mot à dire des ſepultures principales qui ſe trouvent dans l'Egliſe.

VII. ſiecle.

Neuſtria pia, pag. 230.

Mem. de l'Abb. de Fecan.

Digitized by Google

VII. ſiecle. C. Sepultures principales.

Les Ducs Richard I, & Richard II, fondateurs, ou plûtôt reſtaurateurs du Monaſtere, voulurent être enterrez au dehors; ſous les goutieres de la porte meridionale. On y voit encore aujourd'hui de ce côté-là ſous une ſimple mâçonnerie de pierre & de moilon la repreſentation en boſſe de l'un de ces deux princes; mais elle a tant ſouffert des injures de l'air & du tems, qu'à peine y diſtingue-t-on quelques traits de figure humaine. Il paroît neanmoins que le veritable lieu de leur ſepulture eſt renfermé aujourd'hui dans l'Egliſe même, parceque ſelon d'anciens memoires quelques années après leur mort on conſtruiſit une Chapelle ſur leurs tombeaux; & ſi cela eſt, ils ont dû être inhumez à la place où eſt ſituée la Chapelle du pretieux Sang. On oppoſe que cette Chapelle ne fait qu'un même corps de mâçonnerie avec le reſte du bâtiment, que par conſequent elle n'a point eté bâtie après coup; & que ſi elle eſt hors-d'œuvre, on l'a pratiquée ainſi exprès pour ne pas rejetter tout à fait hors de l'Egliſe l'eſcalier par où l'on monte à la groſſe tour. Mais nous avons deja obſervé que que l'Abbé Guillaume de Ros a renouvellé toute la partie ſuperieure de l'Egliſe que le Duc Richard avoit conſtruite; & il a bien pû alors en donnant à ce vaiſſeau plus de largeur qu'il n'avoit d'abord, bâtir la Chapelle du pretieux Sang pour y renfermer la ſepulture des deux Princes. Le texte d'Orderic Vital y eſt formel: *Cancellum veteris Eccleſiæ*, dit cet Auteur en parlant de Guillaume de Ros, *quam Richardus Dux conſtruxerat, dejecit, & eximiæ pulchritudinis opere in melius renovavit, atque in longitudine ac latitudine decenter augmentavit.* Or cette Egliſe n'a pû être elargie, que l'on n'y comprît en même tems l'eſpace qu'occupoient les tombeaux des deux Richards, puiſque ces Princes avoient eté enterrez ſous les gouttieres: leurs corps après avoir repoſé quelque tems hors de l'Egliſe, s'y ſont donc trouvé renfermez dans la ſuite ſans avoir pour cela changé de place. Il eſt à croire neanmoins que les Religieux de l'Abbaïe, pour perpetuer la memoire de la derniere volonté de leurs pieux Fondateurs, & ne voulant point par reſpect remuer leurs cendres, ſe contenterent alors de transferer leurs tombes contre le mur de l'Egliſe en dehors, où on les voit encore aujourd'hui; ou qu'ils leur en firent faire de nouvelles. Mais de maniere ou d'autre leurs oſſemens ne ſont plus ni hors de l'Egliſe, ni dans la Chapelle du pretieux Sang: ils furent transferez le 3 Mars

Ci deſſus, n. 97.

Order. Vital. lib. 11. p. 832.

Arch. de l'Abb. de Fecan.

Digitized by Google

1162 dans la Chapelle de Saint Sauveur par le Cardinal Henri, Legat du Saint Siege, & par les Evêques d'Evreux, de Liſieux, de Baieux, & d'Avranches ; & le Cardinal Antoine Bohier, Abbé du Monaſtere a fait renouveller leurs cercueils le 23 Août 1518. VII. ſiecle.

Le Prince Robert, fils du Duc Richard I, fut enterré dans la Chapelle des Vierges. On decouvrit ſon tombeau le 7 Octobre 1710, & on y lut l'inſcription ſuivante : *Sub hoc tumulo quieſcunt membra pueri Rotberti, filii Conſulis Richardi, qui cum ſuſceptus eſſet de ſacro fonte indutus veſtibus* [ ] *in albis ſuis perrexit ad Dominum.....* *L Marci. Requieſcat anima ejus in Chriſti nomine. Amen.* Il y a quelques lettres effacées immediatement après le mot *Dominum ;* & ces lettres devoient ſignifier ou *Kalendis* ſimplement, ou *tertio*, ou *quarto Kalendas*, ou quelque autre date ſemblable. L'eſpace que j'ai laiſſé vuide entre deux crochets, etoit rempli par une eſpece d'ecuſſon en forme de cercle, qui repreſentoit un Lion ou un Leopard ; & autour de l'ecuſſon on avoit gravé ces mots, † *Ecce vicit Leo de tribu Juda, radix David.* Monſieur l'Abbé de Villeroi transfera les oſſemens du jeune Prince le 4 Decembre ſuivant dans la Chapelle de Saint Sauveur auprès de ceux du Duc Richard ſon pere. Dudon de S. Quentin qui donne cinq fils à Richard I, ne marque les noms que de trois d'entre eux ; celui-ci doit être un des deux autres qu'il n'a point nommez.

Mem. de l'Academ. des Inſcript. tom. 3. pag. 278.

Ducheſne, Hiſt. Norm. p. 133.

Dans le collateral, du côté de l'Evangile, entre le pilier du Pretieux-Sang & la Chapelle de Sainte Madelene, on decouvrit le 1 Novembre 1718 le corps du Prince Guillaume, troiſieme fils de Richard II Duc de Normandie ; mais on le laiſſa à la même place. Ce jeune Prince qui etoit né au plûtôt en 1015, etoit mort en 1025 après avoir eté conſacré dans ce Monaſtere à l'etat monaſtique ; & ſelon l'epitaphe qu'on trouva ſur ſa tombe, ce fut le 5 Decembre qu'il paſſa à une meilleure vie.

Les autres ſepultures dignes de remarque, ſont celles de Marguerite fille de Herbert, Comte du Mans, fiancée au Prince Robert, fils de Guillaume-le Conquerant, morte le 12 Decembre 1060, & enterrée dans la Chapelle des Vierges : d'Alain III, Comte de Bretagne, & Regent de Normandie, pendant que le Duc Robert II etoit en pelerinage dans la Terre-Sainte, mort dit-on le 10 Octobre 1040, &

Lobineau, Hiſt. de Bret. liv. 2. p. 93.

Digitized by Google

VII. ſiecle. enterré dans le Chapitre : d'un Evêque nommé Oſmond, qui s'etoit fait Moine dans ce Monaſtere ſous l'Abbé Guillaume de Dijon, mais dont le ſiege eſt inconnu ; enterré au même lieu : enfin d'une Dame nommée Judith, enterrée encore au même lieu, & dont voici l'epitaphe.

Chronic. S. Benigni Divion. pag. 444.

Illa ſolo hic ſociata, mariti at jure ſoluta
Judita judicio juſtificata jacet ;
Et quæ dante Deo, ſed judice juſtificante,
Primo jus ſubiit, ſed modo jura regit.

Lobin. ſup. ibid. & tom. 2. p. 113. Dom Lobineau, qui a mal rapporté le premier vers de cette Inſcription, pretend qu'il s'agit ici de Judith, fille de Conan I, Comte de Bretagne, & premiere femme de Richard II, Duc de Normandie. *Il eſt pourtant difficile*, ajoute-t-il, *d'accorder avec l'hiſtoire de cette Princeſſe ce qu'on lit ſur ſa tombe, qu'elle fut injuſtement accuſée, qu'elle ſubit le jugement, & qu'on reconnut ſon innocence.* Mais puiſque cette conciliation eſt ſi difficile, comme elle l'eſt en effet, pour ne pas dire impoſſible, ſur tout ſi la tradition eſt vraie, que l'accuſation portoit ſur le meurtre de ſon mari, pourquoi s'obſtiner à vouloir que ce ſoit Judith Ducheſſe de Normandie ? Cette Princeſſe a fondé l'Abbaïe de Bernai, & ſelon l'opinion commune qui n'a encore eté contredite que par le P. Lobineau, elle y fut enterrée. A l'egard de celle qui eſt inhumée dans le Chapitre de Fecan, ſi l'on veut que ce ſoit une Bretonne, quoique rien ne nous oblige à le croire, il y a Judith, fille de Judicaël Comte de Nantes, laquelle epouſa vers l'an 1026 Alain Cæignart, Comte de Cornouailles. Mais Dom Lobineau pretend encore que celle-ci eſt enterrée à Landevenec. Seroit-ce donc une premiere femme d'Alain III ? ou Judith, autrement nommée Adelize, fille de Richard II même, & femme de Renaud I, Comte de Bourgogne ?

Hiſt. geneal. de la Maiſ. de Er. tom. 3. p. 45.

Ibid. tom. 1. pag. 89.

Ibid. pag. 96.

CI. Prieurez & ancienne Maladerie. Les autres Egliſes de Fecan ſont trois Couvens, l'un deſquels eſt chargé de l'Hôpital du lieu, & dix paroiſſes, ſans compter deux Prieurez, & une ancienne Maladerie, dont nous n'avons qu'un mot à dire. Les Prieurez ſont *N. D. du Bourg-Baudouin* près de l'ancien Fort de ce nom, ſur la Paroiſſe de S. Nicolas ; & *S. Jacques du Sepulchre*, ſur la Paroiſſe de S. Leger. Le premier etoit encore en titre en 1698, &

Arch. de l'Abb. de Fecam.

Digitized by Google

le ſecond en 1680, l'un & l'autre à la collation pleine de l'Abbé. La Maladerie portoit le nom de *Saint Martin*, & etoit ſituée ſur la Paroiſſe de Sainte Croix : elle a eté unie à l'Hôpital du Havre de Grace par Lettres Patentes du mois de Mai 1669. VII. ſiecle. *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

L'Hôpital de Fecan fut fondé par les Religieux de l'Abbaïe vers l'an 1150 au plus-tard, ſous le nom de *S. Antoine* & *Sainte Anne*. L'Abbé & les Religieux en adminiſtroient les biens : mais depuis l'introduction des Commendes, il fut donné à titre de benefice ſous le nom de Prieuré ; & le Titulaire, qui ſe contentoit d'y entretenir quelques pauvres, prenoit pour lui la meilleure partie du revenu. En 1671 le Roi aiant uni les Leproſeries du Roiaume à l'Ordre de S. Lazare, un Commandeur de cet Ordre, tenta de s'emparer de cet Hôpital à titre de Leproſerie : le Prieur s'oppoſa à ſon entrepriſe, & fut maintenu par Arrêt en 1676 dans la poſſeſſion du benefice. En 1695 le deſſein aiant eté pris d'eriger dans la ville un Hôpital general, & le Roi pour en faciliter l'execution y aiant uni la Leproſerie de Fecan avec quelques autres Leproſeries voiſines, les Habitans qui n'avoient point encore de lieu commode pour cet etabliſſement, logerent auſſi-tôt une douzaine de Pauvres dans l'Hôpital de S. Antoine du conſentement du Prieur : ils ſe mirent en même-tems en devoir de profiter du benefice des Leproſeries ; mais il fallut les ceder toutes ſans exception à l'Hôpital general du Havre à qui le Roi les avoit deja données par les Lettres Patentes de l'an 1669, dont nous avons deja parlé. Il jouit cependant de la Maladerie de Venés-ville, que le Roi y unit au mois de Juillet 1697 : mais celle-ci n'eſt affermée que 45 livres par an, tandis que l'Hôpital du Havre jouit de plus de 800 livres de rente, dans la ſeule ville de Fecan, & notamment d'une partie de 355 livres, 13 ſols, 4 deniers, à quoi ont eté evaluez les reſtes de la table des Religieux, que ceux-ci donnoient tous les ans à la Maladerie du lieu.

Ci deſſous, *nomb.* 204.

CII. L'Hôpital. Benedictines Hoſpitalieres.

Ci deſſus, *nomb.* 101.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Arch. de l'Abb. de Fécan.

Cependant l'Abbé & les Religieux ſentant la neceſſité de procurer à la ville un Hôpital en forme, ont eteint & ſupprimé le titre du Prieuré de S. Antoine par Decret du 1 Octobre 1703, & en ont uni les revenus à l'ancien Hôpital. Par le renouvellement de fondation que le Roi a autoriſé par Lettres Patentes du mois d'Août 1704, cette maiſon pouvoit avoir 600 livres de rente ; mais les Religieux y ajoutent tous

Arch. de l'Hôpital. de Fecan.

VII. ſiecle.

les ans une aumône purement gratuite de 84 boiſſeaux de bled, ſans compter 86 autres boiſſeaux qu'ils donnent pareillement aux Religieuſes de la Maiſon qui ont ſoin des pauvres: avec ce modique revenu les Adminiſtrateurs ont bâti & meublé dans le Prieuré deux ſalles ſeparées pour les hommes & pour les femmes du lieu : on y reçoit auſſi les ſoldats malades, lorſqu'il y a des troupes en garniſon à Fecan ; enfin ils ont elevé une belle Chapelle ſur trois arches, ſous leſquelles paſſe la petite riviere de Ganſeville, & un Dortoir de ſix cellules aſſez commode.

Le ſoin des pauvres & des malades avoit eté confié d'abord à des domeſtiques des deux ſexes ſous la direction de quelques Dames de la Ville ; mais en 1721 on jugea plus à propos de leur ſubſtituer des Religieuſes : on en tira une avec deux Poſtulantes de l'Hôpital de Séez ; quelques filles de la Ville ſe joignirent à celles-ci ; & toutes enſemble aiant demandé avec empreſſement deux ou trois ans après à faire profeſſion ſous la Regle de S. Benoît, elles en prirent l'habit le 10 Juillet 1723. Les Religieuſes en qualité d'Hoſpitalieres, dit-on, n'obſervent point une cloture exacte : elles doivent apporter au moins 2000 livres de dot en principal : cette ſomme doit être miſe en fonds : un des Adminiſtrateurs chargé du temporel de la Maiſon, leur en paie exactement la rente tous les ans : le produit de toutes les dots forme une maſſe commune, dont chacune des Religieuſes ne tire que ſon neceſſaire, l'une plus, l'autre moins ; & après leur mort la rente qui etoit ſur leur tête paſſe non au profit de leur Communauté, mais à celui de l'Hôpital : œconomie ſinguliere, & peut-être unique en ſon eſpece, dont les Auteurs qui avoient uniquement en veûe le ſoulagement des Pauvres, ont dû ſe promettre de grands avantages pour le tems à venir.

CIII. Les Capucins. *Mem. des Capuc. de Fécan.*

Les *Capucins* ont eté etablis à Fecan en 1621 ſur une place qu'on nommoit *le Carrel*, dans l'etendue de la Paroiſſe de Sainte Croix. Ce fut le grand-Prieur de l'Abbaïe qui poſa la premiere pierre de leur Couvent au nom du Prince Henri de Lorraine, qui aiant abdiqué enſuite l'Abbaïe, ſe fit appeller le Duc de Guiſe. L'Egliſe de ces Religieux a eté dediée le 23 Juin 1669 ſous le nom de *S. Benoît* par M. André Evêque de Finibor en Irlande.

CIV. Les Annonciades.

Les *Annonciades* ont eté fondées à Fecan par M. Jacques Berruier, Conſeiller d'Etat, à condition de garder exactement

ment la cloture, & d'être soumises, quoique sous la direction des Cordeliers, à la juriſdiction ſpirituelle & temporelle de l'Abbaïe. Ces Religieuſes fondées d'abord en 1626 au Bourg de Saint Nicolas en Lorraine, dioceſe de Toul, & chaſſées de leur patrie en 1685, ſe refugierent l'année ſuivante à Paris au faubourg Saint Germain : mais n'aiant pû s'y maintenir longtems, quatre d'entre elles, la Superieure à la tête des trois autres, furent appellées en 1648 à Fecan, où ſurmontant les obſtacles inſeparables des nouveaux etabliſſemens, elles formerent en aſſez peu de tems une Communauté de près de cinquante Religieuſes. Elles ſe logerent d'abord dans la rue de Mer ſur la paroiſſe de Saint Etienne; mais en 1649 elles ſe tranſporterent dans la rue de l'Hôpital ſur la paroiſſe de Saint Fromond où elles ſont aujourd'hui, & où elles ont bâti une petite Egliſe ſous le nom de *la Sainte Vierge*. Le Sieur Berruier voulut les obliger par leur fondation à tenir ecole pour l'inſtruction des jeunes filles de la ville; mais comme ce point eſt contraire à leur regle, il les en dechargea; & fit venir pour ce ſujet en 1682 trois Sœurs de la Providence, qui ſont maintenant reduites à deux, & logées près de l'Abbaïe ſur la paroiſſe de S. Fromond.

VII. ſiecle. Petites Ecoles, & Sœurs de la Providence. *Mem. des Annonciades de Fec.*

Il ne faut point confondre le monaſtere que ces Religieuſes avoient fondé à Paris avec un autre du même Ordre qui y ſubſiſte encore aujourd'hui. L'un & l'autre etoient ſituez à la verité dans le faubourg Saint Germain; & la ruine de leur temporel leur a fait eprouver à peu de choſes près les mêmes viciſſitudes. Le Parlement de Paris ordonna par Arrêt du 25 Fevrier 1650, que celui qui eſt encore ſur pied dans cette ville ſeroit vendu, avec tous les biens qui en dependoient, à la barre de la Cour par trois adjudications differentes au profit des Creanciers, *attendu qu'il n'y avoit dans ce Couvent aucune Egliſe ni Chapelle, mais ſeulement un Autel dans une Salle comme en pluſieurs maiſons particulieres.* Or cet Arrêt fait mention de deux autres pareils prononcez depuis peu de tems, *l'un contre certaines Religieuſes qui etoient à Chaillot, & l'autre contre d'autres venues de Lorraine, qui etoit au faubourg Saint Germain.* D'où il faut conclure abſolument que le Monaſtere des Annonciades qui fut tranſporté du faubourg S. Germain de Paris à Fecan en 1648, etoit different de celui qui exiſtoit encore dans ce même faubourg en 1650.

Digitized by Google

VII. ſiecle.

CV. Paroiſſes de Fecan.

Nous avons dit qu'il y a dans Fecan dix Egliſes paroiſſiales ; & c'eſt peut-être beaucoup pour une petite ville. Cependant il eſt vrai de dire que que la vigilance du Paſteur, d'où depend tout le bon ordre d'une Paroiſſe, eclaire mieux un petit nombre de familles qu'une grande multitude de peuple. Ces dix paroiſſes ſont Saint Leonard, Sainte Croix, Saint Etienne, Saint Fromond, Saint Thomas, Saint Leger, Saint Ouen, Saint Nicolas, Saint Benoît, & Saint Valeri ; je les nomme ici ſelon le rang qu'on leur a donné dans une tranſaction paſſée au mois de Mai 1288 entre le Roi Philippe le Bel & l'Abbaïe, par laquelle ce prince cede à l'Abbé & aux Religieux tous les droits, & principalement celui de haute-juſtice qu'il avoit dans l'etendue de ces dix paroiſſes : mais l'objet de cet acte n'etoit point de regler entr'elles le rang qu'elles doivent tenir l'une à l'egard de l'autre. J'ai deja dit un mot à l'occaſion de quelques-unes de ces dix Egliſes. Celle de Saint Leger fut dediée en 1223 par Richard Evêque d'Evreux. Quelques memoires portent qu'anciennement dans l'enceinte de l'Abbaïe il y avoit une paroiſſe ſous le nom de *Saint Pierre* laquelle fut transferée en 1450 à Saint Fromond ; & rien n'empêche, ſi cette Egliſe a exiſté, que ce ne fût en effet la paroiſſe des domeſtiques & des autres commenſaux du Monaſtere : mais on n'en a d'ailleurs aucune connoiſſance ; & ſi elle a eté transferée à celle de Saint Fromond, il faut que ce ſoit dans le tems que celle-ci etoit encore ſituée dans la nef de l'Egliſe Abbatiale. Il y avoit dans cette nef au commencement du douzieme ſiecle une Chapelle de Saint Fromond : *Navem quoque Baſilicæ*, dit Orderic Vital en parlant de l'Abbé Guillaume de Ros qui n'eſt mort qu'en 1107, *ubi Oratorium S. Frodmundi habetur, eleganter auxit.* Or cette Chapelle etoit alors paroiſſiale, ou elle l'eſt devenue dans la ſuite des tems ; & la premiere cour du Monaſtere, où l'on a fait au commencement de ce ſiecle un abbreuvoir formé d'un filet d'eau qui part de la petite riviere de Ganſeville, & auquel on a donné le nom de *la Voute*, en etoit le cimetiere. On ne marque point en quel tems on l'a rejettée hors de l'Egliſe Abbatiale pour la conſtruire à l'endroit où elle eſt aujourd'hui : c'eſt peut-être là qu'il faut appliquer la date de l'an 1450. Mais de maniere ou d'autre nous venons de voir que Saint Fromond, ſoit dans l'enceinte, ſoit hors de l'enceinte du Monaſtere, etoit certainement erigé en paroiſſe en

Arch. de l'Abb. de Fecan.

Ci-deſſus, emb. 97.

Arch. de l'Abb. de Fecan.

Orde. Vital. l. 11. p. 832.

1288. Saint Fromond eſt peut-être l'Evêque de Coutances de ce nom : on croit poſſeder dans l'Abbaïe une partie conſiderable de ſes reliques. VII. ſiecle.

Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 16. pag. 539.

SAINT SAENS.

CVI. Bourg & ancienne Abbaïe de ce lieu.

Le bourg de *Saint Saëns* (on prononce *Saint Sans*) ſitué à une lieuë ou environ de la ſource de la riviere d'Arques, doit ſon origine à une Abbaïe que Saint Saëns, en latin *Sidonius*, Moine de Jumiege & diſciple de Saint Filibert, fonda en ce lieu-là vers l'an 675 des liberalitez du Roi Thierri, fils de Clovis II. Le ſaint Fondateur en fut le premier Abbé. Saint Leufroi, autre Fondateur d'un Monaſtere du dioceſe d'Evreux qui porte aujourd'hui ſon nom, s'y retira pendant quelque tems après avoir quitté celui de Varenne dont le ſejour ne lui convenoit pas parce qu'il s'y trouvoit trop expoſé à la frequentation des femmes ; & c'eſt pourquoi nous avons obſervé plus haut qu'il n'etoit pas poſſible de confondre le monaſtere de Varenne avec celui-ci. C'eſt-là tout ce que nous ſçavons de cette ancienne Abbaïe, qui ſelon toutes les apparences a eté detruite par les Normans au neuvieme ſiecle.

Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 16. pag. 522.

Act. SS. Bedict. ſec. 3. part. 1. pag. 585.

Ci-deſſus, nomb. 52.

CVII. Ancienne Collegiale, & Prieuré de S. Saëns.

Les Seigneurs du lieu qui s'etoient enrichis de ſes biens, y etablirent dans la ſuite quelques Chanoines ; mais ils ne firent apparemment à ceux-ci qu'une condition aſſez mediocre. Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen les ayant attaquez avec fermeté, retira en 1150 des mains de l'un d'entre eux, nommé Matthieu, une portion conſiderable de l'ancien patrimoine de l'Abbaïe, il ſupprima les Prebendes, & à la place des Chanoines retablit ſur le lieu une Communauté de Moines. La reſtitution ſe fit ſolennellement en preſence du Prelat, & des Evêques de Baieux, de Liſieux, & d'Evreux : l'Archevêque de Rouen ſoumit en même tems le nouveau Monaſtere à l'Abbaïe de Saint Vandrille : *Eccleſiam B. Sidonii*, dit-il dans l'acte qu'il en fit dreſſer, *quæ a multis retroactis temporibus deſolata extiterat, & laïcali tyrannide ex prava conſuetudine premebatur, de manu ipſius Domini Caſtri Eccleſiaſtica cenſura extraximus, quam ad reformandam in Religionis ſtatum tibi Rogere Abbas, & Eccleſiæ tuæ cuſtodiendam, reformandam, & jure ſtabili in perpetuum poſſidendam conceſſimus*, &c. Enfin le Pape Anaſtaſe IV confirma la do-

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

VII. ſiecle.

nation par une Bulle du 23 Mars 1154. Mais aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple.

Il etoit encore en regle ſur la fin du ſiecle dernier, quoique la conventualité y fut eteinte. Le Parlement de Rouen à la Requête du Procureur general fit le procés au Titulaire : le Curé de Quinquenpoix, frere du fameux le Noble ſubſtitut du Procureur general, expoſa en Cour de Rome que ſon deſſein etoit d'embraſſer l'etat Monaſtique, & obtint le Prieuré par devolut ; mais le Pape l'obligea en même tems à y entretenir quatre Eccleſiaſtiques ſeculiers pour acquitter le ſervice Divin. Deux autres ſeculiers l'ont poſſedé après lui ſous la même promeſſe qu'ils n'ont point accomplie, de faire profeſſion dans l'Ordre de Saint Benoît ; & de cette maniere le Benefice a eté ſecularisé. A l'egard de l'office Divin, les quatre Eccleſiaſtiques furent bientôt reduits à un ſeul Prêtre ; & aujourd'hui enfin il n'y en a plus.

CVIII. Nouvelle Abbaie de S. Saëns anciennement dite le Monaſtere du Camp-ſouverain.

A la place de ces deux Monaſteres qui ſe trouvent maintenant reduits à rien, la pieté des Fideles en avoit erigé un troiſieme pour des filles au *Camp-Souverain*, en Latin *Campus-Superior*, ſur une lande de la forêt d'Eaui dans l'etendue de la paroiſſe de Saint Saëns, à une lieuë ou environ au Nord du bourg. On ignore abſolument l'origine de celui-ci ; mais il portoit le nom de *Ste Madelene*, & quoique de l'Ordre de Citeaux en apparence, il a toûjours eté ſoumis à l'Ordinaire ; ce qui me donne lieu de conjecturer que ce pourroit bien être une Colonie de l'Abbaïe de Bival dont nous parlerons plus bas. Quoiqu'il en ſoit les Religieuſes de ce troiſieme Monaſtere furent transferées avant l'an 1167 par l'Imperatrice Mathilde au lieu où elles ſont aujourd'hui à l'entrée du bourg ſur la rive droite de la riviere d'Arques ; & il ne reſtoit plus au Camp-Souverain il y a quelques années qu'une ſimple Chapelle de devotion. Ce n'etoit qu'un Prieuré dont l'Egliſe fut dediée en 1312 ſous le nom de la *Sainte Vierge* par Hugues Evêque de Bethléem : mais il a eté erigé en Abbaïe ſur la fin de l'an 1629 en faveur de la derniere Prieure Adrienne de Houdetot ; on l'appelle l'Abbaïe de *Saint Saens*, parce qu'elle eſt à la porte du bourg de Saint Saëns. Vers l'an 1450 le bourg & le Monaſtere furent brûlez par les Anglois & les Bourguignons, & en 1499 on n'y voioit plus que trois Religieuſes. Cependant le Monaſtere s'eſt ſoutenu. Mde Anne le Tellier, troiſieme Abbeſſe, & Mde Madelene Colbert de Saint Pouange ſa niece, qui

Ci-deſſous, nomb. 166. Arch. de l'Abb. de S. Saens.

Digitized by Google

lui ſucceda en 1660, l'ont preſque rebâti à neuf. L'Egliſe qui de ſon côté menaçoit ruine, fut abbatue en 1687, & l'année ſuivante on jetta les fondemens de celle qui eſt aujourd'hui ſur pied. Les Religieuſes de cette maiſon portent l'habit de Citeaux; mais elles n'en ont ni la filiation, ni les uſages, & diſent le Breviaire Romain. VII. ſiecle.

Elles avoient en 1260 un Prieuré conventuel de leur dependance ſous le nom de *Sainte Auſtreberte*, dans l'etendue la paroiſſe de Saint Denys-de Ferment au Vexin-Normand: il n'y reſte plus qu'une Ferme & une Chapelle, où elles font dire la Meſſe de tems en tems. En 1653 l'Abbé de la Croix-Saint Leufroi confera ce Prieuré à un particulier; l'Abbeſſe de Saint Saëns lui intenta procés à ce ſujet, & fut maintenue dans ſes droits. Ancien Prieuré de S. Auſtreberte. *Ibid.*

La paroiſſe du bourg n'a rien qui puiſſe nous arrêter. Il y a dans ſon etendue un hameau qui porte le nom du *Menil-Benard*. C'eſt un Fief qui appartenoit dès l'an 1200 au Prieuré de Longueville-la Giffart, il y avoit une Chapelle à la preſentation des Religieux de ce Prieuré, qui etoit devenue vers l'an 1270 paroiſſe en titre, & les mêmes Religieux en avoient la preſentation. Mais dans la ſuite des tems la paroiſſe a eté éteinte, le Fief aliené, & le Menil-Benard ſans Egliſe ni Chapelle eſt redevenu ſimple hameau comme il etoit anciennement. Cependant au mois d'Août 1680 le Sieur Louis Theroude, Secretaire du Roi, du College ancien, & Seigneur du lieu, y a fondé dans le manoit Seigneurial une nouvelle Chapelle en titre, ſous le nom de *S. Louis*. CIX. Ancienne Paroiſſe du Menil-Benard. *Archives du Prieuré de Longueville. Pouillé d'Eudes Riz.*

MONTIVILLIER.

Montivillier eſt une petite ville aſſiſe ſur un ruiſſeau nommé *la Lezarde* à ſix lieuës de Fecan, & à deux du Havre de Grace. On l'a fortifiée ſur la fin du quatorzieme ſiecle: elle a un Gouverneur particulier. Son ancien nom paroît avoir eté *Villier*, en latin *Villare*; mais depuis la fondation du celebre *Monaſtere* dont nous allons parler on a joint ces deux mots enſemble, & on en a fait *Monaſterium-Villaris*, ou *Monaſterii-Villare*, d'où s'eſt formé le nom de *Montivillier*. Cette ville eſt le chef-lieu non ſeulement d'une Election ſous la Generalité de Rouen, mais encore d'une des Vicomtez du Bailliage de Caux, & le Lieutenant-general du grand Bailli l'a CX. Gouvernement Civil, & Militaire de cette ville. *Ci deſſus, nomb. 44. Arch. du Parl. de Rouen.*

VII. ſiecle.

choiſie pour le lieu de ſa reſidence actuelle. Il ſemble qu'il devroit reſider à Caudebec. Mais à Caudebec il y a un Preſidial, & les difficultez qui auroient pû naître de tems à autre à l'occaſion des honneurs & de la preſſeance entre le Preſident du Preſidial & le Lieutenant-general, ont peut-être donné lieu à celui-ci de transferer ſon ſiege ailleurs. Enfin il y a encore à Montivillier un Corps de Ville. Dans les Etats, ſoit de la Vicomté, ſoit de l'Election de cette ville, on renferme ordinairement ſous un même article les trois titres ſuivans : *Porte-Chef-de Caux*, *Porte-Châtel*, & *Porte-Aſſiquet*. Ce qui ne ſignifie autre choſe ſinon qu'il y a par rapport au Sel & à l'impoſition de la Taille un rôle ſeparé pour ces trois *Portes*, c'eſt-à-dire pour les habitans qui ſont repandus dans les faubourgs, quoique tous des trois paroiſſes de la ville. C'eſt ainſi qu'à Harfleur on renferme ſous un même article les trois titres ſuivans : *Porte de Leure*, *la Pêcherie*, & *les Habitans de Coleville*, pour faire entendre que les habitans des faubourgs, quoique tous paroiſſiens de Saint Martin de Harfleur, ſont emploiez pour les impoſitions ſur un rôle ſeparé de celui de la ville

CXI. Ancienne Abbaïe.

Mabill. Annal. Benedict. tom. 1. lib. 17. p. 566.

Le Monaſtere qui ſelon la remarque que nous venons de faire a donné ſon nom à la ville, avoit eté fondé vers l'an 682 par Saint Filibert ſur un fond que Varaton Maire du Palais avoit donné à ce Saint Abbé pour y etablir une Communauté de Religieuſes. Cette Maiſon fut dotée richement : mais pendant la deſolation du neuvieme ſiecle, elle eprouva comme une infinité d'autres la fureur des peuples du Nord ; & l'on ne voit pas que les Religieuſes qui purent ſe ſauver des mains de ces Barbares s'y ſoient jamais raſſemblées. Cependant la ruine du Monaſtere ne dut pas être ſi entiere, qu'il n'en reſtât au moins quelque choſe ſur pied : l'Egliſe ſur-tout paroît s'être conſervée, du moins en partie, & peut-être qu'à l'exemple de pluſieurs autres Abbaïes abandonnées depuis ce tems-là & à demi-ruinées, elle fut deſſervie par un certain nombre de Chanoines qui en conſerverent les droits pendant quelque tems. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle ſe ſoutenoit encore ſur la fin du dixieme ſiecle. Richard II, Duc de Normandie, la donna alors ou fort peu de tems après, avec toutes ſes dependances, à l'Abbaïe de Fecan ; & elle demeura unie à ce dernier Monaſtere, probablement ſous le titre de Prieuré, pendant quelques peu d'années. Je ne releve

Arch. de l'Abb. de Fecan.

Digitized by Google

point ici les fautes ni de Robert du Mont, ni du Pere Artus du Moutier. Or parmi les dependances de Montivillier, on comptoit dès-lors la paroiſſe de Saint Martin-du Manoir, & une Egliſe de Saint Aubin, qui pourroit bien être une ancienne Chapelle voiſine de Harfleur, transferée depuis long-tems dans l'enceinte de l'Abbaïe. Le Duc Robert II avant que de ſucceder à Richard III ſon frere, avoit uſurpé ces deux dernieres Egliſes ſur les Religieux de Fecan ; mais lorſqu'il ſe vit maître de toute la Normandie, il les leur reſtitua.

VII. ſiecle.

Robert. de Monte, tract. de Abbat. c. 13. Neuſtria pia, p. 339.

Archives de l'Abb. de Montivil.

CXII. Nouvelle Abbaie.

Ce Prince avoit une tante appellée Beatrix, dont le nom ne ſe trouve que dans le chartrier de l'Abbaïe de Montivillier, car aucun ancien Auteur n'en a parlé ; & ce devoit être une des deux filles naturelles que les Genealogiſtes donnent au Duc Richard I. Beatrix dans le deſſein de quitter le monde, & de ſe conſacrer à Dieu, pria le Duc ſon neveu de remettre l'ancien monaſtere de Montivillier dans l'etat où il etoit du tems de Saint Filibert, & d'y retablir une Communauté de Vierges où elle pût ſe retirer. Le Duc eut egard aux prieres de ſa tante ; il obtint cette Egliſe des Religieux de Fecan après leur avoir donné en echange l'Abbaïe de Saint Taurin d'Evreux ; & lui en tranſporta la proprieté vers l'an 1030. Saint Gradulfe, Abbé de Saint Vandrille, qui de ſon côté n'avoit pas peu contribué à faire reuſſir le deſſein de Beatrix, lui donna le voile de la religion, il l'aida puiſſamment à etablir le bon ordre dans le Monaſtere qu'elle remettoit ſur pied ; & cette Maiſon en reprenant ainſi ſa premiere forme reçut des mains liberales du Duc preſque toutes les Egliſes, tous les biens, & tous les privileges dont elle jouit encore aujourd'hui. Le Prince etant encore à Fecan en 1035 prêt à partir pour la Terre-Sainte, confirma toutes ſes donations precedentes par un acte autentique.

Arch. de l'Abb. de Fécan.

Mem. de l'Abb. de Montivil.

Arch. de l'Abb. de Montivil.

CXIII. Juriſdiction ſpirituelle de Monaſtere.

La principale prerogative de cette Abbaïe, celle qui la diſtingue le plus entre ſes pareilles, eſt une Exemption, & une Juriſdiction ſpirituelle qu'elle exerce tant ſur la ville ; que ſur un aſſez grand nombre de paroiſſes, dont celle de Saint Paul aux Portes de Rouen fait partie. Cependant l'Abbeſſe & toutes ſes Religieuſes ſont ſoumiſes perſonnellement à l'autorité immediate, à la viſite, & à la correction de l'Archevêque ou de ſes Vicaires generaux : & l'Official de l'Abbaïe, qui en eſt en même tems le Grand-Vicaire, eſt tenu de ſe preſenter tous

Digitized by Google

VII. ſiecle.

les ans aux Synodes du dioceſe. Cette exemption que l'Archevêque Robert Poulain attaqua avec vigueur au commencement du treizieme ſiecle, s'eſt maintenue juſqu'à nos jours, du moins dans le fait; car la queſtion de droit n'eſt point du reſſort de ce Diſcours. Je me contenterai ſeulement de remarquer en paſſant, que le Pere du Moutier, qui a fait imprimer à ce ſujet l'extrait d'une charte du Duc Robert, s'eſt donné la liberté d'y inſerer bien des choſes du ſien. Les Religieuſes de Montivillier ne reconnoiſſent point dans cette copie extremement defectueuſe, les veritables expreſſions du Prince.

Neuſtria pia, p. 339.

CXIV. Ses Bâtimens.

Beatrix reſtauratrice de ce Monaſtere ne tarda pas à le gouverner en qualité d'Abbeſſe. Eliſabeth, qui lui ſucceda, rebâtit à ce qu'on pretend preſque à neuf l'Egliſe Abbatiale; & l'on ne peut nier du moins que le Portail & la Tour de ce grand edifice ne ſoient au plûtard du onzieme ſiecle. Dans la ſuite cette Egliſe a encore eu beſoin de pluſieurs reparations conſiderables: on y emploia en 1370 la ſomme de 700 florins, à laquelle les habitans de la ville avoient eté condamnez pour avoir cauſé pluſieurs dommages aux Religieuſes; & l'Archevêque de Theſſalonique Touſſaints Varin en fit la dedicace le 16 Octobre 1513 ſous le nom de la *Sainte Vierge* qu'elle avoit toujours porté. Enfin en 1518 l'Abbeſſe Jeanne Muſtel en fit encore reparer les voutes & les vitraux, & fit faire les chaires du chœur. Je ne parle point des lieux reguliers qui n'ont rien que de fort ſimple & de fort commun. Cependant on eſtime beaucoup la ſalle de *la Buanderie*, c'eſt-à-dire de la Blanchiſſerie: elle eſt enrichie d'un grand lavoir de pierre, qui peut avoir 150 pieds en quarré ou environ ſur trois pieds de profondeur.

Mem. de l'Abb. de Montivil.

Arch. de l'Abb. de Montivil.

CXV. Autres Egliſes de la ville.

Les autres Egliſes ou etabliſſemens de pieté de la ville, ſont trois paroiſſes, *Saint Sauveur*, *Saint Germain*, & *Sainte Croix*, & un *Hôpital*. Il y avoit encore anciennement ſur la paroiſſe de Sainte Croix une *Maladerie* ſous le nom de *Saint Gilles* où l'on voioit encore des malades en 1507; mais elle a eté unie à l'Hôpital general du Havre en 1669. A l'egard de Saint Sauveur, il n'en eſt point fait mention avant l'an 1200; & ce n'eſt en effet que la nef de l'Egliſe Abbatiale que les Religieuſes ont cedée au peuple, pour y eriger un Autel paroiſſial. Cependant la Meſſe de minuit, & l'Office du matin des trois derniers jours de la Semaine ſainte, ſe celebrent toujours

Arch. du Parl. de Rouen.

Ci-deſſous, nomb. 204.

Mem. de l'Abb. de Montivil.

toujours par le Curé non à l'autel de Saint Sauveur, mais à l'autel des Religieuſes. L'Hôpital qui eſt ſitué dans l'etendue de cette paroiſſe eſt deſtiné pour les pauvres malades de la ville & des faubourgs. L'Abbeſſe en nomme l'Adminiſtrateur, & celui-ci rend ſes comptes en ſa preſence, devant l'Official, le Procureur du Roi, le Vicomte, & les Echevins. Les Religieuſes y ont appellé depuis peu pour avoir ſoin des malades quelques Sœurs des Ecoles Chretiennes. Il y a dans cet Hôpital une Chapelle en titre ſous le nom de *Saint Jean*, à la collation pleine de l'Abbaïe. VII. ſiecle.

SAINT VALERI-*en Caux.*

CXVI. Paroiſſe de ce lieu.

Saint Valeri-en Caux, eſt une autre petite ville aſſiſe ſur la mer à l'orient de Fecan, & à onze ou douze lieuës de Rouen, avec un petit Port qui donne lieu d'y faire quelque commerce. On l'a appellée ainſi pour la diſtinguer de S. Valeri-ſur Somme au Dioceſe d'Amiens: on lui donnoit auſſi autrefois le nom de S. Valeri-*ès plains*, comme on a dit Manneville-*ès plains*, S. Riquier-*ès plains*, &c. dans le ſens que nous avons donné plus haut à cette expreſſion. Rien ne nous oblige abſolument de rapporter au ſeptieme ſiecle plûtôt qu'à quelqu'un des ſiecles poſterieurs, l'origine ou la fondation de cette ville. Cependant comme cette origine eſt demeurée enſevelie dans une entiere obſcurité, & que c'eſt là le ſort des plus anciens etabliſſemens, nous ſommes tentez de conjecturer que quelques-uns des diſciples de S. Valeri, contraints vers les commencemens du ſeptieme ſiecle d'abandonner leur monaſtere & de ſe refugier ailleurs, choiſirent pour aſile un coin de cette forêt du Païs de Caux, qu'on a appellée *les Plains* depuis qu'elle a eté defrichée, & y conſtruiſirent un Oratoire: ce qui aura donné naiſſance en ce lieu-là même à une petite bourgade, qui après s'être accrue inſenſiblement, aura pris dans la ſuite le nom du ſaint Abbé, que ſes diſciples ou leurs ſucceſſeurs avoient apparemment donné à leur Chapelle. Enfin le Monaſtere aiant eté detruit ou ruiné, il aura eté converti en ſimple Egliſe paroiſſiale, comme elle l'eſt depuis pluſieurs ſiecles, mais bien moins etendue aujourd'hui, qu'elle ne l'etoit anciennement.

Ci-deſſus, nomb. 59.

Mabill. Annal. Bened. tom. 1. lib. 11. p. 318.

Ci-deſſus, nomb. 82.

CXVII. Son Port. *Mem. de S.*

Le Port de S. Valeri, ſeparé de la ville par un marécage d'un quart de lieuë de longueur, eſt reſſerré entre deux côtes.

Digitized by Google

VII. siecle. Une petite riviere dont les eaux ſe ſont perdues le traverſoit autrefois, & le galet l'avoit extrêmement endommagé; ce n'etoit plus qu'une petite plage de mer qui ſervoit à peine de retraite à quelques Pêcheurs, lorſqu'en 1612 on ſe mit en devoir de le reparer; mais on ne fit alors que fort peu de choſe. En 1660 le Roi donna ſes ordres pour le faire deboucher; on le revêtit en même tems de pierres de taille, on y fit des ecluſes, & on l'accompagna d'un quai bien pavé qui regne tout à l'entour. Deux digues ou jettées bordent le canal à droite & à gauche, & facilitent l'entrée des Vaiſſeaux; une tour quarrée en defend la porte d'entrée; il y a une autre tour & du canon au pied de la falaiſe; enfin les Vaiſſeaux y ſont à l'abri des vents, & dans les grandes marées il y entre juſqu'à ſeize pieds d'eau. Tous ces travaux aiant attiré un aſſez grand nombre de Marchands, on a bâti dans ce quartier-là une centaine de maiſons, avec une petite Egliſe ſous le nom de *N. D. du Port*, qui ſert de ſuccurſale à la Paroiſſe. On travaille en draperie & en toiles dans cette petite ville: elle a un Maire, un Siege d'Amirauté, un Grenier à ſel d'impôt, & de plus un Gouvernement particulier.

Valeri en Caux.
Arch. de la Ch. des C. de Rou.
Mem. de S. aleri en Caux.

CXVIII. Couvent de Penitens. On y voit ſur une eminence mediocrement elevée au deſſus de la ville un Couvent de *Penitens* fondé par les Seigneurs de Breauté, qui leur donnerent en 1621 pour faciliter cet etabliſſement la Chapelle de *S. Georges*, dite auſſi quelquefois *la Madelene de Clemencé*, ou *de la Clemencée*, ſituée au hameau de Redeville, Paroiſſe de Cailleville, & qu'on croit avoir eté autrefois une Leproſerie. Ces Religieux ſe tranſporterent à S. Valeri en 1623 du conſentement de l'Abbaïe de Fecan, dont la ville depend pour le ſpirituel, & ils s'etablirent ſur la place d'une ancienne Chapelle qui portoit le nom de *S. Leger*. Cependant ils ont donné à leur Egliſe le nom de *N. D. de Bon-ſecours*. Enfin ils ont obtenu des Lettres Patentes en 1647, & malgré l'oppoſition des habitans ils les ont fait enregiſtrer. Je ne parle point de l'Hôpital, parce que je n'en ai rien appris.

Arch. du Parl. de Rouen.

HUITIEME SIECLE,

ARQUES.

CXIX. Etymologie de ce mot. *Arques* eſt la ſeule ville, ou le ſeul etabliſſement remarquable du Païs de Caux, dont nous puiſſions rapporter l'ori-

Digitized by Google

gine au huitieme ſiecle. Ce ne fut d'abord qu'une ſimple fortereſſe bâtie pour tenir tout le Païs en reſpect : inſenſiblement quelques maiſons ſe ſont elevées aux environs ; & de là s'eſt formé premierement un Bourg, enſuite une Ville conſiderable, mais qui eſt maintenant fort dechue de ce qu'elle etoit anciennement. Sur l'une des Portes de l'enceinte de ce Château il reſte une pierre, ſur laquelle on avoit gravé trois chiffres, dont les deux premiers, 7 & 4, ſe diſtinguent bien encore : le troiſieme à demi effacé paroît être un 5, un 7, ou un 9 ; & de là il s'enſuit avec aſſez de probabilité que ce ſera l'un des fils de Charles-Martel, Carloman, ou plûtôt Pepin-le Bref, qui l'aura bâti vers l'an 745, ou 749. Dans la ſuite ce Château fut donné en appannage avec le Comté de Talou à Guillaume, fils du troiſieme lit de Richard II Duc de Normandie ; & ce Prince en prit le nom de Comte d'Arques, ſous lequel il eſt auſſi ſouvent connu dans l'Hiſtoire que ſous celui de Comte de Talou. Ce fut ce même Prince, ſi l'on en croit l'ancien Hiſtorien des Miracles de Saint Vulfran, qui bâtit le Château dont nous parlons ; mais il faut croire qu'il n'a fait que le reparer ou l'embellir par de nouveaux travaux. En effet, ſelon Flodoard, il y avoit là des Troupes en garniſon en 944, or une garniſon ſuppoſe un Château : ce Château etoit donc ſur pied pendant la minorité du Duc Richard I, par conſequent bien des années avant Guillaume Comte de Talou. Quoiqu'il n'en reſte preſque plus que des ruines, on voit qu'il etoit ſoutenu ſur de très-belles arcades taillées pour la plûpart dans le roc, hautes de 10 à 12 pieds, & de largeur ſuffiſante pour laiſſer paſſer ſix hommes de front. Le tems ne les a point encore detruites. A leur extremité, qui eſt bornée par une forte muraille, l'eau de la riviere eſt reçue dans un grand reſervoir de pierre, dont le principal uſage eſt de ſervir à abbreuver les chevaux de la garniſon, quand il y en a une.

VIII. ſiecle.

Ancien nom de la Ville.

Spicil. tom. 3. p. 264.

Ducheſne, hiſt. Franc. t. 2. p. 609.

Il ne faut point douter que ce ne ſoit de ces arcades-là mêmes que le Château & la ville ont tiré leur nom. Ainſi Adrien de Valois ſe ſera trompé lorſqu'il a conjecturé que cette ville s'appelloit originairement *Arcus* à cauſe de quelque Arc de triomphe, ou d'un Pont qu'on y avoit peut-être conſtruit ſur la riviere : ſon premier nom etoit *Aſdans*, ou *Haſdans*, ſelon les plus anciens Hiſtoriens de Normandie, ſi le texte de ces Auteurs n'a point eté corrompu ou alteré,

Valeſ. Notit. Gall. Arcæ Caletorum.

Dudo S. Quintini, lib. 2. p. 76.

Digitized by Google

VIII. ſiecle. *ſtationem navium*, dit Guillaume de Jumiege, *apud Haſdans, quæ Archas dicitur*; & *Haſdans* devoit être vraiſemblablement le nom du terrain ſur lequel le Château d'Arques fut conſtruit, ou du canal qui s'etendoit depuis ce Château juſqu'à la mer, & qui a pris dans la ſuite le nom de *Dieppe*. Je croirois volontiers qu'il faut lire dans Guillaume de Jumiege *VVaſdan*, ou *Gaſdan*, plûtôt que *Haſdans*. Nous avons deja obſervé que *Dan* dans la langue Celtique veut dire *profond*; & *Guvas*, ou *VVas* ſignifie encore aujourd'hui en Bas-Breton un *ruiſſeau*. Il y a auprès de Honfleur une Chapelle à laquelle on donne aujourd'hui le nom de *Vaſoni*. Elle s'appelloit *Guaſvvic* au onzieme ſiecle ſelon un titre de l'Abbaïe de Montivillier de l'an 1035, à qui elle appartenoit alors.

Guillelm. Gemet. lib. 2. cap. 10.

Ci deſſus, nomb. 57.

Ci deſſus, nomb. 39.

CXX. Gouvernement Civil d'Arques.

La ville d'Arques autrefois aſſez celebre pour être la ſeule depoſitaire des etalons des poids & meſures qui devoient avoir cours dans une partie de la Normandie, n'eſt preſque plus comparable qu'à une mechante bourgade, depuis que celle de Dieppe, que l'on a veue s'elever dans ſon voiſinage & ſur ſon territoire, s'eſt accrue à ſes depens. Elle conſerve neanmoins toujours les honneurs & les prerogatives de Ville. C'eſt le Chef-lieu d'une Vicomté, c'eſt-à-dire d'un Bailliage ſubalterne, membre du grand Bailliage de Caux, & d'une Election ſous la Generalité de Rouen; il y a auſſi une Maitriſe particuliere des Eaux & Forêts, qui lui eſt commune avec la ville de Neuf-chatel-en Brai. Dès l'an 1595 les Elus vouloient transferer leur Siege au Pollet de Dieppe; mais la Cour des Aides de Rouen leur en fit defenſe par Arrêt. L'année ſuivante Adrien Soier, Lieutenant-general d'Arques, obtint par le credit de M. Claude Groulart, Premier Preſident du Parlement de Rouen, ſon oncle, la permiſſion de transferer auſſi dans la même ville de Dieppe le Siege de ſa Juriſdiction; mais le Parlement & l'Archevêque s'y oppoſerent. Cependant par Arrêt du Conſeil les Arrêts du Parlement furent caſſez & annullez, & il fut arrêté que cette Juriſdiction ſe tiendroit à Dieppe au faubourg de la Barre. Elle fut renvoiée à Arques en 1633, & fort peu de tems après retablie à Dieppe. Enfin l'Election, & la Maitriſe en partie, ont auſſi trouvé le moien de s'y fixer, quoique ſous le nom de la ville d'Arques qu'elles conſervent toujours auſſi bien que le Bailliage; & il ne reſte plus dans cette ville pour ſa propre decoration qu'une Egliſe paroiſſiale aſſez bien bâtie ſous le nom de *la Sainte*

Ci deſſous, nomb. 141. Arch. de la Ch. des C. de Rou.

Ci deſſous, nomb. 157.

Digitized by Google

Vierge, avec un Monaſtere de l'Ordre de Citeaux.

VIII. ſiecle.

CXXI. Monaſtere de Bernardines. *Arch de ce Monaſt.*

Cette Maiſon fut fondée en 1636 ſous le nom de *N. D. & Saint Joſeph* par les Seigneurs de la Maiſon de Guiran-de Dampierre ; elle obtint des Lettres Patentes au mois d'Août de la même année ; & l'Archevêque de Rouen, qui avoit approuvé la fondation le 24 Juin precedent, l'erigea en Abbaïe par un Reglement du 7 Mai 1637, dont voici les termes : *Nous voulons auſſi que votre Monaſtere ſoit erigé en Abbaïe . . . . . en laquelle Abbaïe la Clôture ſera inviolablement, & très-etroitement gardée*, &c. On ne marque point que ni l'autorité du Roi, ni celle du S. Siege y ſoient intervenuës, & ſelon toutes les apparences on n'a cru ni l'une ni l'autre neceſſaires. Auſſi cette Abbaïe n'eſt-elle point de nomination roiale. Les Religieuſes en preſence de l'Archevêque, ou d'un deputé de ſa part, en eliſent quatre qu'elles preſentent au Baron de Dampierre, & celui-ci choiſit une des quatre, qu'il preſente enſuite à l'Archevêque. Madame Louiſe de Guiran fut elue de cette maniere le 3 Mars 1695, & preſentée par M. Euſtache de Guiran Seigneur de Dampierre ; la preſentation fut admiſe à l'Archevêché le 4 Avril ſuivant. Cette Dame etoit niece d'une autre Louiſe de Guiran, Religieuſe Profeſſe de S. Aubin près de Gournai, en faveur de qui le Monaſtere avoit eté fondé.

CXXII. Ancien Hôpital, & ancienne Maladerie d'Arques. *Arch. de l'Abb. de Fontaine-Guerard.* *Arch. de l'Archev. de Rou. Imprimé.*

Il y avoit à Arques dès l'an 1222 un Hôtel-Dieu ou un Hôpital ſous le nom de *S. Julien*. Le Procureur du Roi conteſta à l'Archevêque le droit d'y nommer un Adminiſtrateur ; & celui-ci obtint contre lui un Arrêt à l'Echiquier de Pâques à Rouen en 1335. Ce n'etoit plus qu'une ſimple Chapelle en 1610 ; elle etoit encore en titre en 1664 ; mais par Arrêt du Conſeil du 22 Decembre 1694 le Roi en a uni le revenu à l'Hôpital de Dieppe.

Il y avoit encore près de cette ville une *Maladerie* ſous le nom de *Saint Etienne* ; & le droit d'y nommer un Adminiſtrateur etoit pareillement conteſté entre l'Archevêque, le Procureur du Duc de Normandie, & les habitans du lieu, lorſque l'Archevêque obtint contre les habitans une Sentence du Bailli de Caux au mois de Fevrier 1364. Avant cette Sentence le Prelat avoit refuſé de conferer le benefice à un ſeculier qui lui avoit eté preſenté par les habitans, & il n'avoit motivé ſon refus que ſur ce qu'anciennement cette Maladerie avoit eté gouvernée par des Religieux. Elle reprit dans la

Arch. de l'Archev. de Rou.

VIII. ſiecle.

ſuite ſon premier etat ; en 1492 on y voioit quelques Chanoines reguliers ſous l'obeiſſance d'un Prieur. Mais elle ne tarda pas à retomber ſous la puiſſance de je ne ſçais quels Titulaires, qui ſe mirent bientôt ſeuls en poſſeſſion de la place. La Communauté fut diſſipée : le Prieur Commendataire s'empara de tout le revenu du benefice ; & par une conſequence neceſſaire, le ſervice Divin, & les pauvres en ſouffrirent. La Chapelle profanée avoit eté convertie en grange, lorſque par l'Arrêt du Conſeil dont nous venons de parler le Roi unit encore cette Maladerie à l'Hôpital de Dieppe. Cependant cette derniere union n'a point eu d'effet ; le titre du benefice n'a eté eteint que le 28 Decembre 1708 par Decret de l'Archevêque ; alors les revenus en ont eté affectez à la maiſon des Jeſuites de Dieppe, à condition de faire celebrer deux Meſſes par Semaine à Saint Etienne, condition dont M. de Treſſan, Archevêque de Rouen a relevé ces Religieux par acte du 23 Mai 1725.

Arch. de la Ch. des C. de Paris.

Arch. de l'Archev. de Rouen. Ci deſſous, nomb. 147.

Mem. de Dieppe.

En 1562 il y avoit auprès d'Arques du côté de Dieppe une Chapelle de *Saint Guinefort* ; & ce pourroit être là une ancienne Chapelle dont les titres de l'Abbaïe de Saint Vandrille font mention, & qui etoit ſelon ces titres à la preſentation de l'Abbaïe.

NEUVIEME SIECLE.

SAINT SAIRE-*en Brai.*

CXXIII. Ancien Monaſtere de S. Saire.

Saint Saire en Brai, village ſitué au deſſus de Neuf-chatel, & aſſez prés de l'Abbaïe de Bival, eſt un ancien Monaſtere que nous connoiſſons par le Teſtament de Saint Anſgiſe Abbé de Saint Vandrille, qui lui legua dix ſols en 831, *ad S. Salvium in Brago, ſolidos decem.* Dom Mabillon croit neanmoins que ce Monaſtere, c'eſt-à-dire celui qui eut part aux liberalitez de Saint Anſgiſe, ne doit point être diſtingué de celui de Saint Sauve de Montreuil ſur mer en Picardie. M. de Valois a trouvé, dit-il, que la ville de Montreuil s'appelloit anciennement *Bragum* ; mais M. de Valois avoue lui-même que c'eſt ſans y penſer qu'il l'a trouvé : *nec opinans*, dit-il, *inveni.* C'eſt-à-dire que le nom de Saint Sauve, en Latin *Salvius*, l'a entraîné dans l'erreur, & qu'il a ſuppoſé preciſement ce qu'il falloit prouver. En effet il y a eu pluſieurs Saints du nom de *Salvius* ; nos Martyrologes en reconnoiſſent au

Chronic. Fontanell. cap. 16. pag. 243. Mabill. Annal. Bened. tom. 2. lib. 30. p. 542. Valeſ. Notit. Gall. Monaſteriol. Ambian.

Digitized by Google

moins trois : un Evêque martyr, honoré à Valenciennes le 26 Juin ; un Evêque d'Amiens, nommé en François *Saint Sauve*, & dont la fête tombe au 11 Janvier ; enfin un Evêque d'Albi, dont les Calendriers font mention au 10 Septembre. Celui-ci, qui mourut ſur la fin du ſixieme ſiecle, eſt appellé en quelques endroits *Saint Salvi*, en quelques autres *Saint Sauve*, & dans le dioceſe de Rouen *Saint Saire*. Mais nous avons ici quelque choſe de plus. Pourquoi ſans la moindre preuve tranſporter *Bragum* dans le dioceſe d'Amiens, lorſque le Païs de *Brai* du dioceſe de Rouen ſe preſente ſi naturellement à l'eſprit ? *Bragum* ne peut ſignifier que le Païs de *Brai* ; c'eſt donc dans ce Païs-là qu'il faut chercher cet ancien Monaſtere qui portoit le nom d'un *Saint Salvius*. Or le village & l'Egliſe paroiſſiale de *Saint Saire*-en Brai n'ont jamais porté d'autre nom en Latin que *Sanctus Salvius* : ce Monaſtere ne doit donc point être diſtingué de l'Egliſe de Saint Saire.

IX ſiecle. *Sauſſai. Martyrol. Gall.*

Ajoutons que dans la ville de Rouen il y a entre l'Egliſe Cathedrale & l'Abbaïe de Saint Amand une rue de *Saint Saire*, qui ne peut guere avoir pris ce nom-là, que parce qu'elle appartenoit du moins en partie aux Moines de Saint Saire, ou parce que ces Moines s'y refugierent & y fixerent leur ſejour après la deſtruction de leur Monaſtere. Une des Prebendes de la Cathedrale de Rouen porte auſſi le nom de *Saint Saire* ; & ſon revenu pourroit bien être une portion de cette ancienne Abbaïe. Il eſt vrai que le peuple donne à la rue de Saint Saire le nom de rue *des cinq Cerfs* ; & on ſuppoſe qu'une boutique à l'enſeigne *des cinq Cerfs* a donné lieu à cette denomination. Diſons plûtôt que le maître de la boutique aura voulu faire ſur le veritable nom de cette ruë ce qu'on appelle communement un rebus de Picardie. Au reſte ces cinq pretendus Cerfs ſont la veritable origine d'un autre nom aſſez commun parmi le peuple de Rouen. Le peuple au lieu de prononcer *cinq Cerfs* prononce *Chinché* ; & comme la ruë dont nous venons de parler n'eſt preſque habitée depuis long-tems que par des Frippiers, il dit un *Chinché*, pour ſignifier un *Frippier*.

Saint Saire etoit le ſeul endroit remarquable du Païs de Caux dont nous eûſſions à parler dans toute l'etenduë du neuvieme ſiecle. Rien n'empêche que le Monaſtere de ce nom n'ait eté fondé dès le ſeptieme ; mais nous n'en avons aucune

Digitized by Google

preuve. Il fut detruit ſelon toutes les apparences par les Normans entre l'an 831, & l'an 912, qui fut celui de la converſion de leur fameux Duc Rollon.

X. ſiecle.

DIXIEME SIECLE,

LA FERTE'-*en Brai.*

CXXIV. *Mem. de la Ferté-en Brai.*

La Ferté a toujours eté jointe & annexée à la Seigneurie de Gournai. Après la confiſcation du païs de Brai, elle fut reunie au domaine de la Couronne. Depuis ce tems-là elle fut donnée à la Reine Blanche d'Evreux à titre de douaire. Enſuite ſous le regne de Charles VI elle paſſa entre les mains des Anglois : mais ſous celui de Charles VII elle rentra ſous la domination Françoiſe, & fut depuis compriſe par Louis XI dans l'echange que fit ce Prince de la ville de Gournai avec celle de Montrichard. Ce bourg a titre de Vicomté, Châtellenie, & Haute-Juſtice, dont relevent cinquante deux paroiſſes du païs de Brai. Il avoit eté ſeparé de la Châtellenie & Vicomté de Gournai par Lettres du 1 Novembre 1408 ; & par autres Lettres Patentes du 17 du même mois Charles VI lui donna le titre de Vicomté. La Ferté, a un Bailli ou Lieutenant general avec ſes Officiers qui y rendent la Juſtice au nom du Seigneur de Gournai, & dont il y a appel immediatement au Parlement de Normandie.

Ci deſſus, nomb. 26.

Ancien Prieuré.

Archiv. du Prieuré de S. Laur. en Lions.

Dès le regne du Roi Robert, un Seigneur de Gournai, nommé Gautier, fils de Renaud & d'Auberée, y fonda une Communauté de Chanoines : l'Acte de fondation porte pour temoins Richard I, Duc de Normandie, le jeune Richard ſon fils, Robert Archevêque de Rouen, & un Comte nommé auſſi Robert ; en ſorte que cette fondation doit être de l'an 990, ou environ. Le même Acte porte qu'un Evêque nommé Hugues fit la dedicace de l'Egliſe ſous le nom de *S. Pierre & S. Paul* du conſentement de l'Archevêque de Rouen, & que le Fondateur fit don à cette Collegiale des Egliſes de Fri, d'Orgueil, & de Saint Sanſon. Il eſt à croire que ces Chanoines ſe regulariſerent au ſiecle ſuivant ; mais le Duc de Normandie s'etant enfin rendu maitre de la Ferté, dont il brûla le Château en 1151, la Communauté fut transferée par Hugues de Gournai, ſecond du nom, à S. Laurent-en Lions, & donna naiſſance, ſelon l'opinion qui nous paroît la mieux appuiée,

Matth. Paris. Hiſt. Angl. ad ann. 1151.

Memoires du Prieuré de S. Laur. en Lions.

appuiée, au Prieuré qui y ſubſiſte encore aujourd'hui. Cependant vers le commencement du treizieme ſiecle les nouveaux Religieux de S. Laurent retablirent à la Ferté une Communauté ſous leur dependance : elle etoit compoſée en 1315 de cinq Religieux de chœur avec un Frere convers ; & elle paroît s'être maintenue juſqu'aux troubles du Calviniſme. Un Particulier en obtint même le titre en commende ſur la fin du ſeizieme ſiecle : peu de tems après on tenta de diviſer le Prieuré d'avec la Cure ; mais cette entrepriſe fut miſe à neant par Arrêt du Parlement du 28 Mars 1647. Aujourd'hui la Ferté n'eſt plus qu'une Egliſe Paroiſſiale ; & celle de S. Sanſon n'eſt que ſon annexe ou ſuccurſale. A l'egard de la Cure de Fri, qui avoit eté donnée aux Chanoines, il y a longtems qu'elle ne depend plus d'eux. Il y a encore à la Ferté une Chapelle en titre ſous le nom de *S. Emeri & S. François d'Aſſiſe*, à laquelle pluſieurs donnent bien gratuitement le nom honorable de Prieuré.

XI. ſiecle.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

ONZIEME SIECLE,

GAILLE-FONTAINE.

CXXV.

Gaille-Fontaine, en latin *Goſleni-fons*, & non pas *Gaillionis-fons*, comme on l'a ecrit ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1597, eſt un bourg du Païs de Brai, ſitué à une lieuë de Forges, & à trois ou quatre de Neuf-chatel, lequel paroît devoir ſon origine à un Château qui fut bâti en ce lieu-là ſelon les titres de l'ancienne Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen du tems de Guillaume-le Conquerant, c'eſt-à-dire au plûtard vers l'an 1050. Ce bourg faiſoit anciennement partie du domaine des Seigneurs de Gournai. Philippe-Auguſte l'annexa au grand Bailliage de Caux ſous la Vicomté d'Arques, dont il a relevé juſqu'en 1477, que le Roi Louis XI, qui avoit deja donné Gournai au Comte de Tancarville en echange de Montrichard, lui donna auſſi Gaille-Fontaine en echange de Ruigni par Contrat du 1 Fevrier. Depuis ce tems-là Gaille-Fontaine a eu un Bailliage particulier, où la Juſtice s'eſt rendue au nom de ſes Seigneurs ; & pour le domaine, il eſt demeuré annexé & réuni à la Seigneurie de Gournai juſqu'à ce qu'en 1597 Madame Marie de Bourbon Ducheſſe d'Etouteville, & veuve d'Eleonor d'Orleans Duc de Longueville, Seigneur de Gournai & de Gail-

Archiv. des Chartreux de Gaillon. Mem. de Gaille-font.

Ci-deſſus, nombr. 26.

Mem. de Gaille-font.

XI. ſiecle.

le-Fontaine, vendit le 2 Juillet à François d'Epinai-de Saint Luc, Gouverneur de Saintonge & de Brouage, cette Châtellenie pour 1600 ecus d'or ſol. Ainſi elle fut demembrée de la Seigneurie de Gournai. Deux mois après, François d'Epinai fut tué le 8 Septembre au ſiege d'Amiens. Timoleon ſon fils, Marechal de France, mourut le 12 Septembre 1644; & Marie-Anne-Henriette d'Epinai, ſa fille unique, l'a venduë par Contrat du 15 Septembre 1706 au ſieur Thomas le Gendre-de Collandre, Colonel du Regiment roial des Vaiſſeaux.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

CXXVI. Ancien Hôpital de ce lieu.

Arch. de l'Abb. de Bival.

Arch. du Parl. de Rouen.

En 1349 Mahaud de Saint Paul, Comteſſe de Valois, & Dame de Gaille-Fontaine, obtint du Pape & de l'Archevêque de Rouen la permiſſion de bâtir un Hôpital dans ce bourg: elle le fonda ſous le nom de *la Sainte Trinité*; & par le Contrat de fondation qui eſt du 7 Septembre de la même année il devoit y avoir un Chapelain, un ſeculier, & deux femmes, l'une pour le gouvernement, & l'autre pour le ſervice des pauvres malades. Cependant quatre ans après, en 1353, il etoit adminiſtré par des Freres & par des Sœurs; il y avoit auſſi treize lits, dont deux etoient deſtinez pour des femmes en travail d'enfant. En 1369 pour dedommager l'Abbaïe de Bival d'une rente qui lui etoit due par les Quinze-Vingt de Paris, le Roi Charles V y unit cet Hôpital, à la charge d'y exercer l'hoſpitalité pour les pauvres paſſans. Cependant par Arrêt du Conſeil d'Etat du 22 Decembre 1694 il fut uni à l'Hôpital roial de Neuf-chatel: mais par autre Arrêt du même Conſeil d'Etat du 6 Avril 1697 le Roi en confirma la poſſeſſion aux Religieuſes de Bival. Il y avoit dans cet Hôpital en 1459 une Chapelle en titre, à laquëlle les mêmes Religieuſes pretendoient avoir droit de preſenter: elles y preſenterent en effet en 1570 & 1607, quoiqu'un Religieux de l'Abbaïe de Beaubec l'eût obtenue en Cour de Rome ſur l'expoſé captieux que c'etoit un benefice de l'Ordre de Citeaux. Cependant le Sieur Timoleon d'Epinai declare dans un aveu du 14 Août 1626, que ce droit-là lui appartient.

Ci-deſſous, nomb. 161.

Arch. du Parl. de Rouen.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

Archives de la Ch. des C. de Rouen.

Ancienne Leproſerie.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Arch. de l'Archev. de Rouen, Arch. du Parl. de Rouen.

Outre cet ancien Hôpital, il y avoit encore à Gaille-Fontaine en 1479 une *Leproſerie* ſous le nom de *S. Jacques & S. Chriſtophe*, à laquelle le même Sieur d'Epinai declare auſſi qu'il a encore droit de preſenter. Il y preſenta en effet en 1632; mais elle a eté unie à l'Hôpital *roial* de Neuf-chatel par Lettres Patentes du mois de Janvier 1696.

Digitized by Google

Je ne dis rien de l'Egliſe Paroiſſiale, parce qu'elle ne renferme rien de remarquable : elle a une ſuccurſale, nommée *Noiers*, qui obtint un cimetiere en 1630. XI. ſiecle. *Arch. de l'Archev. de Rouen.*

SAINT VICTOR-*en Caux*.

Saint Victor-en Caux n'etoit qu'une ſimple Paroiſſe, lorſqu'un clerc, nommé Tormor, à qui elle appartenoit, la donna en 1051 à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen avec tout ſon patrimoine ; & auſſi-tôt l'Abbé Nicolas y envoia quelques Religieux ſous la conduite d'un Prieur. Mais en 1074, à la priere de Roger de Mortemer, & du conſentement de Guillaume-le Conquerant, & de l'Abbaïe de Saint Ouen, Jean de Baieux Archevêque de Rouen erigea le nouveau Prieuré en Abbaïe, à condition neanmoins qu'à la mort de l'Abbé, celui de Saint Ouen en nommeroit un autre pour lui ſucceder ; & que s'il arrivoit un jour qu'on le troublât dans ce droit, Saint Victor rentreroit dans ſon ancien etat de Prieuré ſous la dependance perpetuelle de l'Abbaïe de Saint Ouen. Ces meſures paroiſſoient bien priſes ; le Pape Alexandre IV ratifia les deux conditions du traité vers le milieu du treiziéme ſiecle : mais à quoi ſervent ſouvent les precautions les plus ſages ? l'Abbé de Saint Ouen a eté réellement inquietté, on lui a même ſuſcité à ce ſujet d'aſſez grands Procés ; & il s'eſt veû dechu du droit d'y nommer, quoique la nouvelle Abbaïe n'ait point perdu ſa dignité. Sans entrer dans le detail de cette querelle, nous nous contenterons de remarquer que cette Abbaïe ne ſubſiſte plus que de nom : elle n'eſt pourtant pas ſeculariſée, & les Abbez s'y ſont perpetuez ; mais on en a laiſſé mourir tous les Moines ſans leur en ſubſtituer d'autres. Le ſervice de la Paroiſſe ſe fait comme à Eu, à Montivillier, & ailleurs, dans l'Egliſe Abbatiale.

CXXVII. *Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rouen.* *Pommeraie, Hiſt. de l'Abb. de S. Ouen. p. 449.* *Ibid. pag. 450.*

MORTEMER-*ſur Eeaune*.

Mortemer-ſur Eaune, entre Aumale & Neuf-chatel, eſt un lieu celebre par l'avantage que les Normans remporterent près de là en 1055 ſur les Troupes Françoiſes. Guillaume de Jumiege rapporte cette bataille à l'an 1034, & d'autres à d'autres années ; mais elle eſt de l'an 1055, car elle n'arriva qu'après le Concile de Liſieux tenu en 1055, où Mauger Arche-

CXXVIII. *Guillel. Gemet. lib. 7. cap. 24.*

Digitized by Google

XI. ſiecle.

vêque de Rouen fut depoſé pour s'être ligué avec le Comte d'Arques ſon frere. D'ailleurs Guillaume-le Conquerant temoigne lui-même dans Orderic Vital que la journée de Mortemer arriva huit ans après celle du Val des Dunes, qui fut donnée ſelon Guillaume de Jumiege en 1047. Il y a un autre Mortemer dans la forêt de Lions-en Vexin : on l'appelle Mortemer-*en Lions*, ou Mortemer-*l'Abbaïe*, parce que c'eſt une Abbaïe de l'Ordre de Citeaux ; & ce fut près de celui-ci que les François furent defaits en 1055, ſi l'on en croit je ne ſçais quel Poëte dont le Curé de Manneval a rapporté les vers ſuivans dans ſon Hiſtoire de Normandie :

Order. Vit. lib. 7. pag. 658.

Guillelm. Gemet. lib. 7. cap. 17.

Du Moulin, Hiſt. de Norm. liv. 7. p. 153.

Reveillez-vous & vous levez,
François, qui trop dormi avez ;
Allez bientôt voir vos amis
Que les Normans ont à mort mis
Entre Ecouis & Mortemer.
Là vous convient les inhumer.

Pluſieurs s'imaginent en effet qu'un aſſez grand nombre de tombes que l'on voit dans l'Egliſe, dans le Cloître, & dans le Chapitre de l'Abbaïe de Mortemer, & ſur leſquelles on a repreſenté des epées, ſont celles des principaux Seigneurs de l'Armée françoiſe qui perirent dans cette journée ; & on ajoute que le lieu qui ſervit de champ de bataille en a retenu le nom de *Coupegueule*. Mais comment accorder tout cela avec la fondation de ce Monaſtere qu'il faut reculer juſques aſſez avant dans le douzieme ſiecle ? Le Roman de Vace qui fait mention de cette bataille, ne nous renvoie pas à Mortemer près d'Ecouis. Voici de quelle maniere il s'exprime :

Deſcript. du Vexin. nomb. 259.

Du Moulin, ſup. ibid.

Franceiz, Franceiz, levez, levez ;
Tenez vos voies, trop dormez :
Allez vos amis enterrer
Qui ſont occhis à Mortemer.

Et tout ce que nous avons d'anciens Hiſtoriens diſent auſſi *Mortemer* ſimplement, ſans ſpecifier ſi c'eſt Mortemer à la ſource de la riviere d'Eaune, ou Mortemer-en Lions. Or puiſque ce ne peut être celui ci, il faut que ce ſoit l'autre.

Il y a à Mortemer-ſur Eaune un Prieuré de l'Ordre de Saint

Digitized by Google

Benoît, & deux Egliſes paroiſſiales, *Saint Martin*, & *N. D.* mais les deux Cures ſont depuis long-tems unies en une ſeule, & elles l'etoient dès l'an 1493. Elles appartenoient pendant le onzieme à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen ; aujourd'hui elles dependent du Prieuré même, & le Prieuré depend de l'Ordre de Cluni. Au reſte Adrien de Valois penſe que le veritable nom de tous les lieux que l'on appelle *Mortemer*, & qui ſont eloignez de la mer, eſt *Morte-mare*, en latin *Mortua-mara*, ou *Mortua-Palus*, c'eſt-à-dire *des Eaux ſtagnantes*.

XI. ſiecle.

Archives de l'Archev. de Rouen.
Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rouen.
Biblioth. Cluniac. p. 1717.
Valeſ. Notit. Gall. Mortuum-Mare.

LONGUEVILLE-*la Giffard.*

CXXIX. Origine de ce bourg.

Longueville etoit un Bourg deja conſiderable, & honoré même du titre de Comté lorſque Guillaume-le Bâtard ſe rendit Maître de l'Angleterre. La riviere de Sie, ſur laquelle il eſt ſitué forme en cet endroit-là, & preſque dans toute l'etenduc de ſon cours une vallée très-etroite ; parce que les montagnes qui la bordent à droite & à gauche ne laiſſent gueres entre elles que l'eſpace de terrain neceſſaire pour le libre paſſage de ſes eaux. Le Bourg ainſi reſſerré entre deux côtes très-voiſines l'une de l'autre, ne pouvoit plus s'etendre que du midi au nord le long de la riviere ; & c'eſt là ſans doute ce qui lui a fait donner dans la ſuite des tems le nom de *Longueville*. Je dis dans la ſuite des tems ; car comme les Villes & les Bourgades ne s'accroiſſent que par ſucceſſion de tems, celle-ci n'a pas du avoir aſſez d'etendue dès ſa naiſſance pour tirer de *ſa longueur* un nom qui la diſtinguât de toutes les habitations voiſines. Elle en avoit donc un autre avant que de prendre celui de *Longueville* ; & un Ecrivain de ce ſiecle a ſoupçonné que cet autre nom devoit être *Piſtis*. Nous avons obſervé plus haut que le village de *Piſtis* faiſoit partie du Comté de Talou ſous la premiere & ſous la ſeconde Race de nos Rois : nous avons prouvé en même tems que le Talou ne pouvoit s'etendre que depuis la Brêle à l'orient juſqu'aux frontieres du Gouvernement de Caux à l'occident, & que la riviere de Sie y etoit renfermée : delà il s'enſuit egalement deux choſes : 1°. Que le Village de *Pitres* à l'embouchure de l'Andele, & qui a porté auſſi le nom de *Piſte*, eſt bien different du *Piſtis* dont on cherche la poſition préciſe, quoique pluſieurs Auteurs les aient confondus : 2°. Que le bourg de Longueville etoit ſitué dans le Talou. Nous ſommes donc

L'ancien *Piſtis* du Talou.

Merc. de Fr. Juin 1736. *vol.* 1. *pag.* 1073.
Ci deſſus, nomb. 56.

XI. ſiecle. portez à croire que cet ancien *Piſtis* ne doit point être diſtingué du bourg de Longueville. L'Egliſe principale de ce bourg, a porté de tout tems le nom de *Sainte Foi*. *Sainte Foi* eſt encore le nom d'un village qui n'en eſt eloigné que d'un quart de lieuë ; & l'on ſçait que *Piſtis* eſt un mot grec qui ſignifie *Foi*.

Je ne pretens pas pour cela que les Grecs ſoient venus juſques dans nos contrées pour donner un nom tiré de leur langue à une bourgade du Talou. Le nom de cette bourgade peut bien être Teuton, ou même Celtique d'origine. Mais enfin il reſſemble parfaitement à un mot grec qui ſignifie *foi*, ou pour mieux dire, c'eſt le même mot ; & il eſt très croiable que les Romains lui auront ſubſtitué le mot latin *fides*, qui ne ſignifie que la même choſe. Or la Religion Chretienne penetra dans les Gaules pendant que les Romains en etoient encore les Maîtres, & le culte des trois ſaintes ſœurs, auſquelles on a donné les noms de Sainte Foi, Sainte Eſperance, & Sainte Charité, s'etant egalement repandu dès les premiers tems dans les deux Egliſes d'Orient & d'Occident, il ne doit pas paroître etrange que nos Peres devenus Chretiens aient ſanctifié le nom du village de *Piſtis*, & qu'ils ſe ſoient determinez à appeller ce lieu *Sancta Fides*, au lieu de *Fides* ſimplement. On peut croire, ſi l'on veut, que c'eſt le village même de *Sainte Foi* qui doit être regardé comme l'ancien *Piſtis*. En ce cas-là le bourg de Longueville ſe ſera formé inſenſiblement ſur ſon territoire, & après être devenu plus conſiderable que le village même dont il avoit fait partie d'abord, il aura perpetué dans l'Egliſe & dans le Monaſtere, qui s'y eſt elevé ſur la fin du onzieme ſiecle, le nom & le culte de *Sainte Foi*, Patronne de tout le lieu. On ſent bien que je ne donne ceci que comme une conjecture. Auſſi quoique je ne voie que le bourg de Longueville, ou le village de Sainte Foi, qui puiſſe convenir à l'ancien *Piſtis* du Talou, ai-je attendu cependant à parler de l'un & de l'autre, que nous fuſſions arrivez ou au tems de la conquête de l'Angleterre, qui eſt à peu près celui de l'erection de Longueville en Comté, ou au tems de la fondation du celebre Prieuré que la pieté d'un de ſes Comtes y a erigé en faveur de l'Ordre de Cluni.

CXXX. Château. * Anciens Seigneurs, & Le premier de ces Comtes qui nous ſoit connu s'appelloit Gautier Giffard, nom qui a eté commun au pere, au fils, & au petit-fils. Le pere etoit fils d'Oſberne de Bolbec, & d'une

Digitized by Google

sœur de la Ducheſſe Gonnor ; mais je ne ſçais s'il a eté Seigneur de Longueville. Gautier-Giffard, ſecond du nom, ſon fils, a poſſedé cette terre ſous le titre de Comté ; & Guillaume le Conquerant qu'il avoit ſuivi en Angleterre, lui donna encore dans ce Roiaume-là le Comté de Buckingham. C'eſt celui-ci qui a fondé le Prieuré de Sainte Foi, & qui peut-être encore a bâti ſur la cime d'une des montagnes dont le bourg eſt commandé du côté du Levant, le château que l'on y voit encore, mais qui tombe en ruine, & qui ne ſert plus qu'à renfermer de tems en tems quelques priſonniers. Les deſcendans de ce Gautier Giffard ont tenu en même tems les deux Comtez de Buckingham & de Longueville ; mais ce dernier rentra dans le domaine du tems de Philippe-Auguſte ; & ce Prince l'annexa à la Vicomté d'Arques ſous le grand Bailliage de Caux. Le Roi Charles V le donna en 1364 au Connetable du Gueſclin. Olivier du Gueſclin, frere de celui-ci le vendit en 1391 à Charles VI. Charles VII le donna en 1443 au fameux Jean d'Orleans, Comte de Dunois, fils naturel de Louis de France, Duc d'Orleans, tige de la derniere Maiſon de Longueville ; & Louis XII l'erigea en Duché en 1505. Sous les Princes de cette derniere Maiſon la Juſtice y a eté adminiſtrée par un Bailli, dont il y avoit appel immediatement au Parlement de Normandie. Après la mort du dernier de ces Princes, Longueville aiant eté reunie encore au domaine, ſon Bailliage qui a ſubſiſté dans preſque toute ſon integrité a formé ſous le même Bailliage de Caux une eſpece de Vicomté nouvelle, egale aux quatre autres anciennes Vicomtez de Caudebec, de Montivillier, d'Arques, & de Neuf-chatel, & a pris le nom de Bailliage Roial & Vicomtal de Longueville.

XI. ſiecle.

Gouvernement Civil de Longueville.

Guillelmus Gemet, lib. 8. cap. 37.

Memoires de Longueville.

Ci-deſſous, nomb. 212.

Nous avons dit que le Comte Gautier-Giffard, ſecond du nom, a fondé le Prieuré de Sainte Foi : il le mit ſous la dependance de celui de la Charité-ſur Loire ; & l'on rapporte cette fondation à l'an 1084. Je ne vois nulle part la preuve de cette date ; cependant elle ne peut pas s'ecarter beaucoup de la veritable. Le Pere du Moutier qui ſemble vouloir la faire remonter juſqu'à l'an 1012, a confondu viſiblement ce Prieuré, qui eſt de l'Ordre de Cluni, avec celui de Saint Pierre de Longueville ſous Vernon au dioceſe d'Evreux, qui eſt de la dependance de l'Abbaïe de Jumiege. Le Fondateur mort le 15 Juillet 1102 y fut enterré avec ſa femme Agnés de

CXXXI. Prieuré de Sainte Foi.

Mem. de Longueville.

Neuſtria pia, p. 666. 667.

Order. Vital. lib. 11. p. 809.

XI. siecle. Ribemont, & Gautier-Giffard, troiſieme du nom, leur fils : on y voit encore leur mauſolée en pierre au bas de la nef près du grand portail à main gauche en entrant ; à moins que le jeune Seigneur qui eſt aux pieds des deux premiers ne ſoit un frere cadet de Giffard III.

CXXXII. Ancien Hôpital de Longueville, ou de Vaudreville.

Archives du Prieuré de Longueville.

Imprimé.

A *Vaudreville*, village voiſin de Longueville, il y avoit en 1177 un *Hôpital* gouverné par un Religieux du Monaſtere, deputé par le Prieur ; & en 1419 c'etoit encore un de ces mêmes Religieux qui en avoit l'adminiſtration. Je trouve ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen qu'il etoit ſous le nom de *Saint Eloi*, vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, & qu'alors la Chapelle en etoit encore en titre, quoique l'Hôpital fût ſupprimé. Le Roi par un Arrêt du Conſeil d'Etat du 22 Decembre 1694, & par Lettres Patentes du mois de Novembre 1695 a uni à l'Hôpital general de Dieppe la Chapelle de *Sainte Foi* de Longueville, dite *la Madelene* ; & cette Chapelle ne peut-être que celle de *Saint Eloi*, ou de l'Hôpital de Longueville. Il faut s'accoutumer dans de pareilles recherches aux contradictions de noms : parcourez les Regiſtres, & les actes de proviſions des benefices d'un dioceſe, vous y trouverez la même Chapelle, quelquefois auſſi la même Cure, tantôt ſous un nom, tantôt ſous un autre, quelquefois ſous pluſieurs noms enſemble ; & ces noms-là ne ſont pas toujours les mêmes. Eſt-ce negligence, eſt-ce affectation, eſt-ce defaut de connoiſſance ? Il ne ſeroit pas etonnant que de pareilles variations devinſſent la matiere de bien des Procés.

Archi. de l'Archeu. de Rouen.

Quatre filles de pieté de la paroiſſe de Longueville, Marthe Doullé, Catherine Patin, Marie de Beaumetz, & Eleonor de Beaumetz, s'aſſocierent en 1657 avec l'agrement de la Ducheſſe de Longueville pour aſſiſter ſpirituellement & corporellement les malades & les pauvres honteux de cette paroiſſe : elles dreſſerent en même tems quelques reglemens pour le maintien de cette aſſociation, & l'Archevêque de Rouen les approuva par Lettres du 2 Juin de la même année. On l'appelloit *la Charité* de Longueville ; mais cet etabliſſement eſt tombé.

DIEPPE.

CXXXIII. Origine fabuleuſe de cette ville.

Dieppe eſt une ville maritime, ſituée à douze lieuës au nord de Rouen. Nous avons deja donné l'origine de ſon nom ;

Digitized by Google

nom ; & nous avons dit auſſi, que loin de remonter juſqu'au tems des Celtes, ou même juſqu'à la premiere Race de nos Rois, elle n'a pris naiſſance que ſous la troiſieme. Daviti croit qu'elle a pris la place d'une ancienne ville qu'il appelle *Limes*, & qu'il confond apparemment avec celle de *Lunes* dont parlent les anciens Hiſtoriens de Normandie dans la vie du celebre Pirate Haſting : mais celle-ci, ſelon Strabon, etoit une ville de Toſcane très renommée pour ſon Port: on l'appelle aujourd'hui *Porto-Venere*. S'il falloit s'en rapporter à je ne ſçai quelles traditions qui n'ont eu que trop de cours dans la Province ; nous dirions que Charlemagne aiant fait reparer cette ville vers l'an 788, y mit une bonne garniſon pour s'oppoſer aux courſes des Danois ; qu'il appella *Berteville* le fort qu'il y fit conſtruire, du nom de ſa femme, de ſa ſœur, ou de ſa fille, car on balance entre les trois ; que cette forteresſe bâtie ſur le mont de Caux tomba au pouvoir des Normans vers l'an 888 ; que peu de tems après elle fut remiſe par un Comte François ſous l'obeiſſance de nos Rois ; que le Duc Rollon l'aiant repriſe, s'y embarqua pour l'Angleterre ; qu'en 912 Berteville changea de nom pour prendre celui de Dieppe ; qu'enfin le Duc Richard I y a bâti un nouveau château en 917. Je paſſe rapidement ſur ces tems fabuleux. Venons aux tems Hiſtoriques.

XI. ſiecle.

Ci deſſus, nomb. 5, 57, & 61.

Daviti, tom. 2. page 423.

Ducheſne, Hiſt. Norm. p. 32, 64, & 220.

Strabo, Geogr. lib. 5.

CXXXIV. Sa veritable origine.

Au commencement du dixieme ſiecle la ville de Dieppe n'exiſtoit pas encore. Le terrain qui s'etend aujourd'hui depuis cette ville juſqu'à Arques, etoit compris dans le territoire d'Arques, & en portoit le nom. Nous avons veû même que le Port de mer qui a pris enfin le nom de Port de Dieppe, s'appelloit encore en ce tems-là *le Port d'Arques*. Il ſe pourroit bien faire neanmoins que quelques habitans d'Arques ſe fuſſent deja avancez un peu du côté de la mer : peu à peu ils s'y ſont etablis en plus grand nombre ; la commodité de la pêche, le commerce des ſalines etoit pour eux un attrait aſſez puiſſant pour tranſporter leurs foiers à quelques pas de leurs premieres demeures : il eſt fait mention des ſalines *d'Arques* dans un titre de Goſſelin Fondateur de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, qui doit être de l'an 1030, ou environ ; & c'eſt ainſi que la ville de Dieppe s'eſt formée : mais il n'eſt pas poſſible de faire remonter ſon otigine plus haut que la fin du onzieme ſiecle. En 1188 Henri II, Roi d'Angleterre, y fit bâtir à la hâte le premier château dont nous aions une con-

Ci deſſus, nomb. 119.

Arch. de la Chartreuſe de Gaillon.

Mem. de Dieppe.

XI. ſiecle.

noiſſance certaine : la ville n'etoit pas encore bien conſiderable. Huit ou neuf ans après, en 1197, le fils de Henri II, Richard I, qui avoit bâti contre les François la fortereſſe d'Andeli ou du Château-Gaillard, entrepriſe dont Gautier de Coutances Archevêque de Rouen, qui en ſouffroit, avoit porté ſes plaintes juſqu'à Rome, donna en dedommagement à ce Prelat, la ville & la Seigneurie de Dieppe, la ville & la Seigneurie de Louviers, la terre & la forêt d'Alihermont, la terre & la Seigneurie de Bouteilles, & les Moulins de Rouen, en retenant neanmoins pour lui la ville d'Andeli, mais en conſervant à l'Archevêque le patronnage des benefices qui y etoient ſituez. Dieppe tout ſeul ne ſuffiſoit donc pas alors à beaucoup près pour paier l'acquiſition d'Andeli ; & parconſequent à la fin du douzieme ſiecle ce devoit être aſſez peu de choſe. Il s'eſt bien fortifié dans la ſuite, & les Archevêques de Rouen n'ont pas tardé à s'appercevoir combien le traité de Gautier de Coutances leur etoit avantageux. Auſſi ce Prelat a-t-il donné lieu de dire d'un homme qui fait bien ſon marché & ſes affaires, (& le Proverbe eſt encore en uſage en Normandie) que c'eſt *un fin Gautier*.

Arch. de l'Arch. de Rouen.

CXXXV. Son aggrandiſſement.

Deux ans avant cet echange Philippe-Auguſte avoit emporté la ville d'emblée, & demoli le château. Dieppe ainſi degradé, ſans fortereſſe ni murailles, ne parut pas au Roi Richard devoir être mis ſeul dans la balance contre Andeli. Cependant les habitans reprirent courage, la ville ſe repeupla, & après avoir lutté pendant 150 ans, ou environ, contre diverſes attaques qui ne lui permirent gueres de penſer à autre choſe qu'à reparer ſes pertes, ou à ſe ſoutenir dans ſon etat de mediocrité, elle commença enfin vers le milieu du quatorzieme ſiecle à porter ſes vûës plus haut, & à tenter une fortune plus brillante. Ses habitans prirent à fieffe de Robert d'Etouteville, Seigneur de Hotot, pluſieurs heritages ſituez au pied du mont de Caux ; ils fermerent la ville de ce côté-là, ils y percerent une grande rue, & y eleverent un mur de defenſe qu'ils prolongerent juſqu'à la halle au bled. Ces fieffes donnerent lieu à une petite guerre aſſez animée, mais qui ne fut pas de longue durée : le ſieur de Hotot qui n'etoit point paié lâcha contre les habitans quelques ſoldats qu'il tenoit à ſes ordres dans ſon château de Hotot au milieu d'un bois, à une demie lieuë de la ville, & qui ne ſubſiſte plus : les Dieppois harcelez ſans relâche par un homme qui ne leur faiſoit

Mem. de Dieppe.

Digitized by Google

point de quartier, lui donnerent enfin une certaine ſomme de florins, & tout fut pacifié en 1360. Depuis ce tems-là leur ville s'eſt aggrandie conſiderablement; ſes rues ſe ſont multipliées; on l'a environnée de foſſez & de boulevards; elle fut pavée en 1396, & au moien d'une foire de Saint Denys qui lui fut accordée vers ce tems-là même par les Rois d'Angleterre, elle eſt devenue plus riche & plus floriſſante qu'elle n'avoit eté juſqu'alors. Quoiqu'on diſe que ſes habitans ſont preſque tous matelots, c'eſt peut-être la ville du monde où l'on travaille le mieux l'yvoire: on y fait en ce genre des ouvrages d'une propreté & d'une delicateſſe ſurprenante. Les femmes y font de très belles dentelles. Dieppe eſt encore un entrepôt pour les Huîtres que l'on fait venir de Cancalle; & qu'on y conſerve toujours en vie. On a pour cela ſur la greve des parcs, qui ne ſont autre choſe qu'une enceinte de claies ſoutenuës de pieux: on met au milieu les Huîtres en pile; & la marée les couvre deux fois par jour: ce qui ſuffit pour les entretenir en vie.

XI. ſiecle.

Un peu d'aiſance acquiſe par le travail & par l'induſtrie etend nos deſirs, & nous porte bientôt à de nouvelles tentatives, ſouvent plus heureuſes que les premieres. Les Dieppois l'ont eprouvé avec ſuccés. Une poignée de citoiens echappez de la ville d'Arques pour gagner plus facilement leur vie ſe ſont tranſplantez ſur le bord de la mer: la pêche & le travail des ſalines leur procurerent en peu de tems les moiens de changer leurs baraques contre des maiſons plus commodes. Encouragez par ce premier ſuccés, ils ſe ſont efforcez d'atteindre à une condition meilleure; la mer leur ouvroit ſes threſors; ils en ont couru les hazards: ils en ſont revenus chargez de richeſſes; ils en ont fait pour ainſi dire leur element, & s'y ſont ſignalez par des entrepriſes, par des decouvertes, par des actions qui rendront leur nom immortel. Un grand homme a dit d'eux, *penes quos præcipua rei Nauticæ gloria ſemper fuit*; & il n'y a rien de trop dans cet eloge. On a imprimé à Rouen en 1557 une Relation exacte du combat qui fut donné dans la Manche en 1555 entre les Flamans & les Dieppois; on y peut voir les preuves que ceux-ci donnerent de leur bravoure. Jean Ribaud, Dieppois, partit de Dieppe en 1562 pour l'expedition de la Floride dont il fut le chef. En 1559 le ſieur Chauvin, autre Dieppois, alla planter une Colonie dans le Canada pour le commerce des Pelleteries. L'ar-

CXXXVI. Reflexion ſur ſes progrés.

Thuan.

V. les Voiages de Vincent le Blanc, part. 3. chap. 7. & Jean de Laët, Hiſt. du Nouv. Monde, liv. 4. chap. 9. & 11. Champlain, Voiag. pag. 34.

XI. ſiecle. *Mem. de Dieſ.*

ment pour l'expedition du Senegal ſe fit à Dieppe en 1637; & ce fut le Capitaine Thomas Lambert, Dieppois, qui en fut chargé : il arriva au Senegal en 1638, & y planta la premiere habitation que les Chretiens aient faite en ce Païs-là, mais qui ne ſubſiſta que juſqu'en 1661. Le fameux Abraham du Quêne, Lieutenant general des Armées navales de France, etoit né à Dieppe. C'etoit auſſi la patrie de Pierre des Chaliers, Prêtre habitué à Arques, le premier, dit-on, qui ait fait des Cartes marines en France. Mais ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans un plus grand detail : reprenons la deſcription de la ville.

CXXXVII. Pont, & Port de Dieppe. Etymologie des noms du Pollet, & du Porduet. *Ibid.*

Le canal qui s'etend depuis Arques juſqu'à la mer la coupe en deux parties ; & l'on communique de l'une à l'autre par un pont de pierre ſoutenu ſur ſix groſſes piles de grais, qui n'a eté conſtruit qu'en 1511, & qui n'a que cent pas ou environ de longueur ſur onze de largeur. Dès l'an 1280 il y avoit deux Ports à Dieppe, l'un à l'Orient, qui fut nommé *le Port de l'Eſt*, & enſuite par corruption *le Pollet* ; l'autre à l'occident qu'on appella *le Port d'Oueſt*, & inſenſiblement *le Porduet* ; c'eſt du côté de celui-ci que la riviere prenoit ſon cours. En 1616 la mer ſe fit d'elle-même un paſſage à travers le port de l'Eſt au pied de la Falaiſe ; la riviere tourna auſſitôt ſon cours de ce côté-là, & l'ancien canal fut comblé en fort peu de tems par le galet. Sur ce nouvel eſpace de terrain il s'eſt formé un faubourg que l'on appelle *le petit Veules*, parce qu'un grand nombre de pêcheurs du bourg de Veules s'y ſont retirez pour vivre plus commodement ; & c'eſt-là la veritable origine des noms de deux quartiers de la ville, *le Porduet*, qui s'etend le long de la mer depuis l'Egliſe de Saint Remi ou environ juſqu'au château ; & *le Pollet* qui renferme tout le terrain qui eſt repandu aujourd'hui à la droite de la riviere. C'eſt à l'embouchure de cette riviere, & au pied de la falaiſe du Pollet qu'eſt ſitué le Port, car il n'y en a plus qu'un. Il a 44 toiſes d'ouverture au bout des jettées, & ſe reſerre enſuite en montant vers le Pont. Au tems de la vive-eau la mer monte dans ſon plein juſqu'à 30 pieds à l'entrée du Port, & ſous le Pont qui le termine, juſqu'à 15 pieds ; au lieu que dans la morte-eau elle ne va que juſqu'à 24 pieds à l'entrée, & à 9 ſous le Pont : ce qui fait 6 pieds de difference de la morte-eau à la vive-eau. L'etenduë du Port depuis le bout des jettées juſqu'au Pont eſt de 600 toiſes ou environ. La rade eſt à decou-

Digitized by Google

vert des vents de Nord, Nord-oueſt, & Oueſt : ces deux derniers ſont les plus dangereux, parce qu'ordinairement ce ſont les plus violens, & qu'ils chargent à la côte. Cependant le fond de cette rade eſt ſolide & propre à aſſûrer un navire dans le mouillage. Il y a grande & petite rade : la premiere eſt à une lieuë de terre ſur 12 braſſes d'eau, l'autre à une demie-lieuë ſur 3 braſſes. Les plus forts navires qui peuvent entrer dans le Port ſont de 400 tonneaux, & tirent 14 pieds d'eau ; il ne ſçauroit contenir plus de 200 bâtimens, en y comprenant les bateaux pêcheurs. XI. ſiecle.

CXXXVIII. Le Pollet. *Ibid.*

Le Pollet n'a eté longtems conſideré que comme un faubourg ; & il eſt en effet tout entier de la paroiſſe de Neuville, qui eſt hors la ville. Au mois de Novembre 1442 le fameux Talbot y fit faire une forte Baſtille d'où il battoit la ville, & une groſſe Tour nommée la Tour aux Crables qui defendoit le Havre ; mais le 14 Août de l'année ſuivante Louis XI, qui n'etoit encore que Dauphin, & qui l'aſſiegeoit en perſonne, l'emporta d'aſſaut, & la fit detruire. En 1562 les Huguenots eleverent un fort à la même place ; & huit ou dix ans après, Henri IV y fit ajouter de nouveaux travaux : mais il n'en reſte plus rien ; tout a eté abbatu en 1689. Dès l'an 1589 le même Henri IV avoit accordé aux habitans du Pollet tous les droits & tous les privileges dont jouiſſoient ceux de Dieppe. Il y avoit auſſi des Lettres Patentes du 12 Avril 1595 par leſquelles le Pollet etoit joint & uni à Dieppe ; & ces Lettres avoient eté confirmées par d'autres du 15 Janvier 1597. Enfin par de nouvelles Patentes du 31 Mai 1618 le Roi permit aux habitans du Pollet de faire fortifier ce faubourg, & de l'enclorre avec la ville de Dieppe, & renouvella au ſujet de leurs privileges les Lettres Patentes des années 1589, 1595, & 1597. Cependant les habitans de Dieppe, l'Archevêque de Rouen, & le Duc de Longueville, Gouverneur de la Province, s'oppoſerent à l'enregiſtrement de celles-ci : mais le Parlement les enregiſtra le 18 Août 1627, & renvoia les oppoſans pardevers le Roi pour ſe pourvoir ſur le ſujet de leurs oppoſitions. Dès l'an 1609 on avoit entierement pavé ce quartier-là ; en 1652 on commença à le clorre pour ne plus faire qu'une ſeule & même ville avec celle de Dieppe.

Arch. du Parl. de Rouen.

Mem. de Diep.

CXXXIX. Le nouveau Château. Fontaines, de la Ville. *Ibid.*

Le Dauphin ne ſe fût pas plûtôt rendu Maître de la Baſtille du Pollet, qu'il donna le gouvernement de la ville au ſieur des Marêts, qui a eté le premier Gouverneur de Dieppe : c'eſt

XI. ſiecle.

ment d'année en année, ſans que d'autres Officiers de ces mêmes Sieges puſſent pretendre de remplir leurs places; de quatre Echevins, de quatre Conſeillers; d'un Syndic; & d'un Greffier: que dans la Maiſon de Ville le Gouverneur, ou le Lieutenant de Roi, auroit toujours la premiere place; le Bailli de Dieppe, ou le Lieutenant general d'Arques, la ſeconde; que les autres ſeroient occupées premierement par les quatre Echevins; enſuite par les quatre Conſeillers; puis par le Syndic; enfin par le Greffier. Par le même Arrêt le Roi regla que l'aſſemblée des habitans pour l'election des Echevins ſe feroit tous les ans au mois de Septembre le Dimanche avant la Saint Michel; & qu'à la pluralité des voix on y eliroit un Echevin & un Conſeiller de Ville, pour prendre la place de deux ſemblables Officiers qui ſortiroient de charge. (Il n'y en a plus aujourd'hui que quatre en tout, deux Echevins & deux Conſeillers.) Le Roi attribua en même tems à ce Corps la Police de la ville; & il ordonna que dans toutes les autres aſſemblées publiques, & aux Proceſſions, les Officiers de Ville tiendroient toujours la droite, ou le premier rang; les Officiers Roiaux, & ceux de la Juſtice ordinaire, la gauche; enſuite les Officiers de l'Election d'Arques, ceux du Grenier à Sel, de l'Amirauté, & des Traites-foraines. Au mois d'Août 1692 le Roi remit ſur pied, ou crea une charge de Maire dans toutes les villes où il y avoit Hôtel ou Maiſon commune: celle de Dieppe racheta cette charge: & le Roi la réunit au Corps de Ville par Arrêt du 30 Juin de l'année ſuivante.

Le Grenier à Sel. L'Amirauté. Les Traites foraines. Les Conſuls. *Imprimé.*

Nous venons de nommer le Grenier à Sel, l'Amirauté, & les Traites-foraines; le Grenier eſt d'impôt: il y a encore une Juriſdiction Conſulaire. Celle-ci avoit eté créée d'abord par Henri IV en 1589; puis par Louis XIII en 1618; mais divers obſtacles en aiant empêché l'etabliſſement, Louis XIV l'erigea enfin par Lettres Patentes du mois de Septembre 1643 ſur le pied de celle qui etoit etablie à Rouen; & l'année ſuivante le Parlement nomma un Preſident & un Conſeiller avec le Procureur general pour aller inſtaller ſur le lieu le Prieur & les Conſuls. Le jour en fut fixé à un de ceux de la ſemaine de la Pentecôte; le même Ceremonial s'eſt toujours obſervé depuis dans le même tems, qui eſt celui où ſe fait l'election de ces Juges; avec cette difference cependant que depuis la premiere année il n'y a plus eû qu'un Commiſſaire

Arch. du Parl. de Rouen.

ſeul

Digitized by Google

ſeul nommé pour ſe tranſporter à Dieppe avec le Procureur general ; & ce Commiſſaire ſe prend alternativement entre les Preſidens à Mortier, & les Conſeillers de Grand'-Chambre. XI. ſiecle.

Toutes ces Juſtices appartiennent en propre à la ville de Dieppe ; elles ſont-là ſur leur territoire. Pour ce qui eſt du Bailliage & de l'Election d'Arques, les Officiers de ces deux Sieges, auſſi-bien que ceux de la Maîtriſe des Eaux & Forêts de la même ville, n'y ont à proprement parler qu'une place d'emprunt. Paſſons maintenant aux Egliſes de la ville. Le Bailliage, l'Election, & la Gruërie d'Arques. *Ci deſſus, nomb.* 120. *Ci deſſous, nomb.* 157.

CXLII. Paroiſſes de S. Remi, & de S. Jacques. Ancien Monaſtere de Sainte Catherine.

Les deux paroiſſes ne nous arrêteront pas beaucoup. Il n'y en avoit qu'une dans les premiers tems ; elle etoit contiguë au Château & portoit le nom de *Saint Remi*. Elle fut bâtie à la hâte en 1250, & ſubſiſta fort peu de tems : preſque tout l'edifice ayant croulé un jour de Pâques, il n'en eſt reſté que la tour, qui ſert aujourd'hui de Magaſin à poudres, & une Chapelle de la Vierge qui fut renouvellée en 1580 ; mais qui n'eſt plus qu'un ſimple Oratoire de devotion ſous le nom de *N. D. de Bon-Secours*. On en a rebâti une autre ſous le même nom de *Saint Remi*, dans un autre quartier près de la mer ; & la tradition porte que celle-ci fut conſtruite des materiaux d'une ancienne Abbaïe de Sainte Catherine, qui etoit ruinée alors. Cette Abbaïe, ou plûtôt ce Prieuré, paroît avoir eté membre de celle de Sainte Catherine de Rouen, à laquelle Goſſelin ſon Fondateur donna un Fief & des Salines dans le territoire d'Arques, avec cinq maſures qui devoient lui fournir par an cinq milliers de harangs : auſſi la Cure de Saint Remi, & celle de Saint Jacques, qui en a eté demembrée, ont-elles eté de tout tems à la preſentation de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. En 1527 le Cardinal Georges d'Amboiſe, ſecond du nom, permit aux Paroiſſiens de Saint Remi de ſe conſtruire une nouvelle Egliſe dans l'enceinte de la Ville : on travailla peu de tems après à elever celle qui eſt aujourd'hui ſur pied ; mais en 1610 il n'y en avoit que la moitié de faite ; parce que les Calviniſtes qui etoient en grand nombre ſur cette Paroiſſe n'y contribuoient point du tout ; & que les Catholiques y contribuoient peu : elle n'a eté achevée que vers l'an 1670. *Mem. de Diep.* *Pommeraie, Hiſt. de l'Abb. de Sainte Cather. de Rouen. p.* 73. *Arch. de l'Archev. de Rouen.* *Mem. de Diep.*

Celle de *S. Jacques* n'etoit qu'un reſte de l'ancienne Egliſe de Sainte Catherine : on en fit d'abord une eſpece d'annexe ou de ſuccurſale de celle de Saint Remi : elle fut enfin erigée

XI. ſiecle.

en Paroiſſe independante de l'autre par decret de l'Archevêque Guillaume de Flavacourt le 12 Novembre 1282. Celle-ci a eté longtems à bâtir : en 1300 elle n'etoit pas encore bien avancée ; on y voit dix-neuf Chapelles qui n'ont eté achevées que vers l'an 1354 ; les voutes du Chœur n'ont eté faites qu'en 1443, & celles de la croiſée en 1628. En general le vaiſſeau eſt beau & bien orné ; on eſtime ſurtout la voute & les culs-de lampe de la Chapelle de la Vierge. Après la priſe de la Baſtille du Pollet, Louis XI fit preſent d'une image d'argent de ſa hauteur à cette Egliſe ; & inſtitua en même tems la Proceſſion qui s'y fait tous les ans la veille de l'Aſſomption, pour laquelle il donna 200 livres de rente. Les Sepultures principales de cette Egliſe ſont celles de Geoffroi Marcel, Seigneur de Longueil, & Gouverneur de Pontoiſe, tué à la bataillle de Poitiers en 1356 ; de Guillaume de Longueil ſon fils, Gouverneur de Caën & de Dieppe, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, l'un & l'autre inhumez dans la Chapelle de la Vierge ; & de Jean Ango, Gouverneur de Dieppe, dont nous dirons un mot plus bas. Geoffroi Marcel etoit repreſenté à genoux revetu de ſa cotte d'armes ſur une table de marbre noir ; mais ce tombeau a eté tout à fait ruiné en 1612.

Arch. de l'Archev. de Rouen. Mem. de Diep.

Ci-deſſous, nomb. 152.

CXLIII. Les Chanoineſſes Regulieres, & l'Hôtel-Dieu.

Ancienne Maladerie de Janval.

Arch. de l'Hôtel-Dieu de Dieppe.

L'Hôtel Dieu eſt fort ancien, & il eſt impoſſible d'en fixer la fondation que les Dieppois font remonter juſqu'à l'origine même de leur ville. Il etoit deſſervi par des Freres & par des Sœurs, & ſitué à l'endroit où ſont maintenant les Carmes dechauſſez ſur la Paroiſſe de S. Remi. Vers le milieu du douzieme ſiecle, on le transfera au lieu où eſt à preſent la Romaine, c'eſt-à-dire la Douanne ; & il prit alors le nom d'Hôpital *de la Vaſe*, qui etoit celui d'une petite porte voiſine qui donnoit ſur la mer. Hors de la ville, au hameau de *Janval*, ſur la Paroiſſe de S. Remi en partie, & en partie ſur celle de S. Aubin-ſur Sie, etoit ſituée une *Maladerie*, fondée à ce qu'on croit vers le milieu du douzieme ſiecle, ſous le nom de *Sainte Madelene*. Cent ans ou environ après, Saint Louis l'annexa à l'Hôpital de la Vaſe ; & les Freres s'y retirerent en 1467, lorſque la ville autoriſée par Lettres Patentes commença à prendre l'adminiſtration du temporel de l'Hôpital. Cependant après la bataille d'Arques en 1589, Janval aiant eté brûlé par Henri IV, ils rentrerent dans Dieppe, & ſe réunirent avec les Sœurs : mais peu de tems après, Janval fut

Digitized by Google

retabli, ils y retournerent; & on ne ſçait plus ce qu'ils ſont devenus. XI. ſiecle.

Dès l'an 1285 les Freres & les Sœurs avoient obtenu conjointement du Pape & de l'Archevêque de Rouen un Chapelain particulier pour l'adminiſtration des Sacremens; car avant ce tems-là ils dependoient en tout du Curé, & après leur mort on portoit leurs corps à l'Egliſe de Saint Jacques pour y être inhumez. Les Sœurs faiſoient, dit-on, alors profeſſion de la regle de Saint Auguſtin: cependant celles d'entre elles qui ſçavoient lire n'etoient obligées qu'au Petit Office de la Vierge; & les autres ſe contentoient de reciter vingt-quatre fois par jour le *Pater*, & l'*Ave*. Mais lorſqu'elles ſe virent ſeules Maitreſſes de l'Hôtel-Dieu par la retraite des Freres, elles penſerent à ſe lier à l'Ordre Monaſtique par des obligations plus etroites, ſi elles ne l'avoient pas deja fait. Leur Superieure etoit à vie: le Cardinal de Joieuſe, Archevêque de Rouen, ordonna en 1609 qu'elle ſeroit triennale; & ce reglement qui fut d'abord mal obſervé, a pourtant eu force de loi dans la ſuite. En 1614 les Officiers de Ville aſſemblez jugerent à propos de dreſſer des Statuts pour le bon ordre de cette Maiſon: ils pouſſerent leurs veûes juſques ſur le gouvernement ſpirituel, ſur lequel ils n'avoient aucune autorité; par là ils compromirent la leur, & leurs Statuts demeurerent ſans execution. Un de ces Reglemens entre autres portoit que la Superieure ſeroit triennale, & que les Religieuſes preſenteroient deux ſujets au Corps de Ville, qui choiſiroit & donneroit enſuite des proviſions. L'Evêque dioceſain n'en auroit pas fait davantage; mais il y avoit un grand nombre d'articles ſemblables. Par exemple Meſſieurs de Ville ſe reſerverent auſſi le droit de deſtituer la Superieure. Pour parer ce coup une des Religieuſes ſe fit pourvoir du Prieuré en Cour de Rome. Il eſt vrai qne la Ville s'y oppoſa tellement que cette affaire ne put réuſſir: ce fut neanmoins là l'occaſion d'une reforme à laquelle concourut l'autorité ſpirituelle. L'Archevêque y fit la viſite en 1624, il y dreſſa les Reglemens de la Reforme: mais le temporel fut laiſſé entre les mains de la Ville, qui s'engagea de ſon côté à fournir aux Religieuſes & aux Pauvres tout ce qui leur ſeroit neceſſaire.

Pour parvenir à cette Reforme on fit venir des Religieuſes de Saint Nicolas de Pontoiſe: elles arriverent à Dieppe la

Digitized by Google

XI. ſiecle.

même année ; & la Dame des Marettes, à qui le Pape avoit conferé le benefice, s'oppoſa de toutes ſes forces à leur introduction. On l'empriſonna auſſitôt dans ſon propre Monaſtere ; mais le 19 Septembre elle obtint un Arrêt du Parlement de Rouen qui lui rendit la liberté, & renvoia les Hoſpitalieres de Pontoiſe chez elles. A la fin pourtant il fallut ſuccomber ; l'affaire portée au Conſeil Privé fut renvoiée au Parlement de Paris qui prononça ſa condamnation : elle s'eloigna donc de Dieppe ; & après quelques courſes elle ſe retira avec deux ou trois compagnes à Montargis dans une eſpece d'Hôpital deſtiné pour les Paſſans, qui depuis a eté donné aux Religieuſes de la Conception. Au mois d'Août 1625 de nouvelles Chanoineſſes arriverent de Pontoiſe, & formerent la Communauté dans l'eſprit de la reforme qui y ſubſiſte aujourd'hui. Mais au mois de Juillet de l'année ſuivante cette Communauté fut transferée dans la rue d'Ecoſſe où elle eſt apreſent ſur la même Paroiſſe de Saint Jacques : alors les Religieuſes qui la compoſoient firent de nouvelles conſtitutions, où elles ajouterent le vœu de clôture que l'on ne faiſoit point à Pontoiſe.

Ces Conſtitutions aigrirent les Reformatrices qui ſe regardoient comme les Superieures de la Maiſon de Dieppe, & qui voulant s'eriger en Chef-d'Ordre en dreſſerent de leur côté quelques-unes qu'elles pretendoient faire recevoir au prejudice des autres. Elles ne gagnerent rien de ce côté-là : les premieres furent autoriſées par l'Archevêque au mois de Janvier 1629. Cependant la Prieure de Pontoiſe arriva la même année à Dieppe pour s'y faire reconnoître en qualité de Superieure generale ; mais les Religieuſes de Dieppe ſoutenues du Corps de Ville s'oppoſerent à ſes pretentions. Malgré cela elles ſe virent obligées cette même année de prendre une Prieure & une ſous-Prieure tirées de la Communauté de Pontoiſe ; celles-ci ne demeurerent à Dieppe que dix mois ; elles y eſſuierent tant de contradictions, qu'elles prirent enfin le parti de ſe retirer d'elles-mêmes : & depuis ce tems-là celles de Dieppe n'ont plus eté inquiettées de leur part. Elles avoient pris dans leurs Conſtitutions le nom de Religieuſes *de la Miſericorde de Jeſus* ; & avoient donné celui de *Saint Jean-Baptiſte* à leur Egliſe, dont M. de Harlai, ſecond du nom, Archevêque de Rouen, poſa la premiere pierre le 19 Mai 1626. De cette nouvelle Maiſon elles ſe ſont

Digitized by Google

repanduës à Vannes en 1635, à Quebec en 1639, à Baieux, & à Rennes en 1644, à la ville d'Eu en 1655, à Saint Mandé près de Paris, & au Faubourg Saint Marceau à Paris en 1665, tous Monaſteres qu'elles ont etablis en forme de Congregation, & ſur leſquels elles conſervent en qualité de Meres quelque ſorte de prééminence.

XI. ſiecle.

Ci deſſus, nomb. 80.

Nous avons dit que Saint Louis avoit uni à leur Maiſon la Maladerie de Janval; en effet les Hoſpitalieres en ont eu l'adminiſtration juſqu'en 1667, quoique depuis l'année 1624 elles n'euſſent plus aucune inſpection ſur le temporel de l'Hôtel-Dieu. En 1667 celui de la Maladerie paſſa encore entre les mains des Echevins; mais l'année ſuivante il fut uni à perpetuité, auſſi bien que l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital general de la Ville, moiennant un dédommagement annuel que l'Hôpital fait aux Hoſpitalieres pour leurs pauvres. Quelques années après, ces Religieuſes & l'Hôpital general furent inquiettez au ſujet de la Maladerie par les Chevaliers de Saint Lazare: ceux-ci furent condamnez par Arrêt de la Chambre roïale du 5 Juin 1690.

Imprimé.

Ci-deſſous, nomb. 153.

Imprimé.

CXLIV. Les Minimes.

Les *Minimes* ſont aujourd'hui les plus anciens Religieux de Dieppe. Pendant les fureurs du Calviniſme deux de leurs Prêtres arriverent en cette ville en 1575, & y fortifierent les Catholiques par leurs predications & leurs bons exemples. Les Huguenots ſe ſaiſirent d'eux à la fin, les garotterent, & les menerent priſonniers dans le Château; mais aiant eté delivrez par la Nobleſſe Catholique des environs, ils continuerent pendant quatre ou cinq ans encore à exercer les fonctions de leur miniſtere. Le Cardinal Charles de Bourbon, premier du nom, Archevêque de Rouen, temoin du ſuccés de leur zele, reſolut de les fixer dans la ville: il acheta pour eux de ſes propres deniers la maiſon qu'occupent aujourd'hui les Carmes Dechauſſez; il les y etablit en 1580, & en attendant qu'il leur procurât des fonds ſuffiſans pour ſubſiſter, il leur abandonna ſon droit de Poiſſon Seigneurial, & quelques autres menues redevances, en ſorte qu'ils formerent bientôt une petite Communauté de ſix ou ſept Religieux; mais cette Maiſon eſt toujours demeurée fort pauvre: vers le milieu du ſiecle dernier on ne voulut pas leur permettre de faire une quête publique dans la ville pour ſubvenir à leurs plus preſſantes neceſſitez. Le ſieur de Villers, Gouverneur de la Ville, leur a aſſigné 300 livres de rente

Diar. Ord. Minim. tom. 1. *p.* 16.

Mem. de Diep.

XI. siecle.

par Contrat du 13 Octobre 1615, à condition qu'ils diroient tous les jours une Messe basse dans la Chapelle du Château. La Maison où ils avoient fait leur premier etablissement ne leur paroissant pas assez commode, ils s'etoient transferez fort peu de tems après dans le quartier où ils sont aujourd'hui sur la Paroisse de Saint Remi : là avec le secours du Duc de Longueville & de la Princesse son epouse, ils s'etoient bâti un nouveau Monastere & une petite Eglise sous le nom de *N. D. de Bon-Port*, dont le Cardinal de Bourbon posa la premiere pierre le 8 Juillet 1583. J'ai veu dans leur Bibliotheque un fort beau manuscrit en velin, des Institutions de Lactance en François. Ce livre qui a eté ecrit en 1537 est orné de belles miniatures, & avoit eté presenté au Roi François I, par René Fame qui y prend la qualité de Secretaire de ce Prince. La Croix du Maine lui donne celle de Notaire & Secretaire du Roi François I, & n'en parle que sur l'an 1546.

CXLV. Les Capucins. *Mem. des Capuc. de Dieppe.*

Les *Capucins* prirent possession le 14 Juin 1614 d'une maison qu'on avoit achetée au Pollet pour leur etablissement ; & à leur arrivée on leur fit present de la cloche du Pont, c'est-à-dire d'une cloche qui servoit au Portier de la Ville de ce côté-là pour avertir le Peuple qu'il etoit tems de se retirer. Ce furent les prédications du Pere Ange de Raconis, oncle de l'Evêque de Lavaur du même nom, & celebre Calviniste converti, puis Capucin, qui engagerent les Dieppois à fixer ces Religieux dans leur ville. Le Pere de Raconis fut aussi le premier Gardien du Couvent qu'ils y fonderent. Ce Couvent a eté bâti en partie des ruines du Chateau de Hotot, que le Duc de Longueville leur abandonna ; & la premiere pierre en fut posée en 1616 sous le nom de *S. Sauveur*.

CXLVI. Les Carmelites. *Mem. des Carmel. de Diep.*

Les *Carmelites* ont eté etablies à Dieppe sur la paroisse de Saint Remi par la Demoiselle Marie Carradas, fille du sieur Antoine Carradas, Seigneur du Heron, & President de la Cour des Aides de Normandie, laquelle fit venir à ce sujet le 1 Août 1615 des Religieuses du même Ordre de la ville de Pontoise, & donna 700 livres de rente pour la fondation : elle y prit elle-même l'habit de Religion sans en prononcer les vœux, & y mourut saintement le 16 Mars 1643, âgée de 58 ans. Ces Religieuses avoient obtenu des Lettres Patentes au mois de Juin 1627 : mais leur Eglise qui avoit eté benie sous le nom de *la Sainte Mere de Dieu*, & tout leur Mona-

Arch. du Parl. de Rouen.

Digitized by Google

ſtere, perirent avec le reſte de la ville dans le bombardement de l'an 1694. Le detail de ce triſte evenement, & des circonſtances qui l'accompagnerent, demanderoit une deſcription particuliere; mais je ne puis omettre ici ce qu'elles ont ecrit elles-mêmes ſur leurs regiſtres au ſujet de la reception que les Urſulines de la ville leur firent, lors qu'après une aſſez longue abſence cauſée par l'embrâſement de leur Maiſon, elles ſe determinerent enfin à y retourner: *Les Reverendes Meres Urſulines*, diſent-elles, *aiant appris l'embarras où nous etions ſur un logement, nous offrirent leur Monaſtere. Ce nous fut une conſolation indicible d'entrer dans cette ſainte Maiſon en attendant que la nôtre fut rebâtie. Elles nous reçurent avec une bonté & une charité incroiables comme ſi nous avions eté leurs propres Saurs; elles nous aſſiſterent ſaines & malades de leur propres biens quoiqu'elles en euſſent perdu beaucoup; enfin il ne nous fut permis de les quitter pour rentrer dans notre pauvre Maiſon que le 14 Octobre 1697. Tous leurs bienfaits ſont ecrits dans les regiſtres du Ciel pour en recevoir la recompenſe au dernier jour, & ne s'effaceront jamais de notre memoire, etant gravez au fond de nos cœurs. Celles qui nous ſuivront en ſeront inſtruites, afin qu'elles en rendent à Dieu d'eternelles actions de grace.* XI. ſiecle.

CXLVII. Les Jeſuites. *Mem. de Diep.*

Les *Jeſuites* n'ont à Dieppe qu'une Maiſon du nom de celles qu'ils appellent *de reſidence*. Ce fut le Cardinal de Joieuſe, Archevêque de Rouen, qui les y etablit en 1619; & comme ils n'avoient point encore de logement aſſeûré, ils furent reçus par les Peres de l'Oratoire, chez qui ils demeurerent plus de deux mois. Au bout de ce tems-là ils acheterent une maiſon au Porduet ſur la paroiſſe de Saint Remi; mais le Gouverneur de la ville ne voulut pas leur permettre d'y ouvrir une Chapelle. Cependant ils ſont parvenus à en bâtir une aſſez propre ſous le nom de *S. François-Xavier*: en 1627 ils ont obtenu des Lettres Patentes, à condition qu'ils ne tiendroient point ecole, & qu'ils ne feroient point de leçons publiques. La Chapelle de Saint Etienne d'Arques, dont vous avons parlé plus haut, a eté unie à cette Maiſon par Brevet du Roi du 24 Decembre 1707, par decret de l'Archevêque du 28 Decembre 1708, & par Lettres Patentes du mois de Mai 1709. Mais comme le Curé de S. Jacques de Dieppe, Titulaire de ce benefice, vivoit encore, les Jeſuites n'ont commencé à en jouir qu'après ſa mort arrivée en 1725.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Ci deſſus, nomb. 122.

Mem. des Jeſuit. de Dieppe.

Digitized by Google

XI. ſiecle.

CXLVIII. Les Urſulines. *Chroniq. des Urſul. tom. 1. p. 218.*

Les *Urſulines* furent etablies à Dieppe en 1624 ſur la paroiſſe de Saint Jacques par le zele d'une Demoiſelle de pieté, nommée Marie de Maret, qui depuis cinq ou ſix ans avoit deja aſſemblé dans cette ville quelques Maitreſſes intelligentes, & de bonnes mœurs pour l'inſtruction des jeunes filles, & qui aiant donné pour ce nouvel etabliſſement tout le bien qu'elle avoit, s'y retira à l'âge de ſoixante ans, & remplit toute la Communauté de l'odeur de ſes vertus. Les Religieuſes qui en jetterent les premiers fondemens ont eté tirées de la ville d'Eu, & ont donné à leur Egliſe le nom de l'*Annonciation de la Sainte Vierge.* Nous etions il n'y a qu'un moment ſur un ſujet qui ne peut que leur faire beaucoup d'honneur.

Ci deſſus, nomb. 146.

CXLIX. Les Religieuſes de la Viſitation. *Mem. de la Viſitation de Dieppe.*

Les Religieuſes de *la Viſitation* ſont redevables de leur fondation à la Demoiſelle Puchot de Malaunai, ſœur d'un Conſeiller au Parlement de Rouen, laquelle donna 16000 livres pour cet etabliſſement. On les tira du premier des deux Monaſteres que cet Ordre a dans la ville de Rouen; & elles furent reçuës dans celle de Dieppe le 30 Avril 1640: mais en 1643 elles ſe ſont tranſportées au Pollet: elles ont obtenu des Lettres Patentes au mois d'Août 1649.

Arch. du Parl. de Rouen.

CL. Les Carmes Dechauſſez. *Annal. des Carm. Dech. de Fr. liv. 2. ch. 93. p. 545.*

Les *Carmes Dechauſſez* n'ont pû s'etablir à Dieppe qu'avec bien des difficultez. Quelques Religieux de la ville, dit l'Auteur de leurs Annales, s'y oppoſerent de toutes leurs forces, & pouſſerent les choſes juſqu'à animer contre eux la populace. A leur ſollicitation le Corps de Ville leur propoſa des conditions extrêmement dures; & pendant que l'affaire ſe negocioit ils donnerent avis au Duc de Longueville *de bien prendre garde aux Carmes, qui promettroient tout & ne tiendroient rien.* Le Prince leur fit reponſe qu'il voioit bien que la quête etoit ce qui les intereſſoit le plus, qu'il y mettroit bon ordre, qu'en un mot les Carmes s'engageroient à ne point quêter, & qu'ils ſeroient ſuffiſamment fondez pour ſe paſſer de ce ſecours. Leurs adverſaires le prierent *de bien prendre garde aux Contrats de Conſtitution, de crainte qu'ils ne fuſſent ſuppoſez: qu'outre cela il falloit que les Carmes donnaſſent caution Bourgeoiſe qui repondît qu'ils ne quêteroient point; & que les Superieurs Provinciaux & Generaux confirmaſſent le tout avec precepte & commandement formel à leurs Religieux qui demeureroient à Dieppe, de ne point quêter.* Les Carmes preſenterent leurs Contrats: leurs parties les trouverent *nuls*,

Ibid. p. 546.

en

Digitized by Google

ou incertains, ou non ſuffiſans pour nourrir une Communauté. Les Avocats, & ceux des habitans à qui le Prince les montra les declarerent bons & valides. Les autres inſiſterent & dirent *qu'ils n'etoient pas d'avis qu'on reçût les Carmes en une ville où il n'y avoit deja que trop de Religieux mandians, & que ceux-ci feroient comme quelques-uns qui quêtoient à Dieppe, nonobſtant qu'ils euſſent promis de ne le pas faire.* Ceci regardoit apparemment les Minimes, auſquels en effet il fut defendu vers le même tems de faire la quête; & cela poſé, l'oppoſition que les Carmes trouverent à leur etabliſſement ne peut plus avoir eté formée que par les Capucins. Leur Annaliſte ne les a point nommez; mais les Capucins eux-mêmes ne s'en defendent point: *En* 1622, diſent les chroniques manuſcrites de leur maiſon, *nos Peres s'oppoſerent à l'etabliſſement des Penitens dans la ville, & y reuſſirent. En* 1650 *ils s'oppoſerent pareillement à l'etabliſſement des Carmes Dechauſſez; mais ils n'en purent venir à bout.*

XI ſiecle.

Ci deſſus, nomb. 144.

Il eſt vrai que nonobſtant leur avis le Duc de Longueville fut d'un avis contraire. Ce Prince fit enfin conſentir la ville à la reception des Carmes; peu de jours après, au mois d'Août 1651, ces Religieux prirent poſſeſſion de la Maiſon qui leur etoit deſtinée. Nous avons dit que les Minimes ne garderent pas longtems celle que le Cardinal de Bourbon leur avoit donnée, & où l'Hôtel-Dieu etoit ſitué anciennement: ils l'avoient venduë à un particulier; les Carmes qui l'avoient achetée des heritiers de celui-ci par contrat du 22 Août 1651, s'y fixerent. Au mois de Juin de l'année ſuivante ils obtinrent des Lettres Patentes; ils ont renouvellé en 1674 les bâtimens de leur Monaſtere. Leur Egliſe, qui depuis le bombardement a eté retablie en partie par les liberalitez de MM. de Cani, & de Saint Supplix, a eté benie ſous le nom de *Saint Joſeph & Saint Elie.*

Annal. des Carm. ſup. p. 147.

Ci-deſſus, nomb. 144.

Arch. du Parl. de Rouen.

Mem. des Carm. Dech. de Dieppe.

CLI. Les Benedictines. Ancienne Communauté de Filles ſeculieres.

Les *Benedictines* ont ſuccedé dans cette ville à une eſpece de Communauté de filles ſeculieres. Quatre Devotes nommées Françoiſe de Beauvais, Marie de Maufis, Catherine Moniaux, & Madelene Neveu, avoient formé cet etabliſſement dès l'année 1649 pour recevoir les pauvres filles, les retirer des mains des Maitreſſes Heretiques, les elever dans les principes de la Religion Catholique, & leur apprendre à gagner leur vie: l'Archevêque y avoit donné les mains par acte du 25 Avril 1658. On les appella, ou elles prirent d'elles

Arch. de l'Archev. de Rou.

XI. siecle.

Mem. de Diep.

mêmes le nom de *Filles laborieuſes de Jeſus* ; & elles parvinrent heureuſement à ſe faire bâtir une Chapelle & des lieux reguliers dans une Maiſon du Porduet ſur la paroiſſe de Saint Remi, qu'elles avoient achetée des deniers de Françoiſe de Beauvais. Mais peu inſtruites des Loix, elles crurent que pour former un vrai Monaſtere, qui fît corps dans l'Egliſe & dans l'Etat, il ſuffiſoit de s'être ainſi aſſemblées, d'avoir une Maiſon en commun, d'obſerver une regle qu'elles s'etoient impoſée elles-mêmes, & de vivre ſous l'obeiſſance d'une Superieure qu'elles choiſiſſoient. Ainſi ſans prendre de Lettres ni du Prince, ni de l'Ordinaire, elles inventerent une forme d'habit, elles s'en revêtirent, elles ſubirent l'epreuve d'une année de Noviciat, elles s'engagerent par des vœux ſolemnels, & vêcurent pendant quelques années ſuivant l'inſtitut qu'elles avoient pris de leur choix. M. de Harlai, ſecond du nom, Archevêque de Rouen, en fut informé & touché : il deſapprouva leur entrepriſe ſans condamner leur zele : il declara nuls les vœux qu'elles avoient faits, la Superieure, & les autres Officieres qu'elles avoient eluës, ſans autorité ; & leur ſocieté un corps acephale & chimerique.

Arch. de l'Abb. de Saint Am. de Rouen.

Cependant pour ne les pas priver du fruit de leurs bonnes intentions, ni diſperſer un troupeau que la charité avoit raſſemblé, il les prit ſous ſa protection, & obtint au mois de Mars 1664 des Lettres Patentes en leur faveur : il penſa enſuite à leur donner une regle approuvée ; s'etant determiné pour celle de Saint Benoît, il demanda deux Religieuſes, à l'Abbeſſe de Saint Amand de Rouen, Madame Eleonor de Souvré, pour gouverner ce nouveau Monaſtere ; inſtruire les *Filles laborieuſes*, les elever dans les exercices du Cloître, leur faire recommencer leur Noviciat, & les mettre en etat de réiterer leurs vœux. L'Abbeſſe avoit dans ſa Communauté une Religieuſe nommée Marie le Quêne, dont l'eſprit lui paroiſſoit difficile à manier : cette fille, s'etoit retirée anciennement ſur je ne ſçais quel differend, qui cependant n'avoit point d'autre principe que la reforme toute recente de ſon Monaſtere, dans la Communauté des Beguines de Rouen ; & l'Abbeſſe Anne de Souvré, tante d'Eleonor, l'avoit fait revenir près d'elle en 1637. Eleonor, ſur la propoſition de l'Archevêque de Rouen crut avoir trouvé le moien de delivrer ſa Maiſon d'un ſujet qui lui donnoit de l'inquietude : elle lui permit en 1666 de paſſer avec une autre de ſes Religieuſes

Digitized by Google

dans celle de Dieppe ; elle lui donna même pour cela une ſomme de 3000 livres, à condition qu'elle ne rentreroit plus dans l'Abbaïe de Saint Amand, & qu'elle ne demanderoit point de penſion. Les Echevins de la ville s'oppoſerent à ſa reception, ſur d'autres motifs apparemment que le caractere même de cette fille : mais leur oppoſition n'eut point d'effet, & ils y conſentirent enfin par acte du 31 Mars 1667. XI. ſiecle.

Dès le commencement de Janvier de la même année la Communauté des *Filles laborieuſes* au nombre de vingt-deux Novices avoit pris une nouvelle forme. La Prieure avoit apporté avec elle 2000 ecus ; Madame de Grieu, veuve de Monſieur de Lionne, grand Audiencier de France, y avoit ajouté d'abord 4000 livres, enſuite 1000 ecus pour fonder une Meſſe à perpetuité. Ce furent-là les premiers fonds de cette Maiſon naiſſante. Enfin toutes les Novices firent profeſſion, & prononcerent leurs vœux ſelon la regle de Saint Benoît le 5 Janvier 1668. En 1677 le Roi avoit accordé aux nouvelles Religieuſes une place pour bâtir une Egliſe, dont la premiere pierre fut poſée ſous le nom de *Saint Sauveur* le 2 Juin de l'année ſuivante : il confirma leur etabliſſement par de nouvelles Lettres Patentes du mois d'Octobre 1683. Après le bombardement Madame de Souvré Abbeſſe de Saint Amand donna encore quelque ſomme d'argent tant pour remettre ſur pied l'Egliſe & les autres lieux reguliers, que pour la ſubſiſtance de la Communauté, *Arch. des Benedictines de Dieppe.* *Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rouen.*

CLII. Les PP. de l'Oratoire. Le College.

Les *Peres de l'Oratoire* ne reconnoiſſent à Dieppe de Communautez plus anciennes que la leur, que celles des Chanoineſſes regulieres, des Minimes, & des Capucins : mais je les ai rejettez ici pour ne point interrompre la ſuite des Communautez regulieres. Ils ſont redevables de leur fondation au Cardinal de Joieuſe, qui les etablit en 1614 ſur la paroiſſe de Saint Jacques dans une maiſon que l'on croit avoir eté bâtie par le ſieur Jean Ango, Gouverneur de la ville, & qui appartenoit pour lors au Commandeur de Chattes : ils obtinrent des Lettres Patentes au mois de Decembre de la même année. C'eſt-là dans toute ſon etendue l'hiſtoire de leur etabliſſement. Mais Jean Ango dont nous venons de parler merite bien d'y trouver place, ne fût-ce que pour lui ſervir d'epiſode. C'etoit un homme d'aſſez baſſe extraction, natif de Dieppe même, & dont le Pere avoit fait fortune ſur mer. Heritier *Arch. de l'Orat. de Dieppe.*

XI. ſiecle.

d'un bien conſiderable, il prit d'abord toutes les Fermes de la ville, & les recettes des Seigneuries voiſines: les richeſſes de ſon pere augmenterent entre ſes mains; il compta juſqu'à ſeize Navires à lui. Il eut l'honneur de recevoir en 1535 dans ſa maiſon, (c'eſt celle que les Peres de l'Oratoire occupent aujourd'hui,) le Roi François I, qui lui donna le gouvernement de la ville & du château. Avec le ſecours de ſes vaiſſeaux il battit ſouvent les Anglois, les Flamans, les Eſpagnols, & les Portugais. Il fit bâtir une Chapelle dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint Jacques, & donna à cette Egliſe une Chaſuble magnifique, où il avoit fait appliquer une Sphere toute de perles: il avoit pris la Sphere pour ſes armes. On pretend que la fin de ſa vie ne repondit pas au commencement, & qu'il ternit un grand nombre de belles actions par les vices auſquels il s'abandonna ſur ſes derniers jours. Il fut enterré dans la Chapelle qu'il avoit fait bâtir.

Revenons aux Peres de l'Oratoire: la Ville les engagea au mois de Janvier 1616 à faire l'ouverture d'un College pour l'inſtruction de la jeuneſſe. En 1282 il y avoit à Dieppe un Maître d'ecole; & c'etoit le Curé de la ville qui avoit droit de l'inſtituer. Par l'erection qui fut faite cette année-là d'une ſeconde Cure il fut reglé que les deux Curez jouiroient de ce droit alternativement d'année en année: mais c'etoit bien peu de choſe que cette ecole. Lorſqu'on reçut les Minimes dans la ville, on leur propoſa d'y enſeigner au moins les Humanitez; & ils ne voulurent pas s'en charger. Quelque tems après les Jeſuites s'offrirent d'eux-mêmes, & l'on n'accepta point leurs offres: le ſieur de Villers, Gouverneur, s'y oppoſa même ouvertement. Les Peres de l'Oratoire ſollicitez à leur tour de rendre ce ſervice à la ville, balancerent longtems: M. de Berulle, leur General y avoit de la repugnance; il voioit diſoit-il une autre ſocieté prendre les Colleges, & il ne portoit ſes veûës que ſur des Seminaires. Cependant ſur les inſtances reiterées du Gouverneur, & du Cardinal de Joieuſe qui lui fit voir le beſoin que la ville remplie d'heretiques en avoit, & qu'il etoit important à l'Egliſe & à l'Etat qu'il y eût plus d'une ſocieté qui enſeignât les ſciences, il y conſentit, & ſa Congregation ſe chargea du premier College qu'elle ait pris en France. Le Gouverneur pour faciliter le projet, fonda la Meſſe des Ecoliers; le ſieur Jean Veron, Dieppois, & Conſeiller-Clerc au Parlement de

Archives des Chartreux de Gaillon.

Chronic. general. Ord Minim. p. 302.

Memoires de Dieppe.

Arch. de l'Orat. de Dieppe.

Digitized by Google

Rouen, fonda deux classes ; le P. Etienne Brice, Parisien, & de l'Oratoire, donna aussi une somme considerable pour l'augmentation des classes ; & la Ville de son côté contribua pour les bâtimens du College. On y etablit d'abord cinq classes, une de Theologie, une de Philosophie, trois d'humanitez : les deux premieres furent enseignées par les Peres de l'Oratoire, & les trois autres par des Maitres du dehors sous leur autorité. On y compta dès la premiere année quatre mille Ecoliers ; mais le nombre en est bien diminué. Cependant les Peres de l'Oratoire y enseignent aujourd'hui toutes les classes jusqu'à la Philosophie inclusivement. Ils ont renouvellé leurs bâtimens en 1642, & leur Eglise qui porte le nom de *l'Enfant Jesus*, n'a eté achevée qu'en 1656. XI. siecle.

Outre ce College il y a encore à Dieppe une Ecole d'hydrographie, fondée en 1665 : le premier Maitre de cette Ecole fut un Prêtre Dieppois, nommé Guillaume Denys, qui a donné quelques Ouvrages au Public. Ecole d'Hydrographie. *Mem. de Dieppe.*

CLIII. L'Hôpital-General. *Imprimé.*

L'*Hôpital General*, sous le nom de *la Charité-Saint François*, a eté fondé par Lettres Patentes du 18 Janvier 1668 ; & le Roi y a uni en même tems l'Hôtel-Dieu de la ville, ensorte que cet Hôpital est egalement destiné pour les malades & pour les valides. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 22 Decembre 1694 les Chapelles ou Maladeries de Saint Etienne d'Arques. de S. Julien du même lieu, & de Sainte Foi de Longueville, y avoient encore eté unies : mais nous avons deja veû que cet Arrêt n'a pas eu une entiere execution. L'Archevêque de Rouen est chef de l'administration spirituelle & temporelle de cette Maison. Les autres Administrateurs-nez sont les deux Curez de la ville, avec un parent du sieur Veron, Conseiller au Parlement, dont nous avons parlé sous l'article precedent, & principal bienfaiteur des pauvres, lequel doit être elu tous les ans par les autres parens domiciliez dans la ville. *Ci-dessus, nomb. 122, & 147.*

CLIV. Chapelle de N. D. des Greves. *Ci dessus, nomb. 138. Arch. de l'Archeveché de Rouen.*

Enfin pour ne rien omettre, il y a au Pollet une Chapelle appellée *Notre Dame des Greves*. C'est une espece d'annexe ou de succursale de la Paroisse de Neuville, dont nous avons dit que tout ce quartier-là depend. Elle a passé long-tems pour Prieuré, & a eté possedée sous ce titre par divers Prieurs, ou soi-disant tels, tant Reguliers que Commendataires. Ce n'est qu'une Chapelle sans autre dignité. On l'obtenoit sous ce titre-là en Cour de Rome en 1670 ; & par

un aveu du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville a droit d'y nommer. En 1715 le Prieur de ce Monaſtere y a preſenté un Religieux Benedictin, comme à une Chapelle reguliere.

XII. ſiecle.

Arch. de la Ch. des C. de Paris.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

DOUZIEME SIECLE.

NEUF-CHATEL-*en Brai.*

CLV. Ancien nom de cette ville. Son Château.

Neuf-chatel eſt une ville du Païs de Brai, ſituée à huit ou neuf lieuës au nord-eſt de la ville de Rouen dans une vallée riche & abondante en fruits, en grains, en pâturages. Un Geographe recent a repris Thomas Corneille & Baudrand, de ce que l'un & l'autre placent cette ville tantôt dans le Païs de Caux, tantôt dans le Pais de Brai: *Ce ſont des fautes qui echappent ſouvent*, dit-il, *dans les Ouvrages d'une auſſi grande etendue que les leurs.* Mais dans les Ouvrages d'une auſſi petite etendue que le ſien, puiſqu'il n'entreprenoit que la Deſcription de la France ſeule, devoit-il lui echaper à lui-même de mettre une ſi grande difference entre le Païs de Brai, & le Païs de Caux? l'un eſt renfermé dans l'autre, comme la partie eſt renfermée dans le tout; nous l'avons obſervé plus haut. Une ville du Païs de Brai, du moins du Brai-Normand, eſt donc neceſſairement une ville du Païs de Caux; & il n'y a point de faute ſur ce ſujet ni dans Baudrand, ni dans Thomas Corneille.

Piganiol de la Force, Nouv. Deſcription de la Fr. tom. 5. p. 112, 113.

Ci-deſſus, n. 24, & 60.

L'ancien nom de cette ville etoit *Drincourt*, en latin *Driencuria*, ou *Drincuria*, quoiqu'on trouve auſſi quelquefois, mais abuſivement, *Nicourt*, & *Lincourt*. Philippe le Breton la nomme *Driencuria*; & je ne vois pas pourquoi M. de Valois s'eſt aviſé de la mettre ſur la Brêle à cinq lieuës de la ville d'Eu, à moins qu'au lieu de *Driencuria*, il n'ait lu dans le Poëte *Demicuria*. On trouve en effet ſur la Brêle à une lieuë d'Aumale & dans le dioceſe d'Amiens le village de *Demicourt*. Quoiqu'il en ſoit, Neuf-chatel etoit encore appellé en 1205 *le Neuf-chatel de Drincort*; mais alors le nom de *Drincourt* commençoit auſſi à ſe perdre, & on diſoit ſouvent *le Neuf-chatel* tout ſimplement. On pretend que ce n'etoit dans ſon origine qu'une maiſon de bois à trois etages. Henri I, Roi d'Angleterre, lui ſubſtitua au commencement du douzieme ſiecle le nouveau Château dont inſenſiblement la ville a tiré ſon nom, & qui a eté raſé par ordre du Roi en 1595.

Frito, Philipp. ad. 6. 98.

Valeſ. Notit. Gall. Drianeuria.

Arch. de l'Abb. de Foucarm.

Arch. de l'Abb. de Fontaine-Guer.

Thomas Walſingh Ypodigm. Neuſtr. ad an. 1135.

Mem. de Neuf-chat.

Cette ville ne forma d'abord qu'un ſimple Bourg auquel on donna le nom de *S. Pierre*, qui etoit la ſeule Egliſe du lieu, & qui s'etendoit auſſi dans la campagne : le Prieuré de Sainte Radegonde au hameau du Menil y eſt encore compris aujourd'hui. Dans la ſuite il s'y eſt formé deux autres Paroiſſes, ſans compter celle de l'Hôpital-roial dont nous parlerons bientôt, l'une ſous le nom de *Notre-Dame*, l'autre ſous celui de *S. Jacques* : ſon enceinte s'eſt encore etendue depuis juſques ſur les deux Paroiſſes voiſines de Quevrecourt, & de Nogent-en Brai. L'Egliſe de Saint Pierre, avoit dit-on, anciennement haute, moienne, & baſſe Juſtice, avec un Bailliage Vicomtal, dont les Officiers etoient nommez & inſtituez par le Curé : cela ne ſubſiſte plus, & l'on ignore ce qui a donné lieu au changement. La Paroiſſe de *Notre Dame* eſt devenue la premiere de la ville : c'eſt-là que l'on chante les *Te Deum*, & que ſe tiennent toutes les aſſemblées pour les Ceremonies publiques. La nef de cette Egliſe n'a eté conſtruite que vers le milieu du ſeizieme ſiecle. Celle de *Saint Jacques* fut ruinée en 1591 par le Gouverneur de la ville nommé Palcheul, pour la ſeule raiſon qu'elle commandoit au Château.

XII. ſiecle

CLVI. Ses Paroiſſes.

Ci deſſous, nomb. 158.

Memoires de Neuf-chat.

Neuf-chatel a eu des Seigneurs particuliers de la premiere & de la plus haute nobleſſe, avant que de rentrer dans le Domaine de la Couronne. Hugues de Neuf-chatel etoit beaufrere de Valeran Comte de Meulant : il entra avec lui, avec ſes autres beau-freres Hugues de Montfort & Guillaume Louvel, & pluſieurs autres Seigneurs, dans la ligue que fit en 1123 Amauri de Montfort, Comte d'Evreux, pour retablir Guillaume, fils du Duc Robert Courte-Heuze dans la poſſeſſion de la Normandie, injuſtement uſurpée par Henri I Roi d'Angleterre. Depuis que cette Ville eſt retournée au domaine, elle a eté donnée en douaire à la Reine Blanche, ſeconde femme de Philippe de Valois, & à Catherine de France, femme de Henri V Roi d'Angleterre. Philippe Auguſte l'avoit annexée à la Vicomté d'Arques : la meſure d'Arques y eſt encore aujourd'hui en uſage. Mais elle en a eté enfin detachée ; & nos Rois y ont erigé un Bailliage ſubordonné au Grand-Bailli de Caux, une Vicomté, un Siege de Police, une Election ſous la Generalité de Rouen, un Grenier à ſel de vente volontaire, & une Maitriſe particuliere des Eaux & Forêts, qui lui eſt commune avec la ville d'Ar-

CLVII. Gouvernement Civil & Eccleſiaſtique de cette ville. *Ibid.*

Digitized by Google

XII. ſiecle.

ques. Cette Maitriſe ſe partage en deux Gruëries, l'une dite *de Neuf-chatel*, laquelle ſe tient aujourd'hui à Bellencombre après s'être tenue pendant quelque tems au bourg de S. Saëns; l'autre dite *d'Arques*, qui ſe tient alternativement à Bellencombre & à Dieppe. Pour ce qui eſt du Gouvernement Eccleſiaſtique, Neuf-chatel donne ſon nom à un Doienné rural de l'Archidiaconné d'Eu.

CLVIII. Hôpital roial, & Abbaïe de Benedictines.

Ancienne Communauté de Chanoines Reguliers.

Archives de l'Hôpital roial de Neuf-chat.

Il y a dans cette ville un Hôpital roial, dont la Chapelle fut fondée avant la fin du douzieme ſiecle par un Particulier nommé Robert le Bourguignon, & qui etoit deſſervi vers ce tems-là même par une Communauté de Chanoines Reguliers. En 1191 le Pape Celeſtin III accorda à cette Maiſon le droit d'avoir une Chapelle, où les Freres, les malades, & tous ceux du dedans pourroient entendre la Meſſe & le Service divin, & recevoir les Sacremens de l'Egliſe, avec une cloche pour appeller à l'Office ceux d'entre eux qui devroient, ou qui auroient devotion d'y aſſiſter; & un cimetiere pour leur uſage. En conſequence de ce Privilege l'Hôpital de Neuf-chatel, qui avoit même des Fonts-baptiſmaux, a joui depuis des droits paroiſſiaux ſur le peuple de ſon enceinte; mais les Fonts ont eté portez à la Chapelle de *Saint Antoine*, à un quart de lieuë de la ville: c'etoit anciennement la Chapelle d'une Ferme nommée *le Manoir de la Montagne*, & dependante de l'Hôpital. Là les Religieux exerçoient les fonctions de Curé ſur leurs Fermiers, & ſur tous ceux qui etoient de leur territoire: aujourd'hui encore ceux-ci ſont obligez de faire leurs Pâques à l'Hôpital; on leur y dit la Meſſe les Fêtes & les Dimanches; on y fait l'Eau-benite & l'Exhortation au peuple. Cependant celui qui eſt chargé de ces fonctions eſt amovible, & ne les exerce que par commiſſion: les Religieuſes qui ont ſuccedé aux Chanoines Reguliers le preſentent à l'Archevêque, qui lui donne ſes pouvoirs. Le Curé de la paroiſſe de Saint Jacques, dans l'etendue de laquelle l'Hôpital eſt ſitué, a ſouvent inquietté les Chanoines & les Religieuſes à ce ſujet; mais toujours inutilement: la Bulle du Pape Celeſtin III avoit eté confirmée par d'autres Bulles, & par Lettres Patentes du mois de Juin 1379. Enfin il a renoncé à toutes ſes pretentions, & reconnu le droit des Religieuſes par Acte du 23 Fevrier 1738.

Ci deſſous, num. 166.

Ces Religieuſes qui etoient une colonie de l'Abbaïe de Bival, dont nous parlerons plus bas, devroient, ce ſemble, être

être de l'Ordre de Citeaux : neanmoins elles n'en ont point retenu les uſages, ſi ce n'eſt peut-être l'habit blanc, quoique cette couleur ait eté portée indifferemment auſſi bien que le noir dans pluſieurs Monaſteres purement Benedictins, comme dans l'Abbaïe du Bec, & ailleurs. Ce ſont donc des Benedictines habillées de blanc ; elles reconnoiſſent en tout la Juriſdiction de l'Ordinaire, comme les Religieuſes de Bival dont elles ſont ſorties. L'Archevêque de Rouen leur aiant donné permiſſion le 16 Novembre 1641 de s'etablir à Neufchatel, elles ſe logerent d'abord dans une maiſon de la grande rue, près de la fauſſe-porte, où pend aujourd'hui pour enſeigne la Fleur-de-Lis. Mais par tranſaction paſſée le 12 Mars 1652 entre elles & les Chanoines Reguliers, & confirmée par Brevet du Roi le 30 du même mois, ceux-ci leur abandonnerent non ſeulement l'Hôpital, mais encore leur propre Monaſtere. Il eſt vrai qu'on uſa contre eux de voies de fait, & qu'ils furent plûtôt expulſez qu'ils ne ſe retirerent de bonne grace. Cependant ils ne furent pas totalement depouillez : ils etoient cinq, & l'on fit à chacun d'eux une penſion honnête. D'un autre côté l'Abbé de Sainte Genevieve de Paris, qui s'etoit oppoſé à l'execution du Brevet, tranſigea auſſi avec les Religieuſes : il obtint 800 livres de penſion annuelle, tant pour indemniſer ſa Congregation, que pour l'entretien de deux Religieux dans ſon Abbaïe : & & le Conſeil Privé ratifia ce nouveau concordat par Arrêt du 20 Août de la même année, ſans deroger au Brevet. Les Religieuſes n'aiant pu emporter la place qu'à cette condition, y entrerent enfin en 1654. L'Archevêque de Rouen unit enſuite l'Hôpital à leur Communauté par Decret du 25 Septembre 1655 ; le Roi confirma cette union par Lettres Patentes du mois de Mars 1656 ; & le Parlement les enregiſtra le 30 Août ſuivant, après que les Religieuſes eurent declaré qu'elles ne pretendoient aucun droit à la nomination de la Cure de Bulli, dont le patronnage avoit appartenu aux Chanoines. Ces Religieuſes n'ont eté gouvernées pendant quelque tems que par des Prieures perpetuelles à la preſentation du Roi ; mais Madame Marie-Anne le Normant, qui gouverne aujourd'hui, a eté nommée Abbeſſe par Brevet du 25 Avril 1725, & par Bulles du 28 Mai ſuivant. Leur Egliſe porte le nom de *S. Thomas* Archevêque *de Cantorberi* : il y a dans l'Hôpital dix lits pour les pauvres malades.

XII. ſiecle.

Arch. de l'Hôpital roial de Neuf-chat.

Arch. du Parl. de Rouen.

Archives de l'Hôp. roial de Neuf-chatel.

Arch. du Parl. de Rouen.

Digitized by Google

XII. ſiecle.

Les autres etabliſſemens de pieté qui ſe ſont formez à Neuf-chatel, ſont un Couvent de Penitens, un Couvent de Cordelieres, & un ſecond Hôpital, gouverné par des Filles ſeculieres. Les *Penitens* ſont redevables de leur fondation aux Seigneurs de Nogent-en Brai qui les etablirent le 12 Septembre 1389 aux Portes de la Ville ſur un terrain de la paroiſſe de Quevrecourt qui relevoit d'eux & qu'on appelloit *Berneſault*. Le Roi Louis XII confirma leur etabliſſement au mois de Fevrier 1511. Leur Egliſe fut dediée ſous le nom de *S. François* le 8 Juillet 1526 par Nicolas Evêque *in partibus*; après une reforme qui y fut etablie en 1614, les Reformez prirent la place des anciens, & obtinrent des Lettres Patentes au mois de Novembre 1616. Vers ce même tems le Roi leur donna les demolitions du Château, dont ils ſe ſont ſervis pour renouveller tous leurs bâtimens qui tomboient en ruine.

CLIX. Les Penitens.

Jean-Marie de Vernon, Hiſt. du Tiers-Ord. de Saint Franç. tom. 3. p. 261.

Mem. des Penit. de Neuf-chat.

CLX. Les Cordelieres.

Les *Cordelieres* ſont auſſi Religieuſes du Tiers-Ordre, & diſtinguées des Urbaniſtes. Elles etoient venues de la ville de Hédin en Artois au nombre de ſept: elles furent reçuës en 1507 à Neuf-chatel, où elles ſe conſacrerent d'abord à aſſiſter les malades, & à enſevelir les morts. Deux filles de la ville, dont le nom n'eſt point venu à notre connoiſſance, leur donnerent la maiſon qu'elles occupent ſur la Paroiſſe de Notre Dame; le Pape Jules II confirma leur etabliſſement la même année; le Roi Louis XII le ratifia l'année ſuivante; elles s'y ſont bâti une Egliſe ſous le nom de *l'Annonciation de la Sainte Vierge*; enfin en 1643 elles ont embraſſé la clôture, à laquelle juſqu'alors elles n'avoient point eté aſſujetties.

Ancienne Maladerie de S. Jean.

Arch. des Cordelieres de Neuf-chat.

Il y avoit près de la ville au faubourg de la Porte des Fontaines, anciennement dite la Porte de la chauſſée, une Maladerie ſous le nom de *S. Jean Baptiſte*, laquelle après avoir eté deſſervie ſur la fin du treizieme ſiecle par un Maître, par des Freres, & par des Sœurs, & avoir acquis enſuite le droit de Paroiſſe, n'etoit plus vers l'an 1550 qu'un benefice ſimple à la preſentation des Habitans. Le Roi Charles IX la donna aux Cordelieres à la priere de M. Groulard, Premier Preſident au Parlement de Rouen par Lettres Patentes du 13 Août 1563. En vain les habitans s'y oppoſerent: les Religieuſes obtinrent contre eux au mois de Juillet 1582 un Arrêt du Parlement; & les Lettres Patentes furent enſuite confirmées par les Rois Henri III, Henri IV, Louis XIII. Cependant en 1639, au mois d'Août, le même Louis XIII y nomma une

Arch. des Abb. de S. Ouen de Rouen & d'Aumale.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

Mem. de Neuf-chat.

Arch. du Parl. de Rouen.

Digitized by Google

Religieuſe du Prieuré de Saint Aubin près de Gournai ; mais au mois d'Octobre ſuivant la Proviſion en fut adjugée aux Cordelieres. Celles-ci obtinrent encore en leur faveur en 1653 de nouvelles Lettres Patentes confirmatives des premieres : le Parlement avant que de les enregiſtrer, leur en donna la Proviſion ſeulement par Arrêt du 19 Mai de la même année, & les enregiſtra enfin le 13 Juin ſuivant. Malgré tant de titres ces Religieuſes ont perdu la jouiſſance de cette Maladerie. Le Roi la leur retira en 1674 pour la donner aux Chevaliers de S. Lazare, à condition pourtant que ceux-ci leur feroient 300 livres de rente. Nous allons voir qu'elle devoit ſuſciter encore un grand procés entre les trois Communautez de Filles de la Ville.

XI le ſiécle.

Arch. des Cordelieres de Neuf-chat.

CLXI.

L'Hôpital, & les Filles de la Miſericorde.

Celle d'entre elles dont il nous reſte à parler, porte le nom de *la Miſericorde*. Ce ſont des filles ſeculieres, qui font cependant des vœux ſimples. Adrien le Bon, Prieur titulaire de Saint Lazare de Paris, les fonda en 1634 avec la permiſſion de l'Archevêque & l'agrement des habitans, pour avoir ſoin des pauvres malades de la ville ; (car on ne recevoit alors, & on ne reçoit encore aujourd'hui que des Soldats à l'Hôpital-Roial) & pour faire l'ecole aux petites filles : Saint Vincent de Paul, ſon reſignataire, ſe tranſporta exprès à Neuf-chatel pour faire cet etabliſſement avec lui. Ce nouvel Hôpital fut deſtiné pour huit Sœurs, & pour ſix lits de malades : aujourd'hui les Sœurs ſont en plus grand nombre, & il y a douze lits diſtribuez egalement en deux ſalles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Les ſalles avec la Chapelle du dehors ſont ſur la paroiſſe de *Saint Pierre* ; mais le chœur & les bâtimens des Sœurs ſont ſur celle de *Notre-Dame*. Ces Hoſpitalieres obtinrent au mois de Janvier 1667 des Lettres Patentes que le Parlement enregiſtra le 28 Janvier 1671, à condition que le bien de la Communauté ne ſeroit point uni avec le bien des pauvres. Celui-ci eſt en effet adminiſtré par trois Bourgeois de la ville : à l'egard du ſpirituel, chaque Curé a droit ſur ſon paroiſſien malade, & lui adminiſtre les ſacremens : mais les Sœurs ont un Chapelain & un Cimetiere pour elles.

Ancienne Maladerie de S. Jean.

Arch. de l'Hôpital. de la Miſeric. de Neuf-chat.

Archives du Parlement de Rouen.

Mem. de Neuf-chat.

Par Arrêt du Conſeil du 22 Decembre 1694 le Roi unit les Maladeries de Neuf-chatel & d'Haut-Viller avec la Leproſerie & l'Hôpital de Gaille-fontaine à l'Hôpital de Neuf-chatel. Ceux qui avoient pourſuivi cet Arrêt, ne s'etant pas

Arch. du Parl. de Rouen.

XII. ſiecle.

expliquez aſſez nettement, donnerent lieu à une equivoque qui dut les jetter eux-mêmes dans un aſſez grand embarras, lorſqu'il fallut mettre l'Arrêt à execution. Il y avoit deux Hôpitaux à Neuf-chatel, l'Hôpital Roial, & celui de la Miſericorde; & il s'agiſſoit de ſçavoir auquel des deux les Maladeries ſeroient unies. En 1695 les Religieuſes de l'Hôpital-Roial obtinrent des Lettres Patentes en leur faveur: mais les Cordelieres, à qui la Maladerie de Saint Jean avoit appartenu autrefois, & qui jouiſſoient encore de 300 livres de rente ſur ce benefice, & l'Abbaïe de Bival, à laquelle l'Hôpital de Gaillefontaine etoit uni depuis l'an 1369, formerent oppoſition à l'enregiſtrement de ces Lettres Patentes. D'un autre côté les Sœurs de la Miſericorde agirent aſſez puiſſamment pour venir à bout de ce qu'elles ſouhaitoient; elles ne demanderent que la Maladerie de Saint Jean, qu'elles obtinrent par de nouvelles Lettres Patentes du mois de Janvier 1696. Les Religieuſes de l'Hôpital-Roial s'oppoſerent à leur tour à l'enregiſtrement; & le Parlement par Arrêt du 11 Fevrier ſuivant renvoia les Parties pardevant le Roi. Alors le Comte de Boulainvilliers, Seigneur de Saint Saire, & de Nêle, intervint dans ce procés: il prenoit parti pour l'Hôpital-Roial; la Dame de Manneville, qui en etoit devenue Prieure, lui appartenoit de près. Il repreſenta au Conſeil qu'un Gerard Talbot avoit fondé cette Maladerie, qu'il lui avoit aumoné cent une acres de terre relevant du Fief de Nêle, & qu'en qualité de Seigneur de ce Fief il avoit des droits à revendiquer ſur le benefice qui etoit en litige. Je ne ſçai s'il prouva bien demonſtrativement ce qu'il avançoit: mais le Roi ſans avoir egard à ſa requête ordonna par Arrêt definitif du 6 Avril 1697, que l'Abbaïe de Bival demeureroit en poſſeſſion de l'Hôpital de Gaille-fontaine, & que la Maladerie de Saint Jean appartiendroit à l'Hôpital de la Miſericorde, qui feroit aux Cordelieres de Neuf-chatel, les 300 livres de rente dont l'Ordre de Saint Lazare avoit eté chargé envers elles. Ainſi il ne reſta à l'Hôpital-Roial de tout ce qu'il avoit obtenu en 1695 que les deux Maladeries de Gaille-fontaine, & d'Haut-Viller.

Ci deſſus, nomb. 126. Arch. du Parl. de Rouen.

Mem. de l'Hôpital roial de Neuf-chat.

Arch. du Parlem. de Rouen.

BEAUBEC.

CLXII. L'Abbaïe de ce nom.

L'Abbaïe de Beaubec, qui a pris ſon nom d'un village

voisin appellé *Beaubec-la Ville*, est située dans la forêt de Brai à une lieuë ou environ de celui de Forges vers le Nord, & auprès de deux petits ruisseaux, l'un nommé *le Robec*, l'autre *le Bateur*, lesquels formoient autrefois en ce lieu-là une douzaine d'etangs aujourd'hui presque entierement desséchez. Un Auteur qui a fait des notes sur la vie du B. Bernard, Abbé de Tiron, fixe la fondation de ce Monastere au 14 Septembre 1116; mais on ne voit pas quelles ont pu être ses preuves : les Auteurs de l'ancien *Gallia Christiana* l'ont rapportée à l'an 1127; & la chronologie de l'Ordre de Citeaux, au 1 Novembre 1128. L'Ecrivain de Citeaux a du être mieux instruit que les autres, & nous nous en tenons à son calcul. Beaubec reconnoît pour son fondateur Hugues de Gournai, second du nom, qui y est, dit-on enterré; il fut mis dès son origine sous la dependance de l'Abbaïe de Savigni. C'est même la premiere fille de cet illustre chef-d'Ordre, qui en compte jusqu'à cinquante, dont la Trappe est la derniere; & elle est devenue elle-même mere de celle de Lannoi au dioceſe de Beauvais. En 1148 tout l'Ordre de Savigni s'etant soumis à l'Ordre de Citeaux, Beaubec se trouva incorporé à celui-ci; & comme l'Abbé de Savigni a les honneurs de cinquieme Pere de l'Ordre, ces honneurs sont devolus aujourd'hui à l'Abbé de Beaubec, parce qu'il est regulier, & que l'autre ne l'est pas.

XII. siecle.

Souchet. Not. in vitam B. Bern. Tiron. Abb. pag. 274.

Manrique, Annal. Cisterc. ad ann. 1128. p. 191.

Le Monastere de Beaubec perit miserablement dans un incendie en 1383, & n'a pû être reparé que vers l'an 1450; mais dans la suite il a fallu penser à le rebâtir tout à neuf. En 1464 on plaça des Orgues dans l'Egliſe; aujourd'hui il n'y en a plus. L'Abbé Guillaume Martel, qui tenoit l'Abbaïe en Commende, fit faire le logis Abbatial vers l'an 1580. Guillaume aimoit les beaux arts, sur-tout la peinture; il fit representer sur la boiserie de son Cabinet Venus & Adonis, Psiché, l'enlevement de Proserpine, &c. & ces peintures ont resisté au tems. Le clocher n'a eté rebâti qu'en 1668, le portail de l'Egliſe en 1730; enfin M. Charles-François du Pauzet-du Mas, qui en est aujourd'hui Abbé, continue sans relâche à relever le Cloître, le Dortoir, & tous les autres lieux reguliers. Il y avoit en 1235 à la porte du Monastere une Aumônerie, dont on ne voit plus que quelques restes, auſquels on donne encore le nom *d'Hoſpice*. Diverses donations de ce tems-là furent faites selon la teneur des titres *in uſus*

Arch. de l'Abb. de Beaubec.

Digitized by Google

XII. siecle.

porta & pauperum Belli-Becci. Près des ruines de cette Aumônerie il y a une Chapelle dite de *Sainte Urſule*; deſſervie par un Religieux de l'Abbaïe, & qui ſert de paroiſſe à pluſieurs habitations voiſines. Thomas Evêque de Baieux, aiant donné ſa Bibliotheque à cette Maiſon, y elut ſa ſepulture en 1238 : il fut inhumé dans le Sanctuaire du côté de l'Evangile, & l'on y voit ſa repreſentation en pierre, elevée ſur quatre petits pilliers. Le cœur & les entrailles de Madame de Vaudetar, Abbeſſe de Saint Leger de Preaux, ſont auſſi enterrez dans la croiſée du côté de l'Epitre. Sous le cloître, près de l'ancien Chapitre, eſt la tombe d'un Medecin de Neuf-chatel, nommé Honfroi, avec cette inſcription :

Hic eſt Honfredus, qui quondam nobile fedus
Nobis monſtravit, quos multum ſemper amavit.
De Caſtro natus, Doctor fuit in Medicina
..... Deus huic tua dona propina.

On a perdu dans l'Abbaïe le ſens de ces deux mots, *nobile fedus.* Seroit-ce Honfroi qui auroit indiqué aux Religieux le corps de Saint Helier, Martyr de l'île de Gerſei, dont ils croient être en poſſeſſion, & dont ils font la fête le 16 Juillet ?

FOUCARMONT.

CLXIII. L'Abbaïe de ce nom.

Arch. de l'Abb. de Foucarm.

L'Abbaïe de *Foucarmont* eſt ſituée ſur la riviere d'Yere entre Aumale & Grand-Court : elle fut appellée d'abord *Fons-Theodore* d'une ſource voiſine, qu'on appelle aujourd'hui la Fontaine-*Saint Martin.* Mais comme elle n'etoit qu'à deux pas du bourg de Foucarmont, elle n'a pas tardé à en prendre le nom, auſſi-bien qu'un des Doiennez ruraux de l'Archidiaconné d'Eu. Elle fut fondée ſous l'Ordre de Savigni, & ſous le nom de *la Sainte Vierge* & de *Saint Jean l'Evangeliſte*, non en 1129, comme l'ont cru quelques-uns, mais le 25 Juillet 1130 ſelon la chronologie de l'Ordre de Citeaux, par Henri I, Comte d'Eu, qui y embraſſa la vie Religieuſe, & qui y mourut en 1139. Le Comte Jean, fils de ce Prince, renonça comme ſon pere aux honneurs & aux plaiſirs du ſiecle : il ſe conſacra pour le reſte de ſes jours à l'etat Monaſtique dans cette même Maiſon, après qu'elle eut eté incorporée à l'Ordre de Citeaux, & y mourut en 1170. On voit

Souchet. not. in vit. B. Bern. Abb Tiron. p. 275.

Manrique. Annal. Ciſtere. tom. 1. ad ann. 1130. p. 215.

Digitized

encore aux pieds du Sanctuaire la tombe du pere & du fils ; ils y ſont repreſentez l'un & l'autre avec cette inſcription dans le goût du tems : XII. ſiecle.

Eſt pater Henricus, primus gregis hujus amicus.

Ejus erat natus Johannes jure vocatus.

Filius iſte fuit Henrici, poſtea frater.

Hos monachos genuit Domino domus hæc, pia Mater.

Qui legis, abſque mora pro tantis fratribus ora.

Enfin les Religieux de Foucarmont pretendent avoir les cendres de dix-huit Princes ou Princeſſes de l'illuſtre maiſon de leurs Fondateurs ; mais ils n'en ont pas retenu les noms. Cette Abbaïe eſt mere de celle du Lieu-Dieu ſur la Brêle au dioceſe d'Amiens, & a eté detruite juſqu'à trois fois ; on ne remarque pas en quel tems : mais en 1625 l'Abbé Jean Pelletier, jetta les fondemens d'une nouvelle Egliſe, qui fut achevée en 1628. Les autres lieux reguliers ont eté entrepris dans la ſuite, & le Monaſtere ſe trouve enfin remis entierement ſur pied. *Mem. de l'Abb. de Foucarm.*

Il y a dans l'Egliſe Abbatiale une Cure annexée à l'Abbaïe, à laquelle on a donné le nom de *Fremantel*, ou *Froid-Mantel*, & dont dependent pluſieurs hameaux, où l'Abbé nomme des Deſſervans amovibles, ſeculiers ou reguliers à ſon choix. Ces hameaux qui n'etoient dans leur origine que des Metairies, où les Religieux avoient des Chapelles pour la commodité de leurs Freres Convers & de leurs Domeſtiques, ſont au nombre de cinq ; les Eſſarts, le Fretil, les nouvelles Landes, les vieilles Landes, & les Ventes.

Le Bourg eſt au midi de l'Abbaïe ; il s'y tient un marché tous les ſamedis. On y voioit anciennement une Leproſerie, un Hôpital, & des Ecoles. Les Ecoles dependoient au douzieme ſiecle de l'Abbaïe d'Eu, qui a droit auſſi de preſenter à la Cure. La Leproſerie etoit ſur pied en 1228, & on donnoit le nom de *Proviſeur* à celui qui en avoit l'adminiſtration : elle eſt unie à l'Hôpital de Blangi. L'Hôpital ſubſiſtoit en 1492, & 1499 ; mais je ne ſçai ce qu'il eſt devenu. Le Bourg. *Arch. de l'Abb. d'Eu.* *Arch. de l'Abb. de Foucarm.* *Ci deſſus, nomb. 70.* *Arch. de l'Arch. de Rouen.*

CLAIR-RUISSEL.

CLXIV. *Arch. du Prieuré de Clair-ruiſſ.*

Le Prieuré de *Clair-Ruiſſel* fut fondé avant le milieu du

XII. siecle.

douzieme siecle par Hugues II, Seigneur de Gournai, & Mileſende de Vermandois ſon epouſe, qui y etablirent des Religieuſes de l'Ordre de Font-Evraud : cet etabliſſement fut confirmé en même tems par Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen. Hugues de Gournai mit d'abord les nouvelles Religieuſes en poſſeſſion d'un terrain appellé *le Val de la bataille*, vers l'Orient & près de Gaille-fontaine, où elles ſe conſtruiſirent un petit Monaſtere ; mais peu de tems après, il les transfera de l'autre côté à l'occident du même bourg, près d'un courant d'eau, nommé *Clair-Ruiſſel*, qui n'a pas un quart de lieuë de cours, & qui ſe joignant plus bas à la Betune, laquelle paſſe à Gaille-fontaine même, forme alors la petite riviere qui arroſe les murs de Neuf-chatel, & qui va ſe decharger enſuite dans la mer à Dieppe. C'eſt de ce ruiſſeau que le Monaſtere a pris inſenſiblement le nom de *Clair-Ruiſſel* qu'il porte depuis longtems ; car dans quelques titres du treizieme ſiecle on ne le connoît encore que ſous le nom de Monaſtere ou de Religieuſes de *Gaille-fontaine*. Vers le tems même de la tranſlation, Girard, & Hugues, tous deux fils du Fondateur, ratifierent la donation de leur pere ; & celui-ci y ajouta depuis d'autres bienfaits de ſon propre fonds. Dans la ſuite pluſieurs Demoiſelles du voiſinage touchées de la vie edifiante que ces ſaintes filles menoient dans leur retraite, formerent la genereuſe reſolution de ſe joindre à elles, & de ſe conſacrer à Dieu dans cette Maiſon pour le reſte de leurs jours. Leurs peres, ou leurs parens, Seigneurs de Saint Maurice, du Til, du Foſſé, de la Belliere, de Brai-moutier, de la Ferté, de Roncheroles, de Haucourt, de Perduville, & d'autres lieux, leur aſſignerent en même tems pour leur dot divers fonds aſſis dans l'etenduë de ces differens domaines ; & toutes ces donations furent confirmées par Rotrou Archevêque de Rouen.

Ancien Prieuré de Fumechon dans le Vexin.

Ibid.

Le jour de la mort du même Rotrou, c'eſt-à-dire au mois de Novembre 1183, Baudouin de Canteleu fonda la Chapelle de *Fumechon* dans la vallée de Fleuri ſur Andele, & dans l'etenduë de la paroiſſe de Radepont. Peu de tems après il donna cette même Chapelle à l'Abbeſſe de Font-Evraud pour y établir un Monaſtere de ſon Ordre ; & ce Monaſtere fut mis ſous la dependance de Clair-Ruiſſel. Richard I, Roi d'Angleterre, confirma cet etabliſſement le 20 Mars 1190 : il fut auſſi confirmé vers le même tems par l'Archevêque Gautier

Gautier de Coutances. Mais on n'y voit plus aujourd'hui qu'une ſimple Chapelle de devotion, à laquelle pluſieurs donnent le nom de *Clair-Ruiſſel*. Les Religieuſes auront apparemment abandonné cette demeure pendant les guerres des Anglois pour ſe refugier à Clair-Ruiſſel, ou ailleurs. XII. ſiecle.

Clair-Ruiſſel n'a jamais brillé au dehors par ſon opulence, ni par la ſomptuoſité de ſes edifices. Une grande ſimplicité de mœurs, une diſcipline exacte, & ſur-tout un amour diſtingué pour la pauvreté Religieuſe, en ont preſque toujours fait, & en font encore aujourd'hui le principal ornement. On remarque à ce ſujet qu'un ſaint Religieux du même Ordre, nommé Raoul Langlois, qui demeuroit dans ce Monaſtere pour adminiſtrer les Sacremens aux Religieuſes, frappé de l'eſprit de pauvreté qu'il voioit regner ſouverainement dans leurs cœurs, pria Dieu un jour d'en eloigner pour jamais les richeſſes. Il craignoit que l'abondance n'introduisît d'abord parmi elles l'amour des commoditez de la vie, & enſuite la ruine totale de l'obſervance reguliere. Juſqu'ici ſa priere a eté exaucée. La Maiſon n'a pas de grands revenus, & l'on y ſert Dieu avec zele & avec ferveur. L'Egliſe eſt dediée ſous le nom de *la Sainte Vierge*.

Mileſende de Vermandois, dont nous avons parlé au commencement de cet article, & dans la deſcription de la ville de Gournai, a eté longtems inconnue aux Genealogiſtes. C'eſt à un titre du Prieuré de Clair-Ruiſſel que nous devons la decouverte de ſa naiſſance. Elle pouvoit être fille de Raoul II, Comte de Vermandois, arriere-petit-fils de Henri I, Roi de France; & Mileſende de Gournai, femme d'Amauri V Seigneur de Montfort, paroît être ſa fille, à moins que celle-ci ne fût de la Maiſon de Gournai ſur Marne. Mileſende de Vermandois. *Ci deſſus, nomb.* 32. *Anſelme, Hiſt. Geneal. de Fr. tom.* I. *pag.* 314.

LE VALASSE.

Le Valaſſe, & non *la Valaſſe*, ou *l'Avalaſſe*, eſt une Abbaïe d'hommes de l'Ordre de Citeaux, ſituée ſur la petite riviere qui deſcend de Bolbec à l'Ilebonne, à une lieuë de l'un & de l'autre. On l'appelle communément en latin *Valaſſia*, ou *Valacia*; mais les anciens titres portent *Vallis Azonis*. Cependant le Fondateur ou la Fondatrice avoient CLXV. L'Abbaie de ce nom. *Neuſtria pia*, *p.* 848.

XII. ſiecle. donné à ce Monaſtere le nom de *Vœu*, en latin *Votum*, à cauſe d'un vœu qu'ils avoient fait ; en effet il eſt connu dans *Ibid. pag. 851.* l'hiſtoire ſous le nom d'*Abbatia*, ou *Monaſterium de Voto* : mais le nom du *Valaſſe*, qui eſt celui de ſa ſituation, l'a enfin emporté, du moins dans notre langue.

L'hiſtoire de la fondation de cette Maiſon, telle qu'elle eſt *Ibid. p. 848, & ſeqq.* rapportée dans un manuſcrit que le Pere du Moutier a fait imprimer, n'eſt pas aiſée à entendre, & paroît d'ailleurs ne *Manrique, Annal. Ord. Ciſterc. tom. 2. ad ann. 1156. p. 290.* pas s'accorder en tout avec celle de l'Ordre de Citeaux. Voici neanmoins, ſi l'on veut concilier l'une avec l'autre, à quoi il ſemble qu'il faut s'en tenir : pour abreger nous n'entrerons point dans la diſcuſſion des faits. Valeran II, Comte de Meulant, jetta les premiers fondemens de l'Abbaïe du Valaſſe le 13 Juillet 1156 : ce Monaſtere fut mis alors ſous la dependance de celui de Bordeilles en Angleterre ; & le Fondateur donna aux nouveaux Religieux pour cet etabliſſement une Chapelle de *Saint Marcel*, qu'il acquit de ceux de Bernai à qui elle appartenoit, & qui n'eſt plus aujourd'hui qu'une Ferme. L'Imperatrice Mathilde s'en declara Fondatrice à ſon tour, & merita ce titre par les grands biens dont elle combla cette Communauté naiſſante : elle la retira des mains de l'Abbé de Bordeilles, pour la donner à celui de Mortemer-en Lions, dont elle depend aujourd'hui : les Religieux que l'Abbé de Mortemer y envoia, en prirent poſſeſſion le 17 Juin 1157. Cette Abbaïe ſouffrit beaucoup en *Arch. de l'Abb. du Valaſſe.* 1562 de la fureur des Calviniſtes. Il y a dans l'Egliſe Abbatiale, qui porte le nom de *la Sainte Vierge*, une Cure deſſervie par un Religieux de la Communauté. A *Fongueuſemare*, entre Criquetot, Sauſſeuſemare, & les Loges, il y a une autre Cure reguliere, dependante de la même Abbaïe. Fongueuſemare eſt une Ferme où l'Abbé du Valaſſe envoioit anciennement quelques-uns de ſes Freres Convers avec un Prêtre à leur tête pour en faire valoir les terres ; ce qui formoit une eſpece de Prieuré, ou plûtôt de Communauté ; mais tout cela ne ſubſiſte plus. Cependant la Chapelle du lieu eſt demeurée en regle, & tous les habitans de la Ferme en ſont paroiſſiens.

Les Fermes qui dependent de cette Abbaïe ſe partagent en deux claſſes : les unes au nombre de quatre ſont ſituées dans l'election de Montivillier ; on en a fait une eſpece de Communauté civile ſous le nom d'*Habitans du Valaſſe*, leſquels

ont un rôle à part pour le Sel, & pour l'impoſition de la Taille, & ſont du Gouvernement Militaire du Havre de Grace : les autres ſont de l'Election de Caudebec, & portent le nom de *Manoirs du Valaſſe*. Nous avons deja obſervé quelque choſe de ſemblable par raport à Harfleur, & à Montivillier. XII. ſiecle. *Ci deſſus, n.* 110.

BIVAL.

Bival, autre Abbaïe de l'Ordre de Citeaux, fut fondée pour des filles dans l'eſpace de tems qui s'eſt ecoulé entre la fondation de l'Abbaïe de Beaubec, & la mort de l'Imperatrice Mathilde, mere de Henri II, Roi d'Angleterre, c'eſt-à dire entre les années 1128 & 1167 ; mais ſelon toutes les apparences avant l'an 1154 : car l'Abbaïe de Bondeville près de Rouen etoit fille de Bival, & Bondeville etoit ſur pied en 1154. Ce Monaſtere eſt ſitué dans un vallon, deux lieuës au-deſſus de Neuf-chatel, & porte dans les anciens titres le nom de *Buyval*, *Buyeval*, *Buyevaux*, & *Buieſvaux*. Il en eſt de même des villages de *Bebec*, & de *Biville*, & de l'Abbaïe de *Hambie* en baſſe-Normandie, dont les premiers noms etoient *Buebec*, *Buieville*, & *Hambuie*. Or *Bui*, *Buie*, ou *Bue*, eſt un mot dont ſe ſont formez dans la ſuite ceux de *Buandier* & de *Boue*, & qui s'applique à tout ce qui eſt *mouillé*, *humecté*, *detrempé* : ainſi *Bival* veut dire une *Vallée humide* ou *boueuſe* ; *Biville* veut dire une *Metairie*, ou un *Village ſitué dans une terre humide* ; *Buebec*, ou *Bebec* ſignifie un *ruiſſeau bourbeux*, ou *dont les terres voiſines ſont bourbeuſes* ; enfin *Hambie* ſignifie un *hameau plein d'eau & de boue*. CLXVI. L'Abbaïe de ce nom. *Arch. de l'Abb. de Bival.*

Le Monaſtere de Bival etoit ſoumis dès ſon origine à l'Abbaïe de Beaubec, c'eſt-à-dire que les Religieux de Beaubec avoient la conduite & la direction des Religieuſes de Bival, & qu'ils adminiſtroient même leur temporel : quelques-uns d'entre eux demeuroient pour cet effet à Bival : au bout de quelque tems les biens des deux Maiſons furent tellement confondus, qu'ils paroiſſoient ne faire plus qu'une ſeule menſe. Bientôt l'Abbé de Beaubec n'admit plus aucune Novice à la Profeſſion monaſtique : c'etoit s'y prendre de maniere à ſupprimer en peu d'années la Communauté des Religieuſes. Celles-ci s'en plaignirent hautement, & firent agir en leur faveur Guillaume & Robert de Bival, fils apparem- *Arch. de l'Abb. de Beaubec.* *Arch. de l'Abb. de Bival.*

Digitized by Google

ment ou proches parens des Fondateurs. L'affaire fut pouſſée avec vivacité. L'Abbé & les Religieux de Beaubec ſe virent obligez de renoncer à la direction des Religieuſes, ainſi qu'à la ſuperiorité qu'ils avoient ſur leur Maiſon ; le partage des biens fut reglé, & les Religieuſes, ſans abandonner les Conſtitutions de Citeaux, paſſerent ſous la Juriſdiction immediate de l'Archevêque de Rouen. Tout cela arriva en 1175.

XII. ſiecle.

Archives des Abb. de Beaubec, & de Bival.

Alors les Religieuſes elurent une Abbeſſe, car juſques-là elles n'avoient eu que des Prieures ; & comme elles etoient devenues ſoumiſes à l'Ordinaire, il n'eſt pas ſurprenant que les Religieuſes de S. Saëns, de Bondeville, de Neuf-chatel & d'Yvetot, qui en ſont ſorties, ne reconnoiſſent comme elles que la Juriſdiction de l'Archevêque. L'Abbaïe de Bival fut totalement ruinée pendant les guerres du quinzieme ſiecle, & elle a cû bien de la peine à ſe retablir. Ce Monaſtere eſt ſitué ſur la paroiſſe de Neuville-Ferriere ; l'Egliſe porte le nom de *Sainte Madeleine*. Dans le partage des biens qui fut fait en 1175 entre cette Maiſon & celle de Beaubec, la terre de *Pierrement*, Paroiſſe de Haucourt, demeura aux Religieuſes, qui y etablirent une eſpece de petit Prieuré ſous leur dépendance ; mais elles n'y entretiennent plus aujourd'hui qu'un Chapelain pour la commodité de leurs Fermiers, qui vont faire leurs Pâques à leur Paroiſſe.

Ancien Prieuré de Pierrement.

Ci-deſſus, nomb. 108, & 158.

Ci-deſſous, nomb. 179, Arch. de l'Abb. de Bival.

VALMONT.

CLXVII. L'Abbaïe de ce lieu.

Mem. de l'Abb. de Valmont.

L'Abbaïe de *Valmont* eſt une colonie de celle de Hambie au dioceſe de Coutances ; elle fut fondée pour des Benedictins à la ſource de la petite riviere de Fecan par Nicolas d'Etouteville, Seigneur du lieu, en 1169, ſelon une ancienne chronique du Monaſtere, laquelle ne paroît plus, mais dont on avoit une copie dans l'Abbaïe du Bec il n'y a pas encore long-tems. On a donné à ce Monaſtere dans les ſiecles poſterieurs les noms de *Vallis-mons*, & de *Validus-mons*, au lieu de celui de *Galonis-mons*, ou *VValonis-mons*, qui eſt le veritable, & le ſeul que l'on ait emploié dans les anciens titres. Cette Abbaie porte le nom de *la Sainte Vierge*, & quoiqu'elle faſſe partie du bourg du même nom où il y a une Paroiſſe, elle eſt ſituée dans l'etendue de celle de Theroudeville. Pluſieurs Seigneurs de la Maiſon du Fondateur ſe ſont plu à l'enrichir, & Jean Roi d'Angleterre lui a fait de grands biens.

Digitized by Google

Aujourd'hui elle eſt reduite à fort peu de choſe : elle fut brûlée le 3 Octobre 1671 ; quelques années après, le tonnerre qui tomba ſur la fleche de l'Egliſe, conſuma toute la charpente du chœur ; la nef eſt tombée enſuite d'elle-même, & le cloitre l'a ſuivie de près. On ne s'eſt point mis en peine de reparer toutes ces pertes : le chœur ſeul, qui eſt aſſez beau, & qui avoit eté bâti avant le milieu du ſeizieme ſiecle par l'Abbé Jean Ribaud ſur le modele de celui du Bec, eſt encore ſur pied, avec un tour de Chapelles aſſez mal entretenu. Les autres bâtimens tomboient en ruine : on y a fait depuis quatre ou cinq ans quelques reparations ; mais excepté l'Office divin qui eſt acquitté dans cette Maiſon par deux ou trois Religieux, on n'y connoît plus gueres d'autre veſtige d'obſervance reguliere. M. Louis de la Faiette, qui tenoit l'Abbaïe en commende, penſa à y etablir vers le commencement de ce ſiecle la reforme de la Congregation de Saint Maur : le Concordat etoit deja tout dreſſé, & on y avoit elevé un Dortoir paſſable pour ſix ou ſept Religieux ; mais ce projet n'a point eu d'execution. XII. ſiecle.

S'il faut s'en rapporter à un aveu du 30 Septembre 1688, les Seigneurs d'Etouteville ont ſeuls le droit d'être inhumez dans le chœur de l'Abbaïe de Valmont. Les Abbez mêmes, ajoute-t'on, ne peuvent point y pretendre ; & cette grace n'a eté accordée à l'Abbé Simon Panchevoût, mort le 3 Novembre 1479, qu'en conſideration de quelques travaux qu'il avoit fait faire dans le Monaſtere. Cependant cet Abbé n'a eté enterré que derriere le grand-Autel du côté de l'Epitre. Mais immediatement auprès de ſa ſepulture eſt celle d'un autre Abbé, nommé Nicolas de Cumelier, mort le 6 Decembre 1301. L'Abbé Vincent, mort avant la fin du treizieme ſiecle, eſt auſſi enterré au même lieu du côté de l'Evangile. Enfin l'Abbé Richard Gacoin, mort le 12 Mai 1454, eſt enterré dans le Sanctuaire même du côté de l'Evangile. Les tombes de ces trois derniers Abbez auroient-elles donc eté rapportées de la nef dans le chœur ? ou l'aveu eſt-il fautif ? Quoiqu'il en ſoit on voit encore dans cette Abbaïe les Sepultures de pluſieurs Seigneurs de l'ancienne Maiſon d'Etouteville. Le Fondateur eſt inhumé dans le Sanctuaire du côté de l'Epitre ſous un Mauſolée qui n'a rien que de commun. Entre les deux derniers piliers du chœur, du côté de l'Evangile, eſt le tombeau de Jacques d'Etouteville, Chambellan *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

XII. ſiecle.

du Roi, mort le 12 Mars 1490, & de Louiſe d'Albret ſa femme, morte le 8 Septembre 1494. Celle-ci etoit fille d'Alain, Sire d'Albret, Comte de Dreux, & de Catherine de Rohan. Dans un caveau ſous le Sanctuaire ſont les corps 1°. de François de Bourbon, Comte de S. Paul, premier Duc d'Etouteville : 2°. d'Adrienne d'Etouteville ſon epouſe : 3°. de François d'Etouteville leur fils, Comte de S. Paul, & Gouverneur de Normandie : (ce Prince porta le nom d'Etouteville ſuivant la clauſe du Contrat de mariage de ſon pere & de ſa mere.) 4°. De Marie de Bourbon, ſa ſœur, morte à Pontoiſe en gagnant le Jubilé de l'année ſainte, le 6 Avril 1601. Dans le Sanctuaire, auprès de l'Autel du côté de l'Epitre, eſt enterré Robert d'Etouteville, frere puîné de Louis, & aîné de Guillaume, Cardinal, & Archevêque de Rouen, mort le 1 Juin 1477. Entre le Sanctuaire & les chaires du chœur du côté de l'Evangile, eſt enterré J.... d'Etouteville, Chanoine de l'Egliſe de Rouen, mort le 21 Decembre 1275. Il y en a encore d'autres ; mais leurs tombes ne paroiſſent plus, ou elles ne portent aucune inſcription. Au bas du collateral, dans la derniere Chapelle du côté de l'Evangile, paroît un cercueil de pierre en dos-d'âne, & à fleur de terre, qui eſt peut-être la ſepulture de Geoffroi, premier Abbé de cette Maiſon.

CLXVIII. Ancien Duché, & ancien Prieuré d'Etouteville. Etymologie de ce nom. Haute Juſtice d'Etouteville ou de Valmont. Ancienne Maladerie de Valmont.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Etouteville, qui a donné ſon nom à cette illuſtre Maiſon, eſt apparemment un Village du Païs de Caux nommé *Etouteville-ſur la mer*, quoiqu'il ſoit à quatre lieuës de la mer, pour le diſtinguer d'un autre Etouteville de l'ancien Vexin. Ce Village etoit un Fief, où il y avoit un Prieuré, membre de l'Egliſe de Cantorberi en Angleterre : aujourd'hui encore l'Egliſe du lieu porte le nom de *S. Thomas de Cantorberi* ; ce qui donne lieu de preſumer que les anciens Seigneurs d'Etouteville en avoient fait don, ou l'avoient echangé avec cette Cathedrale, contre quelque autre bien ſitué en France. Le Cardinal Charles de Bourbon, premier du nom, Archevêque de Rouen, donna le Fief & le Prieuré à la Chartreuſe de Rouen par Acte du 17 Decembre 1575 en conſideration des biens qu'elle avoit perdus en Angleterre : la donation de ce Prince fut ratifiée le 28 Janvier 1576 par le Chapitre de ſa Cathedrale, & au mois de Decembre 1577 par le Roi Henri III. Cependant comme il s'etoit trouvé quelques defectuoſitez dans le decret d'union, le Cardinal fit proceder à une union nou-

velle en 1589. Un particulier, homme marié, qui jouiſſoit du benefice, intenta procés aux Chartreux pour y être maintenu. L'affaire fut renvoiée au Parlement de Paris, où elle fut jugée en faveur de ces Religieux par Arrêt du 29 Janvier 1600. Un Moine de Cluni ſe preſenta enſuite, comme pourveû du même benefice : il perdit ſon procés au Parlement de Rouen en 1604, & fut renvoié par le Conſeil privé en 1605 au Parlement de Paris, où il acquieſça enfin. Les Chartreux eurent encore dans la ſuite un autre Procés à ſoutenir ſur les droits de leur Prieuré contre les ſieurs Raoul Bretel, ſieur de Gremonville, Preſident au Parlement de Rouen, & Georges Langlois ſieur de Plainboſc, Premier Preſident de la Chambre des Comptes de la même ville : mais par Arrêt du Parlement de Paris, le 2 Juin 1646, ils furent maintenus en poſſeſſion de la qualité de Patrons de l'Egliſe d'Etouteville, & de Seigneurs Haut-Juſticiers dans l'etendue de leur Fief ; & defenſes furent faites aux ſieurs Bretel, & Langlois, de s'attribuer dans cette Egliſe aucuns droits honorifiques.

XII. ſiecle.

Arch. de la Chartr. de Rouen.

Les Seigneurs d'Etouteville en alienant leur Fief en avoient conſervé le nom : devenus extrêmement puiſſans, ſoit par les grands biens qu'ils poſſedoient, ſoit par la nobleſſe & l'ancienneté de leur origine, ils eurent l'honneur de mêler leur ſang avec celui de la Famille roiale. Adrienne d'Etouteville, heritiere de cette illuſtre Maiſon, épouſa François de Bourbon, Comte de Saint Paul, fils de François de Bourbon Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg. En faveur de ce mariage, le Roi François I erigea Etouteville en Duché non Pairie par Lettres Patentes du mois d'Août 1534. Le Prince François, leur fils, qui porta le nom de Duc d'Etouteville, mourut avant l'âge nubile en 1546, & le Duché paſſa entre les mains de la Princeſſe Marie, ſa ſœur, qui le porta dans la Maiſon de Longueville. La Haute-Juſtice de ce Duché, qui avoit eté etablie à Valmont, y eſt encore exercée aujourd'hui par un Bailli, dont il y a appel immediatement au Parlement de Rouen. On voit dans ce Bourg un Château aſſez ancien. Il y avoit près de là ſur la Paroiſſe de Tietreville une Maladerie ſous le nom de *S. Maur*, laquelle après avoir eté unie par Arrêt du Conſeil du 24 Decembre 1695 à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere, en fut detachée par autre Arrêt du mois de Fevrier 1697 pour être unie à celui du Havre de Grace.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Ci-deſſous, nomb. 212.

Arch. de l'Hôpital de Grainville-la Teintur.

XII. ſiecle.

Adrien de Valois s'eſt perſuadé ſans fondement que le nom d'*Etouteville* vient de *Stulta-villa*, ou *Aſtuta-villa*, parce que les Habitans de ce lieu etoient ou des ſots, ou des gens fins & ruſez; de la même maniere, ajoute-t-il, qu'on a donné à d'autres villages les noms de *Soteville* & de *Foleville*. Ces mots ne ſont formez ni de celui de *ſot*, ni de celui de *fol*, dans le ſens odieux que nous leur donnons. On trouve dans quelques anciens titres *Soldevilla*; mais il ſemble que ce doit être plûtôt *ſubtus villam*: il y a dans le Dioceſe de Coutances une Paroiſſe ſous le nom de S. Herbland de *Sotevaſt* ou *Soteval*; & ce ſeroit pareillement *ſubtus vallem*. A l'egard de *Foleville*, M. Huet croit que *fol* vient de *hol*, mot Teutonique qui ſignifie *creux*, *profond*. Mais ici rien n'empêche que ce ne ſoit un nom propre. *Fol* en Celtique ſignifie un *fol*, un *inſenſé*, un *extravagant*. Peut-être paroîtra-t-il etrange que ce mot ait pu devenir le nom propre d'un homme: combien d'autres noms odieux le ſont pareillement devenus? parmi les Romains *Brutus*, *Beſtia* &c. parmi nous *le Rat*, *le Porc*, &c. C'eſt pareillement d'un nom propre que le mot d'Etouteville a eté formé; & ce nom n'eſt ni *ſtultus*, ni *aſtutus*, mais *Etout*, ou *Eſtoud*, en latin *Eſtoldus*. Les Abbaïes de Ceriſi, du Bec, & de Fecan, ont eu à leur tête ſur la fin du quatorzieme ſiecle, & au commencement du quinzieme, un Abbé de la Maiſon d'Etouteville, lequel ne portoit point d'autre nom que celui d'*Etout*.

Valeſ. Notit. Gall. Stota-Villa.

Huet, Orig. de Caën. chap. 21.

Mabill. Analect. tom. 1. *p.* 257, 279.

LE VAL-*aux grais.*

CLXIX. Prieuré de ce lieu.

Le Prieuré du *Val aux grais* (on prononce *Val aux grez*) eſt ſitué à vingt pas du bourg de Bolbec vers le couchant. C'etoit dans ſon origine une Leproſerie, ou un Hôpital, qu'un ſaint homme nommé Gautier Mal-oiſeau, aidé des liberalitez de Henri II Roi d'Angleterre, augmenta & enrichit conſiderablement. On y mit vers la fin du regne de ce Prince une Communauté de Chanoines Reguliers dont Gautier fut le premier Prieur. De cent vingt acres de terre que le Prince donna pour ce nouvel etabliſſement, les Religieux en deſtinerent vingt-huit pour former l'enclos de leur Monaſtere, qu'ils firent environner de murs de grais, tirez des carrieres qui ſe trouvoient ſur le lieu même: & quoiqu'on ait ſouvent donné à cette Maiſon le nom latin de *Vallis agrorum*,

Mem. du Prieuré du Val aux Grais.

qui

qui a quelque rapport avec celui de *Val aux grez*, & qui convenoit en effet à une Leproſerie, ce n'eſt pourtant là qu'un nom imaginé après coup; le veritable tire ſon origine des carrieres de grais ſur leſquelles le Monaſtere fut bâti. C'eſt par la même raiſon que l'on a donné à une autre habitation frontiere du Païs de Caux dans l'ancien Vexin le nom de Varneville-*aux grais*. Le Prieuré du Val-aux grais s'eſt maintenu juſqu'à nos jours, & eſt encore deſſervi par un petit nombre de Chanoines Reguliers de la Reforme de Friardel, ou du Bourg-Achard: il eſt connu dans quelques titres aſſez anciens ſous le nom d'*Abbaïe de N. D. de Bolbec*; mais ſon veritable nom eſt *S. Jacques le Majeur*. A l'egard du titre d'*Abbaïe*, on l'a ſouvent donné à de ſimples Prieurez: Matthieu Paris ſuivant le ſtile des Anglois n'appelle point autrement le Prieuré de S. Bonit de Montpenſier, & en cela il ne meritoit pas d'être repris comme il l'a eté par un Ecrivain moderne. Le Prieuré de Juſiers près de Meulant porte egalement ſur pluſieurs titres anciens, auſſi bien que celui de Clairruiſſel, dont nous avons parlé plus haut, le nom d'Abbaïe. Il y a dans l'etendue de la Paroiſſe de Bleville une Chapelle reguliere qui depend du Prieuré du Val-aux grais. On lui donne le nom de *Saint Antoine de Soubretone* ſur les Regiſtres de l'Archevêché de l'an 1610; mais dans un aveu du 6 Avril 1718 on l'appelle *S. Antoine & Sainte Marie-Madelene.*

XII. ſiecle.

Archives du Prieuré du Mont-aux Malades près de Rouen; & du Val aux Grais.

Ci-deſſous, nomb. 173.

Matth. Paris, Hiſt. Angl. ad ann. 1226.

Merc. de Fr. Août 1737. p. 1731.

Arch. de l'Abb. de S. Pere-de Chartres.

Monaſt. Anglic. tom. 2. p. 979.

Archives de la Ch. des C. de Rouen.

BELLOSANNE.

CLXX. Village, & Abbaïe.

L'Abbaïe de *N. D. de Belloſanne*, fille de celle de l'Ile-Dieu, fut fondée en 1198 pour des Religieux de l'Ordre de Prémontré, par Hugues III, Seigneur de Gournai, à une lieuë & demie au Nord-oueſt de cette ville, ſur un petit ruiſſeau dont il paroît qu'elle a pris le nom. Elle etoit ſituée autrefois entre deux etangs, l'un dit l'etang de Mont-louvet, de cinq cens arpens d'etendue, l'autre dit l'etang de Brai ou de Belloſanne, de neuf cens arpens, leſquels ſont maintenant deſſechez, & reduits en paturages ou en labour. Ce Monaſtere eſt remarquable dans l'Hiſtoire par trois de ſes Abbez qui l'ont tenu ſucceſſivement en Commende pendant le ſeizieme ſiecle, & qui ſe ſont diſtinguez dans la Republique des Lettres, François Vatable, Jacques Amiot, & Pierre Ronſard. Ce n'etoit plus en 1680 qu'une miſerable Maiſon,

Arch. de l'Abb. de Belloſanne.

Digitized by Google

XII. ſiecle. prête à être enſevelie ſous ſes ruines, où deux Religieux ſubſiſtoient à peine avec quinze ou ſeize cens livres de rente qui faiſoient tout le revenu de la Menſe Conventuelle ; mais le P. Henri Blavette, qui en fut nommé Prieur vers ce tems-là, & qui l'etoit encore en 1732, a tout rebâti à neuf, ſans compter les reparations des Fermes & de l'Egliſe, qu'il a d'ailleurs ſuperbement ornée & enrichie de linge, d'argenterie, & d'ornemens : on y a veu de ſon tems juſqu'à douze Religieux faire le Service divin, & ne manquer que du ſuperflu. Près de cette Abbaïe s'eſt formé un village de même nom, mais dont les Paroiſſiens ſe diviſent en deux claſſes pour le Civil : les uns relevent du Château de Gournai, & partagent egalement les ſucceſſions entre eux, tant filles que garçons ; les autres relevent de l'Abbaïe, & ſont régis par la Coutume de Caux.

Mem. de l'Abb. de Belloſanne.

TREIZIEME SIECLE,

SAINT AUBIN-*ſur Gournai.*

CLXXI. Prieuré de ce lieu. Le Prieuré de *Saint Aubin* fut fondé en 1200 à une petite demie lieuë au Nord-oueſt de la ville de Gournai pour des Religieuſes de l'Ordre de Citeaux par Hugues III, Seigneur de Gournai, qui leur donna en même tems le Patronnage de l'Egliſe Paroiſſiale de S. Aubin avec la dîme de la Paroiſſe & quelques autres biens. L'Acte de fondation porte qu'il n'y aura dans le Monaſtere que treize Religieuſes & un Chapelain ; mais cette Maiſon s'eſt augmentée depuis conſiderablement : & pour ce qui eſt de la Cure, elle eſt deſſervie par un Prêtre amovible, à qui l'Archevêque donne les pouvoirs ſur la preſentation de la Prieure. C'eſt auſſi l'Archevêque qui confere de plein droit le Prieuré. Cependant le Roi Charles VIII le donna en 1492 d'abord à un Religieux de l'Abbaïe de Mortemer, enſuite à un Prêtre ſeculier ; & il y a tout lieu de croire qu'alors les guerres avoient contraint les Religieuſes de ſe retirer ailleurs. Le P. Pommeraie avançoit en 1667 que ce Prieuré avoit eté depuis peu erigé en Abbaïe ; & il eſt vrai que Madame Renée de Harlai, qui en etoit Prieure, avoit pris le titre d'Abbeſſe en prêtant ſerment pour ce benefice à l'Egliſe Cathedrale de Rouen le 1 Novembre 1662. Mais il n'eſt pas moins vrai que ce n'a jamais eté, & que ce n'eſt encore qu'un Prieuré.

Archives du Prieuré de S. Aubin ſur Gourn.

Arch. de l'Abb. de Mortemer en Lions.

Pommer. Hiſt. des Arch. de Rouen. Prof. pag. 15.

Arch. de la Cathedr. de Rouen.

Digitized by Google

SAUQUEVILLE.

XIII siecle.

CLXXII. Collegiale de ce lieu.

Arch. de la Colleg. de Sauqueville.

Sauqueville, ou comme portent d'anciens titres ***Saxeville***, en latin ***Saxonis-Villa***, eſt un village ſitué ſur la rive gauche de la Sie, à une lieuë & demie au midi de Dieppe. L'Egliſe de ce lieu porte le nom de ***la Sainte Vierge.*** Il y avoit là depuis long-tems deux Prebendes fondées, lorſque le Seigneur du lieu, nommé Jourdain de Sauqueville, en fonda quatre autres pour former un Chapitre de ſix Chanoines. L'Acte de fondation porte que l'un d'entre eux ſera Doien de la Collegiale; un autre, Chantre; un troiſieme, Treſorier; & que les ſix Prebendes ſeront à la preſentation du Seigneur: cet Acte fut confirmé par Gautier de Coutances Archevêque de Rouen le 17 Janvier 1201. Aujourd'hui il n'y a plus d'autre dignité dans ce Chapitre que celle du Doien, à laquelle eſt attachée la Cure du lieu: les Chanoines entretiennent un Clerc & deux enfans de chœur: mais on marque dans le nouveau Pouillé imprimé en 1738, qu'ils ne ſont plus que cinq. Il y avoit à Sauqueville en 1479 un Hôtel-Dieu, ou Hôpital, ſous le nom de ***Saint Jean.***

Arch. de l'Archev. de Rouen.

OUVILLE-*l'Abbaïe.*

CLXXIII. Ancien Prieuré.

Arch. des Feuillans d'Ouville.

Le Prieuré de *N. D. d'Ouville* fut fondé vers l'an 1200 pour des Chanoines Reguliers, à quatre lieuës au Sud-eſt de la petite ville de S. Valeri-en Caux; & quelques anciens titres portent que ce Monaſtere etoit double dans ſon origine, c'eſt-à-dire ou qu'il y en avoit deux, un pour les hommes, l'autre pour les filles; ou plûtôt qu'il y avoit ſimplement deux Egliſes regulieres; parce qu'en effet la Paroiſſe du lieu etoit deſſervie par les Religieux du Prieuré. La fondation de ce Monaſtere etoit peu conſiderable. Dans la ſuite quelques Seigneurs des environs contribuerent de leurs biens pour la ſubſiſtance des Religieux; mais ce qu'ils leur donnerent augmenta peu leurs revenus. Le Roi Philippe-Auguſte fut celui de tous leurs bienfaiteurs qui les aſſiſta le plus liberalement, & qui merita par là le titre de leur Fondateur. Il leur donna trente-trois acres de terres labourables, cinquante acres de bois, & une foire tous les ans à la S. Matthias. Cette Maiſon ſouffrit beaucoup pendant les guerres du Calviniſme; les Pa-

Digitized by Google

piers en furent preſque tous enlevez & vendus : un Religieux du Monaſtere qui dans ce tems-là quitta ſon habit pour endoſſer la cuiraſſe, fut accuſé de ce vol domeſtique. En 1589 le Prieuré, qui etoit deja en Commende depuis l'an 1554, tomba au pouvoir des Huguenots ; & en 1596 il etoit tellement abandonné que tout y tomboit en ruine : on en emportoit impunément les portes, les fenêtres, les ſerrures, le plomb, & juſqu'aux tuiles.

XIII. ſiecle.

Feuillans du même lieu. *Ibid.*

Iſaac Boivin, ſieur de Tourville, qui eut enfin le benefice en Commende, s'en demit en faveur des Feuillans, & obtint pour cet effet des Lettres Patentes en 1602, des Bulles en 1603, & le conſentement tant de l'Archevêque de Rouen, que du peu de Chanoines Reguliers qui compoſoient alors la Communauté. Il emploia en même tems à reparer le Monaſtere plus de 2000 ecus, que lui rendirent les Feuillans qui en prirent poſſeſſion le 23 Juin 1603 ; cependant ils trouverent encore tant de choſes à faire, qu'en 1645 le Cloître & le Dortoir n'etoient pas encore remis ſur pied. On appelle communement cette Maiſon *Ouville-l'Abbaïe*, & elle porte ce titre dans des Lettres de Henri V, Roi d'Angleterre, de l'an 1419. Mais nous avons deja obſervé que les Anglois qui ont eté long-tems Maitres de la Normandie, donnoient ordinairement le nom d'Abbaïe à de ſimples Prieurez. Le village qui eſt à deux pas du Monaſtere porte le nom d'*Ouville* ſimplement. Il y avoit là au treizieme ſiecle une Maladerie qui ne ſubſiſte plus : elle etoit deſſervie alors par des Freres, & par des Sœurs,

Ci deſſus, nomb. 169.

Archives des Feuill. d'Ouville.

GRAVILLE.

Grâville en latin *Gerardi-Villa*, eſt un village ſitué entre Harfleur & le Havre de Grace ſur une côte dont la mer battoit anciennement le pied, quoiqu'elle en ſoit eloignée aujourd'hui de près d'une lieuë. *Sainte Honorine*, dont on ignore entierement la vie, avoit eté enterrée en ce lieu dans l'Egliſe qui porte aujourd'hui ſon nom, & dont le premier Patron etoit *Saint Etienne* : on y montre encore aujourd'hui ſon tombeau appuié contre le mur du Collateral du côté de l'Evangile : la crainte des Normans obligea les Fideles de transferer ſon corps en 898 à Conflans-ſur Oiſe au dioceſe de Paris, où l'on a depuis erigé un Prieuré ſous la dependance de l'Abbaïe du Bec. On pretend que dès ce tems-là même

CLXXIV. Prieuré de ce lieu.

Ci deſſous, nomb. 183.

Memoires du Prieuré de Grâville.

Act. SS. Bened. ſec. 4. part. 2. p. 526.

il y avoit un Clergé, c'eſt-à-dire un certain nombre de Chanoines etablis à Grâville. Quoiqu'il en ſoit Guillaume Malet, Seigneur du lieu, y appella au commencement du treizieme ſiecle des Chanoines reguliers de Sainte Barbe en Auge; il donna en même tems à cette nouvelle Communauté tous les droits de dîmes & de patronnages qu'il poſſedoit tant en France, qu'en Angleterre; & Gautier de Coutances Archevêque de Rouen confirma la fondation par acte du mois de Novembre 1203.

XIII. ſiecle. *Memoires du Prieuré de Grâville.*

Le Fondateur avoit reglé que lorſque le Prieuré de Grâville viendroit à vaquer, les deux Communautez de Grâville & de Sainte Barbe s'aſſembleroient par deputez dans le Chapitre de Ste. Barbe; que là les deputez eliroient deux ſujets de l'une ou de l'autre Communauté; & qu'entre ces deux ſujets lui ou ſes heritiers choiſiroient le nouveau Prieur pour le preſenter enſuite à l'Archevêque de Rouen. Neanmoins en 1393 les Religieux de Grâville elurent ſeuls les deux ſujets qu'ils devoient preſenter au Seigneur pour leur Prieur; & il ſemble que dans la ſuite les Seigneurs eux-mêmes aient perdu de veûe la premiere forme de cette election. Dans un aveu du 6 Avril 1579 ils declarent qu'ils ont droit de choiſir pour Prieur de Grâville l'un des deux Religieux qui leur ſeront preſentez par la Communauté de Grâville, ou l'un des deux qui leur ſeront preſentez par la Communauté de Sainte Barbe en Auge: & dans un autre aveu du 4 Août 1581 ils n'admettent plus d'alternative; ils declarent que les deux Religieux doivent leur être preſentez par la Communauté de Sainte Barbe. Cette election ſe fait dans la forme preſcrite par le Fondateur; & la Cure du lieu, qui portoit autrefois le nom de *Notre-Dame de la Bruiere*, mais qui n'en a point d'autre à preſent que celui de *Sainte Honorine*, parce que le ſervice s'en fait dans l'Egliſe priorale, eſt annexée depuis pluſieurs années au titre du Prieur: elle etoit anciennement à la preſentation de celui-ci.

Archives du Prieuré de Grâville. *Arch. de l'Arch. de Rouen.* *Arch. de la Chambre des C. de Paris.* *Archives de la Ch. des C. de Rouen.* *Archiv. du Prieuré de Grâville.* *Arch. de l'Archeveché de Rouen.*

Dans cette Egliſe ſont enterrez Guillaume Malet, Fondateur du Prieuré, au milieu du chœur; & le cœur de Louis Malet, Amiral de France, dit l'Amiral de Grâville, mort en 1516 à Marcouſſis où il avoit fondé les Celeſtins. Cet Amiral eut deux fils qui moururent jeunes, & trois filles, dont l'ainée nommée Louiſe, epouſa Jacques de Vendôme, Prince de Chabannois, & Vidame de Chartres; à qui elle porta en maria-

Memoires du Prieuré de Grâville.

XIII. ſiecle

ge la terre de Grâville. Des enfans de Louiſe Malet cette terre paſſa au vieux Cardinal de Bourbon Archevêque de Rouen, qui tint auſſi le Prieuré en Commende. Ce Prince la vendit à Jacques Ligier, Secretaire du Roi; & après avoir paſſé par pluſieurs mains, elle fut vendue en 1626 au Cardinal de Richelieu pour la ſomme de 245000 livres. La niece de ce Prelat, Claire-Clemence de Maillé, epouſe du grand Condé, en a herité: le Prince de Condé Henri-Jules, leur fils unique, la vendit en 1686 à Charles Louis d'Orleans, dit le Chevalier de Longueville, fils naturel du dernier Duc de Longueville, tué en 1688 au ſiege de Philiſbourg; & après la mort de celui-ci le Roi s'en ſaiſit à cauſe de bâtardiſe. Sa Majeſté l'a donnée enſuite à M. le Prince qui l'avoit vendue au Chevalier de Longueville, & à M. le Prince de Conti, François Louis de Bourbon, leſquels ſe ſont accommodez de maniere qu'elle eſt demeurée au dernier en 1698.

Ci-deſſous, nomb. 213.

Memoires du Prieuré de Grâville.

BELLENCOMBRE.

CLXXV. Prieuré de Touſſaints, ou de S. Martin. Ancienne Leproſerie.

Ci deſſus, nomb. 59.

Archives du Prieuré de Longueville.

Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rouen.

Pouillé d'Eudes Rig.

Arch. de l'Archev. de Rou.

Bellencombre eſt un village ſitué ſur la rive gauche de la riviere d'Arques, une lieuë audeſſous du bourg de S. Saëns: nous avons donné plus haut l'etymologie de ſon nom. Dans l'etendue de cette paroiſſe, de l'autre côté de la riviere, il y avoit une Leproſerie ſous le nom de ***Saint Martin***, dont la Chapelle dependoit en 1177 du Prieuré de Longueville. Dans la ſuite, avant le milieu du treizieme ſiecle, il s'y forma un nouveau village, où l'on erigea une paroiſſe diſtincte de Bellencombre; la Leproſerie fut donnée aux Chanoines reguliers, & on unit la Cure à leur Monaſtere. Il n'y a plus de Communauté dans cette Maiſon; & la Cure qui en 1676 etoit encore en regle, poſſedée neanmoins tantôt en Commende, tantôt par des Clercs ſeculiers qui promettoient d'embraſſer la vie Religieuſe, eſt tout à fait ſecularisée. Au deſſous du village de Saint Martin la carte du dioceſe marque un Prieuré ſous le nom de *Touſſaints*, c'eſt-à-dire de *tous les Saints*; & ſi celui-ci eſt different de l'autre, l'origine en eſt abſolument inconnue. Cependant il y avoit là des Religieux en 1484; & l'un d'entre eux etoit Curé de Saint Martin. Le Prieur de Touſſaints preſenta en 1607 un ſeculier à la Cure de Saint Martin, & ſa preſentation fut admiſe à l'Archevêché, à condition que le preſenté ſe feroit Religieux

Arch. de l'Abb. de Saint Am. de Rouen.

Arch. de l'Archev. de Rou.

Digitized by Google

dans l'année. Suivant une declaration du 19 Fevrier 1680, ce Prieuré poſſede le Fief de Saint Martin, jouit en cette qualité de la Seigneurie de la paroiſſe, & a droit de preſenter à la Cure. Enfin les anciens Pouillez font tous mention du Prieuré de Touſſaints, & paſſent ſous ſilence le Prieuré de S. Martin : on obſerve ſur celui de l'an 1648, que le Prieuré de Touſſaints de Bellencombre eſt à la nomination du Roi ; & que la Cure de Saint Martin en depend. Au contraire les nouveaux Pouillez ne parlent que du Prieuré de Saint Martin, & ne diſent rien du Prieuré de Touſſaints : celui que l'ou a imprimé pour le dioceſe de Rouen en 1738 marque poſitivement que le Prieuré de Saint Martin-ſous Bellencombre eſt à la nomination du Roi, & que le Prieur preſente à la Cure du lieu. Or de tout cela on ne peut ſe diſpenſer de conclure que les deux Prieurez n'en font qu'un, ou plûtôt que c'eſt un ſeul & un même benefice ſous deux differens noms. Mais il ſe preſente une autre difficulté. Celui de Saint Martin ſubſiſte toujours ; & celui de Touſſaints eſt, dit-on, eteint & ſupprimé : on l'a uni ſelon quelques memoires à la Cure du lieu ; ſelon d'autres, au College des Jeſuites de Rouen. Seroit-ce donc la menſe conventuelle uniquement que l'on auroit unie ſoit à la Cure, ſoit au College, en transferant le titre du Prieur dans l'Egliſe de la paroiſſe ?

XIII. ſiecle.

Arch. de la Ch. des C. de Rou.

QUATORZIEME SIECLE,

CRIQUIER.

Criquier n'eſt qu'un ſimple village du Doiennné rural de Neuf-chatel, fondé ou plûtôt renouvellé & remis ſur pied par l'Abbaïe de Beaubec en 1314 : je n'en parle ici que parce que ſes habitans ont eu dès le tems de leur fondation des Coutumes locales differentes de celles du païs de Caux. Ces Coutumes ſont redigées dans un titre de l'Abbaïe de Beaubec, dont voici la teneur.

CLXXVI. Anciennes Coutumes locales de ce village.

Arch. de l'Abb. de Beaubec.

A tous ceus qui ces preſentes lettres verront, Challes, filz de Roy de France, Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres, & d'Anjou, Salut. Sachent tuit que comme au commencement que la ville de Crequiers fu eſtablie, en quel lieu il n'avoit onques en Ville, li Abbés & le Convent de Beaubech, qui cele Ville ilenques en leur terre & ès metes de noſtre haute-Juſtice eſtablirent, fuſſent requis de ceux qui ilenques devoient habiter,

XIV. ſiecle.

& qui de diverſes Couſtumes & autres que celes du lieu eſtoient, avoient uſé ès lieus & ès pays où ils avoient demouré. Cheſt à ſavoir que ichels habitans & leurs ſucceſſeurs uſaſſent des Couſtumes qui enſievent. I. *Que les heritages de la dite Ville ſoient partables entre les enfans, ſoient filz ou filles, & que autant en aient les plus joenes comme li ainſnés.* II. *Que ès conqués les fames acquierent hereditablement auſſi comme les maris; ne li maris ne puiſſent vendre la partie de la fame ſans ſon conſentement exprés, volontairement & non contraint. Et ſe aucune alienation en etoit faite par le mari, elle ne vaudroit, fors pour le tems que li mari vivroit.* III. *Derechief que les heritages de ladite Ville vendus ne puiſſent être rappellez par bourſe, ſe le rappellant ne faiſoit ſon clam dedans le mois après la ſaiſine faite à l'acheteur, en plés, ou en l'Egliſe du lieu, à jour de Feſte. Leſqueles Couſtumes ainſi requiſes des dis Abbé & Convent par les dis habitans, & à eus ottroiés des dis Abbé & Convent en tant comme à eus appartenoit, nous à la requeſte des dis Religieus y donnames & donnons noſtre aſſentement, ſauf noſtre droit en autres choſes, & l'autrui par tout. Et ſupplions à noſtre Sire le Roy de France, ſans l'authorité du quel general Couſtume de pays ne doit eſtre muée ou changiée en lieu eſpecial, que il confirme de certaine ſcience ces Couſtumes ou eſtabliſſemens ainſi fés comme eſt deſſus dit. En temoin de la quele choſe nous avons mis noſtre ſiel à ces preſentes Lettres. Donné à Galle-fontaine ou mois de Febvrier l'an de Grace MCCCXV, le jour de*** apres la Purification Noſtre-Dame.*

Etymologie de ſon nom.

Le Prince fait entendre dans ces Lettres qu'il n'y avoit jamais eû de village à Criquier avant que les Religieux de Beaubec y en eûſſent bâti un. C'etoit apparemment ce que ces Religieux penſoient eux-mêmes; mais ils ſe trompoient ſans doute, & le ſeul mot de *Criquier*, qui n'etoit pas de leur invention, en eſt une aſſez forte preuve. Nous avons obſervé plus haut que ce mot vient du Teuton *Kerch*, qui ſignifie une *Egliſe*. Celui de *Crequi*, village d'Artois qui a donné ſon nom à une famille illuſtre de ce Roiaume, n'a point non plus d'autre origine, & ce qu'on appelle *Crequier* dans les armoiries de cette Maiſon repreſente parfaitement un *Candelabre* ou un Chandelier à ſept branches, meuble trés commun dans toutes les anciennes Egliſes; & preſque auſſi eſſentiel que l'Aigle ou le Lutrin. On dit cependant qu'un *Crequier* eſt

Ci deſſus, nomb. 61.

un

un Cerisier ou un Prunier sauvage ; & si cela est vrai, il pourroit bien se faire que dans le tems des Croisades, tems où vraisemblablement la veritable signification du mot *Kerch* etoit perdue, les Seigneurs de Crequi eussent choisi cette espece d'arbre pour se donner des armes parlantes ; quoique d'autres soutiennent que le Crequier de ces armes n'est qu'un arbre imaginaire. Mais de maniere ou d'autre le nom du village même de Crequi viendra toujours du Teutonique *Kerch* ; & celui de *Criquier* en doit être pareillement derivé. Or Criquier suppose une Eglise ; & une Eglise à son tour suppose un village sur le lieu même, ou dans le voisinage. Il y en avoit donc un autrefois sur le lieu qui portoit le nom de *Criquier*. Et comme au commencement du quatorzieme siecle ce village avoit eré tellement ruiné qu'il n'en restoit plus le moindre vestige, les Religieux de Beaubec en croiant le fonder n'ont fait que le retablir. Ils vouloient donner à cette nouvelle habitation le nom de *Neuville* ; mais l'ancien nom de *Crequier* ou *Criquier*, qu'ils n'ont jamais pu effacer, a toujours prevalu.

XIV. siecle.

Arch. de l'Abb. de Beaubec.

La Cure de ce lieu ne fut fondée qu'en 1326 par la même Abbaïe de Beaubec ; & en 1661 c'etoit encore un Religieux de l'Ordre de Citeaux qui la desservoit. Il y a dans l'etendue de cette paroisse un hameau nommé *Hadencourt*, où les Religieux de Beaubec avoient bâti une Chapelle dans laquelle ils administroient les Sacremens avant la fin du douzieme siecle. Les Chanoines d'Aumale avant que leur Eglise fut erigée en Abbaïe jouissoient d'une Eglise appellée *Hedoni-Silva* : ce nom a bien du rapport avec celui d'*Hadencourt*.

Paroisse du lieu. Hameau de Hadencourt.

Ibid.

Arch. de l'Abb. d'Aum.

YVETOT.

CLXXVII. Roiaume fabuleux & chimerique. Histoire veritable de cette Seigneurie.

Le bourg, ou le pretendu Roiaume d'*Yvetot*, situé à trois petites lieuës de Caudebec vers le Nord, est assez connu par ces vers d'un de nos Poëtes du quinzieme ou du seizieme siecle :

Au noble Païs de Caux
Y a quatre Abbaïes Roiaux,
Six Prieurez conventuaux,
Et six Barons de grand arroi,
Quatre Comtes, trois Ducs, un Roi.

XIV. siecle. Ce n'eſt qu'une terre Seigneuriale tenue aujourd'hui en franc-alleu ; & Robert Gaguin fondé ſur un Roman dont voici le precis, eſt le premier de nos Hiſtoriens qui lui ait donné le titre de *Roiaume* : » Gautier Seigneur d'Yvetot, dit-il, & » Chambellan de Clotaire I, aiant perdu les bonnes graces » du Roi ſon maître, s'exila volontairement, & paſſa dans » les climats etrangers, où il fit la guerre pendant dix ans » aux ennemis de la foi. Au bout de ce terme s'etant flaté » que la colere du Roi ſeroit rallentie, il reprit le chemin de » la France, & vint à Rome, où le Pape Agapet lui donna » des lettres de recommandation pour le Roi. Clotaire etoit » alors à Soiſſons : le Seigneur d'Yvetot s'y rendit le jour du » Vendredi Saint ; aiant appris que le Prince etoit à l'Egliſe » il alla l'y trouver, ſe jetta à ſes pieds, & le pria de lui ac- » corder ſa grace. Mais Clotaire ſans egard pour la ſainteté » ni du jour, ni du lieu, lui plongea ſon epée au travers du » corps. Agapet informé d'une action ſi indigne, menaça le » Roi des foudres de l'Egliſe s'il ne réparoit ſa faute ; & le » Roi intimidé erigea la terre d'Yvetot en Roiaume en faveur » des heritiers de Gautier.

Gaguin. de Franc. Geſt. lib. 2. cap. 1.

Gaguin paroît ſurpris que cet evenement remarquable ait echappé aux Hiſtoriens qui l'ont precedé : *mirari licet*, dit-il, *a nullo Franco ſcriptore literis fuiſſe commendatum.* Nous le liſons neanmoins dans les chroniques de Nicole Gilles imprimées en 1492, cinq ans avant que celles de Gaguin viſſent le jour : mais nous pouvons penſer que Gaguin ecrivoit ſes Annales avant que Nicole Gilles eût publiés les ſiennes. A l'egard de la ſatisfaction que fit le Roi pour le meurtre de Gautier, Nicole Gilles s'etoit contenté de dire ſimplement que ce Prince » par la deliberation de ſon Conſeil ſtatua & » ordonna que deſlors en avant les Seigneurs d'Yvetot & » leurs hoirs ſeroient quittes *de homagio, ſervitio, & ſervi-* » *tute, ratione terræ totalis de* Yvetot, *regi debitis*..... » & que de ce furent par ledict Roy Clotaire faictes & » ſcellées lettres *liberantes dictum dominum d'*Yvetot, *ſuc-* » *ceſoreſque ſuos.* » Gaguin ajoute que cette terre prit alors le titre de Roiaume : *ex quo factum eſt*, dit-il, *ut ejus pagi & terræ poſſeſſor* Regem *ſe* Yvetoti *hactenus ſine controverſia nominaverit.* Nicole Gilles (& c'eſt la ſeconde difference que je remarque entre les deux Hiſtoriens,) rapporte le meurtre de Gautier à l'an 533 ou environ ; au lieu que

Nicole Gilles, Chroniq. de Fr. Childeb. & ſes freres.

Digitized by Google

Gaguin croit avoir trouvé par une autorité conſtante & indubitable qu'il arriva l'an de grace 536 : il ſe fonde ſur une Enquête qui fut emploiée dans le procés-verbal de l'evaluation de la terre d'Yvetot, dreſſé, dit-il lui-même, en 1428 : *Id autem anno Chriſtiana gratiæ DXXXVI geſtum eſſe indubia fide invenio. Nam dominantibus in Normannia Anglis, ortaque inter Johannem Hollandum, Anglum, & Yvetoti dominum, quæſtione, quaſi proventuum ejus terræ pars fiſco regis Anglorum quotannis obnoxia eſſet, Calleti proprætor anno ſalutis* 1428 (c'etoit le 3 Fevrier 1428, vieux ſtile, c'eſt-à-dire 1429) *de ratione litis judiciario ordine ſe inſtruens, ſicut annotatum eſt a me comperiſſe judicavit.* Cette Enquête renferme en effet l'hiſtoire fabuleuſe de Gautier, & du Roiaume d'Yvetot, qui paroît avoir eté inconnuë juſqu'alors : c'eſt une piece compoſée vers le commencement du quatorzieme ſiecle au plus tard : on la trouve dans un manuſcrit de la Bibliotheque de Saint Victor de Paris avec ce titre, *Hiſtoria unde proceſſit regnum de Yvetot.* Mais ce n'etoit plus une anecdote du tems de Gaguin : Nicole Gilles en avoit eu communication auſſi-bien que lui, comme il eſt aiſé d'en juger par pluſieurs phraſes latines qu'il en a tirées pour les inſerer dans ſon texte, ſans les traduire ; enſorte que l'on ne conçoit pas comment cet Hiſtorien s'eſt ecarté de la date de l'an 536, qui y eſt formellement marquée, pour lui en ſubſtituer une autre beaucoup moins ſoutenable.

XIV. ſiecle.

N°. 419.

M. l'Abbé de Vertot, qui a entrepris de prouver qu'il n'y a rien que de fabuleux dans l'hiſtoire de Gautier d'Yvetot, n'attaque que le texte de Gaguin ; il commence par s'inſcrire en faux contre la date de l'an 536. En 536, dit-il, le Vendredi Saint tomboit au 21 Mars, & le Pape Agapet, qui etoit alors à Conſtantinople, mourut dans cette ville le 22 Avril de la même année. Or il falloit plus d'un mois pour porter de Soiſſons à Conſtantinople les nouvelles de la mort de Gautier, & en rapporter celles de l'indignation & des menaces du Pape. M. de Vertot en remarquant que cet anachroniſme ſuffit *pour ebranler le throne des rois d'Yvetot*, n'epargne pas le fauſſaire qui a fabriqué les pretendues lettres, par leſquelles Clotaire I erigea Yvetot en Roiaume, & qui les a datées de *l'an de grace* 536, parce qu'on n'a commencé à prendre pour date les années de l'Ere Chretienne que ſous le regne de Charles le Chauve. Cependant ni Gaguin, ni l'Auteur de

Mem. de l'Academ. des Inſcript. tom. 4. pag. 728. & ſuiv.

XIV. siecle.

la piece qu'il a copiée, ne disent que cette expression dont ils se servent, *anno Domini*, ou *anno Christianæ gratiæ*, soit tirée de la charte même de Clotaire, & cela posé l'Auteur de la piece ne merite plus d'être taxé d'ignorance. Peut-être encore n'est-il pas juste de supposer que le Courier qui etoit parti de Soissons pour Constantinople dût être de retour à Soissons avant la mort du Pape Agapet. Après tout le calcul seroit du même Auteur, & ce calcul pourroit être faux sans que l'histoire cessât d'être vraie. Mais M. de Vertot attaque solidement le fond même de l'histoire.

1°. Dit-il, aucun des Historiens contemporains n'a fait mention d'un evenement si singulier. 2°. Le nom d'*Yvetot* ne paroît dans les monumens historiques qu'un peu avant la fin du onzieme siecle au plûtôt. 3°. Clotaire etoit trop ambitieux pour eriger au milieu des Provinces de son Empire une souveraineté qui en eût eté independante. 4°. Ce Prince n'a regné sur la Neustrie, où est située la Seigneurie d'Yvetot, qu'après la mort de Childebert son frere, à qui elle appartenoit, c'est-à-dire après l'an 558; d'où il s'ensuit que le meurtre de Gautier d'Yvetot n'a pu arriver que sous le Pontificat de Pelage, si c'est Clotaire I qui l'a commis; ou que s'il est du tems du Pape Agapet, il faut le rejetter sur Childebert, & non sur Clotaire. 5°. Sous la premiere Race de nos Rois les Papes ont veû ces Princes fendre de sang froid la tête à un Soldat qui leur avoit deplu, massacrer impunement des Rois & des Princes leurs parens, poignarder de leur propre main leurs neveux, & envahir leurs etats, assassiner un Evêque au pied de l'Autel dans le tems même que ce Prelat alloit celebrer les saints Mysteres: ils ont veû tous ces crimes, & n'ont redemandé le sang de persone. Quel si grand interêt prenoit donc Agapet à la persone de Gautier pour vouloir venger sa mort, & pour menacer Clotaire de l'excommunier, s'il n'en faisoit pas satisfaction? 6°. Une guerre des Chretiens contre les Infideles au sixieme siecle est une chimere qui n'a pu être inventée que depuis les Croisades. Ces sortes d'expeditions n'ont eté entrepriſes que pour la delivrance des lieux saints, long-tems après que la secte impie de Mahomet eût pris naissance: il est donc ridicule de supposer qu'en 536, cinq cens soixante ans avant la premiere Croisade, l'Europe & l'Asie fussent en mouvement pour une guerre de cette nature, & que Gautier d'Yvetot fut un de ceux qui alla s'y

Digitized by Google

XIV. ſiecle.

ſignaler. 7°. Enfin toute cette hiſtoire ſuppoſe qu'en 536 la terre d'Yvetot etoit un Fief hereditaire; & c'en eſt encore aſſez pour lui faire perdre toute croiance dans l'eſprit des lecteurs. Voici le texte de Gaguin : *Agapiti monita reveritus Rex.... Galteri heredes, & qui Yvetotum deinceps poſſiderent, ab omni Francorum Regum ditione atque fide liberavit.* Peut-être ne paroîtroit-il pas abſolument neceſſaire d'interpreter ici le mot *fides* dans le ſens de *feodalité* ; mais les termes de la piece ſont plus formels : *Rex, totumque ejus conſilium..... orainaverunt quod dictus Dominus de* Yvetot, *& ipſius heredes futuri, quittarentur de homagio, ſervitio, aut quavis ſervitute, ratione terræ totalis de* Yvetot *regi debitis.*

Telles ſont les raiſons que M. de Vertot après pluſieurs autres ſçavans a oppoſées à la fable de Gautier d'Yvetot ; & l'on ſent de reſte qu'elles ne ſouffrent point de replique. Or, pourſuit-il, depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard en 1066, qui eſt le tems où les Seigneurs d'Yvetot commencent à être connus dans l'hiſtoire ſous ce nom, juſqu'en 1370, ils ne paroiſſent nulle part que comme vaſſaux & feudataires ſoit des Ducs de Normandie, leurs Seigneurs ſuſerains, ſoit des Rois de France, ſouverains de toute la Monarchie. Mais en 1392 un Arrêt de l'Echiquier donne à un Seigneur d'Yvetot le titre de *Roi*, & le ſtile de cet Arrêt a eté ſuivi dans quelques autres Actes. Donc, conclut-il, ce pretendu Roiaume ne doit ſa naiſſance qu'au tems qui s'eſt ecoulé entre les années 1370, & 1392.

Laroque, Traité de la Nobleſſe, chap. 26. pag. 101, 102.

Ici M. l'Abbé des Thuilleries, dont nous avons une Diſſertation curieuſe ſur la même matiere, arrête M. de Vertot. Il obſerve premierement, qu'on trouve à la verité juſqu'en 1370 pluſieurs Seigneurs du nom d'Yvetot feudataires des Rois de France ou des Ducs de Normandie ; mais il prouve en même tems ou qu'ils n'etoient point Seigneurs d'Yvetot, ou qu'ils relevoient de ces Princes pour d'autre fiefs que pour celui d'Yvetot. Il demontre en ſecond lieu que long-tems avant l'an 1370 le Fief d'Yvetot etoit affranchi de toute ſervitude. Richard Seigneur d'Yvetot tranſigea, dit-il, vers le milieu du douzieme ſiecle avec l'Abbaïe de S. Vandrille : ce Monaſtere lui ceda 10 livres de rente, & il remit de ſon côté aux Religieux tous les droits qu'ils lui demandoient, à l'exception de la liberté du paſſage de Caudebec, qu'il ſe reſerva pour lui, & pour ſes vaſſaux du *franc-fief* d'Yvetot, *excepto*

Diction. Univerſ. de la Fr. tom. 3. p. 1402, & ſuiv.

XIV. siecle.

passagio de Caudebecco, sibi & hominibus ipsius de libero feodo *de Yvetot.* L'acte qui fut passé avec l'Abbé Roger selon la copie que l'on en a, porte pour date l'an 1203. Comme le seul Abbé du nom de *Roger* qui ait gouverné l'Abbaïe de Saint Vandrille est mort en 1165, M. des Thuilleries pretend que cette date de l'an 1203 a eté ajoutée après coup. Cependant on pourroit croire que la date est de la premiere main, & que l'Abbé n'etoit designé daus l'acte original que par la premiere lettre de son nom R. En ce cas-là, l'R désigneroit l'Abbé *Renaud*, qui a gouverné depuis l'an 1194 jusqu'en 1207. Mais de maniere ou d'autre il s'ensuit toujours qu'en 1203 au plûtard, & par consequent long-tems avant l'an 1370, le fief d'Yvetot etoit quitte de tout hommage & de toute servitude.

Archives de l'Abb. de S. Vandr.

Pour ce qui est de la premiere nature de ce fief, M. des Thuilleries observe encore deux choses essentielles; premierement que vers le milieu du onzieme siecle il relevoit des Ducs de Normandie. En effet Guillaume le Conquerant a donné à l'Abbaïe de Saint Vandrille une terre située à Yvetot, *apud Yvetot mansum unum.* Or soit que cette terre fut de l'ancien domaine Ducal, soit qu'elle lui fut venue par forfaiture, il s'ensuivra toujours de cette donation, que Guillaume etoit Seigneur d'une partie dn domaine de la paroisse d'Yvetot; & de-là il resultera encore ou que le domaine entier etoit alors dans sa main, ou que si la portion qui ne faisoit pas partie de sa donation etoit deja dans la famille qui en a pris le nom, le Duc en etoit toujours le Seigneur suserain: car pourroit-on se persuader qu'elle n'eût relevé de lui ni mediatement ni immediatement, dès que l'autre portion lui avoit appartenu? Aussi les temoins de l'Enquête de l'an 1429 disoient-ils, *qu'ils croioient qu'avant l'affranchissement de cette terre, c'etoit un fieu tenu du service de l'Ost, & qui se relevoit selon la Coustume du Pays.*

Neustria pia, p. 167.

C'est donc contre toute raison qu'un Ecrivain de nos jours a tenté de faire passer la franchise d'Yvetot pour un de ces *Alleus* dont l'antiquité remonte plus haut que l'erection des fiefs, & qui se seroit maintenu jusqu'à nos jours dans son independance primitive. Yvetot etoit dans son origine un fief comme les autres; sujet à la foi & hommage, au relief, au service militaire; il est devenu alleu avant l'an 1203,

Merc. de Fr. Janvier 1726. p. 48. & suiv.

Digitized by Google

» mais alleu, dit M. l'Abbé des Thuilleries, tenu d'un Seigneur ſuſerain, puiſqu'il eſt appellé Fief, *liberum feodum*; » ce qui fait toujours ſuppoſer un Seigneur ſuperieur à celui » qui en eſt proprietaire, & non pas un de ces alleux hereditaires qui exiſtoient avant l'etabliſſement des Fiefs. « XIV. ſiecle.

La ſeconde obſervation de M. l'Abbé des Thuilleries eſt que le domaine d'Yvetot dans l'etenduë qu'il a aujourd'hui eſt compoſé de pluſieurs Fiefs de differente nature, enſorte qu'à la fin du douzieme ſiecle encore, ſi le Chef-lieu de ce domaine, etoit franc & tenu en alleu, il n'en etoit pas de même des autres Fiefs dont il s'etoit accru, ou qui lui etoient unis. Richard d'Yvetot, & Gautier ſon pere, cederent à l'Abbé Roger dont nous venons de parler, & au Monaſtere de S. Vandrille, les deux tiers de la dîme de l'Egliſe d'Yvetot, avec une place pour bâtir une grange ſoit dans l'ancien domaine d'Yvetot, ſoit dans ſon accroiſſement, *in terra ſua, ſive in incremento* : l'Abbé & les Religieux tranſporterent de leur côté à ces deux Seigneurs le Fief de Gautier-l'Eventé, & celui qu'ils avoient à Yvetot même, ſauf les ſervices dont ces Fiefs etoient chargez envers le Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, & envers leur Monaſtere, *feodum Walterii*-l'Eventé *conceſſerunt cum feodo ſuo de* Yvetot, *ſalvo ſervitio Regis, & S. Wandregiſili.* On voit ici trois choſes, *terra*, *incrementum ſervitium* : *Terra*, eſt le franc-Fief d'Yvetot; *incrementum* ſignifie d'autres Fiefs unis à celui-là; *ſervitium* marque que ces derniers n'etoient pas francs comme celui d'Yvetot. A l'egard du Fief que l'Abbaïe de S. Vandrille poſſedoit à Yvetot, il eſt manifeſte ſelon la remarque de M. des Thuilleries, qu'il avoit eté formé de la terre ſituée ſur cette Paroiſſe que Guillaume-le Conquerant lui avoit donnée. *Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*

Il s'agiroit donc maintenant de ſçavoir en quel tems le principal Fief d'Yvetot a eté affranchi; de quelle maniere les autres Fiefs unis à ce franc-Fief, leſquels devoient des ſervices militaires, ont eté affranchis comme lui; enfin comment ce nouvel alleu a pu acquerir dans la ſuite des tems le nom de *Roiaume.*

Quant au premier point il eſt très-probable que les Seigneurs d'Yvetot ſont redevables de cet affranchiſſement à la liberalité de Henri II Roi d'Angleterre. Si le Roman ſuppoſe un faux Gautier d'Yvetot, qui fit la guerre aux Infideles, & en faveur de qui Clotaire I erigea Yvetot en Roiaume;

XIV. ſiecle.

l'Hiſtoire nous donne un veritable *Gautier d'Yvetot*, qui vivoit du tems de Roger Abbé de S. Vandrille, par conſequent ſous Henri II Roi d'Angleterre, & du tems des Croiſades, où l'on peut croire qu'il s'eſt ſignalé. Ce ſera donc pour reconnoître les ſervices de celui-ci que le Roi aura illuſtré ſa terre, non en l'erigeant en Roiaume, mais en l'affranchiſſant de tout hommage & de toute ſervitude. Cette conjecture appartient preſque entiere à M. l'Abbé des Thuilleries: j'ajoute ſeulement que l'affranchiſſement de cette terre paroît être deû au Roi Henri II, parce que Gautier vivoit de ſon tems, & qu'ils ne pouvoit tenir cette marque de diſtinction que de la main du Prince.

Le ſecond point ne paroît pas aiſé à eclaircir, & peut-être en effet n'y a-t-il jamais eû d'affranchiſſement en forme, des differens Fiefs qui compoſoient l'accroiſſement d'Yvetot: l'un a bien pu entraîner l'autre; enſorte que le domaine entier ſe ſera trouvé inſenſiblement affranchi par l'uſage. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dès le tems de l'Enquête pour la priſée de la Terre d'Yvetot, en 1429, on n'avoit plus aucune memoire de cet affranchiſſement, puiſqu'on le faiſoit remonter juſqu'au tems du Roi Clotaire; » & par là, conclut M. » l'Abbé des Thuilleries, il eſt clair qu'il exiſtoit dès le com» mencement du quatorzieme ſiecle. « C'eſt pour donner une origine reſpectable à cet affranchiſſement *total* qu'on a fabriqué l'hiſtoire du meurtre de Gautier; l'Auteur de l'hiſtoire n'avoit que cela en veûë; c'eſt là que tendent viſiblement ces paroles de ſon texte, *ratione terræ totalis de* Yvetot.

Pour decouvrir maintenant comment cette terre affranchie dans ſa totalité eſt parvenuë enfin juſqu'à acquerir le nom de *Roiaume*, entrons d'abord dans le detail des principaux faits que ſon Hiſtoire nous preſente, & des privileges dont elle a eté honorée. Le premier des Seigneurs d'Yvetot, qui paroiſſe avoir affecté la roiauté, s'appelloit Jean; il etoit fils d'un autre Jean, Fondateur de la Collegiale de ce lieu; il prit dans un Acte du 11 Janvier 1380, c'eſt-à-dire 1381, le titre de *Sire d'Yvetot par la grace de Dieu*; dans la ſuite il ſe qualifia tantôt *Roi*, tantôt *Prince*; & c'eſt à lui probablement que l'Arrêt de l'Echiquier de l'an 1392 donne le nom de *Roi*. Il eut un fils nommé Martin, & ſelon quelques Memoires une fille nommée Jeanne. Martin après avoir fait une depenſe exceſſive en Flandre, où il accompagna volontairement le

Mem. MSS. de la Maiſ. du Bellai.

Digitized by Google

le Roi, vendit ſa terre le 2 Mai 1401 pour la ſomme de 14000 ecus d'or à Pierre de Vilaines, dit le Begue, Comte de Ribedieu, Chevalier, & Chambellan du Roi; & quoique dans le Contrat de vente, qui fut ratifié le 21 Août par le Roi Charles VI, il ne prît que le titre de *Prince*, il y donne neanmoins à ſa Seigneurie le nom de *Roiauté*. Pierre de Vilaines aiant eté tué en 1415 à la malheureuſe journée d'Azincourt, ſon fils Pierre de Vilaines, ſurnommé auſſi le Begue, ſe vit contraint après deux ans de jouiſſance d'abandonner cette terre, lorſque les Anglois etant deſcendus à Touques en 1417 occuperent la Normandie. XIV. ſiecle.

Alors Henri V, Roi d'Angleterre, donna ſur ſes biens qui furent confiſquez, 800 livres de rente à un Chevalier Anglois, nommé Jean Holland, Maire de Bordeaux, pour les tenir de lui à foi & hommage dans la mouvance du Château de Rouen, au devoir d'une epée avec ſon fourreau par an, ſous la reſerve de la haute & ſouveraine Juſtice. Dans les Lettres de ce Prince, qui ſont du 22 Fevrier 1419, il n'eſt point fait mention de la Terre d'Yvetot. Mais comme c'etoit là le ſeul bien que le Begue de Vilaines (car c'eſt ainſi que les Hiſtoriens le nomment) poſſedoit en Normandie, Jean Holland s'en mit en poſſeſſion, après avoir fait verifier ſes Lettres à la Chambre des Comptes de cette Province, où il fit les foi & hommage qu'il etoit tenu de faire, le 20 Mars 1418, c'eſt à dire 1419, vingt-ſix jours après la conceſſion de Henri.

M. l'Abbé des Thuilleries, qui a eu connoiſſance de ce fait, veut abſolument qu'il y ait une faute dans le Regiſtre de la Chambre des Comptes, & que le Copiſte ait ecrit par mepriſe l'an 1418 au lieu de l'an 1428. Pour cela il ſuppoſe qu'il s'agit ici du Roi Henri VI. Les Lettres du Prince ſont datées, dit-il, de la ſixieme année de ſon regne: or Henri VI ne commença à regner qu'en 1422; donc la ſixieme année de ſon regne ne peut tomber qu'en 1428. Pour moi je ſuppoſe au contraire, ce qu'il faut toujours ſuppoſer en pareil cas, à moins qu'on n'ait des preuves evidentes du contraire, que le Regiſtre de la Chambre des Comptes n'eſt point fautif; que par conſequent les Lettres du Prince ſont du mois de Fevrier 1419; & que puiſqu'elles ſont datées de la ſixieme année de ſon regne, il faut abſolument les rapporter à Henri V, qui commença en effet à regner au mois de Mars 1413.

Jean Holland aiant reconnu au bout de quelque tems que

Digitized by Google

XIV. ſiecle.

la terre d'Yvetot ne valoit pas les 800 livres de rente que le Roi d'Angleterre lui avoit données à prendre ſur les biens de Pierre de Vilaines, ſe pourvut à la Chambre des Comptes de Paris, où il fut ordonné le 7 Juillet 1428, *qu'appretiation ſeroit faite de la terre d'Yvetot, & que pour cet effet ſeroit delivrée commiſſion addreſſante au Bailly & Procureur du Roy.* Ceux-ci ſe tranſporterent ſur les lieux : ſoixante & dix habitans des paroiſſes d'Yvetot, Ecales, & autres voiſines, depoſerent unanimement le 3 Fevrier de l'année ſuivante, *que cette terre jà piecha avoit eté affranchie par le Roy de France qui lors etoit, en telle maniere que le Seigneur à qui elle appartenoit, & ſes ſucceſſeurs, n'en etoient tenus de faire au Roi de France hommage, ne autres faiſances quelconques : que le Seigneur d'Yvetot tenoit ſa haulte-Juſtice ſans reſſort ; & ſes ſubjets ne payoient aucunes Aydes qu'à lui : deſquels droicts il avoit toujours joui juſqu'à la deſcente du feu Roy à Toucques l'an 1417, lequel s'etoit reſervé non-ſeulement toute la Souveraineté & haulte-Juſtice des terres confiſquées ſur Pierre de Vileines, dit le Begue, mais auſſi ledit Seigneur Roy levoit & prenoit ſur ladite terre d'Yvetot les mêmes Aydes que ſur les Paroiſſes circonvoiſines & non affranchies. C'eſt pourquoy après une très exacte perquiſition & evaluation par parcelles de chaque piece de la terre, & de chaque droit d'icelle, leſdits Teſmoings & Experts n'appretierent tout le revenu dont avoit joui, & jouiſſoit ledit Holland, qu'à la ſomme de quatre cens quarante huit livres, douze ſols, quatre deniers, obole, tiers d'obole, & tiers de poitevine tournois.* C'eſt du procés-verbal de cette Enquête, qui etoit tombé entre les mains de Gaguin, que cet Hiſtorien a tiré le roman de l'erection de la terre d'Yvetot en Roiaume.

Cependant Pierre de Vilaines le jeune mourut avant que la Normandie rentrât ſous l'obeiſſance du Roi. Ses heritiers Pierre de Grâville, Pierre d'Olonne, & Guillaume de Montrolier, vendirent quelques années après la terre d'Yvetot à Guillaume Chenu, Chevalier, Chambellan du Roi Louis XI, Capitaine d'Harfleur, & depuis de Pontoiſe. Chenu aiant trouvé cette terre bien dechue de ce qu'elle etoit ſur la fin du quatorzieme ſiecle, & au commencement du quinzieme, obtint au mois de Mars 1461 des Lettres de ce Prince, par leſquelles Sa Majeſté lui accorda *de jouir doreſnavant à toujours de toutes & chacune les franchiſes,*

Digitized by Google

libertez, droictures, prerogatives, & prééminences qui y appartiennent, & dont il apparoiſſoit que ſes predeceſſeurs Seigneurs d'Yvetot jouiſſoient au tems & auparavant la deſcente des Anglois à Touques. Et parceque tous les titres qui pouvoient juſtifier de ces droits s'etoient perdus pendant que le Roi d'Angleterre avoit poſſedé la Normandie, il lui fut permis par les mêmes Lettres d'en informer par temoins. L'information fut commencée le 13 Avril 1461 par Martin Marguerie, Lieutenant particulier de Jacques Rouault, Bailli de Caux, en la Vicomté de Caudebec, en preſence d'Adam des Marais, Avocat du Roi en la même Vicomté, & de Jean le Lievre, Subſtitut du Procureur du Roi. XIV. ſiecle.

Trente-ſept temoins âgez depuis 70 juſqu'à 92 ans depoſerent unanimement *que la terre d'Yvetot etoit franche de foi & hommage, & de toute autre ſervitude; que cet affranchiſſement avoit autrefois eté donné à cauſe des excés qu'un Roy de France avoit commis à l'endroit d'un Seigneur d'Yvetot; que c'etoit la créance commune du Payſ, pour l'avoir ainſi ouy dire à leurs Peres.* Quelques-uns entrant dans un plus grand detail dirent *que la Juſtice d'Yvetot n'etoit en rien ſubjecte de la Souveraineté du Roy de France, pour ce que le Seigneur avoit droit de haults-jours où les cauſes prenoient fin; que les Sergens du Roy n'y venoient point exploiter. Qu'avant la deſcente des Anglois à Touques cela s'obſervoit ainſi, & n'y levoit le Roy de France aucuns Aydes, taille, ſubſide, ne quatrieme. Que les Marchands d'Eſpaigne, & d'ailleurs, qui deſcendoient leurs marchandiſes à Harfleur, les amenoient en la ville d'Yvetot pour les vendre aux Marchands de France, qui en apportoient auſſi d'autres pour les leur vendre, ſans que les uns ni les autres payaſſent aucun droit, fors la Couſtume au Seigneur d'Yvetot, laquelle etoit affermée en ce tems-là* 400 *livres, &* 60 *livres le minage; & depoſent quelques-uns en avoir eté Fermiers. Aucuns diſent avoir connu Jean & Martin d'Yvetot, pere & fils, qui prenoient la qualité de* Princes. *Que Pierre de Vilaines, lorſqu'il acquit cette terre, donna Lettres de remiſſion à un Criminel.* (Ces Lettres ſont de l'an 1417, & le Criminel s'appelloit Jean Tourville.) *Qu'autrefois les Seigneurs d'Yvetot avoient battu monnoye. Qu'un certain jour le Roy de France ayant entré dans la terre d'Yvetot avoit dit* qu'il n'y avoit plus de Roi en France; *&c.* En conſequence de cette Enquête Louis XI confirma les franchiſes & les privile-

XIV. siecle.

ges de la terre d'Yvetot ; & dans les Lettres qu'il fit expedier à ce sujet au mois d'Octobre 1464 il donna au Seigneur d'Yvetot le nom de *Prince*.

Mem. de l'Acad. des Inscript. sup. pag. 739.
Laroque, sup. pag. 99.

M. de Vertot reconnoît que depuis ce tems-là le nom de *Roi* s'est encore glissé dans quelques actes soit publics, soit particuliers. Il cite nommément un compte de Jean l'Allemand, Receveur general des Finances des années 1498, & 1499 ; (il y a dans Laroque 1492, & 1493.) un rôle de l'an 1525 ; enfin des Lettres de François I, du 13 Août 1543. Je n'ai veû aucune de ces pieces. Je trouve seulement dans les Memoires manuscrits que j'ai deja citez, que Jacques Chenu, fils aîné de Guillaume, Jean Baucher, qui peut-être avoit epousé une fille de Jacques, Perrot Chenu, fils puîné de Guillaume, & Jean Chenu fils aîné de Perrot, prirent toujours la qualité de *Roi*. On voit encore dans un rôle des gages des cent Gentilshommes de l'Hôtel du Roi, qu'il fut paié en 1491 *à Mre Jean Baucher, Chevalier*, Roi d'Yvetot, *Lieutenant, la somme de* 400 *l.* & dans les additions à l'histoire de Monstrelet, que *le Roi d'Yvetot* mourut à Lion le 26 Juillet 1500. Mais je trouve aussi des Lettres de François I, du mois de Mai 1543, & du mois de Juillet 1544, qui ne donnent au Seigneur & à la Dame d'Yvetot que les noms de *Prince*, & *Princesse* ; & d'autres Lettres de Henri II, du 26 Decembre 1553, qui en renouvellant tous les privileges du pretendu Roiaume d'Yvetot, en excepte nommément la souveraineté en dernier ressort, comme avoit fait Henri V, Roi d'Angleterre, par celles du 22 Fevrier 1419.

Godefroi. Hist. de Charles VIII. p. 611.
Monstrel. Addit. fol. 233. verso.
Mem. Mss. de la Maison du Bellai.

Depuis le regne de Henri II les noms de *Roi* & de *Roiaume* d'Yvetot ont disparu totalement. Cette terre aiant passé au seizieme siecle de la Maison des Chenu dans celle du Bellai, a eté tenuë ensuite par la Maison de Crevant pendant vingt-cinq ou trente ans, jusqu'à ce que Julie-Françoise de Crevant, par son mariage avec Camille Marquis d'Albon, l'ait fait entrer vers l'an 1688 dans celle d'Albon, qui la possede aujourd'hui. Tous ces Seigneurs autorisez par de nouvelles Lettres du mois d'Avril 1551 avant Pâques, c'est-à-dire 1552, & par deux autres Lettres des Rois Charles IX, & Henri III, du 10 Mai 1569, & du mois de Decembre 1577, lesquels font l'honneur à Isabeau Chenu, Dame d'Yvetot, de l'appeller leur *Cousine*, ont substitué aux titres chimeriques de *Roi*, *Reine*, *Roiaume*, ceux de *Prince*, *Princesse*, *Principauté*, dont ils se servent encore aujourd'hui.

Mss. Biblioth. Coislin. N°. 204.
Mem. Mss. de la Maison du Bellai.

Digitized by Google

On rapporte neanmoins d'Henri IV, Roi de France, que ce Prince aſſiſtant au couronnement de la Reine Marie de Medicis, ſon epouſe, & s'appercevant que Martin du Bellai, Seigneur d'Yvetot, n'avoit point de place, appella le grand Maître des Ceremonies, & lui dit : *je veux que l'on donne place honorable à mon petit Roi d'Yvetot ſelon ſa qualité, & le rang qu'il doit tenir.* On raconte encore qu'un jour ce Prince ſur le point de donner une bataille deciſive, s'etant retiré dans un moulin de la dependance d'Yvetot, dit à quelques Seigneurs qui l'accompagnoient, *que s'il perdoit le Roiaume de France, il etoit aſſeûré d'avoir au moins celui d'Yvetot, dont il prenoit deja poſſeſſion.* Mais on reconnoît à ces traits l'eſprit de plaiſanterie d'un Prince naturellement enjoué ; & l'on ſent bien que l'on ne ſçauroit en tirer aucune induction hiſtorique.

XIV. ſiecle.

Laroque, ſup. p. 101.

Revenons aux privileges des Seigneurs d'Yvetot. J'en remarque deux autres bien conſiderables : l'un d'être exempts de foi & hommage, & de ne point tomber en la garde du Roi, ou du Duc de Normandie ; l'autre d'avoir des *Hauts-jours*, c'eſt-à-dire une haute-Juſtice en dernier reſſort. François I avoit confirmé ce dernier par ſes Lettres du mois de Juillet 1544. Le Parlement de Rouen ne ſe preſſa pas de les verifier, & ne les verifia dans la ſuite qu'avec des modifications. Martin du Bellai, qui etoit Seigneur d'Yvetot du chef d'Iſabeau Chenu ſa femme, fille de Jean Chenu, & petite fille de Perrot Chenu ; obtint au mois d'Octobre 1553 des Lettres de juſſion qui furent portées au Parlement. Cependant le Procureur General aiant perſiſté à ne vouloir pas donner d'autres concluſions que celles qu'il avoit deja priſes, la Cour ordonna *que très humbles remontrances ſeroient faites au Roi*, & deputa pour ce ſujet quelques Preſidens & Conſeillers avec le Procureur General. Ces Magiſtrats remontrerent à Sa Majeſté qu'il importoit extrêmement à l'Etat, qu'il n'y eût point de terres dans ſon Roiaume decorées des marques de la Souveraineté dont celle d'Yvetot pourroit ſe glorifier, ſi les Lettres du mois de Juillet 1544, & les Lettres de juſſion du mois d'Octobre 1553, avoient lieu. Martin du Bellai etoit preſent à la harangue du Parlement. Après avoir defendu ſa cauſe lui-même, il ſe remit entre les mains du Roi pour en ordonner ce qu'il lui plairoit ; & ce fut à cette occaſion qu'Henri II en renouvellant comme nous l'avons

CLXXVIII. Privileges réels & effectifs de la Terre d'Yvetot.

Mem. Mſſ. de la Maiſon du Bellai.

Digitized by Google

XIV. ſiecle.

dit, les privileges de la terre d'Yvetot par ſes Lettres du 26 Decembre ſuivant, en excepta la Souveraineté en dernier reſſort. Celles-ci furent enregiſtrées ſans contradiction l'année ſuivante, au Parlement le 12 Janvier, à la Chambre des Comptes le 24 Mai, & à la Cour des Aides le 29 Novembre.

A l'egard de la Garde-noble, elle avoit eté conteſtée aux Dames d'Yvetot ſous le regne de Louis XI. Guillaume Chenu n'aiant laiſſé en mourant que des enfans mineurs, & le Curé d'Yvetot etant mort peu de tems après lui, Charles de France, Duc de Normandie, preſenta à la Cure au prejudice de la veuve Clemence du Frenai, & ſa preſentation fut admiſe à l'Archeveché de Rouen. Cette Dame, qui preſenta de ſon côté, aiant eté refuſée par l'Archevêque ou par ſon grand Vicaire, s'adreſſa au Roi, & en obtint le 22 Fevrier 1465, c'eſt-à-dire 1466, des Lettres confirmatives de ſon droit de Garde-noble, qui furent miſes à execution; enſorte que le Curé preſenté par le Duc de Normandie fut obligé de ceder la place à celui que la Dame d'Yvetot avoit preſenté. Cependant après la mort de Perrot Chenu, qui ne laiſſa comme ſon pere que des enfans mineurs, Hardouine Chenu leur tante demanda la Garde-noble, & elle lui fut refuſée; le Roi la donna à René de Clermont Baron de Ceſi, qui y fut maintenu par proviſion contre Gui Chenu leur tuteur, par un Arrêt du Parlement de Rouen que Terrien & Choppin ont cité. On voit encore ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, que le Roi preſenta lui même en 1681 à la Cure de Saint Clair-ſur les monts, comme aiant la Garde-noble du Seigneur d'Yvetot: mais il y a tout lieu de croire que cette preſentation n'eut point ſon effet; car on cite quatre Arrêts du Conſeil de ce temps-là en faveur du tuteur, un dont on a oublié de marquer la date, deux autres des 20, & 27 Septembre 1681, & un quatrieme du 3 Juin 1687. Ce privilege de ne pouvoir tomber en la garde du Roi ou du Duc de Normandie, dont jouiſſent les enfans mineurs des Seigneurs d'Yvetot, ſuppoſe que ces Seigneurs ſont exempts de foi & hommage. Auſſi avons-nous obſervé plus haut qu'ils ont eté maintenus dans cette exemption par les Lettres de François I du mois de Mai 1543.

Terrien, Comment. ſur la Cout. de Norm. p. 173, 174.
Choppin. de Doman. Franc, lib. 2. p. 257.
Merc. de Fr. Septemb. 1725. p. 1941, 1942.

Les habitans d'Yvetot de leur côté etoient exempts de toutes taxes, & de toutes impoſitions. Les diverſes Lettres

Digitized by Google

de Louis, XI, de François I, & de Henri II, que nous venons de rapporter ſuppoſoient cette prerogative, ou la confirmoient. Neanmoins ils furent inquiettez plus d'une fois à ce ſujet par les Officiers du Domaine & des Aides. Mais Henri II declara en 1557 qu'ils n'etoient point contribuables au taillon : Charles IX, & Henri III declarerent pareillement qu'ils ne devoient le droit de quatrieme qu'à leur Seigneur ; & ſur le refus que fit la Cour des Aides d'enregiſtrer les Lettres de Henri III, Iſabeau Chenu veuve de Martin du Bellai obtint en 1579 & 1580 deux Arrêts du Conſeil privé du Roi, qui la maintinrent dans ce droit. Un autre Arrêt du même Conſeil privé du 11 Fevrier 1584 maintient les habitans d'Yvetot en l'exemption generale des tailles, des ſubſiſtances, des autres impoſitions, & ordonne le rejet des ſommes auſquelles ils avoient eté taxez. Henri IV declara par Lettres de l'an 1600 qu'il n'avoit point pretendu comprendre Yvetot dans la revocation generale de certains privileges, ordonnée par Edit de l'an 1598. Enfin on cite en faveur des habitans deux Sentences du Bureau des Finances de Rouen, l'une du 20 Août 1642, l'autre du 23 Decembre 1652 : deux Arrêts du Conſeil confirmatifs de ces Sentences, l'un du 23 Avril 1653, l'autre du 7 Mars 1654 : deux autres Arrêts du Conſeil l'un du 30 Mai 1657, l'autre du 31 Decembre 1689 : une Ordonnance de M. de la Berchere, Intendant en la Generalité de Rouen de la même année 1689 : deux Arrêts du Conſeil, du 14 Août, & du 25 Septembre 1696 : une Ordonnance des Commiſſaires generaux du 16 Août 1697 : un Arrêt du Conſeil du 12 Septembre 1711 : une Ordonnance de M. de Gâville, Intendant en la Generalité de Rouen, du 5 Août 1720 : & un Arrêt du Conſeil du 19 Juin 1725. Cependant M. l'Abbé des Thuilries remarque » que le bourg d'Yvetot reſſortit aujourd'hui » du Grenier à Sel de Caudebec, & que les franchiſes de la » terre d'Yvetot ſont maintenant reſtraintes aux habitans » du lieu ; enſorte que les vaſſaux qu'elle a dans les Paroiſſes voiſines où ſon Fief s'etend, n'y ont plus aucune » part.

XIV. ſiecle.

Mem. MSS. de la Maiſ. du Bellai.

Merc. de Fr. Septemb. 1725. p. 1941, 1942.

Ibid. Juin 2 vol. 1725. p. 1481.

Dictionn. Univerſ. de la Fr. ſup. ibid.

Tels ſont donc devenus les privileges des Seigneurs, de la terre, & des habitans d'Yvetot. Mais comment ſe peut-il faire qu'en 1392 ce Fief qui etoit ſi peu de choſe dans ſon origine, eût deja acquis aſſez de credit & de puiſſance pour être mis au

CLXXIX. Conjecture ſur l'origine de la fable d'Yvetot.

Digitized by Google

rang des *Roiaumes*, & pour meriter à ceux qui le poſſedoient le titre de *Rois ?* M. l'Abbé de Vertot conjecture que cette prerogative ſinguliere doit être une conceſſion des Rois Charles V, ou Charles VI, quoique l'hiſtoire & les titres ne nous en apprennent rien : il ſeroit dangereux, ajoute-t-il, de vouloir deviner quel en fut le motif. S'il y en avoit un réel, nous nous expoſerions volontiers au danger de la recherche : mais nous ſommes bien perſuadez qu'il n'y en a point, parce qu'en effet il n'y a jamais eu de pareille conceſſion.

XIV. ſiecle.

Mem. de l'Acad. des Inſcriptions. ſup.

M. l'Abbé des Thuilleries ſoutient au contraire que ce doit être une uſurpation formelle : » Il ne faut que voir, dit-il, » la variation des Seigneurs d'Yvetot dans les qualitez qu'ils » prennent pour être certain qu'ils ne les devoient qu'à » eux-mêmes ; ils ne ſe contenterent pas d'avoir ſeulement » un franc-Fief, *liberum feodum*, ils l'erigerent en *Princi-* » *pauté*, puis en *Roiaume*, & juſqu'à prendre le titre de *Roi*. » S'il les avoient tenues des Rois par de bonnes Lettres » Patentes, ils ſe ſeroient toujours fait honneur de celle de » *Roi* depuis qu'elle leur auroit eté accordée. Après tout, » continuë le ſçavant Abbé, ils n'auroient pas eté les ſeuls » qui auroient de la ſorte rehauſſé l'etat de leurs Fiefs ſans » l'intervention de l'autorité ſuprême, puiſque cela eſt » même aſſez ordinaire aux moindres Seigneurs, qui ſont » ſans ceſſe appliquez à perfectionner eux-mêmes les leurs. » Au quatorzieme ſiecle le Dauphin de Viennois, alors » vaſſal de l'Empereur, ſe qualifia de ſon propre mouvement » *Duc de Champſaur :* au même ſiecle le Comte de Bar, » relevant de nos Rois, ſe transforma auſſi de lui même en » *Duc*. Deux ſiecles après, le Baron de Montgommeri devint » *Comte* de la même maniere, & fut reconnu pour tel à la » Chambre des Comptes de Normandie. &c.

Dictionn. Univerſ. de la Fr. ſup.

Je conviens de tous ces faits, & je reconnois ſans peine que quelques Seigneurs de la premiere diſtinction ſe ſont erigez eux mêmes en Comtes & en Ducs ; mais qu'un ſimple Gentilhomme ait eu aſſez de hardieſſe pour uſurper impunement ſous les yeux de ſon Prince le titre de *Roi*, c'eſt une choſe inoüie, & dont on ne ſçauroit produire aucun exemple. Les Seigneurs d'Yvetot l'ont neanmoins porté ce titre illuſtre, ſans que nos Rois en aient paru jaloux : il n'eſt pas croiable qu'ils aient oſé ſe le donner eux-mêmes : nous ne voions pas qu'ils l'aient reçu de la main de nos Rois : ils n'ont donc

Digitized by Google

donc pu le tenir que de l'uſage. Mais cet uſage doit avoir quelque fondement dans l'hiſtoire : eſſaions de le decouvrir ; s'il fut jamais permis de s'abandonner aux conjectures, c'eſt dans une matiere comme celle-ci. XIV. ſiecle.

On ſçait que Jean de Bailleul, Roi d'Ecoſſe dethroné vint finir ſes jours dans ſes terres de Normandie, après avoir eté elargi des priſons d'Angleterre au commencement du quatorzieme ſiecle. Yvetot ne lui auroit-il pas appartenu ſoit par heritage, ſoit par ſucceſſion, ou autrement, du moins après la mort d'un Jean d'Yvetot qui vivoit en 1313 ; ſi cependant la terre d'Yvetot, dont celui-ci portoit le nom, lui appartenoit en effet ? Nous verrons plus bas que le Seigneur de Maulevrier-ſur Caudebec n'a eté inſenſiblement appellé *Comte* de Maulevrier, que parce que cette terre a eté poſſedée long-temps par les *Comtes* de Savoie. Après tout il ſuffiroit que Jean de Bailleul eût fait ſon ſejour à Yvetot pendant quelque tems pour qu'on l'eut appellé par deriſion *le Roi d'Yvetot*. L'hiſtoire marque qu'il etoit tombé dans le mepris des peuples, & il n'en falloit pas davantage pour donner lieu à un pareil ſobriquet. Nous nous ſouvenons avec indignation que dans le ſiecle ſuivant Charles VII fut traité de *petit Roi de Bourges*. Mais Philippe-le Bel, qui avoit agi efficacement auprès d'Edouard IV en faveur de ce Prince malheureux, & qui lui avoit tendu les bras, le traita ſans doute avec les egards dûs à ſon caractere : la Seigneurie d'Yvetot y gagna peut-être du côté des tailles, des impoſitions, & des ſubſides ; & à l'egard des autres prerogatives qui y ſont attachées, il ne fut pas difficile au Seigneur, en revendiquant peu à peu celles qu'il avoit perduës ſous la domination Angloiſe, de retenir comme par ſucceſſion legitime le nom de *Roi* qu'un de ſes predeceſſeurs avoit porté, & qui avoit paſſé en proverbe parmi le peuple. Je propoſerois cette conjecture avec plus de confiance, ſi j'avois trouvé dans les monumens hiſtoriques de quoi montrer que Jean de Bailleul poſſeda réellement Yvetot, ou du moins y ſejourna : mais je ne dois pas diſſimuler que c'eſt de ma part une ſuppoſition purement gratuite, qui n'a, tout au plus, que le merite de la vraiſemblance.

Boëth. Hiſt. Scotor. lib. 14. Leſlaus de reb. geſt. Scotor lib. 6.

Arch. de l'Archev. de Rou.

Ci deſſous ; nomb. 214.

Au reſte la plûpart des privileges de la terre d'Yvetot ayant eté renouvellez par nos Rois, le bourg s'eſt accru, & les habitans s'y ſont multipliez conſiderablement. On y tient un

CLXXX. Egliſe Collegiale d'Yvetot.

grand marché tous les mercredis, & quatre foires par an. L'Egliſe principale du lieu portoit le nom de *Saint Pierre*, & n'etoit encore que paroiſſiale, lorſque Jean d'Yvetot y fonda ſous le nom de *Saint Jean* au mois de Janvier 1351 un Chapitre compoſé de trois Chanoines, dont le Doien ſeroit le Curé né des deux autres. Jean de Marigni, Archevêque de Rouen, confirma la fondation au mois de Septembre de la même année; & en 1359 le Fondateur y ajouta une quatrieme Prebende ſous le nom de Threſorerie.

XIV. ſiecle.

Arch. de la Collegiale d'Yvetot.

Prieuré de Bernardines.

Arch. des Bernardines d'Yvetot.

On voit encore à Yvetot un Monaſtere de Filles de l'Ordre de Citeaux. Charles du Bellai, Seigneur de ce Bourg, avoit permis en 1650 à quelques Religieuſes qui etoient alors etablies à Limai, faubourg de Mante, mais qui cherchoient à ſe fixer ailleurs, de s'y tranſporter. Deux ans après, il avoit donné la même permiſſion à des Religieuſes Bernardines de Paris, dont on ne marque rien de plus. Mais ces deux etabliſſemens ayant ſouffert de trop grandes difficultez, Judith-Françoiſe Soier d'Intraville, Religieuſe de l'Abbaïe de Bival, & Charlote Doullé, Prieure de la même Abbaïe, qui de leur côté n'avoient pû réuſſir à fonder un Couvent de leur Ordre dans le Bourg d'Aufai, comme elles l'avoient projetté, malgré le conſentement de l'Archevêque de Rouen qu'elles avoient obtenu dès l'an 1647, profiterent egalement des obſtacles que les autres ne purent ſurmonter, & de la diſpoſition favorable où elles trouverent le Seigneur d'Yvetot. Charles du Bellai donna les mains à leur etabliſſement en 1657, & l'Archevêque de Rouen l'autoriſa par Lettres du 9 Juin de la même année. Mais par la teneur de ces lettres le nouveau Monaſtere etoit cenſé ne devoir être ſoumis qu'à la Regle de S. Benoît ſimplement; le Prelat n'y avoit fait mention ni des Statuts, ni des Uſages de Citeaux; & vingt ans encore après, en 1678, on ne le regardoit au Parlement de Rouen que comme une Maiſon de Religieuſes Benedictines. Cependant il paroît que ces Religieuſes n'ont jamais eté differentes à Yvetot de ce qu'elles etoient à Bival, & que par conſequent le nom de Benedictines ne leur convient que parce qu'en rigueur tous les Monaſteres de Citeaux appartiennent à l'Ordre de S. Benoît. Celui d'Yvetot eſt ſoumis à l'Ordinaire comme celui de Bival dont il tire ſon origine; & l'Archevêque de Rouen par ſes Lettres du 9 Juin 1657, dont nous venons de faire mention, s'eſt reſervé le droit d'en nom-

Arch. de l'Archev. de Rouen.

Arch. du Parl. de Rouen.

Digitized by Google

mer la Prieure. L'ancienne Chapelle de ces Religieuſes portoit le nom de *Saint Hyacinthe* ; mais en 1711 elles ſe ſont bâti une nouvelle Egliſe ſous le nom de *la Sainte Vierge*. XIV. ſiecle.

GRAINVILLE-*la Teinturiere*.

Grainville, ſurnommée *la Teinturiere*, apparemment parqu'il y avoit là autrefois une Manufacture conſiderable pour la teinte des laines ou des etoffes, eſt un Bourg ſitué ſur la petite riviere de Durdan à deux lieuës & demie de la mer. Jean de Betencourt, qui en etoit Seigneur, obtint permiſſion du Roi en 1388 d'en rebâtir le Château ; il partit delà en 1402 pour la conquête des Canaries où il rendit ſon nom celebre ; il mourut à Grainville même en 1415, & fut enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale du lieu devant le Grand-Autel. Cette Egliſe avoit eté donnée vers l'an 1070 à l'Abbaïe de S. Vandrille par un Seigneur nommé Robert, pere de Grimold : quelque tems après, les Seigneurs du lieu s'en remirent en poſſeſſion ; mais Euſtache de Grainville, qui en jouiſſoit, la remit pour le ſalut de ſon ame à Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, qui la rendit à l'Abbaïe vers l'an 1140 ; & elle eſt encore aujourd'hui dans la dependance de ce Monaſtere. CLXXXI. Le Bourg. *Hiſt. de la prem. Decouverte des Canar. p. 288. Ibid. pag. 5. Ibid. p. 208. Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*

Il y avoit à Grainville en 1292 une Leproſerie ſous le nom de *S. Jacques*, & dix Lepreux. Le Curé du lieu jouiſſoit de ce benefice comme annexé à ſa Cure ; & les habitans pretendoient que c'etoit une Chapelle diſtincte qui devoit avoir ſon Chapelain à part : mais il fut jugé par l'Archevêque que ce n'etoit point un titre, ou qu'il etoit uni & incorporé à la Cure ; que cependant le Curé etoit tenu d'y adminiſtrer les Sacremens aux malades par quelqu'un de ſes Prêtres, & d'en acquitter les autres charges, c'eſt-à-dire d'y celebrer la Meſſe, & d'y chanter l'Office à certains jours marquez. Malgré cela le titre ſubſiſta, ou on le fit revivre ; car en 1634, & même en 1545, le Seigneur y preſenta, & ſa Preſentation fut admiſe à l'Archevêché. Vers la fin du ſiecle dernier M. Pierre Becdelievre, Seigneur de Cani, & Premier Preſident de la Cour des Aides de Rouen, aiant fondé au même lieu un Hôpital, le Roi y unit par Arrêt du Conſeil du 24 Decembre 1695 non ſeulement cette Leproſerie de S. Jacques, mais encore celle de Cani, de Paluel, du Val-de Veules, d'Ermenouville, des Bans-le Comte, d'Ouville-la Riviere, du Bourg- Ancienne Leproſerie, & nouvel Hôpital de ce lieu. *Ibid.* *Arch. de l'Archev. de Rouen.* *Arch. de l'Hôpital de Grainville.*

Digitized by Google

XIV. siecle.

Dun, & de Fontaines-le Dun. Par le même Arrêt le Roi y avoit encore uni les Maladeries de Foville, & de Valmont; mais depuis, en 1697, il affecta celle-ci à l'Hôpital du Havre de Grace; & pour dedommager celui de Grainville, il y joignit par autre Arrêt du mois de Fevrier 1697 celles d'Angerville-Martel, & de Canville, qu'il desunit pour cet effet de l'Ordre de S. Lazare à qui elles avoient été données quelque tems auparavant. Enfin l'Archevêque de Rouen transfera par decret du 29 Novembre de la même année dans la Chapelle de cet Hôpital tous les services qui devoient s'acquitter dans ces onze Leproseries, lesquelles pour la plûpart etoient deja detruites, ou tomboient en ruine.

Communauté de Freres de la Charité. *Ibid.*

M. Pierre Becdelievre non content d'avoir fait cette fondation, fit encore vers l'an 1700 la depense de tous les bâtimens de l'Hôpital, & d'une nouvelle Eglise qu'il fit benir sous le nom de *la Sainte Vierge*. Il y appella aussi en 1704 des *Religieux de la Charité* pour avoir soin des malades; & le Roi confirma ce nouvel etablissement par Lettres Patentes de la même année. Il y a dans cet Hôpital douze lits pour les pauvres.

QUINZIEME SIECLE,

CHARLES-MENIL.

CLXXXII. Eglise Collegiale de ce lieu.

Charles-Menil est un hameau de la paroisse de Manéouville, (on prononce *Manouville*) en latin *Manechildis-Villa*, nom commun à ce village & à la petite ville de Sainte Menehoult en Champagne. Il est situé à une lieuë au dessous de Longueville, & à deux lieuës de la mer, il n'est separé du village de Manéouville que par la riviere de Sie qui coule entre l'un & l'autre. C'est une ancienne Châtellenie', qui portoit le nom du *Menil-Haquet*, lorsque le Roi Charles VI en memoire d'un avantage considerable qu'il remporta près delà contre les Anglois, lui donna celui de *Charles-Menil*, & qui fut erigée en Marquisat par Lettres Patentes de l'an 1660. Jean d'Etouteville, à qui ce lieu appartenoit, y construisit près d'une ancienne Chapelle de *Sainte Catherine* une forteresse dont on voit encore les vestiges, & ceda en 1399 le tiers du poids aux laines de la ville de Rouen, qui lui appartenoit, pour entretenir dans cette Chapelle trois Chapelains. Mais en 1402 il augmenta cette fondation pour huit Chanoines

Memoires de Charles-Men.

Ci dessous, nomb. 213.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

Digitized by Google

en titre de Benefice, & pour deux Clercs, dont les places ne seroient point beneficiales, il regla en même tems que parmi ces Chanoines il y auroit deux dignitez, un Threſorier, & un Chantre; & que le patronnage des huit Prebendes appartiendroit à lui, & à ſes ſucceſſeurs, Seigneurs de Charles-Menil. Le droit que cette Collegiale avoit ſur le poids aux laines fut ſupprimé en 1681; & ſes autres revenus etant conſiderablement diminuez, M. Colbert Archevêque de Rouen reduiſit à ſept en 1692 le nombre des Prebendes. Cependant cette reduction n'eut point de lieu pour lors; elle n'a eu ſon effet que depuis une Ordonnance du 27 Fevrier 1727, par laquelle M. de Treſſan y mit la derniere main, & ſupprima de plus la dignité de Chantre. XV. ſiecle.

SEIZIEME SIECLE.

LE HAVRE DE GRACE.

CLXXXIII. Nouvelles terres à l'embouchure de la Seine.

Le Havre de Grace eſt ſitué à l'embouchure de la Seine ſur un terrain qui s'eſt accumulé inſenſiblement au moien des ſables, du galet, de la vaſe, & qui n'a pris toute l'etendue & la conſiſtance qu'il a aujourd'hui que depuis deux cens ans ou environ. A l'extremité de ce terrain, qui n'etoit encore qu'un marais preſque inhabité, il y avoit un petit Port ſans art, auquel les matelots avoient donné le nom de *la Crique*: ce marais etoit coupé en divers endroits par les eaux de la mer qui remontoient ſouvent non-ſeulement juſqu'au pied de la côte voiſine d'Ingoville, mais plus loin même encore. Le 15 Janvier 1525 la marée emporta vingt-huit navires Pêcheurs juſques dans les foſſez de Grâville. La mer, où ſi l'on veut le lit de la Seine s'eſt donc retreci en cet endroit, pour faire place à l'accroiſſement des terres. Et cela ne doit point ſurprendre: la ville de Tyr, aujourd'hui unie au Continent, etoit autrefois ſituée dans une île; il en ſeroit de même depuis plus de quatre cens ans de celle de Veniſe ſans les travaux continuels que l'on y fait, & ſi on n'avoit pas detourné pour cela le cours d'une riviere; Ravenne eſt maintenant à une lieuë de la Mer, qui autrefois en baignoit les murs; enfin ſans ſortir du Roiaume, Frejus, & Narbonne, que nos Peres ont veûës ſur le bord de la Mediterannée en ſont eloignées aujourd'hui, la premiere d'une demie-lieuë, la ſeconde de deux petites lieuës. *Mem. du Havre.*

XVI. ſiecle.

Sur le nouveau terrain dont nous parlons ici s'etoient formez long-tems avant la naiſſance du Havre le village de *Leure*, & une autre habitation nommée *le Hoc*. Il eſt fait mention de Leure dans les monumens du douzieme ſiecle; on y avoit bâti une Egliſe paroiſſiale, qui appartenoit dès lors au Prieuré de Longueville: on y voioit même en 1395 un petit port, que les terres & le galet n'ont pas eu à la fin beaucoup de peine à combler. Entre ce village & le Hoc il y a une Chapelle dont nous parlerons plus bas. Le peuple l'appelle *la petite Heure* pour la diſtinguer du village auquel il a donné le nom de *la grande Heure*. Mais ce ſont-là des noms corrompus: les anciens titres François portent tous ſans exception *Leure* ou *Lœure*, & non *l'Heure*: en Latin c'eſt ou *Lodorum*, comme je l'ai trouvé dans les archives du Prieuré de Longueville, ou peut-être *Lura*, comme on le lit ſur les titres de l'Abbaïe du Valaſſe; & de maniere ou d'autre il s'enſuit toujours qu'il ne faut point ecrire *l'Heure*, ni encore moins dire *la grande* ou *la petite Heure*, mais *la grande*, & *la petite Leure*, ou plutôt *le grand*, & *le petit Leure*.

CLXXXIV. Leure.

Arch. du Prieuré de Longuev.

Ci deſſous, nomb. 206.

CLXXXV. Le Hoc.

Ci-deſſus, nomb. 61.

Mem. du Havre.

Le Hoc devoit être anciennement, comme ſon nom le ſignifie, une colline, ou un lieu elevé. Il eſt ſitué à la pointe d'une langue de terre qui s'avance dans les eaux un peu au-deſſous d'Harfleur. Cette eſpece de Promontoire, où l'on a bâti un grand & vaſte magaſin à la place de quelques cabanes qui ſervoient de retraite aux pêcheurs eſt devenu le Lazaret, c'eſt-à-dire le lieu où les vaiſſeaux qui arrivent au Havre, & qui ſont ſoupçonnez de contagion, dechargent leurs marchandiſes, & font leur quarantaine. On y voioit encore au commencement de ce ſiecle un très-beau quai de pierres de taille, où l'on avoit attaché de diſtance en diſtance de gros anneaux de fer pour amarrer les vaiſſeaux; mais tout cela eſt aujourd'hui bien avant ſous le ſable. Le Hoc eſt très expoſé aux vents & à l'orage: cependant lorſque l'air eſt tranquille, on y contemple avec plaiſir les effets merveilleux du flux & du reflux; on y voit lorſque la Mer monte, comment elle refoule les eaux de la Seine qu'elle fait retrograder vers leur ſource avec un affreux mugiſſement; & lorſqu'elle ſe retire, comment la riviere ſuit ſa pente naturelle, & d'un pas lent & majeſtueux va mêler ſes eaux avec celles de l'Ocean. Mais pour peu que les vents ſoufflent,

Digitized by Google

& que la Mer ſoit agitée, on ne voit plus rien, tout paroît enſeveli ſous les ondes. Ce mouillage, autrefois d'un excellent fond, eſt devenu dangereux par les bancs de ſable mouvant qui s'y forment de tems en tems, & que la riviere charrie. Le premier vaiſſeau de ligne qui fut conſtruit au Havre, armé de 70 pieces de canon, & qui fut nommé *le Rouen*, y perit malheureuſement vers le milieu du ſiecle dernier : les pilotes qui le mirent hors du Port aiant manqué le vent par une mauvaiſe manœuvre, s'efforcerent de gagner le Hoc dans l'eſperance d'y trouver un fond ſolide ; ils y arriverent, mais le vaiſſeau fut abimé dans les ſables mouvans ſans qu'on pût rien ſauver ni de ſon artillerie, ni de ſa riche cargaiſon : on a veû pendant près de vingt ans l'extrêmité de ſon grand mât s'elever encore audeſſus des eaux. XVI. ſiecle.

Tel etoit au commencement du ſeizieme ſiecle le terrain, qui occupe maintenaut la rive droite de la Seine depuis la ville d'Harfleur juſqu'à ſon embouchure. A la ſeule inſpection des lieux on conçoit facilement que le lit naturel de cette riviere a du s'etendre autrefois le long des côtes ſur leſquelles ſont ſituées aujourd'hui les Paroiſſes de Gonfreville-l'Orcher, de Grâville, & d'Ingoville. Les terres ſe ſont accruës d'abord à l'embouchure de la Lezarde ; & ſur cet accroiſſement on a bâti, peut-être du tems même des Celtes, la ville que nous connoiſſons aujourd'hui ſous le nom d'Harfleur. Dans la ſuite des tems, à la faveur de quelques roches & des bancs de ſable, le terrain ſe ſera encore avancé du côté du Hoc, & toujours ainſi ſucceſſivement à l'occident d'Harfleur & au midi des Côtes, juſqu'à ce qu'enfin il ait gagné une lieuë de large ſur deux lieuës de long, comme il les a depuis le commencement du ſeizieme ſiecle. Le Havre ne fut conſtruit que vers ce tems-là. François I revenant vainqueur de la bataille de Marignan en 1515 crut devoir profiter de la ſituation avantageuſe de la Crique ; il conçut le deſſein de l'agrandir, & d'en faire une place de guerre importante. Ce Prince avoit pris les interêts du jeune Roi d'Ecoſſe Jacques V ; ce fut pour ſe fortifier contre les Anglois qu'il forma la reſolution de leur oppoſer cette barriere. Pour conduire l'entrepriſe il jetta les yeux ſur un Gentilhomme nommé Guion le Roi, Seigneur de Chillou, Vice-Amiral, & Capitaine de Honfleur ; & la premiere pierre fut poſée en 1516. CLXXXVI. Le Port du Havre. *Ci deſſus, nomb. 15.* *Mem. du Havre.*

Digitized by Google

XVI. ſiecle

CLXXXVII. Ses Tours, ſes Jettées. *Ibid.*

Le Sieur de Chillou fut créé en même tems premier Capitaine, ou Gouverneur du Havre; & en 1533, lorſqu'il mourut, les travaux etoient deja fort avancez. A la tête des deux jettées on avoit elevé deux fortes Tours pour défendre le Canal d'entrée : l'une nommée *la Tour du Vidame*, parce qu'elle fut bâtie par Louis de Vendôme, Vidame de Chartres, & Seigneur de Grâville; (c'eſt celle qui ſe preſente à main gauche en ſortant) l'autre, nommée *la groſſe Tour*, qui ne fut achevée qu'en 1532. Celle-ci a un Gouverneur particulier; elle eſt terminée en plate-forme, & ſon canon tient en reſpect toute la petite rade. D'une Tour à l'autre il y a une groſſe chaîne de fer que l'on tend toutes les nuits pour empêcher les vaiſſeaux d'entrer dans le Port. Les deux jettées ne ſont pas egales entr'elles. Celle qui tient à la groſſe Tour eſt expoſée à tout l'effort du galet; il a fallu la pouſſer beaucoup plus loin que l'autre : elle porte 200 toiſes ou environ de longueur, ſur 25 à 30 pieds de hauteur, & 9 à 10 pieds de largeur entre les deux parapets. A l'extrêmité eſt une batterie de douze pieces de canon.

CLXXXVIII Avantage, & ſingularité de ce Port. Ses rades. *Ibid.*

L'entrée de ce Port eſt ouverte au Sud-oueſt : il y entre juſqu'à dix-huit & vingt pieds d'eau dans les fortes marées. Mais un avantage conſiderable qu'il a au-deſſus des autres Ports du Roiaume, c'eſt qu'il conſerve ſon plein pendant plus de trois grandes heures; de ſorte qu'on a veû pluſieurs fois des Flotes de cent & cent vingt voiles en ſortir en une ſeule marée, même de vent contraire. La Seine raſe en effet l'entrée du canal, & elle deſcend avec aſſez de force pendant que la Mer ſe retire pour retenir l'eau du Port, & pour l'empêcher de s'ecouler auſſi promptement qu'elle le feroit ſans cet obſtacle. Les rades du Havre connuës ſous le nom de grande & petite rade, quoiqu'expoſées aux coups de vent de la bande de l'Oueſt, ſont très-bonnes pour l'ancrage; & ces vents qui pourroient faire ſouffrir les vaiſſeaux qui y moüillent, ſont tous favorables pour faciliter l'entrée du Port.

CLXXXIX. Le Port marchand, Commerce du Havre. *Ibid.*

En general ce Port peut être diſtingué en deux parties : *le Port marchand* & *le Baſſin*. Le Port marchand n'eſt ſeparé du Canal de la Seine que par une baſſe muraille terraſſée. Le Quai eſt terraſſé de même de pierres de taille, aſſez large, pavé, & bordé de maiſons. Le commerce le plus conſiderable que l'on y fait aujourd'hui eſt celui des Iles de l'Amerique : quarante à cinquante Vaiſſeaux y ſont occupez tous les

ans

ans. On y fait auſſi celui de Guinée pour la Traite des Noirs, & celui de la pêche des Morues vertes. Deux Compagnies s'y ſont etablies depuis huit ou dix ans pour la pêche des Morues ſeches, l'une ſous le nom de *Niganiche*, quartier de l'Ile Roiale, & l'autre ſous le nom de *S. Jean*, île ſituée à quarante ou cinquante lieuës de l'embouchure du fleuve S. Laurent dans la baie de Canada. Il part encore du Havre pour Quebec en droiture pluſieurs bâtimens, dont le commerce conſiſte à rapporter des pelleteries en echange de diverſes marchandiſes de France. Outre ces differens commerces il aborde tous les ans dans ce Port quatrevingt à cent navires de la Mediterrannée, chargez des marchandiſes du Levant, de Marſeille, & d'Eſpagne; & vingt à trente autres de Baione, chargez de laines fines. Enfin on y a etabli une Manufacture de tabac, qui produit aux Fermiers du Roi plus de 40000 livres de benefice par an ſur la ſeule difference de la voiture ou du tranſport. XVI ſiecle.

La plûpart des marchandiſes que l'on trafique au Havre etant deſtinées pour Rouen, Paris, & les Provinces ſituées au cœur du Roiaume, on y entretient toujours quarante à cinquante alleges ou vaiſſeaux de tranſport deſtinez pour Rouen, S. Valeri, Caën, & d'autres endroits. Quelques-uns même ont eté les années dernieres juſqu'à Paris. Le Poids du Havre eſt de quatre livres plus fort ſur le quintal que celui de Rouen: on a jugé cette difference neceſſaire pour mettre quelque egalité entre les ventes de ces deux villes. Le Marchand du Havre eſt expoſé à de grands frais s'il tranſporte ſes marchandiſes juſqu'à Rouen: en les vendant ſur le lieu il evite ces frais, & ne court plus les riſques nouveaux de la riviere. Cependant il y a un petit avantage pour l'Acheteur. A l'egard des denrées du cru des Iles de l'Amerique Françoiſe, elles ne paient aucuns droits ni en entrant au Havre, ni lorſqu'elles en ſortent pour l'Etranger; elles ne ſont ſujettes à ces droits que lorſqu'on les enleve pour Rouen, ou pour quelque autre Ville du Roiaume.

CXC. Le Baſſin. Le Chantier. *Ibid.*

Le *Baſſin* fut achevé dans l'etat où il eſt en 1669. On y retient ordinairement avec le ſecours des ecluſes ſeize pieds d'eau, & il peut contenir à flot une eſcadre de Vaiſſeaux de guerre de differentes grandeurs. Ces ecluſes ſont deux grandes portes doubles, dont l'une ſoutient les eaux du Baſſin, l'autre celles du Port: on les ouvre pour rafraichir

XVI. ſiecle.

de porter 2000 tonneaux ; ſes cables etoient, dit-on, de la groſſeur de la jambe d'un homme ; il y avoit dans ce vaſte bâtiment un Jeu de Paume, & un Moulin à vent. Il etoit deſtiné pour aller aux Indes ; mais il ne put aller en deux hautes marées que juſqu'au bout des jettées. On le démolit, & ſes materiaux ſervirent à bâtir la plûpart des maiſons des Barres. En 1541, apparemment pendant la diſgrace & la Priſon de François de Vendôme, Vidame de Chartres, & Poſſeſſeur de la Terre de Grâville, le Roi ſaiſit en ſa main le territoire du Havre, & ſupprima les rentes Seigneuriales duës à ce Seigneur. La même année le quartier des Barres fut prolongé juſques dans le voiſinage de l'Egliſe de Leure ; mais douze ou treize ans après, on abbatit toutes les maiſons qui formoient ce nouvel accroiſſement : la Ville, à laquelle pour faire honneur au Roi François I on avoit voulu donner le nom de *Ville françoiſe de Grace*, fut appellée inſenſiblement *le Havre de Grace*, ou *le Havre* ſimplement ; & ſes deux quartiers prirent les noms des deux Egliſes que l'on y avoit bâties : celui de l'ancienne Ville fut appellé le quartier de *Notre Dame* ; & celui des Barres, le quartier de *S. François*.

CXCIV. Ses ruës, ſes fontaines, ſes portes. *Ibid.*

La ville du Havre a une double enceinte, flanquée de bons baſtions : on y compte quarante rues ou environ, que l'on ne commença à paver qu'en 1548, & dont pluſieurs ſont tirées au cordeau, ſurtout celles du quartier de S. François, auquel il ſemble que l'on ait voulu donner la figure & les proportions d'un parterre à fleurs. Ses belles fontaines diſtribuées en divers endroits de l'un & de l'autre quartier, en ſont auſſi un des principaux ornemens : on remarque entre autres celle de la grande place où ſe terminent quatre grandes ruës ; ſur cette fontaine, qui jette l'eau par quatre côtez, eſt elevée en pierre bronzée la figure du Roi Louis XIV en pied, vêtu à la Romaine. La Ville fut bombardée par les Anglois le 27 & le 28 Juillet 1694 ; mais elle n'y perdit que cent cinquante maiſons qui furent bientôt relevées. Outre la Porte du Perrai, dont nous avons parlé, il y en a deux autres qui prenent leurs noms de ceux de deux villages voiſins, la Porte de Leure, & la Porte d'Ingoville. Celle-ci eſt accompagnée de deux tours bien fortifiées ; & elle eſt conſtruite de maniere, que de quelque côté qu'on y arrive, elle paroît toujours ſe preſenter en face, ſemblable à ces portraits en peinture qui vous regardent toujours de quelque côté que vous les regardiez.

Digitized by Google

XVI. ſiecle.

CXCV. La Citadelle. Canal de communication entre le Havre & Harfleur. *Ibid.*

A l'extremité meridionale du quartier de S. François, ſur le bord de la Mer, le Roi Charles IX avoit fait bâtir une Citadelle en 1564; mais Louis XIII lui ſubſtitua avec une dépenſe vraiment roiale celle que l'on y voit aujourd'hui, & dont les fondemens furent jettez en 1628. Elle a quatre baſtions bâtis de brique à chaines de pierres de taille. Ses larges foſſez à fond de cuve, remplis d'eau, ſont revetus de pierre & de brique, auſſi bien que toutes les demi-lunes, & les autres ouvrages du dehors. Il y a dans ſon enceinte cinq ou ſix Magaſins conſiderables, remplis de toutes ſortes de munitions. Quoique les eaux de fontaine y ſoient très-abondantes; on y conſerve encore par précaution l'eau de pluie dans des citernes. Sa grande place d'armes, & ſes boulevarts, ſont plantez d'arbres qui forment de belles allées pour la promenade; & l'on decouvre de deſſus ſes baſtions quantité d'objets qui donnent des veûës charmantes tant ſur le Port & ſur la Mer, que ſur la côte. Vers l'an 1665 on fit un canal de communication entre les deux villes du Havre & de Harfleur. Ce Canal tombe dans les foſſez de la Citadelle du Havre; mais il s'eſt preſque rempli du côté de Harfleur, & il n'eſt plus d'aucun uſage.

CXCVI. Gouvernment Militaire, Eccleſiaſtique, & Civil du Havre de Grace. *Ibid.*

Ci deſſus, nomb. 187. *Arch. du Parl. de Rouen.*

Mem. du Havre.

Arch. de l'Archev. de Rou.

Mem. du Havre.

La ville du Havre, après avoir eté compriſe depuis ſa naiſſance ſous le Gouvernement Militaire de la Province de Normandie, en fut detachée en 1665 pour former un Gouvernement en chef, & independant du premier. Le Roi y annexa en même tems cent cinquante Paroiſſes ou environ du Païs de Caux, voiſines de la Mer & de l'embouchure de la Seine. Nous avons deja obſervé que la groſſe tour du Port a un Gouverneur particulier. Le Roi créa auſſi au Havre en 1692 un Lieutenant de Roi pour remplir les fonctions du Gouverneur en ſon abſence. Il y a outre cela une Compagnie privilegiée, & quatre Compagnies de Bourgeois avec leurs Officiers. En 1697 l'Archevêque de Rouen y erigea de ſon côté un Doienné rural compoſé de quarante Paroiſſes ou environ qu'il demembra du Doienné de S. Romain. Et pour ce qui eſt du Gouvernement Civil, il y a au Havre, Bailliage, Vicomté, Hôtel de Ville, Amirauté, Grenier à ſel d'impôt, & Traites foraines, ſans compter un Intendant de Marine, un Commiſſaire, un Contrôleur, un Capitaine & un Lieutenant du Port, & quantité d'Officiers de Departement pour les Vaiſſeaux du Roi. Le Bailliage fut erigé par Edit du mois de Fevrier 1551,

XVI. ſiecle. c'eſt-à-dire 1552. Ce n'eſt à proprement parler, auſſi bien que la Vicomté, qu'un Siege particulier du grand Bailliage de Caux: il ne s'etend que ſur ſix Paroiſſes, Bleville, Chef-de Caux, Grâville, Ingoville, Leure, & Sanvic, toutes demembrées de la Vicomté de Montivillier. La Police du Havre, qui appartenoit autrefois au Baillage, eſt demeurée par accommodement au Corps de Ville. Ce Corps a eté compoſé pendant quelque tems d'un Maire, & de quatre Echevins; mais la Ville a acheté la Charge du Maire, & ce ſont maintenant les quatre Echevins qui l'exercent par indivis. La Maiſon de Ville avoit eté bâtie par le ſieur de Chillou pour lui même. Anne le Roi ſa fille fut la ſeconde femme de François du Pleſſis, Sieur de Richelieu; de ce Mariage vint Louis du Pleſſis, aieul du Cardinal de Richelieu; & ce fut de ce Louis du Pleſſis que les habitans acquirent la Maiſon du Sieur de Chillou vers l'an 1550 pour en faire leur Hôtel-commun.

CXCVII. Egliſes du Havre. *Ibid.* Il n'y a point de Paroiſſe en titre dans la Ville du Havre. Les deux premieres Egliſes que l'on y ait bâties pour la commodité des Habitans, ſont celles de *Notre-Dame*, & de *S. François*; mais elles n'etoient deſtinées que pour ſervir d'aides ou de ſuccurſales à la Paroiſſe du Village voiſin d'Ingoville, dont dependoit, & dont depend encore tout le territoire de la Ville. Cependant on a tenté plus d'une fois de faire paſſer ces deux Egliſes pour un benefice diſtinct & ſeparé de la Cure d'Ingoville: on appelloit ce benefice *la Cure de Notre Dame, & de S. François du Havre*: le Roi y preſenta en 1549, *Arch. de l'Archev. de Rouen.* en 1554, en 1586, & en 1656; & toutes ces preſentations furent admiſes à l'Archevêché: mais le Seigneur de Grâville, *Memoires du Havre.* Patron laïc de la Cure d'Ingoville, s'eſt toujours oppoſé aux pretentions des nouveaux Pourveûs. Et en effet la Cure du Havre ne pouvoit être qu'un benefice imaginaire, puiſque jamais le territoire de cette Ville n'avoit eté diſtrait de celui d'Ingoville, & que les Archevêques de Rouen, à qui ſeuls il appartient d'eriger des Cures dans leur Dioceſe, n'avoient fait aucun decret pour l'erection de celle-ci. Les Curez du village d'Ingoville ſont donc demeurez juſqu'à preſent en poſſeſſion d'exercer leur miniſtere & leurs fonctions curiales dans toute l'etendue de la ville du Havre, comme faiſant partie de leur Paroiſſe. Il eſt vrai qu'ils fixent leur reſidence dans cette ville, qu'ils y deſſervent par eux mêmes l'Egliſe de Notre-Dame, que celles d'Ingoville, & de S. François, ne ſont

deſſervies que par leurs Vicaires, qu'enfin l'uſage eſt de les appeller Curez du Havre, plûtôt que Curez d'Ingoville. Mais malgré tout cela le titre de la Cure eſt toujours à Ingoville ; & c'eſt-là qu'ils doivent prendre poſſeſſion de leur benefice. XVI. ſiecle.

CXCVIII. Les Egliſes de N. D. & de S. François. *Ibid.*

L'Egliſe de *Notre Dame* fut bâtie dès les premiers tems de la fondation de la ville. Ce n'etoit encore en 1554 qu'une petite Chapelle couverte de chaume, où la mer entroit à chaque marée. Pour remedier à cet inconvenient, on hauſſa d'abord les Quais, qui n'etoient alors que de bois ; mais en 1574 on jetta les fondemens de la nouvelle Egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui, & qui peut paſſer pour un aſſez beau morceau d'architecture. Sur le Clocher, qui avoit eté bâti dès l'an 1540, on plantoit un fanal pour ſervir d'addreſſe pendant la nuit aux Vaiſſeaux qui venoient en rade : on y avoit placé deux coulevrines de bronze, pour battre en mer & ſur la côte d'Ingoville ; mais parce que les Anglois s'en ſervirent depuis contre le camp du Roi, on a ôté cette défenſe, & abbattu le comble du Clocher : cette Egliſe n'a eté achevée qu'en 1636. Dès l'an 1638 le Portail qui s'etoit incliné de vingt-deux pouces ſur la rue, commençoit à menacer ruine : on vouloit l'abbattre ; mais un ſimple Maçon le remit à plomb ſans rien démonter. Il commença par creuſer ſous les fondemens du côté de l'Egliſe ; enſuite aiant chaſſé des coins de fer & de bois dans les aſſiſes du côté de la rue pour ebranler l'ouvrage, toute la maſſe du Portail ſe redreſſa à veuë d'œil au grand etonnement des habitans, dont la plûpart avoient traité l'Entrepreneur de viſionnaire. On ne lui donna cependant que 400 livres de recompenſe.

L'Egliſe de *S. François* fut commencée vers l'an 1554, & n'a eté entierement achevée qu'en 1681.

CXCIX. Ancien Seminaire. *Ibid.*

En 1660 Michel Bourdon, Curé d'Ingoville, à la tête de quatre ou cinq autres Prêtres qui s'etoient joints à lui, etablit dans le quartier de Notre Dame une eſpece de *Seminaire*, dont l'Archevêque de Rouen approuva les Conſtitutions ; le Roi autoriſa cet etabliſſement par Lettres Patentes du mois de Mai de la même année ; mais il ne s'eſt point perpetué. La Maiſon qu'occupoit ce Seminaire eſt toujours ſur pied, & c'eſt-là que loge le Curé : on y voit un Dortoir & un refectoire commun, avec une Chapelle où il y a trois Autels, dont le principal eſt dedié ſous l'invocation de *S. Charles Borromée*.

Arch. du Parl. de Rouen. Mem. du Havre.

CC. Les Urſulines.

Dans le même quartier de N. D. il y a un Couvent d'U-

XVI. ſiecle.

ſulines. Les Carmelites de Rouen, qui avoient eu quelque deſſein de s'etablir au Havre, acheterent pour cela une maiſon qu'elles vendirent en 1623 aux Religieuſes de l'Abbaïe de Montivillier. Celles-ci y erigerent une Chapelle qui fut benie le 26 Octobre 1624 ſous le nom *N. D. de Bon Secours*; & peu de tems après, elles s'en mirent en poſſeſſion au nombre de huit ou de dix ſous la conduite d'une Prieure. Mais ce Monaſtere n'a pas ſubſiſté long-tems: on revendit en 1628 la place & tous les lieux reguliers aux Urſulines de Rouen. Denys Barbei, Echevin de la Ville, fut celui qui travailla le plus à faire réuſſir ce dernier etabliſſement; & ſa fille, Marguerite Barbei, en a eté la premiere Superieure. Ces Religieuſes obtinrent au mois de Juillet 1633 des Lettres Patentes qui furent verifiées au Parlement de Rouen le 21 Janvier 1640, à condition qu'elles ne pourroient réunir à leur Monaſtere aucune maiſon ſituée ailleurs qu'en la place de *l'Ilot*. On appelle ainſi le canton où elles ſont logées, parce que la place n'eſt pas grande, & qu'au lieu des quatre rues qui la bornent aujourd'hui, elle etoit autrefois environnée d'eau de tous côtez.

Ancienne Communauté de Benedictines.

Arch. de l'Abb. de Montivil.

Arch. des Urſul. du Havre.

Arch. du Parl. de Rouen.

CCI. Les Capucins.

Dans le quartier de S. François il y a un Couvent de Capucins fondé en 1590 par Madame Marie de Batarnai, Comteſſe de Bouchage, femme du Marechal de Joieuſe, & mere de l'Amiral de ce nom. Le Roi, qui n'avoit pas conſenti d'abord à leur etabliſſement, y donna ſon agrément en 1603. Leur Egliſe eſt dediée ſous le titre de *S. Sauveur*: ils deſſervent encore les Chapelles de la Citadelle, & de l'Arſenal.

Mem. du Havre.

CCII. Ecoles du Havre.

Nous avons parlé des Ecoles que le Roi a etablies au Havre pour les Mathematiques, la Marine, & l'Artillerie. Ce ſont en effet celles qui paroiſſent convenir le plus ſur un Port de mer. Cependant la ville n'a pas negligé l'education ordinaire des enfans: elle loge & paie deux Profeſſeurs chargez de leur enſeigner les humanitez.

Ci-deſſus, nomb. 192.

Mem. du Havre.

CCIII. Les Penitens.

Hors de la ville, au pied de la côte d'Ingoville, il y a un Couvent de *Penitens*, ou du Tiers-Ordre de S. François. Ces Religieux obtinrent des Lettres Patentes au mois de Juin 1659; & la Reine Anne d'Autriche qui s'etoit declarée leur protectrice, fit poſer le 25 Août 1661 la premiere pierre de leur Egliſe ſous le nom de *S. Joſeph* par le ſieur de Bondeville, Lieutenant general au Bailliage de Caux.

Arch. du Parl. de Rouen.

Mem. du Havre.

CCIV. L'Hôpital-General.

Du même côté, ſur le chemin de Harfleur, eſt ſitué *l'Hôpital general.* Dès l'an 1554 le Roi Henri II avoit fait conſtruire

Digitized by Google

conſtruire un Hôpital dans la ville près du baſſin ; mais en 1669 Louis XIV en aiant acheté la place pour y bâtir l'Arſenal, l'Hôpital que l'on avoit eu d'abord deſſein de placer au pied de la côte de Sanvic, où il auroit eté beaucoup mieux, fut transferé au lieu où il eſt aujourd'hui, & où il n'a point d'eau. Les fondemens en furent jettez la même année, & on lui donna le nom de *Saint Jean Baptiſte*. Le Roi regla en même tems que l'adminiſtration en appartiendroit conjointement au Lieutenant de Roi, au Curé, & aux Echevins ; mais par Arrêt du Conſeil du 5 Novembre 1686 il fut ordonné qu'elle ſeroit dévolue d'abord au Curé pour toujours, & avec lûi à trois autres adminiſtrateurs, & à un Receveur, leſquels ſeroient elus de maniere que tous les ans il en ſortiroit un de charge. Les Lettres Patentes de l'erection ſont du 16 Mai 1669 ; outre une Chapelle de Saint Roch, dont nous allons parler, elles y uniſſent, dit-on dans un aveu produit en 1723 à la Chambre des Comptes de Rouen, les Leproſeries d'Abbeville, paroiſſe de Seneville ſur Fecan ; du Bec-Crepin ; du Bec de Mortagne ; de Colboſc ; de Comte-Moulins ; d'Etretat ; de Fecan ; de Foville ; de Gaineville ; de Saint Jouin-ſur mer ; de Main-Moulins ; de Montivillier ; d'Obermare ; du Val-Babeuf, paroiſſe de Froberville ; du Val-Miellé, paroiſſe d'Ecrainville ; de Valmont ; de Vattetot-ſur Beaumont ; de Saint Vic près du Havre ; & de Vireville. D'autres memoires ajoutent les Leproſeries de Bugliſe, d'Etein-hus, & de Sanvic ; mais il peut y avoir là un peu de confuſion.

XVI. ſiecle.

Ci deſſus, nomb. 192. Mem. du Havre.

Premierement on ne connoît ni dans le voiſinage du Havre, ni même dans tout le dioceſe de Rouen aucune Leproſerie du nom de *Saint Vic*, & il y a toute apparence qu'il ne faut point diſtinguer ici ce pretendu *Saint Vic* de la paroiſſe de *Sanvic*. D'un autre côté on n'a aucune connoiſſance qu'il y ait jamais eu une Leproſerie à Sanvic : mais on y voioit au ſiecle dernier un Conſiſtoire, & un Prêche de Huguenots, qui fut demoli par Arrêt du Parlement du 23 Août 1685. Le Roi par deux Declarations du 15 Janvier 1683, & du 21 Août 1684, avoit donné les biens des Conſiſtoires de ſon Roiaume aux Hôpitaux les plus voiſins : celui de Sanvic a donc dû appartenir à l'Hôpital du Havre ; & il a eté facile dans la ſuite de confondre ce Conſiſtoire ſupprimé avec une Leproſerie pareillement eteinte. Enfin les

Arch. du Parl. de Rouen. Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

XVI. ſiecle.

Leproſeries d'Etretat & de Valmont, n'ont eté unies à cet Hôpital qu'en 1697.

Ci deſſus, nomb. 168.

Filles de S. Thomas de Ville-neuve. *Mem. du Havre.*

L'interieur de la Maiſon eſt gouverné par des *Sœurs de la Congregation de Saint Thomas de Villeneuve*, dont le Curé de Saint Sulpice de Paris eſt Superieur né. Ces filles y ont eté etablies par concordat paſſé entre l'Hôpital & elles le 10 Mars 1728.

CCV. Chapelle de S. Roch. *Ibid.*

La Chapelle de *Saint Roch*, ſituée près de la mer ſur le chemin du Chef-de Caux, eſt deſtinée pour ſervir en cas de beſoin aux peſtiferez. La Ville acheta pour ce ſujet en 1587 deux acres ou environ de terre; qu'elle fit clorre de murs: la Chapelle qui fait partie de cette enceinte, n'eſt point en titre.

CCVI. N. D. des Neges. Couvent de Capucins. *Ibid.*

De l'autre côté de la ville, entre le village de Leure & le Hoc, eſt une Chapelle appellée aujourd'hui *Notre-Dame des Neges*. Ce lieu, qui fait partie du Hoc, & qui eſt de la paroiſſe de Leure, eſt aſſez ancien. On y découvrit ſur la fin du ſeizieme ſiecle un grand nombre de tombes, & entr'autres une de l'an 1325. Quelques memoires portent qu'en 1294 Jean Quênel, Diacre, Seigneur du Fief de la Quenée, donna tous ſes biens aux Religieux de Grâville en faiſant profeſſion dans leur Monaſtere, à condition qu'ils feroient bâtir près du manoir de ſon Fief une Chapelle qui ſeroit deſſervie à l'avenir par deux d'entr'eux. On l'appella pour cette raiſon la Chapelle *de la Quenée*; mais au commencement du dix-ſeptieme ſiecle elle n'etoit plus connue que ſous le nom de *Notre-Dame des Perrez*, apparemment à cauſe des pierres & des cailloux qui bordent en cet endroit le rivage de la Seine. Les Religieux de Grâville qui n'y faiſoient plus alors aucun ſervice, la cederent en 1622 aux *Capucins* du Havre à la ſollicitation de M. Georges de Villars-Brancas, Gouverneur de la ville. Les Capucins en ont fait un Hoſpice, & ce n'eſt que depuis ce tems-là que la Chapelle a pris le nom de *Notre-Dame des Neges*, peut-être parce que ces derniers Religieux ont choiſi la fête de *Notre-Dame des Neges* pour leur fête principale.

Mem. des Capuc. du Havre.

Digitized by Google

DIX-SEPTIEME SIECLE, XVII. siecle.

MAUTEVILLE-*l'Eneval.*

CCVII. Collegiale de ce lieu.

Mauteville-l'Eneval eſt un ſimple village ſitué à trois lieuës & demie au Nord-eſt de Caudebec, & à une lieuë & demie à l'orient d'Yvetot. Nous ecrivons ***Mauteville***, & non ***Motteville***, comme on ecrit plus communement aujourd'hui, parce que les anciens titres ſoit latins, ſoit françois, portent tous ſans exception ou ***Mauteville***, ou ***Malteville***. On a donné à ce village le nom d'***Eneval***, parce qu'il a appartenu longtems aux Seigneurs d'Eneval, & pour le diſtinguer d'un autre Mauteville qui eſt ſitué ſur le Durdan. M. Nicolas Langlois, Premier Preſident de la Chambre des Comptes de Rouen, y fonda en 1638 une Collegiale de quatre Chanoines: M. Georges Langlois, autre Premier Preſident de la même Chambre, y en fonda quelques années après un cinquieme: Madame Anne de Monteclair ſa veuve, & M. François Langlois, leur fils, y en fonderent un ſixieme par Contrat du 31 Decembre 1681, approuvé à l'Archevêché le 7 Août 1682. Cette Collegiale porte le nom de *S. Michel*, qui eſt celui de la Cure du lieu où elle eſt fondée: le titre du Doien, qui en eſt la ſeule dignité, eſt annexé à la Cure.

Ci-deſſous, nomb. 218.

Mem. de Rou.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

FORGES.

CCVIII. Ses Eaux Minerales.

Forges eſt un village du Païs de Brai, ſitué à neuf lieuës au Nord-eſt de Rouen, & beaucoup plus ancien ſans doute que le dix-ſeptieme ſiecle: mais nous avons cru devoir le rejetter à la fin de cette Deſcription, parce qu'il n'eſt devenu celebre que depuis le regne de Louis XIII, & que d'ailleurs nous n'avions preſque rien à en dire. Nous avons deja obſervé que le Païs de Brai doit être abondant en mines de fer, qu'on y a veû autrefois des forges, & que le village dont nous parlons en a même retenu le nom. Ce ſont ces mines qui communiquent leur vertu à un aſſez grand nombre de ſources de toute cette contrée; mais celles de Forges ont commencé à être plus frequentées que les autres depuis que le Roi Louis XIII, la Reine Anne d'Autriche ſon epouſe, & le Cardinal de Richelieu, les ont priſes ſur le lieu même. Au couchant du village ſont trois ſources, qui avoient autrefois

Ci deſſus, nomb. 60.

Linand, Traité des Eaux de Forges, p. 5.

Digitized by Google

un baſſin commun où elles confondoient leurs eaux : Louis XIII les fit nettoier ; & depuis ce tems-là elles ſortent de terre ſans ſe mêler. Celle qui coule d'orient en occident eſt moins chargée de parties de fer, mais elle fournit plus d'eau que les deux autres ; la Reine en uſa, & on l'appella *la Reinette*. Celle qui ſourd de pic, c'eſt-à-dire de bas en haut, donne moins d'eau que la Reinette ; le Roi prit de celle-ci, & on l'appella *la Roiale*. Enfin celle qui coule du nord au midi fournit encore moins d'eau que la Roiale, mais c'eſt la plus forte & la plus ferrugineuſe des trois ; ce fut celle dont le Cardinal uſa pour la gravelle dont il etoit attaqué, & on l'appella *la Cardinale*.

XVII. ſiecle.

Couvent de Capucins. *Mem. des Capucins de Rou.*

Il y a dans ce Village outre l'Egliſe Paroiſſiale un Couvent de Capucins qui s'y etablirent vers l'an 1630. Ce n'etoit encore dans ces premiers commencemens qu'une eſpece de Miſſion ; & on ne l'appelloit pas même autrement. M. de Harlai, premier du nom, Archevêque de Roüen, chargea en 1634 le ſieur de Caradas, un de ſes grands Vicaires, d'y veiller : *Nous avons jugé à propos*, dit-il, *en notre retraite de Gaillon, qui pourroit poſſible être plus longue que nous ne penſerions dans le repos que nous nous voulons donner, de vous charger en particulier d'avoir ſoin tous les ans de la Miſſion de Forges*. Mais enfin ces Religieux y ont pris un etabliſſement fixe, qui eſt aujourd'hui aſſez conſiderable.

Archives de l'Archev. de Rouen.

ETAT PRESENT DU PAIS DE CAUX.

Il ne nous reſte plus pour achever cette Deſcription, qu'à mettre ſous les yeux du Lecteur l'Etat preſent du Païs de Caux ; & pour cela il n'y a preſque qu'une ſimple recapitulation à faire de ce que nous avons deja remarqué, lorſque l'occaſion s'en eſt preſentée par rapport aux trois eſpeces de Gouvernement, Eccleſiaſtique, Civil, & Militaire. Nous y ajouterons quelques obſervations qui nous ont paru ne devoir pas être negligées ſur un certain nombre de Fiefs, ou decorez de quelque titre d'honneur, ou nouvellement erigez.

GOUVERNEMENT ECCLESIASTIQUE.

CCIX. Le Païs de Caux eſt renfermé tout entier dans le Dioceſe

de Rouen, à moins qu'on ne veuille y comprendre encore les extremitez voiſines des deux Dioceſes de Beauvais & d'Amiens, qui pourroient en avoir occupé une partie, mais ſi peu conſiderable, que nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter ni dans ce Diſcours, ni dans le Dictionnaire Géographique qui le ſuivra immediatement. Des ſix *Archidiaconnez* dont le Dioceſe de Rouen eſt compoſé, le Païs de Caux en renferme trois, celui *d'Eu*, celui *du Grand-Caux*, & celui *du Petit-Caux*, ſans compter une *partie du grand Archidiaconné*, & une *partie* de celui *du Vexin-Normand* : tous ces Archidiaconnez ſont diviſez en Doiennez ruraux : mais le nom, & le nombre des uns & des autres ont varié ſelon les tems. Une Bulle de l'an 1148 fait mention des Archidiaconnez *de Gournai*, & *d'Aumale*, titres qui ne ſubſiſtent plus : cependant j'ai peine à croire que ce ne fuſſent pas deux dignitez uſurpées. Quelques Eccleſiaſtiques remuans & trop bien ſoutenus s'en arrogerent d'abord le titre ; ceux qui leur ſuccederent prirent comme eux le nom d'*Archidiacres* ; le mal alla même ſi loin que leurs prétendus Archidiaconnez paſſerent en mains laïques, & que les Archevêques de Rouen ont eu bien de la peine à les retirer. Pluſieurs Papes en ecrivirent à ces Prelats en des termes très-forts. Innocent II entre autres s'en plaignoit ainſi à l'Archevêque Hugues d'Amiens en 1131 : *Pravum eſt*, diſoit-il, *& deteſtabile, & digna animadverſione plectendum, quod in Epiſcopatu Rotomagenſi quidam Laïci jura Epiſcopalia uſurpare, altarium oblationes auferre, redditus Eccleſiaſticos occupare ; quidam etiam, quod monſtruoſum eſt, ſe* Archidiaconos *nominare præſumant.* Ces Laïques ont enfin reſtitué ſoit de gré, ſoit de force leurs Archidiaconnez à l'Egliſe de Rouen ; les Archevêques en ont eteint & ſupprimé les titres à perpetuité ; & les Archidiacres de cette Egliſe ne ſe ſont plus trouvez qu'au nombre de ſix comme ils etoient de toute antiquité. Les ſix Archidiacres, ſeuls poſſeſſeurs legitimes de ce titre d'honneur, avoient tous ſouſcrit en 1142 à une Charte de l'Archevêque Hugues d'Amiens en cet ordre, Geoffroi, Oſmond, Gilles, Fulbert, Robert, & Hugues.

Denyald. Cathedra. Rotom. cap 18. pag. 111.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

Arch. de l'Abb. de Beaubec.

Il n'en a point eté tout à fait de même des Doiennez ruraux. Il eſt vrai que quelques-uns de ces Doiennez ſont eteints, & que d'autres ont pris leur place ; mais ce ſont les Archevêques eux-mêmes qui ont ſupprimé les uns, & qui ont erigé les autres. Dès le tems de Guillaume-le Conquerant le

territoire de l'Abbaïe de S. Vandrille formoit un Doienné rural ſous le nom de *S. Vandrille*, dans lequel etoient compriſes la Paroiſſe du lieu, & celles de Caudebec, de Rençon, & de Sainte Gertrude. L'Archevêque Guillaume Bonne-Ame confirma à l'Abbaïe en 1082 la poſſeſſion de ce Doienné : l'Archevêque Pierre de Colmieu, arbitre choiſi entre l'Abbé & le Grand Archidiacre, en reſtreignit les droits en 1240 : enfin il a eté confondu avec celui de S. Georges, d'abord ſous le double nom de Doienné *de S. Georges & de S. Vandrille*, comme il le portoit encore en 1564, enſuite ſous celui de *S. Georges* ſimplement. Au contraire il y a des Doiennez de nouvelle erection. Celui *du Havre* a eté diſtrait en 1697 de celui de *S. Romain :* vers le même tems celui de Valmont a eté partagé en deux, dont l'un a retenu l'ancien nom *de Valmont*, & l'autre a pris celui *des Loges.*

Arch. de l'Abb. de S. Vandr.

Arch. de l'Arch. de Rouen.

Ainſi le Païs de Caux pris dans l'etendue que nous lui donnons ici, renferme

L'Archidiaconné d'Eu entier ; & ſous cet Archidiaconné, les Doiennez ruraux de *Longueville*, de *Neuf-chatel*, d'*Envermeu*, de *Foucarmont*, d'*Eu*, & d'*Aumale.*

L'Archidiaconné du Grand-Caux entier ; & ſous cet Archidiaconné les Doiennez ruraux de *S. Romain*, du *Havre*, de *Foville*, de *Valmont*, & des *Loges.*

L'Archidiaconné du Petit-Caux entier ; & ſous cet Archidiaconné les Doiennez ruraux de *Canville*, de *Brachi*, & de *Bâqueville.*

Le Doienné rural de *Brai* entier, lequel fait *partie de l'Archidiaconné du Vexin-Normand.*

Ci deſſus nomb. 58.

Enfin une *partie* des Doiennez ruraux de *S. Georges*, de *Cailli*, & de *Pavilli*, leſquels font eux-mêmes *partie du Grand Archidiaconné.*

Nous ne repetons point ce que nous avons deja remarqué ſur les Officiaux, & ſur les Exemptions : nous reſervons pour le Dictionnaire Geographique le detail des Abbaïes, des Prieurez, des autres Communautez regulieres ou ſeculieres, des Paroiſſes, des Chapelles, des Hôpitaux, & des Maladeries qui ſont repandues dans ces differens Doiennez.

GOUVERNEMENT CIVIL.

CCX. Les deux *Parlemens de Rouen* & *de Paris* s'etendent ſur le

Pais de Caux ; mais il n'y a que *le Comté d'Eu*, qui ſoit du reſſort de celui de Paris.

Le Comté d'Eu forme un *Bailliage* à part, qui eſt diviſé en cinq *Vicomtez* ; la Vicomté d'*Eu* ; celle de *Mainieres-en Brai*, celle de *Roumare-ſous Envermeu*, celle de *Roumare-ſous Rouen*, & celle d'*Ourville-en Caux* : il a eté attribué au *Preſidial d'Abbeville.*

Des ſept grands Bailliages dont la Province de Normandie eſt compoſée, celui de *Caux* s'etend ſur preſque tout le reſte du Païs de Caux. Ce Bailliage qui n'avoit anciennement que quatre *Vicomtez*, en a ſept aujourd'hui, la Vicomté de *Caudebec* ; celle de *Montivillier* ; celle d'*Arques* ; celle de *Neuf-chatel* ; celle de *Cani*, démembrement de Caudebec ; celle de *Longueville*, démembrement d'Arques ; & celle du *Havre*, démembrement de Montivillier. Son *Preſidial* ſe tient à *Caudebec.*

Sous ces Vicomtez il y a pluſieurs *Hautes-Juſtices Seigneuriales* qui doivent comparence au Parlement en certains temps de l'année. Nous les marquerons chacune en ſon rang dans le Dictionnaire Geographique ; & ſous chaque Vicomté nous donnerons auſſi un etat de toutes les Paroiſſes qui en relevent.

La Partie du Païs de Caux qui eſt du Parlement de Rouen, eſt auſſi de la *Chambre des Comptes de Rouen* ; & celle qui eſt du Parlement de Paris, eſt pareillement de la *Chambre des Comptes de Paris* : mais la Province entiere eſt de la *Cour des Aides de Rouen.* Par raport au departement des Intendances, & des Generalitez, elle eſt auſſi toute entiere de l'*Intendance* & de la *Generalité de Rouen.* Elle comprend les *Elections* entieres de *Montivillier*, d'*Arques*, d'*Eu*, de *Neuf-chatel*, & *partie* de celles *de Rouen*, & *de Caudebec.* On trouvera dans le Dictionnaire Geographique l'etat des Paroiſſes, dont chaque Election eſt compoſée.

GOUVERNEMENT MILITAIRE.

Deux grands *Gouvernemens* de Province partagent entre eux toute l'etendue du Païs de Caux : la partie occidentale de cette Province forme celui *du Havre de Grace* ; le reſte appartient à celui *de Normandie.* Il y a à Caudebec un Lieutenant General du Gouverneur de Normandie pour l'eten-

due de la partie du Bailliage de Caux qui eſt renfermée dans ſon Gouvernement. Celui du Havre n'a ſous lui qu'un Lieutenant de Roi qui reſide dans la Citadelle du Havre. Le Comté d'Eu appartient au Gouvernement de Normandie, & le Seigneur de ce Domaine eſt regardé comme Lieutenant General né dans l'etendue du Bailliage d'Eu.

Les Fiefs ont ordinairement droit de Juſtice, haute, moienne, ou baſſe : mais comme dans leur origine ils n'ont eté etablis que pour le ſervice militaire, j'ai cru devoir placer ici plûtôt que ſous le Gouvernement Civil ce que j'avois à dire de quelques-uns de ceux du Païs de Caux. Au reſte ces obſervations ſont preſque uniquement tirées des Regiſtres de la Chambre des Comptes de Normandie, & ne regardent gueres que le reſſort de cette Chambre.

PAIRIES, ET DUCHEZ.

CCXII. *Ci deſſus, nomb.* 73.

Hiſt. Geneal. de la Maiſ. de Fr. tom. 3. *p.* 325.

• La Ville d'*Eu* après avoir eté poſſedée à titre de *Comté* par divers Seigneurs depuis Geoffroi, fils naturel de Richard I, Duc de Normandie, à qui ce Prince la donna avant le milieu du onzieme ſiecle, fut erigée en Pairie en 1458 par le Roi Charles VII en faveur de Jean d'Artois. Louis XI. donna ce même Comté le 14 Août 1466 à Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connetable de France, & à Marie de Savoie, ſa femme, pour en jouir en Pairie après la mort de Charles d'Artois. François I par ſes Lettres du 11 Octobre 1521 ceda la Garde-roiale de François de Cleves, Comte d'Eu à Marie d'Albret, veuve de Charles de Cleves, Comte de Nevers & d'Eu, & à Jean d'Albret, pour jouir enſemble du Comté d'Eu en tous droits de Pairie. Henri, Duc de Guiſe, vendit ce Comté à Anne-Marie-Louiſe d'Orleans, Ducheſſe de Montpenſier, qui obtint le retabliſſement de la Pairie pour elle, ſes hoirs, & aiant cauſe, mâles & femelles, par Lettres de Louis XIV du 15 Mai 1660. Elle le vendit à Louis-Auguſte de Bourbon, Prince legitimé, Duc du Maine, par traité du 2 Fevrier 1681, s'en reſervant le revenu juſqu'à ſa mort, arrivée le 5 Avril 1693. Et la Pairie etant eteinte par cette mort, le Duc du Maine en obtint le retabliſſement par Lettres Patentes du mois de Mai 1694, avec les mêmes prerogatives que Mademoiſelle avoit obtenuës pour elle & pour ſes ſucceſſeurs.

Au

Digitized by Google

Au mois d'Octobre 1464 le Roi declara par Lettres Patentes que le Comté d'Eu en qualité de Pairie ne reſſortiſſoit plus qu'en la Cour de Parlement à Paris. Les Gens de l'Echiquier de Pâques en 1466 après avoir lu ces Lettres, auſſi bien que celles de l'erection du Comté d'Eu en Pairie, arrêterent d'en deliberer avec le Roi & avec le Grand-Conſeil; & il n'y eut point cette année-là d'amende ni contre le Comte, ni contre ſes Abbez ou ſes Barons, dont aucun n'avoit comparu. En l'Echiquier de 1469 ils furent tous appellez & citez; & comme ils ne comparurent point, ils furent mis à l'amende. Mais toutes ces demarches n'ont abouti à rien: le Comté d'Eu eſt demeuré, comme il eſt encore aujourd'hui, du reſſort du Parlement de Paris. *Arch. du Parl. de Rouen.*

Aumale etoit tenue auſſi à titre de Comté depuis Eudes de Champagne, fils de Henri-Etienne, Comte de Troies & de Meaux, à qui Jean de Baieux Archevêque de Rouen en fit don avant la fin du onzieme ſiecle, lorſque le Roi Henri II l'erigea au mois de Juillet 1547 en *Duché-Pairie*, en faveur des deux freres François & Claude de Lorraine, fils de Claude de Lorraine, & d'Antoinette de Bourbon, à condition qu'au defaut d'hoirs mâles la Pairie demeureroit eteinte. Anne de Lorraine, Ducheſſe d'Aumale, epouſa par Contrat du 14 Avril 1618 Henri de Savoie, Duc de Nemours: le Roi en leur faveur, & en faveur de Charles-Amedée, frere de Henri retablit la Pairie par Lettres du mois d'Août 1631, du mois de Novembre 1638, & du mois de Novembre 1643. Enfin le Duc du Maine a acquis cette terre de Marie-Jeanne-Baptiſte, fille de Charles-Amedée; & le Roi a retabli en ſa faveur la Pairie d'Aumale par Lettres du mois de Juin 1695. *Hiſt. Geneal. de la Maiſ. de Fr. tom. 2. p. 875. & tom. 3. p. 491.*

Le Cardinal Charles de Bourbon, premier du nom, Archevêque de Rouen, avoit obtenu le 20 Avril 1567 un Brevet pour l'erection de la Terre de *Grâville* en *Duché-Pairie*; mais ce Brevet ne fut point enregiſtré. *Ci-deſſus, nomb. 64. Hiſt. Geneal. de la Maiſ. de Fr. tom. 5. p. 800.*

Longueville n'avoit anciennement que le titre de Comté. Charles VII le donna au lieu de celui de Mortain à Jean, bâtard d'Orleans, Comte de Dunois, par Lettres du mois de Septembre 1443; qui furent confirmées par d'autres le 15 Janvier 1444, & au mois de Mars ſuivant. Louis XII unit à ce domaine la Baronnie d'Aufai, & erigea le tout en *Duché non-Pairie* en faveur de François d'Orleans, Comte de Dunois, & de Tancarville, & de Mont-gomeri, Grand-Cham- *Ibid. pag. 532.*

Digitized by Google

bellan de France, *à charge de reverſion à la Couronne au defaut d'hoirs mâles ; & que tant que ledit François d'Orleans & ſes deſcendans mâles jouiroient dudit Duché, leurs ſujets du Comté de Tancarville, & des Seigneuries de Gournai, Varanguebec, Gaille-Fontaine, Etrepagni, & Monville, reſſortiroient devant les Juges dudit Duché ; & qu'au cas de reverſion ils reſſortiroient devant les Juges pardevant leſquels ils avoient coutume de reſſortir.* Les Lettres ſont du mois de Mai 1505. Jean-Charles-Louis d'Orleans, dernier Duc de Longueville, mourut le 4 Fevrier 1694 ; & le Duché eſt retourné au Domaine.

Ibid. p. 549. Les Baronnies, Chatellenies, & Seigneuries de Valmont, Varengeville, Berneval, les Loges, le Bec de Mortagne, le Bec-aux Cauchois, Hotot-ſur Dieppe, Foville, &c. furent unies & erigées en *Duché non-Pairie* ſous le nom d'*Etouteville*, en faveur d'Adrienne d'Etouteville, & de François de Bourbon, Comte de S. Paul, ſon futur mari, par Lettres du mois d'Août 1534 ; & comme Etouteville n'appartenoit plus aux Ducs de ce nom, il fut ordonné par Arrêt du Parlement de Rouen du 18 Mai 1537, que le Siege de la Haute-Juſtice de ce Duché ſeroit etabli au bourg de Valmont ; & que pour la commodité des Vaſſaux, deux autres Sieges particuliers ſeroient etablis, l'un au Faubourg de Montivillier, l'autre au bourg d'Appeville-bas de Hotot, près de Dieppe ; outre un Siege particulier pour le Vicomte au bourg de Foville, & un autre pour le Verdier en la Paroiſſe des Loges. Marie de Bourbon, fille de François de Bourbon, & d'Adrienne d'Etouteville, porta ce Duché dans la Maiſon de Longueville le 2 Juillet 1563 par ſon mariage avec Leonor d'Orleans, Duc de Longueville, & il y eſt demeuré juſqu'au 16 Juin 1707, qu'il paſſa par la mort de Marie d'Orleans, Ducheſſe de Nemours, à Jacques Goion de Matignon, Comte de Torigni, petit-fils de Charles de Matignon, & d'Eleonor d'Orleans-Longueville. Par la mort de celui-ci arrivée en 1725 il a paſſé à Jacques-Leonor-François Goion de Matignon, Duc de Valentinois, ſon fils unique, qui le poſſede aujourd'hui.

Ci deſſus, nomb. 168.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Hiſt. Geneal. de la Maiſ. de Fr. tom. 5. p. 549.

MARQUISATS.

CCXIII. La Terre de *Grâville*, dont nous avons parlé ſous l'Article precedent, fut erigée en *Marquiſat* par Lettres Patentes de l'an 1611, en faveur de Georges de Brancas, Sieur de

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Digitized by Google

Villars, Gouverneur du Havre de Grace, & du Pont de l'Arche. Dès le mois de Mai 1608 le Roi avoit retabli dans cette terre la haute, moienne, & baſſe Juſtice, pour être exercée par un Bailli Vicomtal, dont les appellations en matiere criminelle reſſortiroient nuement au Parlement, & en matiere civile pardevant les Juges roiaux. *Arch. du Parl. de Rouen.*

Les Terres & Seigneuries de *Charles-Menil*, Anneville-ſur Sie, Sauqueville, Manéouville, Offranville, *Manneville*, &c. furent unies enſemble & erigées en titre de *Marquiſat* ſous le nom de Marquiſat de *Manneville-Charles-menil*, par Lettres Patentes du mois de Decembre 1660, en faveur de François-Bonaventure de Manneville. *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

Le plein Fief de Haubert de *Bulli* a eté erigé en *Marquiſat* par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1677 en faveur de Jean-Louis l'Etendard, Gouverneur de la Ville & Château de Neuf-chatel, & de ſes hoirs mâles & femelles. Le Roi par autres Lettres Patentes du mois de Fevrier 1683 a uni à ce Marquiſat le Fief de Bos-Rohard-le Hardi. *Ibid.*

Le plein Fief de Haubert, dit le Fief du Roi de *Beuſemouchel*, & les Fiefs de Rouville, Yebleron, &c. furent unis enſemble par Lettres Patentes du mois d'Août 1678, pour ne plus faire qu'une ſeule Terre ſous le nom de *Marquiſat de Bernieres*, en changeant le nom de *Beuſemouchel* en *Bernieres*, en faveur d'Etienne Maignart, Sieur de Bernieres, Conſeiller au Parlement de Paris. *Ibid.*

Le Fief de *Roquefort*, n'etoit qu'un huitieme de Fief de Haubert, aſſis en la Paroiſſe de Sommeri : celui de *Sommeri* etoit un demi-Fief de Haubert, ſcis en la même Paroiſſe, mais relevant de la Chatellenie de Buchi. Ces deux Fiefs avec quelques autres furent unis enſemble & erigez en *Marquiſat*, pour ne plus compoſer qu'une même Terre ſous le nom de *Marquiſat de Roquefort-Sommeri*; par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1687, en faveur de Louis du Meniel. *Ibid.*

Le Fief de *Miromenil* ſur la Paroiſſe de Mainieres fut erigé en *Marquiſat* par Lettres Patentes du mois de Juillet 1687, en faveur de Thomas Huë, Preſident au Grand-Conſeil, & Intendant de Champagne. *Ibid.*

La Terre de *Thiboutot* ſur la Paroiſſe de Maniquerville, & les Fiefs d'Oberville-la Renaud, de Maniquerville, de Froberville, &c. furent unis enſemble par Lettres Patentes du mois de Juin 1720, pour ne compoſer plus dorenavant *Ibid.*

Digitized by Google

qu'une ſeule & même Terre ſous le nom de *Marquiſat de Thiboutot*, en faveur de Louis-François de Thiboutot, & de ſes hoirs mâles & femelles.

Ibid. Le demi Fief de Haubert & Chatellenie de Grainbouville, de laquelle l'autre moitié releve par parage ; le Fief de Corneauville ; & la Terre & Seigneurie de S. Laurent de Brevedent, compoſée de pluſieurs autres Fiefs, furent unis à la terre de *Houdetot* par Lettres Patentes du mois de Juin 1724, pour ne faire plus qu'une ſeule Terre & Seigneurie ſous le nom de *Marquiſat de Houdetot*, en faveur de Charles de Houdetot.

Ibid. La Baronnie de Freville, & celle de Carville, & les Fiefs de Gruchet, de Panneville, &c. furent unis enſemble par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1725 pour ne faire plus qu'une ſeule Terre ſous le nom de *Marquiſat d'Emaleville*, dont le chef-mois ſera à Panneville, en faveur de Robert-Vincent d'Emaleville.

COMTEZ.

CCXIV. Je ne parle point des anciens Comtez, dont l'erection, s'il y en a quelqu'une dans le Païs de Caux, ſe perd dans des tems trop reculez ; ni de quelques autres, dont l'origine, quoique plus recente, n'en eſt peut-être pas mieux connuë. La Terre de *Maulevrier* par exemple n'etoit decorée encore au commencement du quinzieme ſiecle que du titre de *Vicomté* : elle avoit eté cedée ſous ce titre en 1304 au Comte de Savoie ; & ceux qui la poſſederent depuis, ne furent appellez que *Vicomtes* en l'Echiquier de l'an 1374 ; on leur donna le nom de *Sires* ſimplement aux Echiquiers de 1397, 1398, & 1408 : enfin en 1410 le Roi retablit le Comte de Savoie dans la jouiſſance du *Vicomté* de Maulevrier. Cependant Louis XI fit don du *Comté* de Maulevrier à Louis de Brezé par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1481 ; & c'eſt-là le premier titre où il ſoit fait mention de cette Terre ſous le titre de *Comté*. Mais on n'en voit point l'erection, & vraiſemblablement il n'y en a point. On s'etoit accoutumé inſenſiblement ſous les Comtes de Savoie à ne plus donner au Seigneur de Maulevrier d'autre nom que celui de *M. le Comte* ; & delà eſt venu qu'on a donné abuſivement à la Terre le nom de Comté, qui s'eſt gliſſé enfin dans les Lettres Patentes de Louis XI.

Tresor des Chartes.

Guichenon, Hiſt. de Savoie, p. 454.

Blanchard, Compil. Chronol. tom. 1. p. 346.

Je ne ſçai s'il en ſeroit de même du Comté de l'*Ilebonne*.

Digitized by Google

J'ai trouvé ſeulement que cette Terre faiſoit partie de la Baronnie de Harcourt, lorſque cette Baronnie fut erigée en Comté. *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

Les Seigneurs de la Baronnie de *Tancarville* etoient *Chambellans* nez des Ducs de Normandie. Cette Terre fut erigée en Comté par le Roi Jean le 3 Fevrier 1351, (c'eſt-à-dire peut-être 1352;) elle fut compoſée alors de tous les Fiefs, Chatellenies, Baronnies, & autres Terres ſans diſtinction, que Jean de Melun, & Jeanne Crepin ſa femme, poſſedoient dans le Duché de Normandie. De la Maiſon de Melun, ce même Comté paſſa en celle d'Harcourt par le Mariage de Jeanne de Melun & de Guillaume d'Harcourt, dont l'heritiere le porta enſuite à Jean Comte de Dunois & de Longueville. Lorſque Louis XII erigea en Duché le Comté de Longueville en 1505, Tancarville fut compris parmi les Terres qui en dépendoient, dans l'erection de ce nouveau Duché & de ſon Bailliage. Depuis la reverſion du Duché de Longueville à la Couronne, le Comté de Tancarville & ſes dependances n'en avoient point eté deſunis expreſſement: Marie d'Orleans, Ducheſſe de Nemours & d'Etouteville, qui en jouiſſoit, le vendit par Contrat du 27 Septembre 1706 à Antoine Crozat, Secretaire du Roi; le même jour celui-ci remit tous les droits qui y ſont attachez, comme la haute, moienne, & baſſe Juſtice, la Vicomté de l'Eau, la Maitriſe des Eaux & Forêts, &c. à Louis de la Tour-d'Auvergne, Comte d'Evreux; & le Roi par Lettres Patentes du mois de Juin 1718 aiant deſuni Tancarville de Longueville, ordonna que les Officiers du Comté de Tancarville ſeroient appellez au Parlement de Rouen à la comparence ordinaire des Officiers de Juſtice du Bailliage de Caux, comme les autres Officiers du même Bailliage. *Ibid.*

Ibid.

Les Terres de Colmenil, Aupegard, Padeville, Biville, & Rouville, furent unies enſemble, & erigées en *Comté* par Lettres Patentes du mois de Janvier 1668, en faveur de François-Bonaventure de Manneville, Marquis de Charlesmenil, & le Roi ordonna en même tems que la Maiſon Seigneuriale de la Terre de Colmenil, ſciſe à Genetuit, ſeroit dorenavant appellée *Manneville*, & le nom de *Genetuit* ſupprimé.

Digitized by Google

BARONNIES, *ou* FIEFS TITREZ.

CCXV. Je comprens ſous ce nom quelques Fiefs diſtinguez par certains titres d'Office qui leur ſont attachez, quoique la plûpart de ces titres ne ſoient plus aujourd'hui que de ſimples noms d'honneur. Ainſi la dignité de *Chambellan* hereditaire des Ducs de Normandie etoit annexée au Fief ou à la Baronnie de Tancarville; mais nous avons parlé de ce Fief ſous l'Article des Comtez.

Ci-deſſus, nombr. 178. Nous ne repetons point ici ce que nous avons dit plus haut de la Terre d'*Yvetot*, à laquelle nos Roïs ont donné le nom de *Principauté*.

Arch. de la Ch. des C. de Rou. Le Seigneur du plein Fief de Haubert d'*Angerville-l'Orcher* prend dans ſes aveux à cauſe de ce Fief le titre de *Marechal hereditat de Normandie*.

Ibid. Le Seigneur Baron de *Cretot* prend dans ſes aveux à cauſe de cette Baronnie le titre de *franc-Bouteiller hereditat de Normandie*. Il dit qu'en cette qualité il eſt tenu lorſque le Roi fait ſon entrée en la ville de Rouen de ſervir à boire à Sa Majeſté, une fois ſeulement durant ſon regne; & qu'à cauſe de ce ſervice il a droit de prendre pour lui la coupe où le Roi aura bû.

Ibid. Le Seigneur du Fief de *Bloſſeville* prend dans ſes aveux à cauſe de ce Fief le titre de *Vicomte hereditaire*, Chatelain, & Seigneur haut-Juſticier de Bloſſeville. Selon un aveu du 4 Mai 1709 Bloſſeville eſt une des quatre Vicomtez Bannerettes, dont les Seigneurs conduiſoient le ban & arriere-ban en tems de guerre, & portoient la Cappe au Duc en tems de paix. Le Roi Louis XI unit à cette Vicomté par Lettres Patentes du mois de Janvier 1461 la Sergenterie du Val-de Dun, le huitieme de Fief de Haubert du Menillet, & le quart de Fief de Haubert de Montmorenci, en faveur de Jean de Saint Mard, ſon Maître d'Hôtel. En 1597 trois Sœurs partagerent entr'elles tous ces biens, & les parts des deux cadettes devoient relever par parage du Fief de la Vicomté; mais depuis un Arrêt du Parlement de Rouen du 11 Avril 1612 elles en relevent par foi & hommage, & ſont obligées de plaider à la haute-Juſtice de Bloſſeville.

Le Seigneur de *S. Pierre-en Val*, prend dans ſes titres celui de *Senechal hereditaire du Comte d'Eu*.

Le Seigneur de *Sauchai-le haut* prend dans les ſiens celui de *Connetable du même Comte.*

AUTRES BARONNIES. CCXVI.

La terre du *Verd-Boſc* fut retablïe en ſon ancien titre & dignité de *Baronnie* par Lettres Patentes du mois d'Avril 1653, en faveur de Pierre Cavelet, Preſident au Preſidial de Caudebec. *Ibid.*

Le Fief d'Epreville, hameau de la paroiſſe d'Angerville-Martel, & le Fief de Bavent, autrement le Fief d'Ouinville au hameau d'Epreville, furent unis au Fief d'*Angerville-Martel* par Lettres Patentes du mois d'Avril 1655, en faveur de Charles l'Etendard; pour ne faire plus qu'une *Baronnie* ſous le nom d'*Angerville.* *Ibid.*

Manneville etoit un quart de Fief relevant du Roi. *Goupil* etoit un plein Fief de Haubert relevant de la terre & Seigneurie de Clerci. Le Roi par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1656 l'en a rendu independant, & l'a incorporé à la Seigneurie de Manneville. Enfin par autres Lettres Patentes du mois de Mai 1663 le Roi a erigé la terre de *Manneville-la Goupil* en *Baronnie*, en faveur de Jacques Bourgeoiſe. *Ibid.*

La terre de *Dampierre* fut erigée en *Baronnie* par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1673. *Ibid.*

Vilquier fut erigé en *Baronnie* par Lettres Patentes du mois de Mars 1712 en faveur de Jacques Aſſelin, Conſeiller au Parlement de Rouen, pour lui & pour ſes hoirs mâles. Cette Baronnie eſt compoſée des Fiefs ſuivans : Vilquier-la Guerche, Vilquier-Beaumenil, Oberville-la Campagne relevant du Comté de Tancarville, Anquetierville relevant du Marquiſat de Bernieres, Livet relevant du Comté de l'Ilebonne, &c. *Ibid.*

CHATELLENIES. CCXVII.

La terre de *Gaille-fontaine* eſt une Châtellenie conſiderable, dont relevent entr'autres le plein Fief de Haubert de Beau-ſault; le plein Fief de Haubert de Haucourt, le quart de Fief de la Belliere, le demi-Fief de Haubert de Saint Maurice, le quart de Fief de Haubert du Til-en Brai, le *Ibid.*

Digitized by Google

demi Fief de Haubert de Neuville Ferriere, le demi-Fief de Boële, & le Fief de Louvicamp. Les terres & Seigneuries de Beſancourt, d'Avenes, d'Alge, de Cotentrai, & du Menil, leſquelles relevoient anciennement de la Seigneurie de Gournai, ſont tenues maintenant de cette Châtellenie.

Ibid. Le Fief de *Saint Aubin-le Cauf* fut erigé en *Châtellenie* avec droit de fourches patibulaires à quatre piliers comme les autres Châtellenies, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1603 en faveur de Claude Groulart, premier Preſident au Parlement de Rouen.

Arch. de l'Abb. de Montivil. En 1635 Pierre Côté, Seigneur de *Saint Supplix*, & Conſeiller au Parlement de Rouen, acquit une maiſon dans Harfleur. En 1653 il engagea le Curé de cette ville à lui ceder pour d'autres heritages le Preſbytere, la cour, les granges, & le jardin de la Cure; il porta en même tems l'Abbeſſe & les Religieuſes de Montivillier à changer les rentes Seigneuriales qu'elles y avoient en d'autres rentes qu'il leur donna ailleurs. Après avoir pris ainſi ſes meſures, il obtint au mois de Septembre 1657 des Lettres Patentes portant erection en Fief de Haubert & *Châtellenie* ſous le nom de *Saint Martin de Harfleur*, de certains heritages qu'il poſſedoit, diſoit-il, en franc-Bourgage dans cette ville, *auſquels ſeroient unis & incorporez les heritages & maiſons qui ſe trouveroient dans le même lieu relevant du Fief de* Gueldres, *uni*, à ce qu'il ſuppoſoit, *au domaine de Montivillier.* Enfin en 1660 il obtint encore des Lettres de Patron honoraire de Harfleur, mais ſans date, ni du jour, ni du mois, ni du lieu, ni même de l'année du regne du Roi; & en 1672 il y eut à ce ſujet un grand procés entre lui & l'Abbaïe de Montivillier.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen.

Arch. de l'Abb. de Montivil.

Le Duc Robert en retabliſſant ce Monaſtere, lui avoit donné dans Harfleur le Port de la ville avec le Tonlieu, c'eſt-à-dire le droit general des peages, meſurages, entrées, & autres Coutumes; & outre cela la haute-Juſtice, le patronnage de Saint Martin, & huit Metairies: *Portus de Heroſluet, cum teloneo, & ſedibus navium, cum ſanguine, & licentia.... In Heroſluet Eccleſiam S. Martini, & Capellam S. Albini cum terra, & octo bordariis;* & le Roi Philippe le Bel avoit confirmé cette Charte en 1304. Les Religieuſes prouverent donc contre le Sieur Côté 1°. que ſon manoir Seigneurial de Harfleur n'etoit de toute ancienneté qu'une pure roture, chargée de rentes Seigneuriales tant envers leur Abbaïe qu'envers

Digitized by Google

qu'envers le Roi ; 2°. qu'il avoit eu tort d'expoſer qu'il tenoit ce manoir en franc Bourgage ; 3°. que de toute antiquité l'Abbaïe de Montivillier avoit dans Harfleur droit de Colombier à pied qu'elle avoit cedé au Curé, & que jamais le Sieur Côté n'y avoit eu ce droit ; 4°. qu'enfin le pretendu Fief de *Gueldres* n'etoit qu'une chimere : & de tout cela elles concluoient que les Lettres d'erection du *Fief & Châtellenie de Saint Martin de Harfleur* etoient obreptices & ſubreptices.

Le Conſeil d'Etat du Roi, qui fut ſaiſi de l'affaire, jugea qu'à la verité l'Abbaïe de Montivillier avoit eu autrefois la Seigneurie de toute la ville & territoire de Harfleur ; que cependant vers le milieu du ſeizieme ſiecle cette Seigneurie ſe trouva reſtreinte au *Fief de Saint Martin*. Il fut donc jugé par Arrêt du 20 Octobre 1674 que l'Abbeſſe & les Religieuſes demeureroient en poſſeſſion *du Fief de Saint Martin ſcis dans Harfleur*. Mais comme d'un autre côté le Roi avoit erigé en Fief de Haubert en 1657 les heritages que le Sieur Côté avoit acquis dans cette ville, le même Arrêt le maintint en poſſeſſion de ce Fief, & ordonna neanmoins que les Lettres Patentes du mois de Septembre 1657 ſeroient rapportées, *pour être la denomination dudit Fief changée*. Elle fut changée en effet, & ce nouveau Fief ne s'appelle plus que *le Fief Côté*. Le Roi par de nouvelles Lettres Patentes du mois de Decembre 1677 l'a uni en faveur d'Alexandre Côté, Conſeiller au Parlement de Rouen, avec ceux de *S. Supplix*, de Bugliſe, & quelques autres, pour ne faire plus qu'une ſeule terre & Seigneurie ſous le nom de *Châtellenie de S. Supplix*. *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

A l'egard du Fief de *Gueldres*, que les Religieuſes de Montivillier avoient taxé de *pretendu* Fief, le Sieur Côté n'etoit pas le ſeul qui en ſuppoſoit l'exiſtence & la realité : d'autres Seigneurs en faiſoient mention comme lui dans leurs aveux ; on declare dans ceux de la terre de Melamare de l'an 1631, qu'il y a ſur cette paroiſſe deux Fiefs, *leſquels ont eté tenus long-tems par le Comte de Gueldres*, l'un qui eſt réuni au domaine du Roi, l'autre qui n'eſt qu'un huitieme de Fief appellé aujourd'hui *Franqueville*, & anciennement *Trouſſebourg* : on peut voir encore là deſſus dans l'article ſuivant ce que portent les declarations des Fiefs de *Tonfreville*, & du *Hertelai*. Mais tout cela eſt avancé ſans preuves ; & il faut avoüer qu'on n'a jamais bien ſçu ce que c'etoit que le Fief de Gueldres. Voici à la verité ce qu'on en trouve dans une Com- *Ibid.*

Pierre Dupuy, Traitez touchant les droits du Roi. p. 850.

pilation attribuée à M. Dupuy : *Regnault, Comte de Gueldres, bailla en echange au Roi Philippe le Hardi le Port de Harfleur, & ce qu'il avoit audit lieu, à Montivillier, & à Fecan, & tout ce qu'il avoit à cauſe deſdits lieux en tout le Bailliage de Caux, tant en domaine, Fiefs, que autres revenus, pour des rentes que le Roi lui bailla à prendre au Temple à Paris, en faiſant hommage deſdites rentes au Roi, comme il faiſoit des choſes echangées. Ledit echange fut le 1 Août 1281; & ledit Comte de Gueldres ratifia cet echange avec Philippe le Bel, fils dudit Philippe le Hardi, en l'année 1292.*

Mais ce livre eſt un ouvrage poſthume, groſſi de divers memoires; qui n'etoient point aſſez digerez, lorſqu'on les a réunis en un ſeul corps d'ouvrage; & ſelon l'avertiſſement même que Jacques Dupuy, frere de l'Auteur, a mis à la tête, il peut s'y trouver pluſieurs *contrarietez*. Et comment en effet Philippe le Bel auroit-il ratifié en 1304 en faveur de l'Abbaïe de Montivillier la donation du Port de Harfleur, s'il l'avoit eu lui-même douze ans auparavant du Comte de Gueldres? D'ailleurs les rentes que Philippe le Hardi donnoit à prendre en 1281 ſur le Temple à Paris ſont aſſez inconcevables : l'Ordre des Templiers n'etoit pas encore detruit. Ajoutez qu'il ne ſe trouve pas un ſeul Auteur digne de foi qui ait jamais fait mention d'aucun bien poſſedé en Normandie par les Comtes de Gueldres.

Arch. de l'Abb. de Montivil.

Cependant il reſtoit encore au treizieme ſiecle quelques veſtiges de ce Fief vrai ou pretendu. Il paroît par les comptes du Domaine de l'an 1285 qu'il avoit de rente dans Fecan 21 livres, dans Montivillier 50 ou 60 livres, & quelques Metairies de terres labourables; dans Harfleur un boſquet, & quelques Metairies : par ces mêmes comptes, ſous l'article de la Sergenterie de Harfleur, le Fief de *Gueldres* n'eſt emploié que pour un droit de *Tiers & Danger*, de la valeur de quinze ſols de Ferme par an; & tout cela pouvoit faire au plus quatre ou cinq cens livres de rente. Les Religieuſes de Montivillier ſoupçonnoient donc que le Fief de *Gueldres* pourroit bien avoir appartenu à quelque pauvre Gentilhomme de ce nom, qui pour un petit boſquet dont on lui permit la coupe fut taxé au domaine à quinze ſols de rente pour tout droit de Tiers & Danger. Mais ſi ce droit de Tiers & *Danger* a tiré ſon nom, comme il y a bien de l'apparence, de celui de *Geldæ*, ou *Danegeldæ*, dont il eſt fait mention ſur un grand

Digitized by Google

nombre de Chartes anciennes, & dont l'origine vient ſans doute du Teutonique *Geld*, qui ſignifie encore aujourd'hui *de l'argent*, pourquoi le nom du Fief de *Gueldres*, qui paroît ne conſiſter que dans un droit de cette nature, ne viendroit-il pas de la même ſource?

Il eſt difficile neanmoins de ne pas reconnoître un Fief qui portât anciennement le nom de *Gueldres*, ou quelque autre nom approchant. L'acte par lequel le Comte Renaud ratifia en 1292 l'echange de ce Fief avec Philippe le Bel, ſe trouve dans les Regiſtres de Ducheſne à la Bibliotheque du Roi: cet acte paroît copié fidelement ſur l'original: il y eſt dit que le Comte avoit fait hommage-lige au Roi des rentes qu'il recevoit ſur le Temple à Paris, *de quo reddítu ligium homagium jam fecimus Domino Regi prædicto*; mais ce Comte y prend le nom de *Comes Guelrenſis*. Nous ſçavons que l'Abbaïe de Fontaine-Guerard ſur la riviere d'Andele a eté fondée avant la fin du douzieme ſiecle par un Seigneur nommé Robert, Comte de *Guerre*, & de Leiceſter en Angleterre. Si les Comtes de Gueldres n'ont jamais poſſedé de bien en Normandie, on ne peut nier que les Comtes de *Guerre* n'y aient tenu des Fiefs, & joui de quelques revenus. Ce ſera donc un Renaud, *Comte de Guerre*, non un Renaud *Comte de Gueldres* qui aura tranſigé, tant ſur ces revenus que ſur ces Fiefs avec les Rois Philippe-le Hardi, & Philippe-le Bel; enſorte que ces Fiefs au lieu de porter le nom de *Fiefs de Gueldres*, devroient être appellez *Fiefs de Guerre*. A l'egard du Port de Harfleur, on peut ſuppoſer qu'il appartenoit au Comte de Guerre, & à l'Abbaïe de Montivillier: le Comte en aura cedé ſa part à Philippe-le Hardi en 1281; Philippe-le Bel aura confirmé en 1304 à l'Abbaïe la jouiſſance de l'autre part. Quant aux rentes que Philippe-le Hardi donnoit à prendre ſur le Temple en 1281, elles ne doivent pas faire de difficulté, parce que le Roi pouvoit y avoir du bien avant la deſtruction des Templiers.

Reg. 56. de Ducheſne, à la Biblioth. du Roi, N°. 9612.

SIMPLES FIEFS.

CCXXVIII. *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

La terre de *Mauteville-l'Eneval*, quart de Fief de Haubert, faiſoit anciennement partie de la Baronnie d'Eneval. Georges Langlois, Sieur de Canteleu ſur Croiſſet, l'acheta le 13 Fevrier 1567 du Seigneur d'Eneval; & alors elle en fut demembrée à condition qu'elle en releveroit. Le Roi confirma ce demembrement ſous le même titre de quart de Fief

relevant de la Baronnie d'Eneval, par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1574 en faveur de Nicolas Langlois, fils de l'acquereur.

Ibid. Par Lettres Patentes du mois d'Avril 1588, le Roi crea en faveur de Jean de Moi, Seigneur de la Mailleraie, un plein Fief de Haubert, ſous le nom de Fief de *Moi*, qu'il compoſa de pluſieurs Fieffes faites à differens particuliers dans la forêt de Brotonne, & l'incorpora en même tems au Fief, Terre, & Châtellenie de la Mailleraie.

Ibid. Le plein Fief de Haubert de *Luci*, en la paroiſſe de Luci, & le plein Fief de Haubert, dit *Sainte Beuve*, ſur la même paroiſſe, furent unis enſemble pour ne faire plus qu'un ſeul Fief ſous le nom de *Luci* par Lettres Patentes du mois de Novembre 1596, en faveur de Raoul Bretel, Sieur de Gremonville, Preſident à Mortier au Parlement de Rouen.

Ibid. *Orival*, dans la Vicomté d'Arques, (c'eſt apparemment Orival-ſous Bellencombre) fut erigé en demi-Fief de Haubert par Lettres Patentes du mois de Janvier 1603 en faveur de Claude Groulart, premier Preſident au Parlement de Rouen.

Ibid. Le Fief de *Saſſetot* relevant du Duché d'Etouteville à cauſe de la Baronnie de Hotot & Berneval, s'appelle aujourd'hui le Fief *du Moucel-Saſſetot*, par Lettres Patentes du mois de Juin 1605 accordées à Louis du Moucel, qui l'avoit acheté de la Ducheſſe de Longueville.

Ibid. Le plein Fief de Haubert de *Toufreville*, Vicomté de Montivillier, fut erigé par Lettres Patentes du mois de Juillet 1611 en faveur de Jacob le Roux, Conſeiller au Parlement de Rouen. Le Roi le compoſa de 320 acres de terre qui relevoient, diſoit-on, par tenement roturier partie de la Vicomté de Montivillier, partie des francs-Fiefs du Comte de Gueldres; & il fut reglé en même tems qu'elles releveroient dorenavant du Fief de Toufreville par tenement roturier.

Ci deſſus, nomb. 217.

Arch. de la Ch. des C. de Rouen, Il y avoit ſur la paroiſſe d'Obert-Boſc une franche Vavaſſorerie, & quelques tenures qui relevoient du Fief de Villequier. Jean-Baptiſte le Brun, Sieur de Bois-Guillaume, Conſeiller au Parlement de Rouen, à qui la Vavaſſorerie appartenoit, acquit les tenures par contrat du 29 Avril 1620, & le Roi par Lettres Patentes du mois de Juillet de la même année unit en ſa faveur les tenures à la Vavaſſorerie

Digitized by Google

pour composer dorenavant un Fief sous le nom d'*Obert-Bosc*.

La Martiniere sur la paroisse de Saint Arnoul fut erigée en Fief relevant du Roi ; & *la Roquette* sur la méme paroisse fut erigée en huitieme de Fief de Haubert relevant du Comté de Maulevrier : l'un & l'autre par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1623, en faveur de Louis de la Martiniere, Maître des Comptes à Rouen. *Ibid.*

Sommenil est un quart de Fief qui etoit incorporé à la Baronnie de Cleuville. Marie de Bourbon, Ducheſſe de Longueville & d'Etouteville, vendit ce Fief en 1598 à Claude Groulart, premier Preſident au Parlement de Rouen. Jean Bigot, Conſeiller en la Cour des Aides de la même ville, l'acheta en 1621 de Henri Groulart, Conſeiller au Parlement, fils du premier Preſident ; & le Roi par Lettres Patentes du mois d'Avril 1623 confirma cette double vente, & la deſunion de Sommenil du Fief de Cleuville, & erigea Sommenil en quart de Fief de Haubert relevant de la Baronnie de Cleuville. *Ibid.*

S. Arnoul fut erigé en quart de Fief de Haubert relevant du Comté de Maulevrier par Lettres Patentes du mois de Septembre 1624, en faveur de Jean Secart, fils de Pierre Secart, Vicomte de Caudebec. *Ibid.*

Le Hertelai fut erigé en demi-Fief de Haubert par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1625. Ce Fief fut compoſé de 387 acres de terre, qui etoient, dit-on, tenues en roture des francs-Fiefs du Comte de Gueldre. *Ibid.* *Ci deſſus, nomb. 217.*

Le Fief d'*Hocqueville* fut demembré de Baronnie de Caniel par Lettres Patentes du mois de Mars 1627. *Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

Le Fief d'*Anglêqueville-la Brâlon*, qui relevoit de la terre de Caniel, en fut demembré par Lettres Patentes du mois de Juillet 1637, en faveur de Jean Touſtain. *Ibid.*

Le Fief de *Saint Ouen du Boſc* fut demembré de la Baronnie d'Angerville-Martel par Lettres Patentes du mois de Juillet 1650. *Ibid.*

Les Fiefs de *Vauroui*, de Dampont, & de Torchi, qui dependoient anciennement de la Châtellenie du Trait, & qui etoient de la paroiſſe de Sainte Marguerite-ſur Duclair, furent unis enſemble, & erigez en un plein Fief de Haubert ſous le nom de *Vauroui*, relevant du Roi, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1658, en faveur de Henri Boivin, *Ibid.*

Digitized by Google

Conſeiller au Parlement de Paris, auquel le Roi permit en même tems de bâtir une Egliſe paroiſſiale dans l'etenduë de ce Fief.

Ibid. La Vavaſſererie d'*Iquelon* ſur la paroiſſe d'Ecreteville, fut erigée en plein Fief de Haubert relevant de l'Abbaïe de Fecan à cauſe de la Châtellenied'Ecreteville par Lettres Patentes du mois de Novembre 1659, à condition que dans l'etenduë de ce Fief il ne ſe tiendroit aucun prêche.

Ibid. Vers l'an 1685 le Roi a uni le Fief de Fontenai à celui de *Monterolier.*

Ibid. Le Fief de *Valiquerville* relevoit anciennement du Fief de Grainville-la Renard, membre de la Châtellenie & haute-Juſtice de Saint Denys-le Thiboût; & Saint Denys-le Thiboût relevoit du Duché de Longueville. Mais en faveur de Jean-Baptiſte Leſdo de la Riviere, Seigneur de Valiquerville, premier Preſident de la Chambre des Comptes de Rouen, le Roi par Lettres Patentes du mois de Septembre 1719 deſunit la mouvance des Fiefs de *Valiquerville* & de *la Londe* de ceux de Grainville & de Saint Denys-le Thiboût; de ſorte que la haute-Juſtice ſeroit attachée dorenavant aux Fiefs de Valiquerville & de la Londe, & que l'appel en reſſortiroit devant le Bailli de Caux au Siege de Caudebec; & que pareillement ces deux Fiefs releveroient du Roi immediatement. Le premier Preſident avoit acheté en 1701 la mouvance, tenure directe, & Seigneurie deſdits Fiefs de Valiquerville & de la Londe, avec la haute-Juſtice.

Ibid. Le Fief de *Vergetot* a eté uni à celui d'*Anſetot* par Lettres Patentes du mois de Juin 1725, pour ne plus faire qu'un ſeul & même Fief ſous le nom de Fief d'*Anſetot.*

FIN.

Digitized by Google

TABLE
CHRONOLOGIQUE
DES PRINCIPAUX EVENEMENS dont il eſt fait mention dans le Diſcours.

L'an 497.

LA ſeconde Lionnoiſe paſſe ſous la domination des Francs. 38.

L'an 654.

Fondation de l'Abbaïe de Saint Vandrille. 78.

L'an 664.

Fondation de la premiere Abbaïe de Fecan pour des Religieuſes. 90.

L'an 675.

Donation de l'Ile, & du Monaſtere de Belcinac à l'Abbaïe de S. Vandrille. 85.

Vers l'an 675.

Fondation de la premiere Abbaïe de Saint Saëns. 103.

Vers l'an 682.

Fondation de l'Abbaïe de Montivillier. 106.

L'an 704.

Tranſlation des Corps de S. Vandrille, S. Anſbert, S. Vulfran, & S. Erembert. 79.

Vers l'an 735.

Conſtruction de l'Egliſe paroiſſiale de S. Vandrille. 83.

Vers l'an 745.

Conſtruction de la Forteresſe d'Arques. 111.

L'an 750.

Mort de S. Guitmar, Abbé de Jumiege, & de S. Riquier. 22.

L'an 756.

Premier incendie de l'Egliſe Abbatiale de S. Vandrille. 78.

L'an 831.

Teſtament de S. Anſgiſe, Abbé de S. Vandrille. 114.

L'an 841.

Deſtruction de l'Abbaïe de Fecan par les Normans. 90.

L'an 862.

Ravages des Normans dans la Normandie. 84.

Second incendie de l'Egliſe abbatiale de S. Vandrille. 78.

La Chapelle de Caillouville détruite par les Normans. 81.

L'an 898.

Tranſlation du Corps de Sainte Honorine, de Grâville à Conflans-ſur Oiſe. 168.

L'an 990.

Dedicace de la nouvelle Egliſe de Fecan. 90.

Vers l'an 990.

Fondation d'une Collegiale à la Ferté-en Brai. 116.

Vers l'an 1000.

Fondation d'une Collegiale à Aumale. 60.

L'an 1001.

Fondation de la ſeconde Abbaïe de Fecan. 91.

L'an 1025.

5. *Decembre.* Mort de Guillaume, troiſieme fils de Richard II, Duc de Normandie. 97.

Vers l'an 1030.

Fondation de la nouvelle Abbaïe de Montivillier. 107.

L'an 1031.

1. *Janvier.* Mort du B. Guillaume, Abbé de S. Benigne de Dijon, & premier Abbé de Fecan. 91.

L'an 1033.

Dedicace de la troiſieme Egliſe de S. Vandrille. 78.

Benediction d'Iſambert, premier Abbé de Sainte Catherine de Rouen. 79.

Digitized by Google

L'an 1040.

10. *Octobre.* Mort d'Alain III, Comte de Bretagne, & Regent de Normandie. 97.

L'an 1047.

Bataille du Val-des Dunes. 120.

Vers l'an 1050.

Conſtruction du Château de Gaillefontaine. 117.

L'an 1051.

Fondation du Monaſtere de S. Victor-en Caux. 119.

L'an 1055.

Concile de Liſieux. 119.

Mauger, Archevêque de Rouen, eſt depoſé. *Ibid.*

Bataille de Mortemer-ſur Eaune. *Ibid.*

L'an 1060.

11. *Decembre.* Mort de Marguerite, fille de Herbert, Comte du Mans. 97.

L'an 1066.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard. 177.

Vers l'an 1070.

L'Egliſe de Grainville-la Teinturiere eſt donnée à l'Abbaïe de S. Vandrille. 191.

L'an 1074.

Erection du Monaſtere de S. Victor-en Caux en Abbaïe. 119.

L'an 1080.

Concile tenu à l'Iſebonne. 7.

L'an 1082.

Guillaume Bonne-Ame, Archevêque de Rouen, confirme à l'Abbaïe de Saint Vandrille la poſſeſſion du Doienné rural de Saint Vandrille. 210.

Vers l'an 1084.

Fondation du Prieuré de Longueville-la Giffart. 123. [On a oublié dans le corps du Diſcours de faire uſage de la chronique de Fecan (*apud Labbe Biblioth. tom.* 1. *pag.* 326.) qui rapporte cette fondation à l'an 1093.]

Vers l'an 1090.

Mort de Robert, Comte d'Eu. 16.

L'an 1101.

Le Cours de la riviere de Brêle detourné du côté du Treport. 13.

L'an 1102.

15. *Juillet.* Mort de Gautier Giffart, ſecond du nom, Comte de Longueville, & de Buckingham, Fondateur du Prieuré de Longueville. 123.

L'an 1106.

15 *Juin.* Dedicace de l'Egliſe de Fecan. 92.

L'an 1107.

Mort de Guillaume de Ros, Abbé de Fecan. 102.

L'an 1119.

L'Egliſe Collegiale de la ville d'Eu, erigée en Abbaïe. 70.

Vers l'an 1120.

La Collegiale d'Aumale erigée en Abbaïe. 60.

L'an 1123.

Ligue d'Amauri de Montfort, Comte d'Evreux, pour retablir Guillaume fils du Duc Robert Courte-Heuze dans la poſſeſſion de la Normandie. 147.

L'an 1128.

1 *Novembre.* Fondation de l'Abbaïe de Beaubec. 153.

L'an 1130.

25 *Juillet.* Fondation de l'Abbaïe de Foucarmont. 154.

L'an 1138.

Les deux paroiſſes de Notre-Dame & de la Trinité d'Eu, bornées. 73.

L'an 1139.

Mort de Henri I, Comte d'Eu, Religieux de l'Ordre de Citeaux. 154.

Vers l'an 1140.

L'Egliſe de Grainville la Teinturiere eſt reſtituée à l'Abbaïe de Saint Vandrille. 191.

L'an 1141.

Fondation des Templiers au Treport. 15.

L'an 1148.

Tout l'Ordre de Savigni ſe ſoumet à l'Ordre de Citeaux. 153.

L'an 1150.

Fondation du Prieuré de Saint Saëns. 103.

Vers l'an 1150.

Fondation du Monaſtere de Bival. 159.

Fondation de l'Hôpital de Fecan. 99.

Grand demêlé entre les deux Congregations d'Aroaiſe, & de Saint Victor de Paris, au ſujet de l'Abbaïe d'Eu. 71.

L'an 1151.

Commune etablie à Eu. 69.

Le Château de la Ferté-en Brai, brûlé. 116.

Tranſlation de la Collegiale de ce lieu à Saint Laurent-en Lions. *Ibid.*

L'an

L'an 1156.

13 *Juillet.* Fondation de l'Abbaïe du Valaſſe. 158.

L'an 1162.

3 *Mars.* Tranſlation des oſſemens des deux premiers Richards, Ducs de Normandie, dans la Chapelle de Saint Sauveur à Fecan. 97.

L'an 1165.

Mort de Roger, Abbé de S. Vandrille. 178.

L'an 1169.

Fondation de l'Abbaïe de Valmont. 160. [Cette date eſt confirmée par la chronique de l'Abbaïe de Fecan imprimée dans la Bibliotheque du Pere Labbe, *tom.* 1. *pag.* 326.]

L'an 1170.

Mort de Jean, Comte d'Eu, Religieux de l'Ordre de Citeaux. 154.

L'an 1171.

19 *Juillet.* Decouverte du pretieux Sang à Fecan. 94.

L'an 1175.

Les Religieuſes de Bival paſſent ſous la juriſdiction immediate de l'Archevêque de Rouen. Leur Monaſtere eſt erigé en Abbaïe. 160.

L'an 1181.

14 *Novembre.* Mort de Saint Laurent de Dublin. 71.

L'an 1183.

Novembre. Mort de Rotrou, Archevêque de Rouen. 156.

L'an 1186.

17 *Avril.* Elevation du Corps de Saint Laurent de Dublin. 71.

Seconde Egliſe de l'Abbaïe d'Eu, bâtie. 72.

L'an 1188.

Henri II Roi d'Angleterre bâtit le premier Château de Dieppe. 125.

L'an 1195.

Philippe-Auguſte emporte d'emblée la ville de Dieppe, dont il demolit le Château. 126.

L'an 1196.

La ville d'Aumale detruite par Philippe-Auguſte. 58.

L'an 1197.

Le Roi d'Angleterre donne aux Archevêques de Rouen, Dieppe, Louviers, Bouteilles, Alihermont, &c. & reçoit en echange la ville d'Andeli. 126.

L'an 1198.

Fondation de l'Abbaïe de Belloſanne. 165.

L'an 1200.

Fondation du Prieuré de S. Aubin-ſur Gournai. 166.

Fondation de la Collegiale de Sauqueville. 167.

Vers l'an 1200.

Fondation du Prieuré d'Ouville-l'Abbaïe. 167.

L'an 1201.

Tranſlation des Reliques de S. Hildevert à Gournai. 24.

L'an 1218.

11 *Decembre.* Canoniſation de S. Laurent de Dublin. 71.

L'an 1222.

La Leproſerie du Bois-du Parc unie à l'Abbaïe d'Eu. 76.

L'an 1223.

Dedicace de l'Egliſe de S. Leger de Fecan. 102.

Vers l'an 1225.

Fondation de l'Hôpital de Caudebec. 11.

L'an 1226.

10 *Mai.* Tranſlation du Corps de S. Laurent de Dublin. 71.

Vers l'an 1230.

L'Egliſe paroiſſiale de N. D. de Gournai, bâtie. 25.

Lan 1238.

Thomas Evêque de Baieux elit ſa ſepulture dans l'Abbaïe de Beaubec. 154.

Vers l'an 1240.

L'Egliſe Abbatiale du Treport, bâtie. 16.

L'an 1250.

L'Egliſe paroiſſiale de S. Remi de Dieppe, bâtie. 133.

Vers l'an 1250.

Troiſieme incendie de l'Egliſe Abbatiale de S. Vandrille. 83.

L'an 1282.

12 *Novembre.* Erection de la paroiſſe de S. Jacques de Dieppe. 134.

Vers l'an 1294.

Conſtruction de la Chapelle de N. D. des Neges. 206.

L'an 1301.

6 *Decembre.* Mort de Nicolas de Cumelier, Abbé de Valmont. 161.

L'an 1304.

La Terre de Maulevrier-en Caux eſt

Digitized by Google

cedée au Comte de Savoie ſous le titre de Vicomté. 216.

L'an 1312.

Dedicace de l'Egliſe des Religieuſes de S. Saëns. 104.

L'an 1314.

Le village de Criquier eſt remis ſur pied. 171.

L'an 1326.

Fondation de la Cure de Criquier. 173.

L'an 1339.

Le Treport ſaccagé par les Anglois. 15.

L'an 1349.

Fondation de l'Hôpital de Gaille-fontaine. 118

L'an 1350.

Mort du Roi Philippe de Valois. 19.

L'an 1351.

Janvier. Fondation de la Collegiale d'Yvetot. 190.

L'an 1352.

Fevrier. Erection de Tancarville en Comté. 217.

L'an 1356.

Bataille de Poitiers. 134.

L'an 1364.

Le Comté de Longueville donné au Connetable du Gueſclin. 123.

L'an 1369.

Union de l'Hôpital de Gaille-fontaine à l'Abbaïe de Bival. 118.

Vers l'an 1370.

L'Egliſe paroiſſiale du Treport, bâtie. 15.

L'an 1383.

Incendie de l'Abbaïe de Beaubec. 153.

L'an 1385.

Reunion du Prieuré de Quitri à l'Abbaïe de Saint Vandrille. 83.

L'an 1388.

Le Château de Grainville la Teinturiere eſt rebâti. 191.

L'an 1389.

12 *Septembre.* Etabliſſement des Peniens à Neuf-Chatel-en Brai. 150.

L'an 1396.

La ville de Dieppe eſt pavée. 127.

L'an 1397.

16 *Juin.* Mort de Philippe d'Artois, Comte d'Eu, & Connetable de France. 72.

L'an 1398.

28 *Octobre.* Mort de la Reine Blanche d'Evreux. 19.

L'an 1402.

Fondation de la Collegiale de Charles-Menil. 192.

Jean de Betencourt part de Grainville pour les Canaries. 191.

Vers l'an 1410.

La Muſique introduite dans la Cathedrale de Rouen, & dans l'Abbaïe de Fecan. 95.

L'an 1411.

Benediction des Autels de l'Egliſe de Harfleur. 12.

L'an 1413.

Le Treport brûlé & ſaccagé par les Anglois. 15.

L'an 1415.

Bataille d'Azincourt. 134. 181.

Les François ruinent la chauſſée qui communiquoit de Harfleur à Montivillier. 11, 12.

Mort de Jean de Betencourt, Seigneur de Grainville-la Teinturiere. 191.

L'an 1416.

On commence à bâtir la nef de l'Egliſe de Caudebec. 8.

L'an 1417.

Deſcente des Anglois à Touques. 181.

L'an 1422.

Mort d'Henri V, Roi d'Angleterre. 19.

L'an 1426.

L'Egliſe de l'Abbaïe d'Eu conſumée par le feu du Ciel. 72.

L'an 1432.

Fondation d'une Chapelle à Gôville. 80.

L'an 1438.

Mort de Catherine de France, Reine d'Angleterre. 19.

L'an 1442.

Baſtille bâtie au Pollet de Dieppe. 129.

L'an 1443.

14 *Août.* Le Dauphin emporte d'aſſaut la Baſtille du Pollet de Dieppe, & la fait detruire. 129.

Septembre. Charles VII. donne le Comté de Longueville au Comte de Dunois. 213.

Vers l'an 1450.

Le Bourg & le Monaſtere de S. Saëns brûlez par les Anglois, & les Bourguignons. 194.

Digitized by Google

L'an 1454.

11 *Mai.* Mort de Richard Gacoin, Abbé de Valmont. 161.

L'an 1458.

Erection d'Eu en Comté-Pairie. 68. 212.

Vers l'an 1460.

Troiſieme Egliſe de l'Abbaïe d'Eu, commencée à bâtir. 72.

L'an 1462.

5 *Novembre.* Le Roi Louis XI echange la Seigneurie de Gournai contre la terre de Montrichard en Touraine. 19.

L'an 1464.

Octobre. Le Comté d'Eu, attribué au Parlement de Paris. 213.

L'an 1475.

Conſtruction du Canal d'Artois entre le Treport & la ville d'Eu. 14.

18 *Juillet.* La ville d'Eu reduite en cendres. 68.

L'an 1479.

3 *Novembre.* Mort de Simon Pancheroût, Abbé de Valmont. 161.

L'an 1481.

Le Roi donne le Comté de Maulevrier-en Caux à Louis de Brezé. 216.

L'an 1485.

Jeanne de Harcourt, femme de René II Duc de Lorraine, & Dame de Gournai, eſt repudiée. 19.

L'an 1487.

Mort de Guillaume de Harcourt, Comte de Tancarville & de Montgommeri, Seigneur de Gournai. 19.

L'an 1488.

Mort de Jeanne de Harcourt, femme de René II Duc de Lorraine, & Dame de Gournai. 19.

L'an 1490.

12 *Mars.* Mort de Jacques d'Etouteville, Chambellan du Roi. 162.

L'an 1494.

8 *Septembre.* Mort de Louiſe d'Albret, femme de Jacques d'Etouteville, Chambellan du Roi. 162.

L'an 1505.

Mai. Erection de Longueville en Duché. 123. 214.

L'an 1507.

Etabliſſement des Cordelieres à Neufchatel-en Brai. 150.

L'an 1511.

Conſtruction du pont de Dieppe. 128.

L'an 1513.

16. *Octobre.* Dedicace de l'Egliſe Abbatiale de Montivillier. 108.

L'an 1515.

Bataille de Marignan. 195.

L'an 1516.

Naiſſance de la Ville du Havre de Grace. 195, 199. La premiere pierre du Port eſt poſée. 195.

Mort de Louis Mallet, Amiral de France. 168.

L'an 1518.

23. *Août.* Les Cercueils de Richard I, & de Richard II Ducs de Normandie, renouvellez. 97.

L'an 1526.

8. *Juillet.* Dedicace de l'Egliſe des Penitens de Neuf-chatel-en Brai. 150.

L'an 1527.

On commence à bâtir la nouvelle Egliſe Paroiſſiale de S. Remi de Dieppe. 133.

L'an 1532.

La groſſe Tour du Havre de Grace eſt achevée. 196.

L'an 1533.

Mort du ſieur de Chillou, Gouverneur du Havre de Grace. 196.

Fontaines conſtruites dans la Ville de Dieppe. 130.

L'an 1534.

Août. Etouteville-ſur la mer erigé en Duché. 163. 214.

L'an 1535.

27. *Mai.* Les Cordelieres etablies à Gournai. 26.

L'an 1545.

Le Treport ravagé par les Calviniſtes. 15.

L'an 1546.

Mort de François de Bourbon, Duc d'Etouteville. 163.

L'an 1547.

Juillet. Aumale erigée en Duché-Pairie. 58. 213.

L'an 1548.

On commence à paver la Ville du Havre de Grace. 200.

L'an 1549.

Etabliſſement des Religieuſes du Tiers-Ordre de S. Dominique à Aumale. 63.

Vers l'an 1550.

Conſtruction de l'Hôtel de Ville du Havre de Grace. 202.

L'an 1552.

Fevrier. Erection du Bailliage du Havre de Grace. 201, 202.

L'an 1554.

Bâtiment de l'ancien Hôpital du Havre de Grace. 205.

Conſtruction d'un Baſſin au Treport. 14.

Vers l'an 1554.

L'Egliſe de S. François du Havre de Grace eſt commencée. 203.

L'an 1555.

Combat dans la Manche entre les Flamans & les Dieppois. 127.

L'an 1558.

Repriſe de Calais ſur l'Angleterre 15.

L'an 1559.

Colonie plantée dans le Canada 127.

L'an 1562.

Expedition de la Floride. 127.

Les Huguenots bâtiſſent un Fort au Pollet de Dieppe. 129.

L'an 1563.

2. *Juillet.* Marie de Bourbon, Ducheſſe d'Etouteville, epouſe Leonor d'Orleans, Duc de Longueville. 214.

L'an 1564.

Premiers bâtimens de la Citadelle du Havre de Grace. 201.

L'an 1567.

20. *Avril.* Erection de Grâville en Duché-Pairie. 213.

L'an 1572.

Le Treport ravagé par les Calviniſtes. 15.

Vicomté d'Aumale retablie. 58.

L'an 1574.

Les Fondemens de l'Egliſe de N. D. du Havre de Grace ſont jettez. 203.

Octobre. La Terre de Mauteville-l'Enval eſt demembrée de la Baronnie d'Enval. 223, 224.

L'an 1575.

17. *Decembre.* Union du Prieuré d'Etouteville à la Chartreuſe de Rouen. 162.

L'an 1580.

Etabliſſement des Minimes à Dieppe. 137.

L'an 1582.

9. *Janvier.* Fondation du College de la Ville d'Eu. Etabliſſement des Jeſuites dans ce College. 73.

L'an 1583.

Fondation du nouveau Château de la Ville d'Eu. 68.

8. *Juillet.* Premiere pierre de l'Egliſe des Minimes de Dieppe, poſée. 138.

L'an 1584.

Union du Prieuré de S. Martin-au-Boſc au College de la Ville d'Eu. 74.

L'an 1588.

Avril. Erection du Fief de Moi. 224.

L'an 1589.

Bataille d'Arques. 134.

Conſuls créez à Dieppe pour la premiere fois. 132.

L'an 1590.

Etabliſſement des Capucins au Havre de Grace. 204.

L'an 1591.

L'Egliſe de S. Jacques de Neuf-chatel-en Brai eſt ruinée. 147.

L'an 1595.

Le Château de Neuf-chatel-en Brai eſt raſé. 146.

Demolition du Fort-Baudoüin à Fecan. 89.

Fondation du College d'Aumale. 64.

L'an 1596.

Novembre. Union des Fiefs de Luçi, & Sainte Beuve. 224.

L'an 1597.

8. *Septembre.* François d'Epinai, pere du Marechal de ce nom, eſt tué au Siege d'Amiens. 118.

L'an 1600.

Fondation du College de Gournai. 30.

L'an 1603.

6. *Avril.* Mort de Marie de Bourbon, fille de François de Bourbon, premier Duc d'Etouteville. 162.

L'an 1603.

Janvier. Erection de la Chatellenie de S. Aubin-le Cauf. 220.

Janvier. Erection du demi-Fief d'Orival-ſous Bellencombre. 224.

23. *Juin.* Les Feuillans prennent poſſeſſion du Prieuré d'Ouville-l'Abbaie. 168.

L'an 1607.

3. *Mai.* Les Jeſuites retablis dans le College de la ville d'Eu. 74.

L'an 1609.

Le Pollet de Dieppe eſt pavé. 129.

L'an 1611.

Juillet. Erection du Fief de Toufreville. 224.

Erection de la Terre de Grâville en Marquiſat. 214.

Digitized by Google

L'an 1614.

14. *Juin.* Etabliſſement des Capucins à Dieppe. 138.

Etabliſſement des Peres de l'Oratoire à Dieppe. 143.

Reforme des Penitens de Neuf-chatel-en Brai. 150.

L'an 1615.

1. *Août.* Etabliſſement des Carmelites à Dieppe. 138.

L'an 1616.

La Mer comble un des deux Ports de Dieppe. 128.

23. *Juin.* Fondation des Urſulines de la Ville d'Eu. 74.

Etabliſſement d'un College à Dieppe. 144.

Premiere pierre de l'Egliſe des Capucins de Dieppe, poſée. 138.

L'an 1617.

Etabliſſement des Penitens à Veules. 77.

L'an 1618.

14. *Avril.* Anne de Lorraine, Ducheſſe d'Aumale, epouſe Henri de Savoie, Duc de Nemours. 213.

Conſuls créez à Dieppe pour la ſeconde fois. 132.

L'an 1619.

Etabliſſement des Jeſuites à Dieppe. 139.

L'an 1620.

Fondation des Capucins de Caudebec. 10.

Union de la Chapelle du Bourg-d'Au au Couvent des Urſulines de la Ville d'Eu. 74.

Juillet. Erection du Fief d'Obert-boſc. 224, 225.

L'an 1621.

Le Roi fait abbattre les murailles de Harfleur. 12.

Les Capucins etablis à Fecan. 100.

25. *Octobre.* Etabliſſement des Capucins à Eu. 75.

L'an 1622.

29 *Juin.* La Paroiſſe de S. Pierre de la Ville d'Eu ſupprimée. 73.

Etabliſſement des Capucins à N. D. des Neges. 206.

Marie Cantel, Urſuline d'Eu, meurt en odeur de ſainteté. 74.

L'an 1623.

Fevrier. Erection des Fiefs de la Martiniere, & de la Roquette. 225.

Avril. Le Fief de Sommenil eſt deſuni de la Baronnie de Cleuville. *Ibid.*

Les Penitens s'etabliſſent à S. Valerien Caux. 110.

L'an 1624.

Etabliſſement des Benedictines au Havre de Grace. 204.

Etabliſſement des Urſulines à Dieppe. 140.

Reforme etablie à l'Hôtel-Dieu de Dieppe. 135.

Septembre. Erection du Fief de S. Arnoul. 225.

L'an 1625.

Fevrier. Erection du demi-Fief du Hertelai. 225.

Nouvelle Egliſe de Foucarmont, bâtie. 155.

Etabliſſement des Filles de S. Joſeph à Gournai. 26.

L'an 1626.

19 *Mai.* Premiere pierre de l'Egliſe des Chanoineſſes Regulieres de Dieppe, poſée. 136.

Annonciades fondées au Bourg de S. Nicolas en Lorraine. 101.

L'an 1627.

Mars. Le Fief d'Hoqueville eſt demembré de la Baronnie de Caniel. 225.

Etabliſſement des Urſulines au Havre de Grace. 204.

L'an 1628.

Nouvelle Citadelle conſtruite au Havre de Grace. 201.

L'an 1629.

Erection de la nouvelle Abbaïe de S. Saëns. 104.

L'an 1630.

Etabliſſement des Urſulines à Gournai. 27.

Vers l'an 1630.

Etabliſſement des Capucins à Forges. 208.

L'an 1631.

Dedicace de l'Egliſe des Jeſuites d'Eu. 74.

Août. Retabliſſement de la Terre d'Aumale en Pairie. 213.

21 *Decembre.* Nouvelle ruine de l'Egliſe de S. Vandrille. 85.

L'an 1634.

Fondation de l'Hôpital & des Filles de la Miſericorde à Neuf-chatel-en Brai. 151.

Fondation de l'Hôpital des paſſans à Gournai. 29.

L'an 1635.

Chanoineſſes Regulieres etablies à Vannes. 137.

L'an 1636.

Fondation des Bernardines à Arques. 113.

L'an 1637.

7 *Mai* Erection du Monaſtere des Bernardines d'Arques en Abbaïe. 113.

Juillet. Le Fief d'Anglêqueville-la Brâlon eſt demembré de la Baronnie de Caniel. 225.

Armement pour l'expedition du Senegal. 128.

L'an 1638.

Fondation de la Collegiale de Mauteville-l'Eneval. 207.

Novembre. Retabliſſement de la Terre d'Aumale en Pairie. 213.

L'an 1639.

Chanoineſſes Regulieres etablies à Quebec. 137.

Fondation des Religieuſes de la Congregation de Caudebec. 10.

L'an 1640.

30 *Avril.* Etabliſſement des Religieuſes de la Viſitation à Dieppe. 140.

L'an 1641.

Capucins etablis à Harfleur. 12.

L'an 1642.

Etabliſſement des Capucins à Gournai. 28.

Etabliſſemens des Penitens du Tiers-Ordre à Aumale. 63.

Preſidial créé à Dieppe 131

L'an 1643.

Conſuls créez à Dieppe pour la troiſieme fois. 132.

Les Cordelieres de Neuf-chatel-en Brai embraſſent la clôture. 150.

Novembre. Retabliſſement de la Terre d'Aumale en Pairie. 213.

L'an 1644.

Chanoineſſes Regulieres etablies à Baieux, & à Rennes. 137.

12 *Septembre.* Mort du Marechal d'Epinai. 118.

L'an 1648.

Les Annonciades de Lorraine, refugiées à Paris ; s'etabliſſent à Fecan. 101.

Interdiction du Preſidial de Dieppe. 131.

L'an 1649.

Etabliſſement des Filles laborieuſes de Dieppe. 141.

L'an 1650.

Juillet. Le Fief de S. Ouën-du Boſc eſt demembré de la Châtellenie d'Angerville-Martel. 226.

L'an 1651.

Août. Etabliſſement des Carmes Dechauſſez à Dieppe. 141.

L'an 1652.

Enceinte du Pollet, pour ne plus faire qu'une même ville avec celle de Dieppe. 129.

L'an 1653.

Avril. Retabliſſement de la Terre du Verd-boſc en Baronnie. 219.

19 *Octobre.* Les filles de S. Joſeph de Gournai embraſſent l'inſtitut des Religieuſes de la Congregation. 27.

L'an 1654.

Etabliſſement des Benedictines à Neuf-chatel-en Brai. 149.

L'an 1655.

Avril. Erection de la Baronnie d'Angerville-Martel. 219.

Etabliſſement des Chanoineſſes regulieres à Eu. 75.

L'an 1657.

Etabliſſement des Bernardines à Yvetot. 190.

Etabliſſement de la Charité de Longueville. 124.

Decembre. Erection de la Châtellenie de S. Supplix. 221.

L'an 1658.

Janvier. Erection du Fief de Vauroui. 225, 226.

9 *Decembre.* La premiere pierre de l'Egliſe des Penitens d'Aumale eſt poſée. 63.

L'an 1659.

Etabliſſement des Penitens à Ingoville auprès du Havre de Grace. 204.

Novembre. Erection du Fief d'Iquelon. 226.

L'an 1660.

15 *Mai.* Retabliſſement de la Pairie d'Eu en faveur de Mademoiſelle. 212.

Madame Madelene Colbert de Saint-Pouange eſt faite Abbeſſe de S. Saëns. 104, 105.

Erection d'un Seminaire au Havre de Grace. 203.

Le Port de S. Valeri-en Caux eſt refait à neuf. 110.

Digitized by Google

Decembre. Erection du Marquiſat de Charles-Menil. 192. 215.

L'an 1661.

La premiere pierre de l'Egliſe des Penitens d'Ingoville eſt poſée. 204.

L'an 1663.

Mai. Erection de la Baronnie de Manneville-la Goupil. 219.

L'an 1665.

Erection du Gouvernement militaire du Havre de Grace. 201.

Chanoineſſes regulieres etablies à Paris au faubourg S. Marceau, & à S. Mandé près de Paris. 137.

Etabliſſement de l'Hôpital General de Gournai. 28.

La Leproſerie, & l'ancien Hôtel-Dieu de Gournai, unis à l'Hôpital general de la même ville. 29.

Fondation d'une Ecole d'hydrographie à Dieppe. 145.

Vers l'an 1665.

Conſtruction d'un Canal de communication entre les deux villes de Harfleur & du Havre de Grace. 201.

L'an 1666.

Fondation des Sœurs de la Charité au Treport. 16.

L'an 1667.

Janvier. Les Filles laborieuſes de Dieppe embraſſent la regle de S. Benoît. 143.

L'an 1668.

5 *Janvier.* Les Filles laborieuſes de Dieppe prononcent toutes leurs vœux ſuivant la regle de S. Benoît. 141.

18 *Janvier.* Fondation de l'Hôpital General de Dieppe. 145.

Union de la Maladerie de Janval, & de l'Hôtel-Dieu de Dieppe à l'Hôpital General de la même ville. 137.

Janvier. Erection du Comté de Manneville. 217.

3 *Juin.* Dedicace de l'Egliſe des Capucins de Caudebec, 10.

L'an 1669.

Les fondemens de l'Arſenal du Havre de Grace jettez. 198.

Le Baſſin du Havre de Grace eſt achevé. 197.

Conſtruction du nouvel Hôpital du Havre de Grace. 205.

Union des Maladeries de Fecan & de Montivillier, à l'Hôpital General du Havre de Grace. 99, 108.

23 *Juin.* Dedicace de l'Egliſe des Capucins de Fecan. 100.

L'an 1670.

La nouvelle Egliſe des Capucins de Gournai, bâtie. 28.

L'an 1671.

14 *Fevrier.* Tranſaction entre l'Archevêque de Rouen, & l'Evêque d'Amiens, ſur le droit de viſite dans l'Hôtel-Dieu de la ville d'Eu. 76.

3 *Octobre.* Incendie de l'Abbaïe de Valmont. 161.

L'an 1673.

Octobre. Erection de Dampierre en Baronnie. 219.

L'an 1677.

Octobre. Erection du Marquiſat de Bulli. 215.

L'an 1678.

2 *Juin.* La premiere pierre de l'Egliſe des Benedictines de Dieppe. eſt poſée. 143.

Août. Erection du Marquiſat de Bernieres. 215.

L'an 1680.

Fondation d'une Chapelle au Menil-Benard. 105.

L'an 1682.

Demolition de l'Egliſe des Vierges dans l'Abbaïe de Fecan. 91.

Sœurs de la Providence etablies à Fecan. 101.

L'an 1684.

La nouvelle Egliſe des Urſulines de Gournai bâtie. 28.

L'an 1685.

Les Annonciades chaſſées du bourg de Saint Nicolas en Lorraine. 101.

Fondation de l'Hôpital de Criel. 66.

Démolition du Prêche de Sanvic. 205.

Vers l'an 1685.

Union des Fiefs de Fontenai, & de Monterolier. 226.

L'an 1686.

Annonciades de Lorraine, refugiées à Paris. 101.

L'an 1687.

Fevrier. Erection du Marquiſat de Roquefort-Sommeri. 215.

Juillet. Erection du Marquiſat de Miromenil. *Ibid.*

L'an 1688.

Le Chevalier de Longueville, fils naturel du dernier Duc de Longueville, eſt

tué au siege de Philisbourg. 170.
La nouvelle Eglise de l'Abbaïe de S. Saëns, commencée. 105.

L'an 1689.

Louis XIV fait demolir le fort du Pollet de Dieppe. 129.

L'an 1690.

Construction du Pont du Havre de Grace. 198.

L'an 1692.

Creation d'un Lieutenant de Roi au Havre de Grace. 201.

L'an 1693.

5 *Avril*. Mort de Mademoiselle, Comtesse d'Eu. 212.
Bâtiment du Dortoir, & de la Bibliotheque de l'Abbaïe de Saint Vandrille. 84.

L'an 1694.

4 *Fevrier*. Mort de Jean Charles-Louis d'Orleans, dernier Duc de Longueville. 214.
Mai. Retablissement de la Pairie d'Eu, en faveur de M. le Duc du Maine. 212.
23 *Juillet*. Bombardement de Dieppe. 130, 139.
27, & 28 *Juillet*. Bombardement du Havre de Grace. 200.
Union de l'Hôtel-Dieu d'Arques & de l'Hôpital de Longueville à l'Hôpital General de Dieppe. 113, 124.

L'an 1695.

Juin. Retablissement de la Terre d'Aumale en Pairie. 58. 213.
Erection d'un Hôpital à Fecan. 99.
Les Capucins etablis à la Mailleraie. 10.
La Leproserie du Neuf-marché unie à l'Hôpital General de Gournai. 29.
24 *Decembre*. Union des Leproseries des Bans-le Comte, du Bourg-Dun, de Cani, d'Ermenouville, de Fontaines-le Dun, de Grainville-la Teinturiere, d'Ouville-la Riviere, de Paluel, & du Val de Veules, à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. 191, 192.

L'an 1696.

Union de la Maladerie de Gaille-Fontaine à l'Hôpital Roial de Neuf-chatel. 118.

L'an 1697.

Erectiondu Doienné rural du Havre de Grace. 201. 210.
6 *Avril*. Arrêt du Conseil, qui maintient l'Abbaïe de Bival dans la possession de l'Hôpital de Gaille-Fontaine, & qui adjuge la Maladerie de Neuf-chatel à l'Hôpital de la Misericorde de la même ville, & les Maladeries de Gaille-Fontaine & d'Hautviller à l'Hôpital Roial. 152.
Union de la Maladerie de Venésville à l'Hôpital de Fecan. 97.
Union des Maladeries d'Etretat, de Foville, & de Valmont, à l'Hôpital General du Havre de Grace. 163. 192. 206.
Union des Maladeries d'Angerville-Martel, & de Canville, à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Ibid.*

Vers l'an 1697.

Erection du Doienné rural des Loges. 210.

L'an 1703.

1 *Octobre*. Union du Prieuré de S. Antoine de Fecan à l'Hôpital du même lieu. 99.

L'an 1704.

29 *Janvier*. Les Benedictins reformez de la Congregation de Saint Maur prennent possession de l'Abbaïe d'Aumale. 62.
Etablissement des Religieux de la Charité à Grainville-la Teinturiere. 192.

L'an 1707.

16 *Juin*. Mort de Marie d'Orleans, Duchesse de Nemours & d'Etouteville. 214.

L'an 1708.

3 *Septembre*. Mort de N... de Bourbon, fils du Duc d'Aumale, Comte d'Eu. 72.
28 *Decembre*. Union de la Maladerie d'Arques à la Maison des Jesuites de de Dieppe. 114. 139.

L'an 1710.

7 *Octobre*. Decouverte du tombeau de Robert, fils de Richard I, Duc de Normandie. 97.

L'an 1711.

Bâtiment de la nouvelle Eglise des Bernardines d'Yvetot. 191.

L'an 1712.

Mars. Erection de Vilquier en Baronnie. 219.
Nouveau Cloître de l'Abbaïe de Fecan, bâti. 95.

L'an 1718.

1 *Novembre*. Decouverte du tombeau de Guillaume, troisieme fils de Richard II,

Duc

Digitized by Google

Duc de Normandie. 97.

L'an 1720.

Juin. Erection du Marquisat de Thiboutot. 215. 216.

L'an 1721.

Religieuses etablies à Fecan pour le Gouvernement de l'Hôpital. 100.

L'an 1723.

10 *Juillet.* Les Religieuses de l'Hôpital de Fecan embrassent la Regle de S. Benoît. 100.

L'an 1724.

Juin. Erection du Marquisat de Houdetot. 216.

La Prebende du Sainturier de la Collegiale de Gournai, unie à la Cure de S. Hildevert. 21.

L'an 1725.

Fevrier. Erection du Marquisat d'Emaleville. 226.

Juin. Union des Fiefs de Vergetot, & d'Anfetot. 226.

Le Prieuré des Benedictines de Neufchatel-en Brai, erigé en Abbaïe. 149.

L'an 1727.

27 *Fevrier.* Les Chanoines de Charles-Menil sont reduits à sept. 193.

L'an 1728.

Etablissement des Sœurs de S. Thomas de Villeneuve dans l'Hôpital du Havre de Grace. 206.

L'an 1729.

25 *Août.* La premiere pierre de l'Eglise de l'Abbaïe d'Aumale est posée.

Fin de la Table Chronologique.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS LE DISCOURS.

On a rejetté dans le Dictionnaire Geographique celles qui concernent la Geographie.

A

ABBAÏE. Ce nom a eté donné à de ſimples Prieurez. 165. 168.
Adam, (Crucifix d') 9.
Adeliſe, ſœur de Guillaume-le Conquerant. 60.
Adelize, ou Judith. *Voyez Judith.*
Alain III, Comte de Bretagne, & Regent de Normandie. 97.
Alain Caignart, Comte de Cornouailles. 98.
Albi. (Evêques d') *Voiez S. Saire.*
Albon, (Seigneurs d') Seigneurs d'Yvetot. 184.
Albret, (Alain d') Comte de Dreux. 162.
(Jean d') Comte d'Eu. 212.
(Louiſe d') femme de Jacques d'Etouteville. 162.
Alix, Comteſſe d'Eu. 76.
S. Amand de Rouen. (Abbeſſe de) *V. Souvré.*
S. Amant, Evêque de Rhodéz. 79.
Amiens. (Evêque d') *Voiez S. Sauve.*
Amiot, (Jacques) Abbé de Belloſanne. 165.
André, Evêque de Finibor. 100.
Anglois, ravagent le Treport. 15.
Angot (Jean) Gouverneur de Dieppe. 134. 143. 144.
Annonciades à Fecan. 100. 101.
S. Ansbert, Abbé de S. Vandrille, puis Archevêque de Rouen. 79. 88.
S. Anſgiſe, Abbé de S. Vandrille 84. 88. 114.
Archidiaconnez uſurpez dans l'Egliſe de Rouen. 209.
Argences, (Raoul d') Abbé de Fecan. 92.
Armoiries de la Maiſon de Crequi. 172.
De l'Abbaïe de Fecan. 91.
De la ville de Gournai. 21.
De l'Abbaïe de Montivillier. 39.
De la Maiſon du Tot-de Varneville. 2.
Aroaiſe, Congregation celebre. 70.
Arques. (Comte d') *V. Guillaume.*
Artois, (Charles d') Comte d'Eu, 14. 212.
(Jean d') Comte d'Eu. 72. 212.
(Philippe d') Comte d'Eu, & Connetable de France. 72.
Artus, Duc de Bretagne. 20.
Artus du Moutier. *V. Moutier.*
Aumale. (Abbez d') *V. Chaulieu. l'Epine. Rouſſel. le Roux.*
(Comtes & Ducs d') *V. Bourbon. Etienne. Eudes. Guerinfroi. Guiſe. Lorraine. Nemours. Ponthieu. Sævoie.*
Avranches, (Evêque de) *V. Boivin.*

B

BAieux. (Evêque de) *V. Thomas.*
(Jean de) Archevêque de Rouen. 213.
Bailleul, (Jean de) Roi d'Ecoſſe. 189.
S. Bain, Abbé de S. Vandrille, & Evêque de Terouanne. 79.
Bangor. (Evêque de) 12.
Bas-Breton, langue. 36.
Baſilie, Dame de Gournai. 21.
Batarnai, (Marie de) Comteſſe de Bouchage, femme du Marechal de Joieuſe, Fondatrice des Capucins du Havre de Grace. 204.
Sainte Bathilde, Reine de France. 88.
Baucher, (Jean) Seigneur d'Yvetot. 184.

Digitized by Google

Beatrix, Comteſſe d'Eu. 16.
Beatrix, Abbeſſe de Montivillier. 107.
Beaubec. (Abbez de) *V. Martel. Mas.*
Bec. (Abbé du) *V. Etouteville.*
Bec-de lievre, (Pierre) Seigneur de Cani, Premier Preſident de la Cour des Aides de Rouen, Fondateur de l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere, & des Religieux de la Charité du même lieu. 191, 192.
Belcinac, (Abbé de) *Voiez S. Condede.*
Bellai (Seigneurs du) Seigneurs d'Yvetot. 184. 185. 190.
Belloſanne. (Abbez de) *V. Amiot. Ronſard. Vatable.*
Benedictines, à Dieppe. 141.
au Havre de Grace. 204.
à Montivillier. 107.
à Neuf-chatel-en Brai. 148, 149.
à S. Saëns. 104. 105.
Benedictins. A Aumale. 59.
à Dieppe. 133.
à Etouteville. 162.
à Fecan. 91.
à S. Saëns. 103.
au Treport. 16.
à Valmont. 160.
à S. Vandrille. 78.
S. Benigne de Dijon. (Abbé de) *Voiez Guillaume.*
S. Benoît, (Thomas de) Abbé de Fecan. 92.
Bernai. (Abbaïe de) ſoumiſe anciennement à l'Abbaïe de Fecan 91.
Bernardines, à Arques. 113.
à S. Aubin-ſur Gournai. 166.
à Bival. 159.
à Pierrement. 160.
à Yvetot. 190.
Bernardins, à Beaubec. 153.
à Fongueuſemare. 158.
à Foucarmont. 154.
au Valaſſe. 158.
Berruier, (Jacques) Conſeiller d'Etat. 100. 101.
Berulle, (le Cardinal de) 144.
Sainte Berthe de Blangi, (Abbaïe de) ſoumiſe anciennement à l'Abbaïe de Fecan. 91.
Betencourt, (Jean de) Seigneur de Grainville-la Teinturiere. 191.
Bethléem. (Evêques de) *V. Hugues.*
Betton, Evêque. 7.
Billettes. Ancien Couvent de ces Religieux à Harfleur. 12.
Blanche d'Evreux, Reine de France, Dame de Neuf-chatel-en Brai. 19. 116. 147.
Blangi. (Abbaïe de) *V. Sainte Berte.*
Blavette, (Henri) Prieur de Belloſanne. 166.
Bohier (Antoine) Abbé de Fecan. 92. 93.
Boivin (Henri) Evêque de Tarſe, Coadjuteur d'Avranches. 74.
(Iſaac) Prieur d'Ouville-l'Abbaïe. 168.
Bolbec, (Oſberne de) 122.
Bon, (Adrien le) Fondateur des Filles de la Miſericorde à Neuf-chatel-en Brai. 151.
Bonne-Ame, (Guillaume) Archevêque de Rouen. 92. 210.
Bordeilles, Abbaïe en Angleterre. 158.
Boulainvilliers. Faute de cet Auteur. 45.
Bourbon, (Charles de) Cardinal, & Archevêque de Rouen. 137. 162. 170. 213.
(François de) Comte de S. Paul, premier Duc d'Etouteville. 162. 163. 214.
(Anne-Marie-Louiſe de) Princeſſe de Dombes, Ducheſſe de Montpenſier, Comteſſe d'Eu, &c. 16. 65. 66.
(Marie de) Ducheſſe d'Etouteville, & de Longueville, Dame de Gournai, & de Gaille-fontaine. 30. 117. 162. 214.
(Louis-Auguſte de) Duc du Maine, & d'Aumale. 58. 63. 212. 213.
Bourdon, (Michel) Curé d'Ingoville. 203.
Bourg-Achard. (Reforme de) 165.
Bourgogne. (Comte de) *V. Renaud.*
Bourguignon, (Robert le) Fondateur de l'Hôpital roial de Neuf-chatel-en Brai. 148.
Bretagne. (Comtes, & Ducs de) *Voiez Alain. Artus. Conan.*

C

Caën. (Gouverneur de) *V. Longueil.*
Caillettes, ou Caillots. Ancien nom des Habitans du Païs de Caux. 2.
Callon, (Louis) Curé de S. Pierre d'Aumale. 63. 64.
Calvinistes ravagent le Treport. 15.
Cantel, (Marie) Urſuline de la Ville d'Eu, morte en odeur de ſainteté. 74.
Cantorberi. (Archevêque de) *Voiez Hilbert*, ou *Hubert.*
Capperon. Fautes de cet Auteur. 12. 45. 46. 67. 71.
Capucins, à Caudebec. 10.

Capucins, à Dieppe. 138.
à Eu. 73. 75.
à Fecan. 100.
à Forges. 108.
à Gournai. 28.
à Harfleur. 12.
au Havre de Grace. 204.
à la Mailleraie. 10.
à N. D. des Neges. 206.
Carmelites, à Dieppe. 138.
Carmes Dechauſſez, à Dieppe. 140.
Carradas, (Marie de) Fondatrice des Carmelites de Dieppe. 138.
Sainte Catherine de Rouen. (Abbé de) *V. Iſambert.*
Catherine de France, Reine d'Angleterre, Dame de Neuf chatel-en Brai. 19. 147.
Cauchois. Nom moderne des Habitans du Païs de Caux. 1.
Cellarius. Faute de ce Geographe. 11.
Celtique. (langue) 30, *& ſuiv.* 36.
Ceriſi. (Abbé de) *V. Etonteville.*
Chaliers, (Pierre des) Auteur de Cartes marines. 128.
Chardon, (Robert) Moine de S. Vandrille. 92.
Charité, (Religieux de la) à Grainville-la Teinturiere. 192.
(Sœurs de la) à Aumale. 63.
à Blangi. 65.
à Criel. 66.
au Treport. 16.
Chanoines Reguliers, à Arques. 113. 114.
à Bellencombre. 170.
à Blangi. 65.
au Bois du Parc. 76.
à Criel. 66.
à Eu. 70.
à la Ferté-en Brai. 116.
à Grâville. 169.
à S. Laurent-en Lions. 116. 117.
à Neuf-chatel-en Brai. 148.
à N. D. des Neges. 206.
à Ouville-l'Abbaïe. 167.
au Val-aux grais. 164.
Chanoineſſes Regulieres, à Dieppe. 135, *& ſuiv.*
à Eu. 75. 137.
à Baieux, à S. Mandé près de Paris, à Paris, à Quebec, à Rennes, à Vannes. 137.
Chaulieu, (N... de) Abbé d'Aumale. 61.
Chauvin, (N.) plante une Colonie dans le Canada. 127.
Chenu, (Guillaume) Seigneur d'Yvetot, Gouverneur de Harfleur, & de Pontoiſe. 182. 186.
(Jacques) Seigneur d'Yvetot. 184.
(Jean) Seigneur d'Yvetot. *Ibid.*
(Perrot) Seigneur d'Yvetot. *Ibid.* & 186.
(Iſabeau) Dame d'Yvetot. 184. 187.
Chronique de Fontenelle, ou de S. Vandrille. Faute de cette chronique. 42.
Citeaux. (Ordre de) 153.
Cleves, (Charles de) Comte de Nevers, & d'Eu. 212.
(Catherine de) Comteſſe d'Eu. 73. 74. 75.
Cluni. (Abbé de) *Voiez S Maieul.*
Cluvier. Faute de ce Geographe. 4.
Colbert de S. Pouange, (Madelene) Abbeſſe de S. Saëns. 104.
Collandre, (Thomas le Gendre de) Seigneur de Gaille-fontaine. 118.
Collegiales, à Aumale. 60.
à Braimoutier-ſur Gournai. 21, 22.
à Charles-menil. 192.
à Fecan. 90.
à la Ferté-en Brai. 116.
à Gournai-en Brai. 21, 22.
à Mauteville-l'Eneval. 207.
à S. Saëns. 103.
à Sauqueville. 167.
à Yvetot. 190.
Colmieu, (Pierre de) Archevêque de Rouen. 110.
Commune, à Eu. 69.
Conan I, Comte de Bretagne. 98.
S. Condede, Moine de S. Vandrille, & Abbé de Belcinac. 85.
Congregation, (Religieuſes de la) à Caudebec. 10.
à Gournai-en Brai. 26.
Cordelieres à Gournai-en Brai. 25.
à Neuf-chatel-en Brai. 150.
Cordeliers, à Blangi. 65.
Cornouailles. (Comte de) *V. Alain.*
Coutances. (Evêques de) *Voiez S. Fromond. Robert.*
Crevant, (Seigneurs de) Seigneurs d'Yvetot. 184.
Crucifix d'Adam. 9.
Cumelier, (Nicolas de) Abbé de Valmont. 161.

D

Dampierre, (Guiran-de) Maiſon. 113.
Daviti. Faute de cet Auteur. 125.
Denys, (Guillaume) Auteur de quelques Ouvrages. 145.

Digitized by Google

Dieppe. (Gouverneurs de) *V. Ango. Longueil. Villers.*
Drye, (Nicolas) Fondateur des Ecoles de Ciel. 66.
Dublin (Archevêque de) *Voyez Saint Laurent.*
Dudon de S. Quentin. Omiſſion de cet Auteur. 97.
Dunois (le Bâtard de) Comte de Longueville. 123.

E

Eaux minerales. 207. 208.
Ecoles Chretiennes, (Sœurs des) à Montivillier. 109.
Eliſabeth, Abbeſſe de Montivillier. 108.
Emme, Dame de pieté. 84.
Epine, (Pierre de l') Abbé d'Aumale. 62.
Epinai de S. Luc, (François d') Seigneur de Gaille-fontaine. 118.
(Timoléon d') Marechal de France. *Ibid.*
(Marie-Anne-Henriette) fille du Marechal. *Ibid.*
S. Erembert, Evêque de Toulouſe. 79.
Eſſui. Peuples de la Gaule. 45. 67.
Eſus, Divinité Gauloiſe. 45.
L'Etendard, (Jean-Louis) Gouverneur de Neuf-chatel. 215.
Etienne, Comte d'Aumale. 60.
Etouteville. (Ducs d') *V. Bourbon. Matignon.*
(Etout d') Abbé du Bec, de Ceriſi, & de Fecan. 95. 164.
(François d') Duc d'Etouteville. 162.
(Guillaume d') Cardinal, & Archevêque de Rouen. 162.
(Jacques d') Chambellan du Roi. 161. 162.
(Jean d') Fondateur de la Collegiale de Charles-Menil. 192.
(J... d') 161.
(Louis d') 162.
(Nicolas d') Fondateur de l'Abbaïe de Valmont. 160. 161.
(Robert d') Seigneur de Hotot-ſur Dieppe. 126. 162.
(Adrienne d') Ducheſſe d'Etouteville. 162. 163. 214.
Eu. (Comtes d') *V. Albret. Alix. Artois. Beatrix. Bourbon. Cleves. Guillaume. Guiſe. Henri. Iſſoudun. Jean. Joieuſe. Lorraine. Luxembourg. Melun. Montpenſier. Orleans. Robert. Savenſe.*
(Abbez d') *V. Glace. Gui, Robert. Roger. Vallier. Villon.*
Eudes, Comte d'Aumale. 213.
Eudes, Seigneur de Gournai. 18.
Evreux, (Comte d') *V. Montfort.*
(Evêques d') *V. Richard. S. Taurin.*

F

Faiette, (Louis de la) Abbé de Valmont. 161.
Fame, (René) Notaire & Secretaire du Roi. 138.
Fecan. (Abbeſſe de) *V. Sainte Hildemarque.*
(Abbez de) *V. Argences. S. Benoît. Bohier. Guillaume. Etouteville. Roi. Villeroi.*
Feuillans, à Ouville-l'Abbaïe. 168.
S. Filibert. 106.
Filles laborieuſes de Dieppe. 141. 142.
Finibor. (Evêque de) 10. *V. André.*
Flavacourt. (Guillaume de) Archevêque de Rouen. 24. 131. 134.
Fontenelle. (Chronique de) faute de cette Chronique. 42.
Font-Evraud, (Religieuſes de) à Clairruiſſel & à Fumechon. 155, 156.
Foucarmont, (Abbé de) *V. Pelletier.*
Frenai, Clemence du) Dame d'Yvetot. 186.
Friardel. (Reforme de) 165.
Froland. Faute de cet Auteur. 71.
S. Fromond, Evêque de Coutances. 103.

G

Gacoin, (Richard) Abbé de Valmont. 161.
Gaguin. (Robert) Faute de cet Auteur. 174.
Gaille-fontaine. (Seigneurs de) *V. Bourbon. Collandre. Epinai. Orleans. S. Paul.*
Gallemant, (Jacques) Curé de S. Pierre d'Aumale. 64.
Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen. 126.
Gautier d'Yvetot. Faux Seigneur de ce nom. 174. 179. Vrai Seigneur d'Yvetot. 179. 180.
Gautier, Fondateur d'une Collegiale à la Ferté-en Brai. 116.
Geoffroi, Archevêque de Rouen. 70.
Geoffroi, premier Abbé de Valmont. 162.
S. Gerard, Abbé de S. Vandrille. 78. 83. 84.
S. Gervold, Abbé de S. Vandrille. 83.
Giffard, (Gautier) pere, fils, & petit-

file. Seigneurs de Longueville. 122, 123.
Gilduin, Abbé de S. Victor de Paris. 70.
Gilles. (Nicole) Faute de cet Auteur. 174.
Girard, Seigneur de Gournai. 21. 156.
Girold, Abbé de S. Lucien de Beauvais. 60.
Glace, (Jean) Abbé d'Eu. 72.
Gonzague, Catherine de) Ducheſſe de Longueville, & Dame de Gournai. 26.
Goſſelin, Fondateur de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. 133.
Gournai en Brai. (Seigneurs de) *V. Baſilic. Blanche. Bourbon. Catherine. Eudes. Girard. Gonzague. Harcourt. Hugues. Longueville. Matignon. Orleans. S. Paul. Seignelai. Vermandois.*
(Mileſende de) *V. Mileſende.*
(Gouverneur de) *V. Vardes.*
S. Gradulfe, Abbé de S. Vandrille. 78. 83. 107.
Grâville. (Seigneurs de) 169. 170. 200.
Groulart, (Claude) premier Preſident au Parlement de Rouen. 112.
Guerinfroi, Comte d'Aumale. 58. 60.
Gueſelin (Olivier du) Connetable, Comte de Longueville. 123.
Gui I, Abbé d'Eu. 71.
Guibert de Nogent. Faute de cet Auteur. 13.
Le Bienheureux Guillaume, Abbé de S. Benigne de Dijon, & premier Abbé de Fecan. 91. 95.
Guillaume-Longue-Epée, Duc de Normandie. 89.
Guillaume, Comte d'Arques, ou de Talou. 70. 97 111.
Guillaume de Jumiege. Faute de cet Auteur. 119.
Guiran-de Dampierre. Maiſon 113.
(Louiſe de) deux Abbeſſes de ce nom. *Ibid.*
Guiſe. (Ducs de) 62. *V. Lorraine.*
(Henri, Duc de) Comte d'Eu. 14. 212.
S. Guitmar, Abbé de S. Riquier, & de Jumiege. 22. 23.

H

Harcourt, (Comte de) *V. Ponthieu.*
(Guillaume de) Comte de Tancarville & de Montgommeri, Seigneur de Gournai. 19.
(Louis de) Archevêque de Rouen. 81.
(Jeanne de) femme de René II Duc de Lorraine, Dame de Gournai. 19.
S. Hardouin, Moine de S. Vandrille. 79. 81.
Harfleur. (Gouverneur de) *V. Chenu.*
Harlai II, (François de) Archevêque de Rouen. 29. 136. 142.
(Renée de) Prieure de S. Aubin-ſur Gournai. 166.
Haſting, chef des Normans. 90.
Havre de Grace. (Gouverneurs du) *V. Roi. Villars.*
S. Helier, Martyr de l'île de Gerſei. 154.
Henri II, Roi d'Angleterre. 125.
Henri I, Comte d'Eu. 13. 70. 154.
Henri, Cardinal, Legat du S. Siege. 97.
Herbert, Comte du Mans. 97.
Herbert Evêque de Liſieux. 79.
Herleve, Dame de pieté. 84.
Hilbert, Archevêque de Cantorberi. 23.
Sainte Hildemarque, Abbeſſe de Fecan. 90.
S. Hildevert, Evêque de Meaux, 22. 23.
Holland, (Jean) Maire de Bordeaux, Seigneur d'Yvetot. 181.
Honfleur. (Gouverneur de) *V. Roi.*
Sainte Honorine. 168.
Hotot-ſur Dieppe. (Seigneur de) *V. Etouteville.*
Hotot, (Geoffroi de) Abbé de S. Vandrille. 79.
Houdetot, (Adrienne de) Abbeſſe de S. Saëns. 104.
Hubert, Archevêque de Cantorberi. 23.
Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen. 21. 70. 73. 103. 191.
Hugues, Evêque de Bethléem. 104.
Hugues, Seigneur de Gournai. 18.
Hugues I, Seigneur de Gournai. 18. 21. 22.
Hugues II, Seigneur de Gournai. 19. 21. 25. 153. 156.
Hugues III, Seigneur de Gournai. 19. 22. 156. 165. 166.
Hugues de Neuf-chatel. 147.

I

Isambert, Abbé de Sainte Catherine de Rouen. 79.
Iſſoudun, (Raoul d') Comte d'Eu. 76.
Itineraire d'Antonin. Reflexion ſur cet ouvrage. 5.

Digitized by Google

J

JEan, Roi de France, 82.
Jean, Roi d'Angleterr. 160.
Jean, Comte d'Eu. 69. 70. 154.
Jean de Baieux, Archevêque de Rouen. 119.
Jean I, Abbé du Treport. 16.
Jean, Seigneur d'Yvetot. 180. 190.
Autre Jean, Seigneur d'Yvetot. *Ibid.*
Jeſuites, à Dieppe. 139.
à Eu. 75.
à Rouen. 171.
Joieuſe, (le Cardinal de) Archevêque de Rouen. 135. 139. 143.
(Henriette Catherine de) Comteſſe d'Eu. 75.
Judicaël, Comte de Nantes. 98.
Judith, fille de Conan I, Comte de Bretagne, & premiere femme de Richard II, Duc de Normandie. 98.
Judith, ou Adelize, fille de Richard II, Duc de Normandie, & femme de Renaud I, Comte de Bourgogne. 98.
Judith, fille de Judicaël, Comte de Nantes. 98.
Judith. Sepulture d'une Princeſſe de ce nom. 98.
Jumiege. (Abbé de) *V. Saint Guitmar.*

L

LAnglois (Nicolas) (Georges) (François) Fondateurs de la Collegiale de Mauteville-l'Eneval. 163. 207.
Lambert, (Thomas) arme pour l'expedition du Senegal. 128.
Langue Celtique, ou Gauloiſe. 3, *& ſuiv.* 36. 54.
Langue Latine dans les Gaules. 36.
Langue Teutonique. 54. *& ſuiv.*
Lannoi, Abbaïe du dioceſe de Beauvais. 153.
S. Laurent, Archevêque de Dublin. 71.
S. Leufroi. 103.
Lieu-Dieu, Abbaïe du dioceſe d'Amiens. 155.
Liſieux, (Evêque de) *V. Herbert.*
Loge. (Abbeſſe de) *V. Wiſle.*
Longueil. (Seigneur de) *V. Marcel.*
(Guillaume de) Gouverneur de Caën, & de Dieppe. 134.
Longue-Mort, (Richard de) Abbé du Treport. 16.
Longueville. (Comtes, & Ducs de) *V. Bourbon, Dunois, Giffart. Gonzague. Gueſelin. Orleans.*
(François d'Orleans, Comte de Dunois & de) Seigneur de Gournai. 19.
(Henri I, Duc de) & Seigneur de Gournai. 30.
(Leonor d'Orleans, Duc de) & Seigneur de Gournai. 30.
Lorraine. Princes de ce nom, Ducs de Guiſe, & d'Aumale, Comtes d'Eu. 58. 60. 63. 64. 73. 74. 75. 213.
S. Louis. 25.
Louis XI, Roi de France. 82. 129. 134.
Louvel. (Guillaume) 147.
S. Lucien de Beauvais. (Abbé de) *V. Girold.*
Luxembourg, (Louis de) Comte de S. Paul, & d'Eu, Connetable de France. 212.

M

MAbillon. (Dom Jean) fautes de cet Auteur. 86. 87. 114.
S. Maieul, Abbé de Cluni. 90.
Maillé. (Claire-Clemence de) femme du Grand-Condé. 170.
Mallet, (Guillaume) Fondateur du Prieuré de Grâville. 169.
(Louis) Amiral de France. *Ibid.*
(Louiſe) femme de Jacques de Vendôme, Prince de Chabannois. 169.
Maloiſeau (Gautier) Fondateur & Prieur du Val-aux Grais. 164.
Mans. (Comte du) *V. Herbert.*
Marcel, (Geoffroi) Seigneur de Longueil, & Gouverneur de Pontoiſe. 134.
Maret, (Marie de) Fondatrice des Urſulines de Dieppe. 140.
Marêts, (N. des) Gouverneur de Dieppe. 129. 130.
Marguerite, fille de Herbert, Comte du Mans. 97.
Marigni, (Jean de) Archevêque de Rouen. 190.
Martel, (Guillaume) Abbé de Beaubec. 153.
Sainte Marthe. Faute des Auteurs de ce nom. 153.
Martin, Seigneur d'Yvetot. 180. 181.
Mas, (Charles-François du Pauzet-du) Abbé de Beaubec. 153.
Mathilde, Imperatrice. 104. 158.
Matignon, (Jacques Goion de) (Jacques Leonor-François Goion de) Ducs d'Etouteville. 214.

Digitized by Google

(N. de) Seigneur de Gournai. 19.
Maurille, Archevêque de Rouen. 60. 62.
Mauviel, (Pierre) Abbé de S. Vandrille. 80. 83.
Meaux. (Evêque de) *V. S.t Hildevert.*
Melun, (Helene de) Comteſſe d'Eu. 72.
Meulant. (Comte de) *V. Valeran.*
Mileſende de Gournai. 157.
Mileſende de Vermandois, femme de Hugues II de Gournai. 156. 157.
S. Milon, Moine de S. Vandrille. 88. 89.
Minimes à Dieppe. 137.
Miſericorde, (filles de la) à Neuf-chatel-en Brai. 151.
Montfort, (Amauri de) Comte d'Evreux. 147.
(Hugues de) 147.
Montgommeri. (Seigneur de) *V. Harcourt.*
Montivillier. (Abbeſſes de) *V Beatrix. Eliſabeth Muſtel.*
Mont-morenci, (François-Frederic de) Duc de Luxembourg, Gouverneur de Normandie, Grand-Bailli de Rouen. 19.
Mortemer-en Lions, Abbaïe. 158.
Mortemer. (Roger de) 119.
Moutier. (Le P. Artus du) Fautes de cet Auteur. 107. 108. 123.
Myreſſe, (Charles) a bâti la nouvelle jettée du Treport. 14.

N

Nagerel. Faute de cet Auteur. 3.
Nantes. (Comte de) *V. Judicaël.*
Nemours. (Seigneurs de) 62.
Neuf-chatel-en Brai. (Gouverneurs de) *V. l'Etendard. Palcheul.*
(Seigneurs de) *V. Blanche. Catherine. Hugues.*
(Abbeſſe de) *V. Normant.*
Nicolas, Evêque *in partibus.* 150.
Nicolas, Abbé de S. Ouen de Rouen. 119.
Noitot, (Geoffroi de) Abbé de S. Vandrille. 83.
Normandie, partagée en ſept Bailliages. 20.
(Ducs de) *V. Guillaume. Richard.*
(Gouverneur de) *V. Montmorexi.*
Normans, ravagent la Normandie. 84.
Normant, (Marie-Anne le) Abbeſſe de Neuf-chatel-en Brai. 149.

O

Oratoire, (les Peres de l') à Dieppe. 143.
Orderic Vital. Fautes de cet Hiſtorien. 3. 41. 43. 49. 56.
Orléans, (Eleonor d') Duc de Longueville, Seigneur de Gournai, & de Gaille-fontaine. 117.
(François d') Comte de Dunois, &c. 19. 213.
(Jean Bâtard d') Comte de Dunois, & de Longueville. 123. 213.
(Jean-Charles-Louis d') Duc de Longueville. 214.
(Anne-Marie-Louiſe d') Comteſſe d'Eu. 212.
Orgue à Fecan au douzieme ſiecle. 94.
Osberne de Bolbec. 122.
Oſmond, Evêque. 98.
S. Ouën, Archevêque de Rouen. 90.
S. Ouën de Rouen. (Abbé de) *V. Nicolas.*

P

Pajot. Faute de cet Auteur. 45.
Palcheul, Gouverneur de Neuf-chatel-en Brai. 147.
Panchevoût, (Simon) Abbé de Valmont. 161.
S. Paul, (le Comte de) Seigneur de Gournai. 19.
(Mahaud de) Comteſſe de Valois, & Dame de Gaille-fontaine. 118.
Penitens, à Ingoville, près du Havre de grace. 204.
à Neuf-chatel en Brai. 150.
à S. Valeri-en Caux. 110.
à Veules. 77.
Pelletier, (Jean.) Abbé de Foucarmont. 155.
Pepin-le Bref. 111.
Peutinger. Faute de la Carte de Peutinger. 6.
Philippe-Auguſte, Roi de France. 126.
Piganiol de la Force. Faute de cet Auteur. 146.
Pommeraie. Faute de cet Auteur. 166.
Pont-de l'Arche. (Gouverneur du) *V. Villars.*
Ponthieu, (Blanche de) Comteſſe d'Harcourt, & d'Aumale. 63.
Pontoiſe. (Gouverneurs de) *V. Chenu. Marcel.*
Poulain, (Robert) Archevêque de Rouen. 108.
Preaux. (Abbeſſe de) *V. Vaudetar.*
Premontrez, à Belloſanne. 165.
Le Pretieux-Sang, conſervé à Fecan. 93.
Prieurez. On leur a donné quelquefois le nom

Digitized by Google

nom d'Abbaïe. 165. 168.
Providence. (Sœurs de la) à Aumale. 65. à Fecan. 101.
Ptolemée. Faute de ce Geographe. 6.
Puchot de Malaunai, (N. de) Fondatrice des Religieuſes de la Viſitation de Dieppe. 140.

Q

QUêne, (Abraham du) Lieutenant General des Armées Navales de France. 118.
Quêne (Marie le) Fondatrice des Benedictines de Dieppe. 142.
Quênel, (Jean) Fondateur de la Chapelle de N. D. des Neges 206.

R

RAconis, (Ange de) Calviniſte, converti, & Capucin. 138.
Ragana, Abbeſſe de Sept-meules. 67.
Reine, Abbeſſe de Sept-meules. 67.
Renaud I, Comte de Bourgogne. 98.
Renaud, Abbé de S. Vandrille. 178.
Rhodéz. (Evêque de) *Voiez S. Amant.*
Ribaud, (Jean) Abbé de Valmont. 161.
Ribaud, (Jean) Chef de l'expedition de la Floride. 127.
Ribemont. (Agnés de) femme de Gautier Giffard, ſecond du nom, Comte de Longueville, & de Buckingham. 123.
S. Ribert. 42.
Richard I, Roi d'Angleterre. 126.
Richard I, Duc de Normandie. 90. 94. 96.
Richard II, Duc de Normandie. 91. 96. 106.
Richard, Evêque d'Evreux. 102.
Richard, Seigneur d'Yvetot. 177. 179.
Richelieu (le Cardinal de) 170.
Rigaud, (Eudes) Archevêque de Rouen. 24. 131.
S. Riquier. (Abbé de) *Voiez S. Guitmar.*
Robert II, Duc de Normandie. 107.
Robert, fils de Richard I, Duc de Normandie. 97.
Robert, Comte d'Eu. 16. 76.
Robert I, Archevêque de Rouen. 78. 90.
Robert, Evêque de Coutances. 79.
Robert, Abbé d'Eu. 70.
Robert, Connetable de Guillaume Comte d'Aumale. 64.
Robert du Mont. Faute de cet Auteur. 107.
Rochois, (Jean de) Abbé de S. Vandrille. 79.
Roger, Abbé d'Eu. 70.
Roger, Abbé de S. Vandrille. 103. 178.
Rohan, (Catherine de) femme d'Alain d'Albret, Comte de Dreux. 162.
Roi, (Guion le) Seigneur de Chillou, Vice-Amiral, Capitaine de Honfleur, & premier Gouverneur du Havre de Grace. 195. 196. 199. 202.
Romains. Changemens qu'ils ont faits dans les Gaules. 46.
Ronſard, (Pierre) Abbé de Belloſanne. 165.
Ros. (Guillaume de) Abbé de Fecan. 92. 96. 102.
Rotrou, Archevêque de Rouen. 156.
Rouen. (Archevêques de) *V. S. Anſbert. Bonne-Ame. Bourbon. Colmieu. Etouteville. Flavacourt. Geoffroi. Harcourt. Harlai. Hugues. Jean. Marigni. Mauger. Maurille. S. Ouën. Poulain. Rigaud. Robert. Rotrou, Treſſan.*
(Grand Bailli de) *V. Montmorenci.*
Rouſſel (Pierre) Abbé d'Aumale. 60 62.
Le Roux-de Tilli, (Guillaume) Abbé d'Aumale. 60.

S

SAint Saëns, Abbé de Saint Saëns. 103.
S. Saëns. (Abbeſſes de) *V. Colbert. Houdetot. Tellier.*
S. Saire, Evêque d'Albi. 115.
S. Salvi, Evêque d'Albi. 115.
Sauqueville. (Jourdain de) Fondateur de la Collegiale de Sauqueville. 167.
S. Sauve, Evêque d'Albi. 115.
S. Sauve, Evêque d'Amiens. 115.
Saveuſe, (Jeanne de) Comteſſe d'Eu. 72.
Savigni. (Ordre de) 153.
Savoie, (Henri de) Duc de Nemours, & d'Aumale. 213.
(Charles-Amedée de) Duc d'Aumale. *Ibid.*
(Marie-Jeanne-Baptiſte de) Ducheſſe d'Aumale. *Ibid.*
Séez. (Evêque de) *V. Serlon.*
Seignelai, (Marie-Sophie Colbert, Marquiſe de) Dame de Gournai. 19.
Sens. (Archevêque de) *V. SVulfran.*
Sept-Meules, (Abbeſſe de) *V. Ragana*, ou *Reine.*
Serlon, Evêque de Séez. 92.
Soier, (Adrien) Lieutenant General d'Arques. 112.
Souchet. Fautes de cet Auteur. 153. 154.
Souvré, (Anne de) (Eleonor de) Abbeſſes de S. Amand de Rouen. 142.

T

TAlbot, General Anglois. 129.
Talou. (Comte de) *V. Guillaume.*

Tancarville. (Seigneurs de) *V. Harcourt.*
S. Taurin, Evêque d'Evreux. 93.
S. Taurin d'Evreux, (Abbaïe de) ſoumiſe anciennement à l'Abbaïe de Fecan. 91. 107.
Tellier, (Anne le) Abbeſſe de S. Saëns. 104.
Temples. Les Gaulois n'en avoient point dans le tems où nous prenons aujourd'hui ce mot. 67.
Templiers fondez au Treport. 15.
Terouanne. (Evêque de) *V. S. Bain.*
Teutſind, Abbé de S. Vandrille. 83.
Teſſalonique. (Archevêque de) *V. Varin.*
Thierri, Roi de France. 85.
Thomas, Evêque de Baieux. 154.
Saint Thomas de Villeneuve, (Sœurs de) au Havre de Grace. 206.
Thuilleries. (l'Abbé des) Faute de cet Auteur. 181.
Tiers-Ordre de S. Dominique. (Religieuſes du) à Aumale. 63.
Tiers-Ordre de S. François (Religieux du) à Aumale. 63.
Tormor, Fondateur du Monaſtere de S. Victor-en Caux. 119.
Tot-de Varneville. Maiſon originaire de Baſſe-Normandie. Armoiries de cette Maiſon. 2.
Toulouſe. (Archevêque de) *V. S. Erembert.*
Treport. (Abbez du) *V. Jean Longuemort.*
Treſſan, (Louis de la Vergne de) Archevêque de Rouen. 193.

U

URſulines, à Dieppe. 140.
à Eu. 74.
à Gournai. 27.
au Havre de Grace. 203. 204.

V

VAleran II, Comte de Meulant. 158.
Vallier, (Jean) Abbé d'Eu. 72.
Valmont. (Abbez de) *V. Cumelier. Faiette. Gacoin. Geoffroi. Panchevoût. Ribaud. Vincent.*
Valois. (Comtes de) *V. S. Paul.*
Valois. (Adrien de) Fautes de ce Geographe. 4. 12. 18. 44. 48. 49. 111. 114. 146. 164.
S. Vandrille, Abbé de S. Vandrille. 78. 79.
S. Vandrille. (Abbaïe de) Pepiniere de Saints. 84. 85.
(Abbez de) *V. S. Anſbert. S. Anſgiſe. S. Bain. S. Gervold. S. Gradulfe Hotot. Mauviel. Noitot. Renaud. Rochois. Roger. S. Vandrille.*
S. Vandrille. (chronique de) Faute de cette chronique. 42.
Varaton, Maire du Palais. 86. 106.
Vardes, (N. de) Gouverneur de Gournai. 26.
Varin, (Touſſaints) Archevêque de Theſſalonique. 108.
Varneville. *V. Tot-de Varneville.*
Vatable, (François) Abbé de Belloſanne. 165.
Vaudetar (N. . .) Abbeſſe de S. Leger de Preaux. 154.
Vendôme, (François de) Vidame de Chartres, Seigneur de Grâville. 200.
(Jacques de) Prince de Chabannois, Vidame de Chartres. 170.
(Louis de) Vidame de Chartres, Seigneur de Grâville. 196.
Ventabren (N. de) Ingenieur qui a rebâti la ville de Dieppe. 130.
Vermandois, (Mileſende de) Dame de Gournai. 25.
Vernon. (Jean-Marie de) Faute de cet Auteur. 12.
Vertot. (l'Abbé de) Faute de cet Auteur. 177.
S. Victor de Paris. (Abbé de) *Voiez Gilduin.*
(Congregation celebre) 70.
Vilaines, (Pierre de) Seigneur d'Yvetot. 181. Son fils de même nom. *Ibid.*
Villars. (Georges de Branças-) Gouverneur du Havre, & du Pont de l'Arche. 214. 215.
Villeroi, (François-Paul de) Abbé de Fecan. [illegible]
Villers (N. de) Gouverneur de Dieppe. 137.
Villon, (Honoré) Abbé d'Eu. 72.
Vincent, Abbé de Valmont. 161.
Viſitation, (Religieuſes de la) à Dieppe. 140.
S. Vulfran, Archevêque de Sens. 79. 88.

W

WAring, (Saint) Gouverneur du Païs de Caux, Fondateur de l'Abbaïe de Fecan. 90.
Wiſle, mere de S. Milon, Moine de S. Vandrille, Abbeſſe de Loge. 88.

Y

YVetot. (Seigneurs d') *Voiez. Albon. Baucher. Bellai. Chenu. Crevant. Frenai. Gautier. Holland. Jean. Martin. Richard. Vilaines.*

Fin de la Table des Matieres.

DICTIONNAIRE
GEOGRAPHIQUE
DU PAIS
DE CAUX.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LA Mechanique de ce Dictionnaire roule ſur ſix ou ſept chefs principaux, qui demandent quelques obſervations preliminaires.

I. Je mets en titre non ſeulement les noms des Cantons, des Villes, des Bourgs, des Abbaïes, des Prieurez, des Collegiales, des Paroiſſes ou des Cures, des Rivieres, des Forêts, mais encore ceux des Succurſales, des Hameaux, des Chapelles, des Fiefs qui meritent une attention particuliere. Quelques-uns de ces noms ſont Latins ou Celtiques; il ſemble que ceux-ci ne devoient point trouver place dans un Dictionnaire François: mais les amateurs de l'ancienne Geographie m'auroient ſçu mauvais gré de les avoir retranchez.

L'Ortographe ne varie point ſur les noms des Roiaumes, des Provinces, ou des grandes Villes: un uſage conſtant & univerſel a fixé la maniere d'ecrire *France*, *Normandie*, *Rouen*: il n'en eſt pas de même des Villages & des Hameaux connus à peine à trois ou

Digitized by Google

quatre lieuës aux environs. On en a fait le dénombrement dans les Pouillez, ou dans les Regiſtres des Evêchez dont ils dépendent pour le ſpirituel ; dans les Etats des Bailliages, des Vicomtez, ou des Châtellenies, dont ils relevent pour l'adminiſtration de la Juſtice ; dans les rôles des Generalitez & des Elections, où ils ſont compris pour la Taille & pour les Aides : enfin on en trouve un aſſez grand nombre ſur les Cartes Geographiques, dans les Dictionnaires, dans les Aveux produits aux Chambres des Comptes, dans les titres des Seigneurs à qui ils appartiennent, & qui en ont tiré leurs ſurnoms. Plus ces notices ſe multiplient, plus on trouve de varieté dans les noms qu'elles renferment. Tel Village qui eſt appellé d'un nom au Secretariat de l'Evêché, en porte un autre au Bailliage ou à l'Election : il y a une Paroiſſe de la Vicomté d'Eu, & du Doienné rural d'Envermeu, que les uns appellent *Sauchai-le haut*, & les autres, *la Ville-du Bois* : il y en a une autre de l'Exemption, & de la Vicomté de Montivillier, que l'on appelle indifféremment *Gournai*, ou *N. D. de Conſolation*.

Il arrive ſouvent qu'où il n'y a aucune difference eſſentielle dans le nom, il y en a dans la maniere de l'ecrire. On en peut voir deux exemples bien marquez dans les mots *Hatanville*, & la Chapelle d'*Houpiliere*, (ſous l'article *Neuville-Ferriere*) qui s'écrivent ou ſe prononcent, l'un de ſept, l'autre de quinze façons differentes. Quelquefois même, pour trouver ces contradictions, il n'eſt pas neceſſaire d'oppoſer entre eux des etats ou des rôles de diverſe nature, un Pouillé par exemple au Catalogue des Paroiſſes d'une Election : il ne faut que confronter les Pouillez d'un même Dioce-

Digitized by Google

ſe, ou les titres d'une même famille. Le Pouillé de Rouen de l'an 1648 donne le nom d'*Oberboſc* à un village du Païs de Caux, que ceux des années 1704 & 1738 appellent *Auberboſc*. Les anciens titres de la Terre d'*Aubeuf*, au même Païs de Caux, portent tous ſans exception *Aubeuf*; les nouveaux ont ſubſtitué à ce nom celui de *Daubeuf*. L'ortographe des noms propres eſt, dit-on, une choſe ſacrée; on n'y doit rien changer, parce que une lettre de plus ou de moins ſuffit pour confondre les familles. On l'a fait cependant; on le fait encore tous les jours: & il n'en ſera pas moins vrai que celui qui le premier de tous s'eſt appellé Seigneur de *Daubeuf*, & qui tenoit cette Terre de ſes Aieux, etoit fils de celui qui s'appelloit Seigneur d'*Aubeuf*. Au milieu de ces variations l'Auteur d'un Dictionnaire eſt obligé de choiſir. Je me ſuis determiné pour la maniere d'ecrire qui m'a paru la plus autoriſée. Lorſque je m'en ſuis ecarté, je ne l'ai point fait ſans quelque raiſon, & j'ai eu ſoin d'avertir le Lecteur. Mais en même tems, quand il s'eſt rencontré des noms dont l'ortographe varioit, je les ai placez en leur rang de toutes les manieres dont je les trouvois ecrits. Sous quelque forme qu'on les cherche on les trouvera ici, du moins avec un renvoi.

Il y a des noms qui ſont communs à pluſieurs villages. Lorſque ceux-ci ne ſont point accompagnez de quelque marque diſtinctive, on court riſque de prendre une Paroiſſe pour une autre; & il eſt rare que les Catalogues remedient à cet inconvenient. Nous avons par exemple quatre *Biville* dans le Païs de Caux: les Pouillez en diſtinguent deux, qu'ils nomment *Biville-la Bagnard*, & *Biville-la riviere*; mais ils appellent les

deux autres *Biville* ſimplement. Pour ôter toute equivoque, j'appelle l'un *Biville-ſur Valmont* ; l'autre *Biville-ſur mer*. Des deux *Brai-moutier* que les Pouillez ne diſtinguent point, je nomme l'un *Brai-moutier-ſur Gournai*, l'autre, *Brai-moutier-ſur Neuf-châtel* ; & j'en ai uſé ainſi toutes les fois que le même nom pouvoit cauſer quelque confuſion.

II. Immediatement audeſſous du nom du lieu, je marque celui du Saint ou de la Sainte, ſous l'invocation de qui l'Egliſe eſt conſacrée. Les Saints d'une Egliſe particuliere ont ſouvent un culte public dans d'autres Egliſes fort eloignées du lieu où ils ont pris naiſſance, ou qu'ils ont illuſtré par une longue ſuite d'actions chretiennes & religieuſes. De la connoiſſance de ces Patrons locaux depend celle du culte de pluſieurs Saints, dont la memoire s'eſt quelquefois perdue dans les Dioceſes où ils devroient être le moins ignorez ; tandis qu'il ſe ſoutient encore dans d'autres Dioceſes qui ne paroiſſent pas avoir le même interêt d'en perpetuer le ſouvenir. Cependant il n'eſt pas aiſé de connoître tous les ſaints Patrons des Egliſes d'un Dioceſe. Il ſemble que le moien de s'en aſſeûrer ſeroit de conſulter les Regiſtres des Secretariats des Evêchez : En effet, on y inſcrit regulierement les Proviſions des Cures, des Chapelles & des autres Benefices, à meſure que les Evêques les conferent ou de plein droit, ou ſur la preſentation d'autrui. Mais ces Actes ne ſont pas toujours dreſſez avec une parfaite exactitude. Souvent le nom du Saint y manque ; ſouvent ſi l'Egliſe a deux Patrons, on n'en nomme qu'un ; & c'eſt tantôt le premier, tantôt le ſecond : ſouvent enfin, le Secretaire qui balance lui-même entre les deux, n'oſe prendre

prendre ſur lui de decider, & laiſſe le choix aux Lecteurs, ou plûtôt leur communique ſon incertitude. Delà vient que telle Paroiſſe qui porte dans un Acte le nom d'un Saint, eſt deſignée dans un autre Acte ſous le nom d'un autre Saint. Il m'eſt arrivé plus d'une fois d'aller chercher ſur les lieux, de quoi éclaircir mes doutes; & plus d'une fois je n'ai rien appris de déciſif: une Confrerie de devotion envers un Saint avoit fait diſparoître le culte plus ancien du veritable Patron de la Paroiſſe.

Je n'ai donc pu juſqu'à preſent parvenir à connoître les ſaints Patrons de toutes les Egliſes du Païs de Caux; quoique les titres des diverſes Archives que j'ai parcouruës m'en aient découvert un aſſez grand nombre, que je n'avois point trouvez ailleurs: quelquefois j'ai douté, parce que les Actes ne decident rien, ou qu'ils ſe contrediſent: quelquefois j'ai ignoré abſolument; & alors j'ai laiſſé le nom en blanc.

III. Je paſſe enſuite à l'origine ou à la fondation des lieux dont je parle; & par occaſion, je dis un mot ſur l'etymologie de leurs noms, lorſque j'ai cru pouvoir le faire avec quelque apparence de ſuccés. C'eſt ici à proprement parler la partie hiſtorique du Dictionnaire: comme elle a eté traitée avec etendue dans le Diſcours qui le precede, j'y renvoie ordinairement le Lecteur pour eviter les repetitions.

IV. La Table abregée qui ſuit marque les diverſes dépendances de chaque Paroiſſe par rapport aux trois Gouvernemens, Eccleſiaſtique, Militaire, & Civil. On y voit d'un coup d'œil ſi elles appartiennent au Parlement de Paris, ou au Parlement de Rouen, au Gouvernement militaire de Normandie, ou au Gou-

vernement du Havre ; dans quel Archidiaconné, dans quel Doienné rural, dans quel Bailliage, dans quelle Vicomté, dans quelle Election elles ſont compriſes. Les abbreviations ſont aiſées à entendre :

Archid.	Archidiaconné.
Baill.	Bailliage.
Ch. des Comptes.	Chambre des Comptes.
Chât.	Châtellenie.
C. des Aid.	Cour des Aides.
Elect.	Election.
Exempt.	Exemption.
Gener.	Generalité.
Gouvern.	Gouvernement.
Parl.	Parlement.
Vic.	Vicomté.
Abb.	*Abbeville.*
Am.	*Amiens.*
And.	*Andeli.*
Arq.	*Arques.*
Aum.	*Aumale.*
Bâq.	*Bâqueville.*
Beauv.	*Beauvais.*
Bra.	*Brachi.*
Brai.	*Brai.*
Cail.	*Cailli.*
Cani.	*Cani.*
Canv.	*Canville.*
Caud.	*Caudebec.*
Chap. de Rou.	*Chapitre de Rouen.*
Ch.	*Chaumont.*
Doi. de la Cathedr.	*Doien de la Cathedrale.*
Env.	*Envermeu.*

Digitized by

Eu.	*Eu.*
Fec.	*Fecan.*
Fouc.	*Foucarmont.*
Fov.	*Foville.*
G - C.	*Grand-Caux.*
S. Georg.	*S. Georges.*
Gif.	*Giſors.*
Gr.	*Grand*, c'eſt-à-dire, *Grand Archidiaconné.*
Hav.	*Havre.*
Lions.	*Lions.*
Log.	*Loges.*
Long-vil.	*Longueville.*
Main.	*Mainieres.*
Montiv.	*Montivillier.*
N - Chat.	*Neuf-chatel.*
Norm.	*Normandie.*
Ourvil.	*Ourville-en Caux.*
Par.	*Paris.*
Pav.	*Pavilli.*
P - C.	*Petit-Caux.*
S. Rom.	*S. Romain.*
Rou.	*Rouen.*
Roum. ſous Env.	*Roumare-ſous Envermeu.*
Senl.	*Senlis.*
Valm.	*Valmont.*
V - N.	*Vexin - Normand.*

Il eſt à propos d'avertir que j'entens ici par le mot de *Vicomté*, non un Tribunal deſtiné à rendre la Juſtice uniquement aux Roturiers en premiere inſtance, mais un Bailliage ſubordonné à un plus grand, où les matieres beneficiales & les cas roiaux doivent être portez.

Ainſi je renferme Aumale, Gaille-fontaine, Gournai-en Brai, &c. dans la *Vicomté* de Neuf-chatel : ce ſont à la verité autant de Hautes-Juſtices, dont il y a appel immédiatement au Parlement de Rouen ; mais dans l'etenduë de ces Hautes-Juſtices le Siege de Neuf-chatel connoît des matieres beneficiales, & de tous ou preſque tous les cas roiaux.

Quelques Paroiſſes ſont ou de deux Doiennez, ou de deux Baillages, ou de deux Vicomtez à la fois ; d'autres ſont le Chef-lieu d'un Archidiaconné, d'un Gouvernement militaire, d'une Vicomté, d'une Election, &c. Un exemple ſuffira pour faire connoître toutes ces differences.

ENVERMEU.

Archid. Eu. *Doi.* *

Gouvern. Norm.

Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.

Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Roum. ſous Env. / Arq. }

Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Cette Table ſignifie que le Bourg d'*Envermeu* eſt de l'Archidiaconné d'*Eu* ; qui eſt le Chef-lieu d'un Doienné rural ; qu'il eſt du Gouvernement de *Normandie* ; qu'il eſt en partie du Parlement & de la Chambre des Comptes de *Paris*, en partie du Parlement & de la Chambre des Comptes de *Rouen* ; qu'il eſt de la Cour des Aides de *Rouen* ; qu'il eſt en partie du Bailliage d'*Eu*, & en partie du Bailliage de *Caux* ; en partie de la Vicomté de *Roumare ſous Envermeu*, & en partie de la Vicomté d'*Arques* ; enfin qu'il eſt de la Generalité de *Rouen*, & de l'Election d'*Arques*.

Digitized by Google

A l'égard des Doiennez ruraux, ces Tables ne ſouffrent point de difficulté : le département des Paroiſſes eſt fixé dans chaque Dioceſe, de maniere que l'on ſçait à quel Doienné rural, ou à quel Archiprêtré elles appartiennent. Il n'en eſt pas de même des Vicomtez, & des Elections. Les Vicomtez ſe diſputent entre elles le reſſort de certaines Paroiſſes : on a des Liſtes imprimées de celles qui compoſent les Elections de la Generalité de Rouen, & ces Liſtes ne ſont pas parfaitement exactes ; on y a omis quelques Paroiſſes ; d'autres s'y trouvent emploiées dans deux Elections differentes : *Menerval* par exemple dans celles de Lions & d'Andeli ; *Montagni* dans celles de Lions & de Chaumont-& Magni ; *Elbeuf-ſur Andele* dans celles de Rouen & d'Andeli, &c. Lorſque je me ſuis trouvé arrêté par de ſemblables contrarietez, j'ai laiſſé les noms en blanc. Je n'ai point eu egard non plus aux extenſions que les Vicomtez ont dans certaines Paroiſſes, qui d'ailleurs ne ſont point de leur reſſort. Ainſi on trouvera *Quevrecourt* ſous la Vicomté de *Neuf-chatel* ſeulement, quoique celle de *Mainieres-en Brai* y ait des extenſions aſſez conſiderables.

V. Le Patronnage des Egliſes eſt une matiere extrêmement intereſſante, ſur-tout en Normandie, où le droit de preſenter aux Cures, & aux autres Benefices, eſt preſque generalement attaché aux Fiefs dans l'etendue deſquels ils ſont ſituez. Je n'ai rien negligé pour perfectionner cette partie de mon travail : j'ai conſulté les anciens & les nouveaux Pouillez, entre autres celui qui porte le nom d'Eudes Rigaud, Archevêque de Roüen, achevé dans l'etat où il eſt, avant la fin du treiſieme ſiecle, & dont nous n'avons que des copies manuſcrites : j'ai eu recours aux Regiſtres du Secreta-

riat de l'Archevêché de Rouen, d'où depend le Païs de Caux, aux Archives des Chambres des Comptes de Paris, & de Rouen, aux autres monumens qui pouvoient m'inſtruire; & de tout cela j'ai formé, non une deciſion, car il ne m'appartient pas de decider, mais un narré hiſtorique du droit des Parties, ou de leurs pretentions reſpectives.

J'avertis ſeulement que cette expreſſion, *le Seigneur*, ou *le Seigneur du lieu preſente à la Cure*, ne ſignifie pas toujours qu'il n'y ait qu'un Seigneur dans le lieu dont il s'agit: ſouvent il y en a trois ou quatre, & même un plus grand nombre. En ce cas-là on me demandera peut-être auquel de tous ces differens Seigneurs le Patronnage de la Cure appartient. Je ne puis repondre autre choſe, ſinon que les titres manquent, ou qu'ils ne s'expliquent pas d'une maniere plus préciſe.

La plûpart des Pouillez donnent aux Abbez à l'excluſion des Religieux le droit de nommer aux Benefices qui dependent de leurs Monaſteres. C'eſt une erreur & dans le fait, & dans le droit. Les Egliſes dont les Abbaïes jouiſſent, n'ont eté données par ceux à qui elles appartenoient, ni aux Abbez ſeuls, ni aux Religieux ſeuls, mais aux Abbez & aux Religieux conjointement, ou pour parler plus juſte encore, aux ſaints Patrons des lieux, & aux Communautez qui les habitoient. Par ſucceſſion de tems, il s'eſt trouvé des Monaſteres, dont les Abbez ont preſenté ſeuls aux Benefices de leur dependance, ſoit parce qu'ils ſe ſont arrogé ce droit, ſoit parce que leurs Religieux y ont donné les mains. En 1258 Guillaume Vaſpail, Abbé de Fecan, demanda au Pape Alexandre IV le pouvoir de nommer ſeul aux Benefices dependans de ſon Abbaïe,

Arch. de l'Abb. de Fecan.

Digitized by Google

& il l'obtint, ſur l'expoſé, (apparemment faux) que c'etoit l'uſage de ſon Monaſtere. Vers l'an 1293 les Prieurs dependans de l'Abbaïe du Bec abandonnerent volontairement à leur Abbé le Patronnage de toutes les Egliſes qui leur etoient ſoumiſes. Au mois de Janvier 1400 l'Abbé & les Religieux de Saint Ouen de Rouen arrêterent entre eux qu'ils preſenteroient conjointement aux Benefices de leur dependance, à la reſerve de ceux qui compoſoient l'exemption du Monaſtere auſquels l'Abbé ſeul pourvoiroit de plein droit. Dans d'autres Maiſons les Religieux ont conſervé long-tems l'uſage de preſenter aux Benefices conjointement avec les Abbez. On en uſoit ainſi au quinzieme & au ſeizieme ſiecles dans les Abbaïes de Bernai, de S. Etienne de Caën, de S. Evroul, de la Croix-Saint Leufroi, de Joſaphat, de S. Taurin d'Evreux, de Lire, de Préaux, de Cormeilles, & de Conches; dans tous les Monaſteres de Filles du Dioceſe de Rouen, dans l'Abbaïe même de Fecan malgré l'entrepriſe de l'Abbé Vaſpail. Quoique l'Abbé du Bec nommât ſeul aux Benefices dépendans des Prieurez qui reconnoiſſoient ſon autorité, il ne nommoit que de concert avec ſa Communauté à ceux qui dependoient de l'Abbaïe même. Enfin cet uſage eſt encore aujourd'hui en vigueur dans l'Abbaïe du Mont-S. Michel: les Religieux de cette Abbaïe preſenterent conjointement avec l'Abbé en 1731 à la Cure de S. Michel dans la ville de Rouen.

Chronic. Bec. pag. 13.

Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rouen.

Arch. de l'Archev. de Rouen.

L'introduction des Commendes a donné lieu dans la plûpart des Abbaïes & des Prieurez Conventuels, à un partage des biens entre les Abbez Commendataires & les Religieux. Depuis ce partage les uns & les autres ont communément nommé, chacun de ſon cô-

Digitized by Google

té, aux Benefices dependans des Fiefs dont ils jouiſſoient. Mais le Siege Abbatial venant à vaquer, les Religieux fondez ſur le principe que nous avons poſé d'abord, que les Egliſes de leur dependance avoient eté données aux Monaſteres pris dans leur integrité, non aux Abbez ſimplement, ſe ſont crus en droit de preſenter à celles qui etoient attachées à la Menſe Abbatiale : ils y ont en effet preſenté ; & leurs preſentations ont eté admiſes ſans contradiction par les Evêques, juſques aſſez avant dans le dix-ſeptieme ſiecle. Ainſi les
Ibid. Religieux du Prieuré des *Deux Amans* preſenterent en 1550 à une Chapelle de S. Laurent ; ceux de l'Abbaïe d'*Aumale* en 1677 à la Cure de Morvillier ; ceux de l'Abbaie de *Beaubec* en 1573 à la Chapelle de S. Gilles de Cani-Caniel ; ceux de l'Abbaïe du *Bec* en 1476 à la Cure de S. Eloi de Fourques ; ceux de l'Abbaïe de *S. Evroul* en 1504 à la Cure d'Aufai ; & en 1505 à celle de Charleval ; ceux de l'Abbaïe de *Fecan* en 1472 à la Cure de Bloſſeville, & en 1673 à celle de S. Aubin-ſur Sie ; ceux de l'Abbaïe de l'*Ile-Dieu* en 1560 à la Cure de Greuville ; ceux du Prieuré de *la Madelene de Rouen* en 1557 à la Cure de Foville ; ceux de l'Abbaïe de *S. Ouen de Rouen* en 1483 à la Cure de Veulettes, en 1492 à celle de Periers, en 1601 à la Chapelle de S. Jean du Bourg-Dun, & en 1653 à la Cure d'Iſneauville ; ceux de l'Abbaïe de *S. Martin de Pontoiſe* en 1497 à la Cure de N. D. de la même ville ; enfin ceux de l'Abbaïe de *S. Vandrille* en 1502 aux deux Cures de Sierville, & de Louvetot-ſur Caudebec. Pour abreger je n'apporte qu'un petit nombre d'exemples.

Il ne paroiſſoit pas même neceſſaire que l'Abbé fût mort,

Digitized by Google

mort, pour que le Siege abbatial fut cenſé vacant. Les Religieux de l'Abbaïe de Mortemer-en Lions preſenterent en 1557 en l'abſence de leur Abbé à la Cure de Varclive. *Ibid.* Ceux de l'Abbaïe de Fecan confererent de plein droit en 1418 une Cure de leur Exemption parce que l'Abbé etoit abſent, quoiqu'il ne fût alors qu'à Evequemont auprès de Meulant; & en 1478 ils preſenterent à la Cure de Veteuil, *Sede abbatiali vacante*, diſoient-ils, *aut poſſeſſore pacifico carente.* Au quinzieme ſiecle, pendant que l'Abbé de Sainte Catherine de Rouen etoit abſent, les Religieux de cette Maiſon demandoient à l'Archevêque permiſſion de nommer aux Benefices qui vaquoient dans la dependance de leur Abbaïe, & elle leur etoit accordée moiennant cinq ſols. C'eſt le ſeul Monaſtere de ma connoiſſance au Dioceſe de Rouen, où l'on trouve un pareil uſage etabli. *Arch. de l'Abb. de Fecan.* *Arch. de l'Archev. de Rouen.*

Aujourd'hui une Abbaïe n'eſt point cenſée vacante, que l'Abbé ne ſoit mort. Avant la Declaration du Roi du 30 Août 1735, qui accorde dans ce cas aux Evêques dioceſains la pleine collation des Benefices dependans de la Menſe abbatiale, quelques-uns d'entre eux pretendoient l'avoir de droit. En 1732, pendant la vacance du Siege abbatial de Fecan, M. de Treſſan, Archevêque de Rouen, confera les deux Cures de Triel, & de S. Riquier-ès Plains: il ſuppoſoit que cette derniere appartenoit à la Menſe abbatiale. *Ibid.*

Je remarquerai encore ſur ce ſujet une autre eſpece de Juriſprudence qui a eu lieu dans les Monaſteres pendant quelque tems, mais qui paroît ou abolie, ou tombée d'elle-même. Philippe de Cleves, Evêque de *Ibid.*

Nevers, etoit Abbé Commendataire de *S. Vandrille*; pendant que Jean Mallet, Religieux de la Maiſon, en etoit Abbé elu. Ces deux Contendans tranſigerent enſemble, & convinrent de nommer alternativement aux Benefices. La preſentation de Jean Mallet fut admiſe à l'Archevêché de Rouen le 19 Juillet 1504 pour la Chapelle de Sainte Marguerite dans l'Egliſe de S. Laurent de Rouen : celle du Commendataire fut admiſe ce jour-là même, & le lendemain pour la Chapelle de S. Jacques-de l'Etang ſur la Paroiſſe de Rençon. Cependant on admit auſſi le même jour, 20 Juillet, la preſentation du Commendataire pour la même Chapelle de Sainte Marguerite. Le 14 Septembre 1505 Pierre Coquerel n'etoit plus Abbé de *S. Martin de Pontoiſe*; mais il s'etoit reſervé le droit de nommer aux Benefices. Au mois d'Octobre 1525 l'ancien Prieur de *Sauſſeuſe* avoit la moitié de la preſentation aux Benefices par diſpenſe du Pape. Le 22 Avril 1534 le Cardinal François de Clermont, Archevêque d'Auch, n'etoit plus Abbé de *S. Vandrille*; cependant ſes Grands-Vicaires conjointement avec ceux de Claude de Poitiers ſon ſucceſſeur, preſenterent à la Cure de S. Valeri de Gonneville. En 1540 il y eut conteſtation entre les deux mêmes Abbez pour le patronnage de la Chapelle de Sainte Marguerite dans l'Egliſe de S. Laurent de Rouen. Le 9 Septembre 1542 Louis de Sainte-Marie, ancien Prieur de *Sauſſeuſe* s'etoit reſervé le droit de nommer aux Benefices. Le 21 Decembre 1544 Jean du Faï, ancien Abbé de *Corneville*, & le 25 Decembre de la même année, Marie d'Annebaud, ancienne Abbeſſe de *S. Amand de Rouen*, nommoient aux Benefices dependans de leurs Abbaïes.

Digitized by Google

Le 2 Juin 1547 Robert de Martigni, ancien Prieur du *Bourg-Achard*, s'etoit reſervé le droit de preſenter aux Benefices dependans de ſon Prieuré. Le 13 Juillet 1552 Anne Mainet, qui s'etoit demiſe de l'Abbaïe de *Fontaine-Guerard* ſous la reſerve approuvée en Cour de Rome de pouvoir nommer aux Benefices alternativement avec la nouvelle Abbeſſe, preſenta à la Cure de S. Martin-le blanc. Au mois de Decembre 1556 Nicolas le Roux, ancien Prieur du *Mont-aux Malades*, qui s'etoit reſervé la diſpoſition des Benefices, preſenta à la Cure de Beuſevillette. Le 27 Mai 1560 le Cardinal de Tournon, qui n'etoit plus Abbé du *Bec*, s'etoit pareillement reſervé le droit de pourvoir aux Benefices de la dependance de cette Abbaïe.

De tout ceci il ſeroit difficile de conclure que le Patronnage des Egliſes qui dependent d'un Monaſtere appartienne de droit aux Abbez ou aux Prieurs à l'excluſion de leurs Religieux. Et dans le fait, ſi quelques-uns d'entre eux ont nommé, & nomment encore à tous les Benefices de leur dependance, quelques-uns auſſi n'y nomment que conjointement avec leur Communauté. Il eſt arrivé même que celui qui poſſedoit actuellement le titre d'une Abbaïe, ou ne nommoit à aucun Benefice, ou partageoit la nomination avec l'ancien Abbé, c'eſt-à-dire avec celui qui ne l'etoit plus, ſoit que celui-ci eût abdiqué, ou reſigné ſon titre. Enfin depuis le partage des biens entre les Abbez & les Religieux, chacun nomme de ſon côté aux Benefices qui ſont partie de leur Menſe; & ſi la Menſe change à l'occaſion d'un nouveau partage, le Patronnage change auſſi, à moins que les Puiſſances n'en ordonnent autrement: l'Abbé preſente alors à quelques Benefices

qui etoient ſous le premier partage à la preſentation des Religieux ; ceux-ci de leur côté acquierent la preſentation de quelques Benefices qui etoient auparavant à la nomination de l'Abbé. Il y a outre cela, quelques autres exceptions à faire. Triel, par exemple, appartient à la Menſe des Religieux de Fecan : neanmoins en vertu d'une reſerve particuliere & approuvée, l'Abbé de Fecan preſente à la Cure de Triel. Je me ſuis donc bien gardé de dire que les Benefices qui dependent des Monaſteres fuſſent à la preſentation de l'*Abbé*, ou du *Prieur* ; je les ai marquez indeterminement, comme etant à celle de l'*Abbaïe*, ou du *Prieuré*.

VI. Les Catalogues que l'on trouvera dans quelques Articles de ce Dictionnaire, renferment par ordre alphabetique les Paroiſſes qui compoſent ou chaque Doienné rural, ou chaque Vicomté, ou chaque Election : je n'y ai fait entrer par rapport aux Doiennez que celles qui ſont ſoumiſes à l'Ordinaire ; & par rapport aux Elections & aux Vicomtez, que celles qui font partie du Païs de Caux, ſelon l'etenduë que nous avons donnée à cette Province ; celles enfin dont le reſſort m'a paru decidé. Ainſi dans l'etat des Paroiſſes du Doienné du Havre ; je ne mets point *Octeville*, parce que cette Paroiſſe ſoumiſe à l'Exemption de Montivillier ne reconnoît point la Juriſdiction de l'Ordinaire. Dans l'etat des Paroiſſes de l'Election de Caudebec je ne mets point *Bliquetuit*, parce que Bliquetuit, quoique de l'Election de Caudebec, eſt hors du Païs de Caux. Enfin dans l'etat des Paroiſſes des Vicomtez d'Arques ou de Longueville on ne trouvera point *S. Martin-ſur Bellencombre*, parce que ces deux Sieges s'en diſputent le reſſort.

Digitized by Google

J'ai donné de ſemblables liſtes pour les Patronnages des Abbaïes, des Prieurez, de certains Fiefs conſiderables, tels que ſont le Comté d'Eu, les Duchez d'Aumale, & de Longueville, le Comté de Tancarville, &c ; & ces liſtes ne renferment pareillement que les noms des Paroiſſes qui entrent dans ce Dictionnaire. *Caigni* par exemple eſt du Patronnage alternatif de l'Abbaïe de Bival, à qui la moitié de cette Egliſe fut donnée en 1220 par Girard de Caigni : mais Caigni eſt une Paroiſſe du Dioceſe de Beauvais, laquelle ne fait point partie du Païs de Caux ; je ne l'ai donc point emploiée dans la liſte des Benefices qui dependent de l'Abbaïe de Bival. *Arch. de l'Abb. de Bival.*

Le Pouillé de Rouen imprimé en 1738 donne le nom d'*Exemption* ſimplement aux Exemptions du Chapitre de Rouen, du Doien de la Cathedrale, & de l'Evêque de Dol, pendant qu'il appelle *Exemptions prétenduës* celles de l'Evêque de Liſieux, & des Abbaïes de Fecan, & de Montivillier. Que toutes ces Exemptions ſoient legitimes ou pretenduës, c'eſt une queſtion de droit qui n'eſt du reſſort ni d'un Poüillé, ni d'un Dictionnaire Geographique. Elles ſubſiſtent toutes dans le fait ; & par cette raiſon les Paroiſſes dont elles ſont compoſées ne ſont pas même nommées dans les anciens Pouillez du Dioceſe. Ceux des années 1648, & 1704, les renferment ſous le nom ſimple d'*Exemption* ; ce qui dans une queſtion de fait ne ſignifie pas plus une Exemption legitime qu'une Exemption pretendue. L'Auteur de la nouvelle Carte Geographique du Dioceſe de Rouen s'eſt conformé en cela à ces deux Pouillez : le parti qu'il a pris m'a paru le plus ſage, pour

eviter tout ſoupçon de partialité, j'ai ſuivi ſon exemple.

VII. Les Fiefs ſur leſquels j'avois quelques obſervations à faire terminent les Articles de ce Dictionnaire. Mais je ne parle que de ceux dont il a eté fait mention dans le corps du Diſcours, ou qui pretendent droit de Patronnage.

DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE DU PAIS DE CAUX.

A

ABBEVILLE.

ANcienne Maladerie. *Voiez Seneville-ſur Fecan.*

ABETOT.

Village. *V. Appetot.*

ADMENIL.

La Sainte Trinité, ou *Saint Martin.*

Les titres varient ſur l'ortographe de ce nom. On trouve ſur quelques-uns *Atmenil*; & ce ſeroit peut-être en latin *Attonis-Manſionile*. D'autres portent *Admenil*, & ce ſeroit *Ad Manſionile*, ou plûtôt, ce qui eſt bien vrai-ſemblable, *ad Manſionile*; en ſorte qu'inſenſiblement on n'aura fait qu'un ſeul mot

de *Manſionile* & de la prépoſition *ad*. Enfin on trouve encore *Hatmenil*, & *Haſtmenil*. Comme ces titres ne ſont ni les uns ni les autres fort anciens, je ne ſçai leſquels d'entre eux il faut ſuivre.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Pendant le ſeizieme & le dix-ſeptieme ſiecle l'Abbé de Fecan a preſenté à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Fief & le Patronnage d'Admenil etoient anciennement annexez à l'Office clauſtral de l'Hôtelier de ce Monaſtere. (*Arch. de l'Abbaïe de Fec.*) Celui qui tenoit cet Office le fieffa par Contrat du 3 Mai 1650 à Guillaume le Seigneur, ſieur de la Heuze; & ce Contrat a eté ratifié par Lettres Patentes du mois de Mai 1655. (*Arch. du Parlem. de Rou.*)

SAINTE ADRESSE.

Village. *V. Chef-de Caux.*

SAINTE AGATE.

Voiez ſur cette Paroiſſe l'article d'*Alihermont.*

Archid. Ed. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez l'Archevêque de Rouen confere la Cure de plein droit.

Chapelle.

S. Charles, au hameau de *Boval*, à la preſentation du Seigneur, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

S. AGNAN-*ſur Sept-meules.*

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Un

Digitized by Google

Un Gentilhomme qui conteſtoit à l'Archevêque de Rouen le Patronnage de cette Cure, y renonça par Acte en 1308. Ce même Patronnage fut encore adjugé à l'Archevêque par Sentence du Bailli de Caux en 1341. Cependant en 1666 le Seigneur du lieu, & l'Abbé du Lieu-Dieu au Dioceſe d'Amiens y preſenterent, & leurs preſentations furent admiſes à l'Archevêché. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'année 1738, le Patronnage eſt conteſté entre l'Archevêque & le Seigneur.

¶ Quelques Memoires mettent dans l'etendue de cette Paroiſſe un Prieuré nommé *Jupigni*, qu'on dit être membre de l'Abbaïe du Lieu-Dieu ; & c'eſt apparemment à cauſe de ce pretendu Prieuré que l'Abbé du Lieu-Dieu crut avoir droit de preſenter en 1666 à la Cure de S. Agnan. Mais dans le Dioceſe de Rouen on n'a jamais connu de Prieuré de ce nom ; & il ne s'en trouve aucun veſtige dans les Regiſtres du Secretariat.

AILECOURT.

Saint Hubert.

Quelques titres portent *Elencourt*, & d'autres *Ellecourt*, ou *Elcourt*. Tout cela eſt mal. Les anciens titres, & entre autres une charte de Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen de l'an 1154, portent *Ailecourt*. Ainſi c'eſt en latin *Agili-Curtis*. On ſçait qu'*Aile* eſt un nom propre d'homme : il y a un Saint de ce nom, premier Abbé de Rebais en Brie.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

L'Abbaïe d'Aumale preſente à la Cure (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) depuis la donation qui lui en fut faite peu de tems après ſa fondation par un Seigneur nommé Ernold Biſet ; & l'Archevêque Hugues d'Amiens lui en confirma la poſſeſſion en 1154. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*)

ALBA-MARLA.

Voiez *Aumale.*

ALGE.

S. Ouen.

Ce nom a la même origine que celui de la ville d'*Eu*, dont

nous avons parlé dans le Diſcours (*nomb.* 61.)

Archid. V - n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N - Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Giſ.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais ſelon un aveu du 2 Juillet 1455 le Fief d'Alge a droit d'y preſenter ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & ſuivant les Pouillez le Seigneur preſente.

ALIHERMONT.

Il ſemble que ce nom & le ſuivant partent de la même ſource. *Al-Ker* en Celtique ſignifie *la maiſon* : ce mot devenu nom propre ſe ſera enſuite communiqué à *Alihermont*, & à *Aliquerville*. Dans preſque tous les titres recens on appelle ce lieu en latin *Alacris-mons* ; & on peut traduire egalement *Aliquerville* par *Alacris-villa*. Mais ici *Alacris* n'eſt point adjectif. Sur un aveu de Jean Sire d'Etouteville de l'an 1398 (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) il eſt fait mention d'un Chevalier nommé *Alacre des Mares* ; d'où il s'enſuit qu'*Alacre* eſt un nom propre d'homme, & qu'en latin *Alihermont* peut être en effet *Alacris-mons*, mais en ſuppoſant qu'*Alacris* eſt un ſubſtantif au genitif. Or *Alacre* paroît venir bien naturellement d'*Al-Ker*. Rien n'empêche cependant qu'*Aliher*, ou *Aliquer*, ne ſoit un adouciſſement pour *VValcher* : on ſçait que celui-ci eſt un ancien nom propre d'homme, que l'on a rendu dans la ſuite par celui de *Gaucher*. Il y a bien de l'apparence que le nom du village de *Valiquerville* vient encore delà.

Au reſte *Alihermont* eſt un territoire ſur lequel ſe trouvent ſituées cinq Egliſes aſſez diſtantes les unes des autres : *S. Jacques*, ou *S. James d'Alihermont* ; *Notre-Dame d'Alihermont* ; *S. Nicolas d'Alihermont* ; *Crodale* ; & *Sainte Agate*, qui eſt appellée ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1476 *Sainte Agathe d'Alihermont*. Mais celle-ci n'eſt plus connue que ſous le nom de *Sainte Agate* ſimplement ; & nous en avons fait un Article ſeparé, auſſi bien que de *Crodale*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648 ces cinq Paroiſſes, quoiqu'enclavées dans les limites du Doienné d'Envermeu, ſont neanmoins

Digitized by Google

attribuées d'antiquité au Doienné de Longueville ; mais il faut croire que cette remarque n'eſt pas juſte, car on n'en a fait aucun uſage dans les Pouillez de 1704, & 1738.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

S. JACQUES, ou S. JAMES.

Selon les Pouillez cette Cure eſt à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen.

CHAPELLES.

1. *S. Remi.* Vers l'an 1150 il y avoit ſur la Paroiſſe de Saint Jacques d'Alihermont un Hermitage nommé *Bos-Alihermont.* Cet Hermitage devint une Chapelle en titre ſous le nom de *S. Remi* ; & le Prieuré de Longueville y preſentoit en 1177. Selon une Declaration du 25 Avril 1419 le même Monaſtere avoit encore droit d'y preſenter. (*Arch. du Prieuré de Longueville.*)

2. *S. Evroul.* Celle-ci etoit en titre en 1543. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1521 on l'appelle *S. Yved.*

ANCIENNE LEPROSERIE.

Il y avoit une Leproſerie à Alihermont en 1250 ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) mais il ſemble que ce ſoit la Chapelle de Saint Remi, dont nous venons de parler.

NOTRE-DAME.

Selon les Pouillez cette Cure eſt à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen.

CHAPELLE.

Saint Jean. L'Archevêque de Rouen l'a conferée de plein droit en 1567. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

S. NICOLAS.

Selon les Pouillez cette Cure eſt à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen.

Chapelle.

Selon un ancien Pouillé de l'Abbaïe de S. Ouën de Rouen, Raoul le Moine, & Jeanne de Guerres, fonderent une Chapelle dans l'Egliſe Paroiſſiale d'Ouville-la Riviere, qu'ils transfererent depuis dans celle de S. Nicolas *de Alacri-monte*; & l'Archevêque de Rouen confere cette Chapelle de plein droit. *Voiez Ouville-la Riviere*. Ce doit être la Chapelle de *S. Hubert*, qui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 eſt ſituée dans le Manoir du Sieur de *Crodale*, Paroiſſe de S. Nicolas d'Alihermont, & à la preſentation du Proprietaire du lieu.

ALIQUERVILLE.

S. Pierre.

Ce lieu eſt quelquefois nommé *Arqueville*, apparemment par contraction. *Voiez l'Article precedent*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la poſſeſſion de l'Egliſe & de la dîme d'Aliquerville; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & par aveu du 27 Fevrier 1680 cette Abbaïe en a les dîmes, avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

ALOUVILLE.

S. Quentin.

Ce nom a eté formé de celui d'*Alof*, nom propre d'homme. Les anciens titres latins portent *Alulfi-villa*; ſur d'autres plus recens on trouve *Aalouville*, & *Allouville*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Seigneur, & l'Abbaïe de S. Vandrille ſe ſont diſputé long-tems le Patronnage de cette Cure. Il fut enfin rendu alternatif entre eux, par tranſaction de l'an 1266. (*Arch. de*

Digitized by Google

l'Abb. de S. Vandr.) Selon un Aveu du 21 Fevrier 1392 il y a dans Alouville un Fief nommé le Fief du *Tournoi*, lequel a droit de preſenter à la Cure alternativement avec l'Abbaïe de Saint Vandrille. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 12 Decembre 1498, Alouville eſt un quart de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure alternativement avec l'Abbaïe de Saint Vandrille. (*Ibid.*) Enfin cette Abbaïe declare la même choſe dans un aveu du 27 Mai 1392. (*Ibid.*)

CHAPELLE.

Saint François, dans le Château, fondée par le Seigneur. Sa fondation fut confirmée à l'Archevêché de Rouen le 16 Août 1704. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ALVIMARE.

La Sainte Vierge.

Je trouve ſur quelques anciens titres *Halivi-Mara*; ou *Halvini-Mara*; & le nom de la Chapelle d'*Alvinbuſc*, ſur la paroiſſe de Vauville-*ſur les Bans* ne paroît pas avoir d'autre origine.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant les Pouillez, & ſelon une Declaration du 21 Octobre 1678 l'Abbaïe de Saint Etienne de Caën a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un aveu du 12 Juillet 1684 le Patronnage d'Alvimare dependoit anciennement du Fief de *Blanques*, lequel eſt aſſis ſur cette même Paroiſſe, & ſur celle de Cléville. (*Ibid.*)

CHAPELLE.

Sainte Barbe de Bellengues. (C'eſt ce me ſemble la même choſe que *Blanques*, dont nous venons de parler.) Elle fut fondée par Marie de Mauni, Dame de Bellengues, & la fondation approuvée par l'Archevêque de Rouen en 1518. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1535 le Seigneur de Bellengues y preſenta. (*Ibid.*) Selon les Pouillez le Seigneur a droit d'y preſenter.

FIEF.

Blanques, ou *Bellengues*. Selon ce que nous venons d'obſerver, ce Fief eſt ſitué ſur les deux Paroiſſes d'Alvimare, & de Cléville: il pretend avoir eu droit autrefois de preſenter à ces deux Cures. Selon un aveu du 8 Fevrier 1461 ce même Fief a droit de preſenter à la Cure d'Oſouville-ſur Foville. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Par.*) Mais cette pretention eſt conteſtée par les Seigneurs d'Oſouville. *Voyez Oſouville-ſur Foville.*

ALVINBUSC.

Hameau, & Chapelle. *Voyez Vauville-ſur les Bans.*

S. AMAND-*de Guilmécourt.*

Paroiſſe. *Voyez Guilmécourt.*

AMBION.

Riviere. *Voyez le Diſcours, nomb.* 8.

ANCOURT.

Saint Saturnin.

Le Pouillé d'Eudes Rigaud donne à ce lieu le nom d'*Elencourt*. Mais dans les anciens Pouillez de l'Abbaïe de Fecan on l'appelle *Encourt*; & ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1435 je trouve au Doienné rural d'Envermeu une Cure de Saint Saturnin *de Aëncuria*. Il y a dans le Vexin-François une Paroiſſe qui portoit anciennement le nom d'*Ayencort*, & qu'on appelle aujourd'hui *Aincourt*. Il n'y a aucune difference eſſentielle entre les noms de ces deux villages, qui ont apparemment la même origine. *Aien* en bas-Breton ſignifie *une ſource d'eau vive ſortant de terre*. Cependant *Aën* pourroit être ici pour *Oien*, nom propre d'homme, en Latin *Eugendus*. A l'égard du Saint, Patron d'Ancourt, on l'appelle *Saint Remi*, au lieu de *Saint Saturnin*, ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1653.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure.

Digitized by Google

Pont-Trancard. Dans un aveu du 30 Juillet 1635 Adrien de Lintot declare tenir du Roi à cauſe de la Vicomté d'Arques un quart de Fief noble, nommé *Pont-Trancard*, aſſis en la Paroiſſe d'Ancourt; & qu'à cauſe de ce Fief il a droit de preſenter alternativement à la Cure de *Vibeuf*.

ANCOURTEVILLE-*ſur Hericourt.*

Saint.....

Ce lieu eſt appellé aſſez indifferemment *Ancourteville*, ou *Ancreteville*; & celui qui a dreſſé la nouvelle Carte du Dioceſe de Rouen ecrit *Encourteville*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688, il y a ſur la Paroiſſe d'Ancourteville un huitieme de Fief, anciennement nommé le Fief *Quintin*, & depuis nommé le Fief d'Ancreteville: ce Fief qui relevoit de la Baronnie de Cleuville avoit droit de preſenter à la Cure d'Ancourteville; & les anciens Seigneurs d'Etouteville l'ont aumôné au Prieuré de Longueville-la Giffard. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre aveu du 18 Juillet 1607 les Religieux de ce Monaſtere ont aliené le 12 Juillet 1601 le Fief dont ce Patronnage dependoit; mais en même tems ils ſe ſont reſervé le Patronnage. (*Ibid.*)

ANCRETEVILLE-*ſur Hericourt.*

Voiez *l'article precedent.*

ANCRETEVILLE-*ſur la Mer.*

Saint Amand, & Saint Antoine.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant les Pouillez l'Archevêque de Rouen confere la Cure de plein droit.

ANERVILLE.

Cure. *Voiez Saint Sulpice-ſur Yere.*

ANFREVILLE-*en Caux.*

Saint....

Ce village doit tirer ſon nom de celui d'un Seigneur nommé *Anfroi*, en Latin *Anfredus*, ou *Anfridus.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1318 un Seigneur nommé Guillaume du Pleſſis ceda à l'Archevêque de Rouen tout le droit qu'il pretendoit au Patronnage de cette Cure. En 1362 l'Archevêque etoit en procés pour le Patronnage avec Colard de Gerponville. En 1368 ce même Colard, ou un autre Seigneur, qui conteſtoit le Patronnage à l'Archevêque, le lui abandonna. Enfin la même année Geoffroi du Val, heritier de Guillaume du Pleſſis, fit une pareille renonciation. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez l'Archevêque confere la Cure de plein droit.

ANGERVILLE-*Bailleul.*

Saint Medard.

Les anciens titres portent preſque toujours *Anſerville*, ou *Anzerville*; & *Anſer* ne paroît point different d'*Anſerai*, nom d'homme, qui eſt devenu le nom propre de quelques familles. C'eſt celui de Meſſieurs de Courvaudon, qui occupent depuis l'an 1581 des charges de Conſeillers & de Preſidens à Mortier au Parlement de Rouen.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1272 Robert de l'Aitre ceda à l'Archevêque de Rouen tout le droit qu'il pretendoit au Patronnage de cette Cure. Jean Commin, Seigneur de la Londe, en fit autant en 1320. Neanmoins

Digitized by Google

moins le Procureur du Roi le conteſta au nom du Roi à l'Archevêque ; mais il fut condamné par Sentence du Bailli de Caux en 1322. L'Archevêque obtint encore en 1327 une autre Sentence du même Bailli contre d'autres pretendans. En 1360 Thomas de Thiboutot renonça en ſa faveur au droit qu'il y pretendoit ; & en 1377 l'Archevêque obtint encore une nouvelle Sentence du Bailli de Caux contre le Procureur du Roi qui lui conteſtoit ce Patronnage. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez l'Archevêque confere la Cure de plein droit.

ANGERVILLE-*Martel.*
Saint Martin.

Sur le nom de ce village, *Voiez l'article precedent.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un aveu du 22 Avril 1547 le Fief d'Angerville-Martel a droit de preſenter aux Cures *d'Angerville-Martel*, *Saint Ouën-au boſc*, & *Vatecriq* ; & à la Chapelle des *Innocens.* (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Un autre aveu du 11 Decembre 1602 ne parle point de la Cure de Vatecriq. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais ſur un troiſieme Aveu du 9 Novembre 1684, Vatecriq eſt emploié comme dans celui de l'an 1547. (*Ibid.*)

Ancienne Leproserie, & Chapelles.

1. Les *Saints Innocens.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1489 on l'appelle la Chapelle ou Leproſerie *des Saints Innocens d'Epreville* ; & ſur ceux de l'an 1506, la Chapelle *des Saints Innocens de la Croix de pierre.* En 1505, & 1506, le Curé y a preſenté ; mais en 1680, & 1707, la preſentation du Seigneur a eté admiſe à l'Archevêché. Cette Chapelle eſt toujours en titre, & ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur a droit d'y preſenter. Cependant les revenus de la Maladerie ont eté unis à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. (*Voiez le Diſcours, nomb.* 180.)

2. *Saint Gilles.* Celle-ci etoit en titre en 1675. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*

Digitized by Google

BARONNIE.

Sur la Baronnie d'Angerville-Martel, *Voiez le Diſcours, nomb.* 216.

ANGERVILLE-*l'Orcher.*

Saint....

Sur le nom de ce village, *Voiez Angerville-Bailleul*, & *Gonfreville-l'Orcher.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un aveu du 29 Novembre 1468 le Fief d'*Auricher* aſſis ſur la Paroiſſe de Gonfreville-*l'Orcher*, a droit de preſenter aux Cures de Gonfreville-l'Orcher, & d'Angerville-l'Orcher. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Par.*) Mais dans un autre Aveu du 30 Mai 1702 on declare qu'Angerville-l'Orcher eſt un plein Fief de Haubert qui a droit de preſenter à la Cure du lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

La Sainte Vierge de Bleſimare. Elle etoit en titre dès l'an 1461; & le Seigneur de Bleſimare y preſentoit en 1552. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Par Aveu du 30 Juin 1614 *Bleſimare* eſt un huitieme de Fief qui a droit de preſenter à la Chapelle de ce nom, & dont le Seigneur a droit d'être enterré dans le chœur de l'Egliſe de Saint Sauveur-la Campagne. (*Arch de la Ch. des C. de Rou.*)

FIEF.

Sur le Fief d'Angerville-l'Orcher, *Voiez le Diſcours*, *nomb.* 215, & *Gonfreville-l'Orcher.*

ANGIEN.

Saint Martin.

On ecrit communement *Angiens*; mais les plus anciens titres portent *Angien*; & nous avons donné l'etymologie de ce mot. (*Voiez le Diſcours*, *nomb.* 39.)

Digitized by Google

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere y a un Fief, & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

ANGLEQUEVILLE-*la Brâlon.*

Sainte Anne ; ou *Saint Saturnin.*

On ecrit aſſez communement aujourd'hui *la Brâlons*, ou *les Bras-longs*, mais les anciens titres portent *Brâlon*, & *Brâlon* paroît être le nom de quelque Seigneur à qui cette terre aura appartenu. A l'egard d'*Anglequeville*, on le traduit ordinairement en Latin par *Anglica-villa*, ou par *Anglici-villa* ; mais ſon origine pourroit bien venir d'ailleurs : dans pluſieurs titres de l'Abbaie de Fecan ce lieu eſt appellé *Anſlec-villa*, ou *Terra Filiorum Anſlec* ; or *Anſlec* etoit un Seigneur de la Cour de Guillaume-Longue-Epée, Duc de Normandie. (*Voiez Dudon de S. Quentin liv.* 3. *pag.* 111.)

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Le Fief de Cani-Caniel pretend de ſon côté avoir droit d'y preſenter. *Voiez Cani.*

FIEF.

Sur le Fief d'Anglequeville-la Brâlon, *Voiez le Diſcours, nomb.* 218.

ANGLEQUEVILLE-*l'Eneval.*

Saint Martin.

Sur l'origine de ce nom, *Voiez l'article precedent.* Cependant rien n'empêche que ce village-ci & les deux ſuivans n'aient tiré

Digitized by Google

leur nom de celui de quelque Seigneur surnommé *l'Anglois*. On trouve sur une infinité de titres dans le Païs de Caux *Robertus Anglicus*, *Johannes Anglicus*, &c.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1324 il y avoit procés entre l'Archevêque de Rouen & Philippe de Claire pour le Patronnage de cette Cure. En 1325 l'Archevêque obtint contre ce Seigneur une Sentence du Bailli de Caux. Philippe acquiesça la même année, & renonça à ses pretentions. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANGLEQUEVILLE-*les Murs*.
Saint Silvin.

Sur l'origine de ce nom, *Voiez les deux articles precedens.* Sur la nouvelle carte du Dioceſe de Rouen, *Anglequeville-les Murs* est le nom du Château; & *Saint Silvin*, celui de la Paroisse qui en est un peu eloignée. Aussi dans la plûpart des titres cette Paroisse n'est-elle souvent designée que sous le nom simple de *Saint Silvin*.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gourvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant les Pouillez le Seigneur du lieu presente à la Cure.

ANGLEQUEVILLE-*sur Sâne*.
Saint Vandrille.

Sur l'origine de ce nom, *Voiez Anglequeville-la Brâlon*, & *Anglequeville-l'Eneval.* Quelques titres donnent à Anglequeville-sur Sâne le nom d'Anglequeville-*la Mal-conduit*, comme on a donné le surnom de *Mau-conduit* à un des Criquetot, & à un des Sassetot du Païs de Caux.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Digitized by Google

En 1059 Raoul de Varenne, & Emme ſa femme, cederent cette Egliſe à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen : elle eſt appellée *Anglica-villa* dans le titre de donation. (*Arch. des Chartr. de Gail.*) Aujourd'hui ce ſont les Chartreux de Gaillon qui preſentent à la Cure comme etant aux droits de cette Abbaïe (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANGOT-MOULINS.

Village qui n'eſt plus connu ſous ce nom. *Voiez Sainte Gertrude.*

ANGREVILLE.

Les Saints Innocens.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux, *Vic.* Arq,
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Chanoine de la Cathedrale, dont la Prebende porte le nom d'*Angreville*, preſente à la Cure.

ANNEVILLE-*ſur Sie.*

Saint Valeri,

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil,
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Patronnage de cette Egliſe appartenoit au Seigneur du lieu, & à l'Abbaie de Corneville, ſelon le Pouillé d'Eudes Rigaud. La Cure etoit partagée deſlors en deux portions, ou elle l'a eté depuis. En 1663, & en 1668, le Seigneur a preſenté à la premiere portion ; & en 1676 il a preſenté à la ſeconde ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais aujourd'hui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 les deux portions ſont réunies en une à la preſentation du Seigneur.

ANCIENNE CHAPELLE.

Saint Pierre. Elle etoit en titre & à la preſentation du Seigneur en 1528, ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen.

FIEF.

Le Fief d'Anneville-ſur Sie fait aujoud'hui partie du Marqui-

ſat de Manneville-Charles-menil. *V. le Diſcours, nomb.* 213.

ANNOUVILLE.

S. Sulpice, & S. Germain.

Quelques-uns diſent *Arnou-ville*, & ce pourroit bien être le veritable nom. Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Renouville*; & ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1611 on l'appelle S. Sulpice d'*Anneville*.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Robert Ceriſier après un long Procés intenté à l'Archevêque de Rouen par ſes Predeceſſeurs ſur le Patronnage de cette Egliſe, renonça enfin au droit qu'il y pretendoit, par Acte du 2 Novembre 1263. Jean Ceriſier ſon fils recommença le Procés, & fit une pareille renonciation le 15 Avril 1297. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez l'Archevêque confere la Cure de plein droit.

CHAPELLE.

S. Nicolas, au Chateau de *Preteval*, ou *Prêtreval*. Elle etoit en titre en 1519. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

ANQUETIERVILLE.

S. Amand.

Les anciens titres portent *Anſchtervilla*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit la Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Au mois de Decembre 1309 Jean de Fecan renonça en faveur de l'Archevêque au droit qu'il lui avoit conteſté ſur le Patronnage de cette Egliſe. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Prieuré de Longueville-la Giffart declare par un Aveu du 25 Avril 1419 qu'il a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Par.*) Il y preſentoit même dès le douzieme ſiecle ſelon quelques copies des titres du même Monaſtere. Selon les Pouillez le Seigneur du lieu y preſente.

ANSETOT.

Saint Leger.

Sur les titres du onzieme ſiecle ce lieu eſt appellé *Anſoltot.* Ainſi ce ſeroit en latin *Anſoldi-toſta.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Trois Seigneurs, nommez Raoul, Nêle, & Guillaume, tous enfans de Richard fils de Goſcelin, donnerent cette Egliſe conjointement avec Avice leur mere à la Collegiale de S. Georges de Bocherville, avant que celle-ci fut erigée en Abbaïe; & la donation fut confirmée d'abord par Guillaume-le Conquerant, enſuite en 1131 par le Pape Innocent II. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Auſſi cette Abbaïe declare-t-elle dans un Aveu du 27 Fevrier 1680, qu'elle a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cependant ſi l'on en croit l'Aveu d'un Seigneur particulier du 28 Août 1677, Anſetot eſt un huitieme de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure du lieu. (*Ibid.*)

FIEF.

Sur le Fief d'Anſetot, *Voiez le Diſcours, nomb.* 218.

S. ANTOINE-*la Forêt.*

Les bois du Valaſſe, de l'Ilebonne, & de Tancarville, avoient anciennement plus d'etendue qu'ils n'en ont aujourd'hui: on les a eſſartez, & quelques villages qui y etoient renfermez en ont retenu les noms de S. Antoine-*la Forêt*, de S. Jean-*des Eſſarts*, & de S. Nicolas-*de la Taille.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Chambellan de Tancarville preſentoit pour cette Cure aux Abbez de S. Georges de Bocherville, & de Valmont, & à l'Abbeſſe de Montivillier, un ſujet que ces trois-ci preſentoient enſuite à l'Archevêque de Rouen. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais en 1476, & de-

puis ce tems-là il a preſenté immediatement. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANVE'VILLE.

Village. *V. Onvéville.*

APPETOT.

S. Jean , & S. Remi.

On trouve dans les anciens titres *Abetot* auſſi ſouvent qu'*Appetot* , & quelques-uns-même portent *Aubetot ;* mais ceux-ci ſont plus recens. A l'egard des deux Saints, Patrons de ce Village, il faut qu'il y ait eû là autrefois deux Egliſes, une ſous le nom de *S. Jean*, une autre ſous le nom de *S. Remi.* Celle-ci ne ſubſiſte plus, car la Cure eſt toujours appellée depuis pluſieurs ſiecles *S. Jean d'Appetot.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1114 Henri I, Roi d'Angleterre, confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville le don qui lui avoit eté fait de la dîme d'Appetot ; [c'etoit Raoul de Tancarville qui avoit fait cette donation en fondant la Collegiale de Saint Georges , laquelle a eté depuis erigée en Abbaïe.] En 1131 le Pape Innocent II confirma à ce Monaſtere l'Egliſe & la dîme de *S. Jean d'Appetot*, avec la Chapelle de *S. Michel.* (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon un aveu du 27 Fevrier 1680 l'Abbaïe de S. Georges a un Fief à Appetot avec les dîmes, & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cependant ce Fief d'Appetot paroît n'être qu'une extenſion de celui de S. Georges même , ou c'eſt ſimplement le droit de dîme , auquel on a donné le nom de Fief , comme dans une infinité d'autres endroits.

ANCIENNE CHAPELLE.

Saint Michel. Nous venons d'en parler : elle etoit ſur pied en 1131 ; mais elle ne ſubſiſte plus.

APPEVILLE-*ſur Dieppe.*

Saint Remi.

On dit auſſi *Appeville-bas de Hotot* ; (*Voiez le Diſcours nomb.*

Digitized by Google

212.) & quelques titres portent *Happeville*, mais ces titres ſont recens.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Les Chartreux de Gaillon preſentent à la Cure comme etant aux droits de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) à cauſe, diſent-ils, du Fief de Caudecôte, dans un Aveu du 11 Mars 1675. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais ſelon un Aveu de la Terre d'Etouteville du 30 Septembre 1688 le Patronnage d'Appeville depend foncierement de la Chatellenie de Hotot-ſur Dieppe, & les anciens Seigneurs d'Etouteville l'ont aumôné aux Chartreux de Gaillon: (*Ibid.*) on a voulu dire ſans doûte à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, dont les Chartreux de Gaillon ont pris la place en partie.

A R C Æ.

Voiez *Arques.*

A R C H E L L E S.

La Sainte Vierge, ou *Saint Clement.*

Ce n'etoit encore en 1610 qu'une ſuceurſale d'Arques; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & par rapport au nom, l'un n'eſt que le diminutif de l'autre.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez le Curé d'Arques a droit de preſenter à la Cure.

A R D O U V A L.

Saint. . . .

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Digitized by Google

C'eſt un Benefice regulier, où l'on fait les fonctions curiales ; il eſt de l'Ordre de Citeaux, & depend de l'Abbaïe de Bonport, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

ARGUEUIL.

Village. *V. Orgueil.*

S. ARNOUL-*ſur Caudebec.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1704, le Seigneur preſente à la Cure ; mais ſelon ceux des années 1648, & 1738, l'Abbaïe de S. Evroul a droit d'y preſenter ; & elle y preſentoit au treizieme ſiecle. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) ſuivant les Memoires de cette Abbaïe la Cure depend du Prieuré de Noion-ſur Andele, lequel eſt une des dependances de S. Evroul. Cependant l'Abbé y preſenta en 1650. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FIEF.

Sur le Fief de S. Arnoul, *V. le Diſcours, nomb.* 218.

ARNOUVILLE.

Villages. *Voiez Annouville*, & *Ermenouville.*

ARQUENVILLE.

Village. *Voiez Hercanville.*

ARQUES.

Sur le nom, ſur la fondation, & ſur tout ce qui concerne cette Ville, *Voiez le Diſcours, nomb.* 119, *& ſuiv.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* *
Gener. Rou. *Elect.* *

CURE.

La Sainte Vierge.

Robert, Duc de Normandie, donna vers l'an 1031 à l'Ab-

Digitized by Google

baïe de S. Vandrille l'Egliſe d'Arques, & les deux Egliſes de S. Aubin-le Cauf, & de Bouteilles, qui en dependoient alors. La Charte fut ſignée en même tems par Robert de Normandie, Archevêque de Rouen, & par Henri I, Roi de France, qui ſelon ce que porte le titre, *Tunc temporis profugus habebatur in hac terra.* (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Selon les Pouillez, l'Abbaïe de S. Vandrille a droit de preſenter à la Cure d'Arques.

PATRONNAGE
Du Curé d'Arques.

Il a droit de preſenter à la Cure d'Archelles. *V. Archelles.*

MONASTERE DE BERNARDINES.

N. D. & S. Joſeph. *V. le Diſcours, nomb.* 121.

ANCIEN HOPITAL.

Saint Julien. *V. le Diſcours, nomb.* 122.

ANCIENNE LEPROSERIE.

S. Etienne. *V. le Diſcours, nomb.* 122.

JUSTICE.

Bailliage roial, & Vicomté. Election, & Gruërie. *Voiez le Diſcours, nomb.* 141.

Etat des Paroiſſes
De la VICOMTE' D'ARQUES.

Sainte Agate. Alihermont, (*trois Paroiſſes.*) Ancourt. Angien (*en partie.*) Angreville. Appeville-*ſur Dieppe.* Archelles. Ardouval. Arques. Arſigni. S. Aubin-*le Cauf.* S. Aubin-*ſur la mer.* S. Aubin-*ſur Sie.* Aupegard.

Beaumais (*en partie.*) Belleville-*ſur la mer.* Berengreville. Berengrevillette. Berneval-*le grand.* Bloſſeville. Bois-Robert (*en partie.*) Le Bourg-Dun. Bouteilles. Braquemont. Braquetuit (*en partie.*) Breteville-*du petit-Caux.* Bures.

Canehan. Caprimont. La Chapelle-*ſur Dun.* Colmenil. Crodale.

Dampierre-*ſous Alihermont.* S. Denys-*du Val.* Dieppe, (*deux Paroiſſes & partie d'une troiſieme.*) Douvrend, (*en partie.*)

Envermeu, (*en partie.*) Envremenil. Epineville-*ſur mer*, (*en partie.*) Equiqueville, (*deux Paroiſſes.*) Etran.

Fontaines-*le Dun*, (*en partie.*) Frêles. Freuleville.

Digitized by Google

La Gaillarde. Glicourt. Graincourt. Greges. Gruchet-*Saint Simeon*, (*en partie.*) Gueures, (*en partie.*) Guilmecourt, (*en partie.*)

Haquelon. La Heuſe. Hibouville. Hotot-*ſur Dieppe.*

Les Ifs-*ſur Londinieres.* Inelville. Intraville, (*en partie.*) Iquelon.

Lunerai, (*en partie.*)

Maintru. Martigni, (*en partie.*) Saint Martin-*en campagne.* Martin-Egliſe. Meulers.

Neuville-*le Pollet.* Notre-Dame-*du Parc*, (*en partie.*)

Oberville-*ſur Eaune.* Offranville. Omoi. S. Ouen-*ſous Bailli.*

S. Pierre-*le Petit.* S. Pierre-*le Vieux.* S. Pierre-*le Viger.* Pommeraival. Pourville.

S. Quentin-*au Boſc*, (*en partie.*)

S. Remi-*en riviere*, (*en partie.*) Ricarville-*ſur Dieppe*, (*en partie.*) Roumenil-*ſur Dieppe.*

Soteville-*ſur la mer.*

Tourville-*ſur Arques*, (*en partie.*)

S. Valeri-*ſur Equiqueville.* Vanchi-*ſur Eaune.* Varengéville-*ſur la mer.* Les Ventes-*d'Eaui.* Veules.

Etat des Paroiſſes

*De l'*ELECTION *d'*ARQUES.

Sainte Agate. Alihermont, (*trois Paroiſſes.*) Ancourt. Angien. Anglequeville-*la Brâlon.* Anglequeville-*les Murs.* Anglequeville-*ſur Sâne.* Angreville. Anneville-*ſur Sie.* Appeville-*ſur Dieppe.* Archelles. Ardouval. Arques. Arſigni. Aſſigni. S. Aubin-*le Cauf.* S. Aubin-*ſur la mer.* S. Aubin-*ſur Sie.* Aucmenil. Aufai. Aupegard. Les Autieux-*ſur Bellencombre.* Autigni.

Bâqueville-*en Caux.* Baſomenil. Bauville-*ſous Canville.* Beaumais. Beaunai. Bellencombre. Belleville-*ſur Anglequeville.* Belleville-*ſur la mer.* Belmenil. Benêt-ville. Benouville-*ſur Sâne.* Berengreville. Berengrevillette. Berneval-*le grand.* Bertreville-*ſous Veniſe.* Biville-*la Bagnard.* Biville-*ſur mer.* Biville-*la riviere.* Blancmenil. Bloſſeville. Bois-Robert. Bonnetot. Bos-Hulin. Boudeville. Bourg-Dun. Bourg-de Sâne. Bourgueil. Bourville. Bouteilles. Brachi. Brametot. Braquemont. Breteville-*du Petit-Caux.* Brumenil. Brunville-*ſur mer.* Bures.

Calleville-*les deux Egliſes*, (*deux Paroiſſes.*) Canchan. Can-

Digitized by Google

teleu-*ſur Brachi.* Canville. Caprimont. Le Catelier. Cent-Acres. La Chapelle-*Benouville.* La Chapelle-*du Bourguai.* La Chapelle-*ſur Dun.* La Chauſſée-*ſur Longueville.* Colmenil. Crâville-*la Roquefort.* Crepeville. S. Crepin-*de Frêne.* Creſſi. La Crique-*ſur Bellencombre.* Criquetot-*ſur Longueville.* Crodale. Cropus. Crôville-*ſur Sie.*

Dampierre-*ſous Alihermont.* Denetanville. S. Denys-*ſur Sie.* S. Denys-*du Val.* Dieppe; (*deux Paroiſſes, & partie d'une troiſieme.*) Douvrend. Draqueville.

Envermeu (*deux Paroiſſes.*) Envremenil. Epineville-*ſur mer.* Equiqueville, (*deux Paroiſſes.*) Etables. Etaleville. Etran. Eurville.

Sainte Foi-*la Giffart.* Fontaines-*le Dun.* La Fontelaie. Frêles. La Frenaie-*ſous Bellencombre.* Freuleville.

La Gaillarde. Sainte Genevieve-*du petit Beaunai.* S. Germain-*ſous Torci.* Glicourt. Gonnetot. Gonneville-*les Hameaux.* Le Gourel. Graincourt. Grainville-*la Renard.* Greges. Greni. Greuville. Gruchet-*S. Simeon.* Gueures, Gueuteville-*ès Plains.* Guiberville-*ſur mer.* Guilmecourt.

Haquelon. S. Helier. Herbouville. Hermanville. Heugleville-*ſur Sie.* La Heuſe. Hibouville. S. Honoré-*ſur Torci.* Hotot-*ſur Dieppe.* Houdetot.

Imbleville. Inelville. Les Innocens-*ſur Bellencombre.* Intraville. Iquelon.

S. Juſt-*de Sâne.*

Lambert-ville. Lammerville. S. Laurent-*du petit-Caux.* Letanville. Lindebeuf. Longueil. Longueville-*la Giffart.* Louvetot-*près Bellencombre.* Lunerai.

Mainieres-*en Brai.* Maintru, Manéouville. Manneville-*ès Plains.* S. Mard-*en Caux.* Martigni. S. Martin-*ſous Bellencombre.* S. Martin-*en Campagne.* Martin-Egliſe. Menil-*Durdan.* Menil-*Reuri.* Meulers. Montebourg-*en Caux.* Muchedent.

Neuville-*le Pollet.* Notre-Dame-*du Parc.*

Obermenil-*ſur Arques.* Oberville-*ſur Eaune.* Offranville. Omoi. Omonville-*en Caux.* Orival-*ſous Bellencombre.* Oſouville-*ſur Sâne.* S. Ouen-*ſous Bailli.* S. Ouen-*ſous Bellencombre.* S. Ouen-*ſur Brachi.* S. Ouen-*Bren-en bourſe.* S. Ouen-le Mauger. Ouville-*la riviere.*

Pelletot. Penli. S. Pierre-*le Petit.* S. Pierre-*le Vieux.* Saint Pierre-*le Viger.* Plaine-Seve. Pommeraival. Pourville.

S. Quentin-*au Boſc.*

Rainfreville-*ſur Sâne*. Reuville. Ribeuf-*ſur mer*. Ricarville-*ſur Dieppe*. Roiville. Roumenil-*ſur Dieppe*.

Saſſetot-*le Mal-gardé*. Sauqueville. Sept-meules. Sevis. Sotteville-*ſur la mer*.

Thibermenil. Tieteville. Le Til-*ſur Vienne*. Tonneville. Toqueville-*du petit-Caux*. Torci-*le Grand*. Torci-*le Petit*. Le Torp-*en Caux*. Tôtes. Tourville-*ſur Arques*. Tourville-*la Chapelle*.

S. Valeri-*en Caux*. S. Valeri-*ſur Equiqueville*. Vanchi-*ſur Eaune*. Varengéville-*ſur la mer*. Varvannes. S. Vât-*du Val*. Vaudreville. Veneſtanville. Les Ventes-*d'Eaui*. Veules. Vibeuf. Viguemare.

ARQUES.

Forêt. *V. le Diſcours, nomb.* 59.

ARQUEVILLE.

Village. *V. Aliquerville*.

ARSIGNI.

S. Martin.

On ecrit encore bien ou mal, *Darſigni*, *Derchigni*, *Derſigni*, *Ercheni*, & *Erſigni*.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle, le Roi preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon un Aveu du 4 Fevrier 1538 le Fief Derſigni a droit d'y preſenter; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & cet Aveu eſt confirmé par un autre de l'an 1672, dans lequel il eſt dit que du Fief d'*Auſſi*, aſſis à Envermeu, releve celui d'*Arſigni* qui a droit de preſenter à la Cure d'Arſigni. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais il eſt contredit par le Seigneur du Fief de Bos-Guillaume. *V. Cropus*.

ASDANS.

Ancien nom de la ville d'Arques, & du Canal de Dieppe. *V. le Diſcours, nomb.* 119.

Digitized by Google

ASSIGNI.

Saint....

Exempt. Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Chapitre de l'Egliſe de Rouen confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

ATMENIL.

Village. *Voiez Admenil.*

AU.

Ancien nom de la riviere de Brêle. *Voiez le Diſcours, nomb.* 54.

AUBERBOSC.

AUBERMENIL.

AUBERVILLE.

Villages. *Voiez Oberboſc, Obermenil, & Oberville.*

AUBEUF-*le Sec.*

La Sainte Vierge.

On eſt aſſez dans l'uſage aujourd'hui d'ecrire & de prononcer *Daubeuf.* C'eſt qu'en diſant le Seigneur *d'Aubeuf*, le Curé *d'Aubeuf*, &c. on joint neceſſairement l'article avec le nom. De-là il eſt arrivé qu'on n'a fait qu'un ſeul mot du nom & de l'article; mais il faut les ſeparer: tous les anciens titres portent *Aubeuf*, & non *Daubeuf.* Or *Au* veut dire *Pré*; & *Beuf* ſignifie *Village.* Ainſi *Aubeuf* veut dire *Village du Pré.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Les Religieux de Fecan pretendent que toute la Paroiſſe d'Aubeuf relevoit anciennement de leur Abbaïe; mais que des

Digitized by Google

Gentils-hommes du nom d'Aubert, qui n'y avoient qu'une Vavaſſorerie nommée *la Porte*, laquelle relevoit de Fecan, s'en etant approprié la plus grande partie, en ont donné aveu au Roi, & ſe ſont qualifiez Seigneurs de Daubeuf. (*Mem. imprim.*) Il y avoit procés ſur ce ſujet entre eux & l'Abbé en 1580. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Cette Abbaïe preſente à la Cure (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) comme chef-Seigneur, & Patron du lieu. (*Mem. de l'Abb. de Fec.*)

CHAPELLE.

Saint Charles, & Saint Louis. Elle avoit eté fondée ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen par Charles-Aubert, Seigneur d'Aubeuf, qui y preſenta en 1633. Mais cette premiere fondation n'aiant point ſubſiſté, elle fut erigée de nouveau en titre de benefice par decret du 11 Octobre 1681 à la preſentation du Seigneur d'Aubeuf fondateur, & de ſes heritiers.

AUBIGNEMONT.

La Sainte Vierge, ou *Sainte Catherine.*

En Latin c'eſt peut-être *Albini-mons.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1225 Alix, veuve de Raoul I, Comte d'Eu, donna cette Egliſe, qui etoit nouvellement erigée en Cure, à l'Abbaïe du Treport; (*Arch. de l'Abb. du Trep.*) & par tranſaction de l'an 1252 elle eſt demeurée dans le Patronnage de ce Monaſtere. *Voiez Realcamp.*

S. AUBIN-*ſur Arques.*

Village. *Voiez Saint Aubin-le Cauf.*

S. AUBIN-*de la Botte.*

Village. *Voiez Saint Aubin de Sarquelet.*

S. AUBIN-*en Brai.*

Paroiſſe & Prieuré. *Voiez Saint Aubin ſur Gournai.*

S. AUBIN-*le Cauf.*

Quelques titres portent *le Caouf.* C'eſt comme qui diroit

le

le Chauve, en Latin *Calvus*, qui doit être ici un nom propre, comme dans quelques autres noms de lieux. Il y a à la Chambre des Comptes de Paris un Aveu d'un Richard *le Cauf*, du 30 Septembre 1406 pour un Fief ſcis en la Paroiſſe d'Epagne, Dioceſe de Liſieux. On appelle encore ce village *Saint Aubin-ſur Arques*, & *Saint Aubin-ſur Omonville*.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 4 Juin 1579 le Seigneur du Fief dit *la Cour-le Comte*, lequel ne forme qu'un ſeul Fief avec *Saint Aubin-le Cauf*, eſt Seigneur à cauſe de ce Fief de Saint Pierre-le vieux, la Gaillarde, &c; & ce même Fief a droit de preſenter à la Chapelle de *Saint Nicolas* dans l'un des manoirs de la Cour-le Comte. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais la Cour-le Comte eſt un Fief de la Paroiſſe de Saint Pierre-le vieux. (*Voiez Saint Pietre-le vieux.*) Dans un autre Aveu du 15 Mars 1603 Claude Groulard, premier Preſident du Parlement de Rouen, declare tenir du Roi à cauſe de la Vicomté d'Arques la pleine Chatellenie & demi-Fief de Haubert de Saint Aubin-le Cauf; & qu'à cauſe de cette Chatellenie il a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Neanmoins l'Abbaïe de Saint Vandrille revendique le Patronnage de cette même Cure dans une Declaration du 27 Mai 1392. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Nous avons dit plus haut (*Voiez Arques*) qu'elle lui avoit eté donnée dès le onzieme ſiecle par Robert, Duc de Normandie. Elle y a preſenté en effet en 1474, en 1564, & en d'autres années depuis ce tems-là. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Seigneur y preſenta auſſi de ſon côté en 1681. *Ibid.* Selon les Pouillez l'Abbaïe de Saint Vandrille a droit d'y preſenter.

Ancienne Chapelle.

Robert, Comte de Dreux, & Aënor, ſa femme, l'avoient fondée en 1225 dans un Manoir qu'ils avoient ſur cette Paroiſſe.

Fief.

Sur le Fief de Saint Aubin-le Cauf, *Voiez le Diſcours, nomb.* 217.

S. AUBIN-*de Cretot.*

Village. *Voiez Cretot.*

S. AUBIN-*ſur Gournai.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

CURE.

On lui donne ſur quelques titres le nom de Saint Aubin-*en la Vallée.* Selon une Declaration du 3 Mai 1678 le Prieuré de Saint Aubin-*en Brai* eſt ſitué ſur la Paroiſſe de Saint Aubin-en la Vallée : les Religieuſes de ce Monaſtere ont le Fief de la Sergenterie du Plaids de l'Epée de la Chatellenie de Gournai ; & la Prieure a le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais cette Cure eſt deſſervie par un Prêtre amovible. (*Voiez le Diſcours, nomb.* 171.)

PRIEURE' DE BERNARDINES.

On lui donne auſſi le nom de Saint Aubin-*en Brai.* Sur ce Monaſtere *Voiez le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 171.

S. AUBIN-*ſur la Mer.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant les Pouillez, le Seigneur preſente à la Cure.

S. AUBIN-*ſur Omonville.*

Village. *Voiez Saint Aubin-le Cauf.*

S. AUBIN *de Sarquelet.*

On diſoit au quatorzieme ſiecle Saint Aubin *de Sarqueux* ; & *Sarquelet* n'eſt que le diminutif de ce premier nom. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1574 cette Cure eſt appellée Saint Aubin *de Sarcofagni*, qui eſt là ſans doute pour *Sarcophagi* : car ſur ceux de l'an 1673 on l'appelle Saint Aubin

Digitized by

des Cercueils. Sur les mêmes Regiſtres il y a au Doienné Rural de Neuf-chatel une Cure de Saint Martin *de Sarcofagni*, que nous appellons aujourd'hui *Sarqueux*, ou *Serqueux*. Pour ce qui eſt de Saint Aubin de Sarquelet qelques-uns lui donnent encore le nom de Saint Aubin *de la Botte*, parce qu'il eſt ſitué au deſſus d'un Cabaret frequenté qui porte pour enſeigne *la Botte* ſur le grand chemin de Rouen à Harfleur, & au Havre de Grace.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Comp. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Pendant tout le quatorzieme ſiecle le Patronnage de cette Cure a eté conteſté à l'Archevêque de Rouen par divers Seigneurs laïcs, (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) quoique juſqu'alors ce Prelat l'eut conferée de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Enfin l'affaire fut miſe en Arbitrage; & les Arbitres prononcerent en 1382, que le Patronnage ſeroit alternatif entre le Seigneur & l'Archevêque. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant au quinzieme ſiecle encore, le Fief de la *Tourelle*, aſſis à Montivillier, pretendoit avoir droit d'y preſenter; (*Voiez Montivillier*) & dans cette pretention il n'eſt point fait mention d'alternative. On le ſuppoſe alternatif ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1575. Mais dans un Aveu de l'an 1586, on declare que le Fief de Saint Aubin de Sarquelet a droit de preſenter à la Cure; & là il n'eſt point fait mention non plus d'alternative. *Voiez Montivillier.*

S. AUBIN - *ſur Sie.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan confere la Cure de plein droit. (*Voiez la fin de cet article.*) Renaud Vicomte d'Arques lui donna cette Egliſe vers l'an 1030; & le Pape Paſchal II lui en confirma la poſſeſſion par une Bulle de l'an 1104. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Janval. *Voiez Dieppe.*

CHAPELLE.

Notre-Dame des Vertus. Elle a eté fondée le 25 Mai 1637 par David Valle, Bourgeois de Dieppe à la preſentation de ſes heritiers, (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & à la collation de l'Abbaïe de Fecan. (*Mem. de l'Abb. de Fec.*)

BARONNIE.

Le Jardin-ſur Dieppe. Selon un aveu du 12 Août 1675, le Jardin eſt une Baronnie, dont le chef-mois eſt aſſis ſur la Paroiſſe de Saint Aubin-ſur Sie : elle appartient à l'Abbaïe de Fecan : elle confere de plein droit les Cures de *Saint Aubin-ſur Sie*, & de *Tourville-la Chapelle*; & a droit de preſenter à celles de *Bures*, d'*Intraville*, de *Maintru*, d'*Omoi*, & de *Saint Valeri-en Brai.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

S. AUBIN-*en la Vallée.*

Paroiſſe. *Voiez Saint Aubin-ſur Gournai.*

S. AUBIN.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 25.

AUBRUMENIL.

Village. *Voiez Brumenil.*

AUCHI.

Abbaïe, & Paroiſſe. *Voiez Aumale.*

AUCMENIL.

Saint Laurent de Dublin.

C'eſt une abbreviation pour *Aucoul-Menil*; car les anciens titres portent en Latin *Auſculſi-meſnile*, & en François *Aucou-Menil.* Cependant pour adoucir on prononce *Aumenil*, & quelques-uns l'ecrivent de même. D'autres ecrivent *Augmenil*, *Auquemenil*, & même *Ocmenil*, & *Oquemenil.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. *des Aid.* Rou.
Baill. *Vic.*
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Prieur d'Envermeu, de la dependance de l'Abbaïe du Bec, preſentoit à la Cure.

Digitized by Google

(*Pouil. d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite l'Abbé y a preſenté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon l'aveu d'un Seigneur particulier du 8 Avril 1645, Aucmenil eſt un quart de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

AUCUM.

AUCUS.

Ville & Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 54, *&* 72.

AUDRICOURT.

Village. *Voiez Haudricourt.*

AUFAI.

La Sainte Vierge.

On traduit ordinairement ce nom en Latin par *Altifagus*; en un ſeul mot, c'eſt-à-dire *Alta-fagus*; & en ce cas-là ce devroit être *Haut-fai* en François : mais je n'ai trouvé *Haut-fai* dans aucun titre ni dans aucun monument. Nous parlons ſous l'article de *Touſſaints* d'un Gulbertd'*Alfait*, qui pourroit bien n'être pas different d'*Aufai*.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

PRIEURE'.

Aufai etoit anciennement une Collegiale : elle fut donnée à l'Abbaïe de Saint Evroul, qui y etablit une Communauté de Moines à la place des Chanoines. Vers l'an 1060, du tems de l'Abbé Robert de Grentemenil, Richard d'Aufai confirma à ce Monaſtere la poſſeſſion de l'Egliſe d'Aufai avec toutes les Prebendes & les dîmes. (*Arch. de l'Abb. de S. Evroul.*) Selon une Declaration du 13 Avril 1692 il y a dans ce Prieuré outre le titre du *Prieur*, l'Office clauſtral de *Sacriſtain* du Prieuré en titre de benefice : le Prieuré eſt un Fief dont relevoit le Fief du Parc ſur la Paroiſſe d'Aufai, aliené en 1659 : le Prieur a les groſſes dîmes des Paroiſſes d'Aufai, Beaunai, Cent-acres, & Saint Denys-ſur Sie ; le Sacriſtain a celles de la Paroiſſe de Notre-Dame du Parc. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) De-là il s'enſuit que toutes ces Cures dependoient du Prieuré. Auſſi

le Prieur y presentoit-il vers le milieu du treizieme siecle. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais depuis ce tems là l'Abbé y a presenté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CURE.

Elle est dans l'Eglise du Prieuré, & depuis plusieurs siecles à la presentation de l'Abbaïe de S. Evroul. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CHAPELLES, ou LEPROSERIES.

1. *La Sainte Trinité.* Elle est située sur le Fief de *Bos-melet*, & à la presentation de ce Fief. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Hugues Merlet, dont elle a tiré son nom, l'avoit donnée au onzieme siecle à l'Abbaïe de Saint Evroul du tems de l'Abbé Robert de Grentemenil & elle jouissoit alors de quelques dîmes. (*Arch. de l'Abb. de S. Evroul.*) L'Archevêque de Rouen par Decret du 7 Juin 1688 y a uni la Chapelle & ancienne Leproserie de *Saint Nicolas de Beuville* sur le même Fief, & de la Paroisse de S. Denys-sur Sie, (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) laquelle etoit sur pied vers le milieu du treizieme siecle. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Sur les Registres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1621 on donne encore à cette Chapelle de Bos-melet le nom de Chapelle *d'Epreville;* mais je crois qu'on a voulu dire *de Beuville.*

2. *Saint Claude, Saint Maclou, & Saint Quentin*, dans le grand & ancien Cimetiere de la Paroisse. On appelle celle-ci communement la Chapelle du *Clos-Jaquet.* En 1530 & 1564 le titre de ce benefice etoit partagé en deux portions qui etoient l'une & l'autre à la presentation des heritiers du fondateur; mais en 1613 on ne distinguoit plus deux portions. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANCIEN HOPITAL.

Il existoit en 1477. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'est peut être la Chapelle du Clos-Jaquet, à laquelle on a souvent donné le nom de Leproserie.

AUFAI-*Herville.*

Autre village, & Fief. *Voiez Oherville.*

AUGMENIL.

Village. *Voiez Aucmenil.*

AUGUM.

AUGUS.

Ville, & Riviere. *Voiez le Discours, nomb.* 54, *&* 72.

Digitized by Google

AULAGE.

La Sainte Vierge.

Seroit-ce pour *Au-léage*, qui ſignifieroit *Pré aqueux*, ou *Pré dans les eaux?*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

AUMALE.

Sur le nom, ſur la fondation, & ſur tout ce qui concerne cette ville, *Voiez le Diſcours, nomb. 63, & ſuiv.*

Archid. Eu. *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

DUCHE'-PAIRIE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 64, *&* 212.

PATRONNAGE
du Duc d'Aumale.

Selon deux Aveux, l'un du 16 Mars 1538, l'autre du 2 Juillet 1672 les anciens Comtes d'Aumale ont fondé l'Abbaïe du lieu. Pendant la vacance du Siege Abbatial, la *Garde-noble* en appartient au Duc, & on ne peut ſans ſa permiſſion proceder à l'election d'un autre Abbé. Le Duc a droit de preſenter un *Doien Rural* lorſque cette charge eſt vacante. Il a droit de preſenter un Adminiſtrateur à *l'Hôpital* du lieu. Il preſente encore aux Cures de *Beaucamp-le jeune*, [elle eſt conteſtée par le Seigneur de Beaucamp] de *Coupigni*, d'*Eccle*, de *Marque*, du *Ronchoi*, & de *Rotois*, mais à celle-ci durant huit mois de l'année ſeulement, depuis le 17 Juillet incluſivement juſqu'au 17 Mars; le ſurplus de l'année etant de la preſentation du Sieur de Rotois. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*)

JUSTICE.

Baillage, Vicomté, Eaux & Forêts, Corps de Ville. *Voiez le Diſcours, nomb.* 64. Le Bailli d'Aumale eſt appellé au Par-

lement de Rouen ; où il doit comparence une fois l'an.

ABBAÏE.

S. Martin.

C'eſt un Monaſtere de Benedictins ſubſtitué à une Collegiale. On l'appelloit anciennement l'Abbaïe d'*Auchi*, ou d'*Auxi*, qui eſt le même mot. *Auchi* eſt le nom d'un Fief dont le chef-mois eſt aſſis près de la ville d'Aumale, & qui s'etend juſques dans cette ville. Ce Fief appartient en entier à l'Abbaïe de Saint Martin, & a fait ſa premiere & principale fondation. L'Egliſe Paroiſſiale de Sainte Marguerite, contiguë à la même Abbaïe, a eté appellée par la même raiſon *Sainte Marguerite d'Auchi*, auſſi ſouvent que *Sainte Marguerite d'Aumale. Voiez le Diſcours, nomb. 65.*

PATRONNAGE

de l'Abbaïe d'Aumale.

Ailecourt. Aumale, (*deux Paroiſſes.*) Beaufrêne. Flamets. Gauville. Graval-*Pormort*, (*alternativement.*) Haudricourt. Ilois. Louvicamp. Mont-Marquêts. Morvillier. Saint Valeri-*lez Aumale.* Villers-*ſur Aumale.*

AUTRES MONASTERES.

LES DOMINICAINES.

Voiez *le Diſcours, nomb. 66.*

LES PENITENS.

Voiez *le Diſcours, nomb. 67.*

DOIENNE' RURAL.

L'Abbaïe de Saint Martin d'Auchi a conteſté au Duc d'Aumale le droit de preſenter le Doien Rural à l'Archevêque de de Rouen, & a eté en poſſeſſion de ce droit, dont l'Archevêque Hugues d'Amiens lui avoit aſſuré la jouiſſance dès l'an 1154. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) En 1593 un particulier obtint en Cour de Rome la Cure de la ville, & ce Doienné, ſous pretexte qu'ils etoient annexez enſemble, parce que l'Abbé avoit preſenté au Doienné les deux derniers Curez ; mais il fut refuſé à l'Archevêché par la raiſon que le Doienné & la Cure n'etoient point unis. L'Abbé y preſenta encore en 1634, & en 1636. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais depuis ce temps-là l'Archevêque y nomme de plein droit, comme à tous les autres de ſon Dioceſe.

Etat

Digitized by Google

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNE' D'*AUMALE.*

Aumale, (*deux Paroiſſes.*)
Beaucamp-*le jeune.* Beaucamp-*le vieux.* Beaufrêne. La Boiſſiere.
Coupigni.
Eccle.
Fouilloi. Fourcigni. La Frenoie. Fretencourt.
Gauville. Gourcelles.
Haudricourt.
Lannoi-*ſur Aumale.*
Mont-marquets. Morvillier.
Orival-*ſur Aumale.*
Rotois.
Val de la Haie-*ſur Aumale.* S. Valeri-*lez Aumale.* Villers-*ſur Aumale.*

CURES.

S. PIERRE.

Celle-ci eſt dans la Ville, & l'Abbaïe de S. Martin y preſente. Ce n'etoit encore qu'une Chapelle ou une ſuccurſale au douzieme ſiecle. *Voiez le Diſcours, nomb.* 65.

CHAPELLES.

1. *La Sainte Vierge*, dans le Château. Cette Chapelle avoit eté donnée aux Chanoines du lieu avant qu'on leur eût ſubſtitué des Moines: le Comte devoit nourrir celui qui la deſſerviroit; mais en 1262. il echangea ce droit de nourriture pour 15 livres pariſis de rente. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*)

2. Au mois d'Octobre 1299 Jean de Ponthieu, Comte d'Aumale, fonda une Chapelle à l'Autel de *S. Jean-Baptiſte* dans l'Egliſe de S. Pierre, pour le repos de l'ame d'Yde de Meulant ſa femme. Le Comte, & ſes hoirs devoient preſenter le Chapelain aux Religieux de l'Abbaïe; & les Religieux lui donner l'inſtitution. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*)

SAINTE MARGUERITE d'*Auchi.*

C'eſt la plus ancienne Paroiſſe du lieu. Celle de S. Pierre n'en etoit que ſuccurſale. Dans les premiers tems elle ne portoit point d'autre nom que celui de *S. Martin*, qui eſt le nom même de l'Abbaïe. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Dans la ſuite on

lui donna le nom de *S. Aubin*, (*Pouil. d'Eud. Rig.*) apparemment à cauſe d'une Chapelle de l'Egliſe Abbatiale, où le Service Paroiſſial fut attaché : enfin elle a pris celui de *Sainte Marguerite* du nom d'une autre Chapelle où elle fut transferée. Aujourd'hui c'eſt un petit bâtiment ſeparé de l'Egliſe Abbatiale ; & la Cure eſt à la preſentation de l'Abbaïe. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CHAPELLE.

Elle eſt ſituée dans le Hameau de *Morienne*. Une Demoiſelle nommée Saunier a fondé en 1731 pour y faire le Service divin, un Prêtre à qui elle a donné 300 livres de rente ; une Maîtreſſe d'Ecole, à qui elle a donné 150 livres de rente ; & outre cela 2000 livres pour contribuer au bâtiment de l'Egliſe. (*Mem. de l'Abb. d'Aum.*) On prend des meſures, dit-on, pour eriger cette Egliſe en Paroiſſe.

HOPITAL.

S. Nicolas. *V. le Diſcours, nomb.* 68.

ANCIENNE LEPROSERIE.

S. Lazare. *V. le Diſcours, nomb.* 68.

ANCIEN HERMITAGE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 68.

COLLEGE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 69.

PETITES ECOLES.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 69.

AUMENIL.

Village. *V. Aucmenil.*

AUNAI-*ſur Aumale.*

Village. *V. Lannoi-ſur Aumale.*

AUNAI.

Chapelle. *V. Saint Riquier-ſur Yere.*

L'AUNAI-*en Brai.*

Succurſale. *V. Ernemont.*

L'AUNAI-*ſur Duclair.*

La Sainte Vierge.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez l'Abbaïe de Jumiege preſente à la Cure. Ce Monaſtere declare dans un aveu du 28 Mars 1526, qu'il a droit d'y preſenter à cauſe d'un Fief nommé *Monthiart* qui lui appartient ſur la Paroiſſe de S. Paër-ſur Duclair. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur y preſentoit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) C'eſt peut-être à cauſe de ce Fief, que l'Abbaïe aura acquis depuis ce tems-là.

A U N O I.

Villages. *V. Aunai, l'Aunai, & Lannoi.*

A U P E G A R D.

Saint Pierre, ou *Saint Etienne.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Nôrm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Henri, Comte de Warwick, & Marguerite ſa femme, avoient donné cette Egliſe à l'Abbaïe du Bec. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Mais par un Aveu du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville-*la Giffart* a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des Compt. de Par.*) & ce Monaſtere a dans Aupegard un Fief avec les dîmes. (*Mem. imprim.*)

Fief.

Le Fief d'*Aupegard*, qui fait partie du Comté de Manneville, (*Voiez le Diſcours, nomb.* 214.) pretend avoir droit de Patronnage. *V. Hermanville.*

A U P I L I A I R E S.

A U P I L I E R E S.

Fief & Chapelle. *V. Neuville-Ferriere.*

A U Q U E M E N I L.

Village. *V. Aucmenil.*

AURICHER.

Fief, qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Gonfreville-l'Orcher.*

AURIVAL.

Village. *V. Orival.*

AUSEBOSC.

Village. *V. Oſeboſc.*

AUSOUVILLE.

Village. *V. Oſouville.*

AUSSEVILLE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Normanville.*

AUSSI.

Fief. *V. Arſigni.*

LES AUTELS, ou LES AUTIEUX - *ſur Bellencombre.*

La Sainte Vierge.

Autieux veut dire *Autels*; ſur quoi, *Voiez le Diſcours, nomb.* 41.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit la Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon une information faite en 1495 le Patronnage de cette Egliſe appartenoit au Duc de Longueville. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le Roi y preſente aujourd'hui à cauſe de ce Duché.

AUTIGNI.

S. Martin.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Digitized by Google

Gilbert, frere de Guillaume Seigneur d'Ouville-l'Abbaïe, donna cette Egliſe vers l'an 1207 au Prieuré du même lieu; (*Arch. du Prieuré d'Ouvil.*) & par Aveu du 19 Septembre 1682 les Religieux de ce Monaſtere ont droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*) En 1499, & encore en 1596, la Cure etoit reguliere. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle ne l'eſt plus; & ſelon les derniers Pouillez les Feuillans d'Ouville preſentent.

AUTRETOT.

La Sainte Vierge, ou *Saint André.*

Quelques titres du Prieuré de la Madelene de Rouen portent *de Altero-Toto*. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1587 on ecrit *Otetot*, & en latin *de Aqua-Toto*, comme ſi *Otetot* etoit la même choſe qu'*Eau de Tot*, ou *Tot de l'Eau*. Il ſemble qu'*Autretot* ſignifie *Toſta ad auſtrum.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers l'an 1180, Robert d'Autretot donna cette Egliſe au Prieuré de la Madelene de Rouen; (*Arch. de la Madel. de Rou.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure.

FIEF.

La Mare. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez Hericourt.*

AUVILLER.
AUVILLERS.

Village. *V. Haut-Viller.*

AUZOUVILLE.

Village. *V. Oſouville.*

AVENES-*en Brai.*
S. Martin.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Giſ.

En 1200 Hugues d'Avênes, Avoie ſa femme, & Jean ſon fils, donnerent le Patronnage de cette Egliſe à la Collegiale de Gournai ; (*Arch. de S. Hildev. de Gourn.*) & ſelon les Pouillez cette Collegiale preſente à la Cure.

AVENES-*ſous Agamont.*

S. Mellon, ou *S. Melain.*

C'eſt apparemment le même nom, prononcé un peu differemment.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Anciennement l'Abbaïe du Treport avoit ſeule le Patronnage de cette Gure. (*Arch. de l'Abb. du Trep.*) Dans la ſuite ce Patronnage eſt devenu alternatif entre cette Abbaïe, & le Seigneur du lieu. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon une Declaration du 29 Decembre 1683 l'Abbaïe du Treport a droit de preſenter, & on ne fait aucune mention d'alternative. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LES AVOINES.

Chapelle. *V. Saint Martin-en Campagne.*

AVREMENIL.

Village. *V. Envremenil.*

AVRONVILLE.

Village. *V. Evronville.*

B

BAGNERVILLE.

Saint.....

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Suivant les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BAGNEVILLE.

Saint Germain.

Bain, & *Benigne*, ſont des noms d'homme, dont ce mot peut avoir eté formé, à moins que ce ne fût en latin *Balnei*, ou *Balneorum-Villa*, car ce Village eſt aſſez près de la petite riviere de Ganſeville.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez le Chapitre de l'Egliſe de Rouen preſente à la Cure.

FIEF.

Dans un Aveu du 27 Mars 1703 Charles de Bailleul declare tenir du Roi à cauſe de la Vicomté de Montivillier le quart de Fief de *Bagneville*, & qu'à cauſe de ce Fief il eſt Patron honoraire de Bagneville, & a droit de preſenter à la Cure de Manteville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) D'autres Aveux precedens n'enonçoient qu'un Patronnage alternatif. Suivant celui du 11 Mars 1526 le Fief de Bagneville a droit de preſenter alrernativement à la Cure de *Manneteville* avec le ſieur de Prêtreval, à cauſe d'une branche de Fief que celui-ci a audit *Menneteville.* (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Et ſuivant celui du mois de Novembre 1664, le Fief de *la Crique*, autrement nommé de *Bagneville*, aſſis ſur cette Paroiſſe, a droit de preſenter alternativement à la Cure de Manteville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BAILLEUL-*ſur Eaune.*

Saint Vât.

Sur l'origine de ce nom, *V. l'article ſuivant.* Les Seigneurs de Bailleul en Normandie ſe diſent de la famille de Jean, & Edouard Bailleul, Rois d'Ecoſſe, d'Enguerrand de Bailleul, Amiral de France, de Louis de Bailleul, Seigneur de Beauvais, tué à la bataille de Coutras, & de Robert de Bailleul, Capitaine du Fort Sainte Catherine de Rouen, tué au Siege de cette Ville. (*Arch de la Ch. des C. de Rou.*)

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. Rou. *C. des Aid.* Rou.
Bail. {Eu. Caux. *Vic.* {Eu. N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Il y avoit à Bailleul vers le milieu du treizieme siecle une Vicairie & un Personat, que l'Archevêque Eudes Rigaud unit en un seul Benefice, à condition d'entretenir un Chapelain, & de desservir une Chapelle qui etoit dans le Village. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon un Aveu du 12 Août 1484 le Fief de Bailleul a droit de presenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*)

ANCIEN PERSONAT.

Voiez *le commencement de cet article.*

BAILLI-*en Campagne.*

Saint.....

Bali est un mot Celtique qui signifie une *avenue d'arbres*; le mot de *Bailli* paroît venir de là fort naturellement. *Bailleul* sera un diminutif de *Bailli*; & *Baillolet*, un diminutif de *Bailleul.*

Exempt. Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.*
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Le Chapitre de l'Eglise de Rouen confere la Cure de plein droit; & cette Paroisse fait partie de son Exemption. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

CHAPELLE.

Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, il y a à Bailli une Chapelle en titre, que le Chapitre de l'Eglise de Rouen confere de plein droit.

BAILLI-*en riviere.*

S. Martin.

Sur l'origine de ce nom, *v. l'article precedent.*

Archid.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect* Eu.

Dès le treizieme ſiecle il y avoit dans cette Egliſe trois portions de Cure : ſelon le Pouillé d'Eudes Rigaud l'Abbaïe de S. Vandrille preſentoit à la premiere ; & les deux autres etoient à la preſentation de deux differens Seigneurs laïcs. Cependant dans un Aveu du 27 Mai 1392 ce Monaſtere declare qu'il a le Patronnage des Egliſes de Bailli-en riviere. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Et d'un autre côté ſi l'on en croit un autre Aveu du 10 Septembre 1484, il y a ſur cette Paroiſſe un Fief, nommé *Tendos*, lequel a droit de preſenter à la Cure, [ſans diſtinction de portions] à l'Hôpital, & aux Ecoles du lieu. (*Ibid.*) Mais ce dernier Aveu paroît rectifié dans un autre du 3 Decembre 1667. Dans celui-ci Jacques de Pardieu declare tenir du Roi à cauſe de la Châtellenie de Mortemer, Vicomté de Neufchatel, le plein Fief de Haubert, dit *Bailli-Tendos* ; & qu'à cauſe de ce Fief il a droit de preſenter à la ſeconde portion de la Cure de Bailli-en riviere. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) La premiere eſt donc à la preſentation de l'Abbaïe de S. Vandrille, & la ſeconde à la preſentation du Fief de Bailli-Tendos. A l'egard de la troiſieme, le Comte d'Eu y a preſenté en 1663 ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & les Pouillez la mettent dans le Patronnage de ce Seigneur.

CHAPELLES.

1. *Saint Nicolasde Montuit.* Elle etoit en titre dès l'an 1477 ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon un Aveu du 10 Juillet 1694 le Seigneur du Fief de *Montuit* a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

2. *Notre-Dame de Moi*, ou *de Moui.* Celle-ci etoit en 1613 dans le cimetiere de la Paroiſſe. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais il faut qu'on l'ait transferée depuis dans le Château. Jacques de Pardieu declare dans ſon Aveu du 3 Decembre 1667, que comme Seigneur du Fief de *Moui* il eſt Châtelain de Bailli en riviere, & qu'en cette qualité il a droit de nommer à la Chapelle du Château de Bailli-en riviere, ſans que le Chapelain ſoit tenu de

de prendre *Viſa* de l'Archevêque. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu du 18 Decembre 1693, la Chapelle de *N. D. de Moui* eſt fondée dans le Château de Bailli-en riviere & eſt à la preſentation du Seigneur de *Maucomble.* (*Ibid.*)

3. *Saint Antoine de Pelvert*, ou *Pellevert*. Elle etoit en titre en 1516; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon un Aveu de l'an 1694 elle eſt à la preſentation du Seigneur de *Pellevert.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

HOPITAL.

La Chapelle de cet Hôpital etoit en titre en 1505; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Nous avons vû au commencement de cet article que le Seigneur du Fief de Tendos prètend avoir droit d'y preſenter.

FIEFS.

1. *Bailli-Tendos.* 2. *Montuit.* 3. *Moui*, ou *Moi.* 4. *Pellevert*, ou *Pelvert*. Ces quatre Fiefs pretendent droit de Patronnage. *Voiez cet article en entier.*

BAILLI-*Tendos.*

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. l'article precedent.*

BAILLOLET.

Saint....

C'eſt le diminutif de *Baillenl*, village voiſin. (*Voiez Bailli-en Campagne.*) Quelques-uns neanmoins ecrivent *Baiolet* : mais par abus.

Exempt. Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Le Chapitre de l'Egliſe de Rouen confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

BAINVILLIER.

Château ou Manoir Seigneurial, qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Gonfreville-l'Orcher.*

LES BANS-*le Comte.*

S. Pierre, ou *S. Romain.*

Dans le treizieme ſiecle, ſuivant le Pouillé d'Eudes Rigaud,

Digitized by Google

on appelloit cette paroiſſe *Saint Pierre-aux Bans*. Cependant je trouve ſouvent *Saint Romain* ſur d'autres titres poſterieurs. Quelques-uns ecrivent *les Baons* aſſez mal-à-propos. Je ne ſçai de quel Comte ce village a tiré ſon ſurnom ; il ſemble que le titre ou la dignité de ce Seigneur a influé egalement ſur le nom de la Paroiſſe de *Comte-Moulins*. *Voiez Elétot.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud le Seigneur de Normanville droit de preſenter à la Cure de *Saint Pierre-aux Bans*. Cependant l'Archevêque de Rouen fut maintenu dans le Patronnage de cette Egliſe contre le Roi qui y pretendoit, par Arrêt de l'Echiquier de la Saint Michel tenu à Rouen en 1331. (*Arch. de l'Echiq.*) On repreſenta au Duc de Normandie que l'information qui devoit preceder le Jugement de l'an 1331 avoit eté mal faite. Le Prince ordonna la reviſion du procés ; & par un autre Arrêt de l'Echiquier de Pâques tenu à Rouen en 1349, il fut encore jugé en faveur de l'Archevêque. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Delà il s'enſuit peut-être que ce n'eſt point à la Cure des Bans-le Comte que le Seigneur de Normanville avoit droit de preſenter, mais à une autre Cure, qui portoit au treizieme ſiecle le nom de *Saint Pierre aux Bans*. Seroit-ce celle que l'on nomme aujourd'hui *Saint Pierre-l'Avis ?*

ANCIEN PERSONAT.

Il y en avoit un au treizieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rouen.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Eloi, & *Sainte Marguerite*. Elle portoit ces deux noms en 1526, & le Seigneur de *Cliponville* y preſenta cette année-là. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1558 on l'appelloit encore *Saint Eloi & Sainte Marguerite*, & le Seigneur de *Cliponville*, autrement dit le Fief *des Bordes* y preſenta. (*Ibid.*) En 1568 ce même Seigneur, & celui des Bans ſe diſputoient ce Patronnage. (*Ibid.*) Dans la ſuite on l'appelle quelquefois *Saint Eloi & Sainte Marguerite*, quelquefois *Sainte Marguerite* ſimplement, & on lui donne le nom de Chapelle ou Leproſerie. Enfin la carte du Dioceſe de Rouen ne l'indique que ſous le nom de

Saint Eloi. Seroit-ce une ancienne Chapelle de *Saint Eloi*, & une ancienne Leproſerie de *Sainte Marguerite*, l'une à la preſentation du Seigneur des Bans, l'autre à la preſentation du Seigneur de Cliponville, ou du Fief des Bordes, que l'on auroit reunies avant l'an 1526 en un ſeul titre de benefice ? Quoiqu'il en ſoit, les revenus de ce benefice ſont maintenant unis à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 180.

BAQUEVILLE-*en Caux*.

La Sainte Vierge, & Saint Pierre.

L'ancien nom de ce lieu etoit *Bâqueville la Martel.*

Archid. P-C. *Doi.* *
Gourvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Ancien Prieuré.

Il etoit fondé dans l'Egliſe de *la Sainte Vierge*, & appartenoit aux Moines de l'Abbaïe du Pin, Dioceſe de Poitiers, (*Deſcript. du Vexin, nomb* 259.) qui paroiſſent y avoir ete etablis par la famille des Martel. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Vers l'an 1133 les Religieux abandonnerent cette Egliſe, & la remirent entre les mains de l'Archevêque Hugues d'Amiens, qui la donna au Chapitre de la Cathedrale avec une autre Egliſe de *Saint Pierre* fondée au même lieu, excepté la part que poſſedoient dans celle-ci les Moines de Saint Vandrille, & quelques autres. (*Ibid.*) Cependant il faut que cette donation n'ait point eû de lieu, ou qu'elle n'ait pas ſubſiſté long-tems. L'année même 1133 Guillaume Martel donna à l'Abbaïe de Tiron l'Egliſe de Notre-Dame de Bâqueville, la moitié de l'Egliſe de Saint Pierre de Bâqueville, & la moitié de la Chantrerie de cette Egliſe de Saint Pierre, laquelle moitié etoit alors partagée en deux portions. (*Arch. de l'Abb. de Tiron.*) Le Prieuré paſſa ainſi ſous la dependance de l'Abbaïe de Tiron ; & on lui a donné dans la ſuite des tems quelquefois le nom de *Saint Martin*, quelquefois celui de *Saint Blaiſe*. Le Pape Paul V l'unit en 1607, ou 1617 au College des Jeſuites de la ville de Rouen ; & le Roi confirma cette union par Lettres Patentes de l'année 1649. (*Arch. du Parlem. de Rou.*)

Digitized by Google

CURE.

Les deux Egliſes de la Sainte Vierge, & de Saint Pierre, furent reduites à une ſeule avant le milieu du treizieme ſiecle. Alors outre le Prieuré il n'y eut plus à Bâqueville qu'une ſeule Cure ; mais ſelon le Pouillé d'Eudes Rigaud cette Cure etoit partagée en deux portions, la premiere à la preſentation du Prieur, la ſeconde à la preſentation du Seigneur du lieu. S'il faut s'en rapporter à un ancien Pouillé de l'Abbaïe de Tiron, le Prieur de Crâville-la Roquefort, de la dependance de cette Abbaïe, a eu droit de preſenter à la Cure de Bâqueville, (*Souchet, not. ad vit. B. Bern. Tiron. pag.* 363.) c'eſt-à-dire apparemment à la premiere portion de cette Cure. Mais le Seigneur du lieu s'eſt rendu maître des deux portions ; & ſuivant les Regiſtres de l'Archevêché de l'an 1637 il preſentoit alors à l'une & à l'autre. Les deux portions ſont maintenant reduites à une ; & ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu y preſente.

CHAPELLES.

L'une des Chapelles dont nous allons faire mention, ou peut-être une autre qui ne ſubſiſte plus, a eté fondée par un Seigneur nommé Jean de Bos-Rohard, & etoit en titre au treizieme ſiecle. (*Pouil. d'Eud. Rig.*)

1. *Saint Leonard.* Celle-ci etoit en titre en 1476. Le Seigneur de Bâqueville y a preſenté en 1527, & 1544. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint Eutrope de Pierreville.* Elle etoit en titre en 1503. On dit que le Seigneur de Bâqueville a droit d'y preſenter deux fois de ſuite. Il y preſenta en 1610, & prit cette année-là dans ſon acte de preſentation la qualité de Seigneur Châtelain de Bâqueville. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

3. *Saint Aubin du Tilleul.* Le Patronnage de cette Chapelle etoit en litige en 1577, & en 1608, entre les Seigneurs du Tilleul, & de Bâqueville. On dit que ceux-ci ont droit d'y preſenter deux fois de ſuite. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſelon un Aveu du 16 Janvier 1694, le Seigneur de *Bâqueville* a droit de preſenter à la Chapelle de *Saint Aubin* au hameau du *Tilleul* ; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & ſelon un autre Aveu du 19 Octobre 1700, le quart de Fief de Haubert du *Tilleul*, dont le chef-mois eſt aſſis en la Paroiſſe de Bâqueville, a droit de preſenter à la Chapelle du *Tilleul* : (*Ibid.*) ni l'un ni l'autre ne font mention d'alternative.

ANCIENNE LEPROSERIE.

S. Gilles, & S. Leu. Elle etoit ſur pied en 1458. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FIEFS.

1. *Pierreville*, 2. *Le Tilleul.* Ils pretendent l'un & l'autre droit de Patronnage. *Voiez dans cet article les Chapelles.*

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNÉ *de* BAQUEVILLE.

Anglequeville-*ſur Sâne.* Aupegard.

Bâqueville-*en Caux.* Baudri-boſc. Beaunai. Belleville-*ſur Anglequeville.* Belmenil. Benouville-*ſur Sâne.* Bertreville-*ſous Veniſe.* Biville-*la Bagnard.* Bonnetot. Boudeville.

Calleville-*les deux Egliſes*; (*deux Paroiſſes.*) La Chapelle-*Benouville.* Crepeville. Saint Crepin-*de Frêne.* Criquetot-*ſur Longueville.* Crôville-*ſur Sie.*

Denetanville. Saint Denys-*ſur Sie.* Draqueville.

Eurville.

La Fontelaie.

Sainte Genevieve-*du petit Beaunai.* Gonneville-*les hameaux.*

Heugleville-*ſur Sie.*

Imbleville.

Lamberville. Létanville. Lindebeuf.

Saint Maclou-*de Foleville.* Manéouville (*en partie.*) Saint Mard-*en Caux.* Menil-Reuri. Montebourg-*en Caux.*

Omonville-*en Caux.* Oſouville-*ſur Sâne.* Saint Ouen *Bren-en bourſe.*

Thibermenil. Ticteville. Le Torp. Tôtes.

Varvannes. Vaſſonville. Saint Vât-*du Val.* Vaudreville. Vibeuf.

SAINTE BARBE-*des Erables.*

Hameau. *Voiez Obermenil.*

BARC.

Saint Lucien.

Ce village eſt ſitué à la ſource d'un ruiſſeau qui ſe jette dans la Brêle un peu au deſſous d'Ailecourt. Il y avoit là apparemment une *barque* ou un bateau pour la commodité du paſſage.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.
Selon les Pouillez le Seigneur du lieu presente à la Cure.

BARDOUVILLE.

Château & Chapelle. *Voiez Villers-le Chambellan.*

LA BARGUE.

Fief, qui pretend droit de Patronnage. *V. Dancourt. N^le-Normandeuſe. Preuſeville. S. Remi-en riviere. S. Riquier-ſur Yere.*

BARGUES.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Obermenil-ſur Arques.*

LA BARGUETTE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez le Bourg-Dun.*

BARIVAL.

Ancien Hermitage. *Voiez le Diſcours, nomb.* 12.

BAROMENIL.

La Sainte Vierge.

Sur les titres du treizieme ſiecle c'eſt *Bernod-Menil*; & quelques-uns diſent encore aujourd'hui *Bernon-Menil.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Un Seigneur nommé Enguerrand Biſet, avoit donné à l'Abbaïe de Foucarmont peu de tems après ſa fondation le Patronnage de cette Cure. (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*) Mais par tranſaction de l'an 1219 ce Patronnage eſt devenu alternatif entre l'Abbaie, & le Seigneur du lieu; (*Ibid.*) on le declare tel dans un Aveu du 29 Septembre 1679. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

S. BARTHELEMI.

L'ancien nom de ce lieu eſt *Novelles*, ou *Neuville*; ſur quoi *Voiez la ſuite de cet article.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1203 ce n'etoit encore qu'une Chapelle. Le Pape Innocent III dans une Bulle de cette année-là confirme à l'Abbaïe de Montivillier la poſſeſſion de *la Chapelle de S. Barthelemi de Novelles.* (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) *Novelles* veut peut-être dire ici *Novales*, parce que ce lieu avoit eté nouvellement defriché. Quelques Memoires du même Monaſtere portent que cette Cure eſt à la preſentation du Seigneur de Saint Supplix, & à la collation de l'Abbaïe. Mais ces Memoires ne ſont pas exacts. Voici ce que l'on trouve dans les Archives de l'Abbaïe même. Au mois de Janvier 1438 Charles d'Artois, Comte d'Eu, preſenta à l'Abbeſſe de Montivillier pour la Cure de *S. Barthelemi de Neuville*, au lieu & place de Jean Hay, Seigneur du lieu, dont le Roi avoit alors la Garde-noble, parce que ce Seigneur etoit mineur. Le 15 Fevrier 1471 le Roi preſenta lui même à l'Abbeſſe pour la même Cure, à cauſe de la minorité du Seigneur du lieu. Le 16 Avril 1475 le Roi preſenta encore à l'Abbeſſe pour la même raiſon. Selon un Aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688 le Fief de S. Barthelemi releve de la Baronnie de Cleuville ; & Robert d'Etouteville en mariant Jeanne d'Etouteville ſa ſœur avec Guillaume, Chatelain de Beauvais, lui donna ce Fief pour partie de ſa dot. (*Arch de la Ch. des C. de Rou.*) De tout cela il s'enſuit que la Paroiſſe de S. Barthelemi a fait autrefois partie de l'Exemption de Montivillier. Mais elle eſt rentrée dans le droit commun. Le Seigneur du lieu preſenta en 1681 à l'Archevêque de Rouen ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez il a droit de preſenter.

BARVILLE-*ſur Cani.*

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon

Selon les Pouillez ce ſont *les Repreſentans le Duc de Longueville* qui preſentent à la Cure ; ce qui ne donne aucune idée diſtincte. Le Patronnage depend de la Baronnie de Cleuville. *V. Cleuville.*

PATRONNAGE.

Du Fief de Barville.

Voiez *Cani.*

BASINVAL.

S. Martin.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. { Rou. Am. } *Elect.* { Eu. Am. }

Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, a confirmé à l'Abbaïe de S. Germer la donation qui lui avoit eté faite de cette Egliſe ; & la même donation a encore eté confirmée par Rotrou ſon ſucceſſeur. *(Arch. de l'Abb. de S. Germer.)* Aujourd'hui ſelon les Pouillez, c'eſt l'Abbaïe de Seri qui y preſente.

BASOMENIL.

S. Blaiſe.

Quelques-uns ecrivent *Bas-Aumenil* ; ce qui ne paroît pas correct.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Genet. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez le Patronnage de cette Cure appartenoit au Duc de Longueville : le Roi y preſente aujourd'hui.

LE BATEUR.

Ruiſſeau. *Voiez le Diſcours, nomb.* 162.

BAUDRI-BOSC.

Saint Pierre, ou *Saint Leu*, *Saint Gilles.*

Vers le tems de la fondation de l'Abbaie de Mortemer-en

Lions, un Seigneur nommé *Baldricus de Boſco* a fait du bien à ce Monaſtere. (*Arch. de l'Abb. de Mortem.*) C'eſt de lui ſans doute, ou de quelque autre de même nom, que ce lieu a eté ainſi appellé.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la poſſeſſion de la Chapelle & de la dîme de Baudri-Boſc; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & ce pourroit bien être ce Village, qui dans la ſuite aura eté erigé en Paroiſſe. Mais aujourd'hui ſelon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BAUVILLE-*ſur Cani.*

Saint Vât, ou *Saint Sanſon.*

Je trouve le nom de ce Village ecrit ainſi ſur de fort anciens titres: c'eſt peut-être une contraction pour *Baud-ville*, en latin *Baldi*, ou *Baudi-Villa.* D'autres plus recens ecrivent *Booville*, ou *Bos-ville*; en latin *Boſci-villa.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BAUVILLE-*ſous Canville.*

Saint....

Sur l'origine de ce nom, *V. l'article precedent.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 1 Novembre 1484 le Fief de *Bauville* a droit de preſenter à la Cure; il appartient à l'Abbaïe de l'Ile-Dieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 18 Janvier 1715 *Booſville* eſt un huitieme de Fief qui a

Digitized by Google

le même droit de Patronnage, & qui appartenoit à un Seigneur laïc. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant les derniers Pouillez le Seigneur preſente.

BAVILLE.

Chateau, ou Manoir Seigneurial. *V. Bainvillier.*

BEAUBEC.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gene. Rou. *Elect.* N-Chat.

ABBAÏE.

S. Laurent.

C'eſt un Monaſtere d'hommes de l'Ordre de Citeaux. *Voiez le Diſcours, nomb.* 162.

PATRONNAGE

De l'Abbaïe de Beaubec.

CURES. Beaubec, (*deux Paroiſſes.*) Crequier. Sainte Genevieve-*en Brai.* La Roſiere.

La Chapelle de *Saint Gilles de Cani-Caniel.*

CURES.

SAINTE URSULE.

Elle eſt à l'entrée du Monaſtere, & ſert de Paroiſſe à pluſieurs habitations voiſines. Un Religieux de l'Abbaïe deſſert cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*)

LA SAINTE TRINITE'.

C'eſt la Paroiſſe d'un Village ſitué à vingt pas de l'Abbaïe, & qu'on appelle *Beaubec-la Ville*, pour le diſtinguer du Monaſtere. Il y avoit là autrefois deux Egliſes, *S. Pierre* qui etoit la premiere Paroiſſe; & *la Sainte Trinité*, qui n'etoit que Succurſale, & qui ſert de Paroiſſe aujourd'hui. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*) On fête auſſi *S. Laurent* dans cette Egliſe, ſans doute parce que c'eſt le Patron de l'Abbaïe de Beaubec, dont elle depend. Selon un Aveu du 10 Janvier 1689 ce Monaſtere a là un Fief, les dîmes, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

FIEF.

Léon. *V. Nêle-en Brai.*

BEAUBEQUET.

Cure. *V. les Ventes d'Eaui.*

BEAUCAMP-*le jeune.*

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Depuis plus de deux-cens ans le Seigneur, & le Comte, ou le Duc d'Aumale, ont eté ſouvent en procés pour le Patronnage de cette Cure; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) la querelle s'eſt renouvellée en 1733. Le Duc emploie ce droit dans ſes Aveux du 16 Mars 1538, (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & du 2 Juillet 1672. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Il ſe fonde principalement ſur un Acte de l'an 1293, par lequel Guillaume de Beaucamp donna le droit de preſenter à cette Cure à Jean de Ponthieu, Comte d'Aumale. (*Arch. du Chât. d'Aum.*) Le Seigneur ſoutient au contraire que la glebe, ou partie de la glebe, n'aiant point eté abandonnée en même tems, la donation eſt nulle. (*Mem. imp.*)

BEAUCAMP-*ſur Oudale.*

Saint Etienne.

Il y a près d'Oudale, ſur le bord de la mer, c'eſt-à-dire de l'embouchure de la Seine, quelques reſtes d'anciens retranchemens. D'où l'on peut croire que c'eſt un camp militaire qui a donné ſon nom à ce Village, appellé *de Bello-campo* ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Trois Seigneurs nommez Raoul, Nêle, & Guillaume, tous enfans de Richard fils de Goſcelin, donnerent cette Egliſe

Digitized by Google

conjointement avec Avice leur mere à la Collegiale de Saint Georges de Bocherville, avant qu'elle fut erigée en Abbaïe ; la donation fut confirmée par Guillaume-le Conquerant, & enſuite par Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen en 1131. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Cependant ſelon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BEAUCAMP-*le Vieux*.

Saint Martin.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. *C. des Aid.*
Baill. *Vic.*
Gener. Am. *Elect.* Abb.

Selon les Pouillez le Seigneur preſente à la Cure.

BEAU-CAULE.

Chapelle. *V. Hericourt.*

BEAUDOUX.

Chapelle. *V. le Gourel.*

BEAUFRENE.

Saint Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale en 1154 la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Selon les Pouillez cette Abbaïe a droit de preſenter à la Cure ; droit qui lui etoit diſputé en 1565 par le Seigneur du lieu. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

BEAUMAIS.

Saint Laurent.

Ce mot, que l'on ecrit auſſi *Beaumés*, ne ſignifie autre choſe que *Belle-maiſon*, ou *Belle-demeure*.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Archevêque de Rouen fut confirmé dans le droit de nommer à cette Cure par un Arrêt de l'Echiquier de Pâques à Rouen en 1294. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon une information faite en 1495 ce Patronnage etoit litigieux entre l'Archevêque de Rouen & le Comte de Longueville: il etoit encore conteſté en 1551 entre le Seigneur & l'Archevêque. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez ce Prelat confere la Cure de plein droit.

BEAUMENIL.

Saint Ouen.

Il y a peu de Paroiſſes dont le nom varie plus que celle-ci. Je trouve *Beaumenil*, *Belmenil*, *Bois-menil*, *Bon-menil*, *Bos-menil*, & *Bourmenil*, ou *Bourg-menil*. S'il faut opter, je m'en tiens au hazard au premier venu: car je ne vois preſque pas plus de raiſon pour l'un que pour l'autre.

Archid. Eu *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Le Patronnage de cette Cure appartient à l'Abbaïe de Saint Vandrille. *V. Fontaines-en Brai.*

BEAUMENIL.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Vilquier, & Tourville-la Cable.*

BEAUMES.

Village. *V. Beaumais.*

BEAUMONT.

Village & ancienne Leproſerie. *V. Bréauté-ſous Beaumont, & Vatetot-ſur Beaumont.*

Digitized by Google

BEAUNAI.

Saint Pierre, ou *Saint Medard.*

Il faudroit peut-être ecrire *Baunai.* Voiez *le Diſcours, nomb.* 39.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Richard d'Aufai confirma à l'Abbaïe de S. Evroul la poſſeſſion de cette Egliſe vers l'an 1060, du tems de l'Abbé Robert de Grentemenil; (*Arch. de l'Abb. de S. Evroul.*) & les Memoires de ce Monaſtere portent qu'elle depend du Prieuré d'Aufai. Cependant en 1660, & 1666, le Seigneur du lieu s'eſt cru en droit d'y preſenter. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Suivant les Pouillez l'Abbaïe de S. Evroul preſente.

CHAPELLE.

Saint Leonard de Frêne. Sur cette Chapelle, *V. Biville-la Bagnard.*

LE PETIT-BEAUNAI.

Village. *V. Sainte Genevieve du Petit-Beaunai.*

BEAUNAI.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 50.

BEAUQUENE.

Deux Chapelles de ce nom. *V. Normanville.*

BEAUREPAIRE.

Saint Thomas.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Mais le Seigneur du Bec-Crepin pretend avoir droit d'y preſenter. *V. le Bec-Crepin.*

BEAU-SAULT.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

PRIEURE'.

Saint Maur.

Avant le milieu du douzieme ſiecle ce Monaſtere dependoit de l'Abbaïe du Bec, à qui Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, en confirma la poſſeſſion en 1141. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Dans la ſuite Geoffroi de Beauſault donna aux Moines de ce Prieuré l'Egliſe de Beau-Sault, c'eſt-à-dire l'Egliſe Paroiſſiale du lieu, & l'Egliſe de Blargies au Dioceſe de Beauvais, à condition qu'il y auroit dorenavant deux Moines de Beau-Sault à Blargies. Ce Geoffroi, fils de Guillaume, etoit encore Seigneur de Formeries au même Dioceſe de Beauvais, où il avoit un Chateau fortifié: ſon frere Simon, qui vivoit en 1198, & 1202, confirma toutes ces donations. (*Ibid.*) Celle de Blargies ne peut gueres avoir eté faite avant l'an 1183; car ſelon un titre de l'an 1182 les Egliſes de Blargies, & de Formeries, appartenoient alors à un Monaſtere de *Saint Aubin* de la dependance du Bec, (*Ibid.*) qui devoit être ſitué dans le Dioceſe de Beauvais. Dans un Aveu du 3 Septembre 1689 le Prieur de Beau-Sault declare que ſon Prieuré a droit de preſenter à la Cure du lieu, & paroît ſe plaindre de ce qu'il ne jouit point de ſon droit. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Ce Prieuré n'eſt plus depuis pluſieurs années qu'un Benefice ſimple.

CURE.

Saint Germain.

En 1654 le Prieur de Beau-Sault y preſenta: on dit ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de cette année-là, que le Patronnage de cette Cure eſt alternatif entre ce Prieur, & l'Abbé du Bec. Elle eſt, ſans alternative, du Patronnage de l'Abbaïe. *Voiez le commencement de cet article, & l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

CHAPELLE.

Saint Louis. Elle etoit en titre dès l'an 1611; & le Seigneur de Beau-Sault a droit d'y preſenter. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

BEAU-

BEAUVOIR.

Chateau, & Chapelle. *V. Croix-mare.*

BEBEC.

S. Pierre.

Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Buie-le Bec.* Son ancien nom eſt *Buebec*, ou *Buiebec.* On trouve ſur les titres de l'Abbaïe de S. Vandrille un Guillaume de *Buebec*, fils de Richard de Vilquier, en 1225 ; un Robert de *Buiebec*, fils de ce Guillaume, en 1259 ; & d'autres encore. Sur la ſignification de *Bue*, ou *Buie*, *Voiez le Diſcours*, *nomb.* 166.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 8 Avril 1715 le Fief de Bebec, qui releve de la Baronnie de Vilquier a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE BEC-*aux Cauchois.*

Saint Gervais, & Saint Protais.

Sur quelques titres ce Village eſt appellé *le Bec-de Caux.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon deux Aveux, l'un du 26 Mai 1419, (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) l'autre du 30 Septembre 1688, (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) la Seigneurie du Bec-aux Cauchois faiſoit partie de l'ancien Duché d'Etouteville ; c'eſt un Fief, ou une Chatellenie, qui a droit de preſenter à la Cure du lieu. Mais ce Patronnage a eté mixte. Le Seigneur preſentoit un ſujet à l'Abbaïe de Valmont ; & l'Abbé preſentoit enſuite ce même ſujet à l'Archevêque de Rouen. C'eſt ce qui s'eſt obſervé pluſieurs fois depuis l'an 1509. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) En 1515 ce Seigneur nomma trois Sujets à l'Abbé de Valmont, qui en preſenta un. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant en 1670 le Duc d'Etouteville preſenta immediatement à l'Ar-

chevêque ; & en 1672 le Comte de Tancarville fit la même choſe. (*Ibid.*) Mais dans un Aveu du 24 Septemb. 1675 l'Abbaïe de Valmont declare de ſon côté qu'elle a droit de preſenter à cette Cure. *Voiez Theroudeville.* Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 le Seigneur nomme trois ſujets à l'Abbaïe de Valmont, qui en choiſit un, & le preſente à l'Archevêque.

LE BEC-*Crepin.*

C'eſt un Château qui s'appelloit anciennement *le Bec-Vauquelin*, & qui dans la ſuite aiant pris le nom d'un autre Seigneur nommé *Crepin*, a donné ce même nom à une ancienne & illuſtre famille de Normandie. Le nom de *Bec* lui vient de ce qu'il eſt ſitué à la ſource de la petite riviere qui paſſe enſuite à Montivillier, & à Harfleur. On l'a appellé auſſi *le Bec de Mortemer.* Au nord & au midi de ce Château ſont deux villages, & deux Egliſes Paroiſſiales, qui empruntent leurs noms du Château même.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

CURES.

S. MARTIN-*du Bec-Crepin.*

Elle eſt au nord du Château. Le Seigneur du Bec-Crepin y preſente. *Voiez la ſuite de cet article.*

NOTRE-DAME-*du Bec-Crepin.*

Celle-ci eſt au midi du Château. Le Seigneur du Bec-Crepin y preſente. *Voiez la ſuite de cet article.*

CHAPELLE & ANCIENNE LEPROSERIE

S. Euſtache. Elle etoit ſur pied dès le treizieme ſiecle ; & il y avoit alors des Lepreux, qui avoient ou qui pretendoient droit de Patronnage. *V. Bouville, & Turretot.* Cette Leproſerie, à laquelle le Seigneur du Bec-Crepin avoit droit de preſenter, porte ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1440 le nom de *Saint Honoré & Saint Euſtache* ; elle eſt maintenant unie à l'Hôpital du Havre. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

PATRONNAGE
du Seigneur du Bec-Crepin.

Dans un Aveu du 12 Janvier 1672, Nicolas Romé, Seigneur

Digitized by Google

de Frequiennes, Conſeiller au Parlement de Rouen, declare tenir du Roi à cauſe du Bailliage de Caux la Baronnie du *Bec-Crepin*, dit *Mortemer*; & qu'à cauſe de cette Baronnie il a droit de preſenter aux Cures de *Saint Martin du Bec-Crepin*; *Notre-Dame* dudit lieu; *Saint Jean d'Ecuquetot*; *Saint Thomas de Beaurepaire*; *Notre-Dame de Breteville*; *Perſonat* dudit lieu *de Breteville*; & la *Chapelle de Saint Euſtache* en la Paroiſſe de Notre-Dame du Bec-Crepin. Il ajoute que toutes ces Paroiſſes etoient anciennement autant de differens Fiefs, leſquels ont eté réunis à ſa Baronnie. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

JUSTICE.

Le Bailli du Bec-Crepin eſt appellé au Parlement de Rouen, où il doit comparence une fois l'an.

LE BEC-*de Mortagne.*

Saint Martin.

Sur quelques titres ce village eſt appellé *le Bec de Mortaing.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Guillaume de Mortagne ſe demit de cette Egliſe vers l'an 1175 entre les mains de Rotrou Archevêque de Rouen, du conſentement de Robert ſon fils aîné; Rotrou la donna au Chapitre de ſa Cathedrale; & la donation fut confirmée par le Pape Alexandre III, & par Henri II, Roi d'Angleterre. Mais il en couta beaucoup aux Chanoines de cette Cathedrale pour en conſerver la jouiſſance. Un Gentil-homme, nommé Henri de Soteville, ſe mit en tête de la leur enlever vers la fin du douzieme ſiecle, il le fit d'une maniere ſi odieuſe & ſi violente, qu'il en fut excommunié. Il vint enfin à reſipiſcence ſur la fin de l'an 1202, ou au commencement de l'an 1203. Il promit de reparer le degât qu'il avoit commis ſur les dîmes de cette Paroiſſe. Les Chanoines de leur côté s'engagerent à retirer s'il ſe pouvoit le Curé qui y etoit alors, & à mettre en ſa place un des Clercs de Henri de Soteville, excepté un nommé Richard de Fecan, & ſes adherans. Ils s'obligerent encore à celebrer deux anniverſaires tous les ans, l'un pour l'ame de Robert de Soteville, pere de Henri, l'autre pour celle de Henri même lorſqu'il ſeroit

decedé. La transaction qui eſt du 6 Avril 1202 avant Pâques, porte que l'excommunication de Henri ne ſera levée, que lorſqu'il aura rempli les conditions de l'accord. Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, l'appuia de ſon autorité, & ajouta en faveur de ſes Chanoines une confirmation de la donation qui leur avoit eté faite de la Chapelle de *Benneville*. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Je ne connois point cette Chapelle, à moins que ce ne ſoit celle de Saint Jacques, dont nous allons parler. A l'egard de la Cure du *Bec-de Mortagne*, elle eſt toujours à la preſentation du Chapitre de la Cathedrale de Rouen. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Jacques. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on l'appelle quelquefois *Saint Jacques, & Sainte Anne*, & quelquefois *Saint Jacques de Gonneville*. Mais ſuivant ce que nous venons de remarquer, c'eſt peut-être *Benneville*, au lieu de *Gonneville*. Elle eſt maintenant unie à l'Hôpital du Havre. *Voiez le Diſcours, nomb.* 204.

CHATELLENIE.

Suivant un Aveu du 30 Septembre 1688, le Fief & Chatellenie du *Bec-de Mortagne* faiſoit partie du Duché d'Etouteville; ce Fief a droit de preſenter à la Cure de *Droſai*. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE BEC-*de Mortemer*.

Village. *Voiez le Bec-Crepin*.

LE BEL.

AncienneCure, aujourd'hui ſuccurſale. *Voiez Criel & le Diſcours nomb.* 71.

BELCINAC.

Ile de la Seine, & ancien Monaſtere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 91.

BELENGREVILLE.
BELLANGREVILLE.

Village. *Voiez Berengreville*.

BELLE-FOSSE.

La Sainte Vierge.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1192 le Pape Celeſtin III confirma à l'Abbaïe de Montivillier la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) mais ce Monaſtere n'y a plus aucun droit. Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud le Patronnage etoit alternatif vers le milieu du treizieme ſiecle entre le Roi, & le Seigneur du lieu. Mais ſuivant un Aveu du 15 Juin 1605 il y a ſur cette Paroiſſe deux Fiefs, l'un nommé le Fief de *Rohan*, ou *membre de Belleſoſſe*, l'autre nommé *le Fief partable de Belleſoſſe*, leſquels ont droit de preſenter alternativement à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Les Pouillez marquent que le Seigneur preſente, & ne font point mention d'alternative.

BELLENCOMBRE.

S. Pierre, & S. Paul.

Sur la ſignification de ce mot, *Voiez le Diſcours, nomb.* 59.
Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Saint Victor en Caux preſente à la Cure. *Voiez Saint Ouen-ſur Bellencombre.*

CHAPELLE.

Saint Vimer. Selon un Aveu du 7 Mai 1660, le Fief de Bellencombre a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BELLENGREVILLETTE.

Village. *Voiez Berengrevillette.*

BELLENGUES.

Chapelle, & Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Alvimare.*

BELLENGUES.

BELLENGUET.

Autre Fief, & autre Chapelle, *Voiez le Bourg-Dun.*

BELLEVILLE-*sur Anglequeville.*

Saint Vandrille.

On lui donne auſſi ſouvent le nom de *Belleville-en Caux.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Patronnage de cette Cure etoit alternatif entre deux Seigneurs. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite les Religieuſes de Bondeville-ſous Rouen ont pretendu toute la preſentation. *Voiez la ſuite de cet article.* Cependant en 1535 le Patronnage etoit conteſté entre un Seigneur du lieu, & les Religieuſes. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) D'un autre côté le Roi Caſimir y preſenta en 1675 comme Abbé de Fecan; & le Seigneur qui croioit avoir droit d'y preſenter alternativement avec un autre Seigneur en vertu d'un contrat paſſé avec l'Abbaïe de Bondeville, y preſenta auſſi la même année. (*Ibid.*) Suivant les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Patronnage eſt alternatif entre l'Abbaïe de Bondeville & le Seigneur.

FIEF.

Selon un Aveu du mois de Decembre 1671 le Fief de *Belleville* a droit de preſenter aux Cures de *Belleville*, & de *Gueures*: ce Fief appartient à l'Abbaïe de Bondeville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BELLEVILLE-*sur la Mer.*

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere a droit d'y preſenter.

Digitized by Google

BELLOSANE.

Les anciens titres donnent à ce lieu le nom de *Bella-Oſanna*; & je crois que c'eſt-là originairement le nom du ruiſſeau qui l'arroſe.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

ABBAÏE.

La Sainte Vierge.

C'eſt un Monaſtere d'hommes de l'ordre de Premontré. *Voiez le Diſcours, nomb.* 170.

PATRONNAGE

de l'Abbaïe de Belloſane.

Belloſane. Brai-moutier-*ſur Gournai.* Le Til-*en Brai.*

CURE.

Sainte Marguerite.

Suivant ce que nous venons de dire & ſuivant les Pouillez elle eſt à la preſentation de l'Abbaïe. C'eſt un benefice regulier.

BELMENIL.

S. Remi.

On diſoit anciennement *Bermenil*; & en effet dans la compoſition des noms on a ſouvent confondu *Ber* & *Bel.* Il y a dans le Dioceſe de Beauvais nne Egliſe que les titres appellent indifferemment *Belegliſe* & *Beregliſe.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant un aveu du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à cette Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere a dans Belmenil un Fief & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

CHAPELLE.

Le Pouillé de l'an 1704 l'appelle *S. François.* Son vrai nom eſt

S. Michel; & elle eſt à la preſentation des heritiers du fondateur. (*Mem. de l'herit. du fondat.*)

BELMENIL.

Autre village. *Voiez Beaumenil.*

BELNAIUM.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 50.

BENEST-VILLE.

La Sainte Vierge, ou *Saint Martin.*

Dans les anciens titres Latins, c'eſt *Benedicti-Villa.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Guillaume de Frelleville, & Geoffroi ſon fils, donnerent cette Egliſe avec la dîme à la Collegiale de Saint Georges de Bocherville avant qu'elle fut erigée en Abbaïe; & en 1131 le Pape Innocent II confirma la donation. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon les Pouillez, & ſuivant une Declaration du 27 Fevrier 1680, cette Abbaïe a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BENNETOT.

S. André.

On dit auſſi *Bernetot*; & quelques titres portent *Beynetot.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 23 Août 1497, le Fief de Bennetot a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

BENNETOT.

Hameau & ancienne Chapelle. *Voiez Sainte Genevieve du petit-Beaunai.*

BENNEVILLE.

Chapelle. *Voiez le Bec de Mortagne.*

BENOU-

Digitized by Google

BENOUVILLE-*ſur Mer.*

S. Riquier, ou *S. Germain.*

On diſoit anciennement *Bernouville* ; *Bernou* eſt un nom d'homme.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Richard Cœur-de lion, Roi d'Angleterre, a donné cette Egliſe au Prieuré de la Madelene de Rouen ; (*Arch. de la Madel. de Rou.*) & ſelon les Pouillez elle eſt du Patronnage de ce Monaſtere.

BENOUVILLE-*ſur Sâne.*

S. Pierre.

Dans une Bulle de l'an 1131, ce lieu eſt appellé *Bernouville. Voiez l'article precedent.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680 ce Monaſtere en a les dîmes avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch de la Ch. des C. de Rou.*) Aujourd'hui, ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur preſente.

LE BEQUET.

Ruiſſeau. *Voiez le Diſcours, nomb.* 45.

BERENGREVILLE.

S. Germain.

Quelques-uns ecrivent *Belengreville* ; & *Bellangreville.* Je ſoupçonne dans l'article ſuivant qu'on lui a donné auſſi le nom de *Bellengrevillette.* Mais dans les plus anciens titres c'eſt *Berengeri-Villa* ; ce qui prouve qu'il faut ecrire *Berengreville.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Senechal d'Eu preſentoit à la Cure, (*Pouil. d'End. Rig.*) ſans doute parce qu'il etoit Seigneur de Berengreville. En 1556 le Seigneur de cette Paroiſſe etoit encore Jean d'O, Senechal hereditaire du Comté d'Eu. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 24 Septembre 1682, Berengreville eſt un huitieme de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, il y en a une dite *de la Vauvais*, en preſentation laïque.

BERENGREVILLETTE.

S. Sulpice.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1569 on donne à cette Paroiſſe le nom de *S. Sulpice de Berengrevillette.* Ce pourroit bien n'être qu'un demembrement de celle de Berengreville. Auſſi la trouve-t-on ſouvent appellée *S. Sulpice*, ou *S. Supplix de Berengreville.* Sur les titres de l'Abbaïe de Mortemer-en Lions on l'appelle *S. Sulpice de Manneville;* & ſelon ce que nous allons obſerver dans la ſuite de cet article, *Manneville* eſt apparemment ici pour *Manéouville.* Sur la carte du Dioceſe de Rouen on s'eſt contenté de lui donner le nom de *Saint Sulpice* ſimplement.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Guillaume, Comte d'Eſſex, avoit donné cette Egliſe vers la fin du douzieme ſiecle à l'Abbaïe de Mortemer-en Lions; & ce Patronnage lui fut confirmé par Sentence du Bailli de Caux en 1315. (*Arch. de l'Abb. de Mortemer.*) Les memoires de la même Abbaïe portent que le Patronnage de cette Egliſe a eté longtems conteſté aux Religieux, & qu'enfin ils l'ont perdu. Le Comte de Tancarville y preſenta en 1650, & 1662, & le Duc de Longueville en 1582. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'eſt qu'ils

Digitized by Google

poſſedoient apparemment la Baronnie de Manéouville ; car ſelon une information faite en 1495 le Patronnage de la Cure depend de cette Baronnie ; & quelques memoires que j'ai entre les mains portent qu'il a eté jugé par Arrêt que le Seigneur de Manéouville, duquel releve le Fief de Saint Supplix, preſente à la Cure même de S. Supplix.

CHAPELLE.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1485, je trouve une Chapelle de *Notre Dame* dans l'Egliſe du *Boſc*, Doienné d'Envermeu, à la preſentation du Seigneur de *Berengrevillette*. Je ne ſçai ſi par cette Egliſe du *Boſc* on entend *Notre Dame du Boſc*, connue plus communement aujourd'hui ſous le nom de *Sauchai-le haut*, ou ſi ce ne ſeroit pas *le Buſc* ſur une côte voiſine, où la Carte du Dioceſe de Rouen ne marque qu'une Ferme ſans Egliſe ni Chapelle. Mais Sauchai-le haut, & le Buſc, ſont à la droite de la riviere d'Eaune, du côté de Berengreville, au lieu que Berengrevillette, ou S. Sulpice, eſt à la gauche de cette même riviere ; en ſorte que la Chapelle en queſtion pourroit bien avoir eté de la Paroiſſe de Berengreville, & non de celle de S. Sulpice. Si cela eſt vrai, on donnoit alors indifferemment à la Paroiſſe de Berengreville les noms de *Berengreville*, ou de *Berengrevillette* ; comme on a donné à celle-ci les noms de *Berengrevillette*, & *de Berengreville*.

BERGUETTE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez le Bourg-Dun.*

BERMENIL.

Village. *Voiez Belmenil.*

BERMONVILLE.

La Sainte Vierge.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez l'Abbaïe du Bec preſente à la Cure.

BERNETOT.

Village. *Voiez Bennetot.*

BERNEVAL-*le Grand.*

La Sainte Vierge.

Dans des Chartes du huitieme ſiecle ce lieu eſt appellé *Britenevallis* ; (*Felib. hiſt. de S. Den. en Fr. preuv. pag.* 23, & 35.) & dans d'autres du neuvieme ſiecle on l'appelle *Brinevallis.* (*Ibid. pag.* 52.) Quelques-uns ecrivent encore aujourd'hui *Bruneval.*

Archid. Eu, *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIEN PRIEURE'.

L'Abbaïe de Saint Denys en France jouiſſoit de la terre de Berneval en 750, en 775, & en 832. Dans la ſuite elle lui fut enlevée ; mais Rollon, premier Duc de Normandie, la lui reſtitua auſſitôt après ſon batême. (*Felib. hiſt. de S. Den. pag.* 102.) Dans le treizieme ſiecle cette terre formoit un Prieuré ſous le nom de *Prevôté*, de la dependance du même Monaſtere ; (*Ibid. pag.* 221.) & l'Abbé preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Ce Prieuré ne ſubſiſte plus.

CURE.

Elle eſt à la preſentation du Seigneur du lieu. *Voiez la ſuite de cet article.*

CHAPELLE.

S. Nicolas, au hameau dit *le petit Berneval. Voiez la ſuite de cet article.*

BARONNIE.

Selon un Aveu du Duché d'Etouteville, dont la Baronnie de Berneval faiſoit partie, du 30 Septembre 1688, l'Abbaïe de Saint Denys en France a echangé cette Baronnie qui lui appartenoit, avec Guillaume de Caltot, contre les terres de Montmélian, & Aubervillier près de Paris. Charles de Mont-morenci l'a eue enſuite comme étant aux droits de Guillaume de Caltot ; & ſa fille Marguerite de Mont-morenci l'a portée en mariage en 1351 à Robert d'Etouteville. Cette Baronnie a droit de preſenter aux Cures de *Berneval-le Grand*, & de *Saint Martin-en Campagne* ; & aux Chapelles de *Saint Cata* ſur la Paroiſſe de Saint Martin-en Campagne, de *Saint Denys* au hameau de Vargemont, Paroiſſe de Graincourt, de *Saint Nicolas* dans le

Digitized by Google

petit Berneval, & de *Notre-Dame* dans l'Egliſe de Saint Martin-en Campagne. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BERNEVAL-*le Petit.*

Hameau & Chapelle. *V. Berneval-le Grand.* Cette Chapelle eſt celebre par les pelerinages qui s'y font.

BERNEVAL.

Autre Village. *V. Bruneval.*

BERNIERES-*Beuſe-Mouchel.*

Saint Quentin, & Saint Jean Baptiſte.

L'ancien nom de ce Village etoit *Beuſe-mouchel. V. le Diſcours, nomb.* 213. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1440, on le traduit mal par ceux-ci, *de Bovis-moncello.* Il eſt vrai que *Mouchel* eſt ici pour *Moncel*, c'eſt-à-dire *petit mont*, ou *colline.* Mais *Beuſe* eſt un nom d'hom me, en latin *Boſo.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Caud. / Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 13 Novembre 1602, il y a ſur cette Paroiſſe un plein Fief de Haubert, nommé *le Fief du Roi*, lequel releve du Roi, & qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Et ſelon un autre Aveu du 15 Fevrier 1680, *Beuſe-mouchel* eſt un plein Fief de Haubert, relevant du Roi, & qui a droit de preſenter à la Cure. (*Ibid.*) Ainſi *Beuſe-mouchel*, & *le Fief du Roi*, doivent être la mêmechoſe.

MARQUISAT.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 213.

BERNON-MENIL.

Village. *V. Baromenil.*

BERREVILLE.

Village. *V. Berville-en Caux.*

BERTAUT-VILLE.

Saint.....

On ecrit plus communement *Berteauville*; mais *Berteau*

Digitized by Google

n'eſt point un nom propre d'homme ou de femme, & *Bertaut* en eſt un : c'eſt le diminutif de *Filibert*, comme *Toinon* l'eſt d'*Antoine*, *Javotte de Genevieve*, &c. ainſi ce doit être en latin *Filiberti-Villa*.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure. *V. l'article ſuivant.*

BERTREVILLE-*ſur Cani.*

Saint.....

Les anciens titres portent *Bertriville*, ou *Bertril-ville*.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud, le Curé de Gerponville preſentoit à cette Cure vers le milieu du treizieme ſiecle ; ce qui donne lieu de croire que Bertreville a eté demembré de Gerponville. Mais aujourd'hui ſelon les nouveaux Pouillez c'eſt le Seigneur qui preſente.

¶ Le Pouillé d'Eudes Rigaud fait mention d'une autre Cure de *Bertreville* au Doienné de Valmont, & à la preſentation de l'Abbaïe de Lire. Nous ne la connoiſſons point ; à moins que ce ne ſoit peut-être *Bertaut-ville*, dont nous venons de parler.

BERTREVILLE-*ſous Veniſe.*

L'Apparition de Saint Michel.

Veniſe eſt un Cabaret frequenté audeſſus de ce Village ſur la route de Rouen à Dieppe. On trouve auſſi dans les anciens titres *Bertril-Ville*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Digitized by Google

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Chambellan de Tancarville preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1677 le Duc de Longueville y a preſenté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'eſt qu'ils etoient apparemment Seigneurs de Manéouville. Selon une information faite en 1495 le Patronnage de cette Cure depend de la Baronnie de Manéouville.

BERVILLE-*en Caux.*

Saint Vandrille.

On trouve quelquefois *Berreville* ; & peut-être diſoit-on anciennement *Beherville. V. la ſuite de cet article.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 28 Septembre 1677 la Cure eſt reguliere, & le Prieuré des Deux-Amans a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

¶ Un Gentilhomme, nommé *Fulcoius de Caldri*, gueri d'une maladie incurable par l'interceſſion de Sainte Catherine, donna à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen la quatrieme partie de l'Egliſe de *Beherville* du tems de Philippe-Auguſte, Roi de France. (*Arch. des Chartr. de Gaill.*) Mais je ne ſçai ſi par *Beherville* il faut entendre *Berville-en Caux*, ou *Bierville.*

FIEF.

Selon un Aveu du 9 Mars 1586, *Berville* eſt un plein Fief de Haubert, dans la Vicomté de Caudebec, lequel releve de la Chatellenie de Breteville au Bailliage d'Evreux, & qui a droit de preſenter à la Cure de Quenonville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Il faut qu'il y ait ici une faute. Ou ce Berville n'eſt pas dans la Vicomté de Caudebec ; ou l'on a voulu dire qu'il preſentoit, non à la Cure de *Quenonville*, mais à celle de *Gremonville.*

BESANCOURT.

Saint Aubin.

Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud, ce lieu eſt appellé *Betencourt.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Giſ.

Suivant les Pouillez, le Seigneur du lieu presente à la Cure.

Chapelle.

Saint Nicolas, au Hameau du *Landel*, à la presentation du Proprietaire, selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

BESANCOURT.

Chapelle. *V. les Loges.*

BETENCOURT.

Village. *V. Besancourt.*

BETENCOURT.

Hameau, & Chapelle. *V. Saint Remi-en riviere.*

BETEVILLE.

Saint Oien.

On trouve souvent *Saint Ouen* au lieu de *Saint Oien*; mais c'est une faute. Les plus anciens titres de l'Abbaïe de S. Vandrille, dont cette Cure depend, portent *S. Eugendi.* Or *Eugendus*, en François *S. Oien*, etoit Abbé du Monastere de S. Claude, où l'on a suivi anciennement la regle de S. Colomban, comme à S. Vandrille.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de S. Vandrille presente à la Cure. *V. Saint Vandrille.*

BETUNE.

Riviere. *Voiez le Discours, nomb.* 52.

La BEUGLERIE.

Chapelle. *V. Bouville.*

BEUSE-MOUCHEL.

Village. *V. Bernieres.*

BEUSEVILLE-*la Grenier.*

Saint Martin.

C'est peut-être *l'Engrenier*; il y a une Chapelle de ce nom dans

dans l'enceinte de l'Abbaïe de Montivillier. *V. Montivillier.* Ce peut être auſſi *Grenier* ſimplement pour *Garnier.* De maniere ou d'autre, c'eſt un nouveau nom de Seigneur que ce lieu aura pris en l'ajoutant à celui de *Boſon* qui etoit l'ancien. *V. Bernieres-Beuſe-Mouchel.* Sur d'anciens titres de la Chambre des Comptes de Paris je trouve Beuſeville-*la Greigneur*, c'eſt-à-dire *la meilleure*, ou *la plus grande*; & il pourroit bien ſe faire que ce fut là le veritable nom. Le mot de *Greigneur* eſt emploié en ce ſens dans le nom de quelques autres Paroiſſes connuës; il y en a une dans l'ancien Vexin que l'on appelle *Greigneuſe-Ville.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1162 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma au Prieuré du Mont-aux-Malades la poſſeſſion de cette Cure; (*Arch. du Mont-aux-Mal.*) Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 26 Octobre 1419, ce Monaſtere a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

BEUSEVILLE-*la Guerard.*
La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce nom, *V. l'Article precedent.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BEUSEVILLE.

Fief. *V. le Bourg-Dun.*

BEUSEVILLETTE.
Saint Etienne, & Saint Aubin.

Archid. G C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez & ſelon un Aveu du 26 Octobre 1419 le Prieuré du Mont-aux Malades a droit de preſenter à cette Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

FIEF.

Selon un Aveu du 7 Mars 1656, il y a ſur cette Paroiſſe un plein Fief de Haubert relevant du Roi, & nommé *Feuguerai*. Ce Fief avoit droit de preſenter à la Cure de Beuſevillette avant que le Patronnage en eût eté donné au Mont-aux Malades; il a encore celui de preſenter à la Cure de *Boleville*. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

SAINTE BEUVE-*aux Champs.*

Saint Barthelemi.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Bail. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 20 Juillet 1656 Sainte Beuve-aux Champs eſt un plein Fief de Haubert qui a droit de preſenter à la Cure du lieu; il appartient à l'Abbaïe de Saint Paul en Beauvaiſis. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

SAINTE BEUVE-*en riviere.*

Saint....

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1480, on appelle ce lieu *Sancta Vidua in ripparia*; mais il eſt difficile de croire que ce ſoit-là ſon veritable nom. Le Martyrologe Romain fait memoire au 24 Avril d'une Sainte Beuve, *Bova*, Vierge de Reims.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Cette Egliſe a appartenu à l'Abbaïe de Saint Germer du tems du Pape Alexandre III.; (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) & en 1593 le Cardinal de Bourbon y preſenta comme Abbé

de ce Monaſtere. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſelon les Pouillez le Patronnage en appartient à l'Abbaïe de S. Aubert de Cambrai, qui y a eté maintenue, dit-on, par Arrêt. On ajoute que lorſque Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, ſe retira en la ville de Cambrai après avoir refuſé certains Articles de Paix, qui lui avoient eté propoſez par les Rois Philippe-Auguſte, & Richard Cœur-de Lion, mais qui lui paroiſſoient contraires aux droits & à la dignité de ſon Egliſe, il donna cette Cure en 1196 à l'Abbaïe de S. Aubert. (*Mem. du Chap. de Rou.*) Cependant le Seigneur de Luci qui pretendoit à ce Patronnage, (*V. Luci*) y preſenta en 1638, & 1680. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'eſt peut-être contre lui que l'Abbaïe de S. Aubert a obtenu un Arrêt.

SAINTE BEUVE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Luci.*

BEUVILLE.

Ancienne Leproſerie. *V. Saint Denys-ſur Sie.*

BEUVREUIL.

Saint Pierre.

Dans les anciens titres ce lieu eſt appellé *Breviolum*, & *Bevrolium*. C'eſt un nom commun à quelques Fiefs. Il y en avoit un pareil près d'une des Portes de la ville de Rouen, qui en a tiré le nom de *Porte de Bouvreuil.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

Le Pape Alexandre III a confirmé à l'Abbaïe de Saint Germer la poſſeſſion de l'Egliſe & de la dîme de cette Paroiſſe; (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

BEUZEMOUCHEL.

BEUZEVILLE.

BEUZEVILLETTE.

Villages. *V. Beuſemouchel, Beuſeville*, &c.

Digitized by Google

BEVILLIER.

Château, ou Manoir Seigneurial, qui pretend droit de Patronnage. *V. Gonfreville-l'Orcher.*

BIELLEVILLE.

Village. *V. Bierville-la Palleterie.*

BIERVILLE-*la Palleterie.*

Saint Pierre.

Je trouve quelquefois *Bielleville*, *Bileville*, *Vielleville*, & peut-être lui a-t-on donné anciennement le nom de *Beherville*. Voiez *Berville-en Caux*. On l'appelle communément *Bierville-la Palleterie*, ou *la Pailtrie*; & *la Palleterie* paroît avoir eté un ancien Village, qui aura eté uni par succeſſion de tems à celui de Bierville, à moins qu'il n'ait eté detruit.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Cette Paroiſſe n'a fait autrefois qu'une ſeule & même Cure avec celle d'Equimboſc-le Val. *V. Equimboſc.* Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur a droit d'y preſenter; mais ſelon une information faite en 1495 le Patronnage en appartient à la Baronnie d'Haleboſc, membre dependant du Comté de Tancarville.

BILEVILLE.

Village. *V. Bierville-la Palleterie.*

BIVAL.

Abbaïe.

Sainte Madelene.

C'eſt un Monaſtere de filles de l'Ordre de Citeaux, mais dependant de l'Ordinaire. *Voiez le Diſcours, nomb.* 166.

Patronnage.

De l'Abbaïe de Bival.

Selon divers Aveux ou Declarations de ce Monaſtere, le Fief de Bival aſſis ſur la Paroiſſe de Neuville-Ferriere, eſt un Fief de Haubert relevant nuëment du Roi. Les Religieuſes poſſedent la Sergenterie noble de Gaille-Fontaine, & ont droit de preſenter à la Cure de *Hodanc-ſur Neuf-Chatel.*

Digitized by Google

BIVILLE-*la Bagnard.*

Saint Paër.

On trouve ſouvent *Buyville*, ou *Buyeville*. Sur l'origine de ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 166.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Saint Leonard de Frêne. Elle etoit en titre en 1528, & le Seigneur du Fief de Frêne y preſentoit. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1541 ce Seigneur & le Prieuré du Mont-aux Malades s'en diſputoient le Patronnage. (*Ibid.*) Au mois de Juillet 1634 elle fut partagée en deux portions; le Seigneur du Fief de Beaunai preſenta à la ſeconde; & les deux Chapelains devoient, dit-on, reſider dans l'Egliſe de Beaunai. (*Ibid.*) En 1661, & 1677, le Seigneur de Frêne y preſenta ſans diſtinguer ni une, ni deux portions. (*Ibid.*) En 1681 il preſenta à la premiere. (*Ibid.*) Enfin ſelon un Aveu du 2 Fevrier 1690, le Seigneur de Biville a droit d'y preſenter; & dans cet Aveu on ne fait aucune diſtinction de portions. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais de tout ceci il ne reſulte rien de bien clair. Cette Chapelle eſt-elle ſur la Paroiſſe de Beaunai, ou ſur celle de Biville-la Bagnard? Il y a audeſſous de Biville, ſur le chemin de Rouen à Dieppe, entre Biville & Belmenil, un Hameau dit de *Saint Leonard*: eſt-ce là que la Chapelle en queſtion a eté fondée? a-t-elle eté transferée depuis au Chateau de Beaunai? Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 elle eſt encore partagée en deux portions à la preſentation du Seigneur; mais on ne marque pas ſi c'eſt le Seigneur de Frêne ou le Seigneur de Biville qui preſente.

BIVILLE-*la Martel.*

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Anciennement l'Abbaïe de Fecan preſentoit à la Cure. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen la conferoit de plein droit; (*Pouil. d'Eud. Rig.*) il fut maintenu dans ce droit de Patronnage par Arrêt de l'Echiquier de Pâques à Rouen en 1374. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon les derniers Pouillez, le Seigneur preſente.

BIVILLE-*ſur mer.*

Saint Remi, ou *S. Jean.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1161 l'Abbaïe d'Eu preſentoit à la Cure. (*Arch. de l'Abb. du Trep.*) Selon les Pouillez elle a encore droit d'y preſenter.

BIVILLE-*la Riviere.*

Saint....

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BLAINVILLE.

Village. *V. Bléville.*

BLAINVILLE.

Chapelle. *V. Longueil.*

BLANC-MENIL.

Saint.....

On l'appelle auſſi *Blumenil*; & c'eſt ainſi qu'on l'a ecrit ſur la Carte du Dioceſe de Rouen. On dit encore *Blond-menil*, & *Bloumenil.* L'Egliſe Paroiſſiale, qui etoit à un quart de lieuë du Village, etant preſque tombée en ruine, on en a rebâti une autre dans le Village même en 1692. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Il y a auſſi les dîmes. (*Mem. imprim.*)

BLANGI-*ſur Brêle.*

La Sainte Vierge.

Sur tout ce qui concerne ce Bourg, *Voiez le Diſcours, nomb.* 70.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

ANCIEN PRIEURE'.
CURE.
SUCCURSALE : Saint Denys.
HOPITAL.

Sur tout cela, *V. le Diſcours, nomb.* 70.

BLANGUES.

Fief, & Chapelle. *V. le Bourg-Dun.*

BLANQUES.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Alvimare.*

BLAQUEVILLE.

La Sainte Vierge.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux, *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon deux Aveux, l'un du 4 Août 1615, l'autre du mois de Mars 1711, il y a ſur la Paroiſſe de Blaqueville un huitieme de Fief de Haubert, nommé le Fief de *Vertot*, lequel

a droit de preſenter à la Cure alternativement avec les Religieux de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. Mais comme en 1711 il y avoit Procés au Parlement de Dijon pour ce Patronnage entre le Poſſeſſeur du Fief de Vertot, & le Sieur de Monville, le droit de Patronnage emploié dans l'Aveu de 1711 fut raié le 19 Août 1712. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Les Chartreux de Gaillon qui jouiſſent maintenant des droits des Religieux de Sainte Catherine, mettent cette Cure ſur leur Pouillé, comme etant de leur Patronnage, ſans parler d'alternative; & ſelon un Aveu du 11 Mars 1675 ils ont à Blaqueville un Fief à cauſe duquel ils ſont Seigneurs Patrons de cette Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

FIEF.

Vertot. Ce Fief a pretendu droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

BLESIMARE.

Chapelle. *V. Angerville-l'Orcher.*

BLE'VILLE.

Saint Jean-Baptiſte.

Dans les titres du quatorzieme ſiecle on donne quelquefois à cette Paroiſſe le nom de *Blainville*; & ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1564 on lui donne pour Patron non Saint Jean Baptiſte, mais *le ſaint Sepulcre.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Hav.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Un Seigneur, nommé Alexandre Arſic, donna cette Egliſe vers l'an 1166 avec la Chapelle de *Soubretone* dont nous allons parler, au Prieuré du Val-aux grais: la donation fut confirmée en 1293 par le Roi, & par l'Archevêque de Rouen. (*Arch. du Prieuré du Val-aux grais.*) En 1327, en conſequence d'une Bulle du Pape, & d'un Arrêt de l'Echiquier de Pâques, l'Archevêque de Rouen unit cette Cure le 26 Mai au même Prieuré, en ſorte qu'il n'y auroit plus là qu'un Vicaire perpetuel preſenté par les Religieux: l'Archevêque ſe reſerva pour lui & pour ſon Archidiacre douze livres de rente en compenſation

Digitized by Google

penſation du droit de deport que l'un & l'autre perdoient par cette union. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Seigneur du lieu pretendit dans la ſuite au Patronnage de la Cure; mais les Religieux furent maintenus dans leur droit en 1466 par Sentence du Bailli de Caux. (*Arch. du Prieuré du Val-aux grais.*) Cette Cure etoit tenuë en commende en 1630, & 1658; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) mais elle eſt rentrée en regle.

CHAPELLE.

Elle porte le nom de *Soubretone*. C'etoit autrefois, à ce qu'on croit, un Hôpital. Aujourd'hui on l'appelle Prieuré, ou Chapelle Reguliere, parce qu'en effet le Benefice eſt en regle: il eſt à la preſentation du Prieuré du Val-aux grais; *Voiez le commencement de cet article*; quoique ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 il depende des Religieux de Grâville. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1610 on lui donne le nom de *Saint Antoine*; dans un Aveu du 6 Avril 1718, on l'appelle *Saint Antoine, & Sainte Marie-Madelene.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BLOND-MENIL.

Village. *Voiez Blanc-menil.*

BLOSSEVILLE.

Saint Martin.

Archid. P[illegible]C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez; & les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure. Cependant ſi l'on en croit un Aveu du 15 Juillet 1495 le Fief de *Bourg de Dun* a droit d'y preſenter. *V. le Bourg-Dun.*

CHAPELLES.

1. *Notre-Dame-la Blanche.*
2. *Notre-Dame des Marettes.*

Sur ces deux Chapelles, *Voiez la ſuite de cet article.*

FIEF.

Sur le Fief de Bloſſeville, *V. le Diſcours, nomb.* 215. Dans un Aveu du 27 Avril 1657 Nicolas Bouchart declare tenir du

Roi à cauſe de ſon Duché de Normandie, la Terre, Seigneurie, & Vicomté de Bloſſeville, & Sergenterie du Val de Dun; & qu'à cauſe de cette Terre & Seigneurie ſes Auteurs ont eu droit de preſenter à la Cure de Bloſſeville pour le Patronnage tant de *Saint Lezin*, que de *Saint Martin*. [Ceci ſemble ſuppoſer deux Cures differentes à Bloſſeville; mais on n'a aucune connoiſſance de celle de *Saint Lezin*, qui ne paroît nulle part ailleurs que dans cet Aveu.] Nicolas Bouchart ajoute qu'à cauſe de la même Seigneurie de Bloſſeville, il a droit de preſenter à la Chapelle de *N. D. des Marettes*, & qu'il croit avoir droit encore de preſenter à celle de *N. D. la Blanche*. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1602, on parle d'une Chapelle *des Marets* ſur la Paroiſſe de Bloſſeville; on l'appelle en latin *Capella B. M. de Maribus*. L'Ordre de S. Lazare qui prétendoit à celle-ci, ſe deſiſta de ſes pretentions par Acte du 23 Janvier 1680. (*Arch. du Seign.*) Le Seigneur preſentoit à celle de N. D. la Blanche pendant le ſeizieme ſiecle. (*Archiv. de l'Archev. de Rou.*) Cependant je la trouve comme fondée de nouveau en 1633. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, il eſt fait mention d'une Chapelle de *Saint Jean l'Evangeliſte* au Manoir de Bloſſeville, dite vulgairement *la Chapelle-Blanchet*, laquelle etoit en titre en 1519. Mais n'y auroit-il pas ici de la confuſion entre *N. D. la Blanche*, & *la Chapelle Blanchet* ?

BLOUMENIL.

Village. *V. Blanc-menil.*

BLUMENIL.

Village. *V. Blanc-menil.*

BOELE.

S. Martin.

Sur l'etymologie de ce nom, *Voiez Bulli.* On peut encore le comparer avec ceux de la forêt de *Long-boël*, près de la riviere d'Andele, & de la Plaine de *Long-boiau*, près de Paris.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Digitized by Google

Selon un Aveu du 20 Octobre 1416, Boële eſt un demi-Fief qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

B O I S.

Ce mot, ou celui de *Bos*, ou *Boſc*, qui ſignifie la même choſe, forme la premiere partie du nom de pluſieurs Habitations du Païs de Caux. Nous les rangeons ici ſelon la maniere de les ecrire qui nous a paru la plus autoriſée. Si on ne trouve point celles que l'on cherche ſous cette premiere ſyllabe, *Bois*, il faut aller à *Bos*, ou à *Boſc*.

L E B O I S.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Caudebec.*

L E B O I S *du Heron.*

Ancienne Chapelle. *V. Longueville.*

B O I S-M E N I L.

Village. *V. Beaumenil.*

L E B O I S *du Parc.*

Ancienne Leproſerie. *Voiez Eu, & le Diſcours, nomb.* 81.

B O I S-R O B E R T.

Saint Hildevert.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez le Seigneur preſente à la Cure.

B O I S S A I-*ſur Eauné.*

Saint Filibert.

Dans les anciens titres ce lieu eſt appellé *Buxetum*, ou *Buxetum S. Filiberti.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Main.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere a droit d'y preſenter.

LA BOISSIERE.

Saint Vincent.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. *C. des Aid.*
Baill. *Vic.*
Gener. Par. *Elect.* Beauv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Abbaïe de Beaubec preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1491, & au ſeizieme ſiecle, le Commandeur de Ville-Dieu y a preſenté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez il en a le droit.

BOLBEC.

Saint Michel, ou *Saint Laurent.*

Sur l'origine de ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb. 61.*
Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Au Concile tenu à l'Ilebonne en 1080, Roger Porchet, & ſes enfans Hugues de Bolbec, Adam de Raffetot, & quelques autres Seigneurs, qui étoient en poſſeſſion de l'Egliſe de Bolbec, cederent à l'Abbaïe de Bernai chacun la partie dont ils jouiſſoient ; & le Comte Gautier Giffart, dont ils relevoient tous, ratifia la donation. (*Arch. de l'Abb. de Bern.*) Delà le droit de preſenter à la Cure, & l'origine d'un Prieuré, qui eſt encore aujourd'hui de la dependance de cette Abbaïe. Cependant les Seigneurs de Bolbec ont fait revivre dans la ſuite le Patronnage de la Cure en leur faveur. Mais vers le milieu du treizieme ſiecle tout ce qu'ils pretendoient etoit de preſenter un ſujet à l'Abbaïe de Bernai, que l'Abbaïe devoit enſuite preſenter à l'Archevêque de Rouen. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cette pretention fut long-tems conteſtée de part & d'autre : enfin on la paſſa en faveur des Seigneurs de Bolbec par tranſaction du 15 Novembre 1494. (*Arch. de l'Abb. de Bern.*) Les Sei-

Digitized by Google

gneurs de Bolbec preſentoient encore à l'Abbaïe en 1557 ; mais peu de tems après, en 1588, ils preſenterent immediatement à l'Archevêque ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & depuis ce tems-là ils n'ont plus preſenté autrement. En 1724 l'Abbé de Bernai y preſenta ; mais le Seigneur y preſenta auſſi ; l'année ſuivante la Comteſſe de l'Ilebonne ſe mit egalement ſur les rangs, & preſenta de ſon côté. (*Ibid.*)

PRIEURE Z.

1. *Saint Michel.* Il eſt dans l'Egliſe Paroiſſiale, & depend de l'Abbaïe de Bernai. *V. le commencement de cet article.* Il y avoit encore des Religieux au quinzieme ſiecle. (*Arch. du Prieuré du Val-aux grais.*) Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple.

2. *Le Val-aux grais.* Voiez *ce mot à ſon titre.*

CHAPELLE.

Saint Martin, au Château de Fontaine-Martel. Selon un Aveu du 1 Avril 1685, le Fief de *Fontaine* s'appelloit anciennement le Fief de *la Marche.* C'eſt un demi-Fief de Haubert qui releve du Comté de l'Ilebonne, & qui a droit de preſenter à cette Chapelle. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre aveu du Comte de Maulevrier du 15 Fevrier 1675, le Fief ou Fiefferme de *Fontaine-Martel* près de Bolbec releve du Comté de Maulevrier.

FIEF.

Fontaine Martel. Nous venons d'en parler.

BOLBEC.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 45.

BOLEVILLE.

Saint Pierre.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. Beuſevillette.* Suivant les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan a droit d'y preſenter.

BOLLECOMTE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Saint Pierre-le vieux.*

Digitized by Google

BONDEVILLE-*sur Fecan.*

S. Pierre.

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce Village eſt appellé *Bondevillette.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Archevêque de Rouen a eté maintenu dans le droit de Patronnage ſur cette Cure par Sentences du Bailli de Caux en 1325, & 1330. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

Chapelle.

Saint Gilles. Voiez *Coleville.*

BON-MENIL.

Village. *V. Beaumenil.*

BONNETOT.

Saint Paër.

Sur l'etymologie de ce nom, *V. Guenteville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BON-PORT.

Chapelle. *V. Gonfreville-l'Orcher.*
Autre Chapelle. *V. Ecales-Alix.*

BORDEAUX-*en Caux.*

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Il y avoit des Chanoines à Bordeaux vers le milieu du dou-

zieme ſiecle. Henri de Sulli, Abbé de Fecan, donna cette Egliſe avec la Chapelle de *Saint Germain* au Prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen, à condition que le Prêtre qui ſeroit choiſi par les Religieux de ce Prieuré pour deſſervir la Cure, ſeroit preſenté à l'Archevêque de Rouen par l'Abbé de Fecan conjointement avec le Prieur de Bonne-Nouvelle. (*Arch. de Bonne-Nouv. de Rou.*) Et comme le Monaſtere de Bonne-Nouvelle dépend de l'Abbaïe du Bec, le Pape Luce III confirma à cette Abbaïe en 1184, la poſſeſſion de l'Egliſe de Bordeaux & de la Chapelle de Villerville. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Selon un Aveu de l'an 1521, Bordeaux eſt un Fief qui a droit de preſenter à la Cure; & ce Fief appartient au Prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon les Pouillez l'Abbé du Bec preſente à la Cure. *Voiez l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

CHAPELLE.

Il reſulte de ce que nous venons de dire que cette Chapelle devoit s'appeller au douzieme ſiecle *Saint Germain de Villerville*. Mais *Viller* n'eſt pas ici *Villare*. Le nom latin de *Villerville* dans la Bulle de Luce III eſt *VVillerii-villa*. Or *Guillier* eſt encore aujourd'hui un nom d'homme aſſez commun. *Villerville* eſt le nom de la Ferme Seigneuriale de Bordeaux. Je doute que la Chapelle de cette Ferme ſoit aujourd'hui en titre. On lui donne mal-à-propos le nom de Prieuré dans le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

LES BORDES.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. les Bans-le Comte.*

BORNENBUSC.

Saint Laurent, ou *la Sainte Vierge.*

Il me ſemble que c'eſt abſolument le même nom que celui du Village de *Saint Ouen-Brenenbourſe*. Quelques-uns ecrivent & prononcent *Bournenbuſc*.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Audoul de Brachi donna cette Egliſe à l'Abbaïe de l'Ile-

Dieu vers la fin du douzieme siecle. (*Arch. de l'Abb. de l'Ile-Dieu.*) Selon une Declaration du 1 Novembre 1484 le Fief de Bornenbusc appartient à ce Monastere, & a droit de presenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CHAPELLE.

Les Religieux de l'Ile-Dieu permirent en 1508 d'en bâtir une à Clerci. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

FIEF.

Clerci. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. le Hertelai.*

BOS.

Nous renvoions sur ce mot à l'avertissement que nous avons donné sous celui de *Bois.*

BOS-*l'Abbé.*

Hameau, & Chapelle. *V. Crôville-sur Sie.*

BOS-AFFLE-*sur Brèle.*

Saint Jean-Baptiste.

C'est ainsi que je trouve ce nom ecrit dans tous les anciens titres, ou avec une *s* à la fin, *Bos-affles*, & non *Bouaffles*, comme plusieurs l'ecrivent aujourd'hui. Or *Affle* pourroit bien être un nom propre, qui se seroit communiqué encore à d'autres lieux, comme à l'Abbaïe d'*Affligben* dans les Païs-bas : ainsi ce seroit en latin *Boscum Affli*, ou *Affleni*, ou enfin quelque chose d'approchant.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Un Seigneur nommé Enguerrand Biset donna cette Eglise à l'Abbaïe de Foucarmont peu de tems après sa fondation ; (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*) & selon un Aveu du 29 Septembre 1679 ce Monastere a droit de presenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLES.

1. *Notre-Dame de Resanroi*, ou plûtôt, comme on disoit anciennement d'*Hersanroi*, ou *Hersent-roi*. Sur les Registres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1550 on l'appelle *N. D. de Sailli.*

Digitized by Google

Sailli. Sailli, & Herſent-roi, ſont deux Hameaux de la Paroiſſe de Bos-Affle; mais la Chapelle etoit ſituée dans le dernier. En 1341 Robert de Sailli renonça à tous les droits qu'il avoit ou pretendoit avoir ſur ce Benefice. (*Arch. de l'Abbaïe d'Aum.*) On l'appelloit Chapelle reguliere en 1663; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) elle etoit encore en titre ſur la fin du ſiecle dernier. Selon un Aveu du 8 Août 1693 l'Abbé d'Aumale a droit d'y nommer: (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) mais elle eſt maintenant ſupprimée, & unie, dit-on, à la Menſe Conventuelle de ce Monaſtere. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1618, il eſt fait mention d'une Chapelle de l'*Aſſomption* à la preſentation de l'Abbé d'Aumale, laquelle ne paroît point differente de celle-ci.

2. *Notre Dame*, *& Saint Remi*, à la preſentation du Seigneur ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738.

BOS-ALIHERMONT.

Chapelle. *V. Alihermont.*

BOS-CAULE.

Chapelle. *V. Hericourt.*

BOS-LE-COMTE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Dieppe*, *& Saint Pierre-le vieux.*

BOS-GEOFFROI.

S. Laurent de Dublin.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure, qui eſt reguliere.

BOS-GUILBERT.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Flamanville-l'Eneval.*

BOS-GUILLAUME.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Cropus.*

BOS-HIMON.

Saint.....

Himon eſt peut-être ici un nom d'homme pour *Haimon*. Ceux qui ont dit en latin *de Boſco in monte*, ont voulu deviner. Quelques anciens titres portent *de Boſco Vimondi*; & il y a ſur le Pouillé d'Eudes Rigaud *Brois-Vimont*, apparemment pour *Bois-Vimon*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 14 Juillet 1677, Bos-Himon eſt un demi-Fief de Haubert relevant du Fief d'Etelan; & ces deux Fiefs ont droit de preſenter alternativement à la Cure de Bos-Himon. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais quelques Aveux d'Etelan non plus que les Pouillez, ne font point mention d'alternative. *V. Etelan.*

CHAPELLE.

Saint Guillaume du Deſert. Elle étoit en titre en 1485; & le Seigneur du Deſert y a preſenté pluſieurs fois pendant le dix-ſeptieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1732 on l'appelle *Saint Guillaume du deſert des Vallées*. Selon les Pouillez le Seigneur du lieu y preſente.

BOS-HUE.

Chapelle. *V. Saint Ouen-ſur Bellencombre.*

BOS-HULIN.

Saint Pierre.

Les anciens titres portent *Bos-Huëlin*; & *Huëlin*, ou *Hugolin*, n'eſt que le diminutif de *Huë*, que l'on a dit pour *Hugues*. Cependant il y a ſur la Paroiſſe de S. Vigor de Vimerville un Prieuré ſous le nom du *Val-Hulin*; & ce lieu eſt appellé ſur d'aſſez anciens titres latins *Vallis-Helluini*: ce qui donne lieu de croire qu'on a dit quelquefois *Hulin* pour *Hellouin*, ou *Herluin*.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Digitized by Google

Selon une Declaration du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & ce Monaſtere a un Fief à Bos-Hulin. (*Mem. imprim.*)

BOS-JOURDAIN.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Pretot-ſur Epretot.*

BOS-MELET.

Chapelle, & Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Auſai.*

BOS-MENIL.

Village. *V. Beaumenil.*

LE BOS-MICHEL.

Ancienne Chapelle, & Hermitage. *Voiez Hengleville-ſur Sie.*

BOS-ROCOUL.

Sainte Marguerite.

Quelques-uns ecrivent *Bos-Rocourt* ; mais dans les anciens titres il y a *Boſcum-Roculſi.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Vers le milieu du douzieme ſiecle ce n'etoit encore qu'une Chapelle. (*Arch. de l'Abb. d'Eu.*) Selon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure.

BOS-VILLE.

Village. *V. Bauville.*

BOS-YON.

Saint Michel.

Dans les titres latins ce lieu eſt appellé *de Boſco-Hugonis* ; & en François on l'appelle ſouvent *Bos-Huon.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Gif.

C'etoit ci-devant le Chapitre de S. Hildevert de Gournai qui presentoit à la Cure ; aujourd'hui c'est le Seigneur qui presente. (*Arch. del'Archev. de Rou.*) Les Chanoines de Gournai ont echangé en 1625 ce Patronnage contre celui de la Chapelle de Villers-sur Andeli, à laquelle le Seigneur de Bos-Yon avoit droit de presenter. (*Arch. de la Colleg. de Gourn.*)

BOSC.

Sur ce mot, *Voiez Bois*, & *Bos.*

LE BOSC.

Village. *V. Sainte Marie-au Bosc.*

LE BOSC.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Veules.*

BOSCAULE.

Chapelle. *V. Hericourt.*

BOTMAR.

Ancien nom du terrain, sur lequel a eté bâtie l'Abbaïe de Saint Vandrille. *Voiez le Discours, nomb.* 83.

BOUAFFLES.

Village. *Voiez Bos-Affle.*

BOUDEVILLE.

S. Pierre.

Dans les titres du onzieme siecle c'est *Bodivilla*, ou *Bodevilla.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.*

Raoul de Tancarville, Chambellan de Guillaume-le Conquerant, en fondant la Collegiale de Saint Georges de Bocherville, qui a eté depuis erigée en Abbaïe, lui donna cette Eglise avec la dîme ; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & en 1131 le Pape Innocent II confirma à ce Monastere le Manoir, l'Eglise, & la dîme de Boudeville. (*Ibid.*) Comme on interprete le

Digitized by Google

mot de *Manoir* par celui de *Fief*, l'Abbaïe de S. Georges déclare dans un Aveu du 27 Fevrier 1680, qu'elle poſſede la Terre & *Seigneurie* de Boudeville, & qu'à cauſe de cette Seigneurie elle a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE BOULAI-*ſur Andele.*

S. Victor, ou *S. Martin.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

En 1298 Pierre de Hodanc renonça au droit qu'il pretendoit contre l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen au Patronnage de cette Cure. (*Arch. de l'Abb. de S. Ouen.*) Selon une Declaration du 22 Avril 1678 le Boulai eſt un Fief qui a droit de preſenter à la Cure; & ce Fief appartient à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BOULEVILLE.

Hameau, & ancienne Chapelle. *Voiez S. Pierre-en Port.*

BOURBEL.

S. Remi.

J'ai quelque ſoupçon que ce pourroit bien n'être qu'une contraction pour *Bou-Rabel*, c'eſt-à-dire *village de Rabel.* Cependant il peut venir fort naturellement de *Bourbe*, car Bourbel eſt aſſis ſur le bord de la riviere de Brêle.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

LE BOURG-DUN.

La Sainte Vierge.

Ce village tire ſon nom de celui de la riviere de *Dun* ſur lequel il eſt aſſis.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIENNE ABBAÏE.

En 1015 Richard I, Duc de Normandie, donna en Fief aux Chanoines de Saint Quentin en Vermandois deux Egliſes avec leurs appartenances, toutes les deux dans le Païs de Caux; l'une ſur la riviere de Dun, anciennement appellée *Evrardi-Eccleſia*, & appellée pour lors *l'Abbaïe*, dont le nom ſe retrouve encore aujourd'hui dans celui du village voiſin d'*Envremenil*; l'autre ſur le bord de la Mer dans un bourg appellé *Sota-Villa*, pour l'entretien des Freres qui y demeuroient. Le même Prince avoit donné auparavant ces deux Egliſes en Fief à Dudon, Hiſtorien de Normandie, & Chanoine de cette Collegiale; mais à la priere de Dudon, il en fit don à tout le Corps des Chanoines ſes Confreres, de maniere que les heritiers de Dudon n'auroient plus rien à y pretendre. L'Acte fut paſſé en preſence du Duc Richard I, de Gonnor ſa mere, de Judith ſa femme, de Richard ſon fils, de Robert Archevêque de Rouen, des Comtes Mauger, Guillaume, & Raoul, de Hugues Evêque, fils de Raoul, de Hugues Evêque de Baieux, de Hugues Evêque d'Evreux, de Roger Evêque de Liſieux, & d'un autre Hugues auſſi Evêque. (*Arch. de la Colleg. de S. Quent. en Vermand.*) Selon le même titre, la Chapelle-ſur Dun dépendoit alors de l'Egliſe d'Evrard; & Saint Nicolas de Veules dependoit de celle de Soteville-ſur la Mer. Ainſi au commencement du onzieme ſiecle cette Abbaïe, qui fut detruite apparemment pendant le neuvieme par les Normans, n'etoit plus qu'une ſimple Egliſe Paroiſſiale.

CURE.

Selon ce que nous venons de dire la preſentation de la Cure appartient à la Collegiale de Saint Quentin en Vermandois. Elle eſt partagée en deux portions, & les Chanoines de ce Chapitre preſentent à l'une & à l'autre. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CHAPELLES & LEPROSERIE.

1. *Saint Gilles.* Le Seigneur du Fief de *Berguettes*, ou de *la Barguette*, ſitué ſur cette Paroiſſe, y a preſenté pluſieurs fois

Digitized by Google

pendant le ſeizieme & le dix-ſeptieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'etoit une ancienne Leproſerie, (*Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rou.*) qui eſt maintenant unie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere *Voiez le Diſcours, nomb.* 181.

2. *Saint Jean de Dun.* Celle-ci eſt dans une Ferme de l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen. Selon un Aveu du 22 Avril 1678 il y a au Bourg-Dun un Fief nommé le Fief *du Bourg-Dun & Beuſeville*, lequel appartient à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen & qui a droit de preſenter à cette Chapelle. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1713 on lui donne le nom de Prieuré, apparemment parce qu'elle etoit alors poſſedée par un Regulier. On ne ſçait ſur quel fondement le Pouillé de Rouen de l'an 1738 marque qu'elle eſt à la preſentation des Chanoines de Saint Quentin en Vermandois.

3. *La Madelene de Bellengues*, ou *Bellenguet*. Elle etoit en titre en 1519; & depuis ce tems-là le Seigneur du Fief de Bellengues y a preſenté pluſieurs fois. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1718 l'Hôpital General de Rouen acquit ce Fief, qui eſt nommé *Blangues* dans le titre d'acquiſition; & comme la Chapelle etoit renverſée depuis long-tems, l'Archevêque de Rouen ordonna en 1720 que les fondations en ſeroient acquittées dans l'Hôpital General: mais le 31 Mars 1731 il en ſupprima le titre qu'il réunit au même Hôpital. (*Arch. de l'Hop. Gen. de Rou.*)

4. *S. Remi.* Celle-ci etoit en titre en 1528. (*Arch. de l'Archev. de Ro.*)

ANCIEN HOPITAL.

Selon les titres de l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen, c'etoit au treizieme ſiecle un benefice diſtingué de la Leproſerie, & à la preſentation du Seigneur. Je ne ſçai ce qu'il eſt devenu. C'etoit peut-être la Chapelle de *Saint Remi*, dont nous venons de parler.

FIEF.

Suivant un Aveu du 15 Juillet 1495 le Fief du *Bourg de Dun* a droit de preſenter aux Cures de *Raoul-Menil*, & de *Bloſſeville*. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

BOURG DE SANE.

Ce Bourg tire ſon nom de celui de la riviere de Sâne ſur laquelle il eſt ſitué.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIEN PRIEURE'.

Sainte Catherine.

Un Seigneur nommé Gilbert donna l'Egliſe du Bourg de Sâne à l'Abbaïe de Saint Amand de Rouen peu de tems après la fondation de ce Monaſtere, lorſque ſa femme s'y fit Religieuſe. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Ce fut-là l'origine d'un Prieuré de Benedictines qui y a ſubſiſté long-tems, & dont le titre ne paroît pas encore abſolument eteint. Selon un Aveu du 18 Juin 1674 l'Abbaïe de Saint Amand a au Bourg de Sâne un plein Fief, un Prieuré, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Il eſt vrai qu'il n'y a plus de Religieuſes au Bourg de Sâne; on n'y voit plus même de bâtimens reguliers: mais l'Abbeſſe nomme toujours une Prieure de ce lieu, laquelle reſide dans l'Abbaïe.

CURE.

La Sainte Vierge.

Elle ne s'eſt formée en titre de benefice que vers le commencement du treizieme ſiecle par un demembrement de celle d'Herbouville. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) L'Abbaïe de Saint Amand a droit d'y preſenter. *Voiez le commencement de cet article.*

CHAPELLE.

Sainte Catherine, dans l'Egliſe Paroiſſiale. Nicole de Saint Laurent, Prieure du lieu, la fit bâtir en 1337. Elle n'etoit point titulaire au commencement; mais en 1362 un particulier s'en fit pourvoir en Cour de Rome. Il fut neanmoins jugé contre lui en 1363 que ce n'etoit point un titre de benefice; elle l'eſt devenue depuis. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Selon un Aveu du 13 Juillet 1694 elle eſt à la preſentation de l'Abbaïe de Saint Amand. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*)

BOURGAI.

BOURGUAI.

Village. *V. Bourgueil.*
Autre Village. *V. la Chapelle du Bourguai.*

BOURGUEIL.

S. Georges.

Les anciens titres Latins portent tous *Burgoilum*, ou *Burgolium*. Cependant dans ces derniers tems il paroît qu'on a dit plus communement *le Bourgai*, ou le *Bourguai*.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant un Aveu du 19 Mars 1706, le Bourgai eſt un quart de Fief qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BOURMENIL.

Village. *V. Beaumenil.*

BOURNENBUSC.

Village. *V. Bornenbuſc.*

BOURVILLE.

S. Martin.

Les plus anciens titres portent *Boarville.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

LA BOUTEILLERIE.

Chapelle. *V. Rouelle.*

BOUTEILLES.

S. Saëns.

Sur l'origine de ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 61. Les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1596 donnent à cette Egliſe *Saint Jean* pour patron. C'eſt une faute.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Saint Vandrille a droit de preſenter à la Cure. *V. Arques.* Renaud de Harcourt qui en avoit conteſté le Patronnage à ce Monaſtere, reconnut au mois de Janvier 1226 qu'il n'y avoit aucun droit. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*)

¶ L'Abbaïe de Beaubec avoit acquis quelque bien à *Berne-Sault* ſur la Paroiſſe de Bouteilles. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*) On a depuis appellé cet endroit *la Moinerie.* Il n'y a plus de Religieux; mais on y voit encore quelques reſtes de bâtimens.

BOUVILLE.

Sainte Anne, ou *la Sainte Vierge.*

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt ſouvent appellé *de Bovis-Villa.* Le Pouillé d'Eudes Rigaud l'appelle *Buieville.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Au treizieme ſiecle les Lepreux de Saint Euſtache du Bec-Crepin ont preſenté à la Cure; & le Roi y a preſenté auſſi, (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon un Aveu du 28 Août 1583 le plein Fief de Haubert de Bouville a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLES.

1. *Saint André.* Selon les Pouillez le Seigneur a droit d'y preſenter.

2. *Saint Jean Baptiſte*, au Manoir de *la Beuglerie*, ou de *la Buglerie.* La Chapelle etoit ancienne. Le Seigneur de ce Manoir l'a fait réédifier & eriger en titre à la preſentation de ſes heritiers par Decret du 19 Octobre 1700. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, l'Abbé de S. Vandrille a droit d'y preſenter.

BOVAL.

Hameau, & Chapelle. *V. Sainte Agathe.*

BRACHI.

S. Martin.

Sur l'origine de ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 39.

Digitized by Google

Archid. P-C. *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Par accord du 25 Juin 1210 le Chapitre de l'Egliſe de Rouen devoit avoir les deux tiers de la dîme de Brachi, & de Manneville-la Goupil; & les Seigneurs de ces deux Paroiſſes devoient preſenter au Chapitre des Vicaires pour les deux Egliſes. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Auſſi ſelon le Pouillé d'Eudes Rigaud le Seigneur de Brachi preſentoit-il au Chapitre de Rouen pour l'Egliſe de Brachi un ſujet que le Chapitre preſentoit enſuite à l'Archevêque. En 1334 Philippe Roi de Navarre, Comte d'Evreux, d'Angoulême, de Mortain, & de Longueville, preſenta à cette Cure, comme aiant la garde de Martel de Bâqueville. Guillaume Crepin, Seigneur de Dangu, y preſenta auſſi à cauſe du douaire de ſa femme Agnés de Trie, veuve de Guillaume Martel de Bâqueville: il dit dans ſa Lettre que le Patronnage appartenoit à Martel, la preſentation au Chapitre de Rouen, & la collation à l'Archevêque. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez le Seigneur de Brachi preſente immediatement à l'Archevêque.

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNÉ *de* BRACHI.

Autigni.

Bauville *ſous Canville.* Biville-*la Riviere.* Blanc-Menil. Le Bourg-Dun, le Bourg de Sâne. Brachi. Brametot. Breteville *du petit Caux.* Brumenil.

Canteleu-*ſur Brachi.* Caprimont. La Chapelle-*ſur Dun.* Colmenil. Crâville-*la Roquefort.*

S. Denys-*du Val.*

Envremenil.

Fontaines-*le Dun.*

Gonnetot. Le Gourel. Grainville-*la Renard.* Greuville. Gruchet-*S. Siméon.* Gueures. Guiberville-*ſur Mer.*

Haquelon. Herbouville. Hermanville. Hotot-*ſur Dieppe.*

S. Juſt-*de Sâne.*

Lammerville-S. Laurent-*du petit-Caux.* Longueil. Lumerai.

Offranville. S. Ouen-*ſur Brachi*. S. Ouen-*le Mauger*. Ouville-*la Riviere*.
S. Pierre-*le Viger*. Pourville.
Rainfreville-*ſur Sâne*. Reuville. Ribeuf-*ſur Mer*. Roiville.
Saſſetot-*le-mal-gardé*. Sauqueville.
Le Til-*ſur Vienne*. Toqueville-*du petit-Caux*.
Varengéville-*ſur la Mer*. Veneſtanville.

BRAI.

Contrée du Païs de Caux. *Voiez le Diſcours, nomb.* 60.

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNE' DE *BRAI.*

Alge. S. Aubin-*ſur Gournai*. Avênes-*en Brai*.
Belloſanne. Beſancourt. Bauvreuil. Bos-Yon. Le Boulai-*ſur Andele*. Brai-moutier-*ſur Gournai*.
Catillon-*en Brai*. S. Clair-*ſur Gournai*. Croiſi. Cui.
Dampierre-*en Brai*.
Elbeuf-*en Brai*. Ernemont-*en Brai*
La Ferté-*en Brai*. Fri.
Gournai-*en Brai*, (*deux Paroiſſes.*)
Hodanc-*en Brai*. Hodangel.
Menerval. Menil-*ſous Fri*. Montagni.
Noleval-*ſur Andele*.
Orgueil.
Saumont-*la Poterie*.
Vardes.

BRAI.

Forêt. *Voiez le Diſcours, nomb.* 60.

BRAI-MOUTIER-*ſur Gournai.*

S. Martin.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

ANCIEN MONASTERE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 28, *&* 29.

Digitized by Google

CURE.

Selon les Pouillez l'Abbaïe de Belloſane y preſente, & elle eſt reguliere.

SUCCURSALE.

Saint Leonard, au village de *Merval*. Le Curé y commet un Vicaire amovible, Seculier, ou Regulier. C'etoit une Cure en 1458, & les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de ce tems-là lui donnent le nom de *Myrrea Vallis*. Par Contrat du 31 Octobre 1669, le Sieur de Buci, Seigneur de Merval, a donné une Maiſon, un Jardin, & 240 livres de rente pour la fondation d'une Meſſe baſſe tous les jours dans l'Egliſe de Merval, ou dans la Chapelle du Chateau; & le Chapelain eſt obligé de faire gratuitement l'ecole. L'Archevêque de Rouen confirma cette fondation par acte du 23 Janvier 1692. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

BRAI-MOUTIER-*ſur Neuf-Chatel.*

S. Pierre.

Ce lieu eſt appellé ſur quelques titres *Bradum-Monaſterium*, & ſur d'autres *Breve-Monaſterium*, ou en François *Bref-Moutier*. Tout cela eſt mal.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

ANCIEN MONASTERE.

Voiez *le Diſcours*, *nomb.* 92.

CURE.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de S. Vandrille a droit d'y preſenter. *V. Fontaines-en Brai.*

BRAIS.

Fief qui pretend droit de Patronnage, & Chapelle. *Voiez Envermeu.*

BRAMETOT.

S. Denys.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Patronnage de cette Cure depend de la Chatellenie de Hotot-sur Dieppe. *V. Hotot-sur Dieppe.* Cependant selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le Seigneur du lieu y presente.

BRANDIANCOURT.

S. Martin.

Sur la Carte du Diocese de Rouen on appelle ce lieu *Brandeaucourt.* Sur le Pouillé de l'an 1648 on l'appelle *Brandiencourt.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Selon les Pouillez l'Abbaïe de S. Vandrille presente à la Cure. *V. Fontaines-en Brai.*

BRAQUEMONT.

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce nom. *Voiez le Discours, nomb.* 39.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Chanoine de la Cathedrale, qui jouit de la seconde Prebende dite *de Braquemont*, presente à la Cure.

BRAQUETUIT.

Sainte Marguerite.

Archid. Gr. *Doi.* Cail.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. { Rou. *Vic.* Rou. ; Caux. *Vic.* { Arq. ; Long-vil. }
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Digitized by Google

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Roi preſentoit à la Cure ; (*Pouill. d'Eud. Rig.*) & ſelon une information faite en 1495, le Patronnage appartenoit au Duché de Longueville. Depuis l'extinction de ce Duché, le Roi eſt rentré dans le droit de preſenter.

BREAUTE'-*ſous Beaumont.*

S. Georges.

On a donné en latin à ce lieu le nom de *Brealtare* ; & *Auté* peut bien être là en effet pour *Autel*. A l'egard de *Bré*, il eſt peut-être pour *Brai*. Ainſi *Breauté* ſignifieroit *un Autel dreſſé dans un lieu fangeux*. Je trouve quelquefois auſſi *Bréautel* pour *Brioſtel*, qui eſt le nom que nos ancêtres donnoient à l'Abbaïe de *Lannoi* dans le Dioceſe de Beauvais.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon deux Aveux, l'un du 26 Novembre 1666, l'autre du 7 Juin 1692, le Prieuré de Saint Lo de Rouen a deux Fiefs à Breauté, & droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

On ne connoît qu'une ſeule & unique Chapelle ou Leproſerie dans le voiſinage de Breauté, & de Vatetot-ſur Beaumont : mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on la met tantôt ſur la Paroiſſe de Vatetot, tantôt ſur celle de Breauté ; & peut-être appartenoit-elle à toutes les deux. Sur les mêmes Regiſtres on lui donne en 1668 le nom de *Sainte Marguerite*. Dans un Aveu du 7 Juin 1692 on l'appelle *Sainte Madelene*. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Dans les titres du Prieuré de Saint Lo de Rouen on lui donne le nom de *Notre-Dame*. Enfin ſur la Carte du Dioceſe de Rouen on a jugé à propos de l'appeller *Sainte Veronique*. Cette Chapelle a eté long-tems reguliere & à la collation du Prieur de Saint Lo de Rouen. Ce Prieur la donna encore à un Regulier en 1595. Mais en 1597 il y preſenta un Seculier ; (*Arch. du Prieuré de Saint Lo de Rou.*) & depuis ce tems-là il n'y a plus gueres nommé que des Seculiers. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle eſt maintenant unie à

Digitized by Google

l'Hôpital General du Havre. *Voiez le Havre de Grace.*

BREF-MOUTIER.

Village. *V. Brai-moutier-ſur Neuf-Chatel.*

BRELE.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 19, 20, *&* 54.

BRETEL

Manoir & Chapelle. *V. Vanchi-ſur Eaune.*

BRETEVILLE-*du grand Caux.*

La Sainte Vierge.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.*

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig*) Dans la ſuite le Baron du Bec-Crepin y a preſenté. Selon ſes Aveux, & ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, il en a le droit. *Voiez le Bec-Crepin.* Selon les Pouillez des années 1704, & 1738, le Seigneur preſente.

PERSONAT.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen y preſentoit. Mais dès ce tems-là on ne donnoit plus à ce Perſonat que le nom de *place de Clerc.* (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite des tems le Baron du Bec-Crepin a preſenté au Perſonat; & ſelon ſes Aveux il en a le droit. *Voiez le Bec-Crepin.* Je trouve neanmoins que le 21 Août 1544 Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brezé, grand Senechal de Normandie, donna au Chapitre de Rouen les dîmes de ce Perſonat à condition que l'on diroit un certain nombre de Meſſes à ſon intention. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

BRETEVILLE-*du petit Caux.*

S. Clair, ou *S. Michel.*

Archid.

Digitized by Google

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.
Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

BRETON.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Envremenil.*

BREVEDENT.

Village. *V. S. Laurent de Brevedent.*

BRIANÇON.

Ancienne Chapelle, Château, & Hôpital. *V. Criel.*

LA BRIERE.

Village, Paroiſſe, & Chapelle. *V. la Bruiere.*

BRILLI.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Bugliſe*, & *Vattetot-ſur Beaumont.*

BRINEVALLIS.

Voiez *Berneval-le Grand.*

BRISELA.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 54.

BRITTENEVALLIS.

Voiez *Berneval-le Grand.*

LA BRUIERE.

Village. *V. S. Maclou-de la Bruiere.*
Paroiſſe. *V. Grâville.*
Chapelle. *V. Grainbouville.*

BRUMENIL.

S. Martin, ou *la Sainte Vierge.*

On trouve aſſez ſouvent *Aubrumenil*; & la Carte du Dioceſe de Rouen l'a ecrit ainſi; mais c'eſt joindre en un ſeul mot l'article avec le nom. Les plus anciens titres ſont pour *Brumenil.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle tout le revenu de cette Egliſe appartenoit au Monaſtere de Bondeville-ſous Rouen, dont les Religieuſes mettoient un Deſſervant à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Depuis ce tems-là les Ducs de Longueville en ont eu le Patronnage; & ſelon une information faite en 1495 ils avoient droit d'y preſenter. Depuis l'extinction de ce Duché le Roi preſente.

BRUNEVAL.

La Sainte Vierge.

Dans le douzieme ſiecle cette Paroiſſe portoit le nom de *Berneval.* (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*)

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers l'an 1114 Guillaume, Seigneur de Tancarville, donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville; en 1131 le Pape Innocent II lui en confirma la poſſeſſion. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Suivant un Aveu du 27 Avril 1680 cette Abbaïe poſſede la Baronnie de Bruneval, & à cauſe de cette Baronnie elle a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BRUNEVAL.

Autre Village. *V. Berneval-le Grand.*

BRUNVILLE-*ſur Mer.*

La Sainte Vierge.

Brun eſt un nom propre d'homme, qui ſe trouve dans pluſieurs noms de lieux, & peut-être dans celui de *Brunſwick* en Allemagne.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Treport preſente à la Cure.

BRUQUEDALE.

Ancien Hôpital, *V. Saſſetot-le Manconduit.*

LA BUGLERIE.

Chapelle. *V. Bouville.*

BUGLISE.

Saint Barthelemi, ou *Saint Pierre.*

Je trouve quelquefois *Buigliſe*; & ce nom peut être formé de ceux de *Bu-Egliſe*, ou de *Bui-Egliſe. Voiez le Diſcours, nomb.* 61, & 166.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Le Seigneur de S. Supplix pretend avoir droit de preſenter à la Cure. *Voiez Saint Supplix.* Cependant ſelon un Aveu du 23 Mars 1471 il y a ſur cette Paroiſſe un huitieme de Fief nommé *Brilli*, qui pretend avoir auſſi droit d'y preſenter. *(Arch. de la Ch. des C. de Par.)*

FIEF.

Brilli. *V. le commencement de cet article.*

BULLI.

S. Eloi.

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud cette Paroiſſe eſt appellée *Burley.* C'eſt une corruption de nom. *V. le Diſcours, nomb.* 61.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Dans un Aveu du 11 Decembre 1602, Anne de l'Eſtandart, Seigneur de Bulli, declare tenir du Roi à cauſe de la Chatellenie & Vicomté de Neuf-Chatel le plein Fief de Haubert de Bulli, à cauſe duquel il dit que ſes Predeceſſeurs etoient Patrons de la Paroiſſe de Bulli, & qu'ils ont aumôné ce Patronnage aux

Religieux de l'Hôpital de Neuf-Chatel, ſe reſervant ſeulement les droits honorifiques. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Dans un autre Aveu du 21 Janvier 1681 Jean-Louis de l'Eſtandart declare que comme cet Hôpital etoit alors occupé par des Religieuſes, & que cependant la Cure devoit être deſſervie par un Religieux de Neuf-Chatel, il y a eu accord qu'en cas de vacance la preſentation en appartiendroit au Seigneur de Bulli comme etant rentré dans ſes anciens droits. (*Ibid.*) Le droit des Religieux de l'Hôpital Roial de Neuf-Chatel etoit enoncé dans un de leurs Aveux du 24 Mai 1499 ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) il n'avoit jamais eté conteſté. Lorſque les Religieuſes qui occupent aujourd'hui leur place leur ſuccederent, on exigea qu'elles renonçaſſent au droit qu'elles pouvoient pretendre ſur ce Patronnage, & elles y renoncerent. (*Arch. de l'Hopit. Roial de N-Chat.*) Cependant l'Abbé de Sainte Genevieve de Paris le revendiqua quelques années après comme un Benefice de ſon Ordre. La Cure vacqua en 1689 ; il y preſenta un Chanoine Regulier : on lui repondit à l'Archevêché que la Cure etoit à la collation pleine de l'Archevêque. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle a encore vaqué vers l'an 1735. On ne voit pas que l'Abbé de Sainte Genevieve ſe ſoit mis alors ſur les rangs pour y preſenter : mais le Patronnage fut conteſté entre l'Archevêque de Rouen, & le Seigneur de Bulli.

Chapelles.

1. *La Sainte Vierge.* Elle a eté erigée en titre à la preſentation des heritiers du Fondateur par Lettres du 10 Mai 1688. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint Jean*, au Château. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, celle-ci eſt à la preſentation du Seigneur.

3. *Sainte Marguerite de Martincamp.* Selon le même Pouillé, le Prieur de S. Martin-ſous Bellencombre a droit d'y preſenter.

BURES.

S. Agnan.

On dit ſouvent *Bures & Burettes ;* & c'eſt apparemment ce qui a formé autrefois deux Cures, reduites aujourd'hui à une ſeule, mais partagée en deux portions. *Burettes* eſt un Hameau de la Paroiſſe de Bures.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Il ſemble que Bures etoit anciennement un Manoir roial, ou une des Maiſons de plaiſance des Ducs de Normandie, qui avoient là quelques Chapelains qu'on appelloit *Prebendez.* Geoffroi Plante-Genêt donna en Carême 1149, c'eſt-à-dire 1150, les trois Prebendes à l'Abbaïe du Bec en faveur des Religieux de Bonne-Nouvelle de Rouen. (*Arch. de Bonne-Nouv. de Rou.*) Cependant le Patronnage de la Cure a paſſé depuis, je ne ſçai comment, à l'Abbaïe de Fecan qui preſente aux deux portions de la Cure. *V. Saint Aubin-ſur Sie.*

SUCCURSALE.

Le Menil-aux Moines. Il y a là une Chapelle ſous le nom de *S. Jean-Baptiſte*, fondée ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1560 par Jean du Buſc, Curé de Quillebeuf. Cette année-là même le Fondateur y preſenta; & dans la ſuite ſes heritiers y ont preſenté. Le Chapelain en l'abſence du Curé fait les fonctions curiales dans cette Succurſale, & eſt tenu d'aſſiſter à Bures au Service divin le jour de la Dedicace. L'Abbaïe de Fecan lui fait quelque revenu. (*Arch. de l'Archev. de Rouen.*)

CHAPELLE.

La Sainte Vierge, au Hameau de *Folempriſe*. On l'appelle communement, & même ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen des années 1560, & 1669, *Notre Dame de Pitié.* Cependant ſur ces mêmes Regiſtres de l'an 1538 on marque que Jean Touſſains, Docteur en Theologie, l'avoit fondée en l'honneur de l'*Annonciation de la Sainte Vierge*, à la preſentation de ſes heritiers; & que l'Archevêque approuva la fondation le 16 Fevrier 1538. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le ſecond Monaſtere que les Religieuſes de la Viſitation ont dans cette Ville a droit d'y preſenter.

BUSINE.

Faux nom de la riviere de Brêle. *V. le Diſcours, nomb.* 54.

LA BUTLANE.

Ancien Prieuré. *Voiez le Diſcours, nomb.* 91.

BUTOT-*en Caux.*

Saint....

Sur d'anciens titres c'eſt *Buietot.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Anciennement le Prieuré de Grâville a, dit-on, preſenté à la Cure. (*Mem. du Prieuré de Grâville.*) Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen la conferoit de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cependant ſelon un Aveu du 27 Novembre 1628, Butot eſt un huitieme de Fief de Haubert, qui a droit de preſenter à la Cure du lieu, & de nommer un Adminiſtrateur à l'Hôpital de Cani. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon les Pouillez le Seigneur preſente.

C

CACHE-FETU.

Ruiſſeau. *Voiez le Diſcours, nomb.* 51.

CAIGNET.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Fréauville.*

CAILLEVILLE.

Saint.....

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE, ou LEPROSERIE.

Saint Georges, ou *Sainte Madelene de Clemencé*, au Hameau de Redeville. *V. le Diſcours, nomb.* 118. Le Curé y preſentoit en 1488. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Seigneur y preſentoit en 1563, & 1574. (*Ibid.*) Sur les Regiſtres de l'Arche-

vêché de Rouen de l'an 1576 on dit qu'elle etoit à la preſentation du Seigneur & du Curé conjointement. Suivant le Pouillé de Rouen de l'année 1648, le Curé a droit d'y preſenter. Selon ceux des années 1704, & 1738, elle eſt à la preſentation du Seigneur.

CAILLEVILLE.

Autre Village. *V. Calleville-les deux Egliſes.*

CAILLOUVILLE.

Chapelle. *Voiez le Diſcours, nomb.* 87.

CALETES, ou *CALETI.*

Nom latin des Peuples du Païs de Caux. *Voiez le Diſcours, nomb.* 1.

CALETUM.

Fauſſe Ville Capitale du Païs de Caux. *Voiez le Diſcours, nomb.* 4.

CALLEVILLE-*les deux Egliſes.*

Saint Paër.

On trouve auſſi quelquefois *Cailleville*, & *Calville*. Il y a là deux Egliſes Paroiſſiales, qui paroiſſent être un reſte de quelque ancien Monaſtere dont on a perdu la connoiſſance, & qui ont donné au Village ſon ſurnom. L'une de ces deux Egliſes s'appelle *le Grand-Moutier de Calleville*, l'autre *le Petit-Moutier de Calleville*; ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, toutes les deux portent le nom de *Saint Paër*. Mais ſur ceux de l'an 1656 on donne à celle du Grand-Moutier le nom de *Magni-montis*, ce qui ne peut venir que de ce que l'Acte François que le Secretaire avoit ſous les yeux portoit apparemment *Grand-mont*, en abregé, pour *Grand-montier*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

LE GRAND-MOUTIER.

Selon les Pouillez, le Seigneur de Calleville a droit de preſenter à cette Cure.

LE PETIT-MOUTIER.

autrement dit,

LA CHAPELLE DE CALLEVILLE.

Le Seigneur de Calleville pretend avoir droit de preſenter à cette Cure; il y preſenta en effet en 1666, & 1676. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais en 1666 la Baronne d'Eneval y preſenta auſſi. (*Ibid.*) En effet dans deux Aveux, l'un du 12 Janvier 1565, l'autre du 11 Septembre 1600 le Baron d'Eneval avoit declaré qu'il preſentoit alternativement à la Cure de la Chapelle de Cailleville à cauſe d'un quart de Fief réuni à ſa Baronnie, avec le Seigneur de Bondeville, & le Seigneur des Broſſes à cauſe du Fief de Fumechon. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) En 1678 ce Patronnage etoit encore en litige, & le Roi preſenta à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CALMENIL.

Chapelle. *Voiez Montivillier.*

CALTOT.

Ancienne Chapelle. *V. Raffetot.*

CALVILLE.

Village. *V. Calleville.*

LE CAMP-SOUVERAIN.

Ancien Monaſtere. *Voyez le Diſcours, nomb.* 108.

CAMPENEUSE-VILLE.

Saint....

Du côté d'Aumale & de Foucarmont le menu Peuple appelle un Clocher un *Campenar*, & des Cloches des *Campunelles*. Peut-être ne faut-il point chercher ailleurs l'origine de ce nom. Ce ſera un *Clocher* remarquable ſoit par ſon antiquité, ſoit par ſa hauteur ou ſa ſtructure, qui y aura donné lieu. Peut-être auſſi ne ſignifie-t-il autre choſe qu'un village ſitué *en pleine campagne* pour le diſtinguer des autres du même Canton qui ſe trouvoient enfoncez dans l'epaiſſeur de la Forêt.

Archid.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. Rou. *C. des Aid.* Rou.
Bail. {Eu. Caux. *Vic.* {Eu. N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Hugues de Retonval avoit donné le Patronnage de cette Egliſe à l'Abbaïe de Foucarmont, lorſque Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, lui en confirma la poſſeſſion en 1147. (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*) Cependant ſelon un Aveu du 29 Septembre 1679 ce Monaſtere n'a que le droit de preſenter alternativement à la Cure avec le Seigneur du lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CAMPULAI.

Hameau, & Chapelle. *Voiez Menerval, & la Deſcript. du Vexin, nomb.* 153.

CANEHAN.

Saint Martin.

Ce mot peut venir d'un nom propre. On lit parmi les Souſcriptions d'un titre de l'Abbaïe de Jumiege du onzieme ſiecle un *Kainus Sacerdos* dans le *Gallia Chriſtiana* de MM. de Sainte-Marthe, ſous Robert de Normandie, Archevêque de Rouen.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant une Declaration du 11 Mars 1675 le Fief de Canehan, qui a appartenu à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, & qui appartient maintenant aux Chartreux de Gaillon, a droit de preſenter aux deux Cures de Canehan, & de Saint Supplix, [c'eſt-à-dire de S. Sulpice-ſur Yere.] (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

PATRONNAGE
Du Curé de Canehan.

Le Curé de Canehan preſente conjointement avec ceux

d'Oberville-ſur Yere, & de S. Sulpice-ſur Yere, à la Chapelle de *S. Adrien & Saint Antoine* ſur cette derniere Paroiſſe. *Voiez Saint Sulpice-ſur Yere.*

CANI.

Saint Martin.

Sur l'etymologie de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 39.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* *
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1523 le Seigneur de Barville preſentoit à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu de la Terre d'Etouteville du 30 Septembre 1688, Barville etoit un demi-Fief, & Cani un autre demi-Fief, leſquels ont eté réunis en un plein Fief de Haubert ſous le nom de *Cani-Barville*, relevant de la Baronnie de Cleuville: les Seigneurs de Cleuville ont cedé à ceux de Cani-Barville le droit de preſenter à la Cure de Cani. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLES & LEPROSERIE.

1. *La Sainte Vierge*, au Château. Elle etoit en titre, & le Seigneur y preſentoit en 1646. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint Gilles, & Saint Nicolas*, au Hameau de Caniel. Il y avoit là anciennement deux Chapelles, l'une de *S. Nicolas*, & l'autre de *Saint Gilles*, leſquelles apparemment ont eté réunies en une ſeule dans la ſuite des tems à cauſe de la modicité des revenus. Un Gentilhomme, nommé Henri Biſet donna cette Chapelle en 1211 à l'Abbaïe de Beaubec, (*Arch. de l'Abb. de Beaubec*) laquelle ſelon une Declaration du 10 Janvier 1689 a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) L'Abbé de ce Monaſtere y preſenta en effet en 1515, 1535, 1572, &c. ſous le nom de *Saint Gilles & de Saint Nicolas*; en 1509 ſous le nom de *Saint Nicolas*, & en 1602 ſous le nom de *Saint Leu-S. Gilles*. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Fief de Cani-Caniel, dont nous parlerons à la fin de cet article, a pretendu de ſon côté avoir droit d'y preſenter. Mais l'Abbaïe de Beaubec fut maintenue dans ce Patronnage contre les pretentions du ſieur Balthaſar-le Marinier, Châtelain, & Haut-Juſticier de ce Fief par Arrêt du Grand-Conſeil du

Digitized by Google

24 Mars 1684. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*)

3. *Saint Thibaud.* Celle-ci etoit une Leproſerie à la preſentation du Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle eſt maintenant unie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Voiez le Diſcours , nomb.* 181.

HOPITAL.

Il etoit ſur pied dès le treizieme ſiecle. (*Arch. du Prieuré d'Ouville.)* Le Seigneur de Butot-en Caux pretend avoir droit d'y nommer un Adminiſtrateur. *V. Butot-en Caux.*

FIEF.

Cani-Caniel. Selon divers Aveux des années 1419, 1542, & 1600, c'eſt un plein Fief de Haubert relevant du Roi, & qui a droit de preſenter aux Cures d'*Anglêqueville-la Brâlon*, de *Saint Martin de Canville*, & de *Flamnaville-l'Eneval*; à la Chapelle de *la Maladerie de Cani*, & à la Chapelle de *S. Gilles de Caniel.* (*Arch. des Ch. des C. de Paris & de Rou.*)

JUSTICE.

Il y a à Cani une Vicomté, c'eſt-à-dire un Bailliage ſubalterne, demembré de celui de Caudebec.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTE' DE CANI.

Admenil. Ancreteville-*ſur Hericourt.* Ancreteville-*ſur mer.* Anfreville-*en Caux.* Angerville-*Martel.* Angien (*en partie.*) Anglêqueville-*la Brâlon.* Anglêqueville-*les murs.* Autigni.

Barville-*ſur Cani.* Baudri-boſc. Bauville-*ſur Cani.* Benêtville. Bertaut-ville. Bertreville-*ſur Cani.* Berville-*en Caux.* Beuſeville-*la Guerard.* Bondeville-*ſur Fecan.* Boudeville. Bourville. Butot-*en Caux.*

Cailleville. Cani. Canonville. Canville. Carville-*Pot de fer.* Clâville-*en Caux.* Cleuville. Sainte Colombe. Crâville-*la Mallet.* Criquetot-*le Mauconduit.* Criquetot-*ſur Ouville.* Crôville-*ſur Durdan.*

Doudeville. Droſai.

Ecreteville-*ſur mer.* Elétot. Ermenouville. Etaleville.

Flamanvillette. Fultot.

Gerponville (*en partie.*) Gonſeville. Grainville-*la Teinturiere.* Gueuteville-*ès Plains.*

Hanouard. Heberville. Sainte Helène. Hercanville. Hoqueville. Hotot-*l'Auvrai.* Houdetot.

Ingouville-*ès Plains.*

Maleville-*ſur Durdan.* Manneville-*ès Plains.* Saint Martin-*aux Buneaux.* Mauteville-*ſur Durdan.* Menil-Durdan. Menil-Geoffroi.

Néville. Normanville.

Oherville. Onvéville. Saint Ouën-*au Boſc.* Ouinville-*ſur Cani.* Ourville-*en Caux*, (*en partie.*) Ouville-*l'Abbaïe.*

Paluel. Saint Pierre-*en Port.* Plaine-Seve. Pretot-*la Taille.*

Saint Riquier-*ès Plains.* Riville. Robertot. Roumenil-*ſous Valmont.* Routes.

Saſſetot-*le Manconduit.* Saſſeville. Senneville-*ſur Fecan.* Sommenil.

Teuville-*aux Maillots.* Theroudeville. Thionville-*en Caux.* Tonneville. Tourville-*la Chapelle.*

Saint Valeri-*en Caux.* S. Vât-*de Dieppedale.* Vatecriq. Vauville-*l'Echelle.* Venés-ville. Viguemare. Vinemerville. Vitefleur.

Yvecrique.

LE CANIVET.

Chapelle. *V. Vieu-Rouen.*

CANONVILLE.

Saint....

Pluſieurs prononcent *Canouville*; & les Seigneurs de Raffetot, dont le nom eſt *Canouville de Raffetot*, ne prononcent point autrement.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez le Seigneur preſente à la Cure; mais en 1664 ce Patronnage etoit conteſté entre divers Seigneurs. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CANTELEU-*ſur Brachi.*

Saint Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Digitized by Google

Selon un Aveu du 25 Avril 1419 le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere a à Canteleu un Fief & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

CANTELEU.

CANTELOU.

Chapelle, & Leproſerie. *V. Ecrainville.*

CANVILLE.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 39.

Archid. P-C. *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

CURES.

Il y en a deux; l'une ſous le nom de *Saint Martin*; l'autre ſous celui de *la Sainte Vierge*; le Roi preſentoit à l'une des deux vers le milieu du treizieme ſiecle. (*Pouil. d'Eud. Rig.*)

S. MARTIN.

Le Fief de Cani-Caniel pretend avoir droit de preſenter à celle-ci. *Voiez Cani.*

CHAPELLES, & LEPROSERIE.

1. *Notre-Dame des Gladouins.* Elle etoit en titre en 1554; & ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen l'Archevêque l'a toujours conferée de plein droit.

2. *Saint Thomas.* Il y a ſur cette Chapelle une grande confuſion dans les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen. Premierement ſur ceux des années 1551, 1567, &c. On lui donne le nom de *Saint Thomas:* ſur ceux de l'an 1646 on l'appelle *Saint Nicolas*: ſur d'autres, on lui donne indifferemment les noms de *Sainte Madelene*, ou de *S. Leonard.* En ſecond lieu ſur ceux de l'année 1672 on dit qu'elle eſt fondée à l'Autel de Saint Thomas dans l'Egliſe de S. Martin; mais ſur ceux de l'an 1696 on marque qu'elle eſt ſituée ſur la Paroiſſe de Doudeville: ſur d'autres enfin on dit qu'elle eſt ſituée ſur les deux Paroiſſes de Canville, & de Doudeville. Troiſiemement ſur ceux des années 1551, 1646, &c. on dit qu'elle eſt à la pre-

ſentation des Paroiſſiens, ſans marquer leſquels: ſur ceux de l'année 1600 on dit qu'elle eſt à la preſentation du Threſorier & des Paroiſſiens: ſur ceux de l'année 1672 on dit qu'elle eſt à la preſentation du Curé & des Paroiſſiens en commun: & ſur ceux de l'année 1567 on dit qu'elle eſt à la preſentation des Paroiſſiens de Canville, & de Doudeville. Joignez à tout cela que le Pouillé d'Eudes Rigaud varie lui-même: ſelon ce Pouillé tantôt c'eſt le Curé qui y preſente, tantôt c'eſt le Seigneur; mais on ne marque point lequel des trois Curez, de Doudeville, de S. Martin de Canville, ou de N. D. de Canville, ni lequel des deux Seigneurs, de Canville, ou de Doudeville, jouit de ce droit. Enfin ſelon deux Aveux, l'un du 20 Fevrier 1547, l'autre du 10 Septembre 1659 les Chanoines de la Chapelle roiale du Pleſſis-lez Tours declarent qu'à cauſe du Fief de Doudeville & du Frenai, ils ont droit de preſenter à la Chapelle de *S. Leonard*, ancienne Chapelle du Manoir Seigneurial, & à celle de *la Madelene*, ſur la Paroiſſe de Doudeville. *V. Doudeville.* Suivant une Declaration du 6 Mai 1698 il y a ſur la Paroiſſe de Doudeville une Chapelle en titre *de S. Eloi, & de La Madelene.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant une autre declaration de l'an 1696 il y a ſur la même Paroiſſe de Doudeville une Chapelle de *S. Leonard du Frenai* en titre. (*Ibid.*) Au milieu de toute cette confuſion, voici peut-être ce qu'il y a de vrai. Sur la Paroiſſe de S. Martin de Canville il y a eu une Chapelle de *S. Thomas* en titre. Sur celle de Doudeville il y en a eu une autre nommée *S. Leonard du Frenai.* [Nous laiſſons-là les noms de *S. Eloi*, & de *S. Nicolas*, qui ne nous paroiſſent point aſſez autoriſez.] Enfin ſur l'une & ſur l'autre Paroiſſe conjointement il y en a eu une troiſieme ſous le nom de *Sainte Madelene.* C'etoit une Leproſerie commune aux Paroiſſiens de Canville & de Doudeville. Il y avoit à Doudeville pendant le douzieme ſiecle un Hôpital deſſervi par les Religieux du Prieuré de Longueville-la Giffart. (*Arch. du Prieuré de Longueville.*) C'eſt peut-être à cet Hôpital que la Leproſerie à ſuccedé; mais elle eſt unie maintenant à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 181.

NOTRE-DAME.

En 1655, ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, le Seigneur preſenta à cette Cure; mais on ne marque point quel Seigneur. Selon ceux de l'an 1682, le Seigneur du *Potel* y preſenta cette année-là.

Etat des Paroiſſes ;

Du DOIENNE' DE CANVILLE.

Admenil. Anfreville-*en Caux*. Angien. Anglêqueville-*la Brâlon*. Anglêqueville-*les murs*. Saint Aubin-*ſur la mer*.

Barville-*ſur Cani*. Bauville-*ſur Cani*. Benêt-ville. Berville-*en Caux*. Bloſſeville. Bourville.

Cailleville. Canville (*deux Paroiſſes.*) Carville-*Pot de fer*. Sainte Colombe. Crâville-*la Malet*. Criquetot-*ſur Ouville*.

Doudeville. Droſai.

Epineville-*ſur mer*. Equetot-*ſur les Bans*. Ermenouville. Etaleville. Etouteville-*ſur la mer*.

Flamanville-*l'Eneval*. Flamanvillette. Fultot.

Gonſeville. Grainville-*la Teinturiere*. Gremonville.

Heberville. Hercanville. Hericourt. Hoqueville. Hotot-*l'Auvrai*. Houdetot.

Iquelon.

Menil-Durdan. Menil-Geoffroi.

Néville.

Oherville. Onvéville. Ouville-*l'Abbaïe*.

Pretot-*la Taille*.

Robertot. Routes.

Saſſeville. Sommenil. Soteville-*ſur la mer*.

Tonneville.

Saint Vât *de Dieppedale*. Vauville-*l'Echelle*. Veules (*une des deux Cures.*) Viguemare.

Yvecrique.

CAPEVAL.

Saint Melain ; ou *Saint Menne*.

Les anciens Regiſtres de l'Archevêché de Rouen portent quelquefois *S. Menni*, & quelquefois *S. Mellani*.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Main.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Au mois d'Octobre 1227 l'Abbaïe de l'Ile-Dieu & le Seigneur de Capeval preſentoient conjointement à la Cure. Au mois de Septembre 1268 Richard de Capeval donna à l'Ab-

baïe du Bec cette moitié de droit qu'il avoit ſur ce Patronnage. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Cependant on ſuppoſe ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1681 & ſur le Pouillé du même Dioceſe de l'an 1738, que le Patronnage eſt alternatif entre l'Abbaïe du Bec & le Seigneur.

Ancien Personat.

Il y en avoit un au treizieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CAPRIMONT.

Sainte Marguerite.

On dit ſouvent *Sainte Marguerite de Caprimont*; & dans les anciens titres c'eſt *Sancta Margareta ad Mare.* Le Pouillé d'Eudes Rigaud l'appelle *Caumont*, & quelques autres titres portent *Quevremont.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle, l'Abbaïe de S. Victor-en Caux preſentoit à la Cure; (*Pouil. d'Eud. Rig.*) & ſelon un Aveu du mois de Janvier 1695, ce Monaſtere a à Quevremont un Fief, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Aujourd'hui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, c'eſt le Seigneur du lieu qui a droit d'y preſenter.

LE CARDONNOI.

Chapelle. *V. Morvillier.*

Carocotinum.

Ancienne Ville ou Habitation ſur la mer. *Voiez le Diſcours, nomb.* 4, *&* 15.

CARVILLE-*ſur la Foreſtiere.*

Saint Germain.

On dit egalement *ſur la Folletiere*, & *ſur la Foreſtiere.* Voiez *encore l'article ſuivant.*

Archid.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1285 cette Egliſe n'etoit encore que Succurſale de celle de Beteville ; mais en 1395 elle etoit devenue Paroiſſe en titre. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) On ſuppoſe ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1538 que le Patronnage en eſt alternatif entre .... & le Seigneur *du Vui.* On a voulu dire apparemment le Seigneur *des Vuis*, c'eſt-à-dire *des Vieux*, ou le Seigneur *des Ifs.* Les Pouillez marquent ſimplement que le Seigneur preſente, & ne font point mention d'alternative.

CARVILLE-*Pot de fer.*

Saint Hilaire.

On dit auſſi ſouvent *Carville-ſur Hericourt.* Dans les titres du douzieme ſiecle c'eſt *Caërvilla*; & dans quelques-autres, *Karlevilla*, ou *Charvilla.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Valmont preſente à la Cure. Cette Egliſe lui a eté donnée par Nicolas d'Etouteville, ſon Fondateur; & le Pape Luce III dans une Bulle de l'an 1181 lui en confirma la poſſeſſion. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Mais le titre au lieu de *Caërvilla* porte *Aervilla*, ſans doute par une faute de Copiſte.

CARVILLE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Mauteville-ſur Durdan.*

LE CASTEL.

Fief qui pretendoit droit de Patronnage. *V. Varvannes.*

LE CATELIER.

Saint Georges.

Ce mot n'eſt qu'un diminutif de *Cateau*, ou *Catel*, qui ſe

dit en Normandie & en Picardie pour *Chateau* ; & il en eſt de même de *Catelon*, *Catillon*, &c.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CATEVILLE.

Voiez *Tourville-la chapelle.*

CATILLON-*en Brai.*

La Sainte Vierge.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Cette Cure etoit du Patronnage des anciens Chanoines de la Ferté-en Brai. (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez le Prieuré de S. Laurent-en Lions a droit d'y preſenter.

LE CATILLON.

Fief, & Chapelle. *V. Saint Vigor de Vimerville.*
Autre Chapelle. *V. Villers-le Chambellan.*

CAUDEBEC.

La Sainte Vierge.

Sur le nom, ſur l'origine, & ſur tout ce qui concerne cette Ville, *Voïez le Diſcours, nomb. 9. & ſuiv.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* *
Gener. Rou. *Elect.* *

CURE.

Elle eſt à la preſentation de l'Abbaïe de Saint Vandrille. *Voiez Saint Vandrille.* Elle ſe pretend exempte du Déport.

Digitized by Google

ANCIEN PERSONAT.

Il y en avoit un en 1259. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*)

LES CAPUCINS.

Voiez *le Diſcours*, *nomb.* 12.

LES FILLES DE LA CONGREGATION.

Voiez *le Diſcours*, *nomb.* 13.

CHAPELLES,

Ancienne Leproſerie, & Hermitages.

1. *S. Pierre des Bois*, autrement dite *S. Pierre de Maulevrier*. *V. Maulevrier.*

2. *Notre-Dame de Colmont*, ou du *Saint Sepulchre*. Les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen portent que le Patronnage de celle-ci eſt alternatif; mais ils marquent tantôt que c'eſt entre les heritiers du Fondateur, & les Echevins & Bourgeois de la Ville; tantôt que c'eſt entre le Seigneur du Fief du *Bois*, & les Treſoriers de l'Egliſe Paroiſſiale; tantôt que c'eſt entre les Treſoriers, & la famille *Gorgolier*. Cette Chapelle etoit en titre en 1608. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

3. *Saint Leger*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 l'Abbé de Saint Vandrille a droit de preſenter à celle-ci.

4. *Saint Clair*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 l'Abbé de Saint Vandrille a droit d'y preſenter. *Voiez encore le Diſcours*, *nomb.* 14.

5. *L'Hôtel du Reclus*. Voiez *le Diſcours*, *nomb.* 11.

6. *Notre-Dame de Barival*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, celle-ci eſt ſur la Paroiſſe de Maulevrier, & à la preſentation du Comte de Maulevrier.

7. *Saint François*. Sur ces deux dernieres, *V. Maulevrier*, *& le Diſcours*, *nomb.* 14.

HOPITAL.

Saint Julien le Pauvre. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, la Chapelle eſt en titre & à la preſentation de l'Abbé de S. Vandrille. *Voiez encore le Diſcours*, *nomb.* 14.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTÉ DE CAUDEBEC.

Aliquerville. Alouville. Alvimare. Anquetierville. Saint Arnoul-*ſur Caudebec*. L'Aunai-*ſur Duclair*. Autretot.

Les Bans-*le Comte*. Bebec. Belle-foſſe. Bermonville. Bernieres-

Beuſe-mouchel, (*en partie.*) Beteville. Beuſeville-*la Grenier*. Beuſevillette. Bierville-*la Palleterie*. Blaqueville. Bolbec. Boleville. Bos-Himon. Bouville.

Carville-*ſur la Foreſtiere*. Caudebec. S. Clair-*ſur les Monts*. Cléville. Cliponville. Cretot-*ſur Caudebec*; (*deux Paroiſſes.*) Croix-mare.

Ecales-*Alix*. Ecales-*ſur Villers*. Ecreteville-*ſur les Bans*. Epinai-*ſur Duclair*. Equetot-*ſur les Bans*. Equimboſc-*le Val*. Etelan. Etouteville-*ſur la Mer*. Evronville.

Flamanville-*l'Eneval*. La Foreſtiere. Foucard-*Ecales*. La Frenaie-*ſur l'Ilebonne*. Fréville.

Sainte Gertrude. Grand-Camp. Gravançon, (*deux Paroiſſes.*) Gremonville (*en partie.*) Gruchet-*ſous Bolbec*. Guillerville.

Hatanville. Hericourt. Hotot-*Saint Supplix*. Hotot-*le Vatois*.

Les Ifs-*ſur Caudebec*, L'Ilebonne; (*deux Paroiſſes.*)

Languetot. Lintot. Louvetot-*ſur Caudebec*.

Sainte Marguerite-*ſur Duclair*. Sainte Marie-*aux Champs*. Maulevrier-*en Caux*. Mauteville-*l'Eneval*. Menil-*ſous l'Ilebonne*. Mileville. Mont-del'If.

S. Nicolas-*de la Haie*. Nointot. Norville.

Oberboſc. Oberville-*la Campagne*. Oſeboſc. Oſouville-*ſur Foville*.

Saint Paër-*ſur Duclair*. Panneville. Petit-ville. Saint Pierre-*l'Avis*.

Radicatel. Raffetot. Rençon. Ricarville-*ſur Foville*. S. Riquier-*ſur Hericourt*. Roquefort. Rouville-*en Caux*.

S. Silveſtre.

Toufreville-*la Cable*. Toufreville-*la Corbeline*. Le Trait-Yainville, (*en partie.*) La Trinité-*du Mont*. Triquerville. Trouville *en Caux*.

Le Valaſſe, (*en partie.*) Valiquerville. Saint Vandrille. Vatetot-*ſur Beaumont*. Le Vauroui. Vauville-*ſur les Bans*. Le Verdboſc. Les Vieux-*ſous Ecales*. Villers-*le Chambellan*. Vilquier.

Yebleron. Yvetot.

Etat des Paroiſſes

De l'Election de Caudebec.

Admenil. Aliquerville. Alouville. Alvimare. Ancourteville-

ſur Hericourt. Ancreteville-*ſur la Mer.* Anfreville-*en Caux.* Augerville-Martel. Anquetierville. S. Arnoul-*ſur Caudebec.* L'Aunai-*ſur Duclair.* Autretot.

Les Bans-*le Comte.* Barville-*ſur Cani.* Baudri-boſc. Bauville-*ſur Cani.* Bebec. Belle-foſſe. Bermonville. Bernieres. *Beuſe-mouchel.* Bertaut-ville. Bertreville-*ſur Cani.* Berville en Caux. Beteville. Beuſeville-*la Grenier.* Beuſeville-*la Guerard.* Beuſevillette. Bierville-*la Palleterie.* Blaqueville. Bolbec. Boleville. Bondeville-*ſur Fecan.* Bos-Himon. Bouville. Butot-*en Caux.*

Cailleville. Cani. Canonville. Carville-*ſur la Foreſtiere.* Carville-*Pot de fer.* Caudebec. S. Clair-*ſur les Monts.* Claville-*en Caux.* Cleuville. Cléville. Cliponville. Sainte Colombe. Crâville-*la Malet.* Cretot-*ſur Caudebec*, (*deux Paroiſſes.*) Criquetot-*le Mauconduit.* Criquetot-*ſur Ouville.* Croix-mare. Crôville-*ſur Durdan.*

Doudeville. Droſai.

Ecales-Alix. Ecreteville-*ſur les Bans.* Ecreteville-*ſur Mer.* Elétot. Equetot-*ſur les Bans.* Equimboſc-*le Val.* Ermenouville. Etouteville-*ſur la Mer.* Evronville.

Flamanville-*l'Eneval.* Flamanvillette. La Foreſtiere. Foucard-Ecales. Foville. La Frenaie-*ſur l'Ilebonne.* Fréville. Fultot.

Gerponville. Sainte Gertrude. Gonſeville. Grainville-*la Teinturiere.* Grand-Camp. Gravançon; (*deux Paroiſſes.*) Gremonville. Gruchet-*ſous Bolbec.* Guillerville.

Hanouard. Hatanville. Heberville. Sainte Helene. Hercanville. Hericourt. Hoqueville. Hotot-*l'Auvrai.* Hotot-*S. Supplix.* Hotot-*le Vatois.*

Les Ifs-*ſur Caudebec.* L'Ilebonne, (*deux Paroiſſes.*) Ingouville-*ès Plains.*

Languetot. Lintot. Louvetot-*ſur Caudebec.*

Maleville-*ſur Durdan.* Sainte Marguerite-*ſur Duclair.* Sainte Marie-*aux Champs.* Saint Martin-*aux Buneaux.* Maulevrier-*en Caux.* Mauteville-*ſur Durdan.* Mauteville-*l'Eneval.* Menil-Geoffroi. Menil-*ſous l'Ilebonne.* Mileville. Mont-de l'If.

Néville. Saint Nicolas-*de la Haie.* Nointot. Normanville. Norville.

Oberboſc. Oberville-*la Campagne.* Oberville-*la Manuel.* Oherville. Onvéville. Oſeboſc. Oſouville-*ſur Foville.* S. Ouen-*au boſc.* Ouinville-*ſur Cani.* Ourville-*en Caux.* Ouville-*l'Abbaïe.*

S. Paër-*ſur Duclair.* Paluel. Panneville. Petit-ville. S. Pierre-

l'Avis. S. Pierre-*en Port*. Pretot-*la Taille*.

Radicatel. Raffetot. Rençon. Ricarville-*ſur Foville*. Saint Riquier-*ſur Hericourt*. Saint Riquier-*ès Plains*. Riville. Robertot. Roquefort. Roumenil-*ſous Valmont*. Routes. Rouville-*en Caux*.

Saſſetot-*le Mauconduit*. Saſſeville. Seneville-*ſur Fecan*. S. Silveſtre. Sommenil.

Teuville-*aux Maillots*. Theroudeville. Thionville-*en Caux*. Toufreville-*la Cable*. Toufreville-*la Corbeline*. Le Trait-Yainville (*en partie*.) La Trinité-*du Mont*. Triquerville. Trouville-*en Caux*.

Le Valaſſe (*en partie*.) Valiquerville. Valmont. Saint Vandrille. Vatecriq. Vatetot-*ſur Beaumont*. Le Vauroui. Vauville-*ſur les Bans*. Vauville-*l'Echelle*. Venés-ville. Le Verd-boſc. Veulettes. Les Vieux-*ſous Ecales*. Vilquier. Vinemerville. Vitefleur.

Yebleron. Yvecrique.

CAUDEBEC.

Ruiſſeau. *Voiz le Diſcours, nomb*. 8.

CAUDEBEQUET.

Hameau, ancien Port, & ancien Monaſtere. *Voiez le Diſcours, nomb*. 93.

CAUDECOTE.

Fief qui pretend droit de Patronnage, & ancien Prieuré. *V. Dieppe*.

CAUDECOTE.

Annexe, & Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Villi*.

CAULE.

Saint Jean, ou *la Sainte Vierge*.

Quelques-uns ecrivent *Caules* ; & ce mot paroît d'abord ſignifier ou des *Choux*, c'eſt-à-dire un territoire planté de choux, ou des *Bergeries*, en Latin *Caula*. Mais dans les anciens titres on ne trouve ni *Caula*, ni *Caules* : ils portent tous ſans exception ou *Cablium*, ou *Cadibulum* ; & ſouvent même en François je trouve *le Caule*. Sur le Pouillié de Rouen de l'an 1648, il y a *Caable*.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Cette Egliſe a appartenu autrefois à l'Abbaïe d'Eu ; Henri Comte d'Eu lui en confirma la poſſeſſion. En 1662 le Prieur de Mortemer-ſur Eaune y preſenta, (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) peut-être ſur la nomination du Seigneur. *V. Mortemer-ſur Eaune.*

CAUMONT.

Village. *V. Caprimont.*

CAUTECOTE.

Annexe, & Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Caudecôte.*

CAUVILLE.

Saint....

On donne à ce lieu en Latin le nom de *Calva-Villa*; & c'eſt peut-être plutôt *Calvi-Villa.* Le Pouillé d'Eudes Rigaud l'appelle *Caucalville*; & d'autres titres aſſez anciens, *Cavauville.*

Archid. G. C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Dès le treizieme ſiecle le Seigneur preſentoit à la Cure ; (*Pouil. d'Eud. Rig.*) & ſelon un Aveu du 1 Septembre 1708 le Fief de Cauville a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*) En 1534 l'Abbaïe de Montivillier diſputa ce Patronnage au Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon une Declaration de l'an 1686, ce Monaſtere a aliené le Fief de Cauville. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*)

CAUX.

Ancienne contrée qui a fait partie premierement de la Gaule Belgique, puis de la Celtique, & de la Lionnoiſe ſeconde, enfin de la Neuſtrie, & de la Normandie. *Voiez le Diſcours, nomb.* 3, 40, & 42. Diviſion de cette contrée ſous les pre-

miers François en divers Gouvernemens, dont l'un a retenu l'ancien nom de *Caux*. Voiez *le Diſcours*, *nomb.* 55. Nouvelle Diviſion du Païs de Caux par rapport aux trois Gouvernemens, Eccleſiaſtique, Civil, & Militaire. *Voiez le Diſcours*, *nomb.* 209, *& ſuiv.*

Etat des Doiennez-Ruraux

De L'Archidiaconné du Grand-Caux.

Foville. Le Havre. Les Loges. Saint Romain. Valmont.

Etat des Doiennez-Ruraux

De l'Archidiaconné du Petit-Caux.

Bâqueville. Brachi. Canville.

Etat des Vicomtez

Du Bailliage de Caux.

Arques. Cani. Caudebec. Le Havre-*de Grace*. Longueville-*la Giffart*. Montivillier. Neuf-chatel.

CENT-ACRES.

La Sainte Trinité.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Richard d'Aufai confirma à l'Abbaïe de S. Evroul la poſſeſſion de cette Egliſe vers l'an 1060 du tems de l'Abbé Robert de Grentemenil; (*Arch. de l'Abbaïe de S. Evroul.*) & le Prieur d'Aufai, de la dépendance de ce Monaſtere, y preſentoit au treizieme ſiecle. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Cependant ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, c'eſt l'Abbé qui y preſente. Selon celui de l'année 1648 l'Abbé & les Religieux y preſentoient conjointement.

LA CERLANGUE.

S. Leonard.

Quelques-uns ecrivent *la Serlangue*, & en latin *Servi-lingua*. D'autres s'attachent à l'ortographe que nous ſuivons ici, & traduiſent en latin *Cervi-lingua*; comme s'il etoit queſtion ici d'*Eſclaves*,

Digitized by Google

d'*Eſclaves*, ou de *Cerfs*, & de *langues*. S'il etoit permis de tirer ce nom de la langue Celtique, on propoſeroit *Kerlean*, qui eſt un nom commun à quelques familles nobles de Léon & de Cornouaille, & qui ſignifie un *Hermitage*, ou bien à la lettre, *Maiſon*, *Habitation de Moine*. Mais *Cer* & *Lang*, peuvent être tirez plus naturellement de la Langue Teutonique. Ce mot a eté autrefois maſculin; & il paroît qu'on a dit *Cerlangue-le bas*, ou *Bas-Cerlangue*. Le Pouillé d'Eudes Rigaud fait mention d'une Cure qu'il appelle *Bacellengue*, Doienné de S. Romain, & qu'il dit être à la preſentation du Comte de Tancarville. Il n'y a point de doute que ce ne ſoit cette Cure-ci.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez & ſuivant une information faite en 1495, le Comte de Tancarville a droit de preſenter à la Cure.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Marc. *Voiez Obermare.*

CHAMBELLAN.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Yebleron.*

CHAMP-FLEURI.

Chapelle. *Voiez Harfleur.*

CHAMPARS.

Chapelle. *Voiez Saint Martin-en Campagne.*

LA CHAPELLE-*Benouville.*

S. Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

LA CHAPELLE-*du Bourguai.*

Saint Pierre, & Saint Gorgon.

On l'appelle ainſi, parce qu'apparemment ce n'etoit en premier lieu qu'une ſimple Chapelle dans l'etendue de la Paroiſſe du Bourguai, ou de Bourgueil. Quelques-uns l'appellent encore *la Chapelle-ſur Torci.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

LA CHAPELLE-*de Calleville.*

Paroiſſe. *Voiez Calleville-les deux Egliſes.*

LA CHAPELLE-*ſur Dun.*

Saint.....

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Chapitre de S. Quentin en Vermandois preſente à la Cure. *Voiez le Bourg-Dun.*

LA CHAPELLE-*ſur Torci.*

Village. *Voiez la Chapelle du Bourguai.*

LA CHAPELLE.

Autre Village. *V. Saint Michel de la Chapelle.*

CHARLES-MENIL.

Hameau, Fief, & Collegiale. *Voiez Manéouville; & le Diſcours, nomb.* 182, *&* 213.

LE CHATEAU-*Sohier.*

Fief qui pretendoit droit de Patronnage. *Voiez S. Aubin-de Sarquelet, & Montivillier.*

CHATILLON.

Chapelle. *Voiez Saint Vigor de Vimerville.*

LA CHAUSSE'E-*ſur Longueville.*

Saint Jean-Baptiſte.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon une Bulle du Pape Celeſtin III de l'an 1193 cette Egliſe appartenoit alors à l'Abbaïe de S. Amand de Rouen. On croit qu'elle en a eu le Patronnage en echange de celui de Manéouville. Cependant il paroît dependre du Fief même de la Chauſſée, que les Religieuſes de ce Monaſtere alienerent en 1641, & qu'elles ont retiré depuis. Par le Contrat de vente du 4 Novembre 1641, l'Acquereur Thomas de Grouchi, Sieur de Robertot, avoit promis de donner à l'Abbaïe l'alternative du Patronnage, lorſqu'il en ſeroit requis par les Religieuſes. Il en fut requis en 1651, & il le refuſa; ce qui donna lieu à un grand Procés, qui s'eſt enfin terminé à un retrait de la terre ou du Fief de la part de l'Abbaïe par faute d'hoirs mâles. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Selon un Aveu du 18 Juin 1674 cette Abbaïe a à la Chauſſée un plein Fief, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHEF-DE CAUX.

Saint Denys.

On dit auſſi *Saint Denys-Chef de-Caux.* Les Matelots ont donné à ce lieu le nom de *Sainte Adreſſe*, qui n'eſt qu'un nom d'imagination, fondé ſur ce que c'eſt un Promontoire qu'ils apperçoivent de loin lorſqu'ils ſont en mer, & qui les guide, ou qui leur ſert comme d'*Adreſſe* pour arriver au Havre.

Archid. Gr. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Hav.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen

Digitized by Google

conferoit cette Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite le Seigneur de Grâville a pretendu au Patronnage : l'Archevêque & lui etoient en Procés pour ce ſujet en 1342 & en 1473. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) On ne voit point au juſte ni quand ce Procés a commencé, ni quand il a fini. Mais le Seigneur du Fief de Vitenval fit auſſi valoir ſes pretentions : l'Archevêque de Rouen obtint deux Sentences du Bailli de Caux, l'une en 1337 contre le Seigneur de Vitenval ; l'autre en 1338, contre Jean Mallet, Seigneur de Grâville. (*Ibid.*) Cependant ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1677 on ſuppoſe que le Patronnage du Chef-de Caux eſt alternatif entre le Marquis de Grâville, & le Seigneur du Fief de Vitenval. Selon deux Aveux, l'un du 22 Octobre 1544, l'autre du 17 Fevrier 1580, *Vitanval* eſt un demi-Fief, aſſis ſur la Paroiſſe du Chef-de Caux, lequel a droit de preſenter alternativement à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 5 Novembre 1706, ce même demi-Fief de Haubert de Vitanval a droit d'y preſenter ; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & dans ce dernier Aveu on ne fait aucune mention d'alternative. D'un autre côté les Seigneurs de Grâville ont rendu leurs Aveux ; & en cela ils ne ſont pas toujours conformes à ceux du Fief de Vitenval. *V. Grâville.* Selon les Pouillez le Patronnage du Chef-de Caux eſt alternatif entre le Seigneur du lieu, & le Seigneur de Grâville.

FIEF.

Vitanval, ou *Vitenval*. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

CHENE.

Notre-Dame du Chêne. Chapelle. *V. Montivillier.*

CLAIES.

Village. *V. Clais.*

SAINT CLAIR-*ſur Gournai.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

Digitized by

Selon les Pouillez, le Chapitre de S. Hildevert de Gournai presente à la Cure.

SAINT CLAIR-*sur Etretat.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1648 on attache le Patronnage de cette Cure au Fief & Seigneurie de Valmont. Mais le Seigneur du Fief des Loges pretend en avoir le droit. *V. les Loges.*

CHAPELLE, ou LEPROSERIE.

Saint Nicolas. On l'appelle quelquefois *Saint Nicolas d'Etretat*, peut-être parcequ'elle etoit commune aux deux Paroiſſes d'Etretat, & de Saint Clair. Elle n'eſt plus en titre. *Voiez Etretat.*

SAINT CLAIR-*ſur les Monts.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur d'Yvetot preſente à la Cure. En 1681 le Roi y preſenta comme aiant la Garde-noble de ce Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur quoi, *Voiez le Diſcours, nomb.* 178.

SAINT CLAIR.

Ancienne Maladerie. *V. Caudebec.*

CLAIR-RUISSEL.

Prieuré de l'Ordre de Font-Evraud. *Voiez le Diſcours, nomb.* 163.

CLAIS-*ſur Eaune.*

Saint.....

Quelques-uns ecrivent *Claies*; mais on trouve dans les an-

Digitized by Google

ciens titres *Clées*, ou *Cleis*, & même *Cletdas* ſur ceux du onzieme ſiecle.

Exempt. du Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

J.... Archidiacre de Rouen, renonça au douzieme ſiecle en faveur du Chapitre de ſa Cathedrale à tout le droit qu'il avoit ſur cette Egliſe, & ſur les deux Chapelles qui en dependoient. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Le Chapitre confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption. (*Ibid.*)

Chapelles.

1. *Frenoi-en Val.* 2. *Hambures.* Sur la Carte du Dioceſe de Rouen ces deux Chapelles ſont marquées comme faiſant partie de l'Exemption du Chapitre de Rouen. Ce ſont apparemment les deux Chapelles dont nous venons de parler; mais le Pouillé de Rouen de l'an 1738 ne fait mention que de celle de Frenoi.

CLAVILLE-*en Caux.*

Saint Martin, ou *Sainte Honorine.*

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu eſt appellé *Cuanville.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Prieuré de Grâville a droit de preſenter à la Cure.

CLEMENCE'.

Chapelle, ou Leproſerie. *V. Cailleville.*

CLERCI.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez le Hertelai.*

CLEUVILLE.

Saint Leger.

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Abbaïe de Beaubec preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'End. Rig.*) Selon un Aveu du 30 Septembre 1688, *Cleuville* qui faiſoit partie du Duché d'Etouteville, eſt une Baronnie qu'on appelloit anciennement le franc-Fief *Talbot*, parce qu'elle avoit eté poſſedée par les Comtes Talbot : cette Baronnie a droit de preſenter à la Cure de *Cleuville*, & à celle de *Barville-ſur Cani.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CLE'VILLE.

Saint Benoît.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

PRIEURE'.

Selon une Declaration du 4 Fevrier 1678 il depend de l'Abbaïe de S. Etienne de Caën, & c'eſt un Fief. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CURE.

Selon un Aveu du 12 Juillet 1684, le Patronnage de cette Cure a dependu autrefois du Fief de *Blanques*, lequel eſt aſſis ſur cette même Paroiſſe, & ſur celle d'Alvimare. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon les Pouillez, & ſelon un autre Aveu du 21 Octobre 1678 (*Ibid.*) l'Abbaïe de S. Etienne de Caën a droit d'y preſenter.

FIEF.

Blanques. Voiez *Alvimare.*

CLIPONVILLE.

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Cette Cure avec la Chapelle de *N. D. des Deviſes*, ou *du Haiel*, dont nous allons parler, ne formoit qu'un ſeul & même Benefice en 1638 ; le Sieur de Normanville en diſputoit alors le Patronnage à l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de l'Archevêché de Rouen.*) Selon une Declaration du 10 Octobre 1693, la Chapelle des Deviſes eſt une annexe de la Cure de Cliponville par divers Arrêts tant de l'Echiquier, que du Parlement de Normandie ; & Cliponville eſt à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelles.

1. *Notre Dame des Deviſes*, ou *du Haiel*. En 1313 Hugues de Normanville ſe deſiſta de la pretention qu'il avoit contre l'Archevêque de Rouen de preſenter à cette Chapelle. En 1322 le Seigneur de Normanville fit un pareil deſiſtement. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cette Chapelle eſt annexée à la Cure de Cliponville. *Voiez le commencement de cet article.*

2. *Saint Nicolas*. Celle-ci etoit en titre en 1472 ; & l'Archevêque de Rouen l'a toujours conferée de plein droit. (*Archiv. de l'Archev. de Rou.*)

Fief.

Les Bordes. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez les Bans-le Comte.*

CLOS-JAQUET.

Chapelle. *Voiez Auſai.*

COLBOSC.

Village. *Voiez Saint Romain de Colboſc.*

COLEVILLE.

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. du Bec.* Selon les Pouillez ce Monaſtere a droit d'y preſenter.

Cha-

Digitized by Google

CHAPELLE.

Saint Gilles de Hongerville. On trouve ce nom ecrit diverſement : *Hongerville* , *Hongreville* , *Ongerville* , *Ogerville* , & *Ougerville :* mais il paroit venir de *Hungerius.* Dans les titres de l'Abbaïe de S. Pere de Chartres on trouve un *Hungerius de Amonis-Villa* , qui vivoit au douzieme ſiecle. Suivant le Pouillé d'Eudes Rigaud il y avoit au treizieme ſiecle dans l'etendue de la Paroiſſe de Bondeville-ſur Fecan une Chapelle de *Saint Gilles de Hongreville* , à la preſentation du Seigneur. Mais il faut que depuis ce tems-là cette Chapelle ait changé de Paroiſſe. Dans un Aveu du 10 Decembre 1602 Georges le Vanier declare tenir du Roi le Fief ou Vavaſſorerie noble de Hongreville ſur la Paroiſſe de Coleville ; & qu'à cauſe de ce Fief il a droit de preſenter à la Chapelle de *Saint Gilles* fondée devant ſon Manoir Seigneurial. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1502 on donne à cette Chapelle tantôt le nom de *Saint Vulfran* ſimplement , tontôt celui de *Saint Vulfran & Saint Gilles ;* & ſur ceux de l'an 1689 on l'appelle *S. Leu - S. Gilles.* Sur la carte du même Dioceſe on marque qu'elle eſt tombée en ruine. Selon le Pouillé de l'an 1738 , le Seigneur du lieu a droit d'y preſenter.

FIEF.

Hongerville , ou *Hongreville.* Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

COLMENIL.

S. Pierre.

Les titres recens donnent à cette Egliſe *Saint Georges* pour Patron.

Archid. P - C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Colmenil n'etoit en 1177 qu'une Chapelle ſous le nom de *Saint Pierre* , & de la dependance du Prieuré de Longueville-la Giffart. (*Arch. du Prieuré de Longuevil.*) Elle a eté dans la ſuite erigée en Cure. Selon un Aveu du 25 Avril 1419 ce Monaſtere a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

Digitized by Google

COLMONT.

Chapelle. *V. Candebec.*

COLMOULINS.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Hauteur.*

SAINTE COLOMBE.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Hermengarde de Cuverville, avec ſes enfans Guillaume, Henri, & Remi; & Goſſelin de Sainte Colombe auſſi avec ſes enfans Richard & Guillaume, donnerent à l'Egliſe de Saint Lo de Rouen tout le droit qu'ils avoient ſur celle de Sainte Colombe : la donation fut confirmée par Rotrou Archevêque de Rouen. (*Arch. du Prieuré de S. Lo de Rou.*) Par un Arrêt de l'Echiquier de l'an 1442 le Patronnage de cette Cure fut adjugé au même Monaſtere contre un particulier nommé Jean Bailli qui y pretendoit. (*Ibid.*) Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 7 Juin 1692 le Prieuré de Saint Lo a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 en met une ici ſous le nom de *Saint Thibaud*, qu'il dit réunie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. Je crois que c'eſt une faute, & que cette Chapelle de *Saint Thibaud* n'eſt point differente de la Leproſerie de Cani.

COMPAINVILLE.

S. Pierre.

Je trouve quelquefois *Companville.*
Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente : ſuivant un Aveu du 3 Avril 1399, Compainville eſt un demi-Fief qui a droit de preſenter à la Cure alternativement. (*Arch. de la Ch.*

Digitized by Google

des C. de Par.) Dans un autre Aveu du 17 Fevrier 1474 on ne fait point mention de l'alternative. (*Ibid.*)

COMPATUREL.

Fief & Chapelle. *V. S. Martin-ſous Bellencombre.*

COMPIEGNE.

Fief, qui pretend droit de Patronnage. *V. Trouville-en Caux.*

COMPIGNI.

Village. *V. Coupigni.*

COMTE-MOULINS.

S. Martin.

L'uſage s'eſt preſque introduit d'ecrire & de prononcer *Contremoulins.* Cependant tous les titres anciens portent *de Comitis Molendinis.* Sur ce mot de *Comte*, Voiez *les Bans-le Comte.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 16 Août 1678, le demi-Fief de Haubert de *Franqueville* ou *Contremoulins* a droit de preſenter à la Cure de *Contremoulins*, & à la Chapelle de *Sainte Marguerite* ſur la même Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais le Fief de *Ganſeville* pretend au même droit ſur la Cure, ou y a pretendu. *V. Ganſeville.*

CHAPELLE, & LEPROSERIE.

Sainte Marguerite. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1435 on l'appelle *Saint Michel & Sainte Marguerite.* Le Curé y preſentoit alors, & y a encore preſenté en 1576, & 1661. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Ce Patronnage lui etoit apparemment conteſté par le Seigneur de Comte-Moulins. *V. le commencement de cet article.* La Leproſerie eſt unie à l'Hôpital du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204. Mais on dit que la Chapelle ſubſiſte toujours en titre.

CONTEVILLE.

S. Nicolas, ou *S. Maclou.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1141 Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Suivant les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

CONTEVILLE.

Succurſale. *V. Paluel.*

CONTREMOULINS.

Village. *V. Comte-Moulins.*

CORNILLON.

Baronnie. *V. Guilmécourt.*

COROCOTINUM.

Ancienne ville ou habitation ſur la Mer. *Voiez le Diſcours, nomb.* 4, *&* 15.

COTE'

Fief dans Harfleur. *Voiez le Diſcours, nomb.* 216.

COTTECOTE.

Annexe, & Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Caudecôte.*

LE COUDRAI-*en Caux.*

S. Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, le Prieuré de Grâville preſente à la Cure.

LA COUDRAIE.

Chapelle. *V. Harfleur.*

LES COUDREAUX.

Chapelle, *V. Vilquier.*

Digitized by Google

LA COUDRE'E.

Chapelle. *V. Harfleur.*

COUPIGNI.

La Sainte Vierge.

Quelques titres portent *Compigni* ; & dans le Pouillé d'Eudes Rigaud il y a *Campigni.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 16 Mars 1538, le Comte [aujourd'hui Duc] d'Aumale a droit de preſenter à la Cure. *(Arch. dela Ch. des C. de Par.)*

LA COUR-*le Comte.*

Fief & Chapelle. *Voiez Saint Aubin-le Cauf, & Saint Pierre-le vieux.*

LA COUR-*d'Epinai.*

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Epinai-ſur Duclair.*

LA COUR-*de Normanville.*

Fief, qui a, dit-on, droit de Patronnage, *V. Normanville.*

COURCELLES.

Village. *V. Gourſelles.*

CRAS-MENIL.

Saint Martin.

Pluſieurs ecrivent & prononcent *Gras-Menil ;* ce qui revient au même : c'eſt toujours en Latin *Craßus* pris pour le ſurnom de quelque Seigneur à qui ce lieu aura appartenu. L'uſage le plus autoriſé eſt d'ecrire *Crâmenil.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu du 5 Decembre 1484, le Fief de Crâmenil a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CRAS-VILLE-*la Mallet.*

Saint Vât, ou *Sainte Helene.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid: Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers l'an 1090 Hugues de Gûeuteville donna cette Egliſe avec la dîme à la Collegiale de Saint Georges de Bocherville avant qu'elle fut erigée en Abbaïe. En 1131 le Pape Innocent II en confirma la poſſeſſion à ce Monaſtere. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680 l'Abbaïe de Saint Georges a les dîmes de Crâville-la Mallet avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant les Pouillez de Rouen des années 1648, & 1704, ce Monaſtere y preſente; mais ſuivant celui de l'an 1738 il n'y preſente qu'alternativement avec le Seigneur.

CRAS-VILLE-*la Roquefort.*

Saint Martin.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid: Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

PRIEURÉ.

Les Pouillez de l'Abbaïe de Tiron dans le Perche font mention d'un Prieuré de *Saint Martin de Crâville* de la dependance de ce Monaſtere. (*Souchet. not. ad vit. B. Bern. Tiron. pag.* 282.) Mais dans ces Pouillez on diſtingue deux Prieurez, l'un de *Saint Martin de Crâville*, l'autre nommé *de Roquefort.* On ajoute neanmoins touchant celui-ci, *de eo tamen dubitatur*, & le doute eſt bien fondé; car *Crâville* & *Roquefort* ne ſont qu'un ſeul Prieuré fondé dans l'Egliſe de *Crâville-la Roquefort.* Nous avons deja obſervé que le Prieur de Crâville a pretendu avoir droit de preſenter à la Cure de Bâqueville-en Caux. *Voiez Bâqueville en Caux.*

Digitized by Google

CURE.

En 1503 l'Abbaïe de Tiron y presenta. En 1556 ce Monastere, & le Seigneur de Crâville s'en disputoient le Patronnage. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Aujourd'hui selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738 le Seigneur presente.

CRAUDALE.

Village. *V. Crodale.*

CRECI.

Village. *V. Cressi.*

CREPEVILLE.

Saint Martin.

Ce doit être en Latin *Crispi-Villa.*
Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme siecle le Roi presentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon une information faite en 1495 le Duc de Longueville avoit droit d'y presenter. Depuis l'extinction de ce Duché le Roi y presente.

S. CREPIN-*de Frêne.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme siecle ce n'etoit qu'une simple Chapelle à laquelle presentoient conjointement le Prieuré du Mont-aux Malades, près de Rouen, & le Seigneur du lieu. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Selon quelques memoires imprimez le Prieuré de Longueville-la Giffart a deux Fiefs à Saint Crepin, & le tiers du Patronnage de la Cure. Suivant les Pouillez le Seigneur y presente.

CREQUIER.

La Nativité de la Sainte Vierge.

On dit auſſi *Criquier*, & quelques titres aſſez anciens portent *les Criquiers*. Sur ce mot, & ſur l'origine de ce village, *V. le Diſcours, nomb.* 176.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Pendant le dix-ſeptieme ſiecle cette Cure etoit adminiſtrée par un Religieux de l'Ordre de Citeaux. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 10 Janvier 1689 l'Abbaïe de Beaubec a à Criquier un Fief, les dîmes, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ANCIENNE CHAPELLE.

Hadancourt. Voiez *le Diſcours, nomb.* 176.

CRESSI.

La Sainte Vierge.

On a ecrit auſſi *Creci.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 26 Novembre 1666, le Prieuré de Saint Lo de Rouen a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cette Cure eſt reguliere.

CRETOT-*ſur Caudebec.*

Sur les anciens titres c'eſt *Criſetot*, ou *Creſetot*. Il y a là deux villages voiſins, & deux Paroiſſes diſtinguées l'une ſous le nom de *Saint Aubin*, l'autre ſous le nom de *Saint Gilles.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

S. Au-

Digitized by Google

S. AUBIN.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville le don qui lui avoit eté fait de l'Egliſe de Saint Aubin de Cretot; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680 ce Monaſtere en a les dîmes, avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Chamb. des C. de Rou.*)

S. GILLES.

Elle n'etoit encore qu'une ſimple Chapelle, lorſqu'en 1114 Henri I, Roi d'Angleterre, la donna à l'Abbaïe de S. Georges de Bocherville. (*Arch de l'Abb. de S. Georg.*) Elle a eté erigée depuis en ſeconde Cure; & en 1485 le Roi y preſenta *jure tredecim Capellarum de Grainconio*, comme il eſt marqué ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de cette année-là, c'eſt-à-dire *au droit des treize Chapelles de Gravançon*, ce qui eſt inintelligible. Peut-être a-t-on voulu dire *au droit du Chapelain de Gravançon*. Quoiqu'il en ſoit, le Roi y preſente ſelon les Pouillez, & le Curé de Saint Gilles donnoit à ſa Cure en 1670 le titre de Cure & Chapelle-Roiale. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſuivant deux Aveux, l'un du 16 Mai 1572, l'autre du 30 Septembre 1583, la Baronnie & franche Bouteillerie de Cretot a droit de preſenter à la Cure de *Cretot*. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*) Mais ces Aveux regardent peut-être la Cure de Cretot-ſur Godarville.

BARONNIE.

Sur la Baronnie de Cretot, *Voiez le Diſcours, nomb.* 215.

CRETOT-*ſur Godarville.*

Saint....

Archid. G-C. *Doi.* Log
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure. *Voiez l'article precedent.*

CREUILLI.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. S. Jouin-ſur Mer.*

CREVERS.

Ou *Creves*. Village. *V. Milebos.*

CRIEL.

S. Aubin.

Sur le nom, & ſur tout ce qui regarde ce Bourg, *Voiez le Diſcours, nomb.* 71.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure; & elle eſt reguliere.

ANCIENNE CURE.

Saint Leonard du Bel. Elle dependoit de l'Abbaïe d'Eu, & etoit encore reguliere en 1654. Elle eſt devenue enſuite Succurſale de Criel. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur cette ancienne Cure, *V. le Diſcours, nomb.* 71.

CHAPELLES, & LEPROSERIE.

1. *Saint Thomas de Cantorberi.* Elle avoit eté fondée vers la fin du douzieme ſiecle par Henri II, Comte d'Eu, qui la donna à l'Abbaïe d'Eu; en 1202 le Roi Philippe-Auguſte confirma cette donation. (*Arch. de l'Abb. d'Eu.*) Cette Chapelle etoit deſſervie en 1637 par deux Titulaires reguliers; & en 1654 elle etoit encore reguliere. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle a eté, dit-on, réunie à l'Abbaïe d'Eu pour l'augmentation de deux Religieux dans ce Monaſtere. (*Mem. de l'Abb. du Trep.*)

2. *Briançon.* Selon un Aveu du 29 Decembre 1683 l'Abbaïe du Treport a droit de preſenter à une Chapelle de *Branſon*, qui ne peut être autre que le Château de Briançon, dont nous allons parler dans la ſuite de cet article. Cette Chapelle n'eſt plus en titre.

3. *Notre-Dame*, au hameau de *Menival.* Celle-ci a eté fondée par Jean-Baptiſte Bernardin, Bourgeois de Paris, & Marie le Fournier d'Eauville, ſa femme, & erigée en titre le 24 Août 1690, à la preſentation de leurs heritiers. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Fondateur en augmenta la fondation juſquà la ſomme de 150 livres de rente, par contrat du 5 Juin 1693; & en

conſequence de cette nouvelle fondation elle fut de nouveau erigée en titre par Decret du 8 Avril 1700. (*Ibid.*)

¶ En 1252 Jeanne d'Eu, Dame de Criel, fonda par teſtament cinq Chapelles dans ſa terre de Criel, & legua dix ſols de rente à la Leproſerie du même lieu. (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*)

Hopital, & Ecoles.

Il y avoit à Criel dés l'an 1477 un Hôpital ſous le nom de *Saint Antoine & Saint Nicolas.* (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cet Hôpital a eté renouvellé ſous le nom de *Saint Louis* au dix-ſeptieme ſiecle; on l'a etabli dans le Château de *Briançon*; & on y a joint des Ecoles pour les petites filles. *V. le Diſcours, nomb.* 71.

La Crique-*ſur Bellencombre.*

La Sainte Trinité.

Sur ce mot, *Voiez le Diſcours, nomb.* 61.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

La Crique-*de Bagneville.*

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Bagneville.*

La Crique-*de Perquanville.*

Ancien Golfe comblé. *Voiez le Diſcours, nomb.* 193.

Criquebeuf.

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Cette Egliſe fut donnée en 1205 au Prieuré de Saint-Lo de Rouen; & en 1207 Gautier de Coutances Archevêque de Rouen lui en confirma la poſſeſſion. (*Arch. du Prieuré de S. Lo de Rou.*) Cependant ſelon un Aveu du 7 Juin 1692 le Seigneur

de Criquebeuf preſente pour la Cure au Prieur de Saint Lo, qui preſente enſuite à l'Archevêque. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1661 on ſuppoſe que le Seigneur de Monchi preſente aux Religieux de Saint Lo, & que ceux-ci preſentent enſuite à l'Archevêque. Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur preſente. Sur le Patronnage de cette Cure, *V. encore Gomerville.*

CRIQUETOT-*l'Eneval.*

La Sainte Vierge.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu du 11 Septembre 1690, le Fief de Criquetot-l'Eneval, qui releve de la Baronnie d'Eneval, a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CRIQUETOT-*ſur Longueville.*

Saint Julien.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle il y avoit à Criquetot-ſur Longueville deux portions de Cure, l'une & l'autre à la preſentation du Seigneur. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cependant ſelon quelques Memoires imprimez le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à une de ces deux portions. Mais depuis long-tems les deux portions ſont reduites à une ſeule, qui eſt ſelon les Pouillez à la preſentation du Seigneur. En 1673 ce Patronnage etoit en litige. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CRIQUETOT-*le Manconduit.*

Saint Remi.

Sur le mot de *Manconduit*, Voiez *Saſſetot-le Manconduit.*

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant un Aveu du 27 Novembre 1628 Criquetot le Mauconduit eſt un huitieme de Fief de Haubert relevant du Roi, avec droit de preſenter à la Cure, & de nommer un Adminiſtrateur à l'Hôpital de Bruquedale. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CRIQUETOT-*ſur Ouville.*

Saint Martin.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CRIQUIER.

Village. *Voiez Crequier.*

CRODALE.

Saint Etienne.

Quelques titres anciens portent *Craudale*, & peut-être faudroit-il ecrire ainſi. Il y a près d'Arles en Provence un terrain fort connu, & tout couvert de pierres, nommé *la Crau.* Sur l'origine de ce mot, *Voiez encore Greges.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez l'Archevêque de Rouen confere la Cure de plein droit.

CROISI-*ſur Andele.*

La Sainte Vierge.

Le Pouillé d'Eudes Rigaud donne à ce lieu le nom de *Greſi*; & dans d'autres anciens titres on l'appelle *Creſeium.* Sur ce nom, *Voiez encore l'Article de Greges.*

Archid. V - n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Cette Egliſe n'etoit anciennement que Succurſale de la Haie-en Lions ; & c'eſt maintenant la Haie-en Lions, qui eſt Succurſale de Croiſi. En 1261 l'Egliſe de la Haie fut tranſplantée au lieu où on la voit aujourd'hui ; ce fut le Roi qui donna le nouvel emplacement ; & dès ce tems-là cette Paroiſſe etoit du Patronnage du Prieuré de Longueville-la Giffart. (*Arch. du Prieuré de Longuevil.*) Suivant un Aveu du 25 Avril 1419, ce Monaſtere a un Fief à Croiſi avec les dîmes, & le droit de preſenter à la Cure de Croiſi, & à la Chapelle de la Haie-en Lions. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

SUCCURSALE.

La Haie-en Lions. *Voiez le commencement de cet Article.*

CHAPELLE.

Saint Alexandre. Elle a eté erigée en titre à la preſentation des heritiers du Fondateur par Lettres du 11 Juin 1686. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

SAINTE CROIX-*des Ifs.*

Village. *Voiez les Ifs-ſur Caudebec.*

LA CROIX *de pierre.*

Chapelle. *Voiez Angerville-Martel.*

CROIX-MARE.

Saint Aubin.

Sur l'origine de ce mot, *V. Greges.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on a mis quelquefois bien mal-à-propos *Cruda-mara.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Geor
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Guillaume de Vateville donna au douzieme ſiecle à l'Abbaïe de Jumiege le Patronnage de cette Cure ; (*Arch. de l'Abb.*

Digitized by Google

de Jum.) & l'Abbé declare dans un Aveu du 28 Mars 1526 que ſon Monaſtere a droit d'y preſenter à cauſe de la Baronnie de Norville. *Voiez Norville.*

CHAPELLES.

1. *Saint Nicolas.* Elle avoit eté fondée avant l'an 1213 par Richard d'Yvetot. (*Arch. de l'Abb. de Jum.*)

2. *Saint Jacques & Saint Philippe*, dans le Manoir Seigneurial. Elle etoit en 1548 à la preſentation du Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 11 Septembre 1600 il y a au Manoir Seigneurial de Croix-mare une Chapelle en titre, à laquelle on a donné les rentes d'un Fief ou quart de Fief, nommé le Fief de Flamanville, aſſis en la Paroiſſe de Croix-mare, & dependant de la Baronnie d'Eneval. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

3. Selon les Pouillez de Rouen des années 1704 & 1738, il y a une Chapelle dans le Chateau de *Beauvoir*, à la preſentation du Seigneur. Selon quelques Memoires du Prieuré de Grâville il y a ſur la Paroiſſe d'Ecales-Alix une Chapelle reguliere, dite de *Notre-Dame*, à la preſentation de ce Monaſtere; & celle-ci ne doit pas être differente de l'autre : mais le Château de Beauvoir eſt ſur la Paroiſſe de Croix-mare.

FIEF.

Selon un Aveu du 4 Mai 1673, le Fief de Croix-mare, dont relevent vingt-trois autres Fiefs, releve lui-même du Marquiſat de la Londe-Commin. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Le Seigneur de ce Fief preſenta en 1662 à la Cure de *Serville.* (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CROPUS.

S. Jean.

Pus eſt ici pour *Podium*, ou pour *Poix*, comme dans *Mirepoix*, *Hurepoix*, &c. Du reſte, *V. Greges.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.*
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen, & le Seigneur du lieu ſe diſputoient le Patronnage de cette Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Selon un Aveu du 16 Decembre

Digitized by Google

1547 le Fief de *Bos-Guillaume & Cropus*, qui appartenoit alors aux Chanoines de la Collegiale de Blainville, a droit de presenter à la Cure de Cropus. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 14 Decembre 1459, le Fief de *Bos-Guillaume*, Vicomté d'Arques, qui s'etend sur les Paroisses d'Arques, Bos-Guillaume, Cropus, Dersigni, &c. a droit de presenter aux deux Cures de *Cropus*, & de *Dersigni*. (*Ibid.*) Mais on ne connoît point de Cure du nom de *Bos-Guillaume* ni dans la Vicomté d'Arques, ni dans toute l'etenduë du Païs de Caux. Et à l'egard du Fief de Bos-Guillaume, les Chanoines de Blainville n'en jouissent plus; ils l'ont cedé en 1682 à M. Colbert, Marquis de Seignelai. (*Arch. de la Colleg. de Blainville.*)

FIEF.

Bos-Guillaume. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez le commencement de cet article.*

CROVILLE-*sur Durdan.*

Saint....

Quelques titres fort anciens portent *Crocville.* Sur l'origine de ce mot, *V. Greges.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant les Pouillez, le Seigneur du lieu presente à la Cure.

CROVILLE-*sur Sie.*

Saint Pierre, ou *S. Ouen.*

Sur l'origine de ce mot, *Voiez l'article precedent*, & *Greges.* Le Pouillé d'Eudes Rigaud met au Doienné de Bâqueville une Cure de *Curtiville* que l'on ne connoît pas. Si c'etoit celle-ci, on l'auroit appellé d'abord *Courville*, dont se seroit formé insensiblement le nom de *Crôville.* Mais selon le Pouillé d'Eudes-Rigaud *Curtiville* etoit à la presentation de l'Abbaïe du Treport; en quoi neanmoins il pourroit bien être fautif.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon

Selon un Aveu du 22 Avril 1678, Crôville-ſur Sie eſt un Fief qui a droit de preſenter à la Cure, & qui appartient à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelle.

Saint François d'Aſſiſe, & *Saint François de Paule*, au Hameau de *Bos-l'Abbé*. Elle a eté fondée vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle par François Gaffier, Curé de Manéouville, qui en ceda le Patronnage à Catherine Guillebert, femme 1°. de Jacques de Manneville, Ecuyer; 2°. de Henri Martel, Seigneur de Bâqueville-en Caux. Celle-ci y preſenta en 1668. Le Comte de Manneville y preſenta en 1717, & le Seigneur du lieu en 1725. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Pouillé de Rouen de l'an 1704 la met mal-à-propos ſur la Paroiſſe de S. Ouen-Bren-en bourſe.

C U I.

Saint Martin.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

Raoul de Belleville tenoit par ſucceſſion & heritage le Perſonat de l'Egliſe de Cui. Il le ceda à l'Abbaïe de S. Germer du conſentement de Hugues ſon fils en faiſant Profeſſion dans ce Monaſtere; & la donation fut confirmée par Hugues de Gournai, & par ſa femme Mileſende. (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

Prieure'.

Mont-Louvet. Les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1472 lui donnent le nom de *S. Aubin*; & d'autres l'appellent *la Madelene.* Son vrai nom eſt *S. Fiacre*; il n'en a point d'autre dans les anciens titres, particulierement dans ceux de l'Abbaïe de S. Faron de Meaux, dont il depend. Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de ce Monaſtere.

Curborius.

Village. *Voiez le Diſcours, nomb.* 71.

Digitized by Google

CUVERVILLE-*ſur Etretat.*

Saint .....

Sur l'origine de ce mot, *Voiez l'article ſuivant.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant une information faite en 1495 le Duché de Longueville a droit de preſenter à la Cure; & ſelon un Aveu de la Terre d'Etouteville du 30 Septembre 1688, la Seigneurie d'Epouville, membre du Duché de Longueville, a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Le Duché de Longueville etant eteint, le Roi y preſente aujourd'hui.

CUVERVILLE-*ſur Yere.*

La Sainte Vierge.

Dans les anciens titres du douzieme ſiecle ce lieu eſt appellé *Cuthberti-Villa.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, le Baron de Cuverville a droit de preſenter à la Cure. Aujourd'hui le Comte d'Eu poſſede cette Baronnie.

PRIEURE'.

Rouge-camp. Le Comte Gautier Giffart, & la Comteſſe Ermengarde ſon epouſe, ont fondé, dit-on, ce Prieuré ſous l'invocation de *la Sainte Vierge*, du tems de Jean I Comte d'Eu; & Henri de Cuverville, leur fils, a confirmé & augmenté cette fondation. (*Mem. de l'Abb. du Trep.*) Il depend de l'Abbaïe du Treport; & ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de ce Monaſtere.

BARONNIE.

Sur le Patronnage de la Baronnie de Cuverville-ſur Yere, *Voiez le commencement de cet article, & Pretot-la Taille.*

Digitized by Google

D

DAMPIERRE-*ſous Alihermont.*

Saint Pierre-aux liens.

Damp ou *Domp*, en latin *Dampnus*, ou *Dompnus*, a eté uſité longtems pour *Dom*, en latin *Domnus*, mot de la moienne latinité que l'on a dit pour *Dominus*; & l'on n'avoit point alors la delicateſſe de diſtinguer entre *Dom*, & *Don*, ſelon que l'on appliquoit ce mot à quelque Moine ou à quelque grand Seigneur: on diſoit egalement *Dom Juan d'Autriche*, *Dom Pedre de Bragance*, & *Dom Prieur*, ou *Dom Sacriſtain*. Ce même mot s'eſt appliqué à divers noms de lieux, comme à *Dampont*, *Dammartin*, *Dampierre*; & je trouve quelquefois *de Dompni-ponte*: mais on pourroit auſſi avoir ſous-entendu *terra* ou *Eccleſia*; & ce ſeroit en latin *terra Domni-Martini*, *terra Domni-Petri*, &c. *Eccleſia Domni-Petri*, pour *S. Petri*, &c. Rien n'empêche encore que dans tous ces noms la ſyllabe *Dom* ou *Dam* ne ſoit l'abbreviation de *Dominium*. Ainſi *Dampierre* ſeroit *Dominium Petri*, &c.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Abbaïe de Corbie preſentoit à la Cure; (*Pouil. d'Eud. Rig.*) & ſelon un aveu du 11 Janvier 1538, Dampierre eſt une Prevôté & une Seigneurie dependante de l'Abbaïe de Corbie, à cauſe de laquelle ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais ſelon un autre Aveu du 2 Août 1708 la Baronnie de Dampierre, qui a droit de preſenter à la Cure, appartenoit alors à un Seigneur laïc. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

PREVOTE' *ou* PRIEURE' *ou* PERSONAT.

Ce Benefice depend de l'Abbaïe de Corbie; & l'Abbé de ce Monaſtere le confere de plein droit. Il etoit poſſedé en 1653 par un Regulier. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

BARONNIE.

Sur la Baronnie de Dampierre, *Voiez le Diſcours, nomb.* 216.

DAMPIERRE-*en Brai.*

Saint Pierre.

Sur ce mot, *Voiez l'article precedent.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

Le Pape Alexandre III a confirmé à l'Abbaïe de S. Germer la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) & ſelon les Pouillez cette Abbaïe preſente à la Cure.

DAMP-VILLIERS.

Chapelle. *Voiez Neuville-Ferriere.*

DANCOURT.

Saint Aubin.

Je trouve ſur quelques titres *Dencuria*, & en François *Dencourt.* Ce pourroit être un nom formé comme pluſieurs autres de l'article *de*, & du mot *Ancourt*, ou *Aincourt.* Voiez *Ancourt.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Suivant un Aveu du mois de Janvier 1695, l'Abbaïe de S. Victor-en Caux a droit de preſenter à cette Cure à cauſe du Fief de la Bargue. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

DANVILLE.

Village. *Voiez Déville.*

DARSIGNI.

Village. *Voiez Arſigni.*

DAUBEUF.

Village. *Voiez Aubeuf.*

Digitized by Google

DENCOURT.

Village. *Voiez Dancourt.*

DENETANVILLE.

Saint Martin.

On trouve aſſez ſouvent *Netanville* ; & peut-être eſt-ce le veritable nom.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant une information faite en 1495 le Duché de Longueville avoit droit de preſenter à la Cure. Depuis l'extinction de ce Duché le Roi y preſente.

SUCCURSALE.

Saint Nicolas de Lintot.

ANCIENNE CHAPELLE.

Saint Michel, ou *le Mont-Saint Michel.* Elle etoit en titre en 1659, & 1731. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 marque qu'elle eſt aujourd'hui annexée à la Cure.

SAINT DENYS-*ſur Sie.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers l'an 1060, du tems de Robert de Grentemenil, Abbé de S. Evroul, Richard d'Aufai confirma à ce Monaſtere la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de S. Evroul.*) La Cure dependoit du Prieuré d'Aufai. *Voiez Aufai.* Mais ſuivant les Pouillez l'Abbé y preſente.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Nicolas de Beuville. *Voiez Aufai.*

SAINT DENYS-*du Val.*

On dit auſſi *Saint Denys-en Val.* Quelques-uns donnent à cette Paroiſſe le nom de *Flainville* ; mais c'eſt le Seigneur du

Manoir de Flainville qui a tenté de lui donner ce nom, & qui le lui a donné en effet dans quelques Aveux.

Archid. P.-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Saint Julien, au Manoir de *Flainville*. Au mois de Janvier 1323, c'eſt-à-dire 1324, Etout de Gruchet fonda une Chapelle ſous le nom de *Saint Julien* dans ſon Manoir de *Fléville*. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cette Chapelle a eté long-tems poſſedée pendant le ſeizieme & le dix-ſeptieme ſiecles par divers Religieux de l'Abbaïe de Fecan. Le Seigneur du Fief de *S. Denys*, autrement dit *du Mêle & de Flainville*, y preſenta encore l'un d'entre eux en 1646. (*Ibid.*) Selon un Aveu du 19 Decembre 1538, le Fief de *Flainville* a droit de preſenter à la Chapelle de *S. Julien* au Manoir Seigneurial. (*Arch de la Ch. des C. de Par.*)

SAINT DENYS.

Autres Villages, Paroiſſes, ou Annexes. *Voiez Blangi, Chef-de Caux, Hericourt, Roumenil-ſur Dieppe.*

DERSIGNI.

Village. *Voiez Arſigni.*

LE DESERT.

Chapelle. *Voiez Bos-Himon.*

SAINT DESIRE'.

Ancienne Chapelle. *Voiez Monterolier.*

DE'VILLE-*en Caux.*

Saint Vât.

On diſoit au treizieme ſiecle *Danville.* Quelques-uns ecrivent mal *Des Villes* en deux mots.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Digitized by Google

Vers le milieu du treizieme ſiecle, il y avoit à Déville deux Curez par indivis ſans portions differentes. (*Pouil d'Eud. Rig.*) En 1540 on diſtinguoit deux portions; & le Comte d'Eu preſenta à l'une des deux. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, le Comte d'Eu preſentoit à toutes les deux. Selon ceux des années 1704, & 1738, il n'y a plus qu'une portion à la preſentation du Seigneur.

LES DEVISES.

Chapelle. *V. Cliponville.*

DIEPPE.

Sur le nom, ſur l'origine, & ſur tout ce qui concerne cette Ville, *Voiez le Diſcours, nomb.* 52, 119, 133, *& ſuiv.*

Archid. Eu. *Doi.* { Long-vil. / Env.

Gouvern. Norm.

Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.

Baill. Caux. *Vic.* Arq.

Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIEN MONASTERE.

Sainte Catherine. On croit que c'etoit un Prieuré dependant de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. *Voiez le Diſcours, nomb.* 142.

CURES & COUVENS,
ou autres Communautez.

Il y a à Dieppe deux Egliſes Paroiſſiales, *Saint Remi*, & *Saint Jacques*, ſans compter tout le quartier du *Pollet*, qui eſt de la Paroiſſe de *Neuville*. Dans l'etendue de ces trois Paroiſſes il y a dix Couvens ou Communautez, & quelques Chapelles. Nous les marquerons ici chacune ſous les Cures, dans l'etendue deſquelles elles ſont ſituées.

S. REMI.

C'eſt la plus ancienne Paroiſſe de la Ville. Selon un Aveu du 11 Mars 1675 les Chartreux de Gaillon ont droit d'y preſenter au droit de l'ancienne Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, à cauſe du Fief de Caudecôte. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ANCIEN PRIEURE'.

Saint Nicolas de Caudecôte. Il etoit hors de la ville, & de-

pendoit de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. Il a eté uni vers l'an 1720 à la Chartreuſe de Gaillon. (*Mem. des Chartr. de Gaill.*)

Les Minimes.

Notre-Dame de Bon-Port. *V. le Diſcours, nomb.* 144.

Les Carmelites.

La Sainte Mere de Dieu. *Voiz le Diſcours, nomb.* 146.

Les Jesuites.

Saint François-Xavier. *Voiez le Diſcours, nomb.* 147.

Les Carmes-Dechaussez.

Saint Joſeph & Saint Elie. *Voiez le Diſcours, nomb.* 150.

Les Benedictines.

Saint Sauveur. *V. le Diſcours, nomb.* 151.

Patronnage.

des Benedictines de Dieppe.

La Prieure preſente à une Chapelle dite *de Thibermont* ſur la Paroiſſe d'Etran. *V. Etran.*

Chapelles, & Leproserie.

1. *Sainte Madelene* au hameau de *Janval.* C'eſt une ancienne Maladerie fondée hors de la Ville ſur les deux Paroiſſes de Saint Remi de Dieppe, & de Saint Aubin-ſur Sie. Elle eſt réunie à l'Hôpital de Dieppe. *V. le Diſcours, nomb.* 143.

2. *Saint Pierre.* Celle-ci a eté fondée dans l'Egliſe de Saint Remi, & etoit en titre en 1492, & en 1508. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

S. Jacques.

Cette Cure eſt un demembrement de celle de Saint Remi. *Voiez le Diſcours, nomb.* 141. Selon un Aveu du 11 Mars 1675, les Chartreux de Gaillon ont droit d'y preſenter au droit de l'ancienne Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, à cauſe du Fief de Caudecôte. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*)

Les Chanoinesses Regul. & l'Hotel-Dieu.

Elles prennent le nom de Religieuſes *de la Miſaricorde de Jeſus*; & leur Egliſe porte celui de *Saint Jean-Baptiſte.* Voiez *le Diſcours, nomb.* 143.

Les Peres de l'Oratoire, & le College.

L'Enfant Jeſus. *V. le Diſcours, nomb.* 152.

Les

Digitized by Google

Les Ursulines.

L'Annonciation de la Sainte Vierge. *Voiez le Diſcours, nomb.* 148.

Chapelles.

Toutes celles dont nous allons parler ont eté fondées dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Jacques.

1. *Saint Criſtophe*, ou *Saint Jacques & Saint Criſtophe.* Elle etoit en titre, & en preſentation laïque en 1590, & 1659 (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint François.* Celle-ci a eté fondée par un particulier nommé Martin Loutrel. Elle etoit en titre en 1584; & les heritiers du Fondateur y ont preſenté en 1675. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

3. *Saint Michel.* Elle etoit en titre en 1566, & 1611. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle a eté fondée par Meſſieurs Guillebert, Lieutenans Generaux au Bailliage de Caux en la Vicomté d'Arques.

4. *Saint Nicolas.* Elle etoit en titre en 1481, & 1659. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

5. *Saint Sauveur.* On lui donne quelquefois le nom de Chapelle *de Caſtres*, je ne ſçai pourquoi. Jean Longueil, Bourgeois de Dieppe, en ordonna la fondation par teſtament; & ſa veuve la fonda par acte du 8 Octobre 1341. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle etoit en 1622 à la preſentation de l'aîné de la Maiſon de Longueil; & en 1657 René de Longueil, Seigneur de Maiſons, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, y preſenta. (*Ibid.*) Dans une Declaration du 9 Decembre 1693 on l'appelle la Chapelle de *S. Sauveur de Longueil.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

6. *La Sainte Trinité & le Saint Sepulchre.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1568 on donne à celle-ci le nom du *Saint Eſprit.* Elle eſt unie à une autre Chapelle fondée dans le Manoir Seigneurial de Bos-le Comte. *V. S. Pierre-le Vieux.*

¶ Geoffroi Caroli, Archidiacre du petit Caux dans l'Egliſe de Rouen, & Curé de Saint Jacques de Dieppe, a fondé dans cette Egliſe une Meſſe à perpetuité; & la fondation fut approuvée par l'Archevêque de Rouen au mois de Mai 1476. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Je ne ſçai ſi cette fondation a donné lieu à un titre de Benefice.

Quartier du Pollet,

Sur la Paroiſſe de Neuville-le Pollet.

Les Capucins.

Saint Sauveur. *Voiez le Diſcours, nomb.* 145.

Les Religieuses de la Visitation.

Saint... *V. le Diſcours, nomb.* 149.

Chapelle.

Notre-Dame des Greves. C'eſt une eſpece d'annexe ou de Succurſale de la Paroiſſe de Neuville, où il y a un titre de Benefice à la preſentation du Prieuré de Longueville-la Giffart. *V. le Diſcours, nomb.* 154. Cette Chapelle eſt celebre par les Pelerinages qui s'y font.

Hopital-General.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 153.

Justice.

Bailliage Seigneurial. Corps de Ville. Grenier à Sel. Amirauté. Traites-Foraines. Conſuls. Bailliage-Roial, & Vicomté d'Arques. Election, & Grüerie d'Arques. *V. le Diſcours, nomb.* 141. Les Conſuls de Dieppe ſont appellez au Parlement de Rouen, où ils doivent comparence une fois l'année.

Fief.

Caudecôte. Selon un Aveu du 11 Mars 1675, c'eſt un plein Fief, anciennement dit *Montaigu*, & qui dependoit de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen dès ſa fondation. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article, & Appeville-ſous Dieppe.*

DIEPPE.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 52, 56, & 57.

DIEPPEDALE.

Village. *Voiez S. Vât de Dieppedale.*

S. DIGNEFORT.

Prieuré, ou Chapelle reguliere. *V. Gonfreville-l'Orcher.*

Le DONJON.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Toqueville-du grand Caux.*

DOUDEVILLE.

La Sainte Trinité, ou *la Sainte Vierge.*

Digitized by Goog

Dans les anciens titres ce lieu eſt appellé *Dodelini-Villa*. D'autres portent *Dodevilla*.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Gautier d'Aufai, & Patrice ſa femme, avoient donné cette Egliſe à l'Abbaïe de Valmont, qui preſentoit à la Cure en 1180. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Dans la ſuite des tems on a dit que ce Patronnage dependoit du Fief de Doudeville, & qu'il n'etoit qu'alternatif. L'Abbé & les Religieux de Valmont à qui ce Fief appartenoit, l'echangerent pour quelqu'autre bien contre Pierre Roque, Seigneur de Varengeville, Conſeiller d'Etat, & Secretaire des Commandemens de Monſieur, Frere unique de Louis XIV; l'Archevêque de Rouen approuva cet echange par Lettres du 7 Mars 1660. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon deux Aveux, l'un du 20 Fevrier 1547, l'autre du 10 Septembre 1659, les Chanoines du Pleſſis lez Tours declarent que le Roi Louis XI leur a donné Doudeville & le Frenai, qui eſt un plein Fief de Haubert; & qu'à cauſe de ce Fief ils ont droit de preſenter à la Cure de *Doudeville*, & aux Chapelles de *Saint Leonard*, & de *la Madelene*, ſur la même Paroiſſe. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*) Suivant le Pouillé de Rouen de l'an 1738 le Seigneur de *Galleville*, [Fief que je ne connois point] preſente à la Cure de Doudeville.

CHAPELLES, & LEPROSERIE.

Voiez *Canville*.

DOUVREND.

Sainte Madelene.

Ce nom eſt certainement compoſé d'abord du mot Celtique *Dwr*, lequel ſignifie *de l'Eau*; & nous tâcherons d'etablir ailleurs qu'*And* doit ſignifier *Obſcur*. [Voiez *Deſcript. du Vexin, nomb.* 154.] Douvrend eſt ſitué au pied d'une montagne ſur la riviere d'Eaune; la montagne qui couvre la riviere du côté du Levant, rend ſon lit obſcur de ce côté-là. C'eſt cette obſcurité-là même, ſi je ne me trompe, qui a donné lieu au nom du village.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / Arq. }
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez l'Archevêque de Rouen confere la Cure de plein droit.

Chapelle.

Saint Antoine. Elle etoit nouvellement fondée, & en preſentation laïque en 1657. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

DRAQUEVILLE.

Saint Etienne.

Quelques anciens titres portent *Dragavilla*, & *Dragevilla*; & je trouve encore *Dragleville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la poſſeſſion de l'Egliſe & des dîmes de Draqueville. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon les Pouillez & ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

DRIENCURIA.

DRINCOURT.

Ancien Château, & ancien nom de la ville de Neuf-Chatel-en Brai. *V. le Diſcours, nomb.* 155.

DROSAI.

S. Martin.

Je ſerois aſſez tenté de croire que ce nom n'eſt qu'un compoſé de l'article *de*, & du mot *Roſai.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Seigneur du Bec de Mortagne preſente à la Cure. *V. le Bec de Mortagne.*

ANCIENNE CHAPELLE.

Les Pouillez de Rouen des années 1704 & 1738 marquent qu'elle eſt unie à la Cure.

DUN.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 48.

DURDAN.

DURDO.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 47.

E.

EARA.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 53.

EAUI.

Forêt. *V. les Ifs-ſur Londinieres; les Ventes d'Eaui; & le Diſcours, nomb.* 59.

EAUNE.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 52.

ECALES-ALIX,

Saint Martin.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1495, ce lieu eſt appellé *Scala Ælicia.* On appelle *Echaliers* certaines barrieres que l'on met dans les champs à certains endroits pour empêcher le paſſage des voitures & du gros betail.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1495 le Seigneur d'Yvetot preſenta à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 2 Mars 1541, le Fief d'Ecales-Alix a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

ECALES-*ſur Villers.*

Saint Jean.

Sur ce mot, *V. l'article precedent.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Selon un Aveu du 21 Avril 1701, Ecales-ſous Villers eſt un plein Fief de Haubert qui a droit de preſenter à la Cure d'*Ecales* demembrée anciennement de celle de Villers, & à la Chapelle de *Saint Alexis* fondée dans l'Egliſe d'Ecales. (*Arch. de la Ch. des Cx de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Alexis. *V. le commencement de cet article.*

ECLAVELLES.

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce mot, *V. le Diſcours, nomb.* 92. On dit aſſez ſouvent *les Eclavelles.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

L'Abbaïe de Saint Vandrille preſente à la Cure. *V. Fontaines-en Brai.*

ECLE.

Saint Pierre.

On trouve auſſi *Ecles*, *Eccles*, & *meme Excles.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen du quinzieme ſiecle on l'appelle *Eccla.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1152 l'Abbaïe d'Aumale preſentoit à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1495, & 1563, le Commandeur de Ville-Dieu y a preſenté. (*Ibid.*) Selon deux Aveux, l'un du 16 Mars 1538, l'autre du 2 Juillet 1672, le Comte, c'eſt-à-dire aujourd'hui le Duc d'Aumale, a droit d'y preſenter. (*Arch. des*

Digitized by Google

Ch. des C. de Par. & de Rou.) Selon les Pouillez, le Patronnage appartient au Commandeur de Ville-Dieu.

ECOTIGNI.

La Sainte Vierge.

Quelques anciens titres portent *Ecotignies*; mais on trouve ſouvent auſſi *Cotigni*: & ce ſeroit peut-être un lieu planté de *Coignaſſiers*; à moins que ce mot ne vînt de *Scoti*, ou de *Scoſſ*, ſur quoi *V. Deſcription du Vexin*, *nomb.* 153.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

ECOTIGNI.

Chapelle. *V. Oberville-ſur Tere.*

ECRAINVILLE.

Saint Denys.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 24 Juin 1581, Ecrainville eſt un huitieme de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon deux autres Aveux, l'un du 13 Fevrier 1632, l'autre de l'an 1709, ſans autre date plus preciſe, ce même Fief d'Ecrainville a droit de preſenter à la Cure d'Ecrainville, & à la Chapelle & Leproſerie de *Cantelou*. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ANCIENME LEPROSERIE.

Elle etoit ſituée à *Vau-milé*, ou *Val-miellé*; & ſur pluſieurs titres elle porte le nom de *S. Lubin*. Elle eſt unie maintenant à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours*, *nomb.* 204. Je crois qu'il ne faut point la diſtinguer de la Chapelle ou Leproſerie de *Cantelou* dont nous venons de parler, & à laquelle on donne quelquefois le nom d'Hôpital ſur les Regi-

Digitized by Google

ſtres de l'Archevêché de Rouen. Mais ſur les mêmes Regiſtres on l'appelle quelquefois *S. Jacques de Canteleu*. L'Abbé du Valaſſe y preſenta en 1519, & le Seigneur en 1694. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ECRETEVILLE-*ſur les Bans*.

S. Blaiſe.

Sur quelques anciens titres on donne à ce lieu en latin le nom de *Scroti-Villa*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Memoires de l'Abbaïe de Fecan, Ecreteville eſt une Chatellenie qui appartient à ce Monaſtere, & qui a droit de preſenter à la Cure d'*Ecreteville*, & à celle de *la Trinité du Mont*.

ECRETEVILLE-*ſur mer*.

Saint Martin.

Pendant le quatorzieme ſiecle on appelloit ce lieu *Ecrutevillette*, & *Ecretevillette*.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1333 l'Archevêque de Rouen obtint une Sentence du Bailli de Caux contre le Seigneur de Lintot, qui lui diſputoit le Patronnage de cette Cure; & par tranſaction paſſée la même année avec ce Seigneur, il eſt demeuré en poſſeſſion de la conferer de plein droit. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ECTOT.

Village. *Voiez Equetot.*

ECULETOT.

La Sainte Vierge.

Archid.

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Richard de Montigni, & Guillaume ſon fils, donnerent la moitié de cette Egliſe au Prieuré de S. Laurent-en Lions: Raoul de la Bruiere, & Roger ſon fils, donnerent l'autre moitié à la priere de Rotrou Archevêque de Rouen; & Henri II, Roi d'Angleterre, confirma cette double donation en 1151. (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) Selon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

ECUQUETOT.

Saint Martin, ou *Saint Jean.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Mais le Seigneur du Bec-Crepin pretend de ſon côté avoir droit d'y preſenter. *Voiez le Bec-Crepin.*

ELBEUF-*en Brai.*

Saint Pierre.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.*

Hugues I, & Girard de Gournai avoient donné le Patronnage & les dîmes de cette Egliſe à l'Abbaïe du Bec; Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen confirma cette donation en 1141. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Dans la ſuite Hugues III, Seigneur de Gournai, la retira des mains des Religieux du Bec moiennant quelque dedommagement, & en fit don à l'Abbaïe de Belloſane. (*Arch. de l'Abb. de Belloſan.*) Selon un Aveu du 31 Decembre 1685 ce dernier Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais on

marque ſur le Pouillé de Rouen de l'an 1738 que le Patronnage eſt en litige entre l'Abbaïe de Belloſane & le Seigneur du lieu.

ELCOURT.

Village. *Voiez Ailecourt.*

ELDONA.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 52.

ELENCOURT.

Village. *Voiez Ailecourt.*

ELE'TOT.

Saint.....

Si *Elétot* ne doit point être diſtingué d'*Erletot* dont nous allons parler dans la ſuite de cet article, il ſemble que ce mot auroit eté formé de celui d'*Earl-tot.* Or *Earl* etoit un nom de dignité chez les Danois, (*Spelman. Vita Ælfredi pag.* 24. *not.*) & il eſt encore aujourd'hui d'uſage en Angleterre pour ſignifier un *Comte.* Cela poſé rien n'empêche que ce lieu n'ait appartenu du tems des premiers Normans à quelque Comte de diſtinction, peut-être même au Prince; car les premiers Ducs de Normandie ont pris indifferemment les noms de *Duc*, de *Comte*, & de *Conſul.* Si cette conjecture a lieu, le vrai nom latin d'*Elétot* ſeroit *Comitis-toſta.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Dans une Bulle de l'an 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere en confere de plein droit la Cure, qui fait partie de ſon Exemption. (*Mem. de l'Abb. de Fec.*) L'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville a compté autrefois parmi ſes dependances une Egliſe nommée *Erletot* dont elle ne jouit plus. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Ce pourroit bien être celle-ci que ce Monaſtere auroit cedée ou echangée contre quelque autre bien avec l'Abbaïe de Fecan.

Digitized by Google

SAINT ELIER.

Village. *Voiez Saint Helier.*

ELLECOURT.

Village. *Voiez Ailecourt.*

EMALEVILLE.

Saint Martin.

On trouve quelquefois *Maleville.*
Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.
Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

FIEF.

Sur le Fief d'Emaleville. *Voiez le Diſcours, nomb.* 213.

EMONDEVILLE.

Ancienne Chapelle. *Voiez Hotot-l'Auvrai.*

ENCOURTEVILLE.

Village. *Voiez Ancourteville.*

ENGRENIER.

Chapelle. *Voiez Montivillier.*

ENVERMEU.

Les plus anciens titres françois portent *Envermeuil.* Sur l'origine de ce nom, *Voiez Envremenil.*
Archid. Eu. *Doi.* *.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Bail. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Roum. ſous Env. / Arq. }
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

PRIEURE'.

Saint Laurent. Ce Monaſtere a eté fondé ſur le patrimoine

de Hugues d'Envermeu frere de Turold d'Envermeu, qui fut fait Evêque de Baieux vers l'an 1098, & qui embrassa ensuite la vie monastique dans l'Abbaïe du Bec. (*Gall. Christ. Sammarthanor. Episc. Baioc. pag.* 337.) Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma en 1141 à ce Monastere la possession de l'Eglise de *Saint Laurent*. Mais quelques années après il y avoit là outre l'Eglise de S. Laurent, laquelle etoit celle du Prieuré qui y fut etabli sous la dependance de ce Monastere, une autre Eglise sous le nom de *Notre Dame*, qui etoit celle de la Paroisse du lieu, & une Chapelle sous le même nom de S. Laurent, qui a eté depuis erigée en seconde Paroisse, & qu'on a nommée *S. Laurent-le Petit*, pour la distinguer de l'Eglise du Prieuré. Ces trois Eglises appartenoient à l'Abbaïe du Bec; le Pape Luce III lui en confirma la possession en 1184. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Vers le milieu du treizieme siecle le Prieur d'Envermeu presentoit aux deux Cures du lieu. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais depuis très-long-tems, l'Abbé du Bec est en possession d'y presenter. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Et à l'egard du Prieuré, ce n'est plus depuis un siecle ou deux qu'un Benefice simple à la collation du même Abbé.

CURES.

1. *Notre Dame.* 2. *Saint Laurent-le Petit.* Sur le Patronnage de ces deux Cures, *Voiez le commencement de cet article.*

SUCCURSALE.

Goucheaupré est Succursale de Notre-Dame.

CHAPELLE.

Saint Guilain. Le Seigneur du Fief de *Brais* y a presenté en 1579, 1663, 1710, 1730, &c. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Quelques-uns au lieu de Brais ecrivent *Brest* mal-à-propos.

HOPITAL.

Saint Nicolas. Michel Taupin, & Guillemette sa femme, (Dans le même titre elle est aussi appellée *Ameline:* c'est apparemment le même nom.) ont fondé cet Hôpital; & dans la suite, par Acte du mois de Fevrier 1288, c'est-à-dire 1289, ils y ajouterent encore quelques biens. La fondation fut confirmée par l'Abbé & les Religieux du Bec au mois de Novembre 1278, ensuite par le Roi au mois de Juin 1296. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1344, au mois de Juin, l'Archevêque de Rouen fut maintenu par Sentence du Bailli de Caux dans la possession de conferer de plein droit l'administration de cet

Digitized by Google

Hôpital, contre le Procureur du Roi qui s'y etoit opposé au nom du Duc de Normandie. (*Ibid.*) Cependant le Seigneur y presenta en 1559, & sa presentation fut admise à l'Archevêché. (*Ibid.*) Selon un Aveu du 8 Août 1672, le plein Fief de Haubert d'*Envermeuil*, dit *la Motte*, a droit de presenter à l'Hôpital du lieu.

FIEF.

La Motte. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez ce que nous venons de dire sur l'Hôpital d'Envermeu.*

Etat des Paroisses,

Du DOIENE' D'ENVERMEU.

Sainte Agate. Alihermont (*trois Paroisses.*) Ancourt. Angeville. Arsigni.

Bailleul-*sur Eaune.* Bailli-*en riviere*; Belleville-*sur la mer.* Berengreville. Berengrevillette. Berneval-*le Grand.* Boissai-*sur Eaune.* Braquemont.

Capeval. Crodale.

Dampierre-*sous Alihermont.* Dieppe, (*en partie.*) Douvrend.

Envermeu (*deux Paroisses.*) Equiqueville, (*une des deux Cures.*) Etran.

Freauville; Freuleville.

Glicourt. Graincourt.

Hibouville.

Les Ifs-*sur Londinieres.* Inelville. Intraville.

Les Jonquieres (*deux Paroisses.*)

Maintru. S. Martin-*en Campagne.* Meulers.

Neuville-*le Pollet.*

Oberville-*sur Eaune.* Omoi. Saint-Ouen-*sous Bailli.*

Parfondeval.

Saint Quentin-*au bosc.*

Ricarville-*sur Dieppe.*

Sauchai-*le bas.* Sauchai-*le haut.*

Saint Valeri-*sur Equiqueville.* Vanchi-*sur Eaune.* Les Ventes-*d'Eaui.*

ENVE'VILLE.

Village. *V. Onvéville.*

ENVREMENIL.

Saint Aubin.

Selon un titre du onzieme ſiecle (*Valeſ. Notit. Gall.* Caleti.) ce lieu s'appelloit alors *Ebrardi-Manſionile*; en effet quelques-uns l'appellent encore aujourd'hui *Evrard-Menil.* Dans quelques titres du quatorzieme ſiecle, auſſi bien que ſur la Carte du Dioceſe de Rouen, on lui donne le nom d'*Avremenil*; & tout cela revient au même; car *Eberard*, ou *Evrard*, ne ſont que des diminutifs d'*Evre*, nom d'homme, en latin *Aper*. Nous avons parlé dans l'article du *Bourg-Dun* d'une ancienne Abbaïe fondée ſur la riviere de Dun, & qu'on a appellée *Evrardi-Eccleſia*. Le Village d'*Envremenil*, qui n'eſt qu'à trois quarts de lieuë de-là, repreſente parfaitement ce nom d'*Evrard*, & paroît avoir appartenu au même Seigneur. Peut-être même etoit-ce autrefois une des dependances de cet ancien Monaſtere.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

On pretend qu'il n'y avoit là autrefois qu'une portion de Cure, qui dans la ſuite des tems a eté diviſée d'abord en deux, puis en trois. Il y en avoit trois vers le milieu du treizieme ſiecle, deux en preſentation laïque, & une à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Au quatorzieme ſiecle Jean Sire d'Yvetot, & Jean le Breton, pretendirent chacun de leur côté que la Cure avoit eté dotée par leurs ancêtres, & fondée ſur leurs propres Fiefs; ils en conteſtoient le Patronnage à l'Archevêque. Ce Procés qui duroit depuis l'an 1331 fut terminé en 1365 par Sentence du Bailli de Caux, qui adjugea à l'Archevêque le Patronnage de la ſeconde portion. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1548 la troiſieme portion etoit, dit-on, à la preſentation alternative du Fief de *la Motte*. (*Ibid.*) Le Seigneur preſenta à la premiere en 1654, & 1674; mais en 1673 ce même Seigneur pretendoit encore au Patronnage de la ſeconde. Selon un Aveu du 15 Mai 1554 il y a ſur la Paroiſſe d'Avremenil deux Fiefs nommez, l'un le Fief *au Breton*, l'autre le Fief de *la Motte*, auſquels eſt attaché le Patronnage de cette troiſieme portion. (*Arch. dela Ch. des C. de Par.*) A l'egard de la premiere portion, le même Aveu declare que le quart de Fief d'*Avremenil*, compoſé de deux autres Fiefs unis & incorporez enſemble, ſça-

Digitized by Google

voir le Fief de *Mont-morenci*, & le Fief de *Lintot*, a droit d'y preſenter ; cet Aveu eſt à peu près conforme à un autre du 27 Avril 1657. Seulement on dit dans celui-ci que le Fief d'*Avremenil*, dit *Mont-morenci*, a droit de preſenter à la Cure d'Avremenil, au lieu de dire à la premiere portion de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais ſelon un troiſieme Aveu du 10 Août 1586, le Fief de *la Gaillarde* eſt un huitieme de Fief relevant de celui de Godarville, & qui a droit de preſenter à la Cure d'Envremenil ; (*Ibid.*) & dans cet Aveu on ne diſtingue ni premiere, ni ſeconde, ni troiſieme portion.

FIEFS.

1. Le Fief *au Breton.* 2. *Lintot.* 3. *Mont-morenci.* 4. *La Motte.* Tous ces Fiefs pretendent droit de Patronage. *Voiez le commencement de cet article.*

ENVRONVILLE.

Village. *Voiez Evronville.*

EPINAI-*ſur Duclair.*

S. Martin.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Selon un Aveu du 28 Mars 1526, l'Abbaïe de Jumiege a droit de preſenter à la Cure à cauſe d'un Fief nommé *la Cour d'Epinai*, ſcis ſur la même Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

EPINAI-*ſous Gamaches.*

S. Remi.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. *C. des Aid.*
Baill.
Gener. *Elect.*

Selon les Pouillez cette Cure eſt reguliere, & à la preſentation de l'Abbaïe de Seri.

EPINAI-*ſous Mortemer.*

La Sainte Vierge.

Digitized by Google

On dit auſſi *Epinai-ſur Eaune.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Sur le Patronnage de cette Cure, *Voiez Luci.*

EPINEVILLE-*ſur mer.*

Saint Michel.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Roum. ſous Env. / Arq. }
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud, le Seigneur du lieu a donné à l'Archevêque de Rouen trois milliers de harangs pour avoir le Patronnage libre de cette Cure. Suivant les autres Pouillez ce Seigneur a droit d'y preſenter.

EPINOI.

Villages. *Voiez Epinai.*

EPOUVILLE.

Saint Denys.

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu d'un Seigneur particulier, du 21 Août 1586, Epouville eſt un plein Fief qui a droit de preſenter à la Cure du lieu, & à la Chapelle de Calmenil. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant un autre Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivillier a le Fief d'Epouville avec la Collation de la Cure, & de la Chapelle de Calmenil. (*Ibid.*) Sur ce Patronnage, *Voiez encore Cuverville-ſur Etretat.* L'Abbaïe de Montivillier confere cette Cure de plein droit, & elle fait partie de ſon Exemption.

ANCIENNE

Ancienne Chapelle.

N. D. de Calmenil. Elle eſt transferée dans l'Abbaïe de Montivillier. *Voiez le commencement de cet article, & Montivillier.*

EPRETOT.

St Pierre.

Epre dans ce nom, comme dans les ſuivans pourroit être le même qu'*Aper*, dont quelques autres Paroiſſes encore ont tiré le leur. *V. Envremenil.* Cependant on peut avoir ecrit anciennement *Eſpretot*, au lieu d'*Epretot*; & *Eſpretot* peut avoir eté dit pour *Spretot*, ou *Sprotot*. On ſçait que *Sprote* etoit le nom de la femme de Guillaume Longue-epée Duc de Normandie. D'autres Dames de diſtinction ont pu être appellées de même, & dans cette ſuppoſition *Epretot* ſeroit en latin *Sprote-toſta.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Guillaume, Seigneur de Tancarville, en fondant l'Abbaïe de S. Georges de Bocherville, donna à ce Monaſtere l'Egliſe & la dîme d'Epretot; en 1131 le Pape Innocent II confirma cette donation. Cependant une Charte de Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, de la même année, confirmative des biens & des droits de ce Monaſtere, ne fait mention que de la moitié d'Epretot. En 1234 l'Abbaïe rendit ce Patronnage à Guillaume III de Tancarville. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Depuis ce tems-là ſes ſucceſſeurs ont preſenté à la Cure en diverſes années; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) ſelon une information faite en 1495 le Patronnage en appartient au Comté de Tancarville.

EPREVILLE-*ſur Fecan.*

S. Denys.

Sur ce nom, *Voiez l'article precedent.* Dans quelques anciens titres on trouve *Sprovilla*, peut-être pour *Sprot-villa.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Saint André d'Etainviile, *ou* Etanville. *Voiez Oberville-la Renaud.*

EPREVILLE.

Autre Village. *V. Ipreville.*

EPREVILLE.

Chapelle. *V. Angerville-Martel.*
Autre Chapelle. *V. Aufai.*
Autre Chapelle. *V. Oberville-la Renaud.*

EPTE.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 25, *&* 60.

EQUETOT-*ſur les Bans.*

La Sainte Vierge.

Pluſieurs ecrivent *Ectot*, ou *Hectot*. Mais ce mot, auſſi bien que ceux de *Haquelon*, *Iquelon*, &c. paroiſſent tous venir de *Haye*, mot Teutonique, auquel nous avons ſubſtitué celui de *Haie*, & qui ſignifie un *petit bois*, ou un *boſquet.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de S. Vandrille a droit de preſenter à la Cure. *Voiez S. Vandrille.*

EQUIMBOSC-*le Val.*

Saint Lubin, ou *la Sainte Vierge.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle *Equimboſc*, & *Biteville*, etoient unies en une même Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Ce *Bileville* eſt la Cure de *Bierville-la Palleterie.* Suivant une information faite en 1495 le Patronnage d'Equimboſc appartenoit

Digitized by Google

anciennement à la Baronnie d'Haleboſc, membre dependant du Comté de Tancarville. Il a eté aliené. Cependant il n'y a point eu, dit-on, de Fief erigé à Equimboſc.

EQUIQUEVILLE.

Ce nom eſt commun à deux Villages ſituez l'un à la droite, l'autre à la gauche de la riviere de Neuf-Chatel.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Exempt. du Doi. du Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

CURES.

Saint Pancrace.

Celle-ci eſt ſituée ſur la rive gauche de la riviere. Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit d'y preſenter; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) ce Monaſtere a les dîmes de la Paroiſſe. (*Mem. imprim.*)

Saint Vât.

Celle-ci eſt ſituée ſur la rive droite de la même riviere. Le Doien du Chapitre de Rouen la confere de plein droit, & elle fait partie de ſon Exemption.

ERABLES.

Hameau. *V. Obermenil-les Erables.*

ERCHENI.

Village. *V. Arſigni.*

ERMENOUVILLE.

La Sainte Vierge.

Sur la Carte du Dioceſe de Rouen on appelle ce lieu *Arnouville*; mais dans tout ce qu'il y a d'anciens monumens on ne lui donne point d'autre nom qu'*Ermenouville*. Ainſi ce ne peut être en latin *Arnulfi-Villa*. Il y a dans le Dioceſe de Senlis près de Chantilli un *Ermenouville*, ou *Ermenonville*, qui n'a point d'autre nom en latin qu'*Ermenonis Villa*.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Au mois de Septembre 1300 un Gentilhomme renonça au droit qu'il conteſtoit à l'Archevêque de Rouen ſur le Patronnage de cette Egliſe. (*Archiv. de l'Archev. de Rou.*) Un autre Gentilhomme en fit autant par un autre Acte de même date, & renonça de plus au Patronnage qu'il pretendoit ſur la Chapelle de *Notre-Dame-aux Malades* d'Ermenouville. (*Ibid.*) Cependant l'Archevêque de Rouen eut encore à ſe defendre contre un troiſieme Gentilhomme, nommé Gautier Duredent; & il fut jugé en 1311, à l'Echiquier de Pâques, que le Patronnage de la Cure ſeroit alternatif entre eux. (*Ibid.*) Matthieu d'Ermenouville le conteſta à l'Archevêque en 1349; mais Pierre ſon fils y renonça ſolemnellement d'abord devant le Bailli de Rouen, enſuite le 4 Avril 1363 devant le Lieutenant du Bailli de Caux. (*Ibid.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1680, & ſur les Pouillez du même Dioceſe, on ſuppoſe que ce Patronnage eſt alternatif entre l'Archevêque & le Seigneur.

Ancienne Leproserie.

Nous venons de voir qu'elle portoit en 1300 le nom de *la Sainte Vierge*. On lui a donné dans la ſuite des tems celui de *Sainte Veronique*. Le Seigneur de la Paroiſſe, & les Lepreux du lieu s'en diſputoient le Patronnage en 1545. Depuis ce tems-là le Seigneur y a preſenté pluſieurs fois. (*Archiv. de l'Archev. de Rou.*) Elle eſt unie maintenant à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 181.

ERNEMONT-*en Brai.*

Saint Sauveur.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Giſ. *Vic.* Lions.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Saint Germer preſente à la Cure.

Digitized by Google

Succursale.

L'Aunai-en Brai. L'Egliſe de ce lieu porte le nom de *Saint Vincent.* Elle eſt deſſervie par un Prêtre amovible.

ERSIGNI.

Village. *V. Arſigni.*

Les ESSARTS.

Village. *Voiez S. Jean des Eſſarts.*

Les ESSARTS.

Succurſale. *V. Foucarmont.*

ETABLES.

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 41.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Prieuré de Longueville-la Giffart preſentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez, c'eſt le Seigneur du lieu qui preſente. Le Pouillé de Rouen de l'an 1648, marque que c'eſt le Seigneur de *Torci.*

ETAINHUS.

Village. *V. Eteinhus.*

ETAINVILLE.

Village. *V. Eteinhus.*

ETAINVILLE.

Chapelle. *V. Oberville-la Renaud.*

ETALEVILLE.

Saint Gratien.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant un Aveu du 1 Avril 1685, Etaleville eſt un huitieme de Fief de Haubert, relevant du Comté de l'Ilebonne, & qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ETALONDE.

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure.

L'ETANG.

Chapelle, & ancienne Leproſerie. *V. Rençon.*

ETANVILLE.

Chapelle. *V. Oberville-la Renaud.*

ETEINHUS.

S. Jacques.

Quelques-uns ecrivent *Etainhus*; & d'aſſez anciens titres portent *Etein-hurs*: mais dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu eſt appellé *Etainville*. Il y a ſur la Seine, à trois lieuës environ au deſſous de Rouen un Village nommé *Sahurs*, que le même Pouillé d'Eudes Rigaud appelle *Salhus*. A l'egard de la premiere partie du nom d'*Eteinhus*, celui de *Teinemare*, dont nous parlerons en ſon rang, & quelques autres ſemblables paroiſſent avoir la même origine. *Etein-ham* en Picardie s'appelloit en latin *Tegeri-hamum* ſur la fin du dixieme ſiecle. (*Voiez Mabill. Annal. Bened. tom. 3. pag. 719.*) Enfin il y a dans l'Abbaïe de S. Vât d'Arras un Manuſcrit du quatorzieme ſiecle, qui renferme une eſpece de Roman pieux intitulé *la Penitence d'Adam*; & que l'on marque avoir eté traduit de latin en françois par ordre du Comte de Vorcheſtre, Prince de *Steenhurs*.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Selon un Aveu du 1 Juin 1519, le Fief d'Etain-hurs a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

Ancienne Leproserie.

On ſuppoſe qu'il y en avoit une, laquelle eſt maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

ETELAN.

S. Maurice.

On dit ſouvent *S. Maurice d'Etelan.* Sur l'origine de ce mot, *V. le Diſcours, nomb.* 61.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & ce Monaſtere a ſur cette Paroiſſe un Fief avec les dîmes. (*Mem. imprim.*)

Chapelle.

Sainte Madelene, dans le Château. *V. la ſuite de cet article.*

Fief.

Selon un Aveu du 14 Juillet 1677, *Etelan* eſt un plein Fief de Haubert relevant du Roi, & qui a droit de preſenter à la Chapelle de *Sainte Madelene*, fondée au Château d'Etelan, & à la Cure de Bos-Himon, alternativement avec le Fief de Bos-Himon. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu du 31 Decembre 1715, le Fief d'Etelan a droit de preſenter à la Chapelle de *la Madelene* d'Etelan, & à la Cure de *Bos-Himon.* (*Ibid.*) Dans ce dernier, on ne parle point d'alternative.

ETOTONNE.

Chapelle. *V. Morvillier.*

ETOUTEVILLE-*ſur la mer.*

La Sainte Vierge, & Saint Thomas de Cantorberi.

C'eſt de cet Etouteville-ci que l'illuſtre & ancienne Famille d'*Etouteville* avoit tiré ſon nom. *V. le Diſcours, nomb.* 168.

Archid. P - C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

ANCIEN PRIEURE'.

Il etoit membre de l'Egliſe de Cantorberi en Angleterre : il a eté uni à la Chartreuſe de Rouen. *Voiez le Diſcours, nomb.* 168.

CURE.

Elle depend du Prieuré. Les Chartreux de Rouen y preſentent au droit de cet ancien Monaſtere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 168.

DUCHE'.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 211.

PATRONNAGE du Duché d'Etouteville.

Ce Patronnage eſt attaché aux Fiefs dont ce Duché a eté compoſé. *Voiez Bec aux Cauchois. Bec-de Mortagne. Bernevalle grand. Cleuville. Hericourt. Hotot-ſur Dieppe. Les Loges. La Remuée. Valmont.* Les autres Fiefs qui avoient droit de Patronnage ont eté alienez, ou bien le Patronnage a eté cedé, ou enfin les Benefices qui en dependoient ne ſubſiſtent plus.

JUSTICE.

Le Bailli d'Etouteville, & les Officiers des Eaux & Forêts du même Duché, ſont appellez au Parlement de Rouen, où ils doivent comparence une fois l'année. Le Bailli d'Etouteville comparoît auſſi pour celui de Tancarville, qui n'eſt point appellé.

ETRAN.

S. Pierre.

Sur l'origine de ce mot, *Voiez le Diſcours, nomb.* 61.
Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit la Cure de plein droit, ſi l'on en croit le Pouillé d'Eudes

d'Eudes Rigaud. En 1560 le Roi y presenta comme Duc de Normandie. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1663 le Patronnage etoit disputé entre le Roi, & le Seigneur du lieu. (*Ibid.*) Depuis ce tems-là le Roi y a presenté plusieurs fois ; (*Ibid.*) & selon les Pouillez le Roi presente.

CHAPELLE.

Saint Leonard. Elle etoit en titre en 1682. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1726 on l'appelloit *Saint Leonard de Tibermont*, ou plûtôt *Thibermont* ; & les Religieuses Benedictines de Dieppe y presenterent. (*Ibid.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, la Prieure de ce Monastere a droit d'y presenter.

ETRETAT.

La Sainte Vierge.

C'est la même etymologie que celle d'*Etran.*

Archid. G. C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1655 le Prevôt d'Etretat [je ne sçai ce que c'est que cette Prevôté] presenta à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez l'Abbaïe de Fecan presente.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Nicolas. Le Patronnage de cette Chapelle dependoit de la Chatellenie des Loges. (*V. les Loges.*) Elle est maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *Voiez le Discours, nomb.* 204.

EU.

Sur le nom, sur l'origine, & sur tout ce qui concerne cette Ville, *Voiez le Discours, nomb.* 72, *& suiv.*

Archid. * *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. * *Vic.* *
Gener. Rou. *Elect.* *

COMTE' PAIRIE.

Sur ce Comté, *Voiez le Discours, nomb.* 211.

Digitized by Google

PATRONNAGE
du Comte d'Eu.

Dans un Aveu du 13 Avril 1420, Guillaume Bourgohier, Comte d'Eu, declare avoir droit à cauſe de ce Comté de preſenter aux *deux portions* de la Cure de *Déville-en Caux*; à la Cure de *Foleni*, à la *grande portion* de *Fontaine-de Dun*; aux Cures de *Grand-court*, *S. Martin-le Gaillard*, *Monchi*, *Pont*, *Richemont*, *Sauchai-le bas*, & *Sauchai-le haut*; & aux Chapelles *du Château d'Eu*, *de Blangi*, *de Guoireville*, & autres. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais cette Declaration n'eſt point exacte. Premierement on ne ſçait ce que c'eſt que la Chapelle de *Guoireville*. Celle de *Blangi* eſt peut-être la Succurſale de *S. Denys*, dont nous avons parlé en ſon lieu. Et pour ce qui regarde les Cures, voici la liſte de celles dont le Patronnage ne paroît pas conteſté.

Bailli-*en Riviere*; (*troiſieme portion.*) Greni. Saint Martin-*le Gaillard*, (*alternativement.*) Menil-Reaune. Monchi-*ſur Eu*, (*alternativement.*) Pont. Puſenval. Richemont, (*alternativement.*) Toufreville-*ſur Criel.*

ABBAÏE.

La Sainte Vierge, & Saint Laurent de Dublin. C'eſt un Monaſtere de Chanoines Reguliers. *Voiez le Diſcours, nomb.* 74.

PATRONNAGE
de l'Abbaïe d'Eu.

Cures.

Biville-*ſur Mer*. Blangi. Bos-Geoffroi. Bos-Rocoul. Criel. Etalonde. Falencourt. Floques. Foucarmont, (*la Cure du Bourg.*) Saint Germain-*ſur Eaune*. Harencourt. Saint Leger-*au Boſc*. La Leuqueuë. Marais-*le Normand*. Neuville-*ſur Eaune*. Obermenil-*les Erables*. Saint Remi-en Campagne; (*ſeconde portion.*) Semermenil. Villers-*ſur Foucarmont*.

Chapelle.

Une Chapelle dans l'Egliſe Abbatiale.

CURES, & COUVENS.

Nous mettrons les Couvens ſous les Cures dans l'etendue deſquelles ils ſont ſituez.

NOTRE-DAME.

Celle-ci eſt dans l'enceinte de l'Egliſe Abbatiale, & Reguliere. *V. le Diſcours, nomb.* 75. Selon les Pouillez, & ſelon un

Digitized by Google

Aveu du 17 Septembre 1703, l'Abbaïe d'Eu a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Les Jesuites & le College.

Saint Ignace. *V. le Diſcours, nomb.* 77.

Les Ursulines.

La Sainte Vierge. *V. le Diſcours, nomb.* 78.

Les Capucins.

Saint Pierre. *V. le Diſcours, nomb.* 79.

S. Jacques.

S. Jean.

Ces deux Cures ſont Regulieres. *V. le Diſcours, nomb.* 76. Selon les Pouillez & ſelon un Aveu du 17 Septembre 1703, l'Abbaïe d'Eu a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*

Les Chanoineſſes Regul. & l'Hotel-Dieu.

Les Chanoineſſes ont pris le nom de Religieuſes *de la Miſericorde de Jeſus*; leur Egliſe porte celui de *Sainte Catherine, & S. Charles Borromée.* Cette Communauté eſt ſituée ſur les deux Paroiſſes de Notre-Dame & de Saint Jacques. *V. le Diſcours, nomb.* 80.

Ancienne Cure.

Saint Pierre. C'eſt l'Egliſe qu'occupent aujourd'hui les Capucins. *V. le Diſcours, nomb.* 76, & 79.

¶ Il y a encore à Eu une autre Cure, dite *de la Chauſſée.* Voiez *le Diſcours, nomb.* 76. Mais elle eſt ſur la rive droite de la Brêle; & nous bornons le Païs de Caux à la rive gauche de cette riviere.

Chapelles, & Leproſerie.

1. *La Sainte Vierge*, dans le Château, à la preſentation du Comte d'Eu. *V. le commencement de cet article.*

2. *Saint Nicolas & Sainte Madelene. du Bois du Parc*, ſur la Paroiſſe de Notre-Dame. C'etoit une Leproſerie qui a appartenu à l'Abbaïe d'Eu, & dont le titre ne ſubſiſte plus. *V. le Diſcours, nomb.* 81.

3. Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 fait mention d'une troiſieme Chapelle dans l'Egliſe Abbatiale à la preſentation de l'Abbé.

Anciens Hopitaux.

Il y en avoit deux, l'un nommé *l'Hôpital Picard*, parce qu'il

Bailli-*en Riviere*. Baromenil. Basinval (*en partie.*) Blangi-*sur Brêle*. Boissai-*sur Eaune*. Bos-Geoffroi. Bos-Rocoul.

Campeneuseville. Capeval. Caule. Criel. Cuverville-*sur Yere*. Déville-*en Caux*.

Ecotigni. Etalonde. Eu, (*trois Paroisses.*)

Falencourt. Floques. Foleni. Foucarmont. Frenoi-*en Campagne*.

Gousseauville. Grand-court. Guerville.

Hemies. Hinseville.

Les Jonquieres (*deux Paroisses.*)

S. Leger-*au Bosc*. La Leuqueuë. Linemare. Lonroi.

S. Martin-*au Bosc*. S. Martin-*le Gaillard*. Melleville-*sur Eu*. Menil-Reaume. Milebos. Monceaux. Monchi-*sur Eu*.

Nilemont.

Obermenil-*les Erables*. Oberville-*sur Yere*.

S. Pierre-*en Val*. La Pierre-*sur Yere*. Pierrepont. Pont. Pusenval.

Realcamp. S. Remi-*en Campagne*. S. Remi-*en Riviere*. Richemont. Rieux.

Sauchai-*le bas*. Sauchai-*le haut*. S. Sulpice-*sur Yere*.

Toqueville-*sur Criel*. Toufreville-*sur Criel*. Le Treport.

Val-Duroi. Villi-*sur Eaune*.

E U.

Forêt. *V. le Discours, nomb.* 59.

E U.

Riviere. *Voiez le Discours, nomb.* 54.

E U R V I L L E.

S. Pierre.

Je trouve quelquefois *Urville*, *Eurreville*, *Horville*, & *Heurville*. Ce nom paroît venir du Latin *Ursi-Villa*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon une Declaration du 29 Decembre 1683 l'Abbaïe du Treport presente à la Cure. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*) Selon

Digitized by Google

les Pouillez cette Abbaïe, & le Seigneur du lieu y presentent alternativement.

PRIEURE'.

Le Prieuré d'*Enrville* n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé du Treport. En 1679 un particulier obtint en Cour de Rome le Prieuré *de Vréville* (on a voulu dire *d'Ureville*) Ordre de S. Benoît, avec une Chapelle de *S. Eloi*, qui diſoit-il y etoit annexée. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Ce doit être *S. Eloi* du Quênai. *V. Lamberville.*

S. EUSTACHE-*de la Forêt.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Le Patronnage de cette Egliſe a paſſé de la Maiſon des Comtes de Boulogne, qui en jouiſſoient vers le milieu du treizieme ſiecle (*Pouill. d'Eud. Rig.*) dans celle de Rouci. Marie de Rouci le ceda à Guillaume Renard, Sire d'Equimboſc ; celui-ci le donna au Prieuré du Val-aux grais ; & le Roi confirma cette donation en 1331. (*Arch. du Val-aux grais.*) En 1387 l'Archevêque de Rouen unit cette Cure à perpetuité au même Monaſtere, enſorte que dorenavant elle ſeroit toujours deſſervie par un Religieux du Prieuré. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Depuis ce tems-là la Cure eſt demeurée Reguliere ; & ſelon un Aveu du 27 Mars 1492, le Fief de Saint Euſtache appartenant au Prieuré du *Val aux Malades*, c'eſt-à-dire du *Val-aux grais*, a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

EVRARDI-ECCLESIA.

Ancienne Abbaïe. *V. le Bourg-Dun.*

EVRARD-MENIL.

Village. *V. Envremenil.*

EVRONVILLE.

La Sainte Vierge.

D'autres ecrivent *Envronville*, & *Avronville*. Dans le Pouillé d'Eudes Riqaud il y a *Ouvronville*, ou *Envronville.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Prieuré de Grâville a preſenté anciennement à la Cure. (*Arch. du Prieuré de Grâvil.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez l'Archevêque de Rouen la confere de plein droit.

Chapelle.

Le Pouillé de Rouen de l'an 1704 en met une au hameau de *Ruquemare*, à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen; mais ſelon celui de l'an 1738, elle eſt unie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere.

F

FALENCOURT.

S. Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure.

Succursale.

Puiſervain eſt Succurſale de Falencourt.

FAUVILLE.

Village. *V. Foville.*

FECAN.

A. 80

Sur le nom, ſur l'origine & ſur tout ce qui concerne ce lieu, *V. le Diſcours, nomb.* 94, *& ſuiv.*

Exempt. *
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Ancienne

Digitized by Google

ANCIENNE ABBAÏE.

C'etoit un Monaſtere de filles, qui a eté detruit au neuvieme ſiecle. *Voiez le Diſcours, nomb.* 95.

NOUVELLE ABBAÏE.

La Sainte-Trinité.

C'eſt un Monaſtere de Benedictins. *Voiez le Diſcours, nomb.* 96.

PATRONNAGE

De l'Abbaïe de Fecan.

Ce Patronnage ſe diviſe en deux claſſes : 1°. les Cures, & autres Benefices, qui ſont ou à la collation pleine de l'Abbaïe, ou à ſa collation ſur la preſentation d'autrui ; ce qui forme un territoire exempt de l'Ordinaire, auquel on a donné le nom d'*Exemption de Fecan :* 2°. les Cures, ou autres Benefices, qui ſont ſeulement à ſa preſentation, c'eſt-à-dire pour leſquels l'Abbé & les Religieux preſentent à l'Ordinaire.

Exemption de Fecan.

Prieurez.

Saint Jacques du Sepulcre, Paroiſſe de S. Leger de Fecan.

Notre-Dame du Bourg-Baudouin, Paroiſſe de S. Nicolas de Fecan.

Saint André, Paroiſſe de S. Martin de Veules.

Cures.

Saint Aubin-*ſur Sie.*
Elétot.
Fecan, (*dix Paroiſſes.*)
La Gaillarde.
Ingouville-*ès Plains.*
Limpiville.
Maneville-*ès Plains.*
Paluel. Saint Pierre-*le Petit.* S. Pierre-*le Vieux.* Plaine-Seve.
Saint Riquier-*ès Plains.*
Tourville-*la Chapelle.* Tremôville-*aux Aloiaux.*
Saint Valeri-*en Caux. Saint Martin* de Veules (*deux portions.*) Vitefleur.

Chapelles.

Il y en a une ou deux ſur la Paroiſſe de Paluel. *V. Paluel.*

¶ L'Abbaïe confere tous ces Benefices de plein droit. Elle

confere les Chapelles ſuivantes ſur la preſentation d'autrui.

Notre-Dame de Pitié, ſur la Paroiſſe de S. Pierre-le Vieux.

Notre-Dame des Vertus, ſur celle de S. Aubin-ſur Sie.

Benefices,

Qui ſont à la ſimple preſentation de l'Abbaïe.

Aubeuf-*le Sec.*

Bloſſeville. Boleville. Bures, (*deux portions.*)

Ecreteville-*ſur les Bans.* Epreville-*ſur Fecan.* Etretat.

Ganſeville.

Hatanville. Houdetot (*alternativement.*)

Intraville. Ipreville.

Maintru.

Omoi. Ourville-*en Caux.*

Saint Pierre-*en Port.*

Sauſſeuſe-mare-*en Caux.* Seneville-*ſur Fecan.* Sorquainville.

Tietreville. Toqueville-*du grand Caux.* Tourville-*ſur Fecan.* Touſſaints. La Trinité-*du Mont.*

Saint Valeri-*ſur Equiqueville.* Vatecriq.

Outre toutes ces Cures, l'Abbaïe preſente encore au *Perſonat* d'Oberville-la Manuel.

CURES, PRIEUREZ,

Couvens, Hôpitaux, & Maladeries.

Nous mettrons tous ces etabliſſemens ſous les Cures, dans l'etendue deſquelles ils ſont ſituez.

SAINT BENOIST.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commencement de cet article.*

SAINTE CROIX.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 97.

LES CAPUCINS.

Saint Benoît. *V. le Diſcours, nomb.* 103.

ANCIENME LEPROSERIE.

Saint Martin. *V. le Diſcours, nomb.* 101.

S. ETIENNE.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 97.

S. FROMOND.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commence-*

Digitized by Google

ment de cet article, & le Diſcours, nomb. 105.

LES ANNONCIADES.

La Sainte Vierge. *V. le Diſcours, nomb.* 104.

S. LEGER.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 105.

PRIEURE'.

Saint Jacques du Sepulchre. Il eſt à la collation pleine de l'Abbé. *V. le Diſcours, nomb.* 101.

S. LEONARD.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 97.

S. NICOLAS.

L'Abbaïe confere la Cure de plein droit. *V. le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 97.

PRIEURE'.

Notre-Dame du Bourg-Baudouin. Il eſt à la collation pleine de l'Abbé. *V. le Diſcours, nomb.* 101.

L'HOTEL-DIEU, & LES BENEDICTINES.

Saint Antoine. *Voiez le Diſcours, nomb.* 102.

S. OUEN.

S. THOMAS.

S. VALERI.

L'Abbaïe confere ces trois Cures de plein droit. *V. le commencement de cet article.*

JUSTICE.

Le Senechal de Fecan eſt appellé au Parlement de Rouen, où il doit comparence une fois l'an.

FECAN.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 46.

FECAN.

Forêt. *Voiez Sainte Marie-au Boſc.*

FEQUES.

S. Martin.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, on appelle quelquefois ce lieu la Cure *de Fexis.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1147 Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen donna à l'Abbaïe de Foucarmont, ou lui confirma la poſſeſſion de l'Egliſe de Fêques. (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*) Et ſelon un Aveu du 18 Juin 1457 ce Monaſtere a droit d'y preſenter à cauſe du Fief de Fêques. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

LA FERTE'-*en Brai.*

S. Pierre & S. Paul.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

ANCIENNE COLLEGIALE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 124.

CURE.

Selon les Pouillez, elle eſt reguliere, & à la preſentation du Prieuré de Saint Laurent en Lions.

SUCCURSALE.

Saint Sanſon. Le Curé y met un Vicaire amovible. (*Mem. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*)

CHAPELLE.

Saint Emeri, & Saint François d'Aſſiſe, dans le Château. On lui donne fort mal à propos le nom de Prieuré. Elle eſt ſelon les Pouillez à la preſentation du Seigneur.

FEUGUERAI.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Beuſevillette.*

FISCAMPUS,
FISCANNUM.

Bourg, & riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 46, *&* 94.

FLAINVILLE.

Fief qui pretend droit de Patronnage, & Chapelle. *Voiez Saint Denys-du Val, & le Hertelai.*

FLAMANVILLE-*l'Eneval.*

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1059 Raoul de Varenne, & Emme ſa femme, cederent cette Egliſe à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. (*Arch. des Chartr. de Gaill.*) Cependant l'Abbaïe de Jumiege declare dans un Aveu du 28 Mars 1526 qu'elle a droit d'y preſenter ; (*Arch de la Ch. des C. de Par.*) & ſelon les titres de l'Abbaïe de S. Vandrille, ce dernier Monaſtere en a eu auſſi autrefois la preſentation. D'un autre côté, on ſuppoſe ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1547 que le Patronnage de la Cure de Flamanville eſt alternatif entre le Baron d'Eneval, & le Seigneur du Fief de Bos-Guilbert. En 1569 ces deux Seigneurs ſe le diſputoient l'un à l'autre. (*Arch. de l'Archevêché de Rouen.*) Mais dans un Aveu du 11 Septembre 1600 Charles de Prunelai, Baron d'Eneval, declare qu'à cauſe du demi-Fief de *S. Ouen*, aſſis à Flamanville, il a droit de preſenter à la Cure du lieu alternativement avec le Seigneur d'un quart de Fief du *Bos-Guilbert*, nommé le Fief *du Gal.* (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*) Enfin ſelon un autre Aveu du 1 Octobre 1542, le Fief de *Cani-Caniel* a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) On marque en general ſur les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, que le Seigneur preſente. Celui de l'an 1648 n'avoit rien oſé decider.

Fiefs.

1. *Bos-Guilbert*, dit *le Gal.* 2. *S. Ouen.* Ces deux Fiefs pretendent droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

FLAMANVILLETTE.

Saint....

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

FLAMENGUEVILLE.

Chapelle. *V. le Treport.*

FLAMETS.

Saint Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & ſuivant les Pouillez, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure.

FLECHI.

FLEUSI.

Prieuré, & ancienne Cure, ou Succurſale. *V. Val de la Haie.*

FLE'VILLE.

Fief qui pretend droit de Patronnage, & Chapelle. *Voiez Saint Denys du Val, & le Hertelai.*

FLOISI.

Prieuré, & ancienne Cure, ou Succurſale. *V. Val de la Haie.*

FLOQUES.

Saint Denys.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, & ſuivant un Aveu du 17 Septembre 1703, l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

SAINTE FOI-*la Giffart.*

Cette Egliſe s'appelloit au douzieme ſiecle *Eccleſia Sanctæ*

Digitized by Google

Fidis de Boſco. On ſoupçonne que ce pourroit bien être l'ancien *Piſtis* du Païs de Caux. *V. le Diſcours, nomb.* 129.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Il y avoit au douzieme ſiecle pluſieurs Prebendes à Sainte Foi : elles furent ſupprimées, & l'Egliſe donnée au Prieuré de Longueville-la Giffart, à qui elle appartenoit dès l'an 1177. (*Arch. du Prieuré de Longuevil.*) Selon un Aveu du 25 Avril 1419, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) il a à Sainte Foi un Fief, & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

FOIELLI.

Prieuré, & ancienne Cure, ou Succurſale. *V. Val de la Haie.*

FOLEMPRISE.

Hameau, & Chapelle. *V. Bures.*

FOLENI.

Saint Martin, ou *Saint Matthieu.*

On dit auſſi *Foligni*; & dans une Bulle de l'an 1147 on appelle ce lieu *Foligniacum.* (*Arch. de l'Abb. de Jumiege.*) Sur l'origine de ce mot, *V. Saint Jean de Foleville.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1147 le Pape Eugene III confirma à l'Abbaïe de Jumiege la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) ſelon un Aveu du 28 Mars 1526, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Cependant le Comte d'Eu en revendique le Patronnage (*V. Eu.*) Il y preſenta en 1563, & 1650. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu a droit d'y preſenter.

FIEF.

Le Seigneur du Fief de Foleni pretend avoir droit de Patronnage. *V. Oberville-ſur Tere.*

FOLEVILLE.

Villages. *V. Saint Jean de Foleville*, & *S. Maclou de Foleville.*

FOLIGNI.

Village. *V. Foleni.*

LA FOLLETIERE.

Village. *V. la Foreſtiere.*

FONGUEUSE-MARE.

Saint....

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

C'eſt une eſpece de Prieuré-Cure, ou de Chapelle reguliere, à laquelle eſt attachée la Cure, & qui eſt à la preſentation de l'Abbaïe du Valaſſe. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FONT-THEODORE.

Fontaîne, & ancien nom de l'Abbaïe de Foucarmont. *Voiez le Diſcours, nomb.* 163.

FONTAINES-*en Brai.*

S. Sulpice, & S. Germain.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 27 Mai 1392, *Fontaines-en Brai* eſt une Baronnie qui appartient à l'Abbaïe de S. Vandrille, & qui a droit de preſenter aux Cures de *Beau-Menil*, *Brai-Moutier-ſur Neuf-Chatel*, *Brandiancourt*, *Eclavelles*, & *le Neuf-boſc*; [celle-ci n'eſt point du Païs de Caux.] & à la Chapelle de *S. Sire*, [apparemment *S. Saire*, ou *S. Deſiré*] ſur la Paroiſſe de *Montier-Villon*, [c'eſt-à-dire *Monterolier.*] Selon le même Aveu il y a à Monterolier un Fief relevant de la Baronnie de Fontaines-en

Digitized by Google

nes-en Brai, dont le Seigneur preſente à l'Abbé de Saint Vandrille pour la Cure de *Monterolier* un ſujet que l'Abbé preſente enſuite à l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*)

Ancienne Chapelle.

Sainte Auſtreberte. Elle etoit ſur pied au douzieme ſiecle. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Elle ne ſubſiſte plus.

FONTAINES-*le Dun.*

La Sainte Vierge.

On diſoit anciennement *Fontaines-de Dun*, en latin *de Fontibus Duni*; & cela etoit mieux : car *Fontaines* eſt à la ſource même de la riviere de *Dun*.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Roum. ſous Env. / Arq. }
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Il y a deux portions de Cure à Fontaines-le Dun. Anciennement il n'y en avoit qu'une; mais en 1364 il y en avoit deux. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1666 le Seigneur du lieu, & celui du Fief de *Roumare* ſe diſputoient le Patronnage de la premiere. (*Ibid.*) La ſeconde eſt à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen. Guillaume de Gueures, qui lui en conteſtoit le Patronnage, fut obligé d'y renoncer en Juſtice en 1310. (*Ibid.*)

Ancienne Leproserie.

Pluſieurs lui donnent le nom de *S. Aaron*, ou *S. Abdon*; on l'appelle auſſi *S. Abdon* ſur la Carte du Dioceſe de Rouen. Cependant dans une infinité de titres elle n'a point d'autres nom que *S. Abond*, en latin *S. Abundi*. Il paroît que cette Leproſerie a appartenu au commencement du treizieme ſiecle à l'Abbaïe de Chambre-Fontaine au Dioceſe de Meaux. (*Hiſt. de l'Egl. de Meaux, tom. 1. addit. & correct.*) On pretend que treize Paroiſſes du voiſinage avoient droit d'y envoier leurs Lepreux, & que la Chapelle etoit à la preſentation des Lepreux mêmes. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1509 les Lepreux, & les Habitans des quatorze Paroiſſes [on dit ici qua-

torze] y preſenterent. (*Ibid.*) En 1516 il y avoit-là quatre Lepreux ; ils preſenterent à la Chapelle. En 1547 les Lepreux y preſenterent encore. En 1552, le ſeul Lepreux qui y reſtoit pour lors, y preſenta. En 1574 il n'y avoit plus de Lepreux ; & les treize Paroiſſes y preſenterent par deux Procureurs. (*Ibid.*) En 1609, 1649, & 1668, le Seigneur y preſenta. (*Ibid.*) En 1704 ſelon le Pouillé de Rouen imprimé cette même année, le Seigneur & le Roi ſe diſputoient la preſentation. Mais l'Auteur de ce Pouillé etoit mal-inſtruit ; car dès l'an 1695 le Roi avoit uni ce Benefice à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 181.

FONTAINES-*la Mallet.*

Saint Valeri.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez le Prieuré de Grâville preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Sainte Catherine de Glatigni. Elle etoit en titre dès l'an 1491 ; & depuis ce tems-là le Seigneur de Grâville y a toujours preſenté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FONTAINE-*Martel.*

Fief qui pretend droit de Patronnage, & Chapelle. *Voiez Bolbec.*

LA FONTELAIE.

Saint Martin.

Je trouve dans quelques titres aſſez anciens *Fonte-laie* en deux mots. Or *lai* ſignifie quelquefois *large* ; & en ce cas-là ce ſeroit *fons largus* : ou un *grand chemin percé dans une Forêt*, comme dans *S. Germain-en Laie.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

FONTENAI-*en Caux.*

Saint Michel.

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1203 le Pape Innocent III confirma à l'Abbaïe de Montivillier la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) & ſelon un Aveu de l'an 1686, ce Monaſtere a le Fief de Fontenai, avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LA FORESTIERE.

Saint Vincent.

On dit auſſi très-communement *la Folletiere.*
Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Celui qui y preſenta en 1668 prit le nom de Seigneur du Fief de la Folletiere & de Dauville. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FORGES.

Saint Eloi, & Saint Nicolas.

Sur ce qui concerne ce Village, *V. le Diſcours, nomb.* 208.
Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Les Chanoines de la Collegiale de Gournai preſentent à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

LES CAPUCINS.

S. . . . . *Voiez le Diſcours, nomb.* 208.

LE FOSSE'-*en Brai.*

Saint Pierre & Saint Paul.

Ce mot paroît n'avoir pas beſoin d'explication. Je remarquerai néanmoins que dans la Langue Celtique *Foß* ſignifie la haie qui environne un champ ou un jardin ; & delà il paroît s'enſuivre que le Latin *foßa*, & le François *foſſé*, ont du ſignifier d'abord la terre *elevée* plutôt que la terre creuſée. C'eſt en effet cette terre elevée qui ſoutient la haie, & qui forme le retranchement ; or ce retranchement eſt bien plus propre à deſigner une habitation humaine, que ce que nous appellons aujourd'hui une *foße*, ou un *foſſé*.

Archid. Eu. *Doi.* N - Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N - Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N - Chat.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur de Beau-Sault preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'End. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez c'eſt le Chapitre de l'Egliſe de Rouen qui preſente.

FOUCARD-ECALES.

Saint Martin.

Souvent pour abreger on dit ſimplement *Foucard.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque conferoit la Cure de plein droit. (*Pouil. d'End. Rig.*) En 1404 le Roi y preſenta ; en 1679 il y preſenta à cauſe de ſon domaine de Caudebec ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez il a droit d'y preſenter. Le Curé de cette Paroiſſe prend dans ſes titres celui de Curé de la *Paroiſſe & Chapelle Roiale* de Saint Martin de Foucard. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FOUCARMONT.

Archid, Eu. *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

L'ABBAÏE.

La Sainte Vierge, & Saint Jean l'Evangeliſte.

C'eſt un Monaſtere d'hommes de l'Ordre de Citeaux. *Voiez le Diſcours, nomb.* 163.

PATRONNAGE

De l'Abbaïe de Foucarmont.

Baromenil, (*alternativement.*) Bos-Affle-*ſur Brêle.* Campeneuſeville, (*alternativement.*) Fêques. Foucarmont; (*Cure dans l'Egliſe Abbatiale, avec ſes cinq Succurſales.*) Frenoi-*en Campagne.* Retonval.

CURE.

Elle eſt dans l'Egliſe Abbatiale, & annexée à l'Abbaïe. On l'appelle la Cure de FREMANTEL: de cette Cure dependent pluſieurs hameaux, où l'Abbé nomme des Deſſervans Seculiers ou Reguliers à ſon choix, & amovibles. *V. le Diſcours, nomb.* 163. Ces Chapelles ſont au nombre de cinq; ſçavoir

LES ESSARTS.

S. Maturin.

Cette Succurſale s'etend ſur les hameaux des Eſſarts, de Varimpré, & de la Beloi.

LE FRETIL.

S. Laurent.

LES NOUVELLES LANDES.

S. Lambert.

LES VIEILLES LANDES.

Sainte Marguerite.

LES VENTES.

S. Eloi.

On donne encore à celle-ci le nom de *Mare-Mezangere.*

LE BOURG.

Le Bourg eſt ſitué au midi, un peu audeſſus de l'Abbaïe.

CURE.

Saint Martin.

Quelques-uns l'appellent mal *Notre-Dame.* Ils confondent le patron de l'Egliſe Abbatiale avec celui de la Cure du Bourg. L'Abbaïe d'Eu preſente à cette Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Henri Comte d'Eu confirma à ce Monaſtere la poſſeſſion

des Egliſes de Foucarmont ; (*Arch. de l'Abb. d'Eu.*) & c'eſt peut-être là l'origine d'une redevance que l'Abbaïe de Foucarmont paye à l'Abbaïe d'Eu.

Ancien Hopital.

Ancienne Leproserie.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 163.

Etat des Paroiſſes

Du Doienné de Foucarmont.

Ailecourt. Aubignemont.

Barc. Baſinval. Sainte Beuve-*aux Champs*. Sainte Beuve-*en Riviere*. Blangi-*ſur Brêle*. Bos-affle-*ſur Brêle*. Bos-Geoffroi. Bourbel.

Campeneuſeville. Caule.

Dancourt.

Ecotigni. Epinai-*ſous Gamaches*. Epinai-*ſous Mortemer*.

Falencourt. Fêques. Foucarmont, (*deux Paroiſſes*.) Frenoi-*en Campagne*.

Grand-court. Guilmerville.

Haut-viller. Hemies. Hodanc-*au Boſc*.

Ilois.

S. Leger-*au Boſc*. La Leuqueuë. Linemare.

Marque. S. Martin-*au Boſc*. Menil-David. Monceaux. Monchi-*le Perreux*. Mortemer-*ſur Eaune*.

Nêle-*Normandeuſe*. Neuville-*ſur Eaune*. Nilemont.

Obermenil-*les Erables*.

La Pierre-*ſur Yere*. Pierrecourt. Pierrepont. Preuſeville. Puſenval.

Realcamp. S. Remi-*en Riviere*. Retonval. Richemont. Rieux. S. Riquier-*ſur Yere*.

Semermenil. Sorenc.

Vatier-ville. Vieu-Rouen. Villers-*ſur Foucarmont*,

FOUILLOI.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Digitized by Google

PRIEURE'.

S. Denys.

Suivant un Aveu du 2 Juillet 1672, il eſt de la fondation des anciens Comtes d'Aumale. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Saint Fuſcien.

CURE.

La Sainte Vierge.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Saint Fuſcien-aux bois preſente à la Cure.

FOURCIGNI.

S. Jean.

On trouve quelquefois dans les anciens titres *Fourſignies*; ſur le Pouillé d'Eudes Rigaud, c'eſt *Forſegnies.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon l'Aveu de Madame Jeanne-Baptiſte de Savoie pour le Duché d'Aumale, du 2 Juillet 1672, le Fief, Terre, & Seigneurie de Fourcignies relevoit autrefois du Duché d'Aumale. Cette terre fut confiſquée au Roi par la felonie de Raoul le Sage, qui avoit pris le parti des Anglois contre la France; & le Roi en fit don en 1436 à Jean, Comte de Harcourt, & d'Aumale. Dans la ſuite les Comtes d'Aumale l'ont aumônée à l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, & elle a eté erigée en Commanderie de Malte. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cependant au treizieme ſiecle, ſelon le Pouillé d'Eudes Rigaud, l'Egliſe de Fourcigni appartenoit aux Hoſpitaliers; alors il n'y avoit point de Curé. Aujourd'hui le Commandeur de Ville-Dieu preſente à la Cure; elle etoit reguliere en 1550. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FOVILLE.

L'Aſſomption de la Sainte Vierge.

Quelques-uns ecrivent *Fauville*; mais les anciens titres portent *Foville.*

Archid. G-C. *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1219 Pierre de Hotot donna au Prieuré de la Madelene de Rouen l'Egliſe & les dîmes de Foville, avec la Chapelle de *Sainte Genevieve*, ce qui fut confirmé la même année par le Chapitre de l'Egliſe de Rouen, & par le Pape Honorius III. Cependant les enfans de Pierre s'oppoſerent à cette donation, & firent à ce ſujet bien des procés aux Religieux de la Madelene. Ils ratifierent enfin cette donation, mais ce ne fut que trente ans ou environ après. (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) Eudes Clement, Archevêque de Rouen, la ratifia de ſon côté en 1249 à condition qu'il y auroit toujours à Foville deux Religieux de la Madelene, dont l'un ſeroit preſenté à l'Archevêque pour la Cure des ames, & qu'en compenſation du déport il recevroit huit livres tous les ans ſur le revenu de la Cure, & l'Archidiacre du Grand-Caux quatre livres. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) La Cure eſt à la preſentation du Prieuré de la Madelene, & juſqu'ici elle eſt demeurée en regle.

CHAPELLES, & LEPROSERIE.

1. *Sainte Genevieve.* Le peuple lui a donné le faux nom de *Sainte Veronique*; (Voiez *la ſuite de cet article*) & l'on a ſuivi cette erreur ſur la carte du Dioceſe de Rouen. Elle n'eſt plus en titre.

2. *Saint Paul.* C'etoit une Leproſerie, laquelle eſt maintenant unie à l'Hôpital General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 181.

CHATELLENIE.

Selon un Aveu du 30 Septembre 1688, la Châtellenie de Foville entra dans la Maiſon d'Etouteville en 1320 par le mariage de Robert d'Etouteville, Seigneur de Valmont & de Hambie, avec Marguerite de Hotot, fille unique & heritiere de Nicolas de Hotot-ſur Dieppe; cette Châtellenie avoit droit de preſenter aux Chapelles de *Saint Paul*, & de *Sainte Veronique*, ſur la Patoiſſe de Foville. (*Arch. de Chamb. des Compt. de Rou.*)

Etat

Digitized by Google

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNÉ *de* FOVILLE.

Aliquerville. Alouville. Alvimare. Ancourteville-*ſur Hericourt*. Anquetierville. Autretot.

Les Bans-*le Comte*. Bellefoſſe. Bennetot. Bermonville. Bernieres-*Beuſe-Mouchel*. Beuſeville-*la Grenier*. Beuſevillette. Bierville-*la Palleterie*. Bolbec. Boleville. Bos-Himon. Breauté-*ſous Beaumont*.

S. Clair-*ſur les Monts*. Cleville. Cleuville. Cliponville. Cretot-*ſur Caudebec*, (*deux Paroiſſes.*)

Ecales-Alix. Ecreteville-*ſur les Bans*. Equimboſc-*le Val*. Evronville.

Foucard-Ecales. Foville.

Grand-camp. Gruchet-*ſous Bolbec*. Guillerville.

Hatanville. Hotot-*S. Supplix*. Hotot-*le Vatois*.

S. Jean-*de la Neuville*.

Languetot. Lintot.

S. Maclou-*de la Bruiere*. Sainte Marguerite-*ſur Foville*. Sainte Marie-*aux Champs*.

S. Nicolas-*de la Haie*. Normanville.

Oberboſc. Oberville-*la Campagne*. Oſeboſc. Oſouville-*ſur Foville*.

S. Pierre-*l'Avis*.

Raffetot. Ricarville-*ſur Foville*. S. Riquier-*ſur Hericourt*. Roquefort. Rouville.

S. Silveſtre.

Thionville-*en Caux*. La Trinité-*du Mont*. Trouville *en Caux*.

Le Valaſſe. Valiquerville. Vatetot-*ſur Beaumont*. Vauville-*ſur les Bans*.

Yebleron. Yvetot.

S. FRANÇOIS.

Hermitage. *V. Maulevrier*.

FRANCOURT.

Village. *Voiez S. Germain-ſur Eaune*.

FRANQUEVILLE.

Fiefs qui pretendent droit de Patronnage. *V. Comte-Moulins*, & *Melamare*.

FRE'AUVILLE.

S. Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. / Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Baill. {Eu. / Caux.} *Vic.* {Eu. / N-Chat.}
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Il y a à Fréauville deux portions de Cure, dont la seconde est appellée indifferemment seconde portion, ou *Chapelle de Saint Nicolas.* Selon un Aveu du 27 Mai 1392, l'Abbaïe de Saint Vandrille a droit de presenter à la grande portion de Fréauville. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu, dont la date, s'il y en a une, m'a echappé, le Fief de *Caignet*, scis à Fréauville, a droit de presenter à la Chapelle de Saint Nicolas, ou seconde portion de la Cure de Fréauville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Au contraire selon les Pouillez de Rouen des années 1704 & 1738, le Seigneur presente à la premiere portion, & l'Abbaïe de Saint Vandrille à la seconde.

CHAPELLE.

Saint Nicolas. *V. le commencement de cet article.*

FIEF.

Le Fief de Fréauville pretend droit de Patronnage. *V. les Jonquieres.*

FRELES.

La Sainte Vierge.

En 1157 ce lieu s'appelloit *Fregelles.* (*Arch. de l'Abb. de S. Denys en France.*)

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1157 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe de Saint Denys en France la posſeſſion de l'Egliſe de Frêles; en 1209 encore ce Monaſtere y avoit un Perſonat, avec le Patronnage de la Cure. (*Arch. de l'Abb. de S. Den. en Fr.*) Cependant vers le milieu du treizieme ſiecle l'Ar-

Digitized by Google

chevêque de Rouen, & l'Abbaïe de Saint Denys ſe le diſputoient. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1661 le Principal, & les Bourſiers du College de Cornouailles à Paris, y preſenterent. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon une Declaration du 2 Avril 1681, les Bourſiers de ce College jouiſſent de ce Patronnage, & ſont Curez primitifs de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelle.

La Sainte Trinité du Manoir. Elle etoit en 1463 dans le *Manoir* Seigneurial. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 12 Avril 1491, le Fief de Frêles a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

FREMANTEL.

Cure. *V. Foucarmont.*

Le FRENAI.

Chapelle. *V. Canville.*

La FRENAIE-*ſous Bellencombre.*

La Sainte Vierge.

Sur le Pouillé de Rouen de l'an 1648 on a donné à ce lieu le nom de *Freneuſe.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Les Seigneurs de Dampierre au Païs de Caux ont donné cette Egliſe au Prieuré de Saint Laurent en Lions. (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

La FRENAIE-*ſur l'Ilebonne.*

S. Jacques.

On dit encore communement *S. Jacques de la Frenaie.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Pendant le quinzieme ſiecle le Chapelain de S. Denys de Gravançon a preſenté pluſieurs fois à cette Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Il y preſenta encore en 1552, & en 1660; & ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1648 il a droit d'y preſenter. Mais le Roi y a auſſi preſenté en 1681, & en d'autres années; & ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Patronnage en appartient à Sa Majeſté. Neanmoins le Comte de l'Ilebonne y a preſenté en 1726. (*Ibid.*)

CHAPELLE.

S. Denys de Gravançon. Suivant une Declaration du 5 Decembre 1692, elle etoit fondée anciennement dans le Château: [ce mot de *Château* eſt ici equivoque; on ne ſçait s'il s'agit du Château de Gravançon, ou du Château de la Frenaie;] depuis la ruine de ce Château elle a eté transferée dans l'Egliſe paroiſſiale de la Frenaie, & elle eſt à la preſentation du Treſorier de la Sainte Chapelle du Palais à Paris. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant un autre Aveu du 1 Avril, 1685 il y a ſur la Paroiſſe de S. Jacques de la Frenaie la Vavaſſorerie noble de la Frenaie, laquelle releve du Comté de l'Ilebonne, & a droit de preſenter à la Chapelle du Manoir Seigneurial. (*Ibid.*) Mais on ne marque point ſi cette Chapelle eſt appellée *S. Denys de Gravançon*, ou ſi elle a un autre nom. Je trouve ſur les Regiſtres de l'Echiquier que cette Chapelle *de Gravançon* etoit en titre en 1464; & ſur ceux de l'Archevêché de Rouen, que la Comteſſe de l'Ilebonne y preſenta en 1721. Selon les Pouillez le Roi y preſente. Nous en avons encore parlé ſous l'article de *Cretot-ſur Candebec.*

FRENE.

Village. *V. Saint Crepin de Frêne.*

LE FRENE.

Hameau, Fief, & Chapelle. *V. Biville-la Bagnard.*

FRENEUSE.

Village. *V. la Frenaie-ſous Bellencombre.*

FRENOI-*en Campagne.*

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* ou.
Baill. Caux. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Digitized by Google

En 1204 Enguerrand de Bos-Affle donna le Patronnage de cette Cure à l'Abbaïe de Foucarmont, (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*) c'eſt-à-dire apparemment le droit qu'il y avoit; car vers le milieu du même ſiecle un Seigneur laïc y preſenta encore. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cependant l'Abbaïe y a preſenté dans la ſuite; & ſelon un Aveu du 29 Septembre 1679 elle en a les dîmes avec le Patronnage. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelle.

La Sainte Vierge. On l'appelloit en 1490 *Notre-Dame de Toufre-Ecales*; & elle etoit à la preſentation du Seigneur de Toufre-ecales. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FRENOI-*en Val.*

Chapelle. *V. Clais.*

LA FRENOIE.

Saint Nicolas.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Prieure'.

Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé du Treport. Ce Prieuré a eté fondé par un Seigneur nommé Henri Biſet. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Cependant dans un Aveu du 2 Juillet 1672 on declare qu'il eſt de la fondation des anciens Comtes d'Aumale. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Cure.

Selon les Pouillez, elle eſt à la preſentation de l'Abbaïe du Treport.

FRETENCOURT.

Saint Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Dès l'an 1229 il y avoit dans ce lieu des Freres de l'Hôpi-

tal de Jeruſalem. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*) Peu de tems après j'y trouve des Hoſpitaliers, mais point encore de Curé. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon les Pouillez la Cure eſt à la preſentation du Commandeur de Ville-Dieu. En 1520 le Grand-Prieur de France y preſenta un Regulier. (*Ibid.*)

FREULEVILLE.

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Patronnage de cette Cure etoit conteſté entre l'Archevêque de Rouen, & le Seigneur. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais dès l'an 1495 on remarque ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen que le Seigneur d'Etouteville avoit aliené en faveur d'un laïc le Patronnage de Freuleville. On dit en effet dans un Aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688, que Freuleville eſt un quart de Fief, auquel eſt attaché le Patronnage de la Cure; que ce quart de Fief releve de la Baronnie de Cleuville; & qu'il a eté aliené par les anciens Seigneurs d'Etouteville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cependant le Pouillé de Rouen de l'an 1738 marque que la Cure eſt à la preſentation du Duc d'Etouteville.

FRE'VILLE.

Saint Martin.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizième ſiecle le Roi preſentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) En 1281 Philippe-le Hardi en donna le Patronnage au Prieuré du Mont-aux Malades; (*Arch. du Prieuré du Mont-aux Malad.*) & par decret du mois de Novembre de la même année Guillaume de Flavacourt Archevêque de Rouen l'unit à ce Monaſtere, à condition qu'il y auroit toujours deux Religieux pour la deſſervir. Il ſe reſerva en même

Digitized by Google

tems par forme de dedommagement pour le droit du deport, cent ſols de rente, & cinquante ſols pour ſon Archidiacre. (*Arch. del'Archev. de Rou.*) La Cure eſt reguliere; ſelon un Aveu du 26 Octobre 1419 le Prieuré a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CHAPELLE.

Les Pouillez de Rouen des années 1704 & 1738, en mettent ici une qu'ils appellent *roiale & reguliere*, & qu'ils diſent être à la preſentation du Prieuré du Mont-aux Malades.

FRI.

Saint Martin.

Quelques anciens titres donnent à ce lieu le nom de *Frich*; mais les plus anciens portent *Frigei*.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Cette Egliſe avoit eté donnée à la Collegiale de la Ferté-en Brai dès le tems de ſa fondation par le Fondateur même; elle a appartenu dans la ſuite au Prieuré de Sigi de la dependance de l'Abbaïe de S. Ouen de Rouen. *Voiez le Diſcours, nomb.* 124. Le Prieur de Sigi y preſenta en 1668. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 22 Avril 1678, Fri eſt dans l'etenduë de la Baronnie de Periers, laquelle appartient à l'Abbaïe de Saint Ouen qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

SUCCURSALE.

Meſangueville. *Saint Nicolas.*

FRICAUT.

Ancienne Chapelle. *V. Sanchai-le haut.*

FROBERVILLE.

Sainte Helene.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1179 Simon d'Anfreville, & Jean du Vivier, donnerent cette Egliſe au Prieuré de S. Lo de Rouen ; (*Arch. du Prieuré de S. Lo de Rou.*) qui, ſelon un aveu du 7 Juin, & ſelon les Pouillez a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Jean de Maupertus. Voiez *Gereville.*

ANCIENNE LEPROSERIE.

Il y en avoit une, dit-on, au *Val-Babeuf*, laquelle eſt maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *Voiez le Diſcours, nomb.* 204.

FULTOT

Saint Martin.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Les Seigneurs du Frenai, & Richard Prêtre & Seigneur de Fultot, ont donné l'Egliſe de Fultot au Prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen ; Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma la donation en 1141. (*Arch. du Prieuré de Bonne-Nouv. de Rou.*) En 1298 Raoul du Frenai pretendit à ce Patronnage ; mais aiant veû les titres des Religieux de Bonne-Nouvelle, il renonça à ſes pretentions. (*Ibid.*) Un Sieur de Sainte Beuve, qui ſe mit enſuite ſur les rangs, perdit ſa cauſe par Arrêt de l'Echiquier en 1408. (*Ibid.*) En 1470 le Sieur d'Etouteville fut obligé d'y renoncer aux Aſſiſes de Cani. (*Ibid.*) En 1491 Louis de Dampierre, qui avoit auſſi attaqué les Religieux, ſe deſiſta ſur le veû de leurs titres. (*Ibid.*) Dans une vente que fit le Sieur de Houdetot en 1605 de deux portions de Fiefs aſſis à Fultot au Sieur de Palleuſemare, Lieutenant General & Particulier, Civil & Criminel, du Bailli de Caux au Siege de Cani, il emploia le droit de Patronnage de Fultot : cependant le Sieur de Palleuſe-mare donna à celui de Houdetot une contre-lettre, par laquelle il promit qu'en cas que ce Patronnage lui fut conteſté, il n'auroit aucune garantie ni recours contre ſon vendeur. (*Ibid.*) Le ſieur d'Anglequeville crut enſuite pouvoir emporter ce Patronnage. L'Abbé du Bec

avoit

Digitized by Google

avoit preſenté à la Cure au droit du Prieuré de Bonne-Nouvelle : il y preſenta de ſon côté ; mais il perdit ſa Cauſe au Conſeil Privé du Roi par deux Arrêts conſecutifs, l'un du 21 Août 1654, l'autre du 18 Juin 1655. (*Ibid.*) Neanmoins en 1657, deux ans après le gain du Procés, celui que l'Abbé du Bec avoit preſenté, ſe deſiſta par colluſion, en faveur de celui qui avoit eté preſenté par le Sieur d'Anglequeville. Peu de tems après, le Sieur d'Heberville, fils du Sieur d'Anglequeville, & petit-fils du Sieur de Palleuſemare pretendit au moins au Patronnage alternatif, & ſuſcita encore d'autres Procés contre les Religieux. Ceux-ci ſe defendirent, & prouverent que le ſieur d'Heberville n'etoit ni Patron alternatif, ni Patron honoraire ; & que le bien qu'ils poſſedoient à Fultot etoit veritablement noble, & membre de leur Haute-Juſtice du Pré. (*Ibid.*) L'Abbé du Bec preſente. *V. l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

FUMECHON.

Chapelle. *V. Vanchi-ſur Eaune.*
Fief. *V. Calleville-les deux Egliſes.*

FUSSI.

Prieuré, & ancienne Cure, ou Succurſale. *V. Val-de la Haie.*

G

LA GAILLARDE.

La Sainte Vierge.

Dans les anciens titres de l'Abbaïe de Fecan, cette Egliſe eſt compriſe avec celles de S. Pierre-le Petit, & S. Pierre-le Vieux, ſous cette expreſſion generale, *Eccleſiæ quæ ſunt apud Dunum.* Sur l'origine du nom de la Gaillarde, *V. Saint Martin-le Gaillard.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma la poſſeſſion de cette

Egliſe à l'Abbaïe de Fecan, (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) qui en confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

CHAPELLE.

Sainte Marguerite. Pluſieurs mettent celle-ci ſur la Paroiſſe de S. Pierre-le Viger. *V. Saint Pierre-le Viger.*

FIEF.

Le Fief de la Gaillarde pretend droit de Patronnage. *Voiez Envremenil*, & *S. Pierre le Viger.*

GAILLE-FONTAINE.

La Sainte Vierge.

Sur le nom, & ſur tout ce qui concerne ce Bourg, *Voiez le Diſcours, nomb.* 125.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 22 Avril 1678, l'Abbaïe de S. Ouen de Rouen a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*) Il paroît par quelques titres de la même Abbaïe que cette Egliſe avoit eté donnée anciennement au Prieuré de Sigi, dependant de ce Monaſtere.

SUCCURSALE.

Noiers. Cette Succurſale obtint un Cimetiere en 1530. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANCIEN HOPITAL.

La Sainte Trinité. Il eſt uni à l'Abbaïe de Bival. *V. le Diſcours, nomb.* 125.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Jacques & S. Chriſtophe. Elle eſt unie à l'Hôpital roial de Neuf-chatel. *V. le Diſcours, nomb.* 125.

CHATELLENIE.

Sur la Chatellenie de Gaillefontaine, *Voiez le Diſcours, nomb.* 217. Suivant un Aveu du 14 Août 1626, cette Chatellenie a droit de preſenter à la Cure de *la Belliere*, à *l'Hôpital* de Gaillefontaine, & à *la Leproſerie* du même lieu. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*) Mais la Belliere, ſoit Cure, ſoit Chapelle, eſt du Dioceſe de Beauvais.

Digitized by Google

GAINEVILLE.

Saint Pierre & Saint Paul.

D'autres ecrivent *Guêneville*, & *Quêneville*; & je trouve encore *Guegneville*, *Gagneville*, & *Gaigneville*.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant une information faite en 1495, le Duché de Longueville avoit droit de presenter à la Cure. Ce Duché etant oteint, le Roi y presente aujourd'hui.

ANCIENNE LEPROSERIE.

On l'appelloit, dit-on, *la Leproserie rouge*, & elle etoit située sur les deux Paroisses de Gaineville, & de Routot. Elle est maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Discours, nomb.* 204.

LE GAL.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Flamanville-l'Eneval.*

GANSEVILLE.

S. Remi, ou *S. Lubin.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan presente à la Cure.

FIEF.

Suivant un Aveu du 16 Juin 1478, Ganseville est un tiers de Fief qui a droit de presenter à la Cure de Comte-Moulins. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

GANSEVILLE.

Ruisseau. *Voiez le Discours, nomb.* 46.

GAUVILLE.

Saint Clement, & Saint Leonard.

Les anciens titres portent *Guehauville*, *Gooville*, *Gohoville*, & *Goville*.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de l'Egliſe de *Saint Clement*, & de la *Chapelle de Gauville* (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Cette Chapelle eſt apparemment devenue dans la ſuite l'Egliſe Paroiſſiale; on y a tranſporté le nom & le culte de *S. Clement.* En 1401 l'Archevêque de Rouen reconnut par un Acte qu'elle appartenoit à l'Abbaïe d'Aumale; (*Ibid.*) qui ſelon les Pouillez, a droit d'y preſenter.

GELLEVILLE.

Chapelles. *V. le Trait-Tainville.*

GENETUIT.

Ancien Fief ſupprimé. *V. le Diſcours, nomb.* 214.

SAINTE GENEVIEVE-*du Petit Beaunai.*

C'eſt ainſi qu'on appelle cette Paroiſſe dans un Aveu du 15 Decembre 1709. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Archid. P-C. *Doi,* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & ce Monaſtere a à Sainte Genevieve un Fief, avec les dîmes. (*Mem. imprim.*)

Ancienne Chapelle.

Saint Barthelemi. Elle etoit au Hameau de *Bennetot*; le Seigneur de Sainte Genevieve y preſenta en 1689. On l'a demolie en 1710 par ordre de l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſelon le Pouillé de l'an 1738 elle eſt toujours en titre à la preſentation du Seigneur.

SAINTE GENEVIEVE-*en Brai.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 10 Janvier 1689, l'Abbaïe de Beaubec a à Sainte Genevieve un Fief, les dîmes, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

GEREVILLE.

Saint Michel.

Pluſieurs anciens titres portent *Gireville*; on ſçait que *Gire* ſe diſoit anciennement pour *Gilles*. Ainſi c'eſt en latin *Ægidii*, ou *Gilonis-Villa*.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. la ſuite de cet article.*

CHAPELLE.

Saint Eloi. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on l'appelle quelquefois *S. Jean-Baptiſte & S. Eloi*; & ſur ceux de l'an 1647 on marque qu'elle eſt ſituée ſur la Paroiſſe de Froberville, ce que la Carte du Dioceſe de Rouen paroît avoir ſuivi. Sur le Patronnage de cette Chapelle, *V. la ſuite de cet article.* Elle etoit en titre dès l'an 1463. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FIEF.

Maupertus. Selon un Aveu du 13 Juin 1607 il y a ſur la Paroiſſe de Gereville le plein Fief de Haubert & Chatellenie de Maupertus, lequel a droit de preſenter à la Cure de *Gereville*, & à la Chapelle de *S. Eloi*, bâtie dans la baſſe-cour du Manoir Seigneurial de Maupertus. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

SAINT GERMAIN-*ſur Eaune.*

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1585 on l'appelle en latin *Sancti Germani ſupra alveum*; & dans un Aveu du 30 Novembre 1680 on l'appelle *Saint Germain de Francourt.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Or *Francourt* ſeroit peut-être l'ancien nom de ce lieu; peut-être auſſi eſt-ce un nouveau nom que l'on a tenté de lui donner.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure, & elle eſt reguliere.

SAINT GERMAIN-*ſous Torci.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

ANCIENNE CHAPELLE.

Au treizieme ſiecle il y en avoit une dans le Hameau du Menil, appellé alors *le Menil-Saint Germain*, à la preſentation du Seigneur; (*Pouill. d'Eud. Rig.*) à moins que cette ancienne Chapelle ne ſoit la Paroiſſe même qui aura eté erigée dans la ſuite ſous le nom de *S. Germain.*

GERPONVILLE.

La Sainte Vierge, ou *Sainte Marguerite.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Ourvil. / Cani. }
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

SAINTE GERTRUDE.

Il paroît par les titres de l'Abbaïe de S. Vandrille, que l'ancien nom de ce Village etoit *Angot-Moulins.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de S. Vandrille preſente à la Cure. *V. Saint Vandrille.* Cette Cure ſe pretend exempte du Déport.

SAINT GILLES-*de la Neuville.*

Quelques titres portent *Saint Gilles de Ville-neuve.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 24 Septembre 1675 l'Abbaïe de Valmont a à S. Gilles un Fief, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur ce Patronnage, *V. encore le Hertelai.*

LES GLADOUINS.

Chapelle. *V. Canville.*

GLATIGNI.

Chapelle. *V. Fontaines-la Mallet.*

GLICOURT.

Saint Martin, ou *Saint Valeri.*

Quelques anciens titres portent *Gliſcourt*; & ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1463 il y a à *S. Valeri de Guicourt*; en ce cas-là ce ſeroit *Guidonis-Curtis*: mais ſur les Regiſtres de l'an 1467 il y a *Glincourt.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 27 Mai 1397, l'Abbaïe de S. Vandrille a à Glicourt un Fief; & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

GODARD-VILLE.

Sainte Madelene.

Vers l'an 1150 on conſtruiſit une Egliſe à Godarville. (*Arch. de l'Abb. de Fecan.*) Quelques-uns écrivent, & prononcent *Goderville.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu d'un Seigneur laïc du 8 Avril 1564, le Fief de Godarville a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais ſelon les Pouillez, l'Abbaie de Fecan y preſente.

GOMERVILLE.

S. Martin.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Robert d'Etouteville donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Valmont, que ſon pere avoit fondée : elle en jouiſſoit en 1180; une Bulle de l'an 1181 lui en confirma la poſſeſſion ; (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) au mois de Novembre 1472, l'Abbé y preſenta ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez il a droit d'y preſenter. Sur ce Patronnage, *Voiez encore la ſuite de cet article.*

CHAPELLE.

La Sainte Vierge, au manoir de *Rames*. Raoul d'Etouteville la fonda en 1343 ; lui & ſes deſcendans devoient en avoir la preſentation. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le Seigneur y preſente.

CHATELLENIE.

Rames. Selon un Aveu du 10 Janvier 1587, le Fief & Chatellenie de *Rames* eſt aſſis ſur la Paroiſſe de Gomerville. A ce Fief eſt uni & incorporé un autre Fief aſſis à Saint Thomas de l'Oiſeliere : le Seigneur de cette Châtellenie eſt Seigneur & Patron de *Gomerville*, *l'Oiſeliere*, & *Saint Vigor*, & a droit de preſenter à la Cure de *Guillerville*. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu de l'an 1652, le Fief de Rames eſt Patron de *Gomerville*, *l'Oiſeliere*, *Saint Vigor* & *Criquebeuf*. (*Ibid.*) Enfin un autre Aveu du 19 Mai 1686 ne met dans le Patronnage du Fief de Rames que les Cures de *Gomerville*, *Guillerville*, & *l'Oiſeliere*. (*Ibid.*)

GON-

Digitized by Google

GONFREVILLE-*la Caillote.*

Saint....

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 1.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 8 Mars 1397, le Fief de Gonfreville a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

GONFREVILLE-*l'Orcher.*

S. Archambaud.

Orcher eſt ici pour *Auricher*, ſurnom d'un Seigneur qui a poſſedé cette terre auſſi-bien que celle d'Angerville-*l'Orcher.* Et à l'egard du Saint Patron de la Paroiſſe, on l'appelle *Saint Ergnauld*, ou *Saint Ergnould*, ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1564; mais ſur ceux des années 1572 & 1579, c'eſt *Saint Archambaud.* On voit par les mêmes Regiſtres de l'an 1467, que Pierre *Archambout* etoit alors Seigneur de Gonfreville. C'eſt apparemment en ſon honneur que l'on a donné depuis ce tems-là le nom de *Saint Archambaud* à la Cure. Je n'ai point trouvé celui de l'ancien Patron, à moins que ce ne ſoit *Saint Erchonvald*, que l'on trouve dans quelques titres du Prieuré de Grâville.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. Angerville-l'Orcher.*

PRIEUREZ.

1. *Saint Guinefort*, ou comme ecrivent quelques autres, *Saint Dignefort.* Peu de tems après la fondation du Prieuré de Grâville, Guillaume d'Angerville fonda le Prieuré de Saint Guinefort ſous la dependance de ce Monaſtere, de maniere que le Prieur de Saint Guinefort ſeroit elu ſelon la maniere de l'election du Prieur de Grâville. (*Arch. du Prieuré de Grâvil.*) On marque que dans ces premiers commencemens

la Chapelle de *Sainte Honorine d'Orcher* etoit une dependance du Prieuré de Saint Guinefort. (*Ibid.*) Je ne connois point cette Chapelle de *Sainte Honorine*, à moins qu'elle n'ait changé de nom, & que ce ne ſoit le Prieuré de *Notre-Dame des Bois*, dont nous allons parler. Pour ce qui eſt du Prieuré de *Saint Guinefort*, il ne paſſe plus que pour une ſimple Chapelle reguliere, à laquelle on donne encore le nom de *Notre-Dame du Port*, ou *de Bon-Port*. Selon les Memoires du Prieuré de Grâville, les Religieux preſentent pour cette Chapelle un ſujet au Seigneur d'Orcher, qui le preſente enſuite à l'Archevêque de Rouen.

2. *Notre-Dame des Bois*, ou *Notre-Dame au Boſc*. Ce Prieuré fut fondé en 1340, & doté de ſoixante livres de rente ſeulement, par un particulier, nommé Pierre le Marchand. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1344 l'Abbé de Valmont augmenta ce revenu de quelque choſe; (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) en 1387 la Cure de la Poterie y fut unie. *V. la Poterie*. Cependant ce Benefice n'a paſſé, & ne paſſe encore aujourd'hui que pour une ſimple Chapelle reguliere. Selon un Aveu du 26 Octobre 1693 ce n'eſt point la Cure de la Poterie, mais *la Chapelle de Saint André de la Poterie*, qui eſt unie & annexée à ce Prieuré, auquel on ne donne ici que le nom de *Chapelle*. On ajoute que pour cette Chapelle l'Abbé de Valmont preſente trois Religieux au Seigneur de Gonfreville, qui choiſit un des trois preſentez. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon les Memoires de l'Abbaïe de Valmont, l'Abbé preſente trois Religieux de ſon Abbaïe au Seigneur, qui en choiſit un, auquel l'Abbé confere le Prieuré. Cela s'eſt ainſi pratiqué en 1521, en 1580, en 1609, & en 1684. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ANCIENNE CHAPELLE.

Sainte-Honorine-d'Orcher. *V. le commencement de cet article.*

FIEFS.

1. *Orcher*, ou comme on ecrivoit anciennement, *Auricher*; c'eſt-à-dire ſelon le langage des anciens Francs *le Pré ou la Prairie de Richer*. Ce Fief pretend avoir droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article*, & *Angerville-l'Orcher*. Le Château d'*Orcher* eſt ſur la Paroiſſe de Gonfreville-l'Orcher. Cependant il ſemble que l'on ait tranſporté les honneurs du Fief à la Paroiſſe d'Angerville-l'Orcher. *Voiez le Diſcours, nomb.* 215.

2. *Bevillier*, ou *Bainvillier*. C'eſt un Château, ou Manoir Seigneurial, que l'on a mal appellé *Bâville* ſur la Carte du Dioceſe de Rouen. Le Seigneur de ce Manoir pretend avoir droit de preſenter à la Chapelle de *Saint Michel* dans l'Egliſe Paroiſſiale de Harfleur. *V. Harfleur.*

GONICOURT.

Village, & Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Saint Valeri-ſur Equiqueville.*

GONNETOT.

Saint Pierre, ou *Saint Sauveur.*

Quelques anciens titres portent *Gondetot.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1207 Roger de Roncheroles renonça en faveur de l'Archevêque & du Chapitre de Rouen au droit qu'il pretendoit ſur l'avoüerie de cette Egliſe. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Vers l'an 1315 les heritiers de Marguerite de Longueil intenterent procés à l'Archevêque pour ce Patronnage, mais ils ne le pourſuivirent pas. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1351 Colard de Sâne, qui y pretendoit, fut obligé d'y renoncer. (*Ibid.*) Au mois d'Août 1353 Jean Martel de Longueil, Sire de Languetot, qui y pretendoit auſſi, renonça également à ſes pretentions. (*Ibid.*) En 1485 le Roi preſenta à la Cure; mais l'Archevêque prouva, dit-on, qu'il en avoit la pleine collation. (*Ibid.*) Malgré tout cela le Seigneur du lieu y preſenta en 1612; (*Ibid.*) l'Archevêque de ſon côté la confera de plein droit en 1657. (*Ibid.*) Mais on n'en declare pas moins dans un Aveu du 30 Septembre 1702, que le huitieme de Fief de *Longueil*, ſcis en la Paroiſſe de Longueil, a droit de preſenter à la Cure de Gonnetot. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant le Pouillé de Rouen de l'année 1704 le Seigneur preſente. Suivant ceux des années 1648, & 1738, l'Archevêque confere de plein droit.

GONNEVILLE-*les Hameaux.*

S. Valeri.

Sur les anciens titres de l'Abbaïe de Saint Vandrille, ce

lieu eſt appellé *Guonteuville ;* mais il peut y avoir là quelque alteration de nom. *Voiez la ſuite de cet article.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Bail. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Roum. ſous Env. }
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

La Cure de Gonneville-les Hameaux eſt partagée en deux portions, dont voici l'origine. Dans l'etendue de cette Paroiſſe il y a un petit village ou hameau, que la Carte du Dioceſe de Rouen nomme *Hameaux.* C'etoit à ce que je conjecture vers le douzieme ſiecle une Paroiſſe diſtincte de Gonneville, mais dont on a transferé le titre dans la ſuite des tems à Gonneville même. Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud le Prieuré de Longueville-la Giffart preſente à la Cure de *Harmacus*, Archidiaconné du Petit-Caux, Doienné de Bâqueville ; ſelon un Aveu du 25 Avril 1419 ce même Monaſtere a droit de preſenter à la petite portion de Gonneville ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & il a ſur cette Paroiſſe un Fief nommé *Carcuit.* (*Mem. imprim.*) Or l'ancien titre de *Harmac*, ou de *Hameaux*, ne doit point être different de cette ſeconde portion de Cure ; en effet ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1673 on appelle cette ſeconde portion la portion *des Hameaux.* En 1644 l'Abbé de Saint Vandrille preſenta à la Cure de Gonneville ſans diſtinguer ni grande ni petite portion. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais en 1661, & 1673 il preſenta à la premiere portion. (*Ibid.*) Selon un Aveu du 27 Mai 1392 l'Abbaïe de Saint Vandrille a droit de preſenter à la Cure de Gonneville, & là on ne diſtingue encore ni premiere, ni ſeconde portion : mais en 1392 la Cure d'*Harmac* n'etoit pas encore unie à celle de Gonneville. Suivant les Pouillez l'Abbaïe de Saint Vandrille preſente à la premiere portion de Gonneville, & le Prieuré de Longueville à la ſeconde.

GONNEVILLE-*la Mallet.*

Saint Pierre.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit cette Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1560 on ſuppoſe que le Patronnage eſt alternatif entre Seigneurs laïcs. Cependant le Prieuré de Grâville s'eſt cru en droit d'y preſenter ; (*Archiv. de l'Archev. de Rou.*) mais ſelon un Aveu du 4 Août 1581 ce Patronnage eſt alternatif entre le Fief du Menil-Vât, aſſis ſur cette Paroiſſe, & le Fief de Grâville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelle.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, il y en a une à Gonneville à la preſentation du Seigneur.

Ancienne Leproserie.

Sainte Marguerite. *V. Saint Jouin-ſur Mer.*

GONSEVILLE.

S. Sanſon.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

GOSSONVILLE.

Village. *V. Gouſſeauville.*

GOUCHEAUPRE'.

Succurſale. *V. Envermeu.*

GOULONCELLES.

GOURCELLES.

S. Valeri.

Quelques-uns ecrivent *Gourſelles* ; mais anciennement on ecrivoit *Goulonchelles*, ou *Gouloncelles*, & ſur le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Golecelle*. Seroit-ce en latin *Rubra-Cella*, ou *Rubra-Celle?* Cette Egliſe a appartenu de tout tems à l'Ordre de Malte, ou de Saint Jean de Jeruſalem ; on ſçait que *Gueule* eſt un mot

transporté de la langue Orientale dans la nôtre, & qui en blaſon ſignifie *rouge.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, le Commandeur de Ville-Dieu preſente à la Curé.

LE GOUREL.

S. Remi.

Archid. V-n. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Elle etoit fondée dans le Château dès l'an 1476 ſous le nom de *Saint Louis de Beaudoux*; mais dans la ſuite elle a pris le nom de *Sainte Catherine.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1716 on dit que la Chapelle de Sainte Catherine fondée anciennement dans le Château du Gourel, avoit eté transferée dans l'Egliſe Paroiſſiale, & qu'elle etoit à la preſentation du Seigneur. En effet le Seigneur y a preſenté pluſieurs fois pendant le dix-ſeptieme ſiecle ſous le nom de *Sainte Catherine.* (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſur les Regiſtres de l'an 1649 on lui donne celui de *Saint Remi*; mais le Pouillé de Rouen de l'an 1738 l'appelle *Sainte Catherine.*

GOURNAI-*en Brai.*

Sur cette Ville, & ſur tout ce qui la concerne, *V. le Diſcours nomb.* 24, *& ſuiv.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* And.

COLLEGIALE, & CURE.

S. Hildevert.

Ce Chapitre eſt compoſé d'un Doien qui eſt la ſeule dignité, & de huit autres Chanoines, y compris le Curé, & le Principal du College. Tous ces Benefices ſont à la collation pleine du Seigneur de Gournai, à la reſerve du Curé, qui prend l'inſtitution de l'Archevêque de Rouen pour la Cure des Ames. *Voiez le Diſcours, nomb.* 28, 29, *&* 30.

PATRONNAGE de la Collegiale de Gournai.

Cures.

Avênes-*en Brai.* Saint Clair-*ſur Gournai.* Forges. Gournai; (*deux Paroiſſes.*) Hodangel.

Chapelles.

Trois Chapelles dans l'Egliſe Collegiale de Gournai. Deux autres Chapelles dans la Ville, conjointement avec les Bourgeois.

AUTRE CURE.

Notre-Dame.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 31.

LES CORDELIERES.

S. Antoine, & S. Blaiſe. *Voiez le Diſcours, nomb.* 32.

LES RELIGIEUSES DE LA CONGREGATION.

S. Joſeph. *V. le Diſcours, nomb.* 32.

LES URSULINES.

La Conception de la Sainte Vierge. *V. le Diſcours, nomb.* 33.

LES CAPUCINS.

Sainte Catherine. *V. le Diſcours, nomb.* 34.

HOPITAUX.

1. *L'Hôpital-General*, autrement dit *le Bureau des Pauvres renfermez.* 2. *L'Hôpital des Paſſans.* Sur ces deux Hôpitaux, *Voiez le Diſcours, nomb.* 32, *&* 35.

Ancien Hotel-Dieu; & anciennne Leproſerie. *Voiez le Diſcours, nomb* 32, *&* 35.

CHAPELLES.

Il y en a ſix en titre dans l'Egliſe de Saint Hildevert, 1. *Sainte Croix.* 2. *Saint Etienne.* 3. *Saint Julien.* Ces trois premieres ſont à la collation pleine du Seigneur de Gournai. La premiere a eté fondée, dit-on, par Hugues III, Seigneur de Gournai. Sur celle de Saint Julien, *V. le Diſcours, nomb.* 32, *&* 35.

4, 5. Deux Chapelles, dites *du grand Autel. 6. Saint Nicolas.* Ces trois dernieres ſont à la collation du Chapitre de Saint Hildevert. La premiere eſt peut-être celle qui porte le nom de *Saint Hildevert* dans les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, & qui etoit en titre en 1537. Celle de Saint Nicolas fut fondée en 1286 par Laurent Tabout, Chapelain de la Collegiale de Saint Hildevert. (*Arch. de S. Hildev. de Gourn.*)

Outre ces cinq Chapelles, j'en trouve une autre fondée ſous le nom de *Saint Jacques* dans la même Collegiale en 1248 par un Bourgeois de Gournai, nommé Barthelemi de Hevecourt. (*Arch. de S. Hildev. de Gourn.*) Mais celle-ci eſt maintenant eteinte, ou c'eſt la ſeconde des deux du grand Autel.

7. *Saint Antoine.* C'eſt la Chapelle de l'ancien Hotel-Dieu. Elle eſt toujours en titre à la preſentation du Chapitre de Saint Hildevert, & des Bourgeois.

8. *Sainte Madelene.* C'eſt la Chapelle de l'ancienne Leproſerie. Elle eſt toujours en titre à la même preſentation.

LE COLLEGE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 36.

FIEF.

Sur la Seigneurie de Gournai, & ſur le Patronnage du Seigneur, *V. le commencement de cet article, & le Diſcours, nomb.* 26.

JUSTICE.

Bailliage Seigneurial, dont le reſſort s'etend juſqu'en Picardie. Juriſdiction des Eaux & Forêts. Grenier à Sel. Corps de Ville. *V. le Diſcours, nomb.* 27.

GOURNAI-*en Caux.*

La Sainte Vierge.

On appelle encore fort communement ce lieu *Notre-Dame de Conſolation.*

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1203 ce n'etoit encore qu'une Chapelle, dont le Pape Innocent III confirma la poſſeſſion à l'Abbaïe de Montivillier. (*Arch.*

Digitized by Google

(*Arch. de l'Abb. de Montiv.*) Selon un Aveu de l'an 1686 ce Monaſtere a le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Il la confere de plein droit; & elle fait partie de ſon Exemption.

GOURSELLE.

Village. *V. Gourcelle.*

GOUSSEAUVILLE.

S. Leger.

Ce mot peut venir de *Goſſe*, ou *Goſſeaume*, nom propre d'homme. Quelques-uns diſent *Goſſonville.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1648, & 1704, l'Abbé du Bec preſente à la Cure. Selon celui de l'année 1738 elle eſt à la preſentation du Seigneur.

GOUVILLE.

GOVILLE.

Hameau, & Chapelle. *V. Saint Vandrille.*

GOVILLE.

Village, & Paroiſſe. *V. Gauville.*

GRAINBOUVILLE.

Saint Pierre.

Dans quelques anciens titres ce lieu eſt appellé *Gribouville.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 20 Août 1565, le Fief de Grainbouville a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CHAPELLE.

Elle eſt au Château de *la Briere*, ou de *la Bruiere*; & fut dotée le 12 Mai 1630. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

GRAINCOURT.

S. Valeri.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 8 Août 1672, Graincourt eſt un huitieme de Fief relevant du Fief d'Envermeu, & qui a droit de preſenter à la Cure de Saint Valeri de Graincourt. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CHAPELLE.

Saint Denys de Vargemont, ou *Vergemont*. Les uns la mettent ſur la Paroiſſe de Graincourt ; les autres ſur celle de Saint Martin-en Campagne. *V. Berneval-le Grand*, & *Saint Martin-en Campagne.*

GRAINVILLE-*la Louet.*

Saint....

C'eſt abſolument-là le veritable nom de ce village, & non *Grainville-l'Allouette*, comme pluſieurs l'ecrivent & le prononcent. On lit *la Louet* dans les titres de l'Abbaïe de Valmont de l'an 1255, & dans le Pouillé d'Eudes Rigaud, qui eſt à peu près du même tems. Ce Pouillé même ajoute, ce qui eſt deciſif, que le Seigneur de ce Grainville-ci s'appelloit alors *Jean Louet*, ou *Louel*, c'eſt-à-dire *Louvet*, ou *Louvel.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu dn 12 Octobre 1434 le Fief de Grainville-la Louel a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 15 Juin 1605, ce Fief n'eſt qu'un demi-Fief. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

GRAINVILLE-*la Renard.*

S. Georges, ou *S. Martin.*

Digitized by Google

On trouve ſur d'anciens titres *Grainville-la Droeuſe.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

GRAINVILLE-*la Teinturiere.*

La Sainte Vierge, ou *la Sainte Trinité.*

Sur ce Village, *Voiez le Diſcours, nomb.* 181.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers l'an 1070, un Seigneur nommé Robert, pere de Grimold, donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Saint Vandrille. Elle repaſſa depuis en mains laïques; & Euſtache de Grainville, qui en jouiſſoit, la remit pour le ſalut de ſon ame à Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, qui la rendit vers l'an 1140 à l'Abbaïe de Saint Vandrille à condition de lui preſenter dorenavant un Prêtre pour la deſſervir. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez c'eſt encore la même Abbaïe qui preſente à cette Cure; mais quelques Memoires de ce Monaſtere portent que c'eſt à cauſe d'un Fief, dont le chef-mois eſt aſſis ſur la Paroiſſe de Saint Vât-du Val.

RELIGIEUX DE LA CHARITE' & HOPITAL.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 180.

ANCIENNE LEPROSERIE.

S. Jacques. *V. le Diſcours, nomb.* 181.

GRAND-CAMP.

Saint Michel.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1200 Gautier de Coutances Archevêque de Rouen donna cette Egliſe au Prieuré de Grâville, ou confirma la donation qui lui en avoit eté faite ; (*Arch. du Prieuré de Grâvil.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

GRAND-COURT.

Saint Martin.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou:
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1310, & les années ſuivantes, l'Archevêque de Rouen eut des Procés à ſoutenir contre divers Seigneurs pour le Patronnage de cette Cure ; en 1348 il obtint une Sentence du Bailli de Caux en ſa faveur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Decret du Comté d'Eu, le Comte d'Eu preſente alternativement à la Cure avec l'Archevêque. Selon les Pouillez il n'y a point d'alternative, & l'Archevêque confere de plein droit.

ANCIEN HOPITAL.

Selon un titre des Archives du Château d'Eu, il a eté uni aux Hoſpitalieres de la Miſericorde de la même ville ; mais je ne ſçai ſi cette diſpoſition a eu lieu.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Elle eſt unie à l'Hôpital de Blangi. *V. le Diſcours, nomb.* 70.

LES GRANGES.

Fief qui pretend droit de Patronnage, *Voiez Guilmécourt.*

GRAS-MENIL.

Village. *Voiez Crâmenil.*

GRATEMONT.

Commanderie. *Voiez Panneville.*

GRAVAL-*Formort.*

Saint Pierre.

C'eſt en Latin *Gerardi-Vallis*, comme *Grâville* eſt *Gerardi-Villa.* Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud on l'appelle *Guardival*, ou *Grardival.*

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Dès l'an 1212 il y avoit une Chapelle à Grâval; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & c'eſt peut-être cette Chapelle-là même, qui a eté depuis erigée en Cure. Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud, le Seigneur du lieu preſente pour cette Cure au Prieur de Mortemer-ſur Eaune; & celui-ci preſente enſuite à l'Archevêque de Rouen. Le Prieur de Mortemer pretend la même choſe dans ſes Aveux. *Voiez Mortemer-ſur Eaune.* Cependant ſelon un Aveu du 12 Janvier 1693, *Graval-Pormort* eſt un quart de Fief de Haubert, qui a droit de preſenter alternativement à la Cure de Grâval avec l'Abbaïe d'Aumale. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) En 1523 l'Abbé d'Aumale y preſenta à cauſe, diſoit-il, de ſa terre de Pormort; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) en 1574 l'Abbé, ou celui qui paſſoit pour l'être, y preſenta auſſi: (*Ibid.*) Sur quelques Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on ſuppoſe que le Seigneur preſente deux fois de ſuite, & après lui l'Abbaïe d'Aumale une fois. Mais ſelon les Pouillez du même Dioceſe des années 1704, & 1738, le Patronnage eſt ſimplement alternatif entre l'Abbaïe d'Aumale & le Seigneur. On ne ſçait ſur quel fondement celui de l'an 1648 a avancé que l'Abbé d'Aumale nommoit, & que celui de Saint Medard de Soiſſons preſentoit.

GRAVANÇON.
GRAVENÇON.

Dans quelques anciens titres ce lieu eſt appellé *Grainconium.* On l'appelle même *Clavenchon* ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1466. Sur ce lieu, & ſur l'etymologie de ſon nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 39, *&* 45.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Il y a à Gravançon deux Paroiſſes ſeparées l'une de l'autre, *Saint Georges*, & *Notre-Dame.*

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Patronnage de la Cure de *Gravamçon* etoit en litige entre l'Archevêque de Rouen, & l'Abbaïe de Saint Vandrille. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cependant ſelon un titre de ce Monaſtere de l'an 1240, ce Patronnage etoit alternatif entre eux. Alors il n'y avoit qu'une ſeule Cure, & c'etoit celle de *Saint Georges* : en 1466 celle de *Notre-Dame* n'etoit encore que Chapelle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais dans un Aveu du 27 Mai 1392, l'Abbaïe de Saint Vandrille declare qu'elle a droit de preſenter à la Cure de Gravançon, ſans parler d'alternative. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Dans la ſuite *Notre-Dame* a eté erigée en Cure auſſi-bien que *Saint Georges* : & ſelon tous les anciens Regiſtres de l'Archevêché de Rouen le Roi preſente à l'une & à l'autre. Dans un Aveu de Henri de Lorraine pour le Çomté de l'Ilebonne, du 1 Avril 1685, ce Prince declare qu'un de nos Rois qu'il ne nomme pas, echangeant contre un Comte de l'Ilebonne la Chatellenie de Gravançon pour le bois de Vincennes, ne ſe reſerva que la ſuperficie des bois de Gravançon avec les Patronnages dependans de cette Châtellenie. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais le 20 Mars 1659 le Roi avoit cedé par Lettres Patentes au ſieur de la Salle, Lieutenant General de ſes armées, le Patronnage de l'Egliſe de Saint Georges de Gravançon pour autant de tems que celui-ci tiendroit par engagement les bois de Gravançon, le le Parc d'Anſetot, & autres terres voiſines. (*Arch. du Parlem. de Rou.*) C'eſt peut-être ce Seigneur, ou quelqu'un qui jouiſſoit de ſes droits qui y preſenta en 1674. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1724 la Comteſſe de l'Ilebonne y a auſſi preſenté. (*Ibid.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le Roi preſente à la Cure de *Notre-Dame*, & le Seigneur-Engagiſte à celle de *Saint Georges*.

CHAPELLE.

S. Denys. *V. la Frenaie-ſur l'Ilebonne.*

GRAVANÇON.

Ruiſſeau. *V. le Diſcours, nomb.* 45.

GRAVILLE.

C'eſt un abregé pour *Gerard-Ville* : tous les titres portent *Gerardi-Villa.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Hav.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

PRIEURÉ.

Sainte Honorine.

C'eſt un Monaſtere de Chanoines Reguliers. *V. le Diſcours, nomb.* 174.

PATRONNAGE
du Prieuré de Grâville.

Cures.

Clâville-*en Caux*. Le Coudrai-*en Caux*. Fontaines-*la Mallet*. Grand-Camp. Saint Sauveur-*la Campagne*. Teinemare.

Prieuré, ou Chapelle Reguliere.

Saint Guinefort.

CURE.

Notre-Dame de la Bruiere.

L'Autel Paroiſſial eſt dans la nef de l'Egliſe du Prieuré, & le titre de la Cure eſt annexé à celui du Prieur. *Voiez le Diſcours, nomb.* 174.

CHAPELLE.

Sainte Marguerite. Jacques le Neuf, Procureur du Roi dans toutes les Juriſdictions Roiales du Havre de Grace, la fonda dans ſa maiſon de *Tournefort*, à la preſentation de ceux à qui cette maiſon appartiendroit dans la ſuite, & l'Archevêque de Rouen approuva cette fondation par Lettres du 18 Novembre 1659. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Fondateur y preſenta lui-même le 22 Juillet 1660. (*Ibid.*)

MARQUISAT.

Sur ce Marquiſat, *V. le Diſcours, nomb.* 212, *&* 213. Selon un Aveu du 6 Avril 1579, le Fief de Grâville a droit de preſenter ſeul à la Cure d'*Ingoville*, dont dependent les deux Egliſes de *Notre-Dame*, & de *S. François* du *Havre de Grace*; & de preſenter alternativement à celle du *Chef de Caux* avec le Seigneur du Fief de *Vitenval*. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais ſelon un autre Aveu du 4 Août 1581, ſur trois Vacances, il preſente deux fois à celle-ci, & le Sieur de Vitenval n'y preſente qu'une fois. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Le

Marquis de Grâville a encore droit d'elire pour le *Prieuré de Grâville* l'un des deux ſujets qui lui ſont preſentez par les Deputez des deux Communautez de Grâville, & de Sainte Barbe en Auge. *V. le Diſcours, nomb.* 174. Enfin ce Seigneur pretend encore avoir droit de preſenter ſeul aux Chapelles de *Glatigni*, Paroiſſe de Fontaine-la Mallet, & du *Val-Baudri*, Paroiſſe de Rouelle : *(Arch. de l'Archev. de Rou.)* & ſelon l'Aveu du 4 Août 1581, de preſenter alternativement à la Cure de *Bonneville-la Mallet.*

GREGES.

Saint....

Ce mot a bien du rapport avec celui de *Cregi*, ou *Gregi*, village près de Meaux : il y a pluſieurs autres noms de lieux ſemblables. Il ſemble qu'ils ſont tous derivez du mot latin *Crux*, qui ſignifie une *Croix*, ou une *Potence.* Les Villages qui portent le nom de *Crôville*, celui de *Cropus*, peut-être encore ceux de *Crodale*, *Croix-mare*, & d'autres pareils, ont pu tous tirer leur nom de-là, comme ceux du nom de *Fourques*, qui paroît ne ſignifier que des *Fourches patibulaires.* On conviendra neanmoins facilement que pluſieurs de ces lieux qui portent le nom de *Croix* peuvent avoir une origine moins odieuſe, ſur tout s'ils ne ſont ſur pied que depuis l'etabliſſement de la Religion Chretienne dans les Gaules : ceux-là doivent peut-être leur nom à quelque *Croix* de devotion plantée par les Fideles du Païs.

Exempt. du Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Chapitre de Rouen confere la Cure de plein droit ; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

GREIGNEUSEVILLE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Saint Martin-ſous Bellencombre.*

GREMONVILLE.

Saint Pierre.

Archid.

Digitized by Google

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Ourvil. / Caud. }
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. *V. encore Berville-en Caux.*

PRIEURE'.

S. Blaiſe de Lui. On trouve quelquefois *l'Hui*, au lieu de *Lui*; ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1585 on l'appelle en latin *Sancti Blaſii de Illo*, ce qui paroît aſſez mal rencontré. Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Tiron.

CHAPELLE.

Les Pouillez de Rouen des années 1704 & 1738, en mettent une ſur cette Paroiſſe à la preſentation du Seigneur.

GRENI.

La Sainte Vierge.

Je ſoupçonne que l'on a dit autrefois *Guerni*; & ce nom viendroit de *Guerne* qui ſignifie *un Aune.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Les Abbaïes du Treport, & de la Ville d'Eu, ont eu anciennement le Patronnage de cette Cure. (*Arch. de l'Abb. du Trep.*) Le Comte d'Eu y preſenta en 1669; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſuivant les Pouillez il a droit d'y preſenter.

GREUVILLE.

Saint Firmin, ou *la Sainte Vierge.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Audoul de Brachi a donné le Patronnage de cette Eglise à l'Abbaïe de l'Ile-Dieu du tems de Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen. (*Arch. de l'Abb. de l'Ile-D.*) Selon les Pouillez, ce Monastere y presente, & la Cure est reguliere.

LES GREVES.

Chapelle. *V. Dieppe.*

GRIGNEUSEVILLE.

Voiez *Greigneuseville.*

LA GRIPPIERRE.

Chapelle. *V. Osouville-sur Sâne.*

GRISE-RUE.

Chapelle. *V. Longueil.*

GROS-MENIL.

La Sainte Vierge.

Dans les titres du onzieme siecle cette Paroisse porte le nom de *Germunt-menil*, ou *Gremun-menil*; & il paroît que *Gros* n'est ici que l'abbreviation de *Germont.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Raoul de Tancarville, Chambellan de Guillaume-le Conquerant, en fondant la Collegiale de S. Georges de Boscherville, laquelle a eté depuis erigée en Abbaïe, lui donna cette Eglise avec la dîme; en 1131 le Pape Innocent II en confirma la possession à ce Monastere. (*Arch. de l'Abb. de Saint Georg.*) Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680, l'Abbaïe de Saint Georges en a les dîmes, & le droit de presenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

GROTE *de Milon.*

Ancien Hermitage. *V. le Discours, numb.* 93.

GRUCHET-*sous Bolbec.*

Saint Thomas de Cantorberi.

Digitized by Google

Gruchet paroît devoir ſignifier une petite Croix. *V. Greges.* On dit indifferemment *Gruchet*, & *le Gruchet.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1203 Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, donna cette Egliſe, ou en confirma la donation à l'Abbaïe du Valaſſe; (*Arch. de l'Abb. du Valaſ.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

GRUCHET-*Saint Siméon.*

Saint Siméon.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. / Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Baill. {Eu. / Caux.} *Vic.* {Roum. ſous Env. / Arq.}
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Autrefois il preſentoit encore à une portion de Veneſtanville. *V. Veneſtanville.*

GUARENNA.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 52.

GUEHAUVILLE.

Village. *V. Gauville.*

GUELDRES.

Pretendu Fief. *V. le Diſcours, nomb.* 217.

GUENEVILLE.

Village. *V. Gaineville.*

GUERVILLE.

Saint Euſtache, ou *Saint Gilles.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Treport presente à la Cure.

GUEURES.

S. Pierre.

Les plus anciens titres portent *Guerres.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Cette Eglise avoit eté donnée avec les dîmes au Prieuré de la Madelene de Rouen par un Seigneur nommé Geoffroi vers l'an 1180. (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) Cependant l'Abbaïe de Bondeville y presente; *V. Belleville-sur Anglequeville.* Elle avoit même droit d'y presenter selon une Bulle du Pape Honorius III de l'an 1223, avant que d'avoir embrassé la Regle de Citeaux. (*Arch. de l'Abb. de Bondevil.*)

Chapelle.

Saint Nicolas, à *Roquigni.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1711 on lui donne le nom de *S. Thomas.* Raoul Sochon, Seigneur de Roquigni, son Fondateur, la dota de 10 livres de rente, & la fondation fut confirmée à l'Archevêché de Rouen le 18 Juillet 1483. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez, le Seigneur de Roquigni a droit d'y presenter.

GUEUTEVILLE-*ès Plains.*

Saint Sanson, ou *S. Severin.*

Les anciens titres portent *Guteville*; & *Gute* en langue Teutonique signifie *Bonne.* Mais ce nom en Latin, & en François, aussi bien qu'en Allemand, peut bien être un nom de femme; en sorte qu'il est douteux si ce seroit en latin *Bona-Villa*, plutôt que *Bona-Villa.* On sent qu'il en est de même des lieux qui portent en François les noms de *Bonneville*, *Bonnetot*, &c.

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani,
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

d by Google

Selon un Aveu du 30 Septembre 1688 Gueuteville eſt un quart de Fief réuni à la Baronnie de Cleuville, & dont le Patronnage a eté aumoné par les anciens Seigneurs d'Etouteville à l'Abbaïe de Montivillier. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) La Cure eſt à la collation pleine de ce Monaſtere ; & fait partie de ſon Exemption. En 1397 ce Patronnage lui fut confirmé par Arrêt de l'Echiquier contre le Seigneur de Valmont qui y pretendoit. (*Arch. du Parlem. de Rou.*)

GUIBERVILLE-*ſur mer.*

Saint Valeri.

Quelques-uns ecrivent & prononcent *Quiberville ;* mais on ne voit pas ſur quoi fondé. Guibert eſt un nom d'homme aſſez commun, & fort connu. On trouve auſſi ſur quelques titres *Giberville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit la Cure de plein droit. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Selon une information faite en 1495, le Patronnage appartenoit au Duché de Longueville. Les Pouillez de Rouen des années 1648, & 1704, ſont conformes à cette information. Mais ſuivant celui de l'année 1738 le Châtelain de Longueil a droit de preſenter.

GUILLEMERVILLE.

Village. *V. Guilmerville.*

GUILLERVILLE.

Saint Leger.

Je trouve quelquefois *Guillarville.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Fief de *Rames* pretend avoir droit de preſenter à cette

Cure. *V. Gomerville.* Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur preſente.

GUILME'COURT.

Le nom de ce lieu eſt tiré ou de celui de *Guillaume* un peu alteré, ou de celui de *Guilmer*, ou *Vilmer*, en latin *Giſlemarus*.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Baill. {Eu. Caux.} *Vic.* {Eu. Arq.}
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Il y a deux Egliſes à Guilmécourt, l'une ſous le nom de *Saint Amand*, l'autre ſous le nom de *S. Vât.* Vers le milieu du treizieme ſiecle ces deux Egliſes formoient deux Cures diſtinctes, *S. Amand* à la preſentation du Seigneur, *S. Vât* à la preſentation de l'Abbaïe du Treport. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1406, & apparemment avant la fin du quatorzieme ſiecle, il ne reſtoit plus que le titre de *S. Amand*, mais avec deux portions de Cure; (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) ſelon un Aveu du 27 Mai 1392 l'Abbaïe de Saint Vandrille pretendoit avoir droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Cependant on a fait revivre les deux titres; & ſelon un Aveu du 29 Decembre 1683, l'Abbaïe du Treport pretend avoir toujours le Patronnage de celle de *S. Vât.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) A l'egard de celle de *S. Amand*, on declare dans un Aveu du 4 Fevrier 1538, que le quart de Fief appellé *les Granges*, ſcis à Guilmecourt, a droit d'y preſenter ainſi qu'à la Leproſerie du même lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Suivant un autre Aveu du 15 Decembre 1667, c'eſt au plein Fief de Haubert de Cornillon de Guilmecourt, anciennement nommé *la Baronnie de Cornillon*, que ce double Patronnage appartient. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Enfin ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur preſente à la Cure de S. Amand, & l'Abbaïe du Treport à celle de S. Vât. Quant au Civil, la Paroiſſe de *S. Amand* eſt de la Vicomté d'Eu; & celle de *S. Vât*, de la Vicomté d'Arques.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Claude. *V. le commencement de cet article.* Elle eſt unie

Digitized by Google

à l'Hôpital de Criel. *Voiez le Diſcours, nomb.* 71.

FIEFS.

1. *Cornillon.* 2. *Les Granges.* Ces deux Fiefs pretendent au même Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

GUILMERVILLE.

Saint Sauveur, ou *la Sainte Trinité.*

On trouve auſſi ſouvent, ou *Guillemerville*, & ce ſeroit la même origine que celle de *Guilmecourt*; ou *Guimerville*, & ce pourroit être en latin *Guitmari-Villa.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

GUIMERVILLE.

Village. *V. Guilmerville.*

SAINT GUINEFORT.

Prieuré, ou Chapelle reguliere. *V. Gonfreville-l'Orcher.*

GUITEFLEDA.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 47.

H

HADANCOURT.

HADENCOURT.

Ancienne Chapelle. *V. Crequier.*

LE HAI.

Chapelle. *V. Valiquerville.*

LA HAIE-*le Comte.*

Chapelle. *V. les Ventes d'Eaui.*

LE HAIEL.

Chapelle. *V. Cliponville.*

Digitized by Google

HAIMIES.

Village. *V. Hemies.*

HAINSEVILLE.

Village. *V. Hinſeville.*

LE HAIZEL.

Village. *V. Saint Michel de la Chapelle.*

HALEBOSC.

Baronnie. *V. Tancarville.*

HAMBURES.

Chapelle. *V. Clais.*

HAMEAUX.

Ancienne Cure. *V. Gonneville-les Hameaux.*

HANOUART.

Saint Denys.

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu eſt appellé *Chanop.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1478 le Patronnage de cette Cure etoit en litige. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Suivant un Aveu du 30 Septembre 1688, le Fief de Hanouart a fait pendant quelque tems partie du Duché d'Etouteville, mais il en a eté detaché; il releve de la Baronnie de Cleuville, & a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de Chamb. des Compt. de Rou.*)

HAPPEVILLE.

Village. *V. Appeville.*

HAQUELON.

Saint Denys.

Ce mot vient de *Hague*, qui ſignifie une *haie*, ou un *petit bois.*

Archid.

Digitized by Google

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Roû. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Roi preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1663 le Duc de Longueville y a preſenté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſi l'on en croit un Aveu du 7 Juin 1692, le Prieuré de Saint Lo de Rouen a un Fief à Haquelon, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant le Pouillé de Rouen de l'année 1738, le Roi y preſente à cauſe du Duché de Longueville.

HARCANVILLE.

Village. *V. Hercanville.*

HARENCOURT.

Saint Etienne.

Je trouve quelquefois *Herencourt.*
Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Am. *Elect.* Abb.

Selon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure; elle eſt reguliere.

HARFLEUR.

S. Martin.

Sur le nom, ſur l'origine, & ſur tout ce qui concerne cette ville, *V. le Diſcours, nomb.* 15, *& ſuiv.*

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivillier a le Fief de Saint Martin de Harfleur, avec la collation de la Cure de *Harfleur*, & des Chapelles de *Netelet*, & de *Sainte Catherine* dans l'Egliſe paroiſſiale, & de *Sainte Madelene de la Cou-*

draie, ou *de la Coudrée*, dite à preſent de *Sainte Suſanne*, dans l'etendue de la même Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) L'Abbaïe de Montivillier confere la Cure de plein droit; tout le territoire de cette Ville fait partie de ſon Exemption.

Les Capucins.

La Sainte Vierge. *V. le Diſcours, nomb.* 16.

Ancien Couvent de Billettes.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 16.

Chapelles.

1. *Saint Aubin.* Celle-ci n'eſt plus ſur la Paroiſſe de Harfleur; elle a eté transferée dans l'Abbaïe de Montivillier. *Voiez Montivillier.*

2. *Sainte Catherine.* Elle eſt fondée dans l'Egliſe paroiſſiale de Harfleur, & à la collation pleine de l'Abbaïe de Montivillier. *V. le commencement de cet article.*

3. *Sainte Anne de Champ-fleuri.* Celle-ci a eté bâtie en 1518 dans le Cimetiere de la Paroiſſe. (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) Je ne ſçai ſi elle eſt en titre.

4. *Saint Michel.* Elle eſt dans l'Egliſe paroiſſiale, à la preſentation du Seigneur de Bévillier, & à la collation de l'Abbaïe de Montivillier. Cependant ſur la preſentation de ce Seigneur l'Archevêque de Rouen la confera en 1708. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

5. *Sainte Marie de Netelet.* Elle eſt dans l'Egliſe paroiſſiale, à la preſentation du Seigneur de Saint Supplix, & à la collation de l'Abbaïe de Montivillier.

6. *Sainte Suzanne*, anciennement dite *la Madelene de la Coudrée.* Euſtache de Coleville, & Thibaud ſon fils donnerent du bien à celle-ci au mois d'Avril 1220. (*Arch. de l'Abb. de Montiv.*) Elle eſt à la collation de l'Abbaïe de Montivillier. On dit que le Seigneur de Grâville y preſentoit anciennement. Le Seigneur de Colmoulins y preſenta en 1600. (*Ibid.*)

Ancien Hopital.

Il etoit uni au Couvent des Billettes. *V. le Diſcours, nomb.* 16.

Fief.

Le Fief Côté. *Voiez le Diſcours, nomb.* 217.

Harmacus.

Ancienne Cure. *V. Gonneville-les Hameaux.*

Digitized by Google

HARQUENVILLE.

Village. *V. Hercanville.*

LE HARTELAI.

Village. *V. le Hertelai.*

HARVILLE.

Village. *V. Oherville.*

HASDANS.

Ancien nom de la ville d'Arques, & du Canal de Dieppe. *V. le Diſcours, nomb.* 119.

HASTAINVILLE.
HASTENVILLE.
HATAINVILLE.
HATANVILLE.
HATEVILLE.
HATINVILLE.
HATTENVILLE.

Saint Pierre.

Ce ſont autant de manieres differentes d'ecrire le nom de cette Paroiſſe ; mais peut-être faudroit-il s'en tenir à *Hatinville.* Je trouve ſur d'anciens titres *Haſting-Villa.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant un Aveu du 29 Mars 1583, Hatanville eſt un huitieme de Fief relevant du Roi, & qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) On pretend au contraire dans l'Abbaie de Fecan qu'Hatanville n'eſt qu'une Vavaſſorerie, qui n'a ni Cour, ni Uſage, mais dont la *Reſéantiſe* par privilege ſpecial eſt ſeulement exempte du ſervice de Prevôté ; & que ce n'eſt qu'une extenſion du Fief de Beuſemouchel. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Enfin cette Abbaïe reven-

dique auſſi le Patronnage à la Cure, & pretend avoir droit d'y preſenter. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez elle y preſente.

HAUCOURT.

Saint Leonard.

On diſoit anciennement *Houcourt*; & il paroît que *Hou* eſt ici l'abregé de quelque nom propre d'homme. Cependant je trouve auſſi *Daulcourt*; mais le *D* ne ſera que l'article du genitif. *Hou*, ou *Haul*, doit être un nom d'homme, comme dans *Trouville-la Haule*, Village du Roumois.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Par. *Elect.* Beauv.

Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 12 Mars 1472, le Fief de Haucourt a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

ANCIENNE CURE, & ANCIEN PRIEURÉ.

Saint Denys de Pierrement. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1586, on remarque que la Chapelle de *Pierrement* depend de la Cure de Haucourt. Cela veut dire apparemment qu'elle eſt ſituée dans l'etendue de la Paroiſſe de Haucourt; car elle depend de l'Abbaïe de Bival. *V. le Diſcours, nomb.* 166. Il y avoit là au douzieme ſiecle des Religieuſes de ce Monaſtere; (*Arch. de l'Abb. de Bival.*) c'etoit comme un petit Prieuré, dont l'Egliſe etoit auſſi paroiſſiale: les Manoirs du Bos-du Puits, & d'Antis en dependoient; mais dès l'an 1[illegible] ce n'etoit plus une Paroiſſe. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*) Aujourd'hui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, c'eſt une Chapelle en titre à la preſentation de l'Abbaïe de Bival. Je crois que le titre eſt eteint, & que ce n'eſt plus qu'une Chapelle de devotion.

HAUDRICOURT.

Saint Aubin, ou *Saint Jean Baptiſte.*

Quelques-uns ecrivent *Audricourt.* Sur un titre de l'an 1154 c'eſt *Haldricurt.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

HAUT-VILLER.

Saint Jean-Baptiſte.

On ecrit auſſi *Haut-Villiers*, ou *Haut-Villier*. Quelques-uns même ecrivent *Auvilliers*; mais dans les titres latins je trouve toujours *Altum-Villare*.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Le Prieur de Mortemer-ſur Eaune preſente à la Cure. *Voiez Mortemer-ſur Eaune.*

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Laurent. Suivant un Aveu du 15 Mai 1518, le Fief d'Haut-Viller a droit d'y preſenter un Adminiſtrateur avec les Seigneurs de Sainte Beuve en riviere, d'Epinai, & de Pierrepont. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Suivant un autre Aveu du 10 Mai 1607, le huitieme de Fief de *Pierrepont*, aſſis ſur les Paroiſſes d'Haut-Viller, Mortemer, Epinai, Graval, & Flamets, a droit de nommer à cette Maladerie conjointement avec le Fief d'Haut-Viller, & les Habitans des Paroiſſes de Mortemer, Epinai, & Sainte Beuve-en riviere. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) On ſuppoſe ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1635, que ce Benefice eſt à la preſentation des Seigneurs de Sainte Beuve-en riviere, d'Epinai, & de Mortemer; des Threſoriers & Paroiſſiens de ces trois Paroiſſes, & des Threſoriers & Paroiſſiens de celle d'Haut-Viller conjointement. La Maladerie eſt maintenant unie à l'Hôpital roial de Neuf-Chatel. *V. le Diſcours, nomb.* 161.

HAUTOT.

Villages. *V. Hotot.*

LE HAVRE DE GRACE.

Ou ſimplement LE HAVRE.

p. 193

Sur le nom, ſur l'origine, & ſur tout ce qui concerne cette Ville, *Voiez le Diſcours, nomb.* 39, 183, *& ſuiv.*

Archid. G-C. *Doi.* *

Gouvern. *

Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.

Baill. Caux. *Vic.* *

Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Il n'y a point de Cure en titre dans cette Ville, laquelle eſt toute entiere de la Paroiſſe voiſine d'*Ingoville*. Il y a ſeulement deux Egliſes Succurſales, l'une ſous le nom de *Notre-Dame*, l'autre ſous le nom de *Saint François*; ſur quoi *Voiez le Diſcours, nomb.* 197, *&* 198.

ANCIEN PRIEURE'.

Notre-Dame des Neges. *V. le Diſcours, nomb.* 205.

LES CAPUCINS.

Saint Sauveur. *V. le Diſcours, nomb.* 201.

Notre-Dame des Neges. *V. le Diſcours, nomb.* 206.

LES URSULINES.

Notre-Dame de Bon-Secours. *Voiez le Diſcours, nomb.* 200.

LES PENITENS.

Saint Joſeph. *V. le Diſcours, nomb.* 203.

ANCIEN SEMINAIRE.

Saint Charles-Borromée. *V. le Diſcours, nomb.* 199.

L'HOPITAL-GENERAL.

Et les Filles de Saint Thomas de Ville-neuve.

La Charité de Saint Jean Baptiſte. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNE' DU HAVRE.

Anglequeville-*l'Eneval.*

S. Barthelemi. Beaurepaire. Le Bec-*Crepin*, (*deux Paroiſſes.*) Bléville. Brunoval. Bugliſe.

Cauville. Chef-de Caux. Le Coudrai-*en Caux*. Criquetot-*l'Eneval*. Cuverville-*ſur Etretat*.

Digitized by Google

Ecrainville. Eculetot. Ecuquetot. Emaleville.
Fontaines-*la Mallet.*
Godard-ville. Gonneville-*la Mallet.* Grâville.
Hermeville. Heuqueville-*en Caux.*
Ingoville.
S. Jouin-*ſur Mer.*
Leure.
Manégliſe. Mannevillette.
Pierre-fique. La Poterie.
Raimbertot.
S. Sauveur-*la Campagne.* S. Supplix.
Teinemare. Le Tilleul-*en Caux.* Turretot.
Vergetot. Vilainville.

Etat des Paroiſſes

Du GOUVERNEMENT DU HAVRE.

Angerville-*Bailleul.* Angerville-*l'Orcher.* Anglequeville-*l'Eneval.* Annouville. Anſetot. Saint Antoine-*la Forêt.* Appetot. Aubeuf-*le Sec.* Saint Aubin-*de Sarquelet.*

Bagneville. Saint Barthelemi. Beaucamp-*ſur Oudale.* Beaurepaire. Le Bec-*aux Cauchois.* Le Bec-*Crepin*, (*deux Paroiſſes.*) Le Bec-*de Mortagne.* Bennetot. Benouville-*ſur Mer.* Biville-*la Martel.* Bléville. Bordeaux-*en Caux.* Bornenbuſc. Breauté-*ſous Beaumont.* Breteville-*du grand Caux.* Bruneval. Bugliſe.

Cauville. La Cerlangue. Chef-de Caux. Saint Clair-*ſur Etretat.* Coleville. Comte-Moulins. Le Coudrai-*en Caux.* Crâmenil. Cretot-*ſur Godarville.* Criquebeuf. Criquetot-*l'Eneval.* Cuverville-*ſur Etretat.*

Ecrainville. Eculetot. Ecuquetot. Emaleville. Epouville. Epretot. Epreville-*ſur Fecan.* Etein-hus. Etretat. S. Euſtache-*de la Forêt.*

Fecan, (*dix Paroiſſes.*) Fontaines-*la Mallet.* Fontenai-*en Caux.* Froberville.

Gaineville. Ganſeville. Gereville. Saint Gilles-*de la Neuville.* Godard-ville. Gomerville. Gonfreville-*la Caillote.* Gonfreville-*l'Orcher.* Gonneville-*la Mallet.* Gournai-*en Caux.* Grainbouville. Grainville-*la Louet.* Grâville. Gros-Menil.

Harfleur. Hermeville. Le Hertelai. Heuqueville-*en Caux.* Houquetot.

Igneauville. Imôville. Ingoville. Ipreville.

S. Jean-*des Eßarts*. S. Jean-*de Folleville*. S. Jean-*de la Neuville*. S. Jouin-*ſur Mer*.

S. Laurent-*de Brevedent*. Leure. Limpiville. Les Loges.

S. Maclou-*de la Bruiere*. Manégliſe. Maniquerville. Manneville-*la Goupil*. Mannevillette. Manteville. S. Marie-*au Boſc*. S. Martin-*du Manoir*. Melamare. Més-Moulins. S. Michel-*de la Chapelle*. Montivillier, (*trois Paroiſſes*.)

S. Nicolas-*de la Taille*.

Obermare. Oberville-*la Renaud*. Octeville. L'Oiſeliere. Oudale.

Le Parc-*d'Anſetot*. Pierre-fique. La Poterie. Pretot-*ſur Epretot*.

Raimbertot. La Remuée. Rogerville. Roleville. S. Romain-*de Colboſc*. Rouelle. Routot-*en Caux*.

Sandouville. Sanvic. Sauſſeuſe-Mare-*en Caux*. S. Sauveur-*la Campagne*. Seneville-*ſur Harfleur*. Serville. Sorquainville. S. Supplix.

Tancarville. Teinemare. Tiergeville. Tietreville. Le Tilleul-*en Caux*. Toqueville-*du grand Caux*. Tourville-*ſur Fecan*. Touſſaints. Tremôville-*aux Aloiaux*. Les Trois-Pierres. Turretot.

Le Valaſſe, (*en partie*.) Valmont. Vatetot-*ſur la Mer*. Vergetot. S. Vigor-*de Vimerville*. Vilainville. Vilmenil. Virville.

JUSTICE.

Bailliage. Vicomté. Amirauté. Grenier à Sel. Traites-Foraines. Corps de Ville. Intendant de Marine. *V. le Diſcours, nomb.* 196.

Etat des Paroiſſes

DE LA VICOMTÉ DU HAVRE.

Bléville. Chef-de Caux. Grâville. Ingoville. Leure. Sanvic.

HEBERVILLE.

La Sainte Vierge.

Quelques anciens titres portent *Herbert-ville*.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant

Digitized by Google

Suivant un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & ce Monaſtere a dans Heberville un Fief & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

HECTOT.

Village. *V. Equetot.*

SAINTE HELENE.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur de Gerponville preſentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1704 l'Abbé de Saint Georges y preſente. Selon ceux des années 1648, & 1738, le Seigneur du lieu a droit d'y preſenter.

S. HELIER.

On ecrit auſſi *S. Elier.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du mois de Janvier 1695, la Seigneurie & Prevôté de Saint Victor-en Caux s'etend ſur cette Paroiſſe; & l'Abbaïe de ce nom preſente à la Cure. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*)

HEMIES.

La Sainte Vierge.

On trouve auſſi *Haimies*, & *Himies.*
Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Treport preſente à la Cure.

HERBOUVILLE.

Saint Nicolas.

Quelques anciens titres portent *Hebourville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Avant la fin du douzieme ſiecle un Seigneur, nommé Gilbert, donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Saint Amand de Rouen, lorſque ſa femme s'y fit Religieuſe. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Selon un Aveu du 18 Juin 1674, ce Monaſtere a dans Herbouville un plein Fief, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

HERCANVILLE.

Saint Jean Baptiſte, ou *Saint Sulpice.*

On trouve aſſez ſouvent ſur d'anciens titres *Arquenville*, *Harcanville*, & *Harquenville.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Il y a à Hercanville deux portions de Cure; vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur preſentoit à l'une & à l'autre. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cependant l'Archevêque de Rouen avoit apparemment quelque pretention ſur la ſeconde. En 1316 ceux qui lui diſputoient cette pretention lui cederent leur droit moiennant 60 livres en argent qu'il leur donna par forme de dedommagement. En 1339 les heritiers de ceux-ci s'efforcerent de revendiquer ce Patronnage; ils furent condamnez la même année par Sentence du Bailli de Caux. Neanmoins ils preſenterent encore à cette petite portion en 1349; & l'Archevêque fut obligé de recevoir leur preſentation; mais ils y renoncerent en même tems pour toujours. Dès l'an 1681 les deux portions etoient poſſedées par un même ſujet. Elles furent conferées à un autre en 1715; la premiere, ſur la preſentation du Seigneur d'Hercanville; la ſeconde par une collation plei-

ne de l'Archevêque. En 1717 un autre particulier obtint en Cour de Rome de les poſſeder toutes les deux ; & ſur le Bref du Pape elles lui furent conferées à l'Archevêché le 26 Octobre de la même année. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

HERENCOURT.

Village. *V. Harencourt.*

HERICOURT.

Saint Denys , & Saint Mellon.

On dit auſſi très-ſouvent *S. Denys de Hericourt.* Le nom de *Hericourt* vient fort naturellement de celui de *Her* , qui en langue Teutonique ſignifie *Seigneur.* Adrien de Valois, (*Notit. Gall.* Caleti.) appelle ce Village *Vicum S. Malloni ;* & ſur la Carte du Dioceſe de Rouen on lui donne auſſi le nom de *Saint Mellon.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 30 Septembre 1688 , la Seigneurie de *Hericourt* , qui faiſoit partie de l'ancien Duché d'Etouteville , a droit de preſenter aux deux Cures de *S. Denys de Hericourt* , & de *S. Riquier-ſur Hericourt* , & à la Chapelle de *S. Martin* , ſur la Paroiſſe de S. Riquier. (*Arch. de la Ch. des Compt. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Gilles de Beaucaule , ou *Boſcaule ;* car je ne ſçai comment il faut ecrire ce nom. Sur la Carte du Dioceſe de Rouen on dit *le Boſcaule ;* & ſur les Regiſtres de l'Archevêché de l'an 1578 on l'appelle *de Bella-caula :* mais on lui donne le nom de *la Sainte Vierge* , & on la met au Doienné de Brachi , quoiqu'elle ait toujours fait partie de celui de Canville. Sur les mêmes Regiſtres de l'an 1540 on ne ſçait ſi le Patronnage en appartient au Seigneur d'Autretot , ou aux Seigneurs des Fiefs de la Mare , & de la Maſſuë. Ces deux derniers y ont preſenté en diverſes années. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 27 Septembre 1504 le Fief de *la Mare* , Paroiſſe d'Autretot , a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

Et ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 la preſentation appartient au Seigneur du Fief de la Maſſuë.

Ancienne Leproserie.

Elle etoit ſur pied au treizieme ſiecle, à la preſentation du Seigneur ; le Chapelain avoit la cure des ames des ſains & des infirmes. (*Pouill. d'Eud. Rig.*)

HERMANVILLE.

Saint.....

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit cette Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite le Comte d'Evreux en diſputa le Patronnage à l'Archevêque, & fut condamné par Arrêt de l'Echiquier de la S. Michel à Rouen en 1321. Jean Maquerel qui le diſputa auſſi, fut condamné par un autre Arrêt de l'Echiquier de Pâques à Rouen en 1334. Enfin les Chanoines de l'Egliſe de Rouen, & Georges, Seigneur de Claire, qui y pretendoient de leur côté, furent encore condamnez, les premiers par un Arrêt de l'Echiquier de Pâques à Rouen 1386, le dernier par Sentence du Bailli de Caux en 1387. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Malgré tout cela on declare dans un Aveu du 6 Septembre 1525, que le Fief d'*Aupegard* a droit de preſenter à la Cure d'Hermanville, (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) mais ſelon un autre Aveu du 30 Août 1672, le Comté de *Manneville*, auquel ſont unies & incorporées les Seigneuries de Colmenil, Aupegard, Biville, Rouville, & Padeville, a droit de preſenter alternativement à la Cure d'Hermanville, & eſt Patron honoraire de celle de Colmenil. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur preſente.

HERMEVILLE.

S. Pierre.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Anciennement le Prieuré de Grâville preſentoit à la Cure. (*Arch. du Prieuré de Grâvil.*) Selon un Aveu du 27 Mars 1547 le Fief d'Hermeville a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Un autre Aveu du 28 Fevrier 1608 ajoute à ce droit celui de preſenter à la Leproſerie du même lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelle, & *Ancienne Leproserie.*

Les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, mettent ici une Chapelle à la preſentation du Seigneur. C'eſt peut-être la Leproſerie, dont nous venons de parler.

HERSANROI.

HERSENT-ROI.

Ancienne Chapelle. *V. Bos-Affle-ſur Brêle.*

Le HERTELAI.

La Sainte Vierge.

Au douzieme ſiecle on appelloit ce lieu en latin *Herterium.*

Archid. G-C *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Par une tranſaction paſſée vers l'an 1140 entre les trois Abbaïes de Montivillier, de S. Georges-de Bocherville, & de Valmont, à l'occaſion des dîmes & des Egliſes de la Forêt de l'Ilebonne, l'Abbaïe de Valmont conſerve en entier les Egliſes de S. Gilles [de la Neuville,] de S. Thomas [de l'Oiſeliere,] & de S. Blaiſe du Parc, [aujourd'hui le Parc d'Anſetot.] Les deux autres Abbaïes ont quelque part dans les dîmes de S. Jean de la Neuville, & de N. D. *de Herterio*; mais la preſentation de ces deux Cures demeure à l'Abbaïe de Valmont. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) En 1316 Pierre de Clerci, qui conteſtoit le Patronnage du Hertelai à cette Abbaïe, y renonça. Dans la ſuite d'autres Seigneurs de Clerci renouvellerent la querelle; & l'Abbaïe obtint contre eux diverſes Sentences en 1484, 1584, 1585, &c. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Cependant on declare dans un Aveu du 29 Mai 1497, que le Fief de *Clerci*, Paroiſſe de Bornenbuſc, a droit de preſenter à la Cure du *Hertelai*, & à la Chapelle du Manoir de *Flainville.*

(*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*) Selon les Pouillez l'Abbaïe de Valmont preſente à la Cure du Hertelai.

FIEF.

Sur le Fief du Hertelai, *V. le Diſcours, nomb.* 218.

HERVILLE-*Auſai.*

Village. *V. Oberville.*

HEUDELIMONT.

Fief. *V. Saint Remi-en Campagne.*

HEUGLEVILLE-*ſur Sie.*

Saint Aubin.

On ecrit auſſi *Hugleville*; & ce mot, auſſi bien que le ſuivant, paroît avoir eté formé du nom de *Hugues.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers l'an 1060 Richard d'Auſai confirma à l'Abbaïe de Saint Evroul la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Saint Evroul.*) Selon les Memoires de cette Abbaïe, le Patronnage de la Cure depend du Prieuré d'Auſai; & ſelon les Pouillez, l'Abbé y preſente.

CHAPELLES.

1. *Le Bos-Michel.* Vers l'an 1060 Richard d'Auſai confirma à l'Abbaïe de S. Evroul la poſſeſſion de cette Chapelle, qui avoit alors des dîmes. (*Arch. de l'Abb. de S. Evroul.*) En 1632, elle ne paſſoit plus que pour un Hermitage; & le Seigneur du Bos-Michel y preſenta. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint François*, à *Mont-pinchon.* Il y avoit là une Chapelle, qui fut erigée en titre de Benefice par Decret du 29 Decembre 1700. On ne marque pas à la preſentation de qui. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

HEUQUEVILLE-*en Caux.*

Saint Pierre.

Quelques-uns ecrivent *Hugueville*; & c'eſt à ce qu'il paroît le veritable nom.

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.
Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

L'HEURE.

Ce nom eſt mal ecrit. *V. Leure.*

HEURVILLE.

Paroiſſe, & Prieuré. *V. Eurville.*

LA HEUSE.

S. Chriſtophe.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 61. On dit auſſi *la Grande-Heuſe.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Elle fut apparemment ſupprimée dans la ſuite, & reduite en ſimple Chapelle; car on la trouve erigée en Paroiſſe à la requête de Louis du Quênai, Seigneur du lieu, par Decret de l'Archevêque de Rouen, du 20 Septembre 1531 à la preſentation du Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Suivant un Aveu du 18 Juin 1714, *la Heuſe* eſt un quart de Fief qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Suivant un autre Aveu du 15 Mai 1615, *la Heuſe* eſt un plein Fief de Haubert. (*Ibid.*) Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, ce ſont *les Repreſentans le Duc de Longueville* qui preſentent; mais ſelon celui de l'an 1648, c'eſt le Seigneur.

CHAPELLE.

Selon un troiſieme Aveu du 12 Août 1484, *la Heuſe* eſt un plein Fief de Haubert, qui *preſente de ſon plein droit, ſans ce que perſonne Eccleſiaſtique ne ſeculiere y ait que voir*, à une Chapelle fondée au Manoir Seigneurial. (*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*)

HIBOUVILLE.

Saint Sauveur, ou *la Sainte Vierge.*

On trouve encore *Ibouville*, *Ybouville*, & *Hubouville.* Ce dernier paroît être le plus ancien, & pourroit bien être le veritable. Il viendroit de *Hubaud*, ou *Hubond*, nom propre d'homme, en latin *Hubaldus*, ou *Huboldus.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Bec preſente à la Cure.

HIMIES.

Village. *V. Hemies.*

HINSEVILLE.

La Sainte Vierge, ou *Saint Aubin.*

On trouve ce nom differemment ecrit: *Hainſeville*, *Hinſeville*, & *Inſeville*, comme cela eſt arrivé à une infinité d'autres, parce qu'inſenſiblement on perd la veritable origine des mots.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

ANCIEN PRIEURE'.

Saint Martin-au Boſc, ou *Saint Martin-au Bois.* Selon une declaration non datée il eſt ſitué ſur le bord de la Forêt du Comté d'Eu, & de nulle Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Pluſieurs le mettent ſur la Paroiſſe de *Milebos*; mais le Pouillé de Rouen de l'an 1738 le met ſur celle d'Hinſeville. Il fut fondé en 1106 par Henri I, Comte d'Eu, qui le ſoumit à l'Abbaïe du Bec. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Ce n'etoit plus qu'un Benefice ſimple, lorſque ſelon la Declaration que nous venons de citer. il fut uni au College des Jeſuites de la Ville d'Eu par Bulles du 1 Juillet 1584, & par Arrêt du Conſeil du 22 Septembre 1608.

LE HOC.

Promontoire. *V. le Diſcours, nomb.* 185.

LE HOC.

Chapelle. *V. Valiquerville.*

HOCQUEVILLE.

Village. *V. Hoqueville.*

HODANC-*au Boſc.*

Saint Martin.

On dit egalement *Hodanc*, ou *Hodenc-au Bois.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Vers le milieu du treizieme ſiecle, le Maître de l'Hôpital de Ville-Dieu preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1656 le Commandeur de Ville-Dieu, & le Seigneur du lieu, s'en diſputoient le Patronnage. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez de Rouen des années 1704 & 1738, le Commandeur y preſente.

HODANC-*en Brai.*

Saint Denys.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Par. *Elect.* Beauv.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

HODANC-*ſur Neuf-Chatel.*

Saint Saturnin.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Digitized by Google

Henri II, Roi d'Angleterre a confirmé à l'Abbaïe de Bival la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. de Bival.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

HODANGEL.

La Sainte Vierge.

On ecrit auſſi *Hodanger* ; de maniere ou d'autre ce n'eſt qu'un diminutif qui ſignifie *le petit Hodanc.*

Archid. V - n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N - Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Selon les Pouillez, les Chanoines de la Collegiale de Gournai-en Brai preſentent à la Cure.

HONGERVILLE.
HONGREVILLE.

Fief, & Chapelle. *V. Coleville.*

SAINT HONORE'-*ſur Torci.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Selon celui de l'an 1648 c'eſt le Seigneur de Torci.

CHAPELLE.

Saint Firmin. Selon les Pouillez, elle eſt à la preſentation du Seigneur.

HOQUEVILLE.

Saint Vât.

Les anciens titres portent *Oſchevilla* ; & on ecrit auſſi *Hocqueville*, *Ocqueville*, & *Oqueville.*

Archid. P - C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere a dans cette Paroiſſe un Fief & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

FIEF.

Sur le Fief d'Hoqueville, *V. le Diſcours, nomb.* 218.

HORVILLE.

Prieuré. *V. Eurville.*

L'HOTEL *du Reclus.*

Ancien Hermitage. *V. Caudebec.*

HOTOT-*l'Auvrai.*

Saint Martin.

Il n'y a point de difference entre *Auvrai*, & *Alfred*; c'eſt le même nom, le premier en François, & le ſecond en Saxon. On trouve ſouvent *Hautot*; mais les anciens titres portent tous *Hotot.* Sur l'origine de ce nom. *V. Octeville.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Dès le douzieme ſiecle l'Abbaïe de Jumiege preſentoit à cette Cure; l'Abbé declare dans un Aveu du 28 Mars 1526, que ſon Monaſtere a ce droit à cauſe d'un Fief ſcis dans l'etendue de la Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Cependant cette Abbaïe avoit deja cedé aux Celeſtins de Rouen le Patronnage, les dîmes, les oblations, & les autres revenus qu'elle avoit à Hotot-l'Auvrai, à condition d'une rente de 30 ſols par an, à condition auſſi que les Celeſtins ſeroient tenus de fournir la penſion canonique du Vicaire perpetuel; & le Contrat avoit eté confirmé par l'Archevêque de Rouen le 27 Janvier 1524, c'eſt-à-dire 1525. (*Archiv. de l'Archev. de Rou.*) Apparemment dans le tems de l'Aveu, cette affaire n'etoit pas encore entierement conſommée; ou les Gens d'affaires de l'Abbé ont ſuivi negligemment les anciens aveux ſans faire attention à ce qu'ils devoient en retrancher.

Ancienne Chapelle.

Dans une Bulle de l'an 1147 le Pape Eugene III confirme à l'Abbaïe de Jumiege la poſſeſſion de l'Egliſe de Hotot, & de la Chapelle de *Lemainſville*, ou *Lemanville*. (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) mais on dit que depuis long-tems cette Chapelle eſt unie à la Cure. Je ne vois ſur la Carte du Dioceſe de Rouen que le Hameau d'*Emondeville*, s'il eſt bien ecrit, qui aît quelque affinité avec celui de *Lémanville*.

HOTOT-*ſur Dieppe.*

Saint Remi.

On dit auſſi *Hotot-ſur la mer.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. la ſuite de cet article.*

Chapelles.

1. *La Sainte Vierge.* 2. *Saint Georges.* Celle-ci etoit anciennement dans le Château de Hotot. Depuis la ruine du Château elle a eté transferée dans l'Egliſe Paroiſſiale. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur le Patronnage de ces deux Chapelles, *Voiez la ſuite de cet article.* Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 n'en fait qu'une des deux.

¶ Il y avoit encore au treizieme ſiecle dans l'etendue de cette Paroiſſe la Chapelle de *Pouhierville* à la preſentation du Seigneur. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) C'eſt certainement aujourd'hui la Paroiſſe de *Pourville*.

Chatellenie.

Selon un Aveu du 30 Septembre 1688, la Chatellenie de *Hotot-ſur Dieppe*, qui faiſoit partie de l'ancien Duché d'Etouteville, a droit de preſenter aux Cures de *Hotot*, *Pourville*, & *Brametot*, & aux Chapelles de *Notre-Dame*, & *Saint Georges*, dans l'Egliſe de Hotot. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

HOTOT-*Saint Supplix.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect* Caud.

Digitized by Google

Vers l'an 1190 Guillaume Savari, Seigneur de Hotot-Saint Supplix, donna au Prieuré de la Madeleine de Rouen la Seigneurie & le Patronnage de Hotot. (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) Selon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure, qui eſt reguliere.

HOTOT-*le Vatois.*

La Sainte Vierge.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de S. Vandrille preſente à la Cure. *V. Saint Vandrille.*

HOUDETOT.

Saint Pierre.

Dans les titres du onzieme ſiecle ce lieu eſt appellé *Holdetot.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Lorſque Raoul de Tancarville, Chambellan de Guillaume-le Conquerant, fonda la Collegiale de Saint Georges de Bocherville, laquelle a eté depuis erigée en Abbaïe, il lui donna tout le droit qu'il avoit au Patronnage de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) En 1131 le Pape Innocent II confirma à ce Monaſtere la poſſeſſion du Manoir, de l'Egliſe, & de la dîme de Houdetot. (*Ibid.*) Mais une Charte de Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, de la même année, confirmative des biens & des droits de ce Monaſtere, ne fait mention que de la moitié de Houdetot. (*Ibid.*) Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680, l'Abbaïe de S. Georges a dans cette Paroiſſe un Fief, & le droit de preſenter à la Cure alternativement avec l'Abbaïe de Fecan. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

MARQUISAT.

Sur le Marquiſat de Houdetot, *V. le Diſcours, nomb.* 213. Ce Marquiſat pretend droit de Patronnage. *V. Oherville.*

HOUDETOT.

Autre Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Vauville-ſur les Bans.*

HOUPILIAIRES.

HOUPILIERES.

HOUPILLAIRES.

Fief & Chapelle. *V. Neuville-Ferriere.*

HOUQUETOT.

Saint Aubin.

Quelques titres aſſez anciens portent *Hoquetot.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Saint Pierre de Préaux preſente à la Cure; & ſelon un Aveu de l'an 1579 elle a ce droit à cauſe du Prieuré de Sainte Radegonde.
(Arch. de la Ch. des C. de Par.)

Ancienne Leproserie.

On dit qu'elle etoit commune aux Paroiſſes de Houquetot, Manneville-la Goupil, & Virville. *V. Virville.*

La HOUSSAIE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Nointot.*

HUBOUVILLE.

Village. *V. Hibouville.*

HUGLEVILLE.

Village. *V. Heugleville.*

HUGUEVILLE.

Village. *V. Henqueville.*

Digitized by Google

I

IBOUVILLE.

Village *V. Hibouville.*

ICLON.

Village. *V. Iquelon.*

LES IFS-*ſur Caudebec.*

Sainte Croix.

On dit auſſi quelquefois *Sainte Croix des Ifs.* Sur le nom des Ifs, *V. l'article ſuivant.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. En 1725 l'Abbé du Bec y preſenta ſous le nom de *Saint Taurin des Ifs*; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſa preſentation fut nulle. Il eſt vrai qu'il y a une Cure de *Saint Taurin* du Patronnage de cette Abbaïe; mais c'eſt *Saint Taurin-ſur Fourques*, en Roumois. La même Abbaïe preſente auſſi à une Cure *des Ifs*; mais ſelon une Declaration du 31 Mars 1695, c'eſt *Saint Pierre des Ifs*; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & je crois que celle-ci eſt ſituée dans le Lieuvin.

FIEF.

Le Seigneur des Ifs-ſur Caudebec pretend peut-être encore au Patronnage alternatif de Carville-ſur la Foreſtiere. *V. Carville-ſur la Foreſtiere.*

LES IFS-*ſur Londiſhieres.*

Saint Ouen, & Saint Barthelemi.

Quelques anciens titres François portent *les Eys*; & d'autres Latins portent *de Aquoſis* après le Pouillé d'Eudes Rigaud. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1595 on dit *de Taxis, ſeu Aquoſis*, parce qu'on ne ſçavoit apparemment auquel des deux il falloit s'arrêter. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les deux villages nommez *les Ifs*, dont nous parlons dans ce

Dictionnaire, ſont très-eloignez des eaux, & qu'ainſi le nom d'*Aquoſis* ne peut leur convenir. Dans le Pouillé de Rouen de l'an 1648 on donne le nom d'*Eaui* à celui-ci, qui eſt du Doienné d'Envermeu ; & c'eſt apparemment cet ancien nom, (car il ne pouvoit pas être nouveau en 1648) qui a donné lieu à l'erreur, & à la confuſion. Il y a dans le Païs de Caux, entre les deux rivieres d'Arques & de Neuf-Chatel, une aſſez grande Forêt connuë ſous le nom d'*Eaui*, qui n'eſt pas fort eloignée du village des *Ifs*. L'affinité de ce nom avec celui d'*Eau*, en Latin *Aqua*, a fait donner à la forêt celui d'*Aquoſa*, ou *Aquatica*. Mais ſoit que ce fut une forêt d'*Ifs*, eſpece d'arbres dont le nom a pû egalement influer ſur celui des deux villages des *Ifs-ſur Caudebec*, & des *Ifs-ſur Londinieres*, ſoit qu'elle ait tiré ſon nom de celui de la ville d'*Eu*, comme nous le conjecturons ailleurs, *V. les Ventes d'Eaui* ; on n'a pu qu'abuſivement traduire ce nom en Latin par ceux d'*Aquoſus* ou *Aquaticus*. A l'egard des Saints Patrons de l'Egliſe des Ifs, la plupart des titres recens ne lui donnent que *S. Barthelemi* ; mais les anciens lui donnent ſeulement *S. Ouen* ; & d'autre poſterieurs, *S. Ouen & S. Barthelemi*. A Normanville, & dans quelques autres Paroiſſes du Dioceſe de Rouen, la même choſe eſt arrivée. A la Cathedrale même, où le 24 Août a eté chommé pendant pluſieurs ſiecles en l'honneur de S. Ouen, & où on remettoit la fête de S. Barthelemi au lendemain ſans la chommer, on a jugé à propos dans ces derniers tems de chommer la fête de S. Barthelemi le 24, & de rejetter au 25 celle de Saint Ouen ſans la chommer.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.*

Le Patronnage de cette Cure appartient à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen. *V. Vanchi-ſur Eaune.*

IGNEAUVILLE.

S. Pierre.

On ecrit auſſi *Iſneauville*. *Inel*, ou *Iſnel*, eſt un nom d'homme : c'eſt d'un Seigneur de ce nom que ce village a tiré le ſien, auſſi-bien que celui d'*Inelville*, & quelques autres ſemblables. On les ecrit aujourd'hui un peu differemment pour les diſtinguer.

Archid.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit cette Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Guillaume Louvel, Sire de Normanville, & le Procureur du Roi, qui lui en diſputerent le Patronnage, furent condamnez par Sentences du Bailli de Caux, le premier en 1304, le ſecond en 1306, & 1336. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Seigneur du lieu ne renonça point à ſes pretentions; & par une tranſaction paſſée entre lui & l'Archevêque le 20 Octobre 1494, ce Patronnage eſt demeuré alternatif entre eux. (*Ibid.*) La tranſaction a été confirmée par un nouvel acte le 6 Mars 1640. (*Ibid.*)

ILE.

Ruiſſeau. *V. le Diſcours, nomb.* 7, *&* 45.

L'ILEBONNE.

Sur le nom, ſur l'origine, & ſur tout ce qui concerne ce Bourg, *V. le Diſcours nomb.* 4, *& ſuiv.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Georg.
Exempt. de Montiv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Il y a deux Cures à l'Ilebonne; *S. Denys*, & *Notre-Dame.*

S. DENYS.

Celle-ci dépend de l'Ordinaire; & le Comte de l'Ilebonne pretend avoir droit d'y preſenter. *V. la ſuite de cet article.* Mais on declare dans un Aveu du 22 Août 1390 que la preſentation appartient au Fief de *Val-Hainfroi*, aſſis en la Paroiſſe du Menil-ſous l'Ilebonne. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) En effet le Seigneur de ce Fief y a preſenté pluſieurs fois pendant le ſeizieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Il y a quelque lieu de croire qu'au douzieme ſiecle cette Egliſe appartenoit à l'Abbaïe de Montivillier. *V. la ſuite de cet article.*

NOTRE-DAME.

En 1192 le Pape Celeſtin II confirma à l'Abbaïe de Mon-

tivillier la poſſeſſion *des Egliſes* de l'Ilebonne. La Cure de *Notre-Dame*, qui en etoit une, n'a eté pendant pluſieurs ſiecles qu'une ſimple commiſſion revocable à la volonté de l'Abbeſſe. (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) Elle eſt à la collation pleine de l'Abbaïe, &fait partie de ſon Exemption.

CHAPELLES, & LEPROSERIE.

1. *Saint Leonard* dans la Leproſerie. 2. Une *Chapelle* au Château. Sur le Patronnage de ces deux Chapelles, *V. la ſuite de cet article.*

HOTEL-DIEU, ou HOPITAL.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1435 on lui donne le nom d'Hôpital-*S. Jean*. Le Pouillé du même Dioceſe de l'an 1738 l'appelle *S. Laurent*. Voiez *la ſuite de cet article.*

COMTE'.

Sur le Comté de l'Ilebonne, *V. le Diſcours*, *nomb.* 214. Dans un Aveu du 1 Avril 1685, Henri de Lorraine, dit le Prince d'Elbeuf, declare tenir du Duché de Normandie *le Comté de l'Ilebonne*; & qu'à cauſe de ce Comté il a la Seigneurie & le Patronnage de *S. Denys de l'Ilebonne*, la Seigneurie & le Patronnage alternatif de *Triquerville*, la Seigneurie, & le Patronnage *triennal* de *Melamare*, la Seigneurie & le Patronnage de *S. Nicolas de la Taille*, le droit de preſenter à la *Chapelle du Château* de l'Ilebonne, à la Chapelle de *S. Leonard*, & à l'*Hôtel-Dieu* du Bourg de l'Ilebonne; ſans compter les Seigneuries & Patronnages honoraires, ou droits honoriques des Cures ſuivantes: Notre-Dame de l'Ilebonne, Notre-Dame de Gravançon, S. Georges de Gravançon, S. Laurent de Bolbec, S. Martin de Petit-ville, & S. Jacques de la Frenaie. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ILOIS.

S. Aubin.

Les titres du douzieme ſiecle donnent à ce lieu le nom de *Hyllais*, ou *Hillais*.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

IMAUVILLE.

Village. *V. Imôville.*

IMBLEVILLE.

S. Jean-Baptiſte.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Au douzieme ſiecle l'Abbaïe de S. Vandrille preſentoit à la Cure. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez le Seigneur preſente.

Chapelle.

La Sainte Vierge , au Château. Elle fut erigée en titre à la preſentation des heritiers du Fondateur par Lettres du 21 Aouſt 1686. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

IMONVILLE.

IMOVILLE.

Saint Vigor , & la Sainte Vierge.

Quelques-uns ecrivent *Imauville* , & même *Ymauville.* Je trouve quelquefois *Imonville* ; & c'eſt peut-être le mieux : car *Imon* , ou *Himon* eſt un nom propre d'homme , comme dans *Bos-Himon.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

L'Abbaïe de S. Ouen de Rouen fut maintenue dans le Patronnage de cette Egliſe par Sentence du Bailli de Rouen en 1328. (*Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rou.*) Selon un Aveu du 22 Avril 1678 , ce Monaſtere a les dîmes de la Paroiſſe , & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

IMOVILLE.

Autre Paroiſſe , *V. Saint Vigor de Vimerville.*

INELVILLE.
INERVILLE.

Saint Etienne.

Sur l'origine de ce nom, *V. Igneauville.* Il ſemble qu'*Inerville* eſt mal dit.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du mois de Novembre 1680, le Fief d'Inerville a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

INGOVILLE.

Saint Michel.

* *Ingoville*, & *Ingouville*, ſont deux Villages differens du Païs de Caux, que l'on ecrit un peu differemment, ſans doute pour les diſtinguer l'un de l'autre, quoique dans leur origine ce ſoit le même mot, formé de celui *d'Igou*, ou *Ingou*, en latin *Ingulfus*, qui eſt un nom propre d'homme.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Hav.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Le Marquis de Grâville preſente à la Cure. *V. Grâville.* Toute la ville du *Havre de Grace* eſt dans l'etendue de cette Paroiſſe pour ce qui concerne le Gouvernement Eccleſiaſtique. Ainſi les deux Egliſes de *Notre-Dame*, & de *S. François*, de cette Ville ne ſont que Succurſales d'Ingoville. *V. le Diſcours, nomb.* 196. Nous renvoions à l'article du *Havre* tout ce qui concerne cette Ville & ſes environs, quoique de la Paroiſſe d'Ingoville.

INGOUVILLE-*ès Plains.*

Saint Lubin.

Sur ce nom, *V. l'article precedent.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de l'Egliſe d'Ingouville. Ingouville, & S. Riquier-ès Plains, ne faiſoient alors qu'une ſeule & même Paroiſſe; mais en 1144 c'etoient deux Paroiſſes diſtinctes. *(Arch. de l'Abb. de Fec.)* L'Abbaïe de Fecan confere de plein droit la Cure d'Ingouville, qui fait partie de ſon Exemption.

LES INNOCENS-*ſur Bellencombre.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Roi preſentoit à la Cure. *(Pouill. d'Eud. Rig.)* Selon une information faite en 1495 le Duché de Longueville avoit droit d'y preſenter. Aujourd'hui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 le Roi y preſente à cauſe de ce Duché.

LES INNOCENS.

Ancienne Maladerie, & Chapelle. *V. Angerville-Martel.*

INSEVILLE.

Village. *V. Hinſeville.*

INTRAVILLE.

Saint Severin.

Je trouve quelquefois *Iſtraville*, *Inſtraville*, & même *Heſtraville*. Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud il y a *Huitrcarville*, ou *Hintrcarville*; ou *Vitreharville*; ce pourroit bien être une alteration de nom pour *Weſter-Harville.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Roum. ſous Env. / Arq. }
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure. *V. Saint Aubin-ſur Sie.*

IPREVILLE.

Saint Michel.

On trouve auſſi *Ypreville*, & *Epreville.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure.

ANCIENNES CHAPELLES.

1. *La Sainte Vierge.* Celle-ci etoit en titre au douzieme ſiecle; mais au quatorzieme ſiecle elle etoit unie à la Cure. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*)

2. *Quaſimodo.* C'eſt apparemment un nom populaire que l'on a donné à celle-ci, parce qu'on y va en Proceſſion ou en Pelerinage le Dimanche de *Quaſimodo.* Le Seigneur y a preſenté en 1721. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 elle eſt réunie à la Cure.

IQUELON.

Saint Martin.

Quelques-uns ecrivent *Iclon*; mais ce mot, & celui de *Haquelon* paroiſſent être les mêmes. *V. Haquelon.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Vicomte de Bloſſeville preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez, c'eſt le Seigneur du lieu qui y preſente.

FIEF.

Sur le Fief d'Iquelon, *V. le Diſcours*, *nomb.* 218. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. Veules.*

ISNEAUVILLE.

Village. *V. Igneauville.*

ISTRAVILLE.

Village. *V. Intraville.*

IVECRIQUE.

Village. *V. Yvecrique.*

IVETOT.

Bourg. *V. Yvetot.*

J

SAINT JACQUES *d'Alihermont.*

Village. *V. Alihermont.*

SAINT JACQUES *de l'Etang.*

Chapelle, & ancienne Leproſerie. *V. Rençon.*

SAINT JACQUES *de la Frenaie.*

Village. *V. la Frenaie-ſur l'Ilebonne.*

SAINT JAMES *d'Alihermont.*

Village. *V. Alihermont.*

JANVAL.

Ancienne Leproſerie. *V. Dieppe.*

JANVILLE.

Chapelle. *V. Paluel.*

LE JARDIN-*ſur Dieppe.*

Baronnie. *V. Saint Aubin-ſur Sie.*

SAINT JEAN-*d'Appetot.*

Village. *V. Appetot.*

SAINT JEAN-*des Eſſarts.*

Sur le nom de ce Village, *V. Saint Antoine-la Forêt.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant les Pouillez & ſelon une information faite en 1495, le Patronnage de cette Cure appartenoit au Comté de Tancarville.

SAINT JEAN-*de Foleville.*

Sur l'origine du nom de *Foleville*, *V. le Diſcours*, *nomb.* 168.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 1 Avril 1685, le Fief de Foleville releve du Comté de l'Ilebonne, & a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

SAINT JEAN-*de la Neuville.*

Dans les anciens titres de l'Abbaïe de Valmont cette Paroiſſe eſt appellée *Nova-Villa S. Johannis de Hoſtouraria*; & ſelon un Aveu du 19 Juin 1684 on l'appelloit anciennement *la Hauſpierriere.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

L'Abbaïe de Valmont preſentoit anciennement à la Cure. *V. le Hertelai.* Mais ce Patronnage a paſſé dans la ſuite au Prieuré de Beau-lieu en Roumois, (*V. les Conciles de Rouen du P. Pommeraie, pag.* 197.) qui ſelon un Aveu du 14 Avril 1670, a un Fief à la Neuville, avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cette Cure eſt reguliere.

LES JONQUIERES.

Il y a deux Egliſes Paroiſſiales, l'une ſous le nom de *Saint Pierre de la Jonquiere*, l'autre ſous le nom de *la Trinité-Jonquiere*; & lorſque l'on parle de toutes les deux enſemble, on dit communément *les Jonquieres.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

SAINT

SAINT PIERRE-*de la Jonquiere.*

Il ſemble qu'au treizieme ſiecle cette Paroiſſe portoit le nom de *S. Pierre en Val.* Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud le Seigneur de S. Pierre-en Val y préſentoit alors. Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur de Fréauville y preſente deux fois de ſuite, & celui de la Jonquiere une fois après celui de Freauville.

LA TRINITE'-*Jonquiere.*

Selon deux Aveux, l'un du 21 Novembre 1661, l'autre du 1 Avril 1716, le plein Fief de Haubert de la Jonquiere a droit de preſenter à la Cure de la Trinité-Jonquiere. (*Arch. de la Chamb. des Compt. de Rou.*)

SAINT JOUIN-*ſur mer.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Il a dans cette Paroiſſe un Fief, & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Sainte Marguerite. Les Seigneurs de Grâville y ont preſenté plus d'une fois pendant le dix-ſeptieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant on ſuppoſoit ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1620, qu'elle etoit à la preſentation du Fief de *Creuilli*, lequel releve du Marquiſat de Grâville, & dont le Chef-mois eſt aſſis ſur la Paroiſſe d'Octeville. Cette Leproſerie, qui etoit commune aux deux Paroiſſes de S. Jouin-ſur mer, & de Gonneville-la Mallet, eſt maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

JULIOBONA.

Ancienne Capitale du Païs de Caux. *V. le Diſcours, nomb.* 4, *& ſuiv.*

JUPIGNI.

Pretendu Prieuré. *V. Saint Agnan-ſur Sept-Meules.*

SAINT JUST-*de Sâne.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. la ſuite de cet article.*

¶ On pretend qu'il y avoit anciennement à S. Juſt un Monaſtere de Religieuſes ; mais peut-être confond-on S. Juſt-de Sâne, avec le Bourg de Sâne.

FIEF.

Sâne. Selon un Aveu du 22 Decembre 1392, le Fief de *Sâne* aſſis en la Paroiſſe de S. Juſt, a droit de preſenter aux Cures de *S. Juſt*, *Reuville*, & *Toqueville*-du Petit Caux. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

L

LAMBERVILLE.

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Un Seigneur, nommé Gilbert, donna cette Egliſe à l'Abbaïe de S. Amand de Rouen, lorſque ſa femme s'y fit Religieuſe ; le Pape Celeſtin III en confirma la poſſeſſion à ce Monaſtere en 1193. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Selon un Aveu du 18 Juin 1674 l'Abbaïe de S. Amand a un Fief à Lamberville, avec le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Eloi du Quênai. Elle a dependu autrefois de l'Abbaïe du Treport. (*Mem. de l'Abb. du Trep.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1520, j'en trouve une de *Saint Nicolas*, *& S. Eloi* de Lamberville, qui paroît n'être point differente de celle-ci. Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 marque qu'elle eſt réunie au Prieuré d'Eurville. *V. Eurville.*

Digitized by Google

LAMMERVILLE.

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 28 Septembre 1677, cette Cure eſt reguliere; & le Prieuré des deux Amans a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLES, & LEPROSERIE.

1. *Saint James.* Les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, diſent que celle-ci eſt à la preſentation du Prieuré de S. Lo de Rouen.

2. *Saint Jean-Baptiſte, & Saint Charles Borromée*, au Manoir *des Menils.* Elle etoit en titre en 1672, & en 1684. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

3. *Saint Leu-Saint Gilles.* Celle-ci paſſoit pour une Leproſerie au ſeizieme ſiecle, & le Seigneur de Bâqueville-en Caux y preſentoit. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

LE LANDEL.

Hameau, & Chapelle. *V. Beſancourt.*

LES NOUVELLES LANDES.

LES VIEILLES LANDES.

Ce ſont deux Succurſales de la Cure de Fremantel, c'eſt-à-dire de la Cure Abbatiale de Foucarmont. *V. Foucarmont.*

LANGUETOT.

Saint Aubin.

Quelques-uns ecrivent *Lanquetot*: il y a peu de difference pour la prononciation; mais il faut *Languetot.* Ce mot paroît être formé de celui de *Lande.* Il y a ſur la Paroiſſe du Tronquai dans la Forêt de Lions en Vexin un Manoir nommé aujourd'hui *les Langouins* par corruption. C'etoit anciennement *la Lande-Gouin*, comme on l'appelle dans une declaration de l'Abbaïe de l'Ile-Dieu de l'an 1484. (*Arch. dela Ch. des C. de Par.*)

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant deux Aveux, l'un du 29 Avril 1477, l'autre du 11 Avril 1636. Languetot eſt un plein Fief de Haubert, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*)

LANNOI-*ſur Aumale.*

La Sainte Vierge.

On trouve auſſi *Launoi*, & c'eſt la même choſe; mais l'exactitude demanderoit qu'on ecrivît *l'Aunoi*. Ce mot ſignifie un lieu planté d'*Aunes*, en latin *Alnetum*; d'où s'eſt auſſi formé en quelques autres lieux le nom d'*Annet*. Je trouve encore *Aunai*.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

ANCIEN PRIEURE'.

Il dependoit au douzieme ſiecle de l'Abbaïe du Pin au Dioceſe de Poitiers. *V. Deſcript. du Vexin, nomb.* 259.

CURE.

L'Auteur du Pouillé qui porte le nom d'Eudes Rigaud ne ſçavoit ſi le Patronnage de cette Cure appartenoit au Prieur de Bouvreches, ou à l'Abbé du Char, *de Charro*. Selon les nouveaux Pouillez l'Archevêque de Rouen la confere de plein droit.

LANQUETOT.

Village. *V. Languetot.*

LATOMAGUS.

Ancienne Habitation du Païs de Caux, ou du Vexin. *V. le Diſcours, nomb.* 8.

LAUNAI.

Village. *V. L'Annai.*

LAUNOI.

Village. *V. Lannoi.*

S. LAURENT-*de Brevedent.*

Archid. G. C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Galeran, Doien de la Cathedrale de Rouen ſous l'Archevêque Hugues d'Amiens, & en même tems Curé de S. Laurent de Brevedent, aiant embraſſé l'etat monaſtique dans l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville, obtint de l'Archevêque la donation de l'Egliſe de Saint Laurent, en faveur de ce Monaſtere. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680 l'Abbaïe de Saint Georges a les dîmes de Saint Laurent, & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cependant ſelon les Pouillez le Seigneur preſente.

S. LAURENT-*du Petit Caux.*

Souvent pour abreger on dit ſimplement *S. Laurent-en Caux.*
Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.
Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

S. LEGER-*au Boſc.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.
Selon les Pouillez & ſuivant un Aveu du 17 Septembre 1703, l'Abbaie d'Eu preſente à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*)

LE' MANVILLE.

Ancienne Chapelle. *V. Hotot-l'Auvrai.*

LEON.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Nêle-en Brai.*

LETANVILLE.

S. Jean.

Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Leuſtaville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon une information faite en 1495 & ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, le Patronnage de cette Cure appartenoit au Duché de Longueville. Mais ſuivant les Pouillez des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu y preſente.

LA LEUQUEUE.

S. Jean-Baptiſte.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, ce lieu eſt ſouvent appellé *Lupi cauda* : on y trouve bien d'autres etymologies de cette ſorte. Un Hameau qui eſt en partie de la Paroiſſe de Vernonnet, ou du Faubourg de Vernon, porte le nom de *la Queud'haïe*, c'eſt-à-dire *le bout de la haie*, ou *le bout du bois.* Il en pourroit être de même de *la Leuqueuë :* ce ſeroit *la queuë*, ou *le bout de la Forêt d'Eu ;* en ce cas-là il faudroit ecrire *l'Enqueuë.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure. Les titres de ce Monaſtere nous apprennent que la Leuqueuë eſt une ancienne Prebende de cette Abbaïe ; c'eſt-à-dire apparemment qu'à l'exemple de la Cathedrale de Rouen, il y avoit dans l'Egliſe Collegiale d'Eu, avant qu'elle fut erigée en Abbaïe, certaines Prebendes qui portoient le nom des Paroiſſes où etoit leur revenu, & dont elles avoient le Patronnage.

LEURE.

Saint Nicolas.

Sur le nom, & ſur l'origine de ce lieu, *Voiez le Diſcours, nomb.* 184.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Hav.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

LES CAPUCINS.

N. D. des Neges. *V. le Diſcours, nomb.* 206.

LA LEZARDE.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 44.

LIGNEMARE.

Village. *V. Linemare.*

LIMPIVILLE.

La Sainte Vierge.

Quelques-uns ecrivent & prononcent *Nipiville;* & je trouve auſſi *Limpeville:* mais dans les anciens titres de l'Abbaïe de Fecan, c'eſt *Leopini-Villa.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere ſe dit Seigneur & Patron de Limpiville à cauſe de la Baronnie de Fecan. Il confere de plein droit la Cure, qui fait partie de ſon Exemption.

LINDEBEUF.

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1105 Osberne de Lindebeuf donna cette Eglise à l'Abbaïe de Saint Vandrille. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Mais aujourd'hui selon les Pouillez le Seigneur presente à la Cure.

LINEMARE.

Saint Martin.

On a traduit ce nom en Latin dans les Regîstres de l'Archevêché de Rouen par celui d'*Ancilla-mara*; & ce qui a pu donner lieu à cette interpretation c'est qu'apparemment on a dit autrefois *Ancelle-mare* au lieu de *Linemare*. Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud il y avoit au treizieme siecle une Cure d'*Anelmare*, Doienné de Foucarmont, & à la presentation de l'Abbaïe du Treport; ce pourroit être celle-ci. Mais peut-être qu'*Anelmare*, est une faute de copiste pour *Anselmare*; & en ce cas-là ce seroit plutôt *Anselli-mara*, qu'*Ancilla-mara*: on sçait qu'*Anseau* est un nom propre d'homme. Cependant *Linemare*, *ou Lenemare*, a bien plus de rapport avec *Anelmare*, ou *Nelmare* sans article qu'avec *Anselmare*; ensorte que *Lenemare* pourroit bien representer le nom le plus ancien. Or dans la langue Celtique *Lenn* signifie un *etang*, une *mare*. On auroit donc pu joindre ici les deux noms ensemble, comme pour se servir mutuellement d'interprête l'un à l'autre. Ainsi le premier nom de ce lieu sera *Lenn*: les François lui auront donné ensuite celui de *Mare*, qui signifie la même chose; & de l'un & de l'autre cousus ensemble on aura fait *Lenn-mare*, qui insensiblement aura degeneré d'abord en *Nelmare*, puis en *Linemare*, ou comme d'autres ecrivent *Lignemare*.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez l'Abbaïe du Treport presente à la Cure.

LINTOT.

Saint Sanson, & Saint Maur.

Archid.

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant un Aveu du 18 Decembre 1584, Lintot eſt un plein Fief de Haubert, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LINTOT.

Succurſale. *V. Denetanville.*

LINTOT.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Envremenil.*

LOGE.

Ancien Monaſtere de Religieuſes. *V. le Diſcours, nomb.* 93.

LES LOGES.

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 39.
Archid. G-C. *Doi.* *
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Nicolas d'Etouteville, fondateur de l'Abbaïe de Valmont lui a donné cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Selon un Aveu du 24 Septembre 1675 la même Abbaïe a aux Loges un Fief & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

PERSONAT.

Il y a aux Loges un *Perſonat* à la preſentation de l'Abbaïe de Valmont.

CHAPELLE.

Sainte Marguerite. Suivant l'Aveu que nous allons citer elle a eté fondée par les anciens Seigneurs des Loges dans la place à Carreau vis-à-vis le Château; on l'appelloit *Sainte Marguerite de Beſancourt*; mais on l'a transferée depuis dans l'Egliſe Paroiſſiale.

Le Seigneur des Loges a droit d'y preſenter. *V. la ſuite de cet article.*

CHATELLENIE.

Suivant un Aveu du 30 Septembre 1688, la Chatellenie des Loges faiſoit partie du Duché d'Etouteville; elle a droit de preſenter à la Cure de *Saint Clair-ſur Etretat*, à la Chapelle de *Saint Nicolas d'Etretat*, & à la Chapelle de *Sainte Marguerite*, Paroiſſe des Loges. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNÉ *des* LOGES.

Angerville-*Bailleul*. Annouville. Aubeuf-*le Sec*.

Bagnerville. Bagneville. Le Bec-*de Mortagne*. Benouville-*ſur Mer*. Bordeaux-*en Caux*. Breteville-*du grand Caux*.

S. Clair-*ſur Etretat*. Comte-moulins. Cretot-*ſur Godarville*. Criquebeuf.

Epreville-*ſur Fecan*. Etretat.

Fongueuſe-mare. Froberville.

Ganſeville. Gereville. Gonfreville-*la Caillotte*. Grainville-*la Louet*.

Igneauville. Imôville.

Les Loges.

Maniquerville. Manteville. Més-moulins.

Oberville-*la Renaud*.

Sauſſeuſe-mare-*en Caux*. Serville.

Toqueville-*du grand Caux*. Tourville-*ſur Fecan*. Touſſaints.

Vatetot-*ſur la Mer*. Vilmenil.

LA LONDE-*Recuſſon*.

Chapelle. *V. Valiquerville.*

LONDINIERES.

Saint. . . .

Ce lieu eſt appellé *Nundinarias* dans un titre de Charles le ſimple. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

Exempt. du Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Le Chapitre de l'Egliſe de Rouen confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

LONGUEIL.

Saint Pierre.

On trouve *Longus Oculus* dans le Regiſtre des Viſite d'Eudes Rigaud.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Il y a à Longueil deux portions de Cure, dont la premiere etoit vers le milieu du treizieme ſiecle à la preſentation de l'Abbaïe du Bec, la ſeconde à la preſentation du Prieuré de Longueville-la Giffart. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Dès l'an 1141 Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, avoit confirmé la poſſeſſion de la moitié de cette Egliſe à l'Abbaïe du Bec, qui l'a cedée au Roi par echange. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Selon une information faite en 1495, le Duc de Longueville avoit droit de preſenter à la premiere portion de Longueil. Cependant ce Prince preſenta en 1535 à la Cure de Longueil ſans diſtinguer aucune portion ; mais en 1660 il preſenta à la premiere ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & dans un Aveu du 29 Juillet 1702 pour le Fief Lenfan relevant du Roi à cauſe du Duché de Longueville, il eſt dit que le Roi preſente à la premiere portion de la Cure de Longueil ; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) ſur quoi *V. encore la ſuite de cet article.* A l'egard de la ſeconde portion, le Prieuré de Longueville y preſente touiours. Ce Monaſtere a à Longueil une partie des dîmes de la Paroiſſe ; (*Mem. imprim.*) & ſelon un Aveu du 25 Avril 1419 il a droit de preſenter à la petite portion de cette Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) En 1662 les deux portions furent conferées à un même titulaire, dont le predeceſſeur les avoit egalement poſſedées. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Nicolas de Blainville, autrement dit *de Griſerue*. Les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1654 lui donnent le nom de *Prieuré Seculier*, on ne voit pas ſur quoi fondé. Le Comte de Longueville s'etoit mis autrefois en poſſeſſion de conferer cette Chapelle de plein droit. Olivier du Gueſclin le fit pour la ſeconde fois en 1399. Mais l'Archevêque de Rouen

s'y oppoſa, & pretendit que le Patron devoit lui preſenter. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Il y a preſenté dans la ſuite. (*Ibid.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 le Chatelain de Longueil a droit d'y preſenter.

FIEFS.

1. Sur un huitieme de Fief de Longueil qui a droit de Patronnage, *V. Gonnetot.*

2. Le Seigneur Chatelain de Longueil pretend auſſi droit de Patronnage. Suivant le Pouillé de Rouen de l'année 1738 il preſente à la premiere portion de *Longueil*, & à la Cure de *Guiberville-ſur Mer*; & nous venons de remarquer qu'il preſente encore à la Chapelle de *Griſeruë*.

LONGUEVILLE-*la Giffart.*

Sur l'origine de ce Bourg, *V. le Diſcours, nomb.* 129, *& la Table Chronologique ſur l'an* 1084.

Archid. Eu. *Doi.* *

Gouvern. Norm.

Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.

Baill. Caux. *Vic.* *

Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIEN DUCHE'.

Sur ce Duché, *V. le Diſcours, nomb.* 212. Il eſt maintenant en la main du Roi.

PATRONNAGE du Duché de Longueville.

Les Autieux-*ſur Bellencombre.* Baſomenil. Braquetuit. Brumenil. Crepeville. Cuverville-*ſur Etretat.* Denetanville. Gaineneville. Haquelon. Les Innocens-*ſur Bellencombre.* Oberville-*la Renaud.* Ribeuf-*ſur Mer.* Ricarville-*ſur Dieppe.*

Le Duc de Longueville preſentoit encore aux Cures dependantes de la Baronnie de Manéouville, & aux Benefices dependans du Fief de Sauqueville, pendant que ces Seigneuries etoient unies à ſon Duché. Enfin il a peut-être encore des pretentions ſur quelques autres Benefices. *V. Longueil.*

PRIEURE'.

Sainte Foi.

C'eſt un Monaſtere de Benedictins, dont le Prieuré, c'eſt-à-dire le titre du Prieur, eſt à la collation du Prieur de la Charité-ſur Loire. Sur ce Monaſtere, *V. le Diſcours, nomb.* 131.

Digitized by Google

PATRONNAGE
du Prieuré de Longueville.

Offices Clauſtraux.

Selon un Aveu du 9 Août 1692, il y a dans le Prieuré de Longueville cinq Offices Clauſtraux, ſçavoir 1. Le *Prieur Clauſtral*, qui doit être etabli par l'Abbé de Cluni; [dont le Prieuré de Longueville depend comme ſoumis à celui de la Charité ſurLoire;] ou au defaut de l'Abbé, par le Prieur Commendataire de Longueville, [parce que le titre de ce Monaſtere etoit alors poſſedé par un Commendataire.] 2. le *Cellerier*. 3. le *Sacriſtain*. 4. le *Chantre*. 5. & *l'Aumonier*. Anciennement il y avoit encore l'Office clauſtral d'*Infirmier*; mais il a eté ſupprimé comme inutile, dit-on. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Cures.

Ancourteville-*ſur Hericourt*. Angien. Aupegard. Belmenil. Blanc-menil. Bos-Hulin. Canteleu-*ſur Brachi*. Colmenil. Croiſi. Equiqueville, (*une des deux Cures.*) Etelan. Sainte Foi-*la Giffart*. Sainte Genevieve-*du petit Beaunai*. Gonneville-*les Hameaux*, (*ſeconde portion.*) Heberville. Hoqueville. S. Jouin-*ſur Mer*. Leure. Longueil, (*ſeconde portion.*) Longueville-*la Giffart*. Manegliſe. S. Mard-*en Caux*. Menil-Reuri. Neuville-*le Pollet*. Offranville. Ouville-*la Riviere*. Vaudreville.

Chapelle.

Notre-Dame des Greves, au Pollet de Dieppe.

CURE.

Saint Pierre.

Le Prieuré de Longueville a toutes les dîmes de la Paroiſſe; & ſelon un Aveu du 25 Avril 1419 il a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CHAPELLES.

1. Il y en avoit une au Chateau, que l'on appelloit en 1526 *la Chapelle du Roi*; elle etoit alors en titre.

2. Dans une information de l'an 1495 il eſt fait mention d'une Chapelle dite du *Bois du Heron*, dont l'on dit que le Patronnage eſt litigieux entre le Seigneur de Longueville & les Paroiſſiens de Longueville. Sur la Carte du Dioceſe de Rouen on trouve un hameau aſſez près de Longueville, auquel on donne le nom de *Bos-Theron*, & qui doit être le *Bois du Heron*; mais je ne ſçai ſi ce Hameau eſt de la Paroiſſe de Longueville, ou de celle de

Cent-Acres. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 la Chapelle de *la Madelene du Bois du Heron* eſt reunie à l'Hopital de Dieppe.

3. *Sainte Madelene.* C'etoit l'Hôpital du lieu. *V. Vandreville.*

Etat des Paroiſſes

Du Doiennè de Longueville.

Anneville-*ſur Sie.* Appeville-*ſur Dieppe.* Archelles. Ardouval. Arques. S. Aubin-*le Cauf.* Aufai. Les Autieux-*ſur Bellencombre.*

Baſomenil. Beaumais. Bellencombre. Bois-Robert. Bos-Hulin. Bourgueil. Bouteilles.

Le Catelier. Cent-Acres. La Chapelle-*du Bourguai.* La Chauſſée-*ſur Longueville.* Creſſi. La Crique-*ſur Bellencombre.* Cropus.

Dieppe (*deux Paroiſſes.*)

Etables.

SainteFoi-*la Giffart.* La Frenaie-*ſous Bellencombre.*

S. Germain-*ſous Torci.*

S. Helier. La Heuſe. S. Honoré-*ſur Torci.*

Les Innocens-*ſur Bellencombre.*

Longueville-*la Giffart.*

Manéouville (*en partie.*) Martigni. S. Martin-*ſous Bellencombre.* Montreuil-*en Caux.* Muchedent.

Notre-Dame-*du Parc.*

Obermenil-*ſur Arques.* Orival-*ſous Bellencombre.* S. Ouen-*ſur Bellencombre.*

Pelletot.

Roſai-*ſur Bellencombre.* Roumenil-*ſur Dieppe.*

S. Saëns. Sévis.

Torci-*le grand.* Torci-*le petit.* Tourville-*ſur Arques.*

Justice.

Le Bailliage de Longueville, auquel nous donnons ici le titre de *Vicomté*, parce qu'il eſt devenu egal aux autres Vicomtez du grand Bailliage de Caux, (*Voiez le Diſcours, nomb.* 130.) s'etend ſur toutes les Paroiſſes dont nous allons donner la liſte. Celles de *Ri*, *Vâcueil*, *Grainville-la Teinturiere*, & *Epouville*, etoient encore anciennement de ſon reſſort; & le Bailli de Longueville a conſervé le droit d'y aller tous les ans tenir les Aſſiſes mercuriales de Pâques, & de la Saint Michel. (*Mem. de Longuevil.*) Outre ce Bailliage il y a à Longueville des Officiers des Eaux & Forêts, qui ſont appellez au Parlement de

Rouen, où ils doivent comparence une fois l'année.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTE' *de* LONGUEVILLE.

Anglequeville-*ſur Sâne*. Anneville-*ſur Sie*. Aufai. Les Autieux-*ſur Bellencombre*.

Bâqueville-*en Caux*. Baſomenil. Bauville-*ſous Canville*. Beaumais (*en partie.*) Beaunai. Bellencombre. Belleville-*ſur Anglequeville*. Belmenil. Benouville-*ſur Sâne*. Bertreville-*ſous Veniſe*. Biville-*la Bagnard*. Biville-*la Riviere*. Blanc-menil. Bois-Robert, (*en partie.*) Bonnetot. Bos-Hulin. Bourg-de *Sâne*. Bourgueil. Brachi. Brametot. Braquetuit, (*en Partie.*) Brumenil.

Calleville-*les deux Egliſes*, (*deux Paroiſſes.*) Canteleu-*ſur Brachi*. Le Catelier. Cent-Acres. La Chapelle-*Benouville*. La Chapelle-*du Bourguai*. La Chauſſée-*ſur Longueville*. Crâville-*la Roquefort*. Crepeville. S. Crepin-*de Frêne*. Creſſi. La Crique-*ſur Bellencombre*. Criquetot-*ſur Longueville*. Crôville-*ſur Sie*.

Denetanville. S. Denys-*ſur Sie*. Draqueville.

Etables. Eurville.

Sainte Foi-*la Giffart*. La Fontelaie. La Frenaie-*ſous Bellencombre*.

Sainte Genevieve-*du petit Beaunai*. S. Germain-*ſous Torci*. Gonnetot. Le Gourel. Grainville-*la Renard*. Greuville. Gueures, (*en partie.*) Guiberville-*ſur Mer*.

S. Helier. Herbouville. Hermanville. Heugleville-*ſur Sie*. S. Honoré-*ſur Torci*.

Imbleville. Les Innocens-*ſur Bellencombre*.

S. Juſt-*de Sâne*.

Lamberville. Lammerville. S. Laurent-*du petit Caux*. Letanville. Lindebeuf. Longueil. Longueville-*la Giffart*. Louvetot *près Bellencombre*. Lunerai, (*en partie.*)

Manéouville. S. Mard-*en Caux*. Martigni (*en partie.*) Menil-Reuri. Montebourg-*en Caux*. Muchedent.

Notre-Dame-*du Parc*, (*en partie.*)

Obermenil-*ſur Arques*. Omonville-*en Caux*. Orival-*ſous Bellencombre*. Oſouville-*ſur Sâne*. S. Ouen-*ſur Bellencombre*. S. Ouen-*ſur Brachi*. S. Ouen-*Bren-en Bourſe*. S. Ouen-*le Manger*. Ouville-*la riviere*.

Pelletot.

Rainfreville-*ſur Sâne*. Reuville. Ribeuf-*ſur mer*. Ricarville-*ſur Dieppe*, (*en partie.*) Roiville.

Saſſetot-*le mal-gardé*. Sauqueville. Sévis.

Thibermenil. Tieteville. Le Til-*ſur Vienne*. Toqueville-*du petit Caux*. Torci-*le Grand*. Torci-*le Petit*. Le Torp-*en Caux*. Tôtes. Tourville-*ſur Arques*, (*en partie.*)

Varvannes. S. Vât-*du Val*. Vaudreville Vibeuf.

LONROI.

Saint Clement.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, ce lieu eſt ſouvent appellé *de longo Rege*. Mais ici, comme dans une infinité d'autres mots de notre langue, la terminaiſon *roi* vient du Teutonique *red*, ou *rid*.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

LOTUM.

Ancienne Habitation du Païs de Caux. *V. le Diſcours, nomb.* 8. *&* 91.

LOUVETOT-*près Bellencombre.*

Sainte Madelene.

C'eſt d'un Seigneur nommé *Louvel*, ou *Louvet*, que cette Paroiſſe a tiré ſon nom.

Archid. Gr. *Doi.* Cail.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1202 Guillaume, Comte de Varenne, donna au Prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen le Patronnage & les deux tiers de la dîme de Louvetot; & Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, confirma cette donation au mois de Decembre de la même année. (*Arch. du Prieuré de Bon-Nouv. de Rou.*) Suivant un Aveu de l'an 1521, le Fief de Bonne-Nouvelle de Rouen a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Cependant ſelon les Pouillez l'Abbé du Bec y preſente. *V. l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

LOUVE-

Digitized by

LOUVETOT-*ſur Candebec.*

S. Vandrille, & la Sainte Vierge.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de S. Vandrille preſente à la Cure. *V. S. Vandrille.*

LOUVICAMP.

S. Jean Baptiſte.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 13 Janvier 1400, Louvicamp eſt un quart de Fief, qui a droit de preſentet à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) il appartient maintenant à l'Abbaïe d'Aumale. On voit par les titres de ce Monaſtere, que Raoul, Comte d'Eu, aiant eté fait priſonnier dans une bataille contre les Anglois, & emmené en Angleterre, vendit pour ſa rançon le Prieuré du grand Belſted, qui dependoit de l'Abbaïe, à condition de dedommager les Religieux; & que Jean d'Artois, ſon ſucceſſeur, leur donna pour ce dedommagement le Fief de Réalcamp, avec une ſomme de deniers, dont ils acheterent les Fiefs de Louvicamp, Pormort, & d'autres biens.

LUCI.

La Sainte Vierge.

On trouve auſſi ſouvent *Luchi* que *Luci*; comme on trouve indifferemment *Mouci*, & *Mouchi*; *Torci*, & *Torchi*. La ſyllabe *ci* ne ſeroit-elle pas un diminutif uſité anciennement dans notre langue, ſurtout pour les noms de lieux? car il y en a une infinité qui portent cette terminaiſon.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

FIEF.

Sur le Fief de Luci, *V. le Diſcours, nomb.* 217. Selon un Aveu du 30 Novembre 1681, le plein Fief de Haubert de *Luci*, auquel eſt uni le plein Fief de Haubert dit *Sainte Beuve*, en la Paroïſſe de Luci, a droit de préſenter aux Cures de *Sainte Beuve* [en riviere,] *Epinai* [ſous Mortemer,] & *Saußeuſe-mare*, [en Brai,] & n'a que le Patronnage honorifique de Luci. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE LUGAN.

Chapelle. *V. le Menil-ſous l'Ilebonne.*

LUI.

Prieuré. *V. Gremonville.*

LUNERAI.

Saint Remi.

Les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1461 donnent à ce lieu le nom de *Lune-Regis.* Mais la terminaiſon *rai* doit être traduite en Latin par *racum*, ou peut-être par *redum.* *Voiez Lonroi.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant le Pouillé d'Eudes Rigaud, le Seigneur du lieu devoit preſenter pour la Cure à l'Abbé de Tiron, qui preſentoit enſuite à l'Archevêque de Rouen. L'ancien Pouillé de Tiron met auſſi la Cure de Lunerai dans le Patronnage de cette Abbaïe ; & ajoute que le Prieur de Crâville-la Roquefort, qui en depend, pretendoit en avoir la preſentation. (*Souchet. not. ad vit. B. Bern. Tiron. pag.* 363.) Tous ces droits, legitimes ou pretendus, ne ſubſiſtent plus. Le Seigneur preſente ſeul & immediatement à l'Archevêque.

Digitized by Google

CHAPELLE.

Saint Nicolas. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1704, elle eſt à la preſentation du Seigneur.

M

MACI.

Village. *Voiez Maſſi.*

S. MACLOU-*de la Bruiere.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1151, Henri II Roi d'Angleterre confirma la donation que Guillaume de Breauté, & Guillaume ſon fils avoient faite de cette Egliſe au Prieuré de S. Laurent-en Lions. (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) Selon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure, qui eſt réguliere.

S. MACLOU-*de Foleville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Selon un Aveu du mois de Janvier 1695, la Prevôté & Seigneurie de Saint Victor-en Caux s'etend ſur cette Paroiſſe, & l'Abbaïe de ce nom a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

PRIEURE', *ou* CHAPELLE REGULIERE.

Saint Thomas de Cantorbéri. On l'appelle communement *Saint Thomas de Foleville*, ou *Saint Thomas-ſur Sie.* C'eſt un membre dependant de l'Abbaïe de S. Victor-en Caux. Dans l'Aveu que nous venons de citer, ce Benefice ne paſſe que pour une ſimple Chapelle, à laquelle l'Abbaïe a droit de preſenter; & on declare dans un autre Aveu de l'an 1419, que l'uſage de l'Abbaïe etoit alors de n'envoier dans ce Prieuré

qu'un ſeul Religieux pour le deſſervir. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

MAGNEVILLE.

MAINEVILLE.

Villages. *V. Manneville, & le Til-en Caux.*

MAINIERES-*en Brai.*

Saint Pierre, & Saint Paul.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 39.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Caux. *Vic.* *
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Il y avoit anciennement deux portions de Cure à la preſentation du Seigneur; elles etoient encore diſtinctes en 1440; un ſeul Titulaire les poſſedoit avec diſpenſe en 1667; & le Seigneur ne preſenta encore pour toutes les deux qu'un ſeul Titulaire en 1674. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Les Pouillez de Rouen des années 1648, & 1704, ſuppoſent encore deux portions; mais celui de l'an 1738 n'en marque plus qu'une à la preſentation du Seigneur.

CHAPELLES.

1. *Saint Amador*, ou *S. Amateur.* Elle etoit en titre dès l'an 1480, & à la preſentation du Seigneur de Mainieres. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. Une Chapelle dans *Milonis-Maiſnillio*, au douzieme ſiecle. Elle etoit alors de la dependance de l'Abbaïe de Fecan. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1435 on l'appelle *Mironmenil:* ſur ceux de l'an 1505 on l'appelle *Miromenil*; & le Seigneur de Mainieres y preſenta en 1609. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

3. *La Sainte Vierge*, au Chateau. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1601, on en diſtingue deux de ce nom, l'une à l'Autel de la Vierge, l'autre au Chateau: on ſuppoſe ſur ceux de l'an 1663, qu'alors elles etoient toutes les deux en titre. Mais dans un Aveu du 1 Avril 1695 on n'en declare qu'une qu'on dit ſituée au Chateau, & à la preſentation du Seigneur de Mainieres. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

MARQUISAT.

Miromenil. Sur ce Marquiſat, *Voiez le Diſcours, nomb.* 213.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTÉ DE *MAINIERES.*

Boiſſai-*ſur Eaune.* Capeval. Mainieres-*en Brai.* Saint Martin-*le Blanc*, (*en partie.*) S. Saire-*en Brai*, (*en partie.*) Sommeri, (*en partie.*)

MAINTRU.

Saint Leger, & Saint Martin.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 39. Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu eſt appellé *Madrieu.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan pretend avoir droit de preſenter à la Cure. *V. Saint Aubin-ſur Sie*; & ſuivant les Pouillez elle y preſente. Cependant ſelon un Aveu d'un Seigneur particulier du 26 Mai 1539, *Maintru* eſt un quart de Fief qui a droit d'y preſenter; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & dans un autre Aveu du 15 Janvier 1602, on declare que le quart de Fief de Haubert de *la Valanine*, auquel eſt réuni le huitieme de Fief de *Maintru*, qui en relevoit auparavant, a droit de preſenter à la Cure de Maintru. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*)

MAISONCELLE.

Hameau, & Chapelle. *V. Villi.*

MALEVILLE-*ſur Durdan.*

Saint....

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux: *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

MALEVILLE.

Autre Village. *V. Emaleville.*

MALVOISINE.

Manoir, & Chapelle. *V. Vanchi-ſur Eaune.*

MANEGLISE.

Saint Germain, ou *Saint Gervais.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere a dans cette Paroiſſe un Fief & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

MANE'OUVILLE.

Saint.....

Sur ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 182.

Archid. { P-C. / Eu. } *Doi.* { Bâq. / Long-vil. }
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Village, & l'Egliſe Paroiſſiale, ſont du Doienné de Bâqueville. Cette Egliſe avoit eté donnée à l'Abbaïe de S. Amand de Rouen par la Fondatrice de ce Monaſtere. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Mais il y a apparence que les Religieuſes l'ont echangée contre celle de la Chauſſée-ſur Longueville, Paroiſſe voiſine de Manéouville. Le Patronnage de cette Cure depend aujourd'hui de la Baronnie de Manéouville. *V. la ſuite de cet article.*

BARONNIE.

Suivant une information faite en 1495, cette Baronnie faiſoit partie du Duché de Longueville: elle a droit de preſenter aux Cures de *Berengrevillette*, *Bertreville-ſous Veniſe*, & *Manéouville*. Elle fait aujourd'hui partie du Marquiſat de Manneville-Charles-Menil. *V. la ſuite de cet article.*

HAMEAU.

CHARLES-MENIL.

Ce Hameau eſt du Doienné de Longueville. *Voiez le Diſcours, nomb.* 182.

COLLEGIALE.

Sainte Catherine.

Elle eſt compoſée d'un *Threſorier*, & de *ſix autres* Chanoines Prebendez : ces ſept Benefices ſont à la preſentation du Marquis de Charles-Menil. *Voiez le Diſcours, nomb.* 182.

MARQUISAT.

Sur ce Marquiſat, *V. le Diſcours, nomb.* 182, *&* 213. *& le commencement de cet article.*

MANEVILLE.

Village. *V. Manneville.*

MANIQUERVILLE.

Saint Martin.

On a dit auſſi *Manequerville.*

Archid. G-C *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu du mois de Fevrier 1556, le Fief de Thiboutot, Paroiſſe de Manequerville, a droit de preſenter à la Cure de Manequerville. (*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*) Selon un autre Aveu du 3 Octobre 1610, Maniquerville eſt un demi-Fief de Haubert, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur ce Patronnage, *V. encore la ſuite de cet article.*

MARQUISAT.

Thiboutot. Sur ce Marquiſat, *Voiez le Diſcours, nomb.* 213.

MANNEVILLE-*la Goupil.*

La Sainte Vierge.

Il y a pluſieurs Villages de ce nom, dont l'ortographe varie dans les anciens titres. On trouve indifferemment *Maneville*, *Magneville*, & *Maineville*. Et à l'egard de *la Goupil*,

c'eſt un nom propre d'homme : un *Pierre le Goupil* vivoit en 1518 ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) un *Jean le Goupil* vivoit en 1576. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'eſt auſſi le nom d'un Fief qui a appartenu à ces Seigneurs. *Voiez encore la ſuite de cet article, & le Diſcours, nomb.* 215.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

On diſoit *Manneville-la Goupil* dès le quatorzieme ſiecle. Au mois d'Octobre 1375 Guillaume Martel, Sire de Bâqueville, nomma à l'Egliſe de Manneville-la Goupil après la demiſſion que venoit d'en faire Guillaume d'Etouteville, Evêque d'Evreux, qui en etoit Curé. Il dit dans ſa lettre qu'il avoit le droit de Patronnage, le Chapitre de Rouen celui de preſentation, & l'Archevêque, la collation. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Selon un Aveu de l'an 1484, le Fief de Manneville-la Goupil a droit de preſenter à la Cure ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & ſelon un autre Aveu du 1 Août 1600, Manneville eſt un quart de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

On dit qu'elle etoit commune aux Paroiſſes de Houquetot, Manneville-la Goupil, & Virville. *V. Virville.*

BARONNIE.

Sur la Baronnie de Manneville-la Goupil, *V. le Diſcours, nomb.* 216.

MANNEVILLE-*ès Plains.*

L'Aſſomption de la Sainte Vierge.

Sur l'origine de cette Paroiſſe, *V. le Diſcours nomb.* 82.
Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption.

MANNE-

Digitized by Google

MANNEVILLE-*Charles-Menil.*

Marquiſat. *V. Manéouville.*

MANNEVILLE.

Comté, qui pretend droit de Patronnage. *V. Hermanville, & le Diſcours, nomb.* 214.

MANNEVILLETTE.

La Sainte Vierge.

On l'appelloit au douzieme ſiecle *Manneville* ſans diminutif.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du Duché d'Etouteville, du 30 Septembre 1688, le Fief de Mannevillette, qui a droit de preſenter à la Cure du lieu, & qui relevoit de la Chatellenie des Loges, a eté aumoné par les Seigneurs d'Etouteville à l'Abbaïe de Valmont. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) En 1181 le Pape Luce III lui en confirma la poſſeſſion. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) En 1645 le ſieur Hanivel acquit de l'Abbaïe de Valmont le Fief & le Patronnage de Mannevillette pour 100 livres de rente; il en ceda le Patronnage le 20 Janvier 1651 à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen, en echange du Fief & du Patronnage de Chambrai au Dioceſe d'Evreux, que cette Abbaïe ceda à ſon fils: le Contrat d'echange fut ratifié de part & d'autre en 1653. (*Arch. de l'Abb. de S. Ouen de Rou.*)

LE MANOIR.

Village. *V. Saint Martin du Manoir.*

LE MANOIR.

Chapelle. *V. Frêles.*

MANTEVILLE.

La Sainte Vierge.

Quelques anciens titres portent *Mandeville*; & d'autres *Maneteville.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez le Patronnage de cette Cure eſt alternatif entre Seigneurs. Sur ce Patronnage, *V. Bagneville.*

MARAIS-*le Normand.*

Saint Nicolas.

Quelques-uns ecrivent *Marêt*, ou *Marêts.* Sur les Régiſtres de l'Archevêché de Rouen des années 1479, & 1607, on appelle ce lieu *S. Nicolas du petit Marais.* Le Pouillé d'Eudes Rigaud l'appelle *de Marudo.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.*
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Am. *Elect.* Am.

En 1139 Saint Nicolas n'étoit qu'une Chapelle que Henri Comte d'Eu donna à l'Abbaïe d'Eu. (*Arch. de l'Abb. d'Eu.*) Elle eſt devenue Paroiſſe; & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

MARCATEL.

Chapelle. *V. Saint Maurice.*

LA MARCHE.

Fief, & Chapelle. *V. Bolbec.*

S. MARD-*en Caux.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Il a dans S. Mard un ou deux Fiefs, & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

Digitized by Google

LA MARE-*Mezangere.*

Succurſale de la Cure Abbatiale de Foucarmont. *V. Foucarmont.*

LA MARE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Autretot, & Hericourt.*

MARETS.

Village. *V. Marais.*

LES MARETTES.

Chapelle. *V. Bloſſeville.*

SAINTE MARGUERITE-*d'Auchi.*

Paroiſſe. *V. Aumale.*

SAINTE MARGUERITE-*de Caprimont.*

Village. *V. Caprimont.*

SAINTE MARGUERITE-*ſur Duclair.*

Archid. G-C.ᵉ *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon tous les Pouillez, le Roi preſente à la Cure.

SAINTE MARGUERITE-*ſur Foville.*

Archid. G-C. *Doī.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.*

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

SAINTE MARGUERITE-*ſur la Mer.*

Village. *V. Caprimont.*

SAINTE MARGUERITE, *ou* LA MARGUERITE.

Fief qui a pretendu droit de Patronnage. *V. Virville.*

SAINTE MARIE-*au Bosc.*

On dit encore *Notre-Dame-au Bosc.* Le Pape Celestin III dans une Bulle de l'an 1192 confirme à l'Abbaïe de Montivillier la possession d'une Eglise qu'il appelle *Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Fiscannensi silva, quæ cognomento vocatur* Justa ; (*Arch. de l'Abb. de Montiv.*) & ce doit être cette Paroisse-ci. Le Pouillé d'Eudes Rigaud fait mention d'une Cure appellée *B. Mariæ de Castello*, Doienné de Foville, & à la collation de l'Abbaïe de Montivillier, qui doit être la même.

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivillier a le Fief de Sainte Marie-au Bosc, avec le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) C'est en effet ce Monastere qui la confere de plein droit, & elle fait partie de son Exemption.

SAINTE MARIE-*du Bosc.*

Autre Village. *V. Sauchai-le Haut.*

SAINTE MARIE-*aux Champs*, ou *des Champs.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur d'Yvetot presente à la Cure.

MAROLLES.

Chapelle. *V. Més-moulins.*

MARQUE.

S. Aubin.

Dans les titres du treizieme siecle ce lieu est appellé *Marca.* Ce mot vient du Teutonique *Mark*, qui signifie *frontiere, limite.*

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon les Pouillez & ſelon un Aveu du 16 Mars 1538, le Comte [aujourd'hui Duc] d'Aumale a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

MARTIGNI.

Saint Martin.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez & ſuivant un Aveu du 27 Mai 1392, l'Abbaie de S. Vandrille a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

S. MARTIN-*ſous Bellencombre.*

Sur l'origine de cette Paroiſſe, *V. le Diſcours, nomb.* 175.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.*
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

PRIEURÉ.

Saint Martin, ou *Touſſaints.*

Suivant une Declaration du 19 Fevrier 1680, le Prieuré de *Tous les Saints* ſur la Paroiſſe de Saint Martin-ſous Bellencombre a un Fief nommé le Fief *de Saint Martin*; en vertu duquel le Prieur eſt Seigneur-Patron de la Paroiſſe, & a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur ce Prieuré, *Voiez encore le Diſcours, nomb.* 175. Selon les Pouillez il eſt à la nomination du Roi. *V. encore la Chapelle de Martincamp* ſous l'article de *Bulli.*

CURE.

Le Prieur du lieu presente. *V. le commencement de cet article.*

CHAPELLE.

Sainte Barbe, au Manoir de *Compaturel*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 elle est à la presentation du Seigneur de ce Fief.

FIEFS.

1. *Compaturel*. Nous venons d'en parler.

2. *Greigneuseville*, ou *Grigneuseville*. Suivant un Aveu du 10 Octobre 1682, le plein Fief de Haubert de Grigneuseville, dont le Chef-mois est assis en la Paroisse de Saint Martin-sous Bellencombre, a droit de presenter à la Cure de *Grigneuseville*. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cette Paroisse n'est point comprise dans le Païs de Caux.

S. MARTIN-*le Blanc*.

On dit aussi *S. Martin-sur Cailli*.

Archid. Gr. *Doi.* Cail.

Gouvern. Norm.

Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.

Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }

Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon une Bulle du Pape Innocent III de l'an 1208, l'Archevêque de Rouen avoit donné cette Eglise à l'Abbaïe de Fontaine-Guerard avant que les Religieuses de ce Monastere embrassassent l'institut de Citeaux. (*Arch. de l'Abb. de Font-Guer.*) Mais la donation de l'Archevêque ne doit passer que pour une confirmation. Les titres de cette Abbaïe font foi qu'en 1201 trois Seigneurs nommez Raoul de Sommeri, Richard de Saint Martin, & Roger du Vé, donnerent cette Eglise aux Religieuses; & que Jean Sans-terre, Roi d'Angleterre, confirma la donation par une Charte donnée au Chateau-Gaillard [*apud Rupem Andeliacensem*] le 23 Avril, la troisieme année de son regne. (*ibid.*) De la Paroisse de Saint Martin dependoient alors deux Chapelles, sçavoir Omonville-*sur S. Saëns*, & Beaumont-Beuse-mouchel, lesquelles ont eté erigées depuis en Paroisses à la presentation de l'Abbaïe de Fontaine-Guerard, aussi-bien que celle de S. Martin-*le Blanc*.

Digitized by Google

S. MARTIN-*au Boſc.*

On dit auſſi *S. Martin-au Bois.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Suivant un Aveu du 29 Decembre 1683, l'Abbaïe du Treport a droit de preſenter à une Cure de *S. Martin du Bois*, qui ne paroît pas differente de celle-ci. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cependant ſelon les Pouillez, c'eſt le Seigneur qui y preſente.

S. MARTIN-*au Boſc.*

Ancien Prieuré. *V. Hinſeville.*

S. MARTIN-*aux Buneaux.*

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt ſouvent appellé *S. Martini ad Bunellos*, & il falloit plûtôt dire *Burnellorum.* En effet *Bunel*, ou *Burnel*, eſt le nom des Seigneurs à qui cette Paroiſſe a appartenu anciennement. Vers le milieu du treizieme ſiecle *Luc Burnel* preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*)

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

S. MARTIN-*en Campagne.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. Berneval-le Grand.*

CHAPELLES.

1. *Notre-Dame des Avoines, ou Notre-Dame de Champars*, dans l'Egliſe Paroiſſiale. Selon une Declaration non datée elle fut fondée en 1284 par Guillaume Caltot, Sieur de Mont-melian.

(*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Le Seigneur de Berneval le Grand y preſente. *V. Berneval-le Grand.*

2. *Sainte Catherine.* C'eſt le nom que l'on donne à celle-ci ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1632 ; & je crois que c'eſt le veritable. Sur ceux de l'an 1645 on l'appelle *S. Cathai*, *ſeu Cathi* ; & ſur ceux de l'an 1728 *S. Catal*, en Latin *S. Cathaldi.* Mais n'y auroit-il pas ici de l'erreur ? *Cathaldus* peut être rendu en François par le nom de *Cathaud.* Or on ſçait que *Cathaud*, ou plûtôt comme d'autres ecrivent *Cathos*, eſt un diminutif ou une alteration de *Catherine.* Cette Chapelle paſſoit pour une Leproſerie en 1645 ; & elle etoit en titre dès l'an 1488. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Seigneur de Berneval-le Grand y preſente. *V. Berneval-le Grand.*

3. *Saint Denys de Vergemont* ; ou *Vergemont.* Les uns mettent celle-ci ſur la Paroiſſe de Saint Martin-en Campagne, les autres ſur celle de Graincourt. Suivant la Declaration non datée que nous avons citée dans cet article, elle fut fondée en 1284 par Guillaume Caltot, Seigneur de Mont-melian ; & le Seigneur de Berneval-le Grand a droit d'y preſenter. *V. Berneval-le Grand.*

S. MARTIN-*le Gaillard.*

Gaillard eſt un nom d'homme que divers Seigneurs ont porté, & qui s'eſt communiqué à leurs terres, ou à leurs Fiefs, comme à *Gaillard-bois*, *la Gaillarde*, *Château-Gaillard*, &c.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit cette Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais le Seigneur du lieu avoit apparemment des pretentions ſur ce Patronnage ; & par tranſaction du mois d'Octobre 1283 il eſt devenu alternatif entre eux. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) On ſuppoſe ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1677 & ſur les Pouillez du même Dioceſe, qu'il eſt alternatif entre l'Archevêque, & le Comte d'Eu.

CHAPELLES.

1. *S. Euſtache-du Val.* Le Comte d'Eu y preſenta en 1560, le Seigneur de S. Martin-le Gaillard en 1579, & le Comte d'Eu en 1593. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

¶ Jean

¶ Jean, Seigneur de Saint Martin en fonda une pour le repos de ſon ame, & de celle d'Iſabelle Martel ſon Epouſe. Cette Chapelle devoit être deſſervie par deux Eccleſiaſtiques; l'Archevêque de Rouen approuva la fondation par lettres du 3 Juillet 1342. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Je ne ſçai ſi ce ne ſeroit pas celle dont nous venons de parler. Quoiqu'il en ſoit, l'Abbaïe du Treport declare dans un Aveu du 29 Decembre 1689, qu'elle a droit de preſenter à la Chapelle de S. Martin-le-Gaillard; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & ce doit être encore la même.

2. *Saint Jacques-Saint Philippe* au hameau de *Melincamp*. Jacques le Senechal Seigneur de Fumechon, la fit bâtir, & la dota de 50 livres de rente dans ſon Manoir Seigneurial ſitué à Melincamp; l'Archevêque de Rouen permit d'y faire celebrer la Meſſe par lettres du 21 Janvier 1660. Je ne vois point d'ereſtion en titre; & il y en a beaucoup de cette nature dans le Païs de Caux, leſquelles ne ſont point beneficiales. La fondation n'eſt qu'apparente, ou n'a eté faite que pour l'entretien de la Chapelle.

S. MARTIN-*du Manoir.*

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu de l'an 1686 l'Abbaïe de Montivillier a le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Elle la confere de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

S. MARTIN-*l'Ortier.*

On appelloit anciennement cette Cure *S. Martin d'Aulage*. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on l'appelle communement *de Urtiaco*. Quelques titres portent *S. Martin-en-l'Ortie*, ou *à l'Ortie*.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Barthelemi d'Aulage donna cette Egliſe au Monaſtere du

Digitized by Google

Camp-Souverain, [aujourd'hui l'Abbaïe de S. Saëns,] & la donation fut confirmée par une Bulle du Pape Alexandre III en 1178. (*Arch. de l'Abb. de S. Saëns.*) Selon un Aveu du 18 Novembre 1419 cette Abbaïe a un Fief à Saint Martin-*l'Ortier*, & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

S. MARTIN-*du Tilleul.*

Village. *V. le Tilleul-en Caux.*

MARTIN-CAMP.

Chapelle. *V. Bulli.*

MARTIN-EGLISE.

Saint....

Exempt. du Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Cette Egliſe appartenoit depuis long-tems aux Chanoines de la Cathedrale de Rouen. L'Archevêque Robert de Normandie l'aliena & la vendit à des Seculiers. Cette alienation dura juſqu'au tems de l'Archevêque Guillaume Bonne-Ame, qui demanda permiſſion à Guillaume-le Bâtard, Roi d'Angleterre, d'y pouvoir rentrer. La terre etoit alors poſſedée en partie par Gautier-Giffart, ſecond du nom. L'affaire fut plaidée à Fecan au mois d'Avril 1080 devant le Roi & la Reine aſſiſtez de pluſieurs Seigneurs & Barons; & il fut dit qu'après la mort de ceux qui la tenoient, elle retourneroit aux Chanoines. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Le Chapitre de Rouen confere la Cure de plein droit, & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

LA MARTINIERE.

Fief de nouvelle erection. *V. le Diſcours, nomb.* 218.

LA MARVAL.

Fief, qui pretend droit de Patronnage. *V. S. Paër-ſur Duclair.*

MASSI.

S. Pierre.

On ecrit auſſi *Maci.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Hugues I, & Girard de Gournai ont donné cette Egliſe à l'Abbaïe du Bec; & Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen lui en confirma la poſſeſſion en 1141. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Le Prieur de Beau-Sault de la dependance de ce Monaſtere y preſenta en 1562. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez l'Abbé y preſente. *V. l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

MAUCOMBLE.

S. Ouen.

On s'eſt plu dans les derniers ſiecles à appeller ce lieu *Mala-Copula.* Ce doit être tout ſimplement *Malus-Cumulus.* Sur quoi *V. Deſcript. du Vexin, nomb.* 153.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 21 Juin 1539, le Seigneur du Fief de Maucomble a droit de preſenter la premiere fois à la Cure à cauſe du Fief de Maucomble; la ſeconde fois à cauſe d'un autre Fief qu'il avoit acquis; & la troiſieme fois à cauſe du Fief de Maucomble. Un quart de Fief relevant du Fief de Maucomble a droit de preſenter la quatrieme fois. Enſuite revient le tour du Fief de Maucomble pour la premiere fois; & ainſi de ſuite. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Dans un autre Aveu du 3 Decembre 1667 on ſe contente de declarer ſimplement que le Fief de Maucomble a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & ſelon les Pouillez le Seigneur preſente ſans ſuppoſer aucune alternative. Le Fief de Maucomble pretend encore avoir droit de preſenter à une Chapelle dite de Moui. (*V. Bailli-en Riviere.*)

MAULEVRIER-*en Caux.*

S. Leonard.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect* Caud.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. la ſuite de cet article.*

CHAPELLES.

1. *Saint Pierre des Bois*, autrement dite *Saint Pierre de Maulevrier*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, l'Abbé de Saint Vandrille a droit d'y preſenter. *V. encore le Diſcours, nomb.* 11.

2. *Notre-Dame* de Barival. *V. Caudebec.*

COMTE'.

Sur ce Comté, *V. le Diſcours, nomb.* 214. Selon un Aveu du 15 Fevrier 1675, il a droit de preſenter à la Cure de *Maulevrier*; & aux Hermitages de *Notre-Dame de Barive*, ou *Barival*, & de *Saint François*, ſur la Paroiſſe de Caudebec. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

JUSTICE.

Le Bailli de Maulevrier eſt appellé au Parlement de Rouen, où il doit comparence une fois l'an.

MAULEVRIER.

Chapelle. *V. le Diſcours, nomb.* 11.

MAULEVRIER.

Forêt. *Voiez le Diſcours, nomb.* 59.

MAUPERTUS.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Gereville.*

S. MAURICE-*en Brai.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE.

La Sainte Trinité, au Château de *Mercatel*, ou *Marcatel.* André de Mercatel la fonda par Contrat du 23 Juillet 1664 à

la preſentation de ſes Succeſſeurs ; & l'Archevêque de Rouen approuva la fondation par lettres du 4 Août ſuivant. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

MAUTEVILLE-*ſur Durdan.*

Saint Victor.

Sur ce nom, *V. l'article ſuivant.*

Archid. Gr. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez le Seigneur preſente à la Cure ; & ſuivant un Aveu du 3 Septembre 1677, le huitieme de Fief de Haubert, nommé *Carville*, a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

MAUTEVILLE-*l'Eneval.*

Saint Michel.

Il y a deux *Mauteville* dans le Pais de Caux, & pluſieurs pour diſtinguer celui-ci de l'autre ecrivent *Motteville* ; mais dans tout ce qu'il y a d'anciens titres on lit pour tous les deux ou *Mauteville* en François, ou *Maltevilla* en Latin.

Archid. Gr. *Doi.* Pav.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1059 Raoul de Varenne, & Emme ſa femme, cederent cette Egliſe à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. (*Arch. des Chartr. de Gaill.*) Au douzieme ſiecle Guillaume d'Epreville, Abbé de Sainte Catherine, tranſigea avec Robert d'Eneval pour le Patronnage de cette Cure, qui demeura à ſon Abbaïe. (*Mem. de l'Abb. du Bec.*) Cependant vers le milieu du treizieme ſiecle le Prieur de la Leproſerie de Pavilli y preſentoit. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) En 1522 l'Adminiſtrateur de cette Leproſerie y preſenta ſur la nomination du Baron d'Eneval. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1558 le Lieutenant General du Bailli de Rouen y preſenta comme Adminiſtrateur de la Leproſerie. (*Ibid.*) En 1574 l'Adminiſtrateur y preſenta encore ; mais on

ne convenoit pas de ſon droit à l'Archevêché de Rouen, où on avoit conferé la Cure ſur la preſentation de Georges Langlois, Seigneur de Canteleu, & de Nicolas Langlois, Notaire & Secretaire du Roi, Seigneur de Mauteville. Ces diverſes pretentions donnerent lieu à un Procés; & dans cet intervalle le Baron d'Eneval preſenta auſſi à la Cure. (*Ibid.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez, le Seigneur preſente.

COLLEGIALE.

Elle eſt compoſée aujourd'hui de ſix Prebendes, dont la premiere avec le titre de Doien eſt annexée à la Cure du lieu: le Seigneur preſente à toutes les ſix. Sur cette Collegiale, *V. le Diſcours, nomb.* 207.

FIEF.

Sur le Fief de Mauteville-l'Eneval, *V. le Diſcours, nomb.* 218.

MELAMARE.

[*Saint Jacques.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 9 Avril 1631, le Fief de *Franqueville*, anciennement dit *Trouſſebourg*, eſt un huitieme de Fief de Haubert; & c'eſt un des deux Fiefs aſſis en la Paroiſſe de Melamare, qui ont eté tenus long-tems par le Comte de Gueldres. A cauſe de ces deux Fiefs le Comte de Gueldres avoit deux tours de preſentation à la Cure de *Melamare*, & le Comte de *l'Ilebonne* le troiſieme tour: mais l'un de ces deux Fiefs eſt reuni au domaine du Roi; & celui de Franqueville a toujours le droit de preſenter à ſon tour à la Cure de Melamare. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Conformement à cet Aveu, le Comte de l'Ilebonne declare de ſon côté dans un des ſiens du 1 Avril 1685, qu'il a le Patronnage *triennal* de cette Cure. (*Ibid.*) Le Roi à cauſe de ſon domaine de *Guelles* y preſenta en 1558, & 1678; mais le Comte de l'Ilebonne y preſenta auſſi en 1678, & le Seigneur en 1668. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1504 on ſuppoſe que ce Patronnage eſt alternatif entre le Roi, & le Comte de Harcourt [apparemment comme Comte de l'Ilebonne;] & ſur ceux de l'an 1677

Digitized by Goog

on ſuppoſe qu'il eſt alternatif entre le Seigneur, & le Seigneur de Franqueville. Le Pouillé de Rouen de l'an 1648 ne nomme que le Comte de Harcourt pour Preſentateur. Celui de l'an 1704 ne nomme que le Seigneur. Mais celui de l'an 1738 nomme le Roi pour deux tours, & le Comte de l'Ilebonne pour le troiſieme tour.

CHAPELLE.

Sainte Honorine. Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680, c'eſt un Prieuré qui depend de l'Abbaïe de S. Georges de Bocherville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen des années 1602, 1660, 1720, &c. ce Benefice n'eſt traité que de Chapelle. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, elle eſt à la preſentation de l'Abbaïe de S. Georges.

MELE.

Faux nom de la riviere de Brêle. *V. le Diſcours*, *nomb.* 54.

LE MELE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Saint Denys-du Val.*

MELLEVILLE-*ſur Eu.*

Saint Martin.

Quelques titres latins portent *Merula-Villa*; on a dit en effet *Mêle* pour *Merle*, comme dans *Chantemêle*. Ici *Mêle*, & ſi l'on veut *Merula*, doit être le ſurnom de quelque Seigneur à qui ce village aura appartenu. Le Pouillé d'Eudes Rigaud fait mention d'une Cure appellée *Amerville*, Doienné d'Eu, qui pourroit bien n'être pas differente de celle-ci. On a ſouvent confondu entre les deux lettres *l* & *r*, en ſorte que *Merville*, & *Melville* peuvent bien être le même nom. A l'egard de la lettre *A*, qui commence le mot d'*Amerville*, c'eſt l'article que l'on a ſouvent ajouté aux noms, comme dans *Amenucourt* pour *Menucourt*, *Amonchi* pour *Monchi*, *Daubeuf* pour *Aubeuf*, &c.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Vers le milieu du treizieme ſiecle, le Seigneur preſentoit à la Cure, (*Pouil. d'Eud. Rig.*) ſi ce lieu n'eſt pas different d'*Amerville*, dont nous avons parlé au commencement de cet article. Il y a encore preſenté en 1666, & 1668. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant l'Abbaïe du Treport pretend avoir droit d'y preſenter.

CHAPELLE.

La Conception de la Sainte Vierge. Elle a eté fondée par Richard de Boeſſel, Seigneur de Melleville, à la preſentation de ſes heritiers en ligne droite ſeulement, & erigée en titre par Decret du 18 Août 1678. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

MENERVAL.

Saint Pierre, ou *la Sainte Vierge.*

Dans les anciens titres ce lieu eſt appellé *Menardi-Vallis.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.*

Les Seigneurs de Marigni ont donné cette Egliſe à l'Abbaïe de S. Germer; & le Pape Alexandre III lui en a confirmé la poſſeſſion avec toutes les dîmes du lieu. Rotrou, Archevêque de Rouen en fit autant vers le même tems, & ne reſerva ſelon l'uſage que le quart des dîmes pour le Prêtre qui deſſerviroit la Paroiſſe: *Quarta parte juxta morem conſuetum Presbytero remanente.* (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) Selon les Pouillez cette Abbaïe preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Notre-Dame-des Viviers. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1730, & ſur le Pouillé du même Dioceſe de l'an 1738, on l'appelle *N. D. du Vivier.* On dit qu'elle eſt ſituée au Hameau de *Campulai*, & à la preſentation du Seigneur du Vivier. Elle etoit en titre en 1540. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur le nom de *Campulai*, *Voiez la Deſcript. du Vexin, nomb.* 153.

MENIL-BE'NARD.

Ancienne Paroiſſe, Fief, & Chapelle. *V. le Diſcours, nomb.* 109.

MENIL-

MENIL-DAVID.

Saint Germain.

Anciennement on ecrivoit *le Menil Davy*; & quelque illuſtre que ſoit le nom de *David*, celui d'*Avi*, ou de *Davi*, etoit plus commun parmi nos Ancêtres. Le celebre Cardinal du Perron s'appelloit *Davy*. Un des Abbez de S. Georges de Boscherville s'appelloit *Thierri Davi*, ou *d'Avi*; & c'etoit auſſi le nom du Geographe *Daviti*. Il ſemble donc que le veritable nom de ce Village eſt *le Menil Davi*, ou *d'Avi*. Il y a dans le Païs de Caux une autre Paroiſſe, nommée *S. Pierre l'Avis*, dont nous parlerons en ſon lieu, & dont le nom doit avoir la même origine.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Mais ſelon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

MENIL-DURDAN.

Saint Aubin.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

MENIL-ERRIC.

Village. *V. Menil-Geoffroi.*

MENIL-*ſous Fri.*

Sainte Genevieve.

On dit encore aſſez ſouvent *le Menil-Lieubrai.*

Archid. V - n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.*
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Un Seigneur nommé Barthelemi d'Aulage donna cette Egliſe vers la fin du douzieme ſiecle au Prieuré de S. Laurent-en Lions. (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) S'il en faut croire un Aveu du 7 Juin 1692, le Prieuré de S. Lo de Rouen a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais il eſt à croire que dans cet Aveu on a voulu parler du *Menil-Geoffroi*. Selon les Pouillez le Monaſtere de S. Laurent-en Lions a droit de preſenter à la Cure & elle eſt reguliere.

ANCIENNE CHAPELLE.

Hugues de Gournai, & Robert *de Bova*, ſon neveu, donnerent cette Chapelle en 1200 au Prieuré de S. Laurent-en Lions. (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) Elle etoit ſituée au Hameau de *Normanville*; mais elle ne ſubſiſte plus.

MENIL-GEOFFROI.

Saint Ouen.

En 1250 on appelloit ce lieu *le Menil-Erric*, ou *le Menil-Terric.*

Archid. P - C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Pierre de Canteleu a donné cette Egliſe qui n'etoit encore qu'une ſimple Chapelle au Prieuré de S. Lo de Rouen; & la donation fut confirmée au mois de Juin 1202 par Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen. (*Arch. du Prieuré de S. Lo de Rou.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere a droit d'y preſenter. *V. auſſi le Menil-ſous Fri.*

MENIL-S. GERMAIN.

Ancienne Chapelle, ou Paroiſſe, *Voiez Saint Germain-ſous Torci.*

MENIL-*Haquet.*

Ancienne Chatellenie. *V. le Diſcours nomb.* 183.

Digitized by Google

MENIL-*ſous l'Ilebonne.*

Sainte Anne.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud, & ſelon un Aveu du 27 Mai 1392, l'Abbaïe de S. Vandrille avoit droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Depuis ce tems-là ſelon tous les anciens Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, & ſelon les Pouillez, c'eſt le Roi qui preſente. Cependant en 1653 le Comte d'Etelan y preſenta. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CHAPELLES.

1. *Les S S. Anges-Gardiens.* Elle a eté fondée par Thomas Pernelle, Prêtre, Seigneur du Menil, à la preſentation de ſes heritiers, & erigée en titre par decret du 5 Avril 1681. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint Julien du Lugan.* Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1704, elle appartient à l'Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel; mais ſelon celui de l'an 1738 le Comte de l'Ilebonne a droit d'y preſenter. La Comteſſe de l'Ilebonne y preſenta en 1713. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FIEF.

Val-Hainfroi. Ce Fief pretend avoir droit de Patronnage. *V. l'Ilebonne.*

MENIL-LIEUBRAI.

Village. *V. le Menil-ſous Fri.*

MENIL-MAUGER.

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1330 l'Archevêque de Rouen obtint une Sentence du Bailli de Caux pour le Patronnage de cette Cure contre un Sei-

gneur qui le lui conteſtoit. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon un Aveu d'un Seigneur laïc du 1 Mai 1408, le Fief du Menil-Mauger a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon les Pouillez l'Archevêque confere la Cure de plein droit.

MENIL-*aux Moines.*

Succurſale. *V. Bures.*

MENIL-REAUME.

Saint Pierre.

Quelques anciens titres portent *Menil-Reneaume.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1563 le Comte d'Eu y a preſenté ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez il en a le droit.

MENIL-REURI.

Saint Denys.

On ecrit auſſi *Menil-Ruri.* Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu eſt appellé *le Menil-Roger* ; & il ſemble en effet que le mot *Ruri*, ou *Reuri*, s'eſt inſenſiblement formé du genitif latin *Rogerii.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere a les dîmes de la Paroiſſe. (*Memoires imprimez.*)

MENIL-TERRIC.

Village. *V. Menil-Geoffroi.*

MENIL-VARIN.

Fief, & Chapelle. *V. S. Paër-ſur Duclair.*

Digitized b

MENIL-V'AST.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Gonneville-la Mallet.*

LES MENILS.

Chapelle. *V. Lammerville.*

LE MENILLET.

Fief, & Chapelle. *V. Saint Pierre le Vieux.*

MENIVAL.

Hameau, & Chapelle. *V. Criel.*

MENOUVAL.

Saint Nicolas.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon deux Aveux, l'un du 24 Mai 1499, l'autre du 5 Fevrier 1686, l'Hôpital-Roial de S. Thomas de Neuf-Chatel-en Brai a un Fief à Menouval avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Antoine, au Manoir *de la Montagne*. Ce n'eſt qu'une Commiſſion. *V. le Diſcours, nomb.* 158.

MERCATEL.

Château, & Chapelle. *V. Saint Maurice.*

MEREVILLE.

Village. *V. Mileville.*

MERVAL.

Succurſale. *V. Brai-Moutier-ſur Gournai.*

MESANGUEVILLE.

Succurſale. *V. Fri.*

MES-MOULINS.

S. Pierre.

Les anciens titres françois portent *Main-moulins*, ou *Mains-moulins*; & c'etoit le veritable mot; car tous les latins portent ſans exception *de mediis Molendinis*. Or *main* ſignifie en françois ce que *medius* ſignifie en latin. C'eſt ainſi qu'on a rendu *Mons-medius* par *Mont-main*, & d'autres ſemblables.

Archid. G-C *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 16 Juin 1462, Mainmoulins eſt un tiers de Fief qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 30 Mars 1519, le Fief de Maimoulins a droit de preſenter à la Cure, & à la Chapelle de la Maladerie du même lieu. (*Ibid.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Leu-Saint Gilles de Marolles. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1635 on dit que cette Chapelle eſt appellée communement de *Porte-Marole*. Elle etoit à la preſentation du Seigneur. *V. le commencement de cet article.* Elle eſt unie maintenant à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *Voiez le Diſcours, nomb.* 204.

MEULERS.

Saint Valeri.

Meul, ou *Mol*, en langue Teutonique ſignifie du *ſable*, d'où eſt venu notre mot de *moliere*.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 26 Juillet 1390 le Fief de Meulers a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, c'eſt le Seigneur de Boiſſai qui y preſente.

ANCIEN PERSONAT.

Il y en avoit un au treizieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

Digitized by Google

S. MICHEL-*de la Chapelle.*

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1725 on l'appelle *S. Michel du Haizel.* En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de S. Georges de Bocherville la poſſeſſion de la Chapelle & de la dîme de S. Michel. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Elle etoit alors de la Paroiſſe de S. Romain, & depuis elle a eté erigée en Cure.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Guillaume de Tancarville avoit donné à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville cette Chapelle qu'on appelloit alors *Saint Michel de Colboſc.* Elle fut conteſtée dans la ſuite à ce Monaſtere par les Religieux de Sainte Barbe-en Auge; mais au moien d'une tranſaction paſſée vers l'an 1140 entre les deux parties, elle demeura à l'Abbaïe. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

MILEBOS.

S. Vandrille.

Ce Village s'appelloit anciennement *Crevers*, ou *Creves*; & il etoit encore connu ſous ce nom en 1570. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) On peut aſſez naturellement deriver le nom de *Milebos* du latin *Milonis-boſcus.* Cependant ce pourroit bien n'être pas cela. Dans un grand nombre de titres cette Paroiſſe porte le nom de *Villa in medio boſci*, & de-là ſe ſera formé en alterant une ſeule lettre le nom de *Mille-bos*, au lieu de *Ville-bos.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1570 le Prieur de Saint Martin au Boſc, & l'Abbé du Bec ſe diſputoient le Patronnage de cette Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez l'Abbé du Bec y preſente. *Voiez l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

ANCIEN PRIEURE'.

S. Martin-au Boſc. *V. Hinſeville.*

MILEVILLE.

MIREVILLE.

S. Quentin.

On trouve trois manieres differentes d'ecrire ce nom. *Mirville*, ou *Mireville*, *Merville*, ou *Mereville*, & *Mileville* qui me paroît le plus autoriſé.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1079 Foulques de Mileville [il y a dans le titre original *de Milonis-Villa*] donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Jumiege : la donation fut confirmée la même année par Raoul, Seigneur de Tancarville, & par Jean de Baieux, Archevêque de Rouen. (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) Mais dès le douzieme ſiecle Jumiege ne poſſedoit plus rien à Mileville. Au commencement du treizieme l'Archevêque de Rouen & Raoul de Lindebeuf etoient en procés pour le Patronnage de cette Egliſe. Le Pape commit pour en connoître, l'Evêque de Beauvais, avec les Abbez de Froidmont & de S. Lucien du même Dioceſe. Raoul pretendoit aux deux tiers de la dîme, & à la terre *d'Aumône* ; mais enfin il aumona le tout aux Archevêques de Rouen, ſe reſervant ſeulement la preſentation du Vicaire avec l'autre tiers de la dîme, tout *l'autelage*, les menuës dîmes, & quelques pieces de de terre. L'Acte eſt ſans date ; mais il fut paſſé en preſence de Richard, Doien de la Cathedrale de Rouen, qui vivoit en 1207. En 1318 l'Archevêque eut un nouveau procés à ſoutenir pour ce même Patronnage contre un autre Seigneur, l'affaire fut portée à l'Echiquier, où l'on ne voit point ce qui fut jugé. En 1350 le procés recommença encore contre un troiſieme Seigneur, qui pretendoit avoir le Patronnage alternatif avec celui qui le diſputoit en 1318. Mais l'Archevêque obtint un Arrêt contre les heritiers de l'un & de l'autre à l'Echiquier de Pâques de l'an 1368. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Tout ce different a enfin abouti à diſtinguer deux titres de benefices à Mileville, le *Perſonat*, & la *Vicairie perpetuelle*, ou la *Cure* : celle-ci

à

à la preſentation du Seigneur ; l'autre à la preſentation alternative du Seigneur & de l'Archevêque, ſuivant un Arrêt de l'Echiquier de l'an 1459. (*Arch. du Parlem. de Rou.*)

PERSONAT.

Voiez *le commencement de cet article.*

MIROMENIL.

Marquiſat, & Chapelle. *Voiez Mainieres, & le Diſcours, nomb.* 213.

MOI.

Chapelle. *V. Bailli-en Riviere.*

MOI.

Fief. *Voiez Vilquier.*

MONCEAUX.
MONCHAUX.

S. Martin.

Pluſieurs prononcent *Monchaux*, & quelques-uns même ecrivent *Mont-Chaux*, ce qui reviendroit à *Chaumont* ; & en Latin ce ſeroit *Mons-Calvus*. Mais la vraie maniere d'ecrire ce nom doit être *Monceaux*, en Latin *Monticuli.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Cette Cure a eté long-tems diſtincte de celle de *Rieux* ; comme elle l'eſt encore aujourd'hui. On n'en fit neanmoins dans la ſuite des tems qu'une ſeule & même Paroiſſe que l'on appella *Monceaux-& Rieux*, ou comme on s'exprime ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1516, *la Cure de Monceaux, autrement dite de Rieux.* Mais alors il y avoit là deux portions de Cure, & dès le treizieme ſiecle l'Abbaïe du Treport preſentoit à l'une, & à l'autre. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui que les deux Cures ſont diviſées pour la ſeconde fois, ce Monaſtere preſente à toutes les deux ſelon les derniers Pouillez.

ANCIEN HOPITAL.

S. Julien, & S. Lambert. On dit qu'il a eté fondé par le pere &

la mere de Philippe d'Artois, Comte d'Eu, & uni dans ces derniers tems aux Hospitalieres de la Misericorde de la même Ville. (*Arch. du Chat. d'Eu.*)

MONCHI-*sur Eu.*

Saint Riquier, & Saint Denys.

Monchi, *Monci*, *Mouchi*, & *Moussi*, ne sont que differentes manieres d'ecrire & de prononcer le même mot. Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu est appellé *Amonchi*, parce que souvent on n'a fait qu'un seul mot de l'article & du nom.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

On suppose sur les Registres de l'Archevêché de Rouen des années 1675, & 1727, & sur les Pouillez du même Diocese des années 1704, & 1738, que le Patronnage de cette Cure est alternatif entre le Seigneur du lieu, & le Comte d'Eu. Celui-ci presenta en 1528, & le Seigneur en 1716. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

MONCHI-*le Perreux.*

Saint....

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu presente à la Cure.

MONT-DE L'IF.

La Sainte Trinité.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Hugues de Torquêne donna en 1211 à l'Abbaïe de Jumiege le Patronnage de cette Cure; (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) & selon

un Aveu du 28 Mars 1526 ce Monaſtere a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

MONT-LOUVET.

Prieuré. *Voiez Cui.*

MONT-MARQUETS.

La Nativité de la Sainte Vierge.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on appelle quelquefois ce lieu *de Monte Marquiſio*, ou *de Monte Marqua.* Ce mot vient du Tentonique *Mark*, comme celui du village de *Marque*, qui n'en eſt pas eloigné. Un titre de l'Abbaïe d'Aumale de l'an 1177 donne à celui de Mont-Marquets le nom Latin *de Magno Marches*; d'où il ſemble qu'on l'a appellé d'abord *Man-Marque*, ou *Man-Marqués*, pour le diſtinguer de l'autre *Marque.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

MONT-S. MICHEL-*ſur Sie.*

Chapelle, ou Annexe. *V. Denetanville.*

MONT-MORENCI.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Envremenil.*

LA MONTAGNE.

Hermitage, & Chapelle. *V. Neuf-Chatel-en Brai.*

MONTAGNI.

Saint Jacques, & Saint Chriſtophe.

Dans quelques titres on trouve *Montigni.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.*
Baill. Senl. *Chât.* Chaum.
Gener. Rou. *Elect.*

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu presente à la Cure.

Chapelle.

Sainte Beuve. Le Seigneur y presenta en 1504, & 1524. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

MONTAIGU.

Fief qui pretend droit de Patronnage, autrement dit *Caudecôte. V. Dieppe.*

MONTEBOURG-*en Caux.*

S. Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu presente à la Cure.

MONTEROLIER.

La Sainte Vierge.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1440, on appelle ce lieu *Monaſterium-Auleare;* mais dans les anciens titres de l'Abbaïe de Saint Vandrille il y a *Monaſterium Hooleri*, *Monſtier-Holer*, *Monaſterium Oelier;* & dans de plus anciens encore *Monaſterium Odelerii. Oolier* eſt un nom d'homme. J'ai trouvé dans les titres de l'Abbaïe du Bec, un *Jean Oolier*, Garde du Scel de la Chatellenie d'Anet en 1323. Cette Paroiſſe n'etant point compriſe dans l'etendue que nous donnons ici au Païs de Caux, ne devoit point entrer dans ce Dictionnaire; nous l'y mettons neanmoins, parce que nous avons eu lieu d'en marquer l'origine dans le corps du Diſcours. *V. le Diſcours, nomb.* 52.

Archid. Gr. *Doi.* Cail.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Ancien Monastere.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 52.

CURE.

Oſberne, & Aufroi, freres de Pavie, femme de Richard II, Duc de Normandie, embraſſerent l'etat Religieux dans l'Abbaïe de Saint Vandrille, & donnerent en même tems à ce Monaſtere tout le bien qu'ils avoient à Monterolier, [*Monaſterium Odelerii*] du vivant même d'Olier, avec la Chapelle de *Saint Deſiré*. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) En 1142 cette Abbaïe preſentoit encore à la Cure : mais en 1289, le Seigneur du lieu preſentoit un ſujet à l'Abbé, qui le preſentoit enſuite à l'Archevêque de Rouen ; (*Ibid.*) & cela ſe pratique encore ainſi ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 conformement à un Aveu de l'an 1392, que nous avons cité ſous l'article de *Fontaines-en Brai*. Selon un Aveu du 30 Juin 1531, le Fief de Monterolier a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais on n'ajoute pas que c'eſt à l'Abbé de Saint Vandrille immediatement qu'il doit preſenter, & non à l'Archevêque de Rouen.

CHAPELLES.

1. *S. Deſiré*. Celle-ci appartenoit anciennement à l'Abbaïe de Saint Vandrille. *V. le commencement de cet article, & Fontaines-en Brai*. Ce Monaſtere y preſentoit encore en 1142. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le Seigneur y preſente.

2. *S. Gorgon*. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1673, on donne à celle-ci le nom de *Sainte Anne, & Saint Gorgon*. Le Seigneur y a preſenté pluſieurs fois depuis le dix-ſeptieme ſiecle ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 il a droit d'y preſenter.

3. *S. Roch*. Celle-ci etoit en titre en 1623. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Peut-être ne faut-il point la diſtinguer de celle de *Saint Gorgon*.

FIEF.

Sur le Fief de Monterolier, *Voiez le Diſcours, nomb.* 218.

MONTHIART.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. S. Païr-ſur Duclair.*

MONTIGNI.

Village. *V. Montagni.*

Digitized by Google

MONTIVILLIER.

Sur ce nom, *Voiez le Diſcours, nomb.* 110.

Exempt. *
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic:* *
Gener. Rou. *Elect.* *.

ANCIENNE ABBAÏE.

C'eſt un Monaſtere de filles qui a eté detruit au neuvieme ſiecle. *V. le Diſcours, nomb.* 111.

NOUVELLE ABBAÏE.

C'eſt un Monaſtere de Benedictines. *V. le Diſcours, nomb.* 112, *& ſuiv.*

PATRONNAGE

De l'Abbaïe de Montivillier.

Ce Patronnage ſe diviſe comme celui de l'Abbaïe de Fecan en deux claſſes : 1°. les Cures, & autres Benefices qui ſont ou à la collation pleine de l'Abbaïe, ou à ſa collation ſur la preſentation d'autrui ; ce qui forme un territoire exempt de l'Ordinaire, auquel on a donné le nom d'*Exemption de Montivillier* : 2°. les Cures, ou autres Benefices, qui ſont ſeulement à ſa preſentation, c'eſt-à-dire pour leſquels l'Abbeſſe & les Religieuſes preſentent à l'Ordinaire.

DANS L'EXEMPTION.

Cures.

Epouville. Fontenai-*en Caux*. Gournai-*en Caux*. Gueuteville-*ès Plains*. Harfleur. L'Ilebonne, (*en partie.*). Sainte-Marie-*au Boſc*. Saint Martin-*du Manoir*. Montivillier, (*trois Cures.*) Octeville. Rolleville. Rouelle. Sanvic.

Chapelles.

Dans l'enceinte même de l'Abbaïe.

1. *Saint Aubin*. Celle-ci etoit anciennement, & même dès l'an 1035, ſur la Paroiſſe de Harfleur. (*Arch. de l'Abb. de Montiv.*) 2. *Saint Eadmond*. 3. *Saint Laurent*. 4. *Saint Louis*, fondée avant l'an 1317. (*Arch. de l'Abb. de Montiv.*) 5. *Sainte Madelene*, fondée en 1263 par Thomas Leclerc, Bourgeois de la ville. (*Arch. de l'Abb. de Montiv.*) 6. *Saint Nicaiſe*. 7. *Notre-Dame de Calmenil*. Celle-ci etoit anciennement ſur la Paroiſſe d'Epou-

ville. On dit que le titre en eſt affecté maintenant à celui des Chapelains de l'Abbaïe qui dit la Meſſe du matin. (*Mem. de l'Abb. de Montiv.*) 8. *Notre-Dame du Chêne.* 9. *Notre-Dame d'Engrenier*, ou *du Grenier*, fondée avant l'an 1475, & maintenant eteinte ou ſupprimée. (*Mem. de l'Abb. de Montiv.*)

Hors l'enceinte de l'Abbaïe.

10. *Saint Nicolas*, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Sainte Croix de Montivillier. Selon un Aveu de l'an 1686, celle-ci etoit nouvelment fondée. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) 11. *Saint Jean*, à l'Hôpital, dans la Ville. 12. *Sainte Catherine*, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Harfleur.

¶ L'Abbaïe confere tous ces Benefices de plein droit. Elle confere les Chapelles ſuivantes ſur la preſentation d'autrui.

Dans la Ville de Montivillier.

1. *Le Saint Eſprit*, ſur la Paroiſſe de Sainte Croix. Elle eſt à la preſentation du Fief de *la Paieniere*, ou de *la Paniere*, qui eſt un huitieme de Fief aſſis ſur la Paroiſſe de Sainte Croix de Montivillier, ſelon un Aveu non daté, ou dont la date m'a echappé. (*Arch. dela Ch. des C. de Par.*)

Dans l'Egliſe Paroiſſiale de Harfleur.

2. *Sainte Marve du Netelet*, à la preſentation du Seigneur de Saint Supplix. 3. *Saint Michel*, à la preſentation du Seigneur de Bévillier.

Dans l'etendue de cette même Paroiſſe.

4. *Sainte Suſanne*, à la preſentation, dit-on, du Seigneur de Colmoulins.

Sur la Paroiſſe de Rouelle.

5. *Saint Georges*, à la preſentation du Seigneur de la Bouteillerie. 6. *Saint Leonard du Val-Baudri*, à la preſentation du Marquis de Grâville.

HORS DE L'EXEMPTION.

La Cure de *Routot.*

CURES.

Il y a trois Egliſes Paroiſſiales dans la Ville de Montivillier, *Saint Sauveur*, *Saint Germain*, & *Sainte Croix*; & un *Hopital* fondé dans l'etendue de la premiere.

S. SAUVEUR.

Celle-ci eſt dans la Nef de l'Egliſe Abbatiale, *V. le Diſcours*, *nomb.* 115. & ſelon un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe la confere

de plein droit. *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)*

HOPITAL,

Et Sœurs des Ecoles Chretiennes.

Saint Jean. *V. le Diſcours nomb.* 115.

S. GERMAIN.

Selon l'Aveu de l'an 1686 que nous venons de citer, l'Abbaïe de Montivillier a le Fief, Prevôté, & Seigneurie de Saint Germain de Montivillier, & confere de plein droit la Cure de *Saint Germain.*

SAINTE CROIX.

Selon le même Aveu l'Abbaïe de Montivillier a le Fief, Prevôté, & Seigneurie de Sainte Croix de Montivillier, & confere de plein droit la Cure de *Sainte Croix*, la Chapelle de *Saint Gilles*, ſur cette Paroiſſe, & la Chapelle de *Saint Nicolas*, nouvellement fondée en la même Egliſe Paroiſſiale.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Gilles. C'eſt la Chapelle dont nous venons de parler. Elle eſt maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

CHAPELLES.

Voiez *le commencement de cet article.*

JUSTICE.

Il y a à Montivillier Vicomté, Election, & Corps de Ville. *Voiez le Diſcours, nomb.* 110.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTE' DE MONTIVILLIER.

Angerville-*Bailleul.* Angerville-*l'Orcher.* Anglequeville-*l'Eneval.* Annouville. Anſetot. S. Antoine-*la Forêt.* Appetot. Aubeuf-*le Sec.* S. Aubin-*de Sarquelet.*

Bagnerville. Bagneville. S. Barthelemi. Beaucamp-*ſur Oudale.* Beaurepaire. Bec-*aux Cauchois.* Bec-*Crepin.* Bec-*de Mortagne.* Bennetot. Benouville-*ſur Mer.* Bernieres-*Beuſe mouchel*, (*en partie.*) Biville-*la Martel.* Bordeaux-*en Caux.* Bornenbuſc. Breauté-*ſous Beaumont.* Breteville-*du grand-Caux.* Bruneval. Bugliſe.

Cauville. La Cerſangue. S. Clair-*ſur Etretat.* Coleville. Comte-moulins. Le Coudrai-*en Caux.* Crâmenil. Cretot-*ſur Godarville.* Criquebeuf. Criquetot-*l'Eneval.* Cuverville-*ſur Etretat.*

Ecrainville.

Ecrainville. Eculetot. Ecuquetot. Emaleville. Epouville. Epretot. Epreville-*ſur Fecan*. Eteinhus. Etretat. S. Euſtache-*de la Forêt*.

Fecan, (*dix Paroiſſes.*) Fongueuſe-mare. Fontaines-*la Mallet*. Fontenai-*en Caux*. Foville. Froberville.

Gaineville. Ganſeville. Gereville. S. Gilles-*de la Neuville*. Godard-ville. Gomerville. Gonfreville-*la Caillote*. Gonfreville-*l'Orcher*. Gonneville-*la Mallet*. Gournai-*en Caux*. Grainbouville. Grainville-*la Louet*. Gros-menil.

Harfleur. Hermeville. Le Hertelai. Heuqueville-*en Caux*. Houquetot.

Igneauville. Imôville. Ipreville.

S. Jean-*des Eſſarts*. S. Jean-*de Foleville*. S. Jean-*de la Neuville*. S. Jouin-*ſur Mer*.

S. Laurent-*de Brevedent*. Limpiville. Les Loges.

S. Maclou-*de la Bruiere*. Manegliſe. Maniquerville. Manneville-*la Goupil*. Mannevillette. Manteville. Sainte Marguerite-*ſur Foville*. Sainte Marie-*au Boſc*. S. Martin-*du Manoir*. Melamare. Més-moulins. S. Michel-*de la Chapelle*. Montivillier, (*trois Paroiſſes.*)

S. Nicolas-*de la Taille*.

Obermare. Oberville-*la Manuel*. Oberville-*la Renaud*. Octeville. L'Oiſeliere. Oudale.

Le Parc-*d'Anſetot*. Pierre-fique. La Poterie. Pretot-*ſur Epretot*.

Raimbertot. La Remuée. Rogerville. Rolleville. S. Romain-*de Colboſc*. Rouelle. Routot-*en Caux*.

Sandouville. Sauſſeuſe-mare-*en Caux*. S. Sauveur-*la Campagne*. Seneville-*ſur Harfleur*. Serville. Sorquainville. S. Supplix.

Tancarville. Teinemare. Tiergeville. Tietreville. Le Tilleul-*en Caux*. Toqueville-*du grand-Caux*. Tourville-*ſur Fecan*. Touſſaints. Tremôville-*aux Aloiaux*. Les Trois-Pierres. Turretot.

Le Valaſſe, (*en partie.*) Valmont. Vatetot-*ſur la Mer*. Vergetot. S. Vigor-*de Vimerville*. Vilainville. Vilmenil. Virville.

Etat des Paroiſſes

De l'Election de Montivillier.

Angerville-*Bailleul*. Angerville-*l'Orcher*. Anglequeville-*l'Ec-*

val. Annouville. Anſetot. S. Antoine-*la Forêt.* Appetot. Aubeuf-*le Sec.* S. Aubin-*de Sarquelet.*

Bagnerville. Bagnevi le. S. Barthelemi. Beaucamp-*ſur Oudale.* Beaurepaire. Bec-*aux Cauchois.* Bec-*Crepin.* Bec-*de Mortagne.* Bennetot. Benouville-*ſur Mer.* Biville-*la Martel.* Bléville. Bordeaux-*en Caux.* Bornenbuſc. Breauté-*ſous Beaumont.* Bruneval. Bugliſe.

Cauville. La Cerlangue. Chef-de Caux. S. Clair-*ſur Etretat.* Coleville. Comte-moulins. Le Coudrai-*en Caux.* Crâmenil. Cretot-*ſur Godarville.* Criquebeuf. Criquetot-*l'Eneval.* Cuverville-*ſur Etretat.*

Ecrainville. Eculetot. Ecuquetot. Emaleville. Epouville. Epretot. Epreville-*ſur Fecan.* Eteinhus. Etretat. S. Euſtache-*de la Forêt.*

Fecan, *(dix Paroiſſes.)* Fongueuſe-mare. Fontaines-*la Mallet.* Fontenai-*en Caux.* Froberville.

Gaineville. Ganſeville. Gereville. S. Gilles *de la Neuville.* Godard-ville. Gomerville. Gonfreville-*la Caillote.* Gonfreville-*l'Orcher.* Gonneville-*la Mallet.* Gournai-*en Caux.* Grainbouville. Grainville-*la Louet.* Grâville. Gros-menil.

Harfleur. Hermeville. Le Hertelai. Heuqueville-*en Caux.* Houquetot.

Igneauville. Imôville. Ingoville. Ipreville.

S. Jean-*des Eſſarts.* S. Jean-*de Foleville.* S. Jean-*de la Neuville.* S. Jouin-*ſur Mer.*

S. Laurent-*de Brevedent.* Leure. Limpiville. Les Loges.

S. Maclou-*de la Bruiere.* Manegliſe. Maniquerville. Manneville-*la Gonpil.* Mannevillette. Manteville. Sainte Marie-*au Boſc.* S. Martin-*du Manoir.* Melamare. Més-moulins. S. Michel-*de la Bruiere.* Montivillier, *(trois Paroiſſes.)*

S. Nicolas-*de la Taille.*

Obermare. Oberville-*la Renaud.* Octeville. L'Oiſeliere. Oudale.

Le Parc-*d'Anſetot.* Pierre-fique. La Poterie. Pretot-*ſur Epretot.*

Raimbertot. La Remuée. Rogerville. Rolleville. S. Romain-*de Colboſc.* Roquefort. Rouelle. Routot-*en Caux.*

Sandouville. Sanvic. Sauſſeuſe-mare-*en Caux.* S. Sauveur-*la Campagne.* Seneville-*ſur Harfleur.* Serville. Sorquainville. S. Supplix.

Tancarville. Teinemare. Tiergeville. Tietreville. Le Tilleul-*en Caux.* Toqueville-*du grand Caux.* Tourville-*ſur Fecan.*

Touſſaints. Tremôville-*aux Aloiaux*. Les Trois-pierres. Turretot.

Le Valaſſe, (*en partie.*) Vatetot-*ſur la Mer*. Vergetot. S. Vigor-*de Vimerville*. Vilainville. Vilmenil. Virville.

FIEF.

La Tourelle. Selon un Aveu du 21 Mars 1484, ce Fief, ſur lequel etoit anciennement aſſis le Château-Sohier, eſt ſitué ſur la Paroiſſe de Saint Germain de Montivillier, & a droit de preſenter à la Cure de *Saint Aubin-de Sarqueux*. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais ſelon un autre Aveu du 16 Juillet 1586, la Châtellenie, & plein Fief de Haubert, nommé *le Chateau-Sohier*, autrement le Franc-Fief de *la Tourelle*, etoit ſitué ſur la Paroiſſe de Saint Sauveur de Montivillier; de ce Fief depend le demi-Fief de *Saint Aubin de Serqueux*, lequel a droit de preſenter à la Cure *dudit Saint Aubin.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

MONTREUIL-*en Caux.*

S. Antoine, & S. Sulpice.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Raoul de Creſſi, & Adeliſe ſa femme, ont donné cette Egliſe à l'Abbaïe du Bec; en 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, lui en confirma la poſſeſſion. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

MONTUIT.

Fief, & Chapelle. *V. Bailli-en Riviere.*

MORIENNE.

Hameau, & Chapelle. *V. Aumale.*

MORTEMER-*ſur Eaune.*

Notre-Dame, & S. Martin.

Sur ce lieu, & ſur l'origine de ſon nom, *V. le Diſcours, nomb.* 128.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

PRIEURE'.

Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Cluni. *V. le Diſcours, nomb.* 128.

PATRONNAGE

Du Prieuré de Mortemer.

Selon un Aveu du mois de Janvier 1556, le Prieur de Mortemer-ſur Eaune a droit de preſenter aux deux Cures de *Notre-Dame*, & de *Saint Martin* de Mortemer, adminiſtrées alors par un ſeul Curé; à la Cure de *Pierrepont*, & à celle de *Nilemont*. Il preſente encore à celles du *Caule*, & de *Grâval*, ſur la nomination des Seigneurs des lieux. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CURE.

Il y en avoit deux anciennement l'une ſous le nom de *Notre-Dame*, l'autre ſous celui de *Saint Martin* : mais dès le quinzieme ſiecle elles etoient reunies en une ſeule; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & le Prieur du lieu a droit d'y preſenter. *V. le commencemant de cet article, & le Diſcours, nomb.* 128.

MORVILLIER.

Saint Saturnin.

On l'appelle aſſez communement *S. Saturnin*, ſans ajouter le nom de *Morvillier*.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154, Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Etotonne. Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 diſtingue ici deux Chapelles, la premiere ſous le nom de *N. D. d'Etotonne;*

Digitized by Google

la ſeconde ſous le nom de *N. D. du Cardonnai.* Selon le même Pouillé elles ſont toutes les deux en titre, celle du Cardonnai à la preſentation de l'Abbé d'Aumale; celle d'Etotonne conteſtée entre l'Abbé, & le Seigneur. Mais tout ceci ne paroit pas fort exact. En 1240 Hugues d'Etotonne donna la Chapelle de ce nom à l'Abbaïe d'Aumale. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) On l'appelloit alors *N. D. d'Outre l'eau*, en latin *Ultra Aquam*, ou *N. D. du Cardonnoi.* Il y avoit long-tems que le titre en etoit eteint, lorſqu'Alfonſe-Nicolas de Riencourt, Marquis d'Orival, en fonda une autre au même lieu à la preſentation de ſes heritiers; & celle-ci fut erigée en titre par decret du 28 Fevrier 1680. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) On l'appelle *Presbyterale*, parce qu'apparemment elle ne doit être conferée qu'à un Prêtre. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on lui donne le nom de *S. Saturni*, c'eſt-à-dire *S. Saturnin.* Mais dans les lettres de la premiere collation qui en fut faite le 19 Août 1680 ſur la preſentation du Seigneur, on lui donne celui de *la Preſentation de la Sainte Vierge*; & elle fut encore conferée ſous le même nom en 1705. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

LA MOTE.

Fiefs qui prétendent droit de Patronnage. *V. Envermeu: Envremenil: & Raimbertot.*

MOTEVILLE.

Villages, & Comté. *V. Mauteville.*

LE MOUCEL-*Saſſetot.*

Fief. *V. le Diſcours, nomb.* 217.

LE MOUCHEL.

Ancienne Cure. *V. Saint Paër-ſur Duclair.*

MOUCHI.

MOUCI.

Village. *V. Monchi.*

MOUI.

Chapelle. *V. Bailli-en riviere.*

MOUSSI.

Village. *V. Monchi.*

GRAND-MOUTIER.
PETIT-MOUTIER.

Eglises. *V. Calleville-les deux Eglises.*

MUCHEDENT.
S. Pierre

Sur ce nom, *Voiez le Discours, nomb.* 39.
Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, les Chartreux de Gaillon presentent à la Cure, comme etant aux droits de l'ancienne Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen.

ANCIEN PRIEURE'.

Sainte Marguerite du Pubel. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1593, on appelle ce lieu *le Bubel*, & ce ſeroit le même nom que *Belbeuf*; mais dans une Bulle du Pape Alexandre III du 23 Octobre 1175, on lui donne le nom de *Bulbert.* (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) Ce n'etoit dans ſon origine qu'une Ferme, que Henri II, Roi d'Angleterre, donna au Prieuré de S. Laurent-en Lions. Le premier Commendataire de cette Maiſon la donna en titre de Prieuré à un Religieux de l'Abbaïe du Valaſſe; & depuis ce tems-là le Pubel a eté tenu par un Prieur ſoit Regulier, ſoit Commendataire. (*Ibid.*) Mais enfin l'Archevêque de Rouen en a eteint le titre, & l'a réuni à la Menſe Conventuelle des Religieux par decret du 4 Avril 1732. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

N

NELE-*en Brai.*
Saint Pierre.

Dans quelques anciens titres ce lieu eſt appellé *Noella*; & *Noella* eſt un diminutif de *Noa.*
Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Digitized by Google

Selon un Aveu du 14 Juin 1454, le Fief de *Léon* étoit anciennement partagé en deux parts, l'une appellée *Beaubec-la Ville*; & l'autre, *S. Pierre de Nêle*: & ce Fief a droit de presenter aux deux portions de la Cure de Nêle. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) L'une des deux portions portoit le nom de *Sainte Veronique*. Un Curé les poſſedoit toutes les deux, & en fut inquietté. Il fut obligé par Arrêt du Parlement de Rouen du 4 Août 1673 d'obtenir diſpenſe pour les retenir. Il pria l'Archevêque de les unir en une ſeule. Le Patron laïc y avoit conſenti par Acte du 8 Juin 1672. L'Archevêque le fit par decret du 8 Juin 1674, à condition que le Curé obtiendroit du Roi des Lettres Patentes de confirmation. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Roi les accorda au mois d'Août 1677. (*Arch. du Parlem. de Rou.*)

ANCIEN HOPITAL.

Saint Euſtache. Il en eſt fait mention dans les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1435. J'ignore ce que cet Hôpital eſt devenu.

NELE-*Normandeuſe*.

Saint .....

Ce lieu eſt ſitué ſur la rive gauche de la riviere de Brêle, & on l'appelle ainſi apparemment pour le diſtinguer d'une autre *Nêle*, ou *Nêlette*, qui eſt ſituée à un quart de lieuë delà en Picardie ſur la rive droite de la même riviere.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Am. *Elect.* Abb.

En 1270 Hugues du Bois renonça en faveur de l'Archevêque de Rouen au droit qu'il pretendoit ſur le Patronnage de cette Cure. En 1304 un autre Hugues du Bois y renonça pareillement. En 1359 Jean de Pierrecourt, Seigneur de S. Remi & de Nêle, qui avoit encore conteſté ce Patronnage, y renonça auſſi. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon un Aveu du mois de Janvier 1695, l'Abbaïe de S. Victor-*en Caux* poſſede un Fief nommé *la Bargue*, qui s'etend ſur cette Paroiſſe, & ſur d'autres voiſines; & à cauſe de ce Fief elle a droit de preſenter à cette Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon

les Pouillez l'Archevêque de Rouen la confere de plein droit.

NETANVILLE.

Village. *V. Denetanville.*

NETELET.

Chapelle. *V. Harfleur.*

NEUF-CHATEL-*en Brai.*

Sur l'origine de cette Ville, & sur tout ce qui la concerne, *V. le Discours, nomb.* 155, *& suiv.*

Archid. Eu. *Doi.* *
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* *
Gener. Rou. *Elect.* *

ANCIEN PRIEURÉ, ABBAÏE, & HOPITAL ROYAL.

Saint Thomas de Cantorberi, ou *S. Thomas-le Martyr.*
C'etoit autrefois un Monaſtere de Chanoines Reguliers; aujourd'hui c'eſt un Monaſtere de Benedictines. *V. le Diſcours, nomb.* 158.

PATRONNAGE
De l'Abbaïe de Neuf-Châtel.

La Cure de *Menouval.* L'Hermitage de *S. Antoine de la Montagne près de Neuf-Chatel.* Voiez *la ſuite de cet article.*

CURES, & COUVENS.

Il y a dans la ville de Neuf-Chatel trois Egliſes Paroiſſiales, *Notre-Dame*, *Saint Pierre*, *& Saint Jacques*, ſans compter la Cure qui eſt dans l'Egliſe de l'Abbaïe, ou de l'Hôpital-Roial, laquelle n'eſt adminiſtrée que par commiſſion: une partie de la Ville eſt encore ſituée dans l'etenduë des deux Paroiſſes voiſines de *Quevrecourt*, & de *Nogent-en Brai.* Il y a auſſi ſur toutes ces Paroiſſes, ſoit dans la Ville, ſoit hors la Ville, un Prieuré ſimple, deux Couvens, une Communauté de Filles ſeculieres, un autre Hôpital, & quelques Chapelles. Nous allons marquer tous ces etabliſſemens ſous les Paroiſſes dans l'etendue deſquelles ils ont eté fondez.

CURE

CURE *dans l'Abbaïe.*

Voiez *le Diſcours*, *nomb.* 158.

CHAPELLE.

Saint Antoine-de la Montagne. Elle eſt ſituée à un quart de lieuë de la Ville. *V. le Diſcours*, *nomb.* 158. Selon une declaration du 5 Fevrier 1686, le Manoir de S. Antoine de la Montagne appartient aux Religieuſes de S. Thomas-de Neuf-Chatel; c'eſt un tenement en franc-alleu, & un *Hermitage*, auquel les mêmes Religieuſes ont droit de preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

NOTRE-DAME.

C'eſt aujourd'hui la premiere Paroiſſe de la Ville. *V. le Diſcours*, *nomb.* 156. Les Chartreux de Gaillon y preſentent au droit de l'ancienne Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. *V. Nogent-en Brai.*

LES CORDELIERES.

L'Annonciation de la Sainte Vierge. *Voiez le Diſcours*, *nomb.* 160.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Jean. Elle eſt maintenant unie à l'Hôpital de la Miſericorde de la même Ville. *V. le Diſcours*, *nomb.* 159 & 161.

S. PIERRE.

C'eſt la plus ancienne Paroiſſe de la Ville; & on dit qu'elle avoit autrefois de grands droits. *V. le Diſcours*, *nomb.* 156. En 1308 Osberne de Hodanc renonça en faveur de l'Archevêque de Rouen au droit qu'il pretendoit ſur le Patronnage de cette Cure; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez, l'Archevêque la confere de plein droit.

PRIEURE'.

Sainte Radegonde. Il eſt ſitué au Hameau du *Menil*, un peu au-deſſus de la Ville, de l'autre côté de la riviere. Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Préaux.

HOPITAL, & FILLES DE LA MISERICORDE.

La Viſitation de la Sainte Vierge. Cet Hôpital eſt ſitué ſur les deux Paroiſſes de Notre-Dame, & de S. Pierre. *V. le Diſcours*, *nomb.* 161.

S. JACQUES.

Les Chartreux de Gaillon preſentent à cette Cure au droit

de l'ancienne Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. *V. Nogent-en Brai.*

CHAPELLES.

1. Dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Jacques il y avoit au ſeizieme ſiecle une Chapelle en titre, dite *d'Amade du Perrier*, ſelon quelques Regiſtres de l'Archevêché de Rouen; & ſelon quelques autres, *de Dame Ade du Perrier*. Elle etoit ſelon ces mêmes Regiſtres à la preſentation des Habitans; les Threſoriers de la Paroiſſe y preſenterent encore en 1506 conjointement avec les Paroiſſiens. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Sainte Anne.* Les Chartreux de Gaillon pretendent avoir droit de preſenter à celle-ci. *V. Nogent-en Brai.* Peut-être eſt-ce la même que la precedente.

Sur la Paroiſſe de Quevrecourt.

LES PENITENS.

Saint François. *V. le Diſcours, nomb.* 159.

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNÉ DE NEUF-CHATEL.

Aulage.

Beaubec. Beaumenil. Beauſault. Boële. Brai-moutier-ſur *Neuf-Chatel.* Brandiancourt. Bulli. Bures.

Compainville. Conteville. Crequier.

Eclavelles.

Flamets. Fontaines-*en Brai.* Forges. Le Foſſé-*en Brai.* Frêles.

Gaille-Fontaine. Sainte Genevieve-*en Brai.* Saint Germain-*ſur Eaune.* Graval-*Pormort.*

Haucourt. Hodanc-*ſur Neuf-Chatel.*

Louvicamp. Luci.

Mainieres-*en Brai.* S. Martin-*l'Ortier.* Maſſi. Maucomble. S. Maurice-*en Brai.* Menil-Mauger. Menouval.

Nêle-*en Brai.* Neuf-Chatel, (*Quatre Paroiſſes; & partie de deux autres.* Neuville-*Ferriere.* Nogent-*en Brai.*

Ormenil-*en Brai.*

Perduville. Pommeraival.

Quevrecourt.

Le Ronchoi. La Roſiere.

Saint Saire-*en Brai.* Sarqueux-*en Brai.* Sauſſeuſe-mare-*en Brai.* Sommeri:

Le Til-*en Brai.* Treforêt.

Ville-Dieu-*en Montagne.*

Digitized by Google

JUSTICE.

Il y a à Neuf-Chatel Vicomté, Election, Siege de Police, Grenier à Sel, & Maîtriſe Particuliere des Eaux & Forêts, qui eſt commune entre cette Ville, & la Ville d'Arques. *V. le Diſcours, nomb.* 157.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTÉ DE NEUF-CHATEL.

Ailecourt. Alge. S. Aubin-*ſur Gournai*. Aulage. Aumale; (*deux Paroiſſes.*) Avênes-*en Brai*.

Bailleul-*ſur Eaune*, (*en partie.*) Bailli-*en riviere*, (*en partie.*) Baillolet. Barc. Beaubec. Beaucamp-*le jeune*. Beaufrêne. Beaumenil. Beauſault. Belloſane. Beſancourt. Sainte Beuve-*aux Champs*, (*en partie.*) Sainte Beuve-*en riviere*. Beuvreuil. Boële. Bos-Affle-*ſur Brêle*. Bos-Yon. Bourbel. Braimoutier-*ſur Gournai*. Braimoutier-*ſur Neuf-Chatel*. Brandiancourt. Bulli.

Campeneufeville, (*en partie.*) Catillon-*en Brai*. S. Clair-*ſur Gournai*. Clais-*ſur Eaune*. Compainville. Conteville. Coupigni. Crequier. Cui.

Dampierre-*en Brai*. Dancourt.

Eclavelles. Ecle. Elbeuf-*en Brai*. Epinai-*ſous Mortemer*.

Fêques. La Ferté-*en Brai*. Flamets. Fontaines-*en Brai*. Forges. Le Foſſé-*en Brai*. Fouilloi. Fourcigni. Freauville, (*en partie.*) La Frenoie. Fretencourt. Fri.

Gaille-Fontaine. Gauville. Sainte Genevieve-*en Brai*. S. Germain-*ſur Eaune*. Gourcelles. Gournai-*en Brai*, (*deux Paroiſſes.*) Graval-*Pormort*. Guilmerville.

Haucourt. Haudricourt. Haut-viller. Hodanc-*au Boſc*. Hodanc-*en Brai*. Hodanc-*ſur Neuf-Chatel*. Hodangel.

Ilois.

Les Jonquieres, (*deux Paroiſſes en partie.*)

Lannoi-*ſur Aumale*. Londinieres. Louvicamp. Luci.

Marque. S. Martin-*le Blanc*, (*en partie*) S. Martin-*l'Ortier*. Maſſi. Maucomble. S. Maurice-*en Brai*. Melleville-*ſur Eu*, (*en partie.*) Menerval. Menil-David, (*en partie.*) Menil-Mauger. Menouval. Monchi-*le Perreux*. Mont-marquets. Mortemer-*ſur Eaune*. Morvillier.

Nêle-*en Brai*. Nêle-*Normandenſe*. Neuf-Chatel; (*quatre Paroiſſes, & partie de deux autres.*) Neuville-*ſur Eaune*, (*en partie.*) Neuville-*Ferriere*. Nogent-*en Brai*, (*en partie.*)

Omonville-*ſur S. Saëns*. Orgueil. Ormenil-*en Brai*.

Parfondeval, (*en partie.*) Perduville. Pierrecourt. Preuſeville. Quevrecourt.

Saint Remi-*en Campagne*, (*en partie.*) S. Remi-*en riviere*, (*en partie.*) Retonval, (*en partie.*) S. Riquier-*ſur Yere*, (*en partie.*) Le Ronchoi. Roſai-*ſur Bellencombre*. La Roſiere. Rotois.

Saint Saëns. S. Saire-*en Brai*, (*en partie.*) Sarqueux-*en Brai*. Saumont-*la Poterie*. Sauſſeuſe-mare-*en Brai*. Semermenil, (*en partie.*) Sept-meules, (*en partie.*) Sommeri, (*en partie.*)

Le Til-*en Brai*. Treforêts.

Le Val-Duroi Le Val-de la Haie-*ſur Aumale*. S. Valeri-*lez Aumale*. Vatier-Ville. Vieu-Rouen. Ville-Dieu-*en Montagne*. Villers-*ſur Aumale*. Villers-*ſur Foucarmont*. Villi, (*en partie.*)

Etat des Paroiſſes

De l'Election de Neuf-Chatel.

Ailecourt. Aulage. Aumale, (*deux Paroiſſes.*)

Bailleul-*ſur Eaune*. Bailli-*en Campagne*. Baillolet. Barc. Beaubec. Beaucamp-*le jeune*. Beaufrêne. Beau-ſault. Sainte Beuve-*aux Champs*. Sainte-Beuve-*en riviere*. Boële. Bos-Affle-*ſur Brêle*. Bourbel. Brai-moutier-*ſur Neuf-Chatel*. Bulli.

Clais-*ſur Eaune*. Compainville. Conteville. Coupigni. Crequier.

Dancourt.

Eclavelles. Ecle. Epinai-*ſous Mortemer*.

Fêques. Flamêts. Fontaines-*en Brai*. Forges. Le Foſſé-*en Brai*. Fouilloi. Fourcigni. Fréauville. La Frenoie. Fretencourt.

Gaille-Fontaine. Gauville. Sainte Genevieve-*en Brai*. S. Germain-*ſur Eaune*. Gourcelles. Graval-*Pormort*. Guilmerville.

Haudricourt. Haut-viller. Hodanc-*au Boſc*. Hodanc-*ſur Neuf-Chatel*.

Ilois.

Lannoi-*ſur Aumale*. Londinieres. Louvicamp. Luci.

Marque. S. Martin-*le Blanc*. S. Martin-*l'Ortier*. Maſſi. Maucomble. S. Maurice-*en Brai*. Menil-David. Menil-Mauger. Menouval. Monchi-*le Perreux*. Mont-marquêts. Mortemer-*ſur Eaune*. Morvillier.

Nêle-*en Brai*. Neuf-Chatel, (*quatre Paroiſſes, & partie de deux autres.*) Neuville-*ſur Eaune*. Neuville-*Ferriere*. Nogent-*en Brai*.

Omonville-*ſur S. Saëns*. Orival-*ſur Aumale*. Ormenil-*en Brai*. Parfondeval. Pierrecourt. Preuſeville. Quevrecourt.

Digitized

Retonval. S. Riquier-*ſur Yere*. Le Ronchoi. Roſai-*ſur Bellencombre*. Rotois.

S. Saëns. S. Saire-*en Brai*. Sarqueux.-*en Brai*. Sauſſeuſe-mare-*en Brai*. Semermenil.

Le Til-*en Brai*. Treforêts.

Le Val-de la Haie-*ſur Aumale*. S. Valeri-*lez Aumale*. Vatierville. Vieu-Rouen. Ville-Dieu-*en Montagne*. Villers-*ſur Aumale*. Villers-*ſur Foucarmont*.

NEUF-CHATEL.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 52.

NEUVILLE-*ſur Eaune*.

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure.

NEUVILLE-*Ferriere*.

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, l'Archevêque de Rouen confere cette Cure de plein droit. En 1313 il obtint un Arrêt de l'Echiquier de la S. Michel à Rouen ſur ce ſujet; & en 1330 une Sentence du Bailli de Caux. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ABBAÏE.

Bival. *V. à ſon titre.*

CHAPELLES.

1. *La Sainte Trinité*, au Château de *Houpiliere*. Mais il y a bien des manieres d'ecrire ce dernier nom. On trouve indiffe-

remment *Anpiliaires*, *Anpilieres*, *Houpiliaires*, *Houpilieres*, *Houpiliere*, *Houpillaires*, *Oupiliaires*, *Oupilieres*, *Oupillieres*, &c.

2. *Saint Eutrope du Quênai.*

Depuis long-tems ces deux Chapelles ſont unies enſemble, & ne forment plus qu'un ſeul titre de Benefice. Cependant en 1495, ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de cette année-là, quoiqu'on ne connût plus que la Chapelle de *Houpiliere*, elle etoit encore partagée en deux portions. Mais le nom du *Quênai* ne s'en eſt pas moins conſervé. En 1638 on donnoit à ce Benefice le nom de *Chapelle-Quênel*, & le Seigneur de la Lande-Quênel y preſenta. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1647, on l'appelle *S.t Eutrope du Quênai*, autrement dite *de Houpiliere*. Selon un Aveu du 13 Octobre 1601, le plein Fief de Haubert *des Oupillieres, ou Houpillieres*, a droit de preſenter les Curez ou Chapelains à la Chapelle dudit lieu; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & ſelon un autre Aveu du 21 Juillet 1689, le Fief *de la Houpiliere* a droit de preſenter à la Chapelle *Quénel de S. Eutrope.* (*Ibid.*)

3. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1606 il eſt fait mention d'une Chapelle de *Damp-Villiers*, ſur la Paroiſſe de Neuville, Doienné de Neuf-Chatel, que je ne trouve nulle part ailleurs.

NEUVILLE-*le Pollet.*

Saint Aubin.

Cette Paroiſſe s'etend juſques dans la Ville de Dieppe, dont elle occupe tout le quartier qu'on appelle *le Pollet*. C'eſt pourquoi on lui a donné le nom de *Neuville-le Pollet*, ou de *Neuville-ſur Dieppe*, pour la diſtinguer de quelques autres Paroiſſes du nom de *Neuville*. Nous renvoions à l'article de *Dieppe* pour ce qui regarde la partie du territoire de celle-ci, qui eſt renfermée dans cette Ville.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 15 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des*

Digitized by

C. de Par.) Ce Monaſtere a dans cette Paroiſſe un Fief & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

Ancienne Commanderie.

Il y avoit ſur cette Paroiſſe une Maiſon de Templiers, à laquelle Gautier Giffart, Comte de Buckingham avoit donné du bien. (*Arch. du Prieuré de Longneville.*)

Ancienne Chapelle.

Saint Barthelemi. Elle etoit ſituée au Hameau de *Puis*, & on l'a marquée ſur la Carte du Dioceſe de Rouen. Mais elle fut interdite en 1728. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

La Neuville.

Villages. *V. S. Gilles de la Neuville*, & *S. Jean de la Neuville.* Voiez auſſi *Ville-neuve*; car on a ſouvent dit l'un pour l'autre, *Villeneuve* pour *Neuville*, & *Neuville* pour *Villeneuve.*

Né'ville.

Saint Martin.

Dans quelques anciens titres il y a *Néeville*; & c'eſt peut-être pour *Néel-Ville*, en latin *Nigelli-Villa.*

Archid. P - C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Pierre de Néville ceda à Rotrou, Archevêque de Rouen, le Patronnage de cette Egliſe, & Jean de Néville, ſon fils, confirma cette donation. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon les derniers Pouillez, le Seigneur du lieu preſente a la Cure.

Chapelles.

1. *La Chantrerie.* Ce Benefice eſt peut-être un reſte de quelque ancienne Collegiale fondée dans l'Egliſe de Néville. Le Seigneur y preſenta en 1661. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Il faut que ce ſoit la Chapelle de *S. Laurent*, dont le Pouillé de Rouen de l'an 1738 fait mention, & qu'il dit être à la preſentation du Curé de Néville.
2. *Sainte Anne*, dans l'Egliſe Paroiſſiale.
3. *S. Jacques*, dans le Château.
4. *Saint Jean*, au Hameau de *Plaine-Sevette.*

Selon une declaration du 1 Août 1684, ces trois dernieres Chapelles ont eté fondées par les anciens Seigneurs-Châtelains de Néville; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & ſelon les Pouillez ces Seigneurs ont droit d'y preſenter. Selon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1657, le Seigneur de Bréauté p reſenta à celle de Plaine-Sevette.

S. NICOLAS-*d'Alihermont.*

Village. *V. Alihermont.*

S. NICOLAS-*de la Haie.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

S. NICOLAS-*de la Taille.*

Sur ce nom, *V. Saint Antoine-la Forêt.*
Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Mais le Comte de l'Ile-bonne pretend de ſon côté avoir droit d'y preſenter. *Voiez l'Ile-bonne.*

NILEMONT.

Saint Pierre.

Je trouve indifferemment *Nilemont*, *Niremont*, & *Nuilemont*. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1440, il eſt fait mention d'une Cure de *Nuilemare*, qui ne paroît pas differente de celle-ci.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Le

Digitized by Google

Le Prieur de Mortemer-ſur Eaune preſente à la Cure. *Voiez Mortemer-ſur Eaune.*

NIPIVILLE.

Village. *V. Limpiville.*

NIREMONT.

Village. *V. Nilemont.*

NOGENT-*en Brai.*

Saint Vincent.

On dit auſſi très-communement *S. Vincent-de Nogent*, ou même *S. Vincent* ſimplement, ſans ajouter le mot de *Nogent.* Cette Paroiſſe s'etend juſques dans la ville de Neuf-Chatel-en Brai. *V. Neuf-Chatel-en Brai.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Main. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du 11 Mars 1675, *S. Vincent* eſt une Baronnie qui a appartenu à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen, qui appartient aujourd'hui aux Chartreux de Gaillon, & qui a droit de preſenter à la Cure de *S. Vincent de Nogent*, aux deux Cures de *Notre-Dame*, & de *Saint Jacques de Neuf-Châtel*, ainſi qu'à la Chapelle de *Sainte Anne*, fondée en l'Egliſe de S. Jacques. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

NOIERS.

Sucurſale. *V. Gaille-fontaine.*

NOINTEL.

NOINTOT.

Saint Sauveur, ou la Sainte Trinité.

On trouve indifferemment *Nointel*, *Nointot*, & *Noitot*; mais plus communement les deux derniers. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1463, on donne à cette Cure

les deux noms de *la Houſſaie* & de *Noitot*; ſur ceux de l'an 1581, on ne l'appelle que *Nointel*.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers l'an 1170 Jean de la Mare, & ſa femme, donnerent cette Egliſe au Prieuré du Mont-aux Malades près de Rouen; (*Arch. du Prieuré du Mont-aux Mal.*) & ſelon un Acte du 26 Octobre 1419, ce Monaſtere a droit d'y preſenter à cauſe du Fief de *la Houſſaie*. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) La Cure eſt reguliere. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

NOIRVILLE.

Village. *V. Norville.*

NOITOT.

Village. *V. Nointot.*

NOLEVAL-*ſur Andele.*

S. Pierre.

Quelques titres du quinzieme ſiécle donnent à cette Paroiſſe Saint Aubin pour Patron: d'autres plus recens portent *Sainte Anne*. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1672 il y a *S. Aubin & Sainte Anne de Noleval*. Mais le Pouillé d'Eudes Rigaud marque *S. Pierre*; & ce temoignage eſt le plus ancien.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

Hermitage.

En 1585 le Seigneur y preſenta; & en 1660 l'Archevêque de Rouen le donna à un Carme ſur la preſentation du Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

NORMANVILLE.

S. Ouen, & S. Barthelemi.

Digitized by G

Sur ces deux Saints Patrons, *V. les Ifs-ſur Londinieres.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.

Gouvern. Norm.

Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.

Baill. Caux. *Vic.* Cani.

Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle il y avoit trois portions de Cure à Normanville : l'une à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen ; une autre à la preſentation du Seigneur du lieu ; & une autre à la preſentation du Seigneur de Grainville, [apparemment de Grainville la Teinturiere.] (*Pouill. d'Eud. Rig.*) L'Archevêque fut maintenu dans la poſſeſſion de la ſienne en 1325 par Arrêt de l'Echiquier de Pâques ; & l'Arrêt donne à celle-ci le nom de *petite portion.* Le Bailli de Caux ſe conforma au même Arrêt dans une Sentence du mois de Juillet 1336. En 1467, & 1475, la querelle ſe renouvella pour ce Patronnage entre l'Archevêque & le Seigneur. Le Bailli de Caux confirma le droit de l'Archevêque par une nouvelle Sentence du mois de Novembre 1477 ; enfin le Seigneur de Normanville y acquieſça par acte du mois de Mai 1478. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſelon un Aveu du 19 Octobre 1647, le Fief d'*Auſſeville*, aſſis ſur cette Paroiſſe, [peut-être faudroit-il ecrire *Oſeville*] a droit de preſenter à cette troiſieme portion. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) A l'egard des deux autres portions, elles ſont ſuivant les nouveaux Pouillez à la preſentation du Seigneur. Cependant dans un Aveu du 14 Decembre 1479 on ne parle point de la premiere portion ; on ſe contente de declarer que le Fief de *Saint Ouen, & Saint Barthelemi*, [qui ſelon un autre Aveu du 20 Juillet 1454 n'etoit qu'un huitieme de Fief,] a droit de preſenter à la ſeconde. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

CHAPELLES, & ANCIEN HOPITAL.

1. *L'Hôpital.* Le Saint Patron de celle-ci ne paroît pas bien connu. On l'appelle *Saint Eloi de Beauquêne* ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1634, & *Saint Eloi de l'Hôpital de Beauquêne* ſur le Pouillé de Rouen de l'an 1738. Mais ſur les mêmes Regiſtres de l'an 1655 on l'appelle *Saint Jean & Saint Eloi* ; & ſur ceux de l'an 1604, *Saint Jean & Saint Gilles de Beauquêne.* A l'egard du droit de preſentation, on marque ſur les Regiſtres de l'an 1567, qu'elle eſt à la preſentation de

divers Fiefs ſituez ſur la Paroiſſe de Normanville ; & ſur ceux de l'an 1655, qu'elle eſt à la preſentation du Seigneur du Fief de *la Cour de Normanville*. Mais dans un Aveu du 7 Juin 1685, le Seigneur de Normanville declare qu'il a droit d'y preſenter ; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) le Pouillé de Rouen de l'an 1738 dit la même choſe. Cet Hôpital etoit ſur pied en 1488. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint Nicolas*. Selon le même Pouillé, & ſelon l'Aveu du 7 Juin 1685, que nous venons de citer, elle eſt à la preſentation du Seigneur de Normanville. Mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1655, on marque qu'elle eſt à la preſentation de Seigneur du Fief de *la Cour de Normanville* ; & on l'appelle *Saint Nicolas de Beauquêne*. Ce qui prouve qu'il y a à Normanville deux Chapelles de ce nom, l'une appellée *Saint Eloi de Beauquêne*, l'autre *Saint Nicolas de Beauquêne*. La Carte du Dioceſe de Rouen donne auſſi à cette derniere le nom de *Saint Nicolas de Beauquêne*, mais elle appelle l'autre ſimplement *Saint Eloi*.

3. *Sainte Marguerite*. Le Pouillé de Rouen de l'an 1738, marque encore celle-ci à la preſentation du Seigneur de Normanville. Cependant il n'eſt fait mention que de deux Chapelles à la preſentation de ce Seigneur dans l'Aveu de l'an 1685, dont nous venons de parler.

FIEF.

Le Fief de Normanville pretend encore avoir droit de preſenter à d'autres Benefices qu'à ceux qui ſont ſur cette Paroiſſe. *V. Oſouville-ſur Sâne.*

NORMANVILLE.

Hameau, & ancienne Chapelle. *V. le Menil-ſous Fri.*

NORVILLE.

Saint Martin.

On a traduit ce mot en Latin par *Nutrivilla*, qui ne ſignifie rien. Quelques anciens titres portent *Noirville* ; mais il ſemble que ce ſoit *Nord-ville*, c'eſt-à-dire *Ville au Nord*, comme le village voiſin porte le nom d'*Etelan*, c'eſt-à-dire *Terre à l'Eſt*, ou *à l'Orient*.

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbé de Jumiege declare dans un Aveu du 28 Mars 1526 que ſon Monaſtere preſente à cette Cure, & à celle de *Croix-mare* à cauſe de ſa Baronnie de Norville. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais un Seigneur particulier declare dans un Aveu du 14 Juillet 1677; qu'il a le plein Fief de Haubert de Norville, & qu'à cauſe de ce Fief il a droit de preſenter à la Cure de Norville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Et dans un autre Aveu du 31 Decembre 1715, on declare pareillement que le plein Fief de Norville, dont le Manoir Seigneurial s'appelle *l'Abbaïe*, a droit de preſenter à cette Cure. (*Ibid.*) Selon les derniers Pouillez le Seigneur de Norville preſente; & ſi cela eſt vrai, il faut que l'Abbaïe de Jumiege ait aliené ſon Fief. Cependant ſelon les mêmes Pouillez ce Monaſtere preſente toujours à la Cure de *Croix-mare*, dont le Patronnage ſelon l'Aveu de 1526 depend encore du même Fief.

NOTRE-DAME.

Villages. *V. Sainte Marie.*

NOTRE-DAME-*d'Alihermont.*

Village. *V. Alihermont.*

NOTRE-DAME-*des Avoines.*

Chapelle. *V. S. Martin-en Campagne.*

NOTRE-DAME-*la Blanche.*

Chapelle. *V. Bloſſeville.*

NOTRE-DAME-*des Bois*, ou *du Bois*, ou *de Bon-Port*, ou *du Boſc.*

Prieuré, ou Chapelle Reguliere. *V. Gonfreville-l'Orcher.*

NOTRE-DAME-*du Boſc.*

Village. *V. Sauchai-le haut.*

NOTRE-DAME-*de Conſolation.*

Village. *V. Gournai-en Caux.*

NOTRE-DAME-*des Greves.*

Chapelle. *V. Dieppe.*

NOTRE-DAME-*des Marettes.*

Chapelle. *V. Bloſſeville.*

NOTRE-DAME-*des Neges.*

Ancienne Chapelle, & Couvent de Capucins. *V. le Havre-de Grace.*

NOTRE-DAME-*du Parc.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers l'an 1060 Richard d'Auſai confirma à l'Abbaïe de Saint Evroul la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de S. Evroul.*) Au treizieme ſiecle le Prieur d'Auſai, de la dependance de ce Monaſtere, preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez c'eſt l'Abbaïe qui preſente.

NOTRE-DAME-*du Port.*

Succurſale. *V. Saint Valeri-en Caux.*

NOTRE-DAME-*du Port.*

Prieuré, ou Chapelle Reguliere. *V. Gonfreville-l'Orcher.*

NOTRE-DAME-*du Val.*

Ancienne Leproſerie, & Chapelle. *V. Veules.*

NOVELLES.

Village. *V. Saint Barthelemi.*

NUILEMONT.

Village. *Voiez Nilemont.*

O

OBERBOSC.

Saint....

Ce nom & tous les ſuivans qui commencent par le mot *Ober*, doivent s'ecrire comme nous l'ecrivons ici. Le nom d'*Aubert* plus connu parmi nous depuis quelques ſiecles que ceux d'*Oſbert*, ou *Osberne* a fait prendre ici le change à ceux qui écrivent *Auberboſc*, *Aubermenil*, *Auberville*, &c. Mais chez les Normans, dont tous ces lieux du Païs de Caux ont tiré leurs noms, celui d'*Aubert*, ou d'*Albert*, etoit abſolument inconnu. Auſſi les anciens titres portent-ils tous ſans exception *Osberti-boſcum*, *Osberti-Villa*, &c.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant le titre de l'erection du Fief d'Oberboſc, le droit de preſenter à la Cure du lieu eſt attaché aux terres, & aux rentes Seigneuriales qui appartiennent dans cette Paroiſſe au poſſeſſeur du Fief de Vilquier. Jonas Marie, Sieur de Vilquier vendit ces tenures avec le droit de Patronnage à Jean-Baptiſte le Brun, Sieur de Bois-Guillaume, Conſeiller au Parlement de Rouen par contrat du 29 Avril 1620; & ſelon un Aveu du 9 Decembre 1623, le Fief qui fut compoſé de ces tenures eſt un quart de Fief qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Adrien, dans le Manoir de *Ronfreboſc*. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1505, on la met ſur la Paroiſſe d'*Aubriboſc*; on a voulu dire *Auberboſc*. Selon les Pouillez cette Chapelle eſt à la preſentation du Seigneur.

FIEF.

Sur l'erection du Fief d'Oberboſc, *V. le commencement de cet Article, & le Diſcours, nomb.* 218.

OBERMARE.

Saint Vincent.

On dit auſſi ſouvent *Saint Vincent d'Obermare*, ou même *Saint Vincent* ſimplement ſans ajouter le mot d'*Obermare*. Sur ce nom, *V. Oberboſc.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Valaſſe preſente à la Cure.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Marc. Elle etoit commune, dit-on, aux trois Paroiſſes d'Obermare, de Saint Vigor de Vimerville, & de la Cerlangue. Le Fief du Catillon, Paroiſſe de Saint Vigor de Vimerville, pretendoit avoir droit d'y preſenter. *V. Saint Vigor de Vimerville.* Cependant l'Archevêque de Rouen la confera de plein droit en 1540. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle eſt maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

OBERMENIL-*ſur Arques.*

Saint Paul.

Sur ce nom, *V. Oberboſc.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1518 le Seigneur du Fief de *Bargues*, aſſis ſur cette Paroiſſe & l'Abbaïe de Cormeilles ſe diſputoient le Patronnage de la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon un Aveu du 23 Juillet 1538, ce Fief de *Bargues* a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais en 1667 l'Abbaïe de Cormeilles y preſenta. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648 elle a ce droit. Mais ſelon ceux des années 1704, & 1738, c'eſt le Seigneur qui preſente.

OBERMENIL-*les Erables.*

La Sainte Vierge.

Les Erables ſont le nom d'un Hameau de cette Paroiſſe, dont l'Egliſe porte le nom de *Sainte Barbe.* Sur le nom d'*Obermenil*, *V. Oberboſc.*

Archid.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 17 Septembre 1703, l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

OBERVILL-E-*la Campagne.*

S. Jean, ou *S. Vincent.*

Sur ce nom, *V. Oberboſc.*
Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1203 Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, donna cette Egliſe, ou en confirma la donation à l'Abbaïe du Valaſſe; (*Arch. de l'Abb. du Valaſ.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Amadour, ou *Saint Amateur*, près de la chauſſée de l'Ilebonne. Elle dependoit de l'Abbaïe du Valaſſe, & eſt maintenant unie à l'Hôpital de la Ville de Caudebec. *V. le Diſcours, nomb.* 14.

OBERVILLE-*ſur Eaune.*

Saint. . . .

Sur ce nom, *V. Oberboſc.*
Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1141 Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

OBERVILLE-*la Manuel.*

Saint André ou *Saint Côme, & Saint Damien.*

Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud, ce lieu portoit au treizieme ſiecle le nom d'*Oberville-la Avain*. Sur le nom d'*Oberville*, *V. Oberboſc.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Anciennement dit-on, le Châtelain de Beauvais preſentoit à la Cure, parce qu'il tenoit le Fief d'Oberville-la Manuel, auquel le Patronnage de cette Cure eſt attaché. *V. Vinemerville.* Au treizieme ſiecle l'Abbaïe de Fecan y preſentoit. (*Pouil d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite le Seigneur a preſenté à l'Abbé de Fecan un ſujet que celui-ci preſentoit enſuite à l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Aujourd'hui enfin ſelon les Pouillez, le Seigneur preſente ſeul & immediatement à l'Archevêque; & ſelon deux Aveux, l'un du 7 Septembre 1575, l'autre du 17 Juillet 1607, le Fief d'Oberville-la Manuel a droit d'y preſenter. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*)

PERSONAT.

Saint André. Le Seigneur du Fief d'Oberville-la Manuel declare dans un Aveu du 6 Novembre 1633, qu'il a fondé dans l'Egliſe d'Oberville un *Perſonnage* à ſimple tonſure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Ceux qui connoiſſent l'origine & la nature des Perſonats auront peine à ſe le perſuader. Celui-ci etoit dès l'an 1222 à la preſentation de l'Abbaïe de Fecan. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Selon les Pouillez il y eſt encore aujourd'hui.

OBERVILLE-*la Renaud.*

Sainte Helene, ou *Sainte Colombe*, ou *Saint Maclou.*

Quelques-uns ecrivent *l'Arnaud*, mais il y en a peu d'exemples. Sur le nom d'*Oberville*, *V. Oberboſc.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Un Seigneur, nommé Richard, fils de Goſcelin, avoit donné

Digitized by Google

cette Egliſe avec la dîme à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville, dans le tems que ce Monaſtere n'etoit encore qu'une ſimple Collegiale ; la donation avoit eté confirmée par Mathilde femme de Guillaume le Conquerant, & en 1131 par Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Enfin ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680, cette Abbaïe a encore les dîmes, & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais ſelon une information faite en 1495 ce droit appartenoit au Duché de Longueville. Le Duc de Longueville y a preſenté pluſieurs fois pendant le dix-ſeptieme ſiecle ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) il y preſenta neanmoins en 1649 comme Seigneur de Valmont. (*Ibid.*) Le Pouillé de Rouen de l'an 1648 avoir marqué que le Duc d'Etouteville avoit droit d'y preſenter ; mais l'information de l'an 1495 etoit ſans doute plus exacte que ce Pouillé ; & aujourd'hui ſelon celui de l'an 1738, c'eſt le Roi qui preſente.

Chapelle.

Saint André. On a ſouvent confondu ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen entre cette Chapelle, & le Perſonat de *Saint André* ſur la Paroiſſe d'Oberville-la Manuel. Celle dont nous parlons ici a eté appellée quelquefois *Saint André d'Epreville* ; en effet ſelon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1550 elle eſt ſituée ſur les deux Paroiſſes d'Oberville-la Renaud, & d'Epreville-ſur Fecan. Cependant depuis long-tems on l'appelle *Saint André d'Etanville*, ou *d'Etainville* ; & le Pouillé de Rouen de l'an 1738 marque qu'elle eſt ſituée au hameau d'*Etanville* ſur la Paroiſſe d'Epreville. Selon ce même Pouillé elle eſt à la preſentarion du Seigneur, [apparemment du Seigneur *d'Etanville.*] Ce Seigneur y a preſenté pluſieurs fois depuis le dix-ſeptieme ſiecle. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1611, on marque que le Seigneur d'*Eſterville* y preſenta cette année-là. Eſt-ce une faute du Secretaire, ou aurois-je mal lu ?

OBERVILLE-*ſur Tere.*

S. Ouen.

Quelques-uns diſent *la Suſiere*, au lieu de dire *ſur Tere.* On ſent que c'eſt un vice de prononciation. Sur le mot d'*Oberville*, *V. Oberboſc.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Mais le Seigneur de *Toufrécales* y preſenta en 1524, & le Seigneur de *Foleni* en 1647. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

PATRONNAGE
Du Curé d'Oberville-ſur Yere.

Il preſente conjointement avec ceux de S. Sulpice-ſur Yere, & de Canehan, à la Chapelle de *Saint Adrien & Saint Antoine*, ſur la Paroiſſe de Saint Sulpice. *V. Saint Sulpice-ſur Yere.*

CHAPELLE.

La Sainte Vierge, au Hameau d'*Ecotigni*. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, elle eſt à la preſentation du Seigneur.

OCMENIL.

Village. *V. Aucmenil.*

OCQUEVILLE.

Village. *V. Hoqueville.*

OCTEVILLE.

Saint Martin.

Uue Bulle du Pape Innocent III de l'an 1203 confirme à l'Abbaïe de Montivillier la poſſeſſion de l'Egliſe de *Hot*; (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) & je ne vois que celle d'*Octeville* à qui ce nom puiſſe convenir. Si cela eſt, il faut que l'on ait donné à cette Paroiſſe le nom de *Hot-Egliſe*, avant que de l'appeller *Hotville*, ou comme nous prononçons aujourd'hui *Octeville*. Il y a dans le voiſinage d'Octeville une autre Paroiſſe connuë pareillement ſous le nom de *Bugliſe*, qui n'eſt apparemment qu'une ſyncope pour *Bu-Egliſe*, c'eſt-à-dire *l'Egliſe du Village*. Cela poſé, rien n'empêche que *Hot* ne ſoit un nom propre d'homme Danois ou Normand; & de ce même nom ſeront derivez ceux des villages qu'on appelle *Hotot*.

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Selon un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivilliers a le Fief d'Octeville, avec le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Ce Monaſtere la confere de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

FIEF.

Creuilli. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. Saint Jouin-ſur Mer.*

OFFRANVILLE.

S. Ouen.

Au douzieme ſiecle on appelloit ce lieu en Latin *Vulfranni-Villa.* Le nom d'*Offranville* eſt viſiblement tiré de là.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688, le Patronnage d'Offranville dependoit de la Chatellenie de Hotot-ſur Dieppe, & les anciens Seigneurs d'Etouteville l'ont aumôné au Prieuré de Longueville-la Giffart. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon une Declaration du 25 Avril 1419, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

FIEF.

La Seigneurie d'Offranville fait aujourd'hui partie du Marquiſat de Manneville-Charles-Menil. *V. le Diſcours, nomb.* 212.

OGERVILLE.

Fief & Chapelle. *V. Coleville.*

OHERVILLE.

La Sainte Vierge, ou *Saint Filibert.*

Quelques titres du quinzieme ſiecle donnent à ce lieu le nom de *Harvilla*; & au lieu d'*Oherville* pluſieurs diſent *Herville* ou *Harville* ſimplement, ou *Herville-Anfai*, ou enfin *Anfai-Herville.* Seroit-ce par une eſpece de ſyncope qu'*Anfai-Herville* auroit degeneré en *Oherville? Anfai* eſt un Hameau ſitué dans l'etendue de cette Paroiſſe.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Il y a à Oherville deux portions de Cure ; l'une & l'autre ſelon les Pouillez de Rouen en preſentation laïque. Celui de l'an 1738 marque que la premiere eſt à la preſentation du Marquis de *Houdetot*, & la ſeconde à la preſentation du Seigneur du Fief d'*Auſi*, c'eſt-à-dire d'*Aufai* ; mais on prononce *Auſi*.

FIEF.

Aufai. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

OINVILLE.

Village. *V. Ouinville.*

L'OISELIERE.

S. Thomas.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Au douzieme ſiecle l'Abbaïe de Valmont preſentoit à la Cure ; *V. le Hertelai* ; & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere a droit d'y preſenter.

OMAI.

OMOI.

La Sainte Vierge.

Ce doit être l'ancien *Ulmirus*, village du Talou. *Voiez le Diſcours, nomb.* 56.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure. *V. Saint Aubin-ſur Sie.*

Digitized by Google

OMONVILLE-*en Caux*.

La Sainte Vierge.

Les anciens titres portent *Amundi-Villa*, & non comme il paroîtroit naturel de traduire ce mot *Osmundi-Villa*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1059 Raoul de Varenne, & Emme sa femme avoient cedé cette Eglise [*de Amundi-Villa*] à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen. (*Arch. des Chartr. de Gaill.*) Cependant selon les Pouillez & selon un Aveu d'un Seigneur particulier de l'an 1703 ; Omonville est un Fief qui a droit de presenter à la Cure du lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Ancienne Chapelle.

Saint Gilles. Roger d'Omonville, [*de Amundi-Villa*] a bâti en ce lieu près de son Château la Chapelle de *Saint Gilles* dont il devoit avoir la presentation, & l'Abbaïe de Fecan, la collation. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Cependant aucun des deux *Omonville* n'est situé dans l'Exemption de Fecan.

OMONVILLE-*sur S. Saëns.*

S. Vincent.

Archid. Gr. *Doi.* Cail.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

L'Abbaïe de Fontaine-Guerard presente à la Cure. *V. Saint Martin-le Blanc.*

ONGERVILLE.

Fief, & Chapelle. *V. Coleville.*

ONVE'VILLE.

Saint Pierre, ou *Saint Valeri.*

On dit aussi souvent *Anvéville* & *Envéville*. C'est peut-être *Owen-Ville.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les titres du Prieuré de Grâville-la Mallet, les Religieux de ce Monaſtere preſentoient anciennement à une Cure de *Saint Sulpice d'Onveinville*, ou *Saint Supplix d'Auveville*. Je ne ſçai ſi c'eſt cette Cure-ci, ou plutôt ſi ce n'eſt pas celle de *Saint Supplix* au Doienné rural du Havre de Grace. Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à celle d'Onvéville, Doienné de Canville.

Ancienne Chapelle.

Il y en avoit une au ſeizieme ſiecle à la preſentation du Seigneur, que les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1528 appellent *Saint Pierre*, *& Saint Martin*; ceux de l'an 1559, *Saint Pierre*; & ceux de l'an 1579, *Saint Nicolas*, *& Saint Martin*.

OQUEMENIL.

Village. *V. Aucmenil.*

OQUEVILLE.

Village. *V. Hoqueville.*

ORCHER.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Gonfreville-l'Orcher.*

ORGUEIL.

S. Maurice.

On trouve auſſi ſouvent *Argueil*; mais *Orgueil* eſt le plus uſité, & paroit être le veritable. Dans les anciens titres du Prieuré de Saint Laurent-en Lions l'Egliſe de ce lieu eſt appellée *Eccleſia Orgoili*. Je ne ſçais ſi en langue Celtique *Org* ne ſignifieroit pas *Montagne*, *Eminence*, *Hauteur*. A l'egard de la ſyllabe *Euil*, ou *Oeil*, il paroît qu'elle etoit auſſi uſitée chez les Celtes, & que les Latins en ont formé leur terminaiſon en *Olus*, ou en *Ulus*, pour exprimer un ſuperlatif ſoit en grand, ſoit en petit: *mas*; *maſculus*: *parvus*; *parvolus* ou *parvulus*: *grandis*, *grandior*; *grandiuſculus*: *plus*; *pluſculus*, *pluſculum*, &c.

Archid.

Digitized by Google

Archid. V - n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N - Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Cette Cure etoit du Patronnage des anciens Chanoines de la Ferté-en Brai ; (*Arch. du Prieuré de S. Laur. en Lions.*) & ſelon les Pouillez, le Prieuré de Saint Laurent-en Lions preſente à la Cure.

O R I V A L - *ſur Aumale.*

La Sainte Vierge.

Quelquefois on trouve *Aurival*, & en Latin *Aurea-Vallis.* Mais ce nom pourroit venir d'*Orri*, qu'on a dit pour *Orderic.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill.
Gener. Rou. *Elect.* N - Chat.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

O R I V A L - *ſous Bellencombre.*

S. Paul, ou *S. Paër*, ou *S. Patrice.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Selon celui de l'an 1648 c'eſt le Seigneur de Moi qui preſente.

F I E F.

Sur le Fief d'Orival, *V. le Diſcours, nomb.* 218.

O R M E N I L - *en Brai.*

Saint .....

Archid. Eu. *Doi.* N - Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N - Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N - Chat.

Digitized by Google

Suivant un Aveu du 15 Novembre 1601, il y a à Ormenil un huitieme de Fief qui a droit de preſenter à la Cure du lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ORSEMONT.

Ancien Prieuré *Voiez Eurville.*

L'ORTIER.

Village. *Voiez Saint Martin-l'Ortier.*

OSEBOSC.

S. Jean-Baptiſte.

On trouve ſouvent *Auſeboſc*; mais ce nom a la même origine que celui d'*Oſouville*, qui eſt ecrit par un *O* dans tous les anciens titres. Eudes Rigaud dedia l'Egliſe de ce lieu le 27 Septembre 1267. (*Reg. des Viſit. d'Eud. Rig.*)

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant un Aveu de l'an 1676, le Fief d'Oſeboſc & S. Clair-ſur les Monts, a droit de preſenter à la Cure d'*Oſeboſc*, & à la Chapelle de *S. Melain.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Melain. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1534 on l'appelle *S. Melon.* Elle etoit fondée ſelon les mêmes Regiſtres de l'an 1565 dans le Manoir d'Oſeboſc; & je ne ſçai pourquoi dans deux Actes de proviſion de la même Chapelle des années 1626, & 1631, on la met ſur la Paroiſſe de Valiquerville. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Suivant le Pouillé de Rouen de l'an 1738 elle eſt ſur la Paroiſſe d'Oſeboſc, & le Seigneur du lieu y preſente. *V. le commencement de cet article.* Le Seigneur qui preſenta pour la Cure en 1671, preſenta en même tems le même Sujet pour cette Chapelle. Ces deux Benefices ont eté unis pluſieurs fois de ſuite ſur la même tête vers ce tems-là. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

OSOUVILLE-*ſur Foville.*

Saint Leger.

Tous les anciens titres portent *Oſouville*, & non *Auſouville*;

Digitized by Google

comme pluſieurs l'ecrivent aujourd'hui. *Oſou* eſt un nom d'homme, en latin *Oſulfus*. Sur quoi *V. encore l'article ſuivant.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 21 Octobre 1667, Oſouville-ſur Foville eſt un demi-Fief de Haubert, qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur ce Patronnage, *V. encore Alvimare.*

OSOUVILLE-*ſur Sâne.*

Saint Denys.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1073 Raoul de Varenne, & Emme ſa femme, donnerent cette Egliſe à l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen; & elle eſt appellée *Oſulfi-villa* dans le titre de donation. (*Arch. des Chartr. de Gaill.*) Aujourd'hui cependant ſelon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Saint Eloï. Elle etoit en titre au treizieme ſiecle, & à la preſentation du Seigneur. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Au ſeizieme on l'appelloit *S. Eloi des Prez*; & le Seigneur d'Oſouville y preſentoit. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Le Pouillé de Rouen de l'an 1738 lui donne le nom de *S. Eloi de la Grippiere*; & marque qu'elle eſt à la preſentation du Seigneur. Suivant une declaration du 7 Janvier 1718, la Chapelle de *S. Eloi*, autrement dite *la Grippiere*, Paroiſſe d'Oſouville-ſur Sâne, eſt à la preſentation du Seigneur de Normanville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rouen.*)

OU.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 54.

OUAINVILLE.

Village. *V. Ouinville.*

OUDALE.

S. Pierre.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 61.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

S. OUEN-*ſous Bailli.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

S. OUEN-*ſur Bellencombre.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant une declaration du mois de Janvier 1695 il y a à Saint Ouen-ſur Bellencombre une portion de Fief, laquelle appartient à l'Abbaïe de S. Victor-en Caux, & qui a droit de preſenter tant à cette Cure qu'à celle de Bellencombre. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Jean. Elle etoit en titre en 1608. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) C'eſt peut-être une ancienne Chapelle, dite de *Bos-Huë*, dont le Patronnage appartenoit au Duché de Longueville, ſuivant une information faite en 1495.

S. OUEN-*au Boſc*, ou *du Boſc.*

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud cette Paroiſſe eſt appellée *S. Ouen de Seſſoiſes.*

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Le Fief d'Angerville-Martel pretend de ſon côté avoir droit d'y preſenter. *V. Angerville-Martel.*

CHAPELLE.

Saint Antoine, dans le Manoir Seigneurial, à la preſentation du Seigneur, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Maur. *V. Tietreville.*

FIEF.

Sur le Fief de S. Ouen du Boſc, *V. le Diſcours nomb.* 218.

S. OUEN-*ſur Brachi.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Audoul de Brachi donna le Patronnage de cette Egliſe à l'Abbaïe de l'Ile-Dieu du tems de Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen; (*Arch. de l'Abb. de l'Ile-Dieu.*) & ſuivant une declaration du 1 Novembre 1484, ce Monaſtere preſente à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

S. OUEN-*Bren en bourſe.*

Il n'eſt pas aiſé de deviner ce que ſignifient ici ces trois mots, *Bren en Bourſe*. Pluſieurs ecrivent *Prend en bourſe*, & ne diſent par là rien qui nous mette mieux au fait de cette appellation ſinguliere. Dans les plus anciens titres de l'Egliſe Cathedrale de Rouen j'ai trouvé *Eccleſia S. Audoëni de Bruenenboſc*; & dans un Aveu de l'an 1392, ce lieu eſt appellé ſimplement *Lambuſc*: (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) ce qui prouve toujours que *Bourſe* eſt ici pour *Buſc*, ou *Boſc*, c'eſt-à-dire *Bois*; en ſorte que ce mot paroît être abſolument le même dans ſon origine, que celui de *Bornenbuſc*, dont nous avons parlé en ſon lieu, c'eſt-à-dire en latin *Limes in agro.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Chapitre de l'Egliſe de Rouen preſente à la Cure. Guillaume de Saint Ouen, fils de Flandrine de Saint Ouen, exerça de grandes violences ſur cette Egliſe, & fut excommunié pour ce ſujet par l'Archevêque de Rouen, puis livré au bras ſeculier entre les mains de Jean de Rouvrai, Châtelain d'Arques, qui en fit Juſtice. Il vint enfin à reſipiſcence, & ceda en 1206 aux Chanoines de Rouen tout le droit, & toute l'avouerie qu'il pretendoit ſur cette Egliſe. (*Arch. du Chap. de Rou.*)

S. OUEN-*le Mauger.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon une Bulle du Pape Celeſtin III de l'an 1193, cette Egliſe appartenoit alors à l'Abbaïe de S. Amand de Rouen; (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) ſuivant une declaration du 18 Juin 1674, cette Abbaïe a à S. Ouen le Mauger un plein Fief, avec le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

S. OUEN.

Fief, qui pretend droit de Patronnage. *V. Flamanville-l'Eneval.*

OUENVILLE.

Village. *Voiez Ouinville.*

OUGERVILLE.

Chapelle. *Voiez Coleville.*

OUINVILLE-*ſur Cani.*

Saint Maclou.

On ecrit encore *Ouainville*, *Ouenville*, *Oinville*, & même *Oint-ville*, qui eſt le pire de tous. *Ouen-ville* ſeroit *Audoëni-*

Digitized by Google

villa; mais quoique le nom de *S. Ouen* ſoit fort celebre dans le Dioceſe de Rouen, où il s'eſt communiqué à un grand nombre d'Egliſes & de Chapelles, il ne paroît pas qu'il ſoit jamais entré dans la compoſition des noms propres des lieux, parce que tous ces noms ſont ceux des Seigneurs qui poſſedoient les Fiefs de ces terres; & qu'au ſeptieme ſiecle où vivoit S. Ouen, les Fiefs n'etoient pas encore etablis en France. Par la même raiſon ce ne ſera pas non plus *Eugendi-villa*, parceque *S. Oien*, quoique connu dans le Païs de Caux, où il eſt Patron de l'Egliſe de Beteville, eſt encore un Saint du ſeptieme ſiecle. Je ſerois donc porté à croire que le nom d'*Ouinville* eſt le même dans ſon origine que celui d'*Yainville*, village ſitué ſur la Seine aſſez près de l'Abbaïe de Jumiege, & qui eſt appellé *Winvilla* dans un titre de Guillaume-le Conquerant. (*Arch. de l'Abb. de Jum.*)

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Il y a dans les Archives du Chapitre de Rouen un titre de l'Archevêque Robert de l'an 1212, par lequel ce Prelat donne à ſes Chanoines les dîmes d'Ouinville, à condition qu'ils etabliront dans cette Cure un Vicaire, & qu'ils feront une certaine rente aux Clercs de la Commune. C'eſt ainſi qu'on appelle à Rouen une certaine claſſe d'Eccleſiaſtiques ou de Chapelains attachez au Service de l'Egliſe Cathedrale. Cependant ſelon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure; & ſelon un Aveu du 17 Septembre 1669, Ouinville eſt un quart de Fief de Haubert qui a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu du 8 Mars 1532, Ouinville etoit un demi-Fief. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

OUPILIAIRE.

OUPILIERE.

Fief, & Chapelle. *V. Neuville-Ferriere.*

OURVILLE-*en Caux.*

La Sainte Vierge.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { * / Cani. }
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un titre de l'Abbaïe de Fecan', daté du 6 Mai 1102, l'Egliſe d'Ourville avoit eté donnée à ce Monaſtere pour l'entretien des Clercs qui y etudioient. L'Ecolâtre de l'Abbaïe qui etoit en Procés pour ce Patronnage avec l'Archevêque de Rouen, y fut maintenu par Sentence arbitrale en 1250. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Suivant les Pouillez l'Abbaïe y preſente.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTE' D'OURVILLE-*en Caux.*

Gerponville, (*en partie.*) Gremonville (*en partie.*) Ourville-*en Caux*, (*en partie.*)

OUTRE-L'EAU.

Chapelle. *V. Morvillier.*

OUVILLE-*l'Abbaïe.*

Sur ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 173.
Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

ANCIEN PRIEURE'.

MONASTERE DE FEUILLANS.

La Sainte Vierge.

Les Feuillans ont ſuccedé dans cette Maiſon à une Communauté de Chanoines Reguliers. *V. le Diſcours, nomb.* 173.

PATRONNAGE

Du Monaſtere d'Ouville.

Autigni. Ouville-*l'Abbaïe.* Pretot-*la Taille.* Le Verd-boſc.

CURE.

S. Martin.

Elle eſt ſituée dans le Bourg à une petite diſtance du Monaſtere.

Digitized by Google

ſtere. Elle avoit eté donnée aux Chanoines Reguliers dès la fondation même du Prieuré par Guillaume Seigneur d'Ouville, pour être unie & incorporée à la Meniſe de ces Religieux. Mais depuis que les Feuillans ont eté introduits dans cette Maiſon, ils y ont nommé des Prêtres Seculiers auſſi bien qu'aux autres Cures de leur dependance. (*Arch. des Feuill. d'Ouvil.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Elle etoit deſſervie au treizieme ſiecle par des Freres & par des Sœurs. (*Arch. des Feuill. d'Ouvil.*)

OUVILLE-*la Riviere.*
Saint Gilles.

Anciennement on l'appelloit *Ouville-ſur la mer.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant une declaration du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere a dans Ouville un Fief, & les dîmes. (*Mem. imprim.*)

CHAPELLES, & ANCIENNE LEPROSERIE.

1. *Sainte Apolline.* Suivant une information faite en 1495, le Patronnage de cette Chapelle, ou Adminiſtration, appartenoit au Duché de Longueville. Elle eſt maintenant unie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *V. le Diſcours, nomb.* 181.

2. *La Sainte Vierge.* Celle-ci avoit eté fondée dans l'Egliſe Paroiſſiale à l'Autel de S. Louis par Raoul le Moine, & Jeanne de Guerres ſa femme, en expiation de la faute qu'ils avoient commiſe de ſe marier enſemble, quoique Raoul eût tenu Jeanne ſur les Fonts de Baptême: l'Archevêque de Rouen approuva la fondation par Lettres du 11 Juin 1344. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cette Chapelle a eté transferée dans l'Egliſe de Saint Nicolas d'Alihermont. *V. Alihermont.*

P

S. PAER-*ſur Duclair.*

Au nord de S. Paër il y a un Hameau nommé *Trubleville.*

C'etoit anciennement une Paroiſſe conſiderable, dans l'etendue de laquelle etoient deux Egliſes ou deux Cures diſtinctes, l'une ſous le nom de *S. Paër*, l'autre ſous le nom de *S. Cucuphat*. Celle-ci, que l'on appelloit encore la Cure *du Mouchel*, a eté détruite par ſucceſſion de tems & réunie à celle de S. Paër, parce que le village de S. Paër s'etoit aggrandi inſenſiblement des debris du Bourg de Trubleville. Mais depuis cette réunion la Cure a toujours eté partagée en deux portions.

Archid. Gr. *Doi*, S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbé de Jumiege declare dans un Aveu du 28 Mars 1526, que le Fief de S. Paër a eté partagé en huit portions; que la premiere, chef des ſept autres, porte le nom de *la Marval*; que le droit de nommer à la premiere portion de la Cure appartient à cette premiere portion de Fief; que ſon Monaſtere en jouit; & que cette premiere portion de Cure eſt exempte du droit de Déport. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Dès l'an 1147 le Pape Eugene III avoit confirmé à cette Abbaïe la poſſeſſion de la moitié du lieu appellé *Turbida-villa*, & le droit qu'elle avoit ſur l'Egliſe du même lieu. (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) Or ce *Turbida-Villa* ne doit point être diſtingué de *Trubleville*, dont nous avons parlé au commencement de cet article. A l'egard de la ſeconde portion de S. Paër, on declare dans un Aveu du mois de Septembre 1484 que le Fief du Trubleville a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon un autre Aveu du 27 Novembre 1498, Trubleville eſt un tiers de Fief, qui a droit de preſenter à une des Cures de S. Paër, nommée la Cure *du Mouchel*, laquelle ſuivant un troiſieme Aveu du 2 Août 1515, etoit anciennement aſſiſe à Trubleville. (*Ibid.*) Enfin ſelon un quatrieme Aveu du 13 Mai 1675, la premiere moitié du Fief de Trubleville eſt Patron honoraire de la Cure; & ſelon un cinquieme du 13 Avril 1684, l'autre moitié eſt aſſiſe en la Paroiſſe de S. Paër: de cette ſeconde moitié releve le quart de Fief de Penneville, ou *Panneville*; & du Fief de Panneville depend le Fief de *S. Antoine de Gratemont*, tenu & occupé par les Chevaliers de S. Lazare. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

La Sainte Trinité, & la Nativité de la Sainte Vierge, au *Me-*

Digitized by Google

nil-Varin. Elle a eté fondée par Alexandre des Champs, Seigneur du Menil-Varin, à la preſentation de ſes heritiers, & erigée en titre de benefice par decret du 18 Juin 1676. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

FIEFS.

1. *La Marval.* 2. *Monthiart.* 3. *Trubleville.* Ces trois Fiefs pretendent droit de Patronnage. Sur le premier, & ſur le troiſieme, *V. le commencement de cet article.* Sur le ſecond, *V. l'Aunai-ſur Duclair.*

LA PAIENNIERE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Montivillier.*

LA PAILTERIE.

LA PALLETERIE.

Ancien Village. *V. Bierville-la Palleterie.*

PALUEL.

S. Martin.

Paluel eſt pour *Paludel*, c'eſt-à-dire *lieu marecageux.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de l'Egliſe de Paluel; & alors Paluel & Vitefleur ne faiſoient qu'une ſeule & même Paroiſſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce n'en etoit encore qu'une en 1144; mais en 1186 c'etoient deux Paroiſſes diſtinctes. (*Ibid.*) La Cure de Paluel eſt à la collation pleine de l'Abbaïe de Fecan; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

SUCCURSALE.

S. Pierre, au Hameau de *Conteville.*

CHAPELLES, & ANCIENNE LEPROSERIE.

1. *Notre-Dame-de Janville.* Elle etoit en titre en 1710, & differente de celle de la Leproſerie. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*)

2. *Saint Leu-Saint Gilles.* Elle etoit tenue en regle en 1637. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Je ſoupçonne que c'eſt la même que la precedente; & qu'on aura lu *S. Gilles*, au lieu de *Janville.*

3. La *Leproſerie* eſt unie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *V. Grainville-la Teinturiere.* Mais il y reſte, dit-on, une Chapelle en titre à la collation de l'Abbaïe de Fecan.

LA PANIERE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Montivillier.*

PANNEVILLE.

S. Sulpice.

On ecrit auſſi *Penneville.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Selon celui de l'an 1648, c'eſt le Seigneur de Gratemont qui y preſente: mais on a voulu dire apparemment le Commandeur de Gratemont, qui y preſenta en effet en 1537; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) ſur quoi *V. encore la ſuite de cet article.*

COMMANDERIE.

S. Antoine de Gratemont. C'eſt un Benefice de l'Ordre de Saint Lazare & du Mont-Carmel, dependant de la Commanderie de Brigni près d'Orleans. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Dans un Aveu du 18 Avril 1419, Robert le Comte prend le titre de *Chevalier-Commandeur de l'Egliſe de S. Antoine de Gratemont, ou Dioceſe de Rouen, de l'Ordre-Hoſpitalier de S. Ladre de Ihreſuſalem, etant de fondation roial.* Il ajoute que *le Titulaire de cette Commanderie a droit de preſenter à la Cure de Penneville. Et doivent*, dit-il encore, *les hommes tenans, familiers, & ſerviteurs de ladite Egliſe, en ſigne de ladite Egliſe, porter couſu en leurs robes une potenſe de coulleur vert.* Enfin le Titulaire a rendu cet Aveu *pour contemplation du Roi noſtre Sire*; & c'eſt, dit-il, le premier Aveu qui ait jamais eté donné de ce Benefice. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, ajoutent ce que je n'ai trouvé que là, que cette Commanderie etoit autrefois deſtinée à l'inſtruction de la jeuneſſe; & que pour cette raiſon le Titulaire eſt appellé *Précepteur.* Sur le Fief de cette Commanderie, *V. encore Saint Paër-ſur Duclair.*

Digitized by Google

LE PARC.

Village. *V. Notre-Dame-du Parc.*

LE PARC D'ANSETOT.

Saint Blaiſe.

C'eſt apparemment la Cure qu'on appelle *le Petit-Anſetot* ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1631.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant les Pouillez, l'Abbaïe de Valmont preſente à la Cure. *V. le Hertelai.*

PARFONDEVAL.

Saint Pierre.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on appelle ce lieu en latin *de profunda Valle.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

On ſuppoſe ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1710 que le Patronnage de cette Cure eſt alternatif entre divers Seigneurs. Selon les Pouillez du même Dioceſe le Seigneur du lieu preſente.

PELLETOT.

Saint Laurent, ou *la Sainte Vierge.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

PELLEVERT.
PELVERT.

Fief, & Chapelle. *V. Bailli-en riviere.*

PENLI.

Saint Denys, ou *Saint Gui.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Treport presente à la Cure.

PENNEVILLE.

Village. *Voiez Panneville.*

PERDEVILLE.
PERDUVILLE.

La Sainte Vierge.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt ordinairement appellé *Perdita-villa.* Il eſt inutile d'avertir que *Perde*, ou *Perdu*, doit être ici pour quelque nom propre d'homme : peut-être eſt-ce *Pardoul*, en latin *Pardulfus.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Vers le milieu du treizieme ſiecle les Religieuſes de Clairruiſſel preſentoient à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon les derniers Pouillez, le Seigneur du lieu y preſente.

PERQUANVILLE.

Crique, ou ancien Golfe comblé. *V. le Diſcours, nomb.* 193.

PETIT-VILLE.

S. Maurice, ou *S. Martin.*

Quelquefois, quoique rarement, je trouve auſſi *Petite-ville*;

Digitized by

& en effet *Petit-ville* pourroit bien être pour *Petite-ville*, comme on a dit *la Neuville*, & *la Neugrange* pour *la Neuve-ville*, & *la Neuve-grange*. Mais il peut ſe faire auſſi que *Petit* ſoit ici ou un nom propre d'homme, en ſorte que ce ſeroit en latin *Parvi-villa*, ou un mot alteré & corrompu pour un autre.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Roi preſente à la Cure.

S. PIERRE-*l'Avis.*

Je trouve ſur quelques titres du quinzieme ſiecle *S. Pierre-à l'Advis*. Je ne ſçai pourquoi ſur la Carte du Dioceſe de Rouen & ſur le Pouillé du même Dioceſe de l'an 1738, on a ecrit *Saint Pierre-la Viſſe*. Sur ce nom, *V. le Menil-David.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

ANCIENNE CHAPELLE.

Les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1468 en mettent ici une qu'ils appellent *de Rupe mara.*

S. PIERRE-*aux Bans.*

Bourg. *Voiez les Bans-le-Comte.*

S. PIERRE-*des Bois.*

Chapelle, & pretendue ancienne Cure. *Voiez Caudebec.*

S. PIERRE-*le Petit.*

Sur cette Paroiſſe, *Voiez la Gaillarde.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan confere cette Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

S. PIERRE-*en Port.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure.

ANCIENNE CHAPELLE.

S. Gervais, au Hameau de *Bouleville*, ou *Boudeville*. Elle etoit en titre en 1473, & 1495. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Ce Hameau ne paroît point ſur la Carte du Dioceſe de Rouen. Il n'exiſte peut-être plus.

S. PIERRE-*en Val.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Treport preſente à la Cure; & c'eſt peut-être à cauſe d'un Fief qu'elle y poſſede. Dans l'enumeration de diverſes Egliſes, dont Rotrou, Archevêque de Rouen, confirma la poſſeſſion au Prieuré de Longueville-la Giffart par un Acte de l'an 1177, il y a *Eccleſia S. Petri de Valle*, qui ne peut gueres convenir qu'à celle-ci. (*Arch. du Prieuré de Longuevil.*) Si ce n'en eſt point une autre, il faut que ce Monaſtere en ait aliené le Patronnage.

FIEF.

Sur le Fief de S. Pierre-en Val. *Voiez le Diſcours, nomb.* 216.

S. PIERRE-*le Vieux.*

Sur cette Paroiſſe, *Voiez la Gaillarde*. Je ne ſçai s'il ne faudroit pas ecrire *S. Pierre-le Vieu*. On ſçait que *Vieu* eſt un ancien mot qui ſignifie un *gué*, en latin *Vadum*.

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la

la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption.

CHAPELLES.

1. *Sainte Madelene.* Voiez *la ſuite de cet article.*

2. *Saint Nicolas*, dans un des Manoirs de la Cour-le Comte. *Voiez la ſuite de cet article.*

3. *Notre-Dame de Pitié*, au Menillet. *V. la ſuite de cet article.*

4. *La Sainte Trinité, & le Saint Sepulchre.* Selon une declaration du 5 Octobre 1694, on avoit bâti nouvellement au Manoir Seigneurial de *Bolleconte* une Chapelle ſous le nom de *la Sainte Trinité, & du S. Sepulchre :* elle a eté fondée par Nicolas du Rênel, ſieur de *Bollecomte*, le 17 Mai 1693; & elle a eté unie par decret de l'Archevêque de Rouen du 14 Juin ſuivant, à une Chapelle de même nom, fondée dans l'Egliſe de S. Jacques de Dieppe. *V. Dieppe, & la ſuite de cet article.*

FIEFS.

1. *Bos-le Comte*, que quelques-uns ecrivent mal *Bolleconte*, ou *Bollecomte.* Suivant un Aveu non daté, c'eſt un huitieme de Fief, dont le Chef-mois eſt aſſis au Hameau de Bos-le Comte; & qui a droit de preſenter à la Chapelle de *la Trinité* fondée en la Paroiſſe de S. Jacques de Dieppe. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

2. *La Cour-le Comte.* Selon un Aveu du 22 Août 1633, ce Fief a droit de preſenter à une Chapelle de *S. Nicolas*, fondée dans un des Manoirs de la Cour-le Comte. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

3. *Le Menillet*, dit *Pitié.* Suivant un Aveu du 27 Avril 1657, ce Fief a droit de preſenter à la Chapelle de *la Madelene.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Je ne ſçai ſi cette Chapelle eſt differente d'une autre appellée *N. D. de Pitié*, qui ſelon les titres de l'Abbaïe de Fecan eſt à la preſentation du Seigneur, & à la collation de ce Monaſtere. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1590, on appelle celle-ci la Chapelle du *Menillet*; & ſelon un autre Aveu du 15 Mai 1554, le Fief du Menillet a droit de preſenter à la Chapelle de *Pitié*, au même lieu du Menillet, (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

S. PIERRE-*le Viger.*

Viger eſt un nom d'homme; & c'eſt apparemment d'un Sei-

gneur de ce nom que cette Paroiſſe a eté ainſi appellée.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit cette Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Jean de Saint Martin-le Gaillard, qui pretendoit avoir droit d'y preſenter, fut condamné par Sentence du Bailli de Caux en 1327. Le même Seigneur recommença le Procés, & fut encore condamné aux Aſſiſes d'Arques en 1330. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1656, on dit que le Patronnage eſt alternatif entre l'Archevêque, & le Seigneur; & ſur le Pouillé de ce Dioceſe de l'an 1738 on marque qu'il eſt alternatif entre l'Archevêque & les Feuillans de Blerencour, Dioceſe de Noion, comme Patrons laïques.

CHAPELLE.

Sainte Marguerite, au Château de S. Pierre de *la Gaillarde*; le Seigneur de la Gaillarde y preſenta en 1566. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle etoit encore en titre en 1710. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*)

LA PIERRE-*ſur Sie.*

Saint....

Exempt. du Doi. du Chap. de Rou.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Le Doien de l'Egliſe de Rouen confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

LA PIERRE-*ſur Yere.*

S. Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Digitized by Google

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

LES TROIS PIERRES.

Village. *Voiez ce même mot à la lettre* T.

PIERRECOURT.

Saint Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

PIERREFIQUE.

Saint Jean-Baptiſte.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu du 10 Août 1586, Pierrefique eſt un demi-Fief de Haubert relevant de celui de Godarville, & qui a droit de preſenter à la Cure de Pierrefique. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

PIERREMENT.

Ancienne Cure, & Prieuré. *V. Haucourt.*

PIERREPONT.

Saint Vandrille.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1564, on donne deux autres Saints Patrons à ce lieu, *S. Arnoul*, & *la Madelene.* Sur ceux de l'an 1572 c'eſt *S. Vandrille*, & *Sainte Madelene.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, le Prieur de Mortemer-ſur Eaune preſente à la Cure. *Voiez Mortemer-ſur Eaune.* Selon les Pouillez des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu y preſente.

FIEF.

Le Fief de Pierrepont a pretendu droit de Patronnage. *Voiez Haut-viller.*

PIERREVILLE.

Fief, & Chapelle. *Voiez Bâqueville-en Caux.*

PISTIS.

Ancienne Habitation du Talou. *V. le Diſcours, nomb.* 129.

PITIE'.

Fief, & Chapelle. *Voiez S. Pierre-le Vieux.*

PLAINE-SEVE.

Saint Jean-Baptiſte.

On trouve auſſi quelquefois *Plaine-Sevette;* & en latin c'eſt *Plana Silva*; ſur quoi *V. le Diſcours, nomb.* 59.

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan confere à la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

PLAINE-SEVETTE.

Chapelle. *Voiez Néville.*

LES PLAINS.

Petit Canton du Païs de Caux. *V. le Diſcours, nomb.* 59.

LE POLLET.

Quartier conſiderable de la Ville de Dieppe. *Voiez Dieppe, & le Diſcours, nomb.* 138.

LA POMMERAIE.

Manoir, & Chapelle. *Voiez Sommeri.*

POMMERAIVAL.

Saint Nicolas.

Quelques-uns ecrivent & prononcent *Pommerval.* Mais la prononciation la plus uſitée eſt *Pommeraival;* & il ſemble par cette raiſon qu'il faudroit ecrire *Pommeraie-val*, en latin *Pomorum*, ou *Pomarii-Vallis.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

PONT.

Saint Valeri.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1479 l'Abbé d'Eu preſenta à la Cure. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez, le Comte d'Eu a droit d'y preſenter.

PONT-TRANCARD.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Ancourt.*

LE PORDUET.

Quartier de la Ville de Dieppe. *Voiez le Diſcours, nomb.* 137.

PORTE-MAROLE.

Chapelle. *V. Més-moulins.*

LE POTEL.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Canville.*

LA POTERIE.

S. Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Selon les titres de l'Abbaïe de Jumiege, l'Abbé de ce Monaſtere ceda cette Egliſe en 1134 à celui de Saint Martin de Séez ; mais il faut que celui-ci l'ait cedée enſuite à l'Abbaïe de Valmont. Cependant ſelon un Aveu de la terre d'Etouteville du 30 Septembre 1688, ce ſont les anciens Seigneurs des Loges, qui en ont donné le Patronnage à cette derniere Abbaïe. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) En 1387 en conſequence d'une Bulle du Pape l'Archevêque de Rouen unit cette Cure au Prieuré de *Notre-Dame des Bois*, de la dependance de l'Abbaïe de Valmont, Paroiſſe de Gonfreville-l'Orcher, à condition que ſur le revenu du Prieuré l'Archevêque, & l'Archidiacre du grand-Caux, auroient dorenavant ſoixante ſols de rente à partager entre eux pour les dedommager du droit du Deport ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) ſur quoi, *V. encore Gonfreville-l'Orcher.* Dans un Aveu du 24 Septembre 1675, l'Abbaïe de Valmont declare qu'elle a à la Poterie un Fief, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

POURVILLE.

Saint Thomas de Cantorberi.

On l'appelloit anciennement *Pouhierville.* Voiez *Hotot-ſur Dieppe.*

Archid. P-C. *Doi.* Brā.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Le Patronnage de cette Cure depend de la Chatellenie de Hotot-ſur Dieppe. *V. Hotot-ſur Dieppe.*

PRE'TEVAL.

Chateau, & Chapelle. *V. Annouville.*

PRE'TOT-*ſur Epretot.*

Saint Pierre.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure ;

Digitized by Google

mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1588, on ſuppoſe que le Patronnage de cette Cure eſt attaché au Fief du *Bos-Jourdain*, dependant de celui de Grainbouville.

PRE'TOT-*la Taille*.

S. Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant un Aveu du 19 Septembre 1682, les Religieux d'Ouville-l'Abbaïe doivent preſenter trois ſujets de leur Communauté au Baron de Cuverville; & celui-ci en choiſit un qu'il preſente enſuite à l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Les Religieux d'Ouville ont ce droit à cauſe, diſent-ils, du Fief de *Taille-petit*, qu'ils ont acquis en 1452. (*Arch. des Feuill. d'Ouvil.*)

FIEF.

Taille-petit. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

PRETREVAL.

Chateau, & Chapelle. *V. Annouville.*

PREUSEVILLE.

S. Jean-Baptiſte.

Les titres recens appellent ce lieu en Latin *Proſa-Villa*; ce qui ne ſignifie rien. Il paroît bien plutôt que *Preuſe* eſt ici pour *Perreuſe*, c'eſt-à-dire *Pierreuſe*; en Latin *Petroſa-Villa*. Je trouve quelquefois *Preudeville*.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon un Aveu du mois de Janvier 1695, l'Abbaïe de Saint Victor-en Caux a droit de preſenter à cette Cure à cauſe du Fief de la Bargue. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE PUBEL.

Ancien Prieuré. *Voiez Muchedent.*

PUIS.

Hameau, & ancienne Chapelle. *V. Neuville-le Pollet.*

PUISENVAL.

Village. *Voiez Puſenval.*

PUISERVAIN.

Succurſale. *Voiez Falencourt.*

PUSENVAL.

Saint Nicolas.

Dans les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt appellé *de Puteis in Valle.* Les anciens titres lui donnent le nom de *Puſunval.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Par Sentence de l'an 1278 le Seigneur du lieu avoit droit de preſenter à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Cependant en 1670 la Princeſſe Anne-Marie-Louiſe d'Orleans y preſenta comme Comteſſe d'Eu, (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez le Comte d'Eu a droit d'y preſenter. Celui de Rouen de l'an 1738, (*pag.* 52 *&* 132) ſe contredit ici.

Q

QUASIMODO.

Chapelle. *Voiez Ipreville.*

LE QUENAI.

Château, & Chapelle. *Voiez S. Saëns.*
Autre Chapelle. *Voiez Neuville-Ferriere.*
Ancienne Chapelle. *Voiez Lamberville.*

LA QUENE'E.

Ancienne Chapelle. *Voiez le Diſcours, nomb.* 206.

QUE-

QUENEVILLE.

Village. *Voiez Gaineville.*

S. QUENTIN-*au Boſc.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Bail. {Eu. Caux.} *Vic.* {Eu. Arq.}
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1141 Hugues d'Amiens Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Vers le milieu du treizieme ſiecle le Prieur d'Envermeu, de la dependance de ce Monaſtere, y preſentoit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon les Pouillez l'Abbé du Bec y preſente. *Voiez l'avertiſſement que nous avons mis à la tête de ce Dictionnaire.*

CHAPELLE.

Saint François, & Saint Antoine, dans l'Egliſe Paroiſſiale. Elle fut fondée en 1578 pour deux Chapelains par François de Gouberville; & ſur la Requête de Nicolas de Caquerai, Seigneur de Saint Quentin, ces deux portions furent reunies en une ſeule par Decret de l'Archevêque de Rouen du 20 Août 1726. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

QUEVRECOURT.

Saint Ribert.

Quevre, en Latin *Caper*, ou *Capra*, ne pourroit-il pas avoir eté un nom propre, ou un ſurnom d'homme ou de femme, comme *Evre*, en Latin *Aper?* A l'egard de Saint Ribert, Patron de cette Paroiſſe, c'eſt un Saint mort dans le Païs de Caux. *V. le Diſcours, nomb.* 52. La Paroiſſe de Quevrecourt s'etend juſques dans la Ville de Neuf-Chatel-en Brai.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

COUVENT DE PENITENS.

Voiez *Neuf-Chatel-en Brai.*

QUEVREMONT.

Village. *Voiez Caprimont.*

QUIBERVILLE.

Village. *Voiez Guiberville.*

QUINCAMPOIX.
QUICAMPOIX.

Village. *Voiez Val-de la Haie.*

QUINTIN.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Ancourteville-ſur Hericourt.*

R

SAINTE RADEGONDE.

Prieuré qui pretend droit de Patronnage. *V. Neuf-Chatel-en Brai, & Houquetot.*

RADICATEL.

La Sainte Vierge.

Les titres anciens appellent ce lieu *Ratheri-Caſtrum*, ou *Radingi-Caſtrum.* Auſſi le Pouillé de Rouen de l'an 1648 ecrit-il *Raticaſtel.* Mais ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen on a cru quelquefois deviner mieux en l'appellant *a radice Caſtrorum.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Raoul de Tancarville, Chambellan de Guillaume le Conquerant, en fondant la Collegiale de Saint Georges de Bocherville laquelle a eté depuis erigée en Abbaïe, lui donna cette Egliſe avec la dîme. Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen en confirma la poſſeſſion à ce Monaſtere en 1131; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680, il a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Digitized by Google

RAFFETOT.

Sainte Anne, ou *la Sainte Vierge.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Robert de Caltot donna au Prieuré de Saint Lo de Rouen l'Egliſe de Raffetot, avec la Chapelle de ſon Manoir de Caltot; & Rotrou, Archevêque de Rouen, confirma cette donation le 5 Juin 1177. (*Arch. du Prieuré de S. Lo de Rou.*) Selon les Pouillez, & un Aveu du 7 Juin 1692, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

RAIMBERTOT.

S. Pierre, ou *S. Fiacre.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du mois d'Octobre 1515, le Fief de *Vaſoit*, aſſis en la Vicomté d'Auge, [on ecrivoit anciennement *Guaſvic*, & ſur la Carte du Dioceſe de Rouen on l'appelle *Vazouy*,] s'etend ſur les Paroiſſes de Breteville, Vauville, & Raimbertot, Vicomté de Montivillier, & a droit de preſenter à la Cure de Raimbertot. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais ſelon un autre Aveu du 10 Decembre 1516, le Fief de Raimbertot a droit de preſenter à cette même Cure; (*Ibid.*) & ſelon un troiſieme Aveu du 31 Octobre 1663, le même Fief de Raimbertot qui y preſente, porte auſſi le nom de *la Mote.* (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

RAINFREVILLE-*ſur Sâne.*

Saint Martin.

En Latin c'eſt *Ragenfredi-Villa.*
Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Corneville preſente à la Cure

RAMES.

Fief, & Chapelle. *Voiez Gomerville.*

REALCAMP.

Saint Chriſtophe

On prononce aſſez communement *Réacamp.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

En 1231, Alix, veuve de Raoul I, Comte d'Eu donna cette Egliſe à l'Abbaïe du Treport. (*Arch. de l'Abb. du Trep.*) Elle venoit d'être erigée en Cure, ou elle le fut fort peu de tems après. Le Patronnage de la Cure, auſſi-bien que de celle d'Aubignemont, cauſa un procés entre cette Abbaïe & l'Archevêque de Rouen. Enfin par tranſaction du 31 Mai 1252, il fut dit que celui d'Aubignemont demeureroit aux Religieux, & que celui de Réalcamp appartiendroit à l'Archevêque. Dans la ſuite le Patronnage de Réalcamp a eté adjugé à l'Archevêque contre le Comte d'Eu, qui y pretendoit. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant ſi l'on en croit un Aveu du 29 Decembre 1683, l'Abbaïe du Treport a toujours droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE RECLUS.

Ancien Hermitage. *Voiez Caudeb.*

S. REMI-*en Campagne.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Enguerrand de Saint Remi ceda à l'Archevêque de Rouen la moitié du Patronnage de l'Egliſe de Sainr Remi-en Campagne,

Digitized by Google

qu'il avoit tout entier ; enſorte que dorenavant le Seigneur ne preſenteroit plus qu'à une des deux portions, & que l'Archevêque confereroit l'autre de plein droit. L'Acte, qui fut approuvé par le Chapitre de l'Egliſe de Rouen, eſt du mois de Juin 1218. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Seigneur donna quelque tems après à l'Abbaïe d'Eu la portion qui lui appartenoit : elle etoit alors ſubdiviſée en deux, ou elle ne tarda pas à l'être ; car vers le milieu du treizieme ſiecle, ſelon le Pouillé d'Eudes Rigaud, trois Prêtres deſſervoient la Cure par indivis : deux à la preſentation de l'Abbaïe d'Eu ; & un, à la collation pleine de l'Archevêque. Dans la ſuite il s'y eſt formé une quatrieme portion de Cure ; de ces quatre portions les deux premieres etoient à la collation pleine de l'Archevêque, & les deux dernieres à la preſentation de l'Abbaïe d'Eu. Mais ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle les deux premieres ont eté ſouvent poſſedées par un ſeul & même ſujet ; & cette diſpoſition ſubſiſtoit encore en 1641. En 1668, la premiere, la ſeconde, & la quatrieme portion, furent conferées à un même ſujet après la mort de celui qui les tenoit pareillement toutes les trois. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1703, les deux portions auſquelles l'Abbaïe d'Eu avoit droit de preſenter ſelon un Aveu du 17 Septembre de cette année, (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) etoient encore diſtinctes. Mais aujourd'hui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, les choſes ſont remiſes ſur l'ancien pied. Il n'y a plus que deux portions, dont la premiere eſt à la collation pleine de l'Archevêque, & la ſeconde à la preſentation de l'Abbaïe d'Eu. Dans un Aveu du mois de Juillet 1683, la Dame de Saint Remi avoit declaré, qu'elle tenoit le plein Fief de Haubert de *Saint Remi*, aſſis ſur la Paroiſſe de Saint Remi-en Campagne, auquel Fief etoit reuni d'ancienneté celui d'*Heudelimont* ; & qu'à cauſe de ce Fief elle avoit droit de preſenter à deux portions de la Cure du lieu, aiant le Patronnage honorifique des deux autres. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais comment cela s'accorde-t-il avec ce que nous venons de dire ?

S. REMI-*en Riviere.*

Dans un Aveu du 14 Mai 1669, qui eſt en depôt à la Chambre des Comptes de Rouen, il eſt fait mention d'une Cure ſous le nom des *Ventes & Chapelle Remi*, que je ne connois pas, à moins que ce ne ſoit cette Paroiſſe-ci. On la diſtingue de la Cure des Ventes d'Eaui, & on la met ſous la Vicomté d'Arques.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon un Aveu du mois de Janvier 1695, l'Abbaïe de S. Victor-en Caux a droit de preſenter à la Cure à cauſe du Fief de la Bargue. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Notre-Dame, & Saint Remi de Betencourt. L'Abbé de Saint Victor-en Caux y preſenta en 1672. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 elle eſt à la preſentation du Seigneur.

LA REMUE'E.

La Sainte Vierge.

Les anciens titres Latins portent *Remota.*
Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Comte de Tancarville preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon un Aveu du 30 Septembre 1688, le Fief & Seigneurie de la Remuée, qui faiſoit partie du Duché d'Etouteville, avoit droit d'y preſenter. (*Archiv. de la Ch. des C. de Rou.*) En 1575 le Duc d'Etouteville y preſenta; & en 1724, *le Seigneur de Matignon poſſedant le Duché d'Etouteville, dont releve la Baronnie de la Remuée*, y preſenta auſſi *comme Baron de la Remuée.* (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

RENÇON.

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce mot, *V. le Diſcours, nomb.* 39.
Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Digitized by Google

L'Abbaïe de S. Vandrille preſente à la Cure. *V. Saint Vandrille.* Dans un Aveu de l'an 1676 les Seigneurs du Fief d'Oſeboſc ſe glorifient d'en avoir aumôné anciennement le Patronnage à ce Monaſtere. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.* La Cure de Rençon ſe pretend exempte du Déport.

Chapelle, & Ancienne Leproserie.

En 1250 il y avoit ſur la Paroiſſe de Rençon la Leproſerie de *S. Jacques*, qui ne doit pas être diſtinguée de la Chapelle qui ſubſiſte encore en titre ſous le nom de *S. Jacques-de l'Etang*. Je trouve encore une Leproſerie *de S. Vandrille* en 1237; (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) & c'eſt ſans doute la même choſe. Cette Chapelle eſt ſi voiſine de l'Abbaïe de S. Vandrille, qu'on lui en a ſouvent donné le nom. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1678 *S. Jacques-de l'Etang* eſt cenſée être de la Paroiſſe de S. Vandrille; mais elle eſt de celle de Rençon; & ſelon les Pouillez, l'Abbaïe de S. Vandrille a droit d'y preſenter.

LES RENDUS.

Eſpece de Prieuré-Cure. *Voiez Sauchai-le haut.*

RENOUVILLE.

Village. *V. Annouville.*

RESSANROL

Ancienne Chapelle. *V. Bos-Affle-ſur Brêle.*

RETONVAL.

S. Laurent.

Les plus anciens titres portent *Reſtouval*, en latin *Reſtoldi-Vallis.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur preſentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) En 1500, le Patronnage etoit conteſté entre le Comte d'Aumale, & l'Abbaïe de Foucarmont.

(*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 29 Septembre 1679 ce Monaſtere a droit de preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

Ancien Hopital.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1435, je trouve un Hôpital *Roſcide-Vallis*; & je ne vois dans ce Dioceſe que *Retonval*, qui approche un peu de ce nom.

Hermitage.

Il etoit habité par un Hermite en 1633. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

REUVILLE.

S. Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Sur le Patronnage de cette Cure, *V. Saint Juſt-de Sâne.*

RIBERPRE'.

Ancienne Paroiſſe, aujourd'hui Succurſale. *Voiez le Til-en Brai.*

RIBEUF-*ſur mer.*

S. Pierre.

Les Anciens ecrivoient *Risbodium*; mais ceux qui ſont venus dans la ſuite ont traduit ſans façon de *riſu Bovis*. Nous avons deja obſervé en plus d'un endroit que *Beuf* eſt pour *Bu*, mot Teutonique, qui ſignifie un *Village*. A l'egard de *Ri*, il veut dire ruiſſeau, en latin *rivus*, ou *rivulus*.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Roi preſentoit à la Cure. (*Pouil d'Eud. Rig.*) Dans la ſuite les Ducs de Longueville y ont preſenté, & ſelon une information faite en 1495, ce Patronnage leur appartenoit. Mais par Edit du mois de Mai 1715 le Roi y eſt rentré. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

Prieure.

Digitized by Google

PRIEURE'.

Saint Laurent. Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Tiron ; & ſelon une declaration du 27 Mars 1658, ce Prieuré eſt un Fief. *(Arch. de la Ch. des C. de Rouen.)*

RICARVILLE-*ſur Dieppe.*

Saint Patrice, ou *Saint Paër.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Roi preſentoit à la Cure. *(Pouill. d'Eud. Rig.)* Dans la ſuite les Ducs de Longueville y ont preſenté, & ſelon une information faite en 1495, ce Patronnage leur appartenoit. Mais par Edit du mois de Mai 1715 le Roi y eſt rentré. *(Arch. de l'Archev. de Rou.)*

RICARVILLE-*ſur Foville.*

Sainte Croix.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 20 Decembre 1703, Ricarville eſt un huitieme de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure. *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)*

RICARVILLE.

Autre Paroiſſe. *Voiez Riville.*

RICHEMONT.

Saint Michel.

Il ſe forma quelques Habitations dans une lande de la Forêt d'Eu au lieu nommé *Richemont.* Comme il n'etoit d'aucune Paroiſſe, Guillaume Archevêque de Rouen y erigea une Cure du tems de Jean Comte d'Eu, qui aſſigna quelques fonds pour

le revenu du Curé. L'Egliſe fut dediée ſous le nom de *Saint Michel*; & il fut accordé entre le Comte & l'Archevêque, que le Patronnage ſeroit alternatif entre eux. Le Comte fut tué à la bataille de Courtrai avant que d'avoir pu faire dreſſer un acte de cette fondation. Jeanne, Comteſſe d'Eu & de Guines, ſa veuve, en fit dreſſer un en carême 1302, c'eſt-à-dire 1303. L'Archevêque avoit fait l'erection de la Cure par decret du mois d'Octobre 1302; elle fut approuvée par le Chapitre de ſa Cathedrale pendant le Carême de l'année ſuivante, & par Lettres Patentes du Roi le Mercredi après la Pentecôte ſuivant. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Le titre de la Cure qui ne formoit dans ſon origine qu'un ſeul Benefice, fut diviſé dans la ſuite en deux portions; mais elles ont eté enfin réunies en une ſeule à la preſentation alternative du Comte d'Eu, & de l'Archevêque de Rouen. *Voiez le commencement de cet article.* On ne voit pas ſur quel fondement l'Abbaïe du Treport declare dans un Aveu du 29 Decembre 1683, qu'elle a droit de preſenter à cette Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

RIEUX.

S. Nicolas.

Je trouve quelquefois *Rieu*; & il ſemble que ce doit être en latin *Rivus*, ou *Rivi* au pluriel.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

L'Abbaïe du Treport preſente à la Cure. *Voiez Monceaux.*

CHAPELLE.

N. D. de Pitié, à la preſentation du Seigneur, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

Digitized by Google

S. RIQUIER-*ſur Hericourt.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Seigneur de Hericourt preſente à la Cure. *V. Hericourt.*

CHAPELLE.

Saint Martin, à la preſentation du Seigneur de Hericourt. *V. Hericourt.*

S. RIQUIER-*ès Plains.*

Sur l'origine de cette Paroiſſe, *V. Ingouville-ès Plains.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de Fecan confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

S. RIQUIER-*ſur Tere.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. / Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Baill. {Eu. / Caux.} *Vic.* {Eu. / N-Chat.}
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Suivant un Aveu du mois de Janvier 1695, l'Abbaïe de Saint Victor-en Caux a droit de preſenter à la Cure à cauſe du Fief de la Bargue. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLES.

1. *Notre-Dame-d'Annai.* L'Abbé de S. Victor-en Caux y preſenta en 1488. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Il faut que ce ſoit celle que le Pouillé de Rouen de l'an 1738 appelle *la Sainte Trinité-du Val d'Annoi*, & qu'il marque *pag.* 53, à la preſentation du Seigneur, & *pag.* 133, à la preſentation de l'Abbé de S. Victor.

2. *Saint Riquier.* Celle-ci etoit en titre en 1578. (*Arch. de*

l'Archev. de Rou.) Je ne la crois pas differente de la precedente.

3. *Saint Silveſtre.* Celle-ci eſt appellée reguliere, dependante de l'Abbaïe de S. Victor-en Caux, & fut conferée à un Regulier en 1705. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Je crois que c'eſt encore celle d'*Aunai*, ou *du Val-d'Annoi.*

R I V I L L E.

S. Pierre.

Sur un aſſez grand nombre de titres ce lieu eſt appellé *Ricarville.* Eudes Rigaud dedia l'Egliſe de ce lieu le 17 Juillet 1269. (*Reg. des Viſit. d'Eudes Rig.*)

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Sur la fin du treizieme ſiecle le Seigneur du Fief de *Soles*, lequel eſt aſſis ſur cette Paroiſſe, & l'Abbaïe de Valmont, etoient en Procés pour le Patronnage de cette Cure. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Le Procés a duré long-tems. L'Abbaïe le perdit ſur la fin du quinzieme ſiecle. Cependant l'Archevêque de Rouen refuſa de donner des proviſions à celui que le Seigneur de ce Fief avoit preſenté; mais il y fut contraint par Arrêt de l'Echiquier du 20 Mai 1485. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Dans la ſuite, quoique le Fief, ou le quart de Fief de *Soles*, eut declaré en general dans un Aveu du 1 Juin 1463, qu'il avoit droit de Patronnage d'Egliſe, (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) ou plus ſpecialement dans d'autres Aveux du 7 Septembre 1545, & du 14 Juillet 1677, que le Fief de *Ricarville*, anciennement appellé le Fief de *Soles*, avoit droit de preſenter à la Cure de *Ricarville*, (*Ibid. & Arch. de la Ch. de C. de Rou.*) on reconnut que l'Abbaïe de Valmont avoit droit de preſenter alternativement à la Cure de *Riville*, qui eſt ici la même que celle de *Ricarville.* Ce Monaſtere declare dans un Aveu du 24 Septembre 1675, qu'il a le Fief de *Riville*, & qu'à cauſe de ce Fief, il a droit de preſenter alternativement à la Cure du lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Conformément à cet Aveu on declare dans celui de la Terre d'Etouteville du 30 Septembre 1688, que le Fief du *Petit Riville* dans l'etendue de la Paroiſſe de Riville, a le droit de Patronnage alternatif de la Cure, & que ce Fief a eté aumôné par les anciens Seigneurs d'Etouteville à l'Abbaïe de

Digitized by

Valmont. (*Ibid.*) Neanmoins les Grands-Vicaires de Rouen avoient refuſé en 1635 de donner des proviſions pour la Cure de Riville ſur la preſentation de l'Abbé de Valmont, comme ils en avoient refuſé en 1485 ſur celle du Seigneur du Fief de Soles; mais l'Archevêque y fut contraint par Arrêt du Parlement du 28 Fevrier de la même année. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, le Patronnage de Riville eſt alternatif entre le Seigneur, & l'Abbaïe de Valmont. Selon ceux des années 1704, & 1738, l'Abbaïe de Valmont preſente deux fois de ſuite, & le Seigneur, [apparemment le Seigneur du Fief de Soles,] une fois après l'Abbaïe de Valmont.

ROBERTOT.

Saint Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le 25 Octobre 1380 il fut paſſé un Concordat entre l'Archevêque de Rouen, & le Seigneur de Robertot, par lequel le Patronnage de cette Cure demeureroit alternatif entre eux. Cette alternative avoit deja eté reconnue par Arrêt de l'Echiquier de Pâques à Rouen en 1325. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

ROGERVILLE.

Saint Michel, & Saint Sebaſtien.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, donna cette Egliſe au Monaſtere de *Brandeneſtier*, ou *Brandeneſtek* [le Pouillé d'Eudes Rigaud, dit *Burneſtot*] Ordre de S. Auguſtin, & Dioceſe de Saliſberi en Angleterre, à la priere de Guillaume Longue-epée, Comte de Saliſberi, frere du Roi: Geoffroi, Prieur de ce Monaſtere la ceda en 1285 à l'Abbaïe de S. Vandrille, en echange d'une autre que cette Abbaïe poſſedoit en Angleterre. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Selon un Aveu du

27 Mai 1392, l'Abbaïe de S. Vandrille a un Fief à Rogerville, avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*)

ROHAN.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Belleſoſſe.*

ROI.

Fief *du Roi.* Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez Bernieres.*

ROIVILLE.

S. Martin.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

ROLEVILLE.

S. Hilaire.

Ce doit être en latin *Rollonis-Villa.*
Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivillier a le Fief de Roleville, avec le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Ce Monaſtere confere la Cure de plein droit; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

S. ROMAIN-*de Colboſc.*

On dit ſouvent *S. Romain* ſimplement, ſans ajouter le nom de *Colboſc.* Sur l'origine du nom de *Colboſc*, *V. le Diſcours, nomb.* 61.

Archid. G-C. *Doi.* *
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

En 1114 Henri I, Roi d'Angleterre, confirma à l'Abbaïe de S. Georges de Bocherville la poſſeſſion de cette Egliſe; & en 1251 Roger de Colboſc renonça au droit qu'il pretendoit avoir d'y preſenter. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680 ce Monaſtere a à S. Romain les dîmes, & le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ANCIENNE LEPROSERIE.

Elle etoit ſur pied en 1470 ſous le nom de *Sainte Madelene*; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) mais dans la ſuite on l'a appellée *Sainte Veronique*. Selon une inſormation faite en 1495, le Comte de Tancarville avoit droit d'y preſenter. Elle eſt unie maintenant à l'Hopital General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

Etat des Paroiſſes

DU DOIENNÉ DE S. ROMAIN.

Angerville-*l'Orcher*. Anſetot. Saint Antoine-*la Forêt*. Appetot. Saint Aubin-*de Sarquelet*.

Beaucamp-*ſur-Oudale*. Bornenbuſc.

La Cerlangue. Crâmenil.

Epretot. Etein-hus. Saint Euſtache-*de la Forêt*.

Gaineville. S. Gilles-*de la Neuville*. Gomerville. Gonfreville-*l'Orcher*. Grainbouville. Gros-menil.

Le Hertelai. Houquetot.

S. Jean-*des Eſſarts*. Saint Jean-*de Foleville*.

Saint Laurent-*de Brevedent*.

Manneville-*la Goupil*. Melamare. Saint Michel-*de la Chapelle*.

Saint Nicolas-*de la Taille*.

Obermare. L'Oiſeliere. Oudale.

Le Parc-d'Anſetot. Pretot-*ſur Epretot*.

La Remuée. Rogerville. Saint Romain-*de Colboſc*. Routot-*en-Caux*.

Sandouville. Seneville-*ſur Harfleur*.

Tancarville. Les Trois-Pierres.

S. Vigor-*de Vimerville*. Virville.

ROMMENIL.

Villages. *V. Ronmenil.*

LE RONCHOI.

S. Jean-Baptiſte.

Quelques-uns ecrivent *Ronchois*. Ce lieu ſignifie apparemment un lieu plein de *ronces*.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur du lieu preſentoit à la Cure. (*Pouil. d'End. Rig.*) Le Comte d'Aumale en acquit le Patronnage le 15 Novembre 1341 de Guillaume du Menil-David. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Cependant en 1513 le Commandeur de Ville-Dieu le diſputoit à la Comteſſe d'Aumale; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon un Aveu du 16 Mars 1538, le Comte, [aujourd'hui Duc] d'Aumale, a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Comte d'Eu y preſente, ſans doute à cauſe du Duché d'Aumale que ce Seigneur poſſede auſſi.

RONFREBOSC.

Chapelle. *V. Oberboſc.*

ROQUEFORT.

Saint .....

Le 18 Decembre 1256 Eudes Rigaud, Archevêque de Rouen, dedia l'Egliſe de ce lieu. (*Reg. des Viſit. d'End. Rig.*)

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1299 le Roi Philippe-le Bel, Nicolas de Hotot, Robert de Montigni, & Marie femme de ce dernier, donnerent cette Egliſe avec ſes dependances au Prieuré de la Madelene de Rouen, chacun ſelon le droit qu'il y avoit, (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) à condition d'y entretenir toujours deux Religieux, ſuivant un Aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure, qui eſt reguliere.

FIEF.

Suivant l'Aveu du Duché d'Etouteville que nous venons de citer,

Digitized by Google

citer, Roquefort eſt un demi-Fief qui releve de la Baronnie de Cleuville.

ROQUEFORT-*Sommeri.*

Marquiſat. Sur l'erection de ce Marquiſat, *V. le Diſcours, nomb.* 213.

LA ROQUETTE.

Fief de nouvelle erection. *V. le Diſcours, nomb.* 218.

ROQUIGNI.

Hameau, & Chapelle. *Voiez Gueures.*

ROSAI-*ſur Bellencombre.*

Saint Etienne.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1341 il y avoit Procés pour le Patronnage de cette Cure entre l'Archevêque de Rouen, & Mahaud de S. Paul, Comteſſe d'Artois, [apparemment comme Dame de Gaille-Fontaine.] (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez, l'Archevêque confere la Cure de plein droit.

LA ROSIERE.

Saint Ouen, & Saint Barthelemi.

Sur ces deux SS. Patrons, *Voiez les Ifs-ſur Londinieres.*
Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Hugues I, & Girard de Gournai, avoient donné le Patronnage avec les dîmes de cette Egliſe à l'Abbaïe du Bec; en 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen en confirma la poſſeſſion à ce Monaſtere. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Mais en 1182 les Religieux du Bec tranſporterent le tout à l'Abbaïe de Beaubec; & Hugues III de Gournai pour les dedommager leur donna d'autres biens en Angleterre. (*Arch. de l'Abb. de Bello-*

ſan.) Selon un Aveu du 10 Janvier 1689, l'Abbaïe de Beaubec a à la Roſiere un Fief, les dîmes, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ROTOIS.

S. Sulpice.

On trouve auſſi très-ſouvent *le Rotois*, & quelquefois en latin *Roſtoya.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N.-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N.-Chat.

En 1555 Charles de Lorraine, Duc d'Aumale, acheta de François de Runes, Seigneur de Villers, la Terre, Fief, & Seigneurie de Rotois, avec le droit de preſentation. (*Arch. du Chat. d'Aum.*) Depuis ce tems-là, ſelon un Aveu du 2 Juillet 1672, le Duc preſente à la Cure pendant huit mois de l'année à commencer au 17 Juillet incluſivement ; & le ſurplus eſt de la preſentation d'un autre Fief, auquel eſt attachée la Seigneurie de Rotois en partie. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

ROUELLE.

S. Julien.

Je trouve *Roueulle* dans quelques titres aſſez recens ; mais ceux du douzieme ſiecle portent *Rodwelle.*

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivillier a le Fief de Rouelle avec la collation de la Cure, de la Chapelle de *S. Leonard* ſur la même Paroiſſe, & de celle de *S. Georges*, aſſiſe au Manoir de la Bouteillerie. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cette Abbaïe confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption.

CHAPELLES.

1. *Saint Georges*, au Manoir de *la Bouteillerie.* Georges le Roux, Seigneur de la Bouteillerie, & Conſeiller au Parlement

Digitized by Google

de Rouen, la fonda le 14 Novembre 1679. (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) Elle eſt à la preſentation du Seigneur de la Bouteillerie, & à la collation de l'Abbaïe de Montivillier. (*Mem. de l'Abb. de Montivil.*)

2. *Saint Leonard du Val Baudri.* Celle-ci etoit en titre dès l'an 1462. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle eſt à la preſentation du Marquis de Grâville, & à la collation de l'Abbaïe de Montivillier.

ROUGE-CAMP.

Prieuré. *Voiez Cuverville-ſur Yere.*

ROUMARE.

C'eſt le nom de deux Vicomtez du Bailliage d'Eu, l'une appellée *Roumare-ſous Envermeu*; l'autre *Roumare-ſous Rouen.* Celle-ci ne s'etend point dans le Païs de Caux.

Etat des Paroiſſes

De la VICOMTÉ DE ROUMARE-*ſous Envermeu.*

Envermeu, (*en partie.*) Epineville-*ſur mer* (*en partie.*) Fontaines-*le Dun*, (*en partie.*) Gonneville-*les Hameaux*, (*en partie.*) Gruchet-*S. Simeon*, (*en partie.*) Intraville, (*en partie.*)

ROUMENIL-*ſur Dieppe.*

S. Denys.

On trouve quelquefois *Rommenil*; & on dit auſſi *S. Denys-de Roumenil.* Ce mot vient ou de *Rollo*, ou de *Radulfus.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Sur le Patronnage de cette Cure, *Voiez le Bourg-Dun.*

ROUMENIL-*ſous Valmont.*

S. Ouen.

Sur ce nom, *Voiez l'Article precedent.*
Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Seigneur de Valmont preſente à la Cure. *V. Valmont.*

ROUPIERS.

Manoir, & Chapelle. *Voiez Villers-ſur Aumale.*

ROUTES.

Saint Martin, ou *la Sainte Vierge.*

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud ce lieu eſt appellé *Roitels.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1257 Raoul de Routes donna à l'Abbaïe de Valmont tout le droit qu'il avoit au Patronnage de cette Cure; (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere a droit d'y preſenter.

ROUTOT-*en Caux.*

S. Martin, ou *S. Ouen.*

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1466 on a ecrit *Raoule-Tot*, au lieu de *Raoul-Tot.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1203 le Pape Innocent III confirma à l'Abbaïe de Montivillier la poſſeſſion de l'Egliſe de Routot. (*Arch. de l'Abb. de Montivil.*) Selon un Aveu de l'an 1686, ce Monaſtere a le Fief de Routot, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon les Pouillez, il a droit d'y preſenter.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Voiez *Gaineville.*

ROUVILLE-*en Caux.*

S. Hermés.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Digitized by Google

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

RUQUEMARE.

Chapelle. *Voiez Evronville.*

S

S. SAENS.

On prononce *S. Sans.* C'eſt en latin *S. Sidonius.*

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

ANCIENNE ABBAÏE.

C'etoit un Monaſtere d'hommes. *V. le Diſcours, nomb.* 106.

PRIEURE'.

Il s'etoit elevé ſur les ruines de l'Abbaïe. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de S. Vandrille. *Voiez le Diſcours, nomb.* 107.

NOUVELLE ABBAÏE.

La Sainte Vierge.

C'etoit un Prieuré de Religieuſes de l'Ordre de Citeaux, fondé au *Camp-Souverain*, à une lieuë du Bourg de S. Saëns. On l'a transferé aux portes de ce Bourg, & il a eté erigé en Abbaïe en 1629. *Voiez le Diſcours, nomb.* 108.

PATRONNAGE
De l'Abbaïe de S. Saëns.

Ce Monaſtere preſente à la Cure de *S. Martin-l'Ortier.*

CURE.

Suivant un Aveu du 13 Octobre 1690, le Prieuré de Saint Saëns eſt un Fief qui a droit de preſenter à la Cure du lieu. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Mais ſuivant un autre Aveu du 27 Mai 1392, l'Abbaïe de S. Vandrille a un Fief à S. Saëns, le Prieuré, & le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Selon les Pouillez, ce Monaſtere a droit d'y preſenter.

PATRONNAGE

Du Curé de S. Saens.

Deux Chapelles. *Voiez la ſuite de cet article.*

ANCIENNE CURE, & CHAPELLES.

1. *Le Menil-Benard.* C'etoit au treizieme ſiecle une Cure à la preſentation du Prieuré de Longueville-la Giffart. Il n'y a plus là qu'une Chapelle en titre fondée en 1680 ſous le nom de *S. Louis* par Louis Theroude, Seigneur du Fief du Menil-Benard, à la preſentation des Seigneurs de ce Fief. *Voiez le Diſcours, nomb.* 109.

2. *La Sainte Vierge*, au Château du *Quênai*. Celle-ci a eté erigée en titre le 28 Juillet 1688 à la preſentation des heritiers du Fondateur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

3. *Notre-Dame-de Boulogne.* 4. *Saint Martinet.* Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, ces deux dernieres ſont à la preſentation du Curé de S. Saëns.

SAILLI.

Ancienne Chapelle. *Voiez Bos-Affle-ſur Brêle.*

SAINEVILLE.

Villages. *V. Seneville.*

S. SAIRE-*en Brai.*

En latin *S. Salvius.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Bail. {Eu. Caux.} *Vic.* {Main. N-Chat.}
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

ANCIEN MONASTERE.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 123.

CURE.

Cette Egliſe avoit eté donnée en 1221 à l'Abbaïe de Beaubec par Robert le Porc, & Eremburge ſa femme. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*) En 1662 l'Abbé de ce Monaſtere, & le Seigneur du lieu, y preſenterent chacun de ſon côté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez, le Seigneur a droit d'y preſenter.

Digitized by Google

SANDOUVILLE.

S. Aubin.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, le Commandeur de Sainte Vaubourg preſente à la Cure.

SANE.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 49.

SANE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. S. Juſt de Sâne.*

S. SANSON.

Succurſale. *Voiez la Ferté-en Brai.*

SANVIC.

S. Denys.

Exempt. de Montiv.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Hav.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu de l'an 1686, l'Abbaïe de Montivillier a le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Elle la confere de plein droit ; & cette Paroiſſe fait partie de ſon Exemption.

Ancien Preche de Calviniſtes.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 204.

SARQUELET.

SARQUEUX.

Village. *Voiez S. Aubin de Sarquelet.*

SARQUEUX-*en Brai.*

Saint Martin.

On dit auſſi *Serqueux*. Sur l'origine de ce nom, *V. Saint Aubin-de Sarquelet.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N.-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

SARTE.

SARTRE.

Faux nom de la riviere de Brêle. *V. le Diſcours nomb.* 54.

SASSETOT-*le mal-gardé.*

Saint....

Il ſemble que *Saſſetot* eſt pour *Saxetot*; & *Saxe* pourroit être le ſurnom de quelque Seigneur Saxon qui auroit poſſedé cette terre.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1207 Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, donna cette Egliſe au Chapitre de ſa Cathedrale pour faire brûler un cierge nuit & jour devant le Saint Sacrement; (*Arch. du Chap. de Rou.*) & ſelon les Pouillez, ce Chapitre preſente à la Cure.

SASSETOT-*le Mauconduit.*

S. Vât.

Mauconduit etoit le ſurnom d'un Seigneur à qui ce village devoit appartenir auſſi-bien que celui de *Criquetot*, auquel ce même ſurnom a egalement paſſé. *V. la ſuite de cet article.* Eudes Rigaud dedia l'Egliſe de Saſſetot le 18 Juillet 1269. (*Reg. des Viſit. d'Eud. Rig.*)

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers

Digitized by Google

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit cette Cure de plein droit, (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Il fut maintenu dans ce Patronnage par Sentence du Bailli de Caux en 1307. Cependant le Seigneur de Saſſetot qui le lui diſputoit ne ſe rendit pas ; d'autres Seigneurs y pretendirent de leur côté ; & le procés fut très long. En 1400, l'Archevêque, le Seigneur de Saſſetot, celui de Hotot & Valmont, & le Vicomte de Bloſſeville, nommerent le même ſujet à la Cure ſans prejudice de leurs droits. En 1407, le Seigneur de Bloſſeville, & l'Archevêque firent encore la même choſe. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais enfin l'Archevêque, & le Seigneur de Saſſetot, ſont demeurez les ſeuls contendans ; & ſoit par Arrêt, ſoit par transaction, le Patronnage eſt devenu alternatif entre eux. Dans un Aveu du 26 Mars 1580, le Seigneur de Saſſetot-le Mauconduit declare qu'il a droit de preſenter à la Cure alternativement avec l'Archevêque de Rouen. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Neanmoins l'alternative n'eſt pas egale entre eux : on marque ſur les Pouillez que l'Archevêque confere pleinement deux fois de ſuite, & que le Seigneur preſente une fois après l'Archevêque. Cependant dans un autre Aveu du 15 Octobre 1674, on declare que Saſſetot-le Mauconduit eſt un quart de Fief, qui a droit de preſenter à la Cure, & au Prieuré & Chapelle de Briquedale ; & là il n'eſt point parlé d'alternative. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*).

ANCIEN HOPITAL.

Saint Martin de Bruquedale. Il avoit eté bâti & fondé en 1328 dans le hameau de Bruquedale par Michel Mauconduit, Seigneur de Criquetot, qui lui donna 360 chapons, & 1200 œufs de rente, avec treize corvées de chariots, & quarante-huit corvées d'hommes au mois d'Août ; ce qui etoit eſtimé alors à 25 livres de rente. Le Fondateur avoit ajouté pour l'Adminiſtrateur 15 livres de rente ſur le moulin de Criquetot juſqu'à ce qu'il les eût aſſignées autrement. Cet Adminiſtrateur, auſſi-bien que les Freres & les Sœurs, s'il arrivoit qu'on en reçût dans la ſuite, devoient être inſtituez par le Seigneur du Manoir de Criquetot, par le Doien-Rural de Valmont, & par le Curé de Saſſetot, ou par deux d'entre eux, ſi les trois ne s'accordoient point. Enfin il fut reglé que toutes ces places ſeroient données ſans faute dans le mois après la vacance, & que ſi paſſé ce tems-là elles n'etoient point remplies, l'Archevêque de Rouen y pourvoiroit de plein droit. L'acte de fondation eſt du 4 Mars 1327. (*Arch. de*

l'Archev. de Rou.) Dans la ſuite on ſuppoſa à l'Archevêché de Rouen que le droit de preſenter à cet Hôpital appartenoit au Seigneur de Criquetot-le Mauconduit, & au Seigneur de Saſſetot-le Mauconduit, ſoit alternativement, ſoit en commun, & c'eſt ainſi qu'on l'a marqué ſur les Regiſtres de l'an 1655; mais dans un Aveu du 27 Novembre 1628, le Seigneur de Criquetot avoit declaré qu'il avoit droit d'en nommer l'Adminiſtrateur, ſans faire aucune mention du Seigneur de Saſſetot; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) & nous avons vû au commencement de cet article qu'en 1674 le Seigneur de Saſſetot declara de ſon côté que c'etoit lui qui avoit droit d'y preſenter, ſans faire aucune mention du Seigneur de Criquetot. Cependant Alexandre Bigot, Syndic general du Clergé de Normandie, & titulaire de la Chapelle de cet Hôpital, s'en etoit demis par Acte du 29 Avril 1666, pour en unir les revenus à l'Egliſe Paroiſſiale de Saſſetot, à condition que la Fabrique de cette Paroiſſe entretiendroit deux Sœurs qui ſeroient chargées de l'inſtruction des jeunes filles du lieu; que la Chapelle ſeroit detruite; que des demolitions on conſtruiroit le logement des Sœurs, & que les Meſſes qui s'y acquittoient ſe diroient dorenavant par le Curé dans l'Egliſe Paroiſſiale. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais l'affaire ne fut pas ſitôt conſommée. L'Archevêque de Rouen ne rendit le decret d'union que le 13 Decembre 1724; & le Roi le confirma par Lettres Patentes du mois de Mars 1725. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

FIEF.

Le Moucel-Saſſetot. Sur la nouvelle denomination de ce Fief *V. le Diſcours, nomb.* 218.

SASSEVILLE.

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Suivant un Aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688, le Fief de Saſſeville releve de la Chatellenie du Bec-de Mortagne; il etoit anciennement incorporé au Duché d'Etouteville, mais il a eté aliené par Marie de Bourbon; ce Fief a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Digitized by Google

S. SATURNIN.

Village. *Voiez Morvillier.*

SAUCHAI-*le Bas.*

S. Martial.

On dit auſſi *Sauchai*, ou *Sauchoi-en riviere.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure. *V. encore l'article ſuivant.*

SAUCHAI-*le Haut.*

La Sainte Vierge.

Dans pluſieurs titres ce lieu eſt appellé *Notre-Dame-du Boſc*; & quelques-uns lui donnent encore le nom de *la Ville du Bois.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Vers le milieu du treizieme ſiecle, le Connetable du Comte d'Eu, Seigneur du lieu, preſentoit aux deux Cures de Sauchai-le Haut, & Sauchai-le Bas. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Le Comte d'Eu y a preſenté en 1500, & 1561. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſelon les Pouillez, c'eſt le Seigneur qui a droit d'y preſenter.

CHAPELLES.

1. Il y en avoit une ſous le nom de Chapelle *Fricaut* en 1471. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *Saint Nicolas-des Rendus.* C'eſt une eſpece de Prieuré-Cure dependant des Religieux de l'Abbaïe de Seri, qui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 y font les fonctions Curiales. Eudes Rigaud en fit la Dedicace le 13 Juillet 1257. (*Reg. des Viſit. d'Eud. Rig.*)

BARONNIE.

Le Seigneur de Sauchai-le Haut prend dans ſes titres le nom

de *Connetable* du Comte d'Eu. *V. le Discours, nomb.* 215.

SAUMONT-*la Poterie.*

S. Denys.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt quelquefois appellé *de Salvo Monte*; mais on n'explique pas ce qu'on entend par cette expreſſion. Ce ſeroit plutôt *Saltus-Montis.*

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N.-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

Selon un Aveu du 22 Avril 1678 Saumont eſt dans l'etendue de la Baronnie de Periers, qui appartient à l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen; & cette Abbaïe a droit de preſenter à la Cure; *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)* mais on ne marque point ſi c'eſt en vertu de cette Baronnie, ou autrement. Il paroît par quelques titres de l'Abbaïe, que cette Egliſe avoit été donnée anciennement au Prieuré de Sigi.

SAUQUEVILLE.

La Sainte Vierge.

Dans quelques anciens titres c'eſt *Saxeville*, en Latin *Saxonis-Villa.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

COLLEGIALE. & CURE.

Elle eſt compoſée aujourd'hui d'un Doien, & de quatre Chanoines. Au titre du Doienné eſt attaché celui de la Cure du lieu; & ſelon une information faite en 1495, toutes ces Prébendes ſont à la preſentation du Seigneur du lieu. *Voiez le Diſcours, nomb.* 172.

ANCIEN HOPITAL.

Saint Jean. *V. le Diſcours, nomb.* 172.

FIEF.

Le Fief de Sauqueville etoit autrefois membre du Duché de

Longueville. Il fait aujourd'hui partie du Marquiſat de Manneville-Charles-Menil. *V. le Diſcours, nomb.* 213.

SAUSSEUSE-MARE-*en Brai.*

S. Valeri.

Pluſieurs ecrivent & prononcent *Sanſeuſe-Mare*; mais c'eſt contre toute raiſon: les titres Latins portent preſque tous *Salicoſa-Mara*; & quelques-uns *Saxoſa-Mara*; ce qui ſuppoſe abſolument Sauſſeuſe, & non *Sanſeuſe.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit la Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) En 1555, 1557, & 1561, le Roi y preſenta. En 1637 *le Seigneur Prevôt* de Sauſſeuſe-Mare y a preſenté; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) ce qui n'eſt pas fort intelligible. Selon les Pouillez le Seigneur preſente. *V. encore Luci.*

SAUSSEUSE-MARE-*en Caux.*

S. Etienne.

Sur ce nom, *V. l'article precedent.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1278, aux Aſſiſes de Montivillier, il fut jugé que le Patronnage de cette Cure appartenoit au Roi. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Selon les nouveaux Pouillez, l'Abbaïe de Fecan a droit d'y preſenter; elle ſe pretend chef-Seigneur, & Patron de ce lieu, depuis que Hugues de Biville, Chambellan de France, lui en a vendu le Fief entier. (*Mem. de l'Abb. de Fec.*) Suivant les Pouillez cette Abbaïe preſente.

S. SAUVEUR-*la Campagne.*

Il paroît qu'on a appellé ainſi cette Paroiſſe, pour la diſtinguer d'une autre de même nom, qui eſt dans la Ville de Montivillier.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers l'an 1200 le Chapitre de la Cathedrale de Rouen donna cette Egliſe au Prieuré de Grâville-la Mallet à condition d'une redevance annuelle de 10 livres. (*Arch. de la Cathedr. de Rou.*) Selon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure, & elle eſt Reguliere.

SEDA.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 51.

SEDANA.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 49.

SEMERMENIL.

Sainte Madelene.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. {Par. / Rou.} *C. des Aid.* Rou.
Baill. {Eu. / Caux.} *Vic.* {Eu. / N-Chat.}
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure.

SENEVILLE-*ſur Fecan.*

Saint Vât.

Sur ce mot, *V. l'article ſuivant*
Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Henri, Comte d'Eu, avoit donné cette Egliſe à l'Abbaïe d'Eu; & le Pape Innocent II lui en confirma la poſſeſſion en 1139. (*Arch. de l'Abb. d'Eu.*) Cependant l'Abbaïe de Fecan lui conteſta ce Patronnage, & obtint en ſa faveur une Sentence du Bailli de Caux en 1272. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Selon les Pouil-

Digitized by Google

lez, cette derniere Abbaïe preſente à la Cure.

Ancienne Leproserie.

Elle etoit ſituée à *Abbeville*. Elle eſt unie maintenant à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

SENEVILLE-*ſur Harfleur.*

S. Maclou.

On ecrit aſſez communement *Saineville*, qu'on traduit en Latin par *Sana-Villa*; mais ce mot eſt formé de celui de *Sêne* qu'on a dit anciennement pour dire *Saxon*. Ainſi ce doit être en Latin *Saxonis-Villa*.

Archid. G-C *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Roi preſentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*). Mais le 2 Decembre 1374 elle fut unie au College des Clercs etudians en Theologie à Paris, dit aujourd'hui le College *de Maître Gervais*, & alors le College *des Illuminez*, dans la rue Erembourg de Brie, [*in vico Eremburgis de Bria*] ou comme on dit aujourd'hui par corruption *Bout-de Brie*, proche la rue Saint Jacques; & en compenſation du Deport il fut reglé que l'Archevêque de Rouen prendroit tous les ans ſur cette Cure la ſomme de 6 livres, & l'Archidiacre du grand-Caux 60 ſols. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Ce fut, dit-on, Nicolas Orême, Doien de l'Egliſe de Rouen, qui unit cette Cure au College de Maître-Gervais, au nom d'Aimeri Evêque de Paris, Commiſſaire en cette partie du Pape Gregoire XI. (*Adrien Behotte, Droit du Deport.*) Selon un Aveu du 14 Janvier 1633, le Fief de Seneville a droit de preſenter à la Cure; & il y eſt dit qu'il appartient au College du Pleſſis à Paris. (*Arch. la Ch. des C. de Rou.*) Mais apparemment il a eté aliené; car ſuivant un autre Aveu du 7 Mai 1652 le Fief de Seneville a droit de preſenter à la Cure, [là il n'eſt plus fait mention d'aucun College;] & ſelon les Pouillez, le Seigneur du lieu y preſente.

SEPT-MEULES.

La Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIENNE ABBAÏE.

C'etoit un Monaſtere de filles. *Voiez le Diſcours, nomb.* 71.

CURE.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe du Treport a droit d'y preſenter; c'eſt peut-être à cauſe d'un Fief qu'elle y poſſede.

ANCIENNE LEPROSERIE.

En 1252 Jeanne d'Eu, Dame de Criel, legua à cette Maiſon par Teſtament 10 ſols de rente. (*Arch. de l'Abb. de Foucarm.*)

LA SERLANGUE.

Village. *Voiez la Cerlangue.*

SERQUEUX.

Village. *Voiez Sarqueux.*

SERVILLE.

Saint Laurent, & Saint Clair.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.
Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

SESSOISES.

Village. *V. Saint Ouen-au Boſc.*

SEVIS.

S. Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant

Digitized by Google

Suivant un Aveu du mois de Janvier 1695, l'Abbaïe de Saint Victor-en Caux a droit de preſenter à la Cure. *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)*

SIE.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 51.

S. SILVESTRE.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la poſſeſſion d'une Chapelle de *Saint Silveſtre.* (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) C'eſt peut-être ce lieu-ci, qui dans la ſuite aura eté erigé en Cure. Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen la conferoit de plein droit. *(Pouil. d'Eud. Rig.)* Dans la ſuite le Seigneur pretendit au Patronnage. Cependant ſur une collation de plein droit que fit encore l'Archevêque, il conſentit en 1336, ſans prejudice de ſes droits pour l'avenir, que cette nouvelle collation ſubſiſtât. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez, & depuis long-tems, le Seigneur eſt dans la poſſeſſion d'y preſenter. Selon un Aveu du 15 Fevrier 1675, le Fief, Seigneurie, & Patronnage de Saint Silveſtre releve du Comté de Maulevrier-en Caux. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

S. SILVIN.

Village. *V. Anglequeville-les Murs.*

SOLES.

Fief qui pretend droit de Patronnage *V. Riville.*

SOMMENIL.

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Digitized by Google

Selon un Aveu du Duché d'Etouteville, du 30 Septembre 1688, le Fief de Sommenil releve de la Baronnie de Cleuville; il étoit incorporé anciennement au Duché d'Etouteville; mais il a eté aliené par Marie de Bourbon : ce Fief a droit de presenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

FIEF.

Sur le Fief de Sommenil, *V. le Discours nomb.* 218.

SOMMERI.

Saint Vât.

Somme a eté pris souvent pour *Fontaine*, ou *Source*; en ce cas-là ce seroit en Latin *Fons-rivi.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Main. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* Lions.

En 1229 Sommeri n'etoit qu'une Chapelle; en 1245 c'etoit une Cure. (*Arch. de l'Abb. de Beaubec.*) Au commencement du dix-septieme siecle cette Cure etoit partagée en deux portions; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & suivant un Aveu du 4 Juin 1455, le Seigneur du Fief de Léon, dont le chef-mois est assis en la Paroisse de Bos-Heroul, au Diocese de Rouen, Doienné de Ri, avoit droit d'y presenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Aujourd'hui il n'y a plus qu'une portion, & selon les Pouillez elle est à la presentation du Seigneur. Cependant on declare dans un Aveu du mois de Fevrier 1733, que le Fief de Sommeri a droit de presenter aux *deux portions* de la Cure de Sommeri. (*Arch. Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Le Saint Nom de Jesus, au Château. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 le Seigneur a droit d'y presenter.

MARQUISAT.

Roquefort-Sommeri. Sur l'erection de ce Marquisat, *Voiez le Discours, nomb.* 213. Dans un Aveu du 26 Fevrier 1538, le Seigneur du Fief de *Roquefort*, Paroisse de Sommeri, n'attache

Digitized by Google

aucun droit de Patronnage à ſon Fief de Roquefort. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

SORENC.

Saint Martin.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid.
Baill.
Gener. *Elect.*

Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe de Saint Germer la donation qui lui avoit eté faite de cette Egliſe, & la même donation fut encore confirmée par Rotrou, ſon ſucceſſeur. (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) Mais en 1227 la Cure fut unie à l'Abbaïe de Seri, à condition que les Religieux de ce Monaſtere preſenteroient dorenavant à l'Archevêque de Rouen un d'entre eux pour la deſſervir; enſorte qu'aujourd'hui la Cure eſt Reguliere. L'Archevêque ſe reſerva en même tems 7 livres à la mort, ou à la mutation de chaque Deſſervant, en compenſation du Deport. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

SORQUAINVILLE.

S. Martin.

Je trouve aſſez ſouvent *Sortequainville.*
Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure. On pretend dans cette Abbaïe que *Sorquainville* eſt un Fief, membre de la Baronnie, & Haute-Juſtice de Fecan: qu'il y a cependant ſur cette Paroiſſe un autre Fief, qui n'a point d'autre nom que celui de *Sorquainville*; mais que ce dernier n'eſt qu'un huitieme de Fief emané de celui de Beuſe-Mouchel, aujourd'hui Bernieres. (*Mem. de l'Abb. de Fec.*)

SOTEVILLE-*ſur la Mer.*

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce nom, *V. le Diſcours, nomb.* 168.

Digitized by Google

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

ANCIEN PRIEURE'.

Voiez *le Bourg-Dun.*

CURE.

Les Chanoines de Saint Quentin-en Vermandois ont droit d'y preſenter. *V. le Bourg-Dun.*

SOUBRETONE.

Chapelle. *Voiez Bleville.*

S. SULPICE-*de Berengreville*, ou *de Berengrevillette.*

Village. *Voiez Berengrevillette.*

S. SULPICE-*ſur Yere.*

Le Pouillé d'Eudes Rigaud fait mention d'une Cure d'*Anerville*, Doienné d'Eu, à la preſentation de l'Abbaïe de Sainte Catherine de Rouen; ce pourroit bien être celle-ci.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Les Chartreux de Gaillon preſentent à la Cure. *V. Canehan.*

CHAPELLE.

Saint Adrien, & Saint Antoine. Elle a eté fondée par Guillaume Bellin, Chancelier de l'Egliſe d'Amiens, lequel y preſenta en 1633; elle eſt à la preſentation des trois Curez de Saint Sulpice-ſur Yere, de Canehan, & d'Oberville ſur Yere, qui y preſentent conjointement. Ils y ont preſenté en 1704, & 1718. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

S. SUPPLIX.

C'eſt une maniere d'ecrire & de prononcer le nom de *Saint Sulpice*, aſſez uſitée dans le Dioceſe de Rouen. Sur l'ancien nom de cette Paroiſſe, *V. Onvéville.*

Digitized by Google

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 17 Novembre 1681, les Fiefs de Saint Supplix, & de Bugliſe, ſont unis enſemble ſous le nom de Châtellenie de Saint Supplix, & le Seigneur de cette Châtellenie a droit de preſenter aux deux Cures de Bugliſe & de Saint Supplix. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

Saint Sulpice. Selon les deux Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, elle eſt à la preſentation du Seigneur.

CHATELLENIE.

Sur l'erection de la Châtellenie de Saint Supplix, *V. le Diſcours, nomb.* 216. Le Seigneur de cette Châtellenie preſente aux deux Cures de Saint Supplix, & de Bugliſe, *V. le commencement de cet article*, & à la Chapelle de *Sainte Marie de Netelet* ſur la Paroiſſe de Harfleur. *V. Harfleur.*

T

LA TAILLE.

Village. *V. Saint Nicolas de la Taille.*

TAILLEPETIT.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Pretot-la Taille.*

LE TAILLIS.

Manoir, & Chapelle. *V. le Trait-Tainville.*

TALA.

Riviere. *V. le Diſcours, nomb.* 48, *&* 56.

TALBOT.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Cleuville.*

TALOGIUM.

TALOU.

Ancien Comté, ou Gouvernement. *V. le Diſcours, nomb.* 56, *&* 60.

TANCARVILLE.

S. Michel.

M. de Valois (*Notit. Gall.* Caleti.) panche à croire que le nom de *Tancarville* vient de *Tancredi-villa*. Cependant il ne dissimule pas qu'Orderic-Vital l'appelle *Tanchardi-villa*. Ce dernier nom est le seul que j'aie trouvé dans les anciens titres.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, & suivant une information faite en 1495, le Comte de Tancarville a droit de presenter à la Cure. Cependant l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville, dans un Aveu du 27 Fevrier 1680 pretend qu'il lui appartient. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

CHAPELLE.

La Sainte Trinité, au Château. Sur les Registres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1527 on l'appelle *Notre-Dame*. En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la possession de la Chapelle de Tancarville; & le titre porte *Capellam S. Martini de Tancharvilla*. (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) Mais rien n'empêche que depuis ce tems-là cette Chapelle n'ait changé de nom. Cependant selon les Pouillez elle est aujourd'hui à la presentation du Comte de Tancarville. Eudes Rigaud la benit le 30 Septembre 1267. (*Reg. des Visit. d'Eud. Rig.*)

COMTÉ.

Sur le Comté de Tancarville, *V. le Discours*, *nomb.* 214.

PATRONNAGE
du Comté de Tancarville.

Cures.

S. Antoine-*la Forêt*. Bierville-*la Palleterie*. La Cerlangue. Epretot. S. Jean-*des Essarts*. Tancarville. Virville.

Chapelle.

La Chapelle du Château de *Tancarville*.

JUSTICE.

Il y a à Tancarville un Bailliage, & une Vicomté de l'eau

comme à Rouen, dont les appels ſont portez immediatement au Parlement de Rouen. Le Vicomte doit comparence une fois l'an à ce Parlement ; mais le Bailli n'y eſt point appellé. Le Bailli d'Etouteville comparoît pour lui.

TEINEMARE.

S. Nicolas.

Sur les anciens Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt preſque toujours appellé *Stephani-mara*. Ne ſeroit-ce pas plutôt *Stagni-mara ?* Sur l'origine de ce nom, *V. Etein-hus.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez le Prieuré de Grâville-la Mallet preſente Cure.

TELLAO.

TELLAU.

Ancien Comté, ou Gouvernement, *Voiez le Diſcours, nomb.* 56, & 60.

TENDOS.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Bailli-en Riviere.*

TEUVILLE-*aux Maillots.*

S. Maclou.

Dans les titres du douzieme ſiecle ce lieu porte le nom de *Teovilla.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Au douzieme ſiecle Luc de Teuville donna le Patronnage de cette Egliſe au Chapitre de Rouen, [c'eſt-à-dire la moitié du Patronnage, car l'autre moitié appartenoit ou au Seigneur, ou à l'Abbaïe de Valmont] & le Pape Celeſtin III confirma ſa donation en 1192. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Il faut qu'elle n'ait point eu de lieu, ou que le Chapitre ait cedé cette moitié à l'Ab-

baïe de Valmont. Dans la ſuite, vers le milieu du treizieme ſiecle, ce Monaſtere n'a plus eû que le tiers du Patronnage : le Seigneur preſentoit deux fois de ſuite à la Cure ; & l'Abbaïe une fois après le Seigneur. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Dans un Aveu du 19 Janvier 1459 le Seigneur de Teuville declare qu'il a droit d'y preſenter, & ne fait mention d'aucune eſpece d'alternative. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais dans un autre Aveu du 3 Janvier 1526, il declare qu'il a droit d'y preſenter alternativement avec l'Abbaïe de Valmont ; (*Ibid.*) & on le ſuppoſoit encore ainſi en 1561 ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen. Enfin le Seigneur a eû ſeul le Patronnage, & ne l'a partagé avec perſonne ; les nouveaux Pouillez ne font mention que de lui.

THEROUDEVILLE.

S. Pierre, & S. Paul.

Theroude etoit un nom très commun chez les premiers Normans, & il s'eſt communiqué à pluſieurs familles qui ſubſiſtent encore. *V. Deſcript. du Vexin, nomb.* 283.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du Duché d'Etouteville du 30 Septembre 1688, le Patronnage de cette Cure a eté aumôné à l'Abbaïe de Valmont par les anciens Seigneurs du Hêtré, Fief aſſis dans l'etendue de la même Paroiſſe, & relevant de la Seigneurie de Valmont, mais reuni depuis à la même Seigneurie. (*Arch. de la Ch. de C. de Rou.*) Selon les titres de l'Abbaïe même, c'eſt Nicolas d'Etouteuille ſon Fondateur, qui lui a donné ce Patronnage. Mais peut-être par le mot *donner* faut-il entendre ſimplement, confirmer la donation que les Seigneurs du Hêtré avoient faite.

ABBAÏE.

Valmont. *V. ce même mot à ſon titre.*

FIEF.

Selon un Aveu du 24 Septembre 1675 l'Abbaïe de Valmont poſſede le Fief de Theroudeville ; & à cauſe de ce Fief elle a droit de preſenter aux Cures de *Theroudeville*, *Tiergeville*, & *le Bec*-aux Cauchois. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

THIBER-

THIBERMENIL.

Saint Martin.

On ecrit auſſi *Tibermenil* ; mais ce nom eſt plutôt Teutonique que Romain, & doit venir de *Thibert* plutôt que de *Tibere*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon un Aveu du 27 Fevrier 1680, l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville a les dîmes, & le droit de preſenter à la Cure ; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) mais ſuivant les Pouillez le Seigneur y preſente.

THIBERMONT.

Chapelle. *Voiez Etran.*

THIBOUTOT.

Marquiſat. *V. le Diſcours, nomb.* 213.

THIEDEVILLE.
THIETEVILLE.

Village. *Voiez Tieteville.*

THIONVILLE-*en Caux.*

S. Vât.

Quelques-uns ecrivent & prononcent *Thionville.* L'un eſt *Theodonis-Villa* ; l'autre, *Theodulfi-Villa.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Chapitre de l'Egliſe de Rouen preſente la Cure.

S. THOMAS-*de Foleville*, ou *ſur Sie.*

Prieuré, ou Chapelle. *V. Saint Maclou de Foleville.*

TIBERMONT.

Chapelle. *Voiez Etran.*

TIERGEVILLE.

Saint Martin, ou la Sainte Vierge.

Les anciens titres portent *Tigerville*. Sur l'origine de ce nom, *Voiez Triquerville.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1181 le Pape Luce III confirma à l'Abbaïe de Valmont la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere a droit d'y preſenter. *V. Theroudeville.*

Ancienne Leproserie.

S. Maur. *Voiez Tietreville.*

TIETEVILLE.

Saint Pierre.

Quelques-uns ecrivent *Thieteville*, & même *Thiedeville*, ou *Tiedeville*. Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Teideville.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

TIETREVILLE.

S. Martin.

Le 10 Juillet 1257 Eudes Rigaud dedia une Egliſe de ſon Dioceſe qui me paroît être celle de *Tietreville.* Le Regiſtre des Viſites de ce Prelat lui donne le nom de *Triſtis-Villa.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Digitized by Google

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Saint Maur, ou *Saint Leu-Saint Gilles*. Quelques-uns lui donnent auſſi le nom de *S. Ouen*; & on l'appelle encore la Leproſerie *de Valmont*, parcequ'elle etoit voiſine du Bourg de Valmont. Elle appartenoit aux quatre Paroiſſes de S. Ouen-au Boſc, Tiergeville, Valmont, & Tietreville; mais elle etoit ſituée dans l'etendue de celle-ci. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Elle eſt maintenant unie, avec une Chapelle de *S. Marc*, qui en dependoit, à l'Hôpital General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

TIGERVILLE.

Village. *Voiez Tiergeville.*

LE TIL-*en Brai.*

L'Aſſomption de la Sainte Vierge.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1249 l'Abbaïe de S. Germer avoit l'Egliſe & les dîmes du Til. (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) Cette Egliſe a paſſé depuis à l'Abbaïe de Belloſane, qui ſelon un Aveu du 31 Decembre 1685, & ſelon les Pouillez, a droit d'y preſenter. *Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

SUCCURSALE.

Saint Gilles, au Village de *Riberpré*. Cette Egliſe etoit autrefois une Paroiſſe en titre. Baudouin de Canteleu renonça à tout le droit qu'il pretendoit ſur l'Egliſe & ſur les dîmes de Riberpré en faveur de l'Abbaïe de S. Germer en preſence de Rotrou, Archevêque de Rouen; & le Pape Alexandre III confirma cette donation. (*Arch. de l'Abb. de S. Germer.*) Mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une Succurſale, & le Curé du Til y met de l'agrement de l'Archevêque de Rouen un Vicaire amovible.

LE TIL-*ſur Vienne.*

S. Sulpice.

Dans les anciens titres cette Paroiſſe eſt ſouvent appellée

Digitized by Google

Manneville, ou *Magneville*, en latin *Sancti Sulpitii de Magnavilla*; & quelquefois *Tilia-in Caleto*.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Mortemer-en Lions preſente à la Cure.

LE TILLEUL-*en Caux*.

S. Martin.

On dit quelquefois *S. Martin-du Tilleul*.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Dans un Aveu du 27 Fevrier 1680, l'Abbaïe de S. Georges declare qu'il y a une Cure de *S. Martin-du Tilleul.* à ſa preſentation. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Je ne ſçai ſi c'eſt celle-ci que l'on a eû en veûe.

CHAPELLE.

La Sainte Vierge. Le Seigneur y preſenta en 1647. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) On marque ſur le Pouillé de Rouen de l'an 1738, qu'il y avoit au Tilleul une Chapelle, ou ancienne Leproſerie, laquelle eſt maintenant unie à l'Hôpital du Havre. Seroit-ce celle-ci?

LE TILLEUL

Fief, & Chapelle. *V. Bâqueville-en Caux.*

TONNEVILLE.

S. Sixte.

Quelques-uns ſe ſont aviſez d'appeller ce lieu en latin *Tonantis-villa.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure....

TOQUEVILLE-*du Grand-Caux.*

S. Germain d'Auxerre.

On dit auſſi *Toqueville-les Murs.*

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon deux Aveux, l'un du 26 Fevrier 1538, l'autre du 27 Fevrier 1608, le Fief, ou quart de Fief du *Donjon*, aſſis à Toqueville, & à Tremôville-aux Aloiaux, a droit de preſenter à ces deux Cures. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*) Mais en 1574 il y avoit Procés entre l'Abbaïe de Fecan, & le Seigneur de ce Fief pour le Patronnage de Toqueville. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon les Pouillez, cette Abbaïe a droit d'y preſenter.

FIEF.

Le Donjon. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez le commencement de cet article.*

TOQUEVILLE-*du Petit-Caux.*

Saint Pierre.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1207 Roger de Roncheroles renonça en faveur de l'Archevêque & du Chapitre de Rouen au droit qu'il pretendoit ſur l'avouerie de cette Egliſe. Gautier de l'Aitre le diſputa dans la ſuite à l'Archevêque, & fut condamné par Sentence arbitrale en 1253. Guillaume de Bertreville le conteſta encore dans la ſuite, & fut condamné par Sentence du Bailli de Caux en 1313. Enfin Colard de Sâne le diſputa en 1371, & ce Procés duroit encore en 1384. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1669, & ſur les Pouillez de ce Dioceſe on ſuppoſe que ce Patronnage eſt alternatif entre l'Archevêque & le Seigneur, mais le Seigneur du

Fief de Sâne pretend avoir droit d'y preſenter, & ne parle point d'alternative. *Voiez S. Juſt-de Sâne.*

TOQUEVILLE-*ſur Criel.*

Saint Sauveur.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, & ſuivant un Aveu du 17 Septembre 1703, l'Abbaïe d'Eu a droit de preſenter à la Cure; (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) elle y preſentoit au treizieme ſiecle, (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais l'Abbaïe du Treport y a preſenté dans la ſuite; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) & ſelon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738 elle a droit d'y preſenter. Cependant ce dernier Monaſtere produiſit ſa declaration à la Chambre des Comptes de Rouen le 29 Decembre 1683; & là il n'eſt fait mention d'aucune Cure du nom de *Toqueville.*

TOQUEVILLE-*les Murs.*

Village. *Voiez Toqueville-du Grand Caux.*

TORCI-*le Grand.*

S. Ribert.

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle il y avoit deux Patrons laïcs à Torci-le Grand, & trois portions de Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Ces trois portions ont enfin eté reduites à une; & ſelon les nouveaux Pouillez, le Seigneur a droit d'y preſenter.

CHAPELLE.

Sainte Catherine. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1623 on l'appelle *Sainte Anne, & Sainte Catherine.* Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu a droit d'y preſenter.

TORCI-*le Petit.*

S. Denys.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Prieuré de S. Laurent-en Lions preſentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez c'eſt le Seigneur du lieu qui y preſente ; & ſuivant un Aveu du 6 Novembre 1672, Torci-le Petit eſt un quart de Fief qui a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE TORP-*en Caux.*

La Sainte Vierge.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers l'an 1105 Osberne de Lindebeuf donna cette Egliſe à l'Abbaïe de S. Vandrille ; & en 1142 ce Monaſtere preſentoit à la Cure. (*Arch. de l'Abb. de S. Vandr.*) Cependant ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1648 c'eſt le Seigneur de Bâqueville-en Caux qui y preſente ; & ſelon ceux des années 1704, & 1738, c'eſt le Seigneur, ſans rien ſpecifier de plus.

TOTES.

S. Martin.

Ce nom n'eſt que le pluriel de *Tot* ; on l'a ſeulement rapproché de la terminaiſon feminine du latin *Toſta*, au lieu que l'on a fait *Tot* maſculin. On prononce *Tôtes.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen, & le Seigneur du lieu ſe diſputoient le Patronnage de la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez, c'eſt le Seigneur du lieu qui y preſente.

TOUFRE-ECALES.

Chapelle. *Voiez Frenoi en Campagne.*
Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Oberville-ſur Tere.*

TOUFREVILLE-*la Cable.*

Saint Ouen.

On dit auſſi *la Cabre* ; & il paroît qu'on a dit ſouvent *la Caille* au lieu de *la Cabre*, ou *la Cable.* Au treizieme ſiecle ce lieu s'appelloit *Toufreville-Martel.* (*Pouil. d'End. Rig.*) A l'egard de *Toufreville*, c'eſt un nom compoſé de *Toufre*, mot abregé pour *Turulf*, ou *Turolf*, nom propre d'homme, commun dans l'Hiſtoire de Normandie.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 11 Fevrier 1484, le Fief de *Beaumenil*, aſſis à Vilquier, a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Paris.*) En 1552 le Seigneur du Fief de *Vilquier*, autrement dit *Beaumenil*, y preſenta. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Mais ſelon un autre Aveu du 28 Fevrier de la même année 1552, le Fief de *Toufreville-la Cable* a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

TOUFREVILLE-*la Corbeline.*

Saint Martin.

Sur ce nom, *Voiez l'article precedent.*
Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 6 Septembre 1456, le Fief de Toufreville-la Corbeline a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

TOUFREVILLE-*ſur Criel.*

Saint Sulpice.

Sur ce nom, *V. Toufreville-la Cable.*

Archid.

Digitized by Google

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Au dix-ſeptieme ſiecle le Patronnage de cette Cure étoit en litige entre le Comte d'Eu, & le Seigneur. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1665 on dit que ce Patronnage eſt alternatif entre eux; mais ſelon les Pouillez, le Comte d'Eu a droit d'y preſenter, & on ne marque point d'alternative.

TOUFREVILLE.

Fief de nouvelle erection, *V. le Diſcours, nomb.* 218. Nous en faiſons un article à part, parce qu'on le met ſous la Vicomté de Montivillier; & qu'aucun des Villages de ce nom, dont nous venons de parler, n'en fait partie.

LA TOURELLE.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez S. Vandrille.*
Autre Fief, qui pretendoit droit de Patronnage. *Voiez Saint Aubin-de Sarquelet, & Montivillier.*

TOURNEFORT.

Chapelle. *Voiez Grâville.*

LE TOURNOI.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Alouville.*

TOURVILLE-*ſur Arques.*

Saint Martin.

Quelques titres portent *Tourville-Miromenil.*
Archid. Eu. *Doi.* Long-vil.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* { Arq. / Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1131 le Pape Innocent II confirma à l'Abbaïe de Saint Georges de Bocherville la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. de S. Georg.*) & ſelon un Aveu du 27 Fevrier 1680, ce

Monaſtere en a les dîmes, avec le droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) On s'eſt trompé ſur la Carte du Dioceſe de Rouen, en marquant que Tourville-ſur Arques eſt de l'*Exemption de Fecan*; ce n'eſt pas Tourville-ſur Arques, mais Tourville-la Chapelle.

TOURVILLE-*la Chapelle.*

La Sainte Vierge.

Quelques-uns donnent à ce lieu le nom de *Cateville.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption. *Voiez encore S. Aubin-ſur Sie.*

TOURVILLE-*ſur Fecan.*

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers l'an 1030 Renaud, Vicomte d'Arques, donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Fecan; (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) qui ſelon les Pouillez preſente à la Cure.

TOUSSAINTS.

La Sainte Vierge.

Il y a lieu de croire que ce Village a tiré ſon nom comme une infinité d'autres, de celui de ſon Egliſe Paroiſſiale; & que celle-ci n'a eté ainſi appellée que parce qu'elle etoit dediée ſous l'invocation de *Tous les Saints.* Cependant elle n'a retenu dans la ſuite que le nom de *la Sainte Vierge*, qui eſt en effet à la tête de tous les autres.

Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1085 un Seigneur nommé Gulbert d'Alfait donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Fecan ; (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

TRAGARVILLE.

Village. *Voiez Triquerville.*

LE TRAIT.

Forêt. *Voiez le Diſcours, nomb.* 59.

LE TRAIT-YAINVILLE.

Saint Nicolas.

Le Trait, & *Yainville*, ſont deux Villages, qui ont chacun leur Egliſe. Anciennement même il y avoit deux Chapelles au Trait, *S. Martin*, & *S. Nicolas* ; mais elles ne formoient qu'un ſeul titre de Benefice, lorſque Simon, Comte d'Evreux, & Mathilde ſon epouſe, les donnerent à l'Abbaïe de Jumiege, à condition de les faire deſſervir par un Prêtre. Or le Trait n'etoit alors que Succurſale, ou Annexe d'Yainville. (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) En 1514 il n'y avoit plus au Trait que la Chapelle de *S. Nicolas*, toujours Succurſale d'Yainville ; elle obtint cette année-là des Fonts-Baptiſmaux, & un cimetiere. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Depuis ce tems-là, & avant le milieu du dix-ſeptieme ſiecle, elle eſt devenue l'Egliſe principale, & Yainville n'eſt plus que ſon Annexe. C'eſt à cauſe de l'union de ces deux Egliſes que la Cure porte aujourd'hui le nom du *Trait-Yainville*. Cependant eû egard au Gouvernement Civil, *le Trait* eſt de la Vicomté & de l'Election de Caudebec ; & *Yainville* eſt de la Vicomté, & de l'Election de Rouen. Ce dernier Village eſt appellé dans quelques anciens titres *Endonis-Villa* ; & on trouve en effet dans Guillaume de Neubrige (*lib.* 1. *cap.* 19.) un *Endo de ſtella* : mais les plus anciens titres portent *Winvilla*.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Bail. { Rou. / Caux. } *Vic.* { Rou. / Caud. }
Gener. Rou. *Elect.* { Rou. / Caud. }

En 1147 le Pape Eugene III confirma à l'Abbaïe de Jumiege la poſſeſſion de l'Egliſe d'Yainville, (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) & dans un Aveu du 28 Mars 1526 [le titre de la Cure etoit encore alors à Yainville] ce Monaſtere declare qu'il a droit d'y preſenter à cauſe de la Baronnie de Jumiege. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

ANNEXE, ou SUCCURSALE.

Saint André, à Yainville. *V. le commencement de cet article.*

CHAPELLES.

1. *Notre-Dame.* 2. *Notre-Dame.* 3. *Notre-Dame.*

Il y a dans les titres une extrême confuſion ſur ces trois Chapelles. Voici d'abord ce qu'on en trouve dans une Declaration du 14 Fevrier 1687. « Le Perſonat de la Chapelle de *Notre-*
» *Dame de Gelleville* fondée en l'Egliſe Paroiſſiale d'Yainville,
» Vicomté du Pont-Audemer, Archevêché de Rouen, eſt ſi-
» tué en la Paroiſſe du Bos-Benard-Creſſi. Le temporel de cet-
» te Chapelle eſt le Fief noble de Gelleville, relevant du Du-
» ché d'Elbeuf, ſitué en ladite Paroiſſe du Bos-Benard-Creſſi.
» Ce temporel eſt partagé en trois tiers : deux particuliers jouiſ-
» ſent chacun d'un tiers ; & le College des Threſoriers à Pa-
» ris jouit de l'autre tiers. » (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Cet expoſé n'eſt point exact. 1°. Le Perſonat de Bos-Benard-Creſſi, ou d'Yainville, eſt une chimere ; on n'en connoît point de ce nom dans le Dioceſe de Rouen. 2°. Ce n'eſt point l'Egliſe d'Yainville, mais celle du Bos-Benard-Creſſi, qui eſt compriſe dans la Vicomté du Pont-Audemer. 3°. Ce qui paroît reſulter du reſte de la declaration, c'eſt qu'il y a au Trait-Yainville une Chapelle partagée en trois portions ; que ces trois portions jouiſſent du revenu d'un Fief nommé *Gelleville*, aſſis en la Paroiſſe du Bos-Benard-Creſſi ; & que l'une des trois eſt unie au College des Threſoriers à Paris. En effet le Pouillé de Rouen de l'an 1738 ſuppoſe qu'il y a au Trait-Yainville trois Chapelles dites de *de Gelleville*, la premiere dans l'Egliſe du Trait, la ſeconde dans celle d'Yainville, la troiſieme [on ne marque point ſi celle-ci eſt dans l'Egliſe d'Yainville, ou dans celle du Trait] réunie au College *de Juſtice* de Paris. Mais je trouve dans les titres de l'Abbaïe de Jumiege, qu'un nommé *Jean Juſtice* fonda deux Chapelles de Notre-Dame, l'une dans l'Egliſe du Trait, l'autre dans celle d'Yainville. Y a-t-il donc en effet trois Chapelles de *Gelleville* ? N'y en a-t-il que deux ?

Digitized by Google

ou n'y en a-t'il qu'une ? Y a-t'il deux Chapelles de *Juſtice*, ou n'y en a-t'il qu'une ? Les Chapelles de *Juſtice*, & les Chapelles de *Gelleville*, ſont-elles les mêmes, ou doivent-elles être diſtinguées les unes des autres ? Enfin l'une de ces Chapelles eſt-elle unie en effet au College de *Juſtice*, ou au College des Threſoriers à Paris ? Quiconque n'aura lu ſur toutes ces queſtions que ce qui ſe trouve de papiers, ſoit dans le Secretariat de l'Archevêché de Rouen, ſoit dans le Chartrier de l'Abbaïe de Jumiege, ſoit enfin dans les Archives de la Chambre des Comptes de Normandie, ou même dans celles de la Chambre des Comptes de Paris, qui concernent les Aveux & Declarations de cette Province, ne ſera pas en etat d'y repondre. Peut-être ne faudroit-il qu'un ſeul titre pour debrouiller ce chaos. Mais ce titre-là, où eſt-il ? En attendant qu'il ſe deconvre, nous nous contenterons d'obſerver que ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1557 on ſuppoſoit alors qu'il n'y avoit que deux Chapelles de *Notre-Dame de Gelleville*, dotées ſur le Fief de Gelleville ; que l'une des deux, que l'on ſuppoſoit pareillement être à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen, fut conteſtée cette année-là par d'autres contendans au Patronnage, & que le Roi y preſenta de ſon côté à cauſe du litige. (*Arch. de l'Archev. de Rouen.*) Enfin nous obſerverons encore que par une Tranſaction de l'an 1371 il fut reglé par rapport à celle des deux Chapelles de Gelleville qui eſt fondée dans l'Egliſe du *Trait*, que dorenavant l'Archevêque de Rouen en auroit deux fois de ſuite la pleine collation, & qu'enſuite l'Abbaïe de Jumiege y preſenteroit une fois ; & par rapport à celle qui eſt fondée dans l'Egliſe d'*Yainville*, que le Patronnage ſeroit alternatif entre l'Archevêque, & l'Abbaïe. (*Ibid.*) On s'eſt conformé à cette tranſaction dans le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

4. *Saint François.* Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, celle-ci eſt au Manoir du *Taillis*, & à la preſentation du Seigneur du lieu.

TREFORETS.

Saint .....

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen ce lieu eſt ſouvent appellé *de tribus Foreſtis* ; à l'egard du ſaint Patron du lieu on y trouve tantôt *S. Maur*, tantôt *S. Silvin*, & tantôt *S. Saire*.

Sur ceux de l'an 1611 on dit que c'eſt *Notre-Dame, & S. Saire.*

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1184 Gerard Talbot donna cette Egliſe au Prieuré de la Madelene de Rouen ; (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

TREMOVILLE-*aux Aloiaux.*

Saint Riquier.

Ce dernier mot vient, ce ſemble de celui d'*Alleu* ; pour ce qui eſt du premier, quelques-uns ecrivent *Tremauville*, mais on trouve dans les anciens titres *Tremoldi-villa.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de l'Egliſe de Tremôville. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption. Cependant le Fief du Donjon pretend avoir droit d'y preſenter ; *V. Toqueville-du grand Caux* ; & ſelon un Aveu du 4 Mai 1676, le huitieme de Fief de Tremôville pretend de ſon côté avoir le même droit. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LE TREPORT.

Sur le nom, ſur l'origine, & ſur tout ce qui concerne ce Bourg, *Voiez le Diſcours, nomb.* 17, *& ſuiv.*

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. Par. *C. des Aid.* Rou.
Baill. Eu. *Vic.* Eu.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

ABBAÏE.

S. Michel.

C'eſt un Monaſtere d'hommes de l'Ordre de S. Benoît. *Voiez le Diſcours, nomb.* 23.

Digitized by Google

PATRONNAGE de l'Abbaïe du Treport.

Prieurez.

Eurville. La Frenoie. Rouge-Camp.

Cures.

Aubignemont. Avênes-*ſous Agumont*, (*alternativement.*) Brunville-*ſur mer*. Eurville, (*alternativement.*) La Frenoie. Guerville. Guilmécourt, (*la Cure S. Vât.*) Hemies. Linemare. Monceaux. Penli. Saint Pierre-*en Val*. Rieux. Sept-Meules. Toqueville-*ſur Criel*. Le Treport. Villi.

Chapelles.

Sainte Croix-*de Flamengueville*, laquelle paſſe pour Prieuré. Une Chapelle à S. Martin-le Gaillard, (*conteſtée.*)

ANCIENNE COMMANDERIE.

Elle appartenoit à l'Ordre des Templiers. *V. le Diſcours, nomb.* 22.

CURE.

Saint Jacques.

Henri I, Comte d'Eu, donna cette Egliſe à l'Abbaïe du Treport; (*Mem. de l'Abb. du Trep.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Sainte Croix de Flamengueville. Elle eſt à la preſentation de l'Abbaïe du Treport. *V. le Diſcours, nomb.* 81.

ANCIEN HOPITAL.

Saint Julien-le Pauvre. Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, il eſt uni à l'Hôtel-Dieu de la Ville-d'Eu.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Elle eſt unie à l'Hôpital de Criel. (*Voiez le Diſcours, nomb.* 71.) Près de cette Maladerie il y avoit autrefois une Chapelle de *S. Nicolas*, dont on ne voioit plus que les quatre murailles en 1703. Elle ſervoit pour les Malades, & les Matelots y faiſoient dire la Meſſe tous les Dimanches. (*Mem. de l'Abb. du Treport.*)

LA TRINITE'-*Jonquiere.*

Paroiſſe. *Voiez les Jonquieres.*

LA TRINITE'-*du Mont.*

On trouve quelquefois *la Trinité-des Monts.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure. *Voiez Ecretteville-ſur les Bans.*

TRIQUERVILLE.

Saint Jean.

Quelques anciens titres portent *Tregarvilla*, ou *Trigarvilla*; & le Pouillé de Rouen de l'an 1648 appelle ce lieu *Tragarville.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 1 Avril 1685, le Comte de l'Ilebonne preſente alternativement à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648 le Patronnage eſt alternatif entre les Seigneurs de Harcourt, [apparemment comme Comtes de l'Ilebonne,] & les Seigneurs de Grâquêne. Selon ceux des années 1704, & 1738, il eſt alternatif entre le Comte de l'Ilebonne, & le Seigneur.

LES TROIS-PIERRES.

Saint .....

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon un Aveu du 1 Avril 1685, le Fief des Trois-Pierres releve du Comté de l'Ilebonne, & a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, ſont conformes à cet Aveu.

TROUSSEBOURG.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *Voiez Melamare.*

TROUVILLE-*en Caux.*

La Sainte Vierge.

Sur

Sur le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Tourouville*, mot qui paroît venir de *Turulfus*; enſorte que ce doit être originairement le même nom que celui de *Toufreville*. Le 25 Avril 1253 Eudes Rigaud dedia l'Egliſe de ce lieu. (*Reg. des Viſit. d'Eud. Rig.*)

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du 18 Mai 1693 le Fief de Trouville, autrement dit *Compiegne*, eſt un quart de Fief relevant du Roi, & qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu du 16 Juin 1462, ce Fief de *Compiegne* etoit un demi-Fief. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

TRUBLEVILLE.

Ancien Bourg, ancienne Cure, Hameau, & Fief qui prétend droit de Patronnage. *V. Saint Paër-ſur Caudebec.*

TURRETOT.

Saint Martin.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Vers le milieu du treizieme ſiecle les Lepreux du Bec-Crepin preſentoient à la Cure. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui, ſelon deux Aveux, l'un du 20 Decembre 1395, l'autre du 18 Mars 1723, le Seigneur du demi-Fief de Turretot a droit d'y preſenter. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*)

U

ULMIRUS.

Village du Talou. *Voiez le Diſcours, nomb.* 57.

ULTERIOR-PORTUS.

Voiez *le Diſcours, nomb.* 17.

URVILLE.

Paroiſſe, & Prieuré. *Voiez Eurville.*

V

VAILLI.

Village. *Voiez Villi.*

LE VAL.

Villages, & Paroiſſes. *Voiez S. Denys-du Val; S. Pierre-en Val; & S. Vât-du Val.*

Chapelles. *V. Saint Martin-le Gaillard, & Veules.*

LE VAL-*d'Annoi.*

Hameau, & Chapelle. *Voiez S. Riquier-ſur Yere.*

LE VAL-*Babeuf.*

Ancienne Maladerie. *Voiez Froberville.*

LE VAL-*Baudri.*

Chapelle. *Voiez Rouelle.*

LE VAL-DUROI.

Saint Aquilin.

Ce lieu eſt ſitué dans la Vallée de Grand-court; & ſur le Pouillé d'Eudes Rigaud il eſt appellé *le Val-Durel.* Ainſi ce n'eſt point en latin *Vallis-Regis*, & *Duroi* doit être ecrit en un ſeul mot.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, & ſuivant un Aveu du 29 Decembre 1683, l'Abbaïe du Trepoſt a droit de preſenter à la Cure. *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)* Cependant ſelon les Pouillez des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu pretend avoir le même droit.

VAL-DE CRI.

Village. *Voiez Vatecriq.*

Digitized by Google

LE VAL-AUX GRAIS.

Saint Jacques.

C'eſt un Prieuré de Chanoines Reguliers, ſitué dans l'étendue de la Paroiſſe de Bolbec. *V. le Diſcours, nomb.* 169.

PATRONNAGE.

Du Prieuré du Val-aux Grais.

Les Cures de Bleville, *& de* S. Euſtache-*de la Forêt. La Chapelle de* Soubretone.

LE VAL-de la Haie-*ſur Aumale.*

Saint Sanſon.

On appelle encore ce lieu *Quincampoix*, ou *Quicampoix.*

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Selon les Pouillez le Patronnage de cette Cure appartient à l'Abbaïe de S. Fuſcien aux Bois.

PRIEURE'.

Fleuſi. Ce nom varie beaucoup. On dit encore *Floiſi*, *Flechi*, *Fuſſi*, *Foilli*, &c. mais *Fleuſi*, & *Floiſi*, ſont les plus uſitez. L'Egliſe de *Floiſi* porte le nom de *Saint Cibar*, en Latin *Eparchius.* Cependant ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1654 on l'appelle *S. Aſpais.* Cette Egliſe appartenoit en 1154 à l'Abbaïe d'Aumale; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & elle etoit Succurſale du Val-de la Haie en 1561. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Il s'y eſt etabli un Prieuré ſous la dependance de l'Abbaïe de S. Fuſcien-aux Bois, lequel n'eſt plus aujourd'hui qu'un Benefice ſimple.

VAL-*Hainfroi.*

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. l'Ilebonne.*

VAL-*Hulin.*

Prieuré. *V. Saint Vigor de Vimerville.*

VAL-*Miellé.*

Ancienne Leproſerie. *V. Ecrainville.*

LE VALASSE.

Sur ce lieu, *V. le Diſcours, nomb.* 165.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.

Gouvern. { Hav. / Norm.

Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.

Baill. Caux. *Vic.* { Caud. / Montiv.

Gener. Rou. *Elect.* { Caud. / Montiv.

ABBAÏE.

La Sainte Vierge.

C'eſt un Monaſtere d'hommes de l'Ordre de Citeaux. *V. le Diſcours, nomb.* 164.

PATRONNAGE

de l'Abbaïe du Valaſſe.

Fongueuſe-mare. Gruchet-*ſous Bolbec.* Obermare. Oberville-*la Campagne.* Le Valaſſe.

CURE.

Elle eſt dans l'Egliſe Abbatiale, mais ſans titre de Benefice. Ce n'eſt qu'une commiſſion exercée par un Religieux, que le Prieur du Monaſtere inſtitue.

S. VALERI-*lez Aumale.*

Cette Paroiſſe eſt mal appellée *S. Valerien* ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1468.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1177 Rotrou Archevêque de Rouen confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de cette Egliſe; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & ſelon les Pouillez, ce Monaſtere preſente à la Cure.

S. VALERI-*en Brai* ou *ſous Bures.*

Village. *V. Saint Valeri-ſur Equiqueville.*

Digitized by Google

S. VALERI-*en Caux.*

On dit encore *S. Valeri-ès Plains*. Sur ce lieu, *V. le Diſcours, nomb.* 82; & 116.

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch: des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1104 le Pape Paſchal II confirma à l'Abbaïe de Fecan la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*) Ce Monaſtere confere de plein droit la Cure, qui fait partie de ſon Exemption.

SUCCURSALE.

Notre-Dame du Port. *V. le Diſcours, nomb.* 116.

COUVENT DE PENITENS.

Notre-Dame-de Bon-Secours. *V. le Diſcours, nomb.* 116.

CHAPELLES.

1. *Saint Côme.* Elle exiſtoit au treizieme ſiecle. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*)

2. *Saint Leger.* On ſuppoſe que celle-ci etoit encore en titre en 1710. (*Arch. de l'Abb. de Fec.*)

S. VALERI-*ſur Equiqueville.*

Dans les anciens titres de l'Abbaïe de Fecan ce lieu eſt appellé *S. Valeri* proche *Valveñ*, ce qui ſignifie peut-être *la Valonine*, vallon extrêmement etroit, mais qui s'etend dans la longueur de plus de trois lieuës entre le village d'Etables, & celui de Frêles. Cependant entre Saint Valeri, & ce vallon, il y a une grande vallée, une riviere, & une haute montagne. Peut-être ce lieu portoit-il encore le nom de *Gonicourt* au ſeizieme ſiecle. *Voiez la ſuite de cet article.* Quelques-uns lui donnent aujourd'hui le nom de *S. Valeri-en Brai*, ou *S. Valeri-ſous Bures.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

L'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure. *V. Saint Aubin-ſur Sie.* Selon un Aveu du 4 Fevrier 1538 le Fief de Gonicourt a droit

de preſenter à la Cure de *Saint Valeri-de Gonicourt* ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & je ne vois que Saint Valeri-ſur Equiqueville, à qui ce nom puiſſe convenir.

S. VALERI-*ès Plains.*

Ville, ou Bourg. *V. Saint Valeri-en Caux.*

VALIQUERVILLE.

La Sainte Vierge.

Sur l'origine de ce nom, *V. Alihermont.* Eudes Rigaud dedia l'Egliſe de ce lieu le 17 Septembre 1267. (*Reg. des Viſit. d'Eud. Rig.*)

Archid. G-C *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1141 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen avoit confirmé à l'Abbaïe du Bec la poſſeſſion de cette Egliſe. (*Arch. de l'Abb. du Bec.*) Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur y preſentoit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Mais l'Archevêque de Rouen lui diſputa ce Patronnage ; & par tranſaction du mois de Septembre 1246, il fut reglé qu'ils y preſenteroient alternativement. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Dans un Aveu du 1 Août 1419 le Seigneur de Valiquerville declare que ſon Fief de Valiquerville a droit de preſenter à la Cure ; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) & là il n'eſt fait aucune mention d'alternative : dans d'autres Aveux poſterieurs il en eſt fait mention. *V. la ſuite de cet article.*

CHAPELLES.

1. *Sainte Anne*, ou *la Sainte Vierge*, dans le Manoir Seigneurial, à la preſentation du Seigneur. *V. la ſuite de cet article.*

2. *Saint Jacques-du Hai*, ou *du Hoc.* Quelques-uns mettent celle-ci ſur la Paroiſſe d'Oſeboſc. Colart d'Etouteville s'en diſoit Patron en 1386 en qualité de Seigneur d'Oſeboſc ; (*Arch. du Parlem. de Rou.*) & le Seigneur d'Oſeboſc y preſenta en 1623. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant le Seigneur de Valiquerville pretend avoir encore droit d'y preſenter. *V. la ſuite de cet article.*

Digitized by Google

3. *Saint Georges-de la Londe*, ou de *la Londe-Recuſſon*, à la preſentation du Seigneur de la Londe. *V. la ſuite de cet article.*

FIEFS.

1. *Valiquerville.* Sur ce Fief, *Voiez le Diſcours, nomb.* 218. Selon un Aveu du 2 Juin 1670, c'eſt un plein Fief de Haubert qui a droit de preſenter à la Cure de Valiquerville alternativement avec l'Archevêque de Rouen; à la Chapelle fondée dans la baſſe-cour du Manoir Seigneurial, & à la Chapelle de *S. Jacques*-du Hai. *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)*

2. *La Londe*, ou *la Londe-Recuſſon.* Selon le même Aveu c'eſt un plein Fief de Haubert, qui releve de celui de Valiquerville, & qui a droit de preſenter à la Chapelle de *S. Georges*, bâtie dans la baſſe-cour du Manoir Seigneurial de la Londe.

VALMONT.

Sur ce lieu, *V. le Diſcours, nomb.* 167.

Archid. G-C. *Doi.* *
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

ABBAÏE.

La Sainte Vierge.

C'eſt un Monaſtere de Benedictins, ſitué non ſur la Paroiſſe de Valmont, dont il a pris le nom à cauſe du voiſinage, mais ſur celle de Theroudeville. *V. le Diſcours, nomb.* 166.

PATRONNAGE

De l'Abbaïe de Valmont.

Prieurez.

Notre-Dame-*des Bois*; (*l'Abbaïe nomme trois ſujets au Seigneur d'Orcher qui en choiſit un.*) Val-Hulin.

Cures.

Le Bec-*aux Cauchois*; (*le Seigneur nomme trois ſujets à l'Abbé qui en preſente un.*) Carville-*Pot de fer.*) S. Gilles-*de la Neuville.* Gomerville. Le Hertelai. Les Loges. L'Oiſeliere. Le Parc d'Anſetot. La Poterie. Riville, (*pour deux tours.*) Routes. Theroudeville. Tiergeville. S. Vigor-*de Vimerville.*

Perſonat, & Chapelle.

Le Perſonat des *Loges.* La Chapelle de *Saint Thomas-du*

Catillon ; (le Seigneur nomme deux ſujets à l'Abbé, qui en preſente un.)

CURE.

S. Nicolas, & Tous les Saints.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen du quinzieme ſiecle on trouve ſouvent *la Sainte Trinité de Valmont* ; & la Cure eſt à la preſentation du Seigneur de Valmont. *V. la ſuite de cet article.*

CHAPELLE.

S. Jacques-S. Philippe, au Château, à la preſentation du Seigneur de Valmont, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Voiez *Tietreville.*

CHATELLENIE.

Suivant un Aveu du Duché d'Etouteville, du 30 Septembre 1688, la Seigneurie de Valmont faiſoit partie du Duché d'Etouteville. C'eſt une Chatellenie, & plein Fief & demi de Chevalier, qui a droit de preſenter aux Cures de *Valmont*, & de *Roumenil*-ſous Valmont. *(Arch. de la Ch. des C. de Rou.)* Il n'eſt point parlé dans cet Aveu de la Chapelle du Château de Valmont.

Etat des Paroiſſes

Du DOIENNÉ DE *VALMONT.*

Ancreteville-*ſur la Mer.* Angerville-*Martel.*

Bec-*aux Cauchois.* Bertaut-ville. Bertreville-*ſur Cani.* Beuſeville-*la Guerard.* Biville-*la Martel.* Bondeville-*ſur Fecan.* Butot-*en Caux.*

Cani. Canonville. Claville-*en Caux.* Coleville. Criquetot-*le Mauconduit.* Crôville-*ſur Durdan.*

Ecreteville-*ſur Mer.*

Gerponville.

Hanouart. Sainte Helene.

Ipreville.

Maleville-*ſur Durdan.* S. Martin-*aux Buneaux.* Mauteville-*ſur Durdan.*

Oberville-*la Manuel.* S. Ouen-*au Boſc.* Ouinville-*ſur Cani.* Ourville-*en Caux.*

S. Pierre-*en Port.*

Riville. Roumenil-*ſous Valmont.*

Saſſetot-

Digitized by Google

Saſſetot-*le Mauconduit*. Seneville-*ſur Fecan*. Sorquainville.
Teuville-*aux Maillots*. Theroudeville Tiergeville. Tietreville.
Valmont. Vatecriq. Venés-ville. Veulettes. Vinemerville.

VALMONT.

Riviere. *V. le Diſcours nomb.* 46.

VALONINE.

Vallon. *V. Saint Valeri-ſur Equiqueville.*
Fief. *Voiez Maintru.*

VANCHI-*ſur Eaune.*

S. Pierre.

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant un Aveu du 22 Avril 1678, Vanchi-ſur Eaune eſt une Baronnie qui appartient à l'Abbaïe de S. Ouen-de Rouen, & qui a droit de preſenter à la Cure de *Vanchi*, & à celle des *Ifs*-ſur Londinieres. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

Chapelles.

1. Il y en a une qu'on appelle la Chapelle de *Fumechon*; elle etoit à la preſentation du Seigneur de Fumechon en 1666. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de cette année-là on la dit Succurſale de Vanchi.

2. Il y en avoit une autre au Manoir Seigneurial de *Bretel*, à la preſentation du Proprietaire du lieu, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

3. *S. André*, au Manoir de *Malvoiſine*, à la preſentation du Proprietaire du lieu, ſelon le même Pouillé.

S. VANDRILLE.

Sur ce lieu, *V. le Diſcours, nomb.* 83, *& ſuiv.*
Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

ABBAÏE.

C'eſt un Monaſtere de Benedictins. *V. le Diſcours, nomb.* 83, *& ſuiv.*

PATRONNAGE
De l'Abbaïe de Saint Vandrille.
Prieuré.

Saint Saëns.

Cures.

Alouville, (*alternativement.*) Arques. S. Aubin-*le Cauf.* Bailli-*en Riviere*, (*premiere portion.*) Beaumenil. Beteville. Bouteilles. Braimoutier-*ſur Neuf-Chatel.* Brandiancourt. Caudebec. Eclavelles. Equetot-*ſur les Bans.* Fontaines-*en Brai.* Fréauville, (*une des deux portions.*) Sainte Gertrude. Glicourt. Gonneville-*les Hameaux*, (*premiere portion.*) Grainville-*la Teinturiere.* Hotot-*le Vatois.* Louvetot-*ſur Caudebec.* Martigni. Monterolier ; (*le Seigneur nomme, & l'Abbé preſente.*) Rençon. Rogerville. S. Saëns. *S. Michel de* S. Vandrille.

Chapelles.

Sur la Paroiſſe de Caudebec : S. Clair ; S. Julien ; S. Leger. *Sur la Paroiſſe de Maulevrier* : S. Pierre-des Bois. *Sur la Paroiſſe de Rençon :* S. Jacques-de l'Etang.

CURE.

Saint Michel.

L'Abbaïe de Saint Vandrille a droit d'y preſenter. *V. la ſuite de cet article.* Cette Cure ſe pretend exempte du Déport.

CHAPELLES, & ANCIENNE LEPROSERIE.

1. *Notre-Dame de Caillouville.* 2. *Saint Saturnin.* 3. *Saint Paul.* Celles-ci ne ſont point en titre. *V. le Diſcours, nomb.* 84, 86, *&* 87.

4. *Saint Amant de Goville*, à la preſentation, dit-on, du Fief de la Tourelle. *V. le Diſcours, nomb.* 85.

5. *Saint Jacques-de l'Etang.* C'eſt la Leproſerie. *V. Rençon.*

BARONNIE.

Suivant un Aveu du 27 Mai 1392, la Baronnie de Saint Vandrille, tenuë par l'Abbaïe de ce nom a droit de preſenter à la Cure de Saint Michel de *Saint Vandrille*, & à celles de *Caudebec*, *Sainte Gertrude*, *Louvetot*-ſur Caudebec, *Hotot*-le Vatois, *Equetot*-ſur les Bans, *Rençon*, & *Beteville* ; à l'Hôpital de *Saint Julien*, Paroiſſe de Caudebec, à l'Hôtel-*du Reclus* du même

Digitized by Google

lieu, & à la Maladerie de *Saint Clair*, ſur la même Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

VARDES.

La Sainte Vierge.

Archid. V-n. *Doi.* Brai.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Gif. *Vic.* Lions.
Gener. Rou. *Elect.* Gif.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure. Suivant un Aveu du 12 Juillet 1485, *Manneville* eſt un Fief mouvant de celui du Pleſſis, Paroiſſe d'Ecouis, & qui a droit de preſenter à la Cure de Manneville, à la Chapelle du Manoir de Manneville, & à la Cure de Vardes. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Je ne connois ni cette Cure, ni ce Fief de *Manneville*.

CHAPELLE.

Le 4 Mai 1700 le Seigneur de Vardes fonda en l'Egliſe Paroiſſiale du lieu une Chapelle qu'il dota de 158 livres de rente; mais les fonds en furent bientôt diminuez, ou preſque eteints. La Chapelle vaqua en 1707; & elle etoit encore vacante le 31 Mai 1716. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 elle eſt à la preſentation du Seigneur.

VARENGEVILLE-*ſur la Mer.*

S. Valeri.

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Suivant un Aveu du Duché d'Etouteville, du 30 Septembre 1688, le Fief de Varengéville etoit autrefois membre de la Chatellenie de Valmont; il devint membre de la Chatellenie de Hotot-ſur Dieppe par le mariage qui fut contracté en 1320 entre Robert d'Etouteville & Marguerite de Hotot; & les Seigneurs d'Etouteville en ont aumôné le Patronnage à l'Abbaïe de Conches: il dependoit d'un Fief ou de quelques Fiefs ſcis à Varengéville même que cette Abbaïe tenoit entre ſes mains,

ou qu'elle avoit alienez en se reservant le droit de presenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu du 8 Decembre 1600, le Fief a eté aliené; (*Ibid.*) & selon les Pouillez, l'Abbaïe de Conches presente toujours à la Cure.

CHAPELLES.

1. *Saint Jerôme.* L'Archevêque de Rouen la confera de plein droit en 1654; elle etoit encore en titre en 1660. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

2. *La Sainte Vierge.* Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, le Proprietaire du lieu y presente.

VARENNE.

Ancien Monastere de filles. *V. le Discours, nomb.* 52.

VARENNE.

Riviere. *V. le Discours, nomb.* 52.

VARGEMONT.

Chapelle. *Voiez Graincourt, & S. Martin-en Campagne.*

VARVANNES.

Saint Sulpice, ou *Sainte Anne*, ou *Saint Antoine.*

Archid. Gr. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Varvannes est un plein Fief de Haubett, qui appartient à l'Abbaïe de Saint Amand de Rouen dès sa fondation, & dont quelques Gentils-hommes relevent les uns par un tiers, les autres par un quart de Fief, & en doivent à la mort de chaque Abbesse un tiers ou un quart de Patenôtre. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Une pareille redevance paroît n'avoir pû être créée que par les Abbesses mêmes; d'où l'on conjecture aujourd'hui dans ce Monastere, que tous ces menus Fiefs n'etoient dans leur origine, avant que l'Abbaïe fut en possession du Fief, que des aînesses, lesquelles insensiblement sont devenues des Vavassoreries, & enfin des arriere-Fiefs. C'est ce que l'on laisse à examiner à ceux qui ont étudié à fond ces sortes de matieres. Ce qu'il y a de certain; c'est que le Fief a d'abord eté aliené,

Digitized by Google

qu'il a eté partagé en deux, & que chaque moitié avoit le Patronnage alternatif de la Cure. (*Pouil. d'Eud Rig.*) Une de ces moitiez portoit le nom *du Caſtel.* En 1255 Jean du Caſtel fut decreté pour dettes, & l'Abbaïe clama ſon Fief à titre Seigneurial. Dans la ſuite elle a acquis l'autre Fief, ou l'autre moitié du Fief, & par conſequent l'autre moitié du Patronnage. En 1331 ce Monaſtere avoit revendiqué tout le Fief, avec tout le Patronnage, & preſentoit ſeul à la Cure. (*Arch. de l'Abb. de S. Am. de Rou.*) Selon les Pouillez, & ſelon un Aveu du 18 Juin 1674 il a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

VASSONVILLE.

La Sainte Vierge, ou *Saint Pierre.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Vers le milieu du treizieme ſiecle le Seigneur du lieu obtint une Sentence contre l'Abbaïe de S. Victor-en-Caux, qui pretendoit avoir droit de preſenter à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Cependant ce Monaſtere declara dans un Aveu du 12 Mars 1419, qu'il avoit droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Mais par tranſaction paſſée entre le Seigneur & l'Abbaïe en 1481, il fut reglé que le Patronnage ſeroit alternatif entre eux. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Les nouveaux Pouillez le ſuppoſent ainſi. Malgré cela le Seigneur de Vaſſonville declare dans un Aveu du 12 Mai 1672, qu'il a droit de preſenter à la Cure, ſans faire mention d'alternative. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

S. VAST-*de Dieppedale.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.*

En 1147 le Pape Eugene III confirma à l'Abbaïe de Jumiege la poſſeſſion de cette Egliſe ; (*Arch. de l'Abb. de Jum.*) & ſelon un Aveu du 28 Mars 1526, ce Monaſtere a droit de preſenter à

la Cure à cauſe d'un Fief ſcis dans l'etendue de la même Paroiſſe. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

S. VAST-*d'Equiqueville.*

Village, & Paroiſſe. *V. Equiqueville.*

S. VAST-*de Guilmécourt.*

Paroiſſe. *Voiez Guilmécourt.*

S. VAST-*du Val.*

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.
Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

VATECRIQ.

La Sainte Vierge.

C'eſt ainſi que portent les anciens titres, & non *Vatechriſt*, comme pluſieurs ecrivent aujourd'hui. *Crique* veut dire une Egliſe; & ainſi ce pourroit être en Latin *Vadum-Eccleſiæ.* Ce lieu eſt en effet ſur la riviere de Fecan. La Carte du Dioceſe de Rouen ecrit *Val-de Cry*; mais *Cry* paroît être là pour *Criq*, ou *Crique.* Cependant *Val* n'eſt point mal non plus; & en ce cas-là ce ſeroit *Vallis-Eccleſiæ.* Après tout, *Vate* dans ce mot auſſi-bien que dans les ſuivans pourroit bien être un nom d'homme. Peut-être ſeroit-ce *Vât*, en Latin *Vedaſtus.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Fief d'Angerville-Martel pretend avoir droit de preſenter à cette Cure. *V. Angerville-Martel.* Selon les Pouillez le Patronnage appartient à l'Abbaïe de Fecan.

VATETOT-*ſur-Beaumont.*

La Sainte Vierge.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1578, on

Digitized by Google

appelle ce lieu *Beaumont-ſur Vatetot*; c'eſt le même *Beaumont* qui ſert à diſtinguer *Breauté-ſur Beaumont* de quelques autres lieux de même nom : mais au treizieme ſiecle on l'appelloit *Wateville-Watetot*. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Sur l'origine de ces deux derniers noms, *V. l'article precedent.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme ſiecle l'Archevêque de Rouen conferoit la Cure de plein droit. (*Pouil. d'Eud. Rig.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez, c'eſt le Seigneur du lieu qui y preſente.

PERSONAT.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen du dix-ſeptieme ſiecle, on l'appelle ſouvent *ſeconde portion* de Vatetot; & ſur ceux de l'an 1481 on lui donne le nom de *S. Thomas*. Le Seigneur du Fief de *Brilli* y a preſenté en 1587, 1638, 1660, 1670, & 1704; & ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738 il a droit d'y preſenter.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Voiez *Bréauté-ſous Beaumont.*

VATETOT-*ſur la mer.*

Saint Pierre.

Sur ce nom, *Voiez Vatecriq.*
Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Richard Cœur-de Lion, Roi d'Angleterre, a donné cette Egliſe au Prieuré de la Madelene de Rouen. (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

VATEVILLE.

Village. *Voiez Vatetot-ſur Beaumont.*

VATIER-VILLE.

Saint Pierre.

Je trouve ſur d'anciens titres *Valtierville* ; ainſi ce doit être en latin *Walteri*, ou *Gualteri-villa*.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1593, on donne à cette Egliſe le nom de *Cure* ou *Chapelle Roiale*. Selon les Pouillez, le Roi y preſente : il y preſenta en 1658 comme Prevôt de l'Egliſe de Mortemer. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

VAUDREVILLE.

La Sainte Vierge.

Je ne doute point que *Vaudre* n'ait eté anciennement un nom d'homme. Le Village de *Varclive*, dans le voiſinage d'Ecouis en Vexin, s'appelloit *Wadrelocus* au ſeptieme ſiecle. (*V. Felib. Hiſt. de l'Abb. de S. Den. Preuv. pag.* 11.) Cela poſé *Vaudreville* devoit s'appeller egalement *Wadrevilla*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon une declaration du 25 Avril 1419, le Prieuré de Longueville-la Giffart a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) Ce Monaſtere en a les dîmes, & le Fief du Prieuré s'etend ſur cette Paroiſſe. (*Mem. imprim.*)

ANCIEN HOPITAL.

On dit que ſes revenus ſont unis à l'Office clauſtral d'*Aumonier* du Monaſtere de Longueville. *Voiez le Diſcours, nomb.* 131. Selon le Regiſtre des Viſites d'Eudes Rigaud, ce Prelat en dedia la Chapelle ſous le nom de *Sainte Madelene* le 1 Août 1249.

VAU-MILLE'.

Ancienne Leproſerie. *V. Ecrainville.*

LE VAUROUI.

L'Annonciation de la Sainte Vierge.

Cette Paroiſſe a eté detachée par Decret du 23 Decembre 1659 de celle de Sainte Marguerite-ſur Duclair, & on y a joint les

Digitized by Google

les Hameaux du Bocage, & de Claquemure. (*Arch. de l'Archev. & de la Ch. des C. de Rou.*)

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Le Seigneur du lieu presente à la Cure. *Voiez la suite de cet article.*

FIEF.

Suivant un Aveu du 2 Mars 1671, lorsque le Fief du Vauroui a eté erigé, on y a attaché le Patronnage de la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur l'erection de ce Fief, *Voiez le Discours, nomb.* 218.

JUSTICE.

Le Bailli du Vauroui est appellé au Parlement de Rouen, où il doit comparence une fois l'an.

LA VAUVAIS.

Chapelle. *Voiez Berengreville.*

VAUVILLE-*sur les Bans.*

Sainte Austreberte.

C'est ainsi que ce nom se trouve ecrit dans tous les anciens titres: ce n'est que depuis un siecle ou deux que l'on a commencé à ecrire *Veauville.* Ce doit être *Vallis-villa.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Vers le milieu du treizieme siecle le Roi presentoit à la Cure. (*Pouill. d'Eud. Rig.*) Selon deux Aveux, l'un du 12 Juin 1398, l'autre du 5 Octobre 1577, il y a sur cette Paroisse un demi-Fief de Haubert, nommé le Fief de *Houdetot*, qui a droit d'y presenter. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*) Selon les Pouillez de Rouen des années 1704, & 1738, le Seigneur presente. Suivant celui de l'an 1648 la presentation appartient au Seigneur de Houdetot.

Digitized by Google

Chapelle.

Il y avoit ſur cette Paroiſſe en 1473 une Chapelle en titre ſous le nom de *S. Gilles*, *S. Leu*, *& Sainte Veronique.* Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'année ſuivante on l'appelle la Chapelle de *Leuvibuſc*, ou *Leumibuſc.* Sur la Carte du même Dioceſe on appelle ce lieu *Alvinbuſc*; & ce nom peut ſervir à eclaircir celui d'*Alvimare.*

VAUVILLE - *l'Echelle.*

Saint Agnan.

Le Peuple prononce *Vauville-l'Equelle*; & j'ai même trouvé dans quelques titres *Vauville Leſquelles*, & *Vauvilles Deſquelles*, ce qui eſt une alteration groſſiere & manifeſte du veritable mot. *Echelle*, & *Ecales*, ſignifient la même choſe. *Voiez Ecales-Alix.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

VENESTANVILLE.

La Sainte Vierge.

Les anciens titres portent *Huveſtanville*, ou *Weſtanville.* Or *Weſt-ham.* eſt purement Teutonique, & ſignifie *le Hameau*, ou *le Village qui eſt ſitué au Couchant.*

Archid. P-C. *Doi.* Bra.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.*
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1207 Pierre de Roncheroles renonça en faveur de l'Archevêque & du Chapitre de Rouen au droit qu'il pretendoit ſur la moitié de l'Avouërie de cette Egliſe. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Cependant avant la fin du même ſiecle il y avoit là quatre portions de Cure, & trois Curez: les deux premieres portions réunies en une ſeule à la preſentation du Seigneur du lieu; la troiſieme à la preſentation des Religieux de la Madelene de Rouen; & la quatrieme à la preſentation du Seigneur

Digitized by Google

de Gruchet au même Doienné de Brachi. (*Pouil. d'End. Rig.*) Mathilde Grenet, veuve de Guillaume de Gruchet, avoit donné cette troiſieme portion en 1231 aux Religieux de la Madelene ; mais ils ne la conſerverent pas ſans peine, & n'en demeurerent paiſibles poſſeſſeurs qu'en 1260. (*Arch. du Prieuré de la Madel. de Rou.*) Dans la ſuite il n'y eut plus à Veneſtanville qu'un ſeul Curé : il fut reglé par Tranſaction que le Seigneur du lieu, & le Prieur de la Madelene le preſenteroient alternativement. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Dans un Aveu du 30 Septembre 1688, les Seigneurs d'Etouteville declarent que le Patronnage de cette Cure depend de la Chatellenie de Hotot-ſur Dieppe, & que leurs ancêtres l'ont aumôné aux Religieux du Mont-aux Malades. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) On devoit dire aux Religieux de la Madelene de Rouen ; mais en ce cas-là même ces Seigneurs ne leur ont donné que la moitié du Patronnage, puiſque les Religieux en avoient l'autre moitié, & qu'ils preſentoient alternativement à la Cure. De maniere ou d'autre il n'y a plus à Veneſtanville qu'une ſeule portion de Cure, & un ſeul Curé, à la preſentation du Prieuré de la Madelene de Rouen. Cette Cure etoit encore reguliere en 1671 ; elle fut conferée cette année-là à un Seculier, à condition de prendre l'habit regulier, & de faire Profeſſion dans l'année ; (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) condition de formule, & qui ne s'execute jamais, de maniere que le Benefice eſt aujourd'hui ſecularisé.

VENE'S-VILLE.

Saint Amand.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Elle eſt unie à l'Hôpital de Fecan. *V. le Diſcours, nomb.* 102.

LES VENTES-*d'Eaui.*

La Sainte Vierge.

Pluſieurs ont appellé ce lieu en latin *de Ventis Aquaticis*, ou *Aquoſis* ; mais il y a une grande difference entre *les Ventes*

& *les Vents*. Pour ce qui eſt d'*Eaui*, c'eſt le nom qu'on a donné à une Forêt de l'Archidiaconné d'Eu. Or le terrain que cette Forêt occupe n'eſt point aquatique, ſi ce n'eſt que l'on ait voulu l'appeller ainſi parce qu'il eſt renfermé entre les deux Rivieres d'Arques & de Neuf-Chatel. En ce cas-là il n'eſt gueres de Forêts dans le monde qui ne ſoient *aquatiques* auſſi-bien que celle-là, parce qu'il n'y en a gueres qui ne ſe trouvent renfermées entre quelques rivieres. Il ſemble que la Forêt d'*Eaui* ne ſignifie ſimplement que la Forêt d'*Eu*, & que le mot *Eaui* ne doit ſon origine qu'à la maniere differente de prononcer celui d'*Eu*. Les uns diſoient *Eu*, les autres diſoient *Au*; ſur quoi *Voiez le Diſcours*, *nomb.* 61. Cette double prononciation a cauſé une ſorte de confuſion, d'où eſt né le mot d'*Eaui*, qui tient de l'un & de l'autre. Voila je crois tout le myſtere. *Voiez encore les Ifs-ſur Londinieres.* A l'egard des *Ventes*, M. Huet (*Orig. de Caën*, *Chap.* 21.) a déjà obſervé que ce mot vient de celui de *Wend*, qui eſt purement Teutonique, & ſignifie un grand terrain, une grande etendue de terre. Cela poſé *les Ventes d'Eaui* ne ſignifient point *des Vents aquatiques*, mais *de grands terrains de la Forêt d'Eu*; & pour traduire ce mot en latin il eût fallu dire *Latifundium ſilvæ Augi.*

Archid. Eu. *Doi.* Env.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon le Pouillé d'Eudes Rigaud, la Cure fut erigée du tems de ce Prelat ſous le nom de *Beaubequet*, ſur un terrain appartenant à l'Abbaïe de Beaubec, qui en nomma le premier Curé en 1263. Mais en 1487 l'Abbaïe ceda au Chapitre de Rouen le Patronnage de cette Cure pour les dîmes de S. Saire; (*Arch. de l'Abb. de Beaubec*) & aujourd'hui ſelon les Pouillez, le Chapitre y preſente.

CHAPELLE.

La Haie-le Comte. Selon un Aveu du 24 Mai 1669 le Fief des Ventes-d'Eaui a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

LES VENTES.

Succurſale. *Voiez Foucarmont.*

LE VERD-BOIS.

Digitized by Google

LE VERD-BOSC.

Saint Pierre.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1207 un Seigneur nommé Gautier de S. Martin donna cette Cure au Prieuré d'Ouville-l'Abbaïe ; (*Arch. des Feuill. d'Ouvil.*) & ſelon un Aveu du 19 Septembre 1682, les Religieux de ce Monaſtere ont droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

BARONNIE.

Sur l'erection de la Baronnie du Verd-boſc, *Voiez le Diſcours, nomb.* 215.

VERGEMONT.

Chapelle. *V. Graincourt, & S. Martin-en Campagne.*

VERGETOT.

Saint Pierre, ou *Saint Laurent.*

Dans les plus anciens titres ce lieu porte le nom de *Walghertot*, & ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1565, on l'appelle *Vaugertotum.* Ce doit être *Walcheri-toſta.*

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

FIEF.

Sur le Fief de Vergetot, *Voiez le Diſcours, nomb.* 218.

SAINTE VERONIQUE.

Ancienne Cure. *Voiez Nêle-en Brai.*

VERTOT.

Fief qui a pretendu droit de Patronnage. *V. Blaqueville.*

VEULES.

Sur le nom, & ſur l'origine de ce lieu, *Voiez le Diſcours, nomb.* 82.

{ *Archid.* P-C. *Doi.* Canv.
{ *Exempt. de* Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Arq.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

CURES.

Il y en a deux, l'une ſous le nom de *S. Martin*, laquelle eſt compriſe dans l'Exemption de Fecan; l'autre ſous le nom de *S. Nicolas*; & celle-ci eſt ſoumiſe à l'Ordinaire.

S. MARTIN.

Sur l'origine de cette Paroiſſe, *Voiez le Diſcours, nomb.* 82. La Cure eſt diviſée en deux portions, l'une & l'autre à la collation pleine de l'Abbaïe de Fecan.

PRIEURE', & ANCIEN HOPITAL.

Saint André. Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Fecan.

LES PENITENS.

Saint Vandrille. *Voiez le Diſcours, nomb.* 82.

S. NICOLAS.

Sur l'origine de cette Paroiſſe, *Voiez le Bourg-Dun, & le Diſcours, nomb.* 82. La Cure eſt à la preſentation des Chanoines de S. Quentin en Vermandois. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*)

CHAPELLE, & ANCIENNE LEPROSERIE.

Notre-Dame-du Val, ou *du Val de Veules.* La Leproſerie eſt unie à l'Hôpital de Grainville-la Teinturiere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 181. Mais la Chapelle ſubſiſte toujours en titre. Selon un Aveu du 14 Juillet 1410, *le Boſc*, huitieme de Fief aſſis ſur cette Paroiſſe, a droit d'y preſenter; (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*) le Seigneur de ce Fief y preſenta en effet en 1613, & 1650. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) D'un autre côté le Seigneur d'*Iquelon*, pretend que le Fief de la Leproſerie a eté uni à celui d'Iquelon, & que depuis cette union il a droit de preſenter à la Chapelle. (*Ibid.*) Enfin ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, ce n'eſt ni le Seigneur du *Boſc*, ni le Seigneur d'*Iquelon*, mais l'Abbaïe de Fecan qui y preſente.

Digitized by Google

LE PETIT VEULES.

Faubourg de Dieppe. *Voiez le Diſcours, nomb.* 137.

VEULETTES.

Saint Valeri.

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

En 1044 le Pape Benoît IX confirma à l'Abbaïe de S. Ouen de Rouen la poſſeſſion de cette Egliſe, (*Arch. de l'Abb. de Saint Ouen de Rou.*) & ſelon un Aveu du 22 Avril 1678, ce Monaſtere a droit de preſenter à la Cure à cauſe du Fief de Veulettes qu'il poſſede. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

VIBEUF.

S. Martin.

Vi en langue Saxone, branche de la Teutonique, veut dire *blanc*. Ainſi ce mot pourroit ſignifier *Village blanc*. On l'appelle fort mal *de viſu Bovis*.

Archid. P-C. *Doi.* Bâq.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Long-vil.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

En 1655 le Patronnage de cette Cure etoit en litige entre le Seigneur de Bautot, & le Seigneur de la Ferté. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) En 1658 l'Archevêque de Rouen la confera de plein droit. (*Ibid.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1675 on ſuppoſe que ce Patronnage eſt alternatif entre le Seigneur du lieu, & le Seigneur du Fief du *Pleſſis*. Enfin le Fief du *Pont-Trancard* pretend encore à cette alternative. *Voiez Ancourt*. Selon les derniers Pouillez, le Seigneur preſente, ce qui ne decide rien; & on ne parle point d'alternative.

S. VICTOR-*en Caux.*

Archid. Gr. *Doi.* Cail.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Rou. *Vic.* Rou.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

ABBAÏE.

C'eſt un Monaſtere de Benedictins, mais où il n'y a plus de Moines. *Voiez le Diſcours, nomb.* 127.

PATRONNAGE

De l'Abbaïe de S. Victor-en Caux.

Prieuré, ou Chapelle reguliere.

S. Thomas-*ſur Sie.*

Cures.

Bellencombre. Dancourt. S. Helier. S. Maclou-*de Foleville.* S. Ouen-*ſous Bellencombre.* Preuſeville. S. Remi-*en riviere.* S. Riquier-*ſur Yere.* Sévis. Vaſſonville (*alternativement.*) S. Victor-*en Caux.*

CURE.

Quelques Memoires donnent à cette Cure le nom de *S. Maur.* Selon un Aveu du 12 Mars 1419, le Fief de S. Victor a droit de preſenter à la Cure; & ce Fief, qui appartient à l'Abbaïe, eſt une portion de la Baronnie de S. Victor. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

VIELLEVILLE.

Villages. *Voiez Bierville-la Palleterie, & Virville.*

VIENNE.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 50.

VIERVILLE.

Village. *Voiez Virville.*

VIEU-ROUEN.

La Sainte Vierge.

Vieu eſt un mot dont nos Peres ſe ſont ſervis pour ſignifier un *gué.* Il y a pareillement dans le Dioceſe d'Evreux un *Vieu-Evreux*, & un autre *Vieu-Rouen.* Tous ces lieux ſont ſituez, ou l'etoient anciennement ſur des ruiſſeaux, ou ſur de petites rivieres

Digitized by Google

vieres que l'on paſſoit à gué ſur le grand chemin de Rouen, d'Evreux, ou des autres villes dont ces mêmes lieux ont emprunté le nom. Ainſi *Vieu-Rouen*, & non *Vieux-Rouen*, comme pluſieurs l'ecrivent aujourd'hui, ne ſignifie rien autre choſe qu'*un gué ſur le grand-Chemin de Rouen.*

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

La moitié de cette Egliſe avoit eté donnée aux Chanoines d'Aumale avant qu'on eût etabli des Moines à leur place. (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) Aujourd'hui ſelon les Pouillez l'Abbaïe de S. Fuſcien preſente à la Cure, & elle y preſentoit dès le treizieme ſiecle. (*Pouill. d'Eud. Rig.*)

CHAPELLE.

Sainte Madelene du Canivet. Autrefois elle portoit le nom de *S. Romain*; & ſelon les Pouillez d'Eudes Rigaud, qui l'appelle *Quenivet*, elle etoit au treizieme ſiecle à la collation pleine de l'Archevêque de Rouen. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1669 on l'appelle *Prieuré ſeculier ou Chapelle.* Aujourd'hui ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, elle eſt à la preſentation du Seigneur.

LES VIEUX-*ſous Ecales.*

La Sainte Trinité.

Suivant l'article precedent ce doit être en latin *Vada*, parce qu'il y avoit là deux ou trois guez pour paſſer la riviere. Quelques-uns ecrivent encore *les Vuis*, ou *les Vys*; ce qui n'eſt qu'une maniere differente de prononcer le même mot. M. Huet, Evêque d'Avranches, (*Orig. de Caën, chap.* 23.) croit que ce nom pourroit venir auſſi de *vetera caſtra*; en ſorte que pour abreger on auroit dit ſimplement *vetera.* Mais tous les lieux qui portent le nom de *Vé*, de *Vieu*, ou de *Vui*, nous donneroient autant de camps; & comme ils ſont tous placez ſur des rivieres ou ſur des bras de mer, il me paroît plus probable que c'etoient autant de guez. Le Pouillé d'Eudes Rigaud appelle ce lieu *les Wez*; & c'eſt le mieux. *Gûé* vient en effet de *Wé*: & l'uſage en Normandie en parlant de deux guez de cette Province connus dans l'Hiſtoire, eſt encore de dire *le grand Wé*, & *le petit Wé.*

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

FIEF.

Le Seigneur des Vieux pretend peut-être encore au Patronnage alternatif de Carville-ſur la Foreſtiere. *Voiez Carville-ſur la Foreſtiere.*

S. VIGOR-*de Vimerville*, ou *de Vimonville.*

On dit encore aſſez communement *S. Vigor-d'Imôville*; & je trouve dans quelques titres *S. Vigor-le Vicomte*: mais les titres du douzieme ſiecle portent indifferemment ou *Vimerville*, ou *Vimonville.*

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Robert d'Etouteville, donna cette Egliſe à l'Abbaïe de Valmont, fondée par ſon pere; & vers l'an 1200 Gautier de Coutances, Archevêque de Rouen, confirma la donation. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Selon les Pouillez cette Abbaïe preſente à la Cure.

PRIEURE'.

Saint Jacques-& Saint Philippe, au *Val-Hulin.* Ce n'eſt plus qu'un Benefice ſimple à la collation de l'Abbé de Valmont.

CHAPELLE.

S. Thomas, au Manoir du *Catillon.* Suivant deux Aveux, l'un du 12 Janvier 1478, l'autre du 26 Fevrier 1633, le Fief du Catillon a droit de preſenter à la Chapelle du *Catillon*, & à la Maladerie de *S. Marc* d'Obermare. (*Arch. des Ch. des C. de Par. & de Rou.*) Mais à l'egard de la Chapelle du Catillon, l'uſage dit-on, eſt que le Seigneur du Catillon preſente deux ſujets à l'Abbé de Valmont, que celui-ci en choiſit un, & qu'il le preſente enſuite à l'Archevêque de Rouen. Cela ſe pratiquoit ainſi au treizieme ſiecle; & juſqu'en 1430. (*Arch. de l'Abb. de Valm.*) Cependant en 1647, & 1681, le Seigneur ne preſen-

Digitized by Google

ta qu'un ſujet à l'Abbé. (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Selon le Pouillé de Rouen de l'an 1738, on ſuit aujourd'hui l'ancien uſage.

Ancienne Leproserie.

S. Marc. *Voiez Obermare.*

Fief.

Le Catillon. Ce Fief pretend droit de Patronnage. *Voiez le commencement de cet article.*

VIGUEMARE.

La Sainte Vierge.

Quelques-uns ecrivent & prononcent *Viquemare.*

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Arq.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

VILAINVILLE.

Saint Jacques.

Archid. G-C. *Doi.* Hav.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Fecan preſente à la Cure.

LA VILLE-*du Bois.*

Village. *Voiez Sauchai-le Haut.*

VILLEDIEU-*en Montagne.*

Saint Jean-Baptiſte.

C'eſt un nom de pieté, comme *Lieu-Dieu*, *Dieu-l'Amant*, & je ne ſçai combien d'autres ſemblables que l'on a affectez dans les deux Ordres de Malte & de Citeaux.

Archid. Eu. *Doi.* N-Chat.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

COMMANDERIE.

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud, Ville-Dieu eſt appellée *Hôpital*, & on donne au Commandeur le nom de *Maître*. C'eſt une Commanderie de l'Ordre de Malte.

PATRONNAGE

Du Commandeur de Villedieu.

La Boiſſiere. Eccle. Fourcigni. Fretencourt. Gourcelles. Hodanc-*au Boſc*. Ville-Dieu-*en Montagne*.

CURE.

Selon les Pouillez, le Commandeur du lieu y preſente.

VILLEMENIL.

Village. *Voiez Vilmenil.*

VILLEMERVILLE.

Village. *Voiez Vinemerville.*

VILLENEUVE.

Villages. *Voiez Neuville*; car on a ſouvent dit *Villeneuve* pour *Neuville*, & *Neuville* pour *Villeneuve*.

VILLEQUIER.

Village. *Voiez Vilquier.*

VILLERS-*ſur Aumale.*

La Sainte Vierge.

On ecrit auſſi communement *Villiers* que *Villers*.

Archid. Eu. *Doi.* Aum.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

L'Egliſe de Villers avoit eté donnée aux Chanoines d'Aumale avant qu'on eût etabli des Moines à leur place. Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, en confirma la poſſeſſion à cette Abbaïe en 1154; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & ſelon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Il y en a une au Manoir de *Roupiers* à la preſentation du

Digitized by Google

Proprietaire du lieu, ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1738.

VILLERS-*le Chambellan*, ou *ſur Ecales*.

Saint....

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Rou.

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

CHAPELLE.

Saint André du Catillon, autrefois à Barantin, aujourd'hui au Château de *Bardouville*, à la preſentation du Seigneur ſelon les Pouillez.

VILLERS-*ſur Foucarmont*.

Saint Vincent.

Archid. Eu. *Doi.* Fouc.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* N-Chat.
Gener. Rou. *Elect.* N-Chat.

En 1154 Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, confirma à l'Abbaïe d'Aumale la poſſeſſion de l'Egliſe de Villers *ultra nemus*, ainſi appellée apparemment pour la diſtinguer de Villers-ſous Aumale; (*Arch. de l'Abb. d'Aum.*) & je ne vois que ce Villers-ci à qui cela puiſſe convenir; car l'Acte fait mention de deux *Villers* appartenant à l'Abbaïe d'Aumale, l'un dit Villers *proche la ville*, l'autre, Villers *ultra nemus*. Aujourd'hui cependant ſelon les Pouillez l'Abbaïe d'Eu preſente à la Cure; & ce Patronnage lui fut confirmé par Arrêt du Parlement de Rouen du 22 Decembre 1639. (*Arch. du Parlem. de Rouen.*)

DES-VILLES.

Village. *Voiez Déville-en Caux.*

VILLI-*ſur Eaune*.

Saint Martin.

Dans quelques titres je trouve *Vailli*; & dans le Pouillé d'Eudes Rigaud c'eſt *Verleium*.

Archid. Eu. *Doi.* Eu.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. { Par. / Rou. } *C. des Aid.* Rou.
Baill. { Eu. / Caux. } *Vic.* { Eu. / N-Chat. }
Gener. Rou. *Elect.* Eu.

Selon les Pouillez l'Abbaïe du Treport preſente à la Cure ; c'eſt peut-être à cauſe d'un Fief qu'elle y poſſede. Cependant ſelon un Aveu du 14 Decembre 1469, le Fief de Vailli a droit d'y preſenter alternativement. (*Arch. de la Ch. des C. de Par.*)

ANNEXE.

Caudecôte, ou comme d'autres ecrivent *Cautecôte*, ou même *Cottecôte*.

CHAPELLE.

Saint Nicolas au Hameau de *Maiſoncelle*. Selon les Pouillez, le Seigneur y preſente. Selon un Aveu du mois de Juillet 1713, le Seigneur de Cottecôte a droit d'y preſenter. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*)

VILLIERS.

Villages. *Voiez Villers.*

VILMENIL.

S. Germain.

Je trouve quelquefois *Vinemenil*, & *Villemenil*.
Archid. G-C. *Doi.* Log.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Suivant un Aveu du mois de Novembre 1664, Vilmenil eſt un Fief qui a droit de preſenter à la Cure. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon un autre Aveu du 27 Mars 1703, ce Fief n'eſt plus qu'un quart de Fief de Haubert. (*Ibid.*)

VILMERVILLE.

Village. *Voiez Vinemerville.*

VILQUIER.

S. Martin.

Pluſieurs ecrivent *Villequier* ; mais dans les anciens titres ce n'eſt jamais *Villa*, c'eſt toujours *Vilcarium*. On a encore donné à ce lieu le nom de *Beaumenil*.

Archid. Gr. *Doi.* S. Georg.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon les Pouillez, l'Abbaïe de Corneville preſente à la Cure, & elle eſt reguliere.

CHAPELLES.

1. Robert, Seigneur du lieu, en fonda une dans le Manoir Seigneurial, laquelle etoit en titre en 1289. (*Arch. de l'Abb. de Cornevil.*) Elle a apparemment eté eteinte, ou réunie à la ſuivante.

2. *Saint Jean Baptiſte.* On l'appelle la Chapelle *des Coudreaux*, parce qu'elle a été originairement bâtie dans le Hameau *des Coudreaux* ; on a dit auſſi *Saint Jean-du Coudrai.* (*Arch. de l'Archev. de Rou.*) Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1574, c'eſt *Notre-Dame des Coudreaux*. Elle etoit en titre dès l'an 1439. (*Ibid.*) On l'a transferée dans le Château de Vilquier ; & elle eſt à la preſentation du Seigneur. *V. la ſuite de cet article.*

BARONNIE, & FIEF.

1. Sur l'erection de la Baronnie de Vilquier, *V. le Diſcours, nomb.* 216. Selon deux Aveux, l'un du mois de Juin 1602, l'autre du 8 Avril 1715, le Fief de Vilquier-Beaumenil a droit de preſenter à la Chapelle du Manoir Seigneurial, dite *des Coudreaux*, & à la Cure de *Toufreville*-la Cable. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Sur quoi, *V. encore Toufreville-la Cable.*

2. *Moi.* Sur l'erection de ce Fief, *V. le Diſcours, nomb.* 218.

VIMERVILLE.

VIMONVILLE.

Village. *V. Saint Vigor de Vimerville.*

S. VINCENT.

Villages. *V. Nogent-en Brai, & Obermare.*

VINEMENIL.

Village. *Voiez Vilmenil.*

VINEMERVILLE.

La Sainte Vierge.

On varie dans la maniere d'ecrire ce nom. Quelques-uns ſont pour *Vilmerville*, d'autres pour *Villemerville*; d'autres tiennent pour *Vinemerville*: & les derniers traduiſent ce mot en Latin par *Vinea Miraculoſa*, pendant que les autres le rendent par *Villa-miraculoſa*, ou *Vulmari-villa*. Celui-ci ſeroit le plus ſenſé; mais le Pouillé d'Eudes Rigaud porte *Guinemerville.*

Archid. G-C. *Doi.* Valm.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon un Aveu du Duché d'Etouteville, du 30 Septembre 1688, Robert d'Etouteville en mariant Jeanne d'Etouteville ſa ſœur avec Guillaume, Chatelain de Beauvais, lui donna en dot le principal Fief de la Paroiſſe de Vinemerville auquel le Patronnage de la Cure etoit attaché, & le Fief d'Oberville-la Manuel, à condition de relever de la Châtellenie de Valmont par parage. Mais dans la ſuite des tems un Seigneur de Vinemerville aumona ce Patronnage à l'Abbaïe de *la Chaiſe-Dieu*; [on a voulu dire de *l'Ile-Dieu.*] (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Selon les Archives de l'Abbaïe de l'Ile-Dieu, c'eſt Guillaume, Châtelain de Beauvais lui-même. qui donna le Patronnage de Vinemerville à ce Monaſtere le 12 Mars 1363, c'eſt-à-dire 1364. Selon les Pouillez ce Monaſtere preſente à la Cure, & elle eſt reguliere.

VINTLANE.

Ruiſſeau, & ancien Monaſtere. *V. le Diſcours, nomb.* 92.

VIQUEMARE.

Village. *Voiez Viguemare.*

VIRVILLE.

Saint Aubin.

On trouve encore ſur differens titres *Vicreville*, *Vielleville*, *Vierville*,

Digitized by Google

Vierville, *Vieuville*, *Vireville*, *Vitreville*, & *Vuiville*. Mais la plupart de ces noms ont eté corrompus ou alterez par les Copiſtes.

Archid. G-C. *Doi.* S. Rom.
Gouvern. Hav.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Montiv.
Gener. Rou. *Elect.* Montiv.

Selon les Pouillez, & ſelon une information faite en 1495, le Comte de Tancarville a droit de preſenter à la Cure.

ANCIENNE LEPROSERIE.

Sainte Marguerite. Suivant deux Aveux, l'un du 1 Août 1600, l'autre du 16 Novembre 1679, la Vavaſſorerie noble de Sainte Marguerite, aſſiſe aux Paroiſſes de Manneville-la Goupil, Virville, Houquetot, & aux environs, avoit droit de preſenter à la Chapelle & Maladerie de *Sainte Marguerite*-lez Virville. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Cette Leproſerie eſt maintenant unie à l'Hôpital-General du Havre de Grace. *V. le Diſcours, nomb.* 204.

FIEF.

Sainte Marguerite. Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1504 on l'appelle *la Marguerite.* Ce Fief a pretendu droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

VISRONA.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 52.

VITEFLEUR.

S. Martin.

Sur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen de l'an 1597, on appelle ce lieu *de Victo Fluctu.*

Exempt. de Fec.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cani.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

L'Abbaïe de Fecan confere de plein droit la Cure qui fait partie de ſon Exemption. *V. Paluel.*

CHAPELLE.

Saint Thomas. Selon les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen

de l'an 1710, elle etoit alors en titre. Les Seigneurs d'Oberville-la Manuel disent que c'eſt une ancienne Leproſerie, & ſoupçonnent que ce ſont leurs ancêtres qui l'ont fondée. (*Arch. de la Ch. des C. de Rou.*) Henri de Lorraine, Archevêque de Reims & Abbé de Fecan, la confera de plein droit en 1635 à un Religieux de l'Abbaïe de Saint Ouen de Rouen. On l'appelloit alors la Chapelle de l'Hôpital de Vitefleur. (*Arch. de l'Abb. de S. Ouen.*)

VITENVAL.

Fief qui pretend droit de Patronnage. *V. Chef-de Caux.*

LE VIVIER, *ou* LES VIVIERS.

Chapelle. *Voiez Menerval.*

LES VUIS.

Village. *Voiez les Vieux.*

VUIVILLE.

Village. *Voiez Virville.*

LES VYS.

Village. *Voiez les Vieux.*

Y

YAINVILLE.

Village. *V. le Trait-Yainville.*

YBOUVILLE.

Village. *Voiez Hibouville.*

YEBLERON.

S. Leger.

On diſoit anciennement *Ibelon*, ou *Ebelon*; & je trouve quelquefois *Ysbleron.*

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Digitized by Google

Selon les Pouillez, le Seigneur du lieu preſente à la Cure.

PERSONAT.

Eudes Clement, Archevêque de Rouen, en affecta les revenus en 1246 au ſervice de l'Autel de la Vierge dans ſon Egliſe Cathedrale. (*Arch. du Chap. de Rou.*) Mais il faut que cette diſpoſition n'ait point eu lieu ; car ce Perſonat eſt encore aujourd'hui en titre, & ſelon les Pouillez, le Seigneur y preſente. Mais on ſuppoſe quelquefois ſur les Regiſtres de l'Archevêché de Rouen, qu'il eſt à la preſentation du Seigneur du Fief du *Chambellan*, aſſis ſur cette même Paroiſſe.

FIEF.

Le Fief du *Chambellan* pretend droit de Patronnage. *V. le commencement de cet article.*

YERE.

Riviere. *Voiez le Diſcours, nomb.* 53, & 56.

YMAUVILLE.

Village. *Voiez Imôville.*

YPREVILLE.

Village. *Voiez Ipreville.*

YVECRIQUE.

Saint Aubin.

Archid. P-C. *Doi.* Canv.
Gouvern. Norm.
Parl. Ch. des Compt. C. des Aid. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Cami.
Gener. Rou. *Elect.* Caud.

Selon une information faite en 1495, & ſelon le Pouillé de Rouen de l'an 1648, le Patronnage de la Cure appartenoit au Duché de Longueville. Cependant ſelon les Pouillez des années 1704, & 1738, le Seigneur du lieu y preſente.

YVETOT.

Archid. G-C. *Doi.* Fov.
Gouvern. Norm.
Parl. Rou.
Baill. Caux. *Vic.* Caud.

p. 153

Digitized by Google

COLLEGIALE.

S. Jean l'Evangeliſte.

Elle eſt compoſée de quatre Chanoines, dont l'un eſt Doien, & Curé des trois autres; ſelon les Pouillez ces quatre Prebendes ſont à la preſentation du Seigneur d'Yvetot. *V. le Diſcours, nomb.* 180.

CURE.

Saint Pierre.

Selon les Pouillez, le Seigneur y preſente.

PRIEURE' DE BERNARDINES.

La Sainte Vierge. Ce Monaſtere eſt ſoumis à l'Ordinaire. *V. le Diſcours, nomb.* 180.

FIEF.

Sur le Fief d'Yvetot. *V. le Diſcours, nomb.* 177, 178, *&* 215.

PATRONNAGE

Du Seigneur d'Yvetot.

Le Doienné, & les trois autres *Prebendes* de la Collegiale d'Yvetot. Les *Cures* de S. Clair-*ſur les Monts*, de Sainte Marie-*des Champs*, & d'Yvetot.

JUSTICE.

Le Bailli d'Yvetot eſt appellé au Parlement de Rouen, où il doit comparence une fois l'an.

Fin du premier Volume.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

I. A la page 13 du Diſcours, j'ai ſuppoſé que le *Treport* pourroit bien être un *Portus citerior*, oppoſé au *Portus ulterior*, dont il eſt fait mention dans les Commentaires de Ceſar. Je n'avois pas lû une ſçavante Diſſertation que le Pere Deſmolets de l'Oratoire a inſerée dans ſa continuation des Memoires de Literature & d'Hiſtoire. (*Tom. 8. pag. 363.*) Le Reverend Pere le Quien, Dominicain, Auteur de cet Ecrit, paroît avoir prouvé ſolidement 1°. que l'*Icius-Portus* de Ceſar, & le *Geſſoriacum navale* de Ptolemée, doivent s'appliquer à la Ville de Boulogne en Picardie : 2°. que l'*Ulterior-Portus* doit être *Wiſſan* : 3°. qu'enfin le Port que j'ai appellé *Citerior*, doit être *Camiers*, au bas de la montagne de Neuf-Chatel ; enſorte que le Port *Icius* tenoit le milieu entre l'un & l'autre. Cette correction loin de detruire l'etymologie que j'ai donnée du nom du *Treport*, ſemble au contraire lui donner encore plus de force.

II. L'impreſſion de ce premier Volume etoit deja bien avancée, lorſque j'ai eu communication du *Regiſtre des Viſites d'Eudes Rigaud*, Archevêque de Rouen. C'eſt un aſſez gros Manuſcrit in 4°. en velin, & original, conſervé dans la Bibliotheque du Roi parmi les Manuſcrits de Gagneres, N°. 131. On y trouve entr'autres les dates preciſes d'un aſſez grand nombre de Dedicaces d'Egliſes ou de Chapelles que ce Prelat a faites dans ſon Dioceſe. Voici celles que je n'ai pu faire entrer dans le Corps du Diſcours ou du Dictionnaire.

Pour la page 6. La Dedicace de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Denys de l'Ilebonne, le 23 Avril 1252.

Pour la page 8. La Dedicace de l'Egliſe de Caudebec, le 6 Août 1267.

Pour la page 64. Celle de la Leproſerie d'Aumale, le 28 Septembre 1251.

Pour la page 113. Celle de la Leproſerie d'Arques, le 12 Juillet 1257.

Pour la page 116. Celle de l'Egliſe de la Ferté-en Brai, le 10 Septembre 1267.

Pour la page 147. Celle de l'Egliſe de Saint Pierre de Neuf-Chatel, le 6 Août 1248.

Pour la page 154. Celle de la Chapelle de Sainte Urſule, à l'entrée de l'Abbaïe de Beaubec, le 1 Août 1266.

Pour la page 166. Celle de l'Egliſe Priorale de Saint Aubin-ſur Gournai, le 29 Août 1261.

Pour la page 194. Celle de l'Egliſe de Leure, le 22 Avril 1268.

Pour la page 268. Celle de l'Egliſe de Sainte Agate, le 24 Juillet 1267.

Pour la page 302. Celle de l'Egliſe de l'Aunai-ſur Duclair, le 26 Septembre 1267.

Pour la page 353. Celle de l'Egliſe de Boleville, le 19 Juillet 1248.

Pour la page 382. Celle de l'Egliſe de Cani, le 19 Juillet 1269.

Pour la page 565. Celle de l'Egliſe de Louvetot-ſur Caudebec, le 30 Août 1265.

Pour la page 576. Celle de Sainte Marie-des Champs, le 26 Septembre 1264.

III. Selon le même Regiſtre les deux Prieurez de Mortemer-ſur Eaune, & d'Etouteville-ſur Mer, dependent du Prieuré de *Lyaus*; mais on ne dit point ni en quel Païs celui-ci eſt ſitué, ni de quel Monaſtere il depend. Mortemer eſt de l'Ordre de Cluni; nous l'avons obſervé *page* 120. Par conſequent Etouteville & *Lyaus* doivent être du même Ordre. La Bibliotheque de Cluni, *page* 1717 parle d'un Prieuré de Saint Pierre *de Aqualia, Leodicenſis Diœceſis*; & je ne vois point qu'il faille diſtinguer *Aqualia* de *Lyaus*: mais en liſant cette Bibliotheque on ne ſçait s'il faut placer *Aqualia* en Angleterre ou en Normandie. *Leodicenſis Diœceſis* ſignifieroit-il ici le Dioceſe de Liſieux? Car la Ville de Liege qui a porté en effet le nom de *Leodicum*, n'appartient ni à l'une ni à l'autre de ces deux contrées. Je panche plutôt à croire qu'*Aqualia* etoit en Angleterre. Il y avoit dans ce Roiaume un Prieuré conſiderable du même Ordre de Cluni; il s'appelloit *Lewen*, & avoit pluſieurs Monaſteres ſous ſa dependance: un entre autres, dont la même Bibliotheque *page* 1749 parle en ces termes: *Prioratus de-Pitorella ſubditus Prioratui Lewen, & eſt in civitate Loden.* En effet nous avons obſervé *page* 162 qu'Etouteville a eté poſſedé long-tems par l'Egliſe de Cantorberi en Angleterre. Si cela eſt, le mot Latin *Aqualia*, le mot Anglois *Lewen*, & le mot François *Lyaus*, ne doivent ſignifier que la même choſe; enfin l'Auteur de la Bibliotheque aura ecrit *Leodicenſis Diœceſis*, pour *Lodenſis Civitatis*, ou quelque choſe d'approchant.

Digitized by Google

IV. *Pour la page* 157. Le nouvel Hiſtorien de Couci a cru après le celebre Ducheſne, que Mileſende fille de Thomas de Marle epouſa en ſeconde nôces *Hugues Seigneur de Gournai au Païs de Caux*, (*Hiſt. de Couci*, *pag.* 46.) c'eſt-à-dire Hugues II, Seigneur de Gournai-en Brai. Mais Ducheſne n'a eu pour garant de cette opinion qu'une Chronique Manuſcrite d'Alberic, dont il releve lui-même une faute groſſiere au ſujet de la mere de cette Mileſende. D'ailleurs Alberic dit ſimplement que la fille de Thomas de Marle epouſa *Hugues de Gournai.* Or il y a pluſieurs Gournai ; & celui dont il s'agit ici pourroit bien être *Gournai-ſur Aronde* au Dioceſe de Beauvais. En effet Gournai & Boves ont eté demembrez par frerage de la terre de Couci ; & c'eſt ce qu'il ſeroit aſſez difficile d'appliquer à la terre de Gournai-en Brai. Il faut donc s'en tenir pour la femme de Huges II, Seigneur de Gournai-en Brai, aux titres du Prieuré de Clairruiſſel, qui lui donnent le nom de *Mileſende de Vermandois.*

V. On peut ajouter à la page 210, qu'en 1249, & 1258, ſelon le Regiſtre des Viſites d'Eudes Rigaud, *Bures* etoit le Chef-lieu d'un Doienné rural, qui renfermoit entre autres les Cures d'*Aulage*, *Equiqueville*, *Freuleville*, *Mainieres*, *Saint Martin-l'Ortier*, *Meleville*, *Meulers*, *Pommeraival*, & *Ricarville* ; toutes Paroiſſes qui ſont aujourd'hui partie des Doiennez ruraux d'Envermeu & de Neuf-Chatel.

FAUTES D'IMPRESSION.

Pages.	Lignes.	Fautes.	Corrections.
10.	23.	Villequier	Vilquier
11.	5.	Villequier	Vilquier
25.	13.	Meliſende	Mileſende.
39.	18.	divers	diverſes
48.	35.	du *Tal*	de *Tal*
58.	23.	Mars.	Juillet
59.	17.	Cette Abbaïe	L'Abbaïe
77.	17.	l'embouchure	l'entrée
94.	14.	Anſgiſe où	Anſgiſe le lieu où
104.	25.	me donne	donne
110.	20.	Gouvernément	Gouverneur
167.	25.	deux, un pour	deux, l'un pour
174.	27.	publiés	publié
205.	21.	Main-moulins	Més-moulins.
252.	2.	*Biville-ſur Valmont.*	*Biville-la Martel.*
256.	21.	d'*Eu*; qui eſt.	d'*Eu*; qu'il eſt
278.	5.	*Saint*....	*La Sainte Vierge.*
368.	13.	Bauyreuil	Beuvreuil

Digitized by Google

DC 611
.N847D9
V.1

Date Due

Demco 293-5

Digitized by Google